

UNIVERSITE DE LIEGE

FACULTE DE DROIT, DE SCIENCE POLITIQUE ET DE CRIMINOLOGIE

DEPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE

Boulevard du Rectorat, 7, Bâtiment B31, 4000 Liège

L'ÉPREUVE DE LA REITERATION DE L'ÉLECTION

**Motivations du vote et stratégies persuasives
aux législatives de 2011 en RD Congo**

Dissertation présentée et soutenue en vue de l'obtention du grade de
Docteur en Sciences politiques et sociales, le 15 mai 2018 (de 13h-15h15)

par

Alexis BEMBA BONDO MUKELE

Président du Jury

Professeur Bob KABAMBA KAZADI (ULIEGE)

Membres

Professeur Pierre VERJANS (ULIEGE-Promoteur)

Professeur Ken-Anastase MWEMBU DIBWE (UNILU)

Professeur Dimitros KAVADIAS (VUB)

Professeur Pierre BAUDEWYNS (UCL)

MAI 2018



LIÈGE université
myULiège

L'ÉPREUVE DE LA REITERATION DE L'ÉLECTION
Motivations du vote et stratégies persuasives
aux législatives de 2011 en RD Congo

Dissertation présentée et soutenue en vue de l'obtention du grade de
Docteur en Sciences politiques et sociales, le 15 mai 2018 (de 13h-15h15)

par

Alexis BEMBA BONDO MUKELE

Président du Jury

Professeur Bob KABAMBA KAZADI (ULIEGE)

Membres

Professeur Pierre VERJANS (ULIEGE-Promoteur)

Professeur Ken-Anastase MWEMBU DIBWE (UNILU)

Professeur Dimitros KAVADIAS (VUB)

Professeur Pierre BAUDEWYNS (UCL)

MAI 2018

A Jacqueline KABANGE MUKYENGA KASSONGO, mon épouse ;

A Abraham, Julie et Benjamin BEMBA, mes enfants.

AVANT-PROPOS

Plusieurs personnalités s'impliquent dans la matérialisation d'un travail scientifique. La rédaction d'une dissertation doctorale est loin d'être une œuvre individuelle. De la conception du sujet à la rédaction, en passant par différentes étapes à l'instar du séjour de recherche, de l'acquisition de divers documents, des avis, des remarques et des lectures, les interventions des unes et des autres participent à l'amélioration finale du travail. Leur contribution mérite, dès lors, d'être appréciée et reconnue. La première personnalité à remercier se trouve être le promoteur de cette dissertation doctorale, le professeur Pierre VERJANS. En nous proposant cette thématique de recherche, il nous a, non seulement, permis d'accéder à un champ intéressant et permanent dans la vie des Etats, mais il a également rendu possible la finalisation de cette recherche qu'il a, par ailleurs, acceptée de diriger, en dépit de ses multiples occupations académiques et scientifiques.

Nos remerciements s'adressent également au professeur Bob KABAMBA. Sa proposition de recourir, dans le cadre de la présente recherche, à la méthode quantitative, nous a permis d'acquérir ses principes. En dépit de nombreux écueils, elle a constitué, sans nul doute, un outil de recherche utile. Qu'il daigne aussi accepter notre profonde gratitude pour son implication en sa qualité de membre du comité de thèse. Ses remarques et avis ont participé à l'amélioration de cette recherche.

En acceptant promptement de faire partie de ce comité de thèse, le professeur Pierre BAUDEWYNS nous a été, tout au long de ces années de recherche, d'un appui qui mérite nos sincères remerciements. Au-delà de la documentation sur la méthode quantitative mise gracieusement à notre disposition, nous n'oublions pas son apport pour la maîtrise d'un logiciel pour lequel il a dû prendre en charge les frais de formation à l'université Catholique de Louvain, UCL. De même, au moment de descendre sur le terrain, en RD Congo, pour mener notre enquête, le modèle du questionnaire mis à notre disposition nous a permis sa réadaptation aux réalités socio-politiques congolaises.

Nous remercions aussi le personnel scientifique et académique de l'Université de Liège pour les enseignements et les séminaires doctoraux suivis au cours de ces années, en vue de la saisie de l'évolution du processus doctoral et de la recherche scientifique.

Nous pensons également, en ce moment, au docteur Sadrac MATENDO pour nous avoir suffisamment éclairé sur la méthode quantitative et ses modalités d'application ainsi qu'à son épouse, madame Anne MATENDO pour son accueil chaleureux lors de nos séances de travail à Mons.

Nous ne pouvons pas, non plus oublier messieurs Alcème TSASSA MFUMU-KANDA (UCL) et Bellarminus KAKPOVI (ULB-UCL), deux jeunes amis rencontrés lors de notre master à l'Université Catholique de Louvain, UCL, (2009-2011) pour leurs conseils et leur soutien. Ces remerciements s'adressent aussi à messieurs Eddy STEVENANT, Modeste WASSO et Michel HAKIZIMANA du CACEAC/Charleroi pour leur disponibilité et la facilité d'accès à la bibliothèque, et aussi au père Pierre BATON (S.J.) et à Jean de Dieu ITSIEKI (Université de Laval) qui nous a permis d'acquérir la littérature américaine sur les modèles explicatifs du vote. Que le Dr Gaspard MUNYEKU KABEYA et toute sa famille trouvent ici l'expression de notre gratitude pour leur accueil lors de notre séjour de recherche ainsi que tous les intermédiaires recrutés au moment de l'administration des questionnaires et de la réalisation des entretiens.

Pour finir, tous nos remerciements à Jacqueline KABANGE, notre épouse, pour avoir accepté autant de sacrifices. Sans son implication et son soutien, nous n'aurions pas pu, sans doute, atteindre cet objectif. Puisque plus d'une fois, pour diverses raisons, nous avons envisagé de jeter l'éponge afin de nous consacrer à nos responsabilités familiales. Plus d'une fois, sinon toutes les fois, elle a trouvé les mots justes pour nous booster afin de surmonter tous les écueils ayant jalonné ce processus doctoral. Nous ne pouvons pas clore cette étape sans avoir une pensée envers nos parents Bernard BEMBA MAYALA KWATI et Marie-Joseph TETILA YIMBI. A l'un, nous avons une pensée pieuse pour nous avoir incité, de tous les temps, à aller toujours de l'avant, à croire et à être maître de notre destin, et surtout, à n'avoir pour seul et unique adversaire que nous-même et jamais l'autre ; et à notre maman, d'être une femme forte dont le caractère a forgé notre tempérament et notre détermination.

A TOUTES ET A TOUS...NOTRE PROFONDE GRATITUDE.

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	iii
TABLE DES MATIERES	v
TABLE DES MATIERES DE TABLEAUX	viii
TABLE DES MATIERES DE GRAPHIQUES	ix
ABREVIATIONS	x
Figure 1. Carte administrative de la RD Congo avec 11 provinces.....	xiii
Figure 2. Nouvelle carte administrative de la RD Congo avec 26 provinces.....	xiv
INTRODUCTION GENERALE	xv
A. QUATRE PROVINCES, TROIS TENDANCES DIFFERENTES DE VOTE	4
A.1. Bandundu : proche de la majorité présidentielle	4
A.2. Bas-Congo : proche de l'opposition	5
A.3. Kinshasa : contestataire et proche de l'opposition.....	6
A.4. Equateur : proche des partis néo-mobutistes.....	7
B. QUESTIONS DE RECHERCHE ET OBJECTIFS	8
C. HYPOTHESES	9
D.1. Méthode quantitative.....	10
D.2. Méthode qualitative.....	13
D.3. Méthode comparative.....	16
PREMIERE PARTIE. ELECTION ET TERRAIN CONGOLAIS, CONTEXTES THEORIQUE ET HISTORIQUE	20
CHAPITRE I. ELECTION, PREVISIONS, DIFFICULTES DU TERRAIN ET TYPES DE QUESTIONNAIRES	22
SECTION I. Election : moment de légitimation du pouvoir	22
1.1.2. Critique et défense de l'élection.....	24
SECTION II. Election pluraliste et compétitive, voie de sortie de l'illégitimité représentative en RD Congo	30
1.2.1. Perpétuation d'une perception autocratique du pouvoir	31
1.2.2. Rébellions, fragilisation du pouvoir <i>afdélien</i> et retour au processus électoral pluraliste	34
SECTION III. Répartition prévisionnelle des populations	36
1.3.1. Répartition proportionnelle des électeurs par province	36
1.3.2. Attribution des électeurs à interroger par province	36
1.3.3. Répartition des réélus, des élus de 2011, des élus de 2006 et des non-élus	37
SECTION IV. Questionnaires administrés, difficultés d'approche du terrain	38
1.4.1. Questionnaire administré aux électeurs	38
1.4.2. Questionnaires administrés aux candidats.....	38
1.4.3. Difficultés d'atteindre les populations cibles.....	39
1.4.4. Approche pour administrer le questionnaire	41
1.4.5. Problème linguistique évident	42
1.4.6. Mêmes difficultés auprès des acteurs politiques	43
CONCLUSION PARTIELLE	47
CHAPITRE II. CONTEXTE THEORIQUE. MODELES EXPLICATIFS DU VOTE AUX ETATS-UNIS, EN FRANCE ET EN BELGIQUE	48
SECTION I. Comprendre les attitudes pour saisir les motivations du vote	49
2.1.1. Attitude : Inférentiabilité, prédictibilité, polarisée et fluctuante	50
2.1.2. Attitude : une disposition persistante et hypothétique.....	51
2.1.3. Attitude sous l'angle affectif, cognitif et comportemental	52
2.1.4. Triple aspect de l'approche des attitudes.....	53
2.1.5. Objectivité des facteurs de position sociale.....	56
SECTION II. Modèles américains d'explication du vote	58
2.2.2. Modèle de Chicago et les variables de position sociale, renforcées par la socialisation	59
2.2.3. Modèle de Michigan : identification partisane lors du vote ou « le déterminisme psychopolitique »	60

2.2.4. Persistance de l'identification partisane, religieuse ou idéologique et transmission des préférences familiales	62
2.2.5. Choix rationnel ou « analyse économique des choix électoraux ».....	65
2.2.6. Contestation du choix rationnel et primauté de l'identification Partisane	69
SECTION III. Electorat belge face au vote	73
2.3.1. Disparité régionale de l'électorat belge.....	73
2.3.2. Identification partisane aussi prégnante en Belgique	74
2.3.3. Mobilité et volatilité des électeurs belges lors des législatives	76
SECTION IV. De la géographie électorale a la spécificité française.....	78
2.4.1. André SIEGFRIED et la géographie électorale.....	79
2.4.2. Identification partisane moins influente dans un système multi-partisan	81
SECTION V. Autres motivations du vote : personnalité du candidat, jugements rétrospectifs et prospectifs	85
2.5.1. Persuader : une démarche ouverte et intentionnelle.....	87
2.5.2. Persuader en promettant.....	88
2.5.3. Persuader ou convaincre en manipulant.....	88
2.5.4. Importance des jugements rétrospectifs et prospectifs.....	90
Conclusion partielle	94
CHAPITRE IV . CONTEXTE HISTORIQUE.LEGISLATIVES CONGOLAISES ET MOTIVATIONS DU VOTE DE 1960 A 1987	98
SECTION I. Evolution du droit de vote et des conditions d'éligibilité	99
3.1.1. Droit de vote masculin sous la première République (1960 et 1965)	99
3.1.2. Droit de vote sous la deuxième République (1970-1987)	100
3.1.3. Droit de vote aux législatives de 2011	102
3.1.4. Conditions d'éligibilité aux législatives et aux présidentielles	102
3.1.6. Conditions d'éligibilité et d'inéligibilité aux législatives de 2011	110
SECTION II. Modes de scrutin aux législatives congolaises	113
3.2.1. Mode de scrutin en 1960.....	115
3.2.2. Mode de scrutin aux législatives de 1965.....	116
3.2.3. Circonscriptions électorales aux législatives de la première République	117
3.2.4. Circonscriptions électorales aux législatives de la deuxième République	117
SECTION III. Impact et conséquences du processus électoral dans l'évolution politique congolaise	125
3.3.1. Forces politiques opposées en 1960 et en 1965	125
3.3.2. Partis fédéralistes en 1965 sous la bannière CONACO	132
3.3.3. Elections sous la deuxième République et personnalisation du pouvoir politique.....	137
3.3.4. Elections présidentielles sous la deuxième République	152
SECTION IV. Motivations du vote aux législatives de 1960 a 1987	156
3.4.1. Deux échelles pour saisir la manifestation de l'ethnicité	159
3.4.2. Motivations du vote lors des législatives de la première République	161
3.4.3. Motivations du vote sous la deuxième République.....	171
CONCLUSION PARTIELLE.....	178
DEUXIEME PARTIE. MOTIVATIONS DU VOTE ET STRATEGIES PERSUASIVES AUX LEGISLATIVES DE 2011.....	184
CHAPITRE IV. MOTIVATIONS DU VOTE AUX LEGISLATIVES DE 2011	186
SECTION I. Présentation des données issues du terrain.....	186
4.1.1. Profil des répondants (Electeurs interrogés)	186
4.1.2. Difficultés liées à la collecte et à l'analyse des données empiriques	192
SECTION II. Motivations du vote aux législatives de 2011	194
4.2.1. Motivations du vote selon l'appartenance provinciale.....	194
4.2.2. Electeurs-répondants et motivations du vote en 2011	194
4.2.3. Motivations du vote par province : deux tendances différentes du vote	195
4.2.4. Interprétation des motivations du vote des électeurs par province	197
SECTION III. Contrôle des motivations du vote en fonction d'autres variables	203
4.3.1. Niveau d'instruction et motivations du vote.....	203
4.3.2. Vote des électeurs se déclarant chrétiens	209
4.3.3. Motivations du vote selon la tranche d'âge	215
4.3.4. Motivations du vote selon le genre.....	216
SECTION IV. Motivations du changement de comportement du vote	219

4.4.1. Volatilité du vote en 2011 par rapport à 2006.....	219
SECTION V. Moment de la décision électorale, enjeux et opinion sur les processus de démocratisation et électoral.....	230
4.5.1. Moment de la décision électorale.....	230
4.5.2. Degré de satisfaction des processus de démocratisation et du processus électoral.....	234
CONCLUSION PARTIELLE.....	243
CHAPITRE V. STRATEGIES PERSUASIVES AUX LEGISLATIVES DE 2011	249
SECTION I. Réélus, élus et non-élus: qui sont-ils ?.....	249
5.2.1. Profil des répondants à l'enquête	250
SECTION II. Avant et pendant la campagne : conception et application des stratégies persuasives.....	256
5.2.1. Pré-campagne et campagne électorale : deux étapes complémentaires et déterminantes. .	257
5.2.2. Candidats et campagne électorale en 2011	264
5.2.3. Thèmes de campagne électorale	265
5.2.4. « COUPAGE » : phénomène néfaste contre les candidats et gangrène contre la profession journalistique	274
SECTION III. Attitude mitigée des réélus, des élus de 2011 et de 2006, des non-élus face aux résultats électoraux	287
5.3.2. Motivations du vote selon les réélus et élus de 2011.....	289
5.3.3. Motivations du changement du comportement de vote	290
SECTION IV. Réélus, élus en 2011 et en 2006, non-élus face aux enjeux sociopolitiques	293
5.4.1. Degré de satisfaction des processus de démocratisation et électoral	293
5.4.2. Reflet des opinions des représentants et des électeurs	294
5.4.3. Fonctionnement des partis politiques	295
5.4.4. Opinion des répondants sur les processus de démocratisation et électoral	300
Conclusion partielle	302
CHAPITRE VI. REGARD CROISE DES PERSONNALITES SCIENTIFIQUES ET POLITIQUES SUR LES MOTIVATIONS DU VOTE ET LES STRATEGIES PERSUASIVES	306
SECTION I. Profil des personnalités scientifiques et politiques interviewées	306
6.1.1. Utilité du recours aux méthodes mixtes.....	307
SECTION II. Motivations du vote selon les personnalités politiques et scientifiques.....	310
6.2.1. Primauté de l'ethnicité selon les scientifiques et les politiques	311
6.2.2. « Etre connu de l'électorat ou avoir un ancrage local»	316
6.2.3. Autres motivations du vote selon les personnalités interrogées.....	319
SECTION III. Stratégies persuasives des candidats aux législatives	323
6.3.1. Affiches, proximité, imprégnation des desiderata des électeurs	324
6.3.2. S'imprégner des desiderata des électeurs.....	324
6.3.2. Etre le « nzonzi ya kieleka » ou le meilleur porte-parole des électeurs.....	325
SECTION IV. Elections de 2006 et de 2011 : atouts et faiblesses	328
6.4.1. Atouts et faiblesses des élections de 2006.....	328
CONCLUSION GENERALE.....	337
Annexe 1. Répartition des sièges par parti politique et par province en 2011	358
Annexe 2. Questionnaire destiné aux électeurs des provinces	359
Annexe 3. Questionnaire destiné aux députés réélus, élus en 2006, en 2011 et aux non élus	363
Annexe 4. Principaux modes de scrutins	371
Annexe 5 : Résultats Chambre et Sénat en 1960	372
Annexe 6. Résultats des législatives de 1965.....	373
Annexe 7. Résultats Sénat en 1965.....	374
Annexe 8. Résultats des législatives 1970-1987	375
Annexe 9. Quelques tests du Khi-deux.....	376
BIBLIOGRAPHIE.....	384
OUVRAGES	384
THESES DE DOCTORAT	393
PUBLICATIONS ET ARTICLES SCIENTIFIQUES, RAPPORTS ET COURS	394
TEXTES JURIDIQUES DE LA RD CONGO.....	397
ARTICLES DE PRESSE	399

TABLE DES MATIERES DE TABLEAUX

Tableau 1. Elus et Réélus aux législatives de 2011 par province	2
Tableau 2. Répondants membres de quatre catégories.....	4
Tableau 3.Tendance des regroupements politiques aux législatives de 2011 dans le Bandundu	5
Tableau 4. Répartition de pourcentages des électeurs à interroger par province	36
Tableau 5. Attribution du nombre des électeurs à interroger	37
Tableau 6. Nombre des candidats retenus par catégorie	37
Tableau 7. Echantillon prévisionnel global des candidats et des électeurs à interroger	37
Tableau 8. Relations entre vote, positions sociales, attitudes et options	72
Tableau 9. Récapitulatif des suffrages exprimés aux législatives de 1970.....	118
Tableau 10. Répartition de circonscriptions par province	122
Tableau 11. Répartition des répondants par province	188
Tableau 12. Répondants par niveau d'instruction	189
Tableau 13. Répondants par province et par genre	189
Tableau 14. Répondants par province et par âge.....	190
Tableau 15. Répondants par âge et par genre.....	191
Tableau 16. Répartition des répondants selon la religion.....	191
Tableau 17. Identification partisane des répondants.	192
Tableau 18. Motivations du vote par province selon les répondants-électeurs	195
Tableau 19. Motivations du vote des répondants (Niveau d'instruction).....	203
Tableau 20. Motivations du vote des électeurs se déclarant chrétiens	209
Tableau 21. Motivations du vote selon l'âge	215
Tableau 22. Motivations du vote selon le genre.....	216
Tableau 23. Volatilité du vote de 2011 par rapport à 2006 selon le niveau d'instruction	219
Tableau 24. Volatilité du vote de 2011 par rapport à 2006 selon le genre	220
Tableau 25. Volatilité du vote de 2011 par rapport à 2006 selon l'âge.....	221
Tableau 26. Volatilité du vote de 2011 par rapport à 2006 selon la religion.....	221
Tableau 27. Volatilité du vote de 2011 par rapport à 2006 selon la province	222
Tableau 28. Motivations de la volatilité du vote selon le niveau d'instruction	223
Tableau 29. Motivations de la volatilité du vote selon l'âge.....	224
Tableau 30. Motivations de la volatilité du vote selon le genre	224
Tableau 31. Motivations de la volatilité du vote selon la religion.....	225
Tableau 32. Motivations de la volatilité du vote selon la province	226
Tableau 33. Moment de la décision du vote en 2011 selon le genre	232
Tableau 34. Moment de la décision du vote en 2011 selon la province	232
Tableau 35. Moment de la décision du vote en 2011 selon le niveau d'instruction	233
Tableau 36. Moment de la décision de vote en 2001 selon la religion.....	233
Tableau 37. Moment de la décision de vote en 2011 selon l'âge	234
Tableau 38. Degré de satisfaction selon l'âge	235
Tableau 39. Degré de satisfaction selon la religion.....	236
Tableau 40. Degré de satisfaction selon le genre	236
Tableau 41. Degré de satisfaction en fonction du niveau d'instruction	237
Tableau 42. Opinion sur le processus électoral selon la province.....	238
Tableau 43. Opinion sur le processus électoral selon la province (en %)	238
Tableau 44. Opinion sur le processus électoral selon le niveau d'instruction.....	238
Tableau 45. Opinion sur le processus électoral selon le niveau d'instruction (en %)	238
Tableau 46. Opinion sur le processus électoral selon la religion	239
Tableau 47. Opinion sur le processus électoral selon la religion (en %).....	239
Tableau 48. Opinion sur le processus électoral selon le genre	239
Tableau 49. Opinion sur le processus électoral selon le genre (%)	239
Tableau 50. Opinion sur le processus électoral selon l'âge.....	239
Tableau 51. Répartition des répondants	250
Tableau 52. Profil des répondants selon l'orientation académique	250
Tableau 53. Profil des répondants selon le genre	250
Tableau 54. Identification partisane des répondants	251
Tableau 55. Statut des répondants.....	251
Tableau 56. Secteur professionnel des répondants.....	251
Tableau 57. Répondants selon l'âge.....	252
Tableau 58. Appartenance religieuse des répondants.....	252
Tableau 59. Répondants et lieu de résidence	252

Tableau 60. Sélection des répondants, organisation et début de la campagne	260
Tableau 61. Niveau de sélection des répondants aux législatives de 2011.	260
Tableau 62. Montants dépensés par les répondants et moyenne par catégorie.....	261
Tableau 63. Candidats et recours d'un consultant pendant la campagne	264
Tableau 64. Candidats et équipes de campagne	264
Tableau 65. Sentiment d'appartenance des répondants.....	267
Tableau 66. Classement de trois thèmes les plus importants des répondants.....	268
Tableau 67. Accès aux médias des répondants pendant la campagne électorale	277
Tableau 68. Nombre des candidats par province aux législatives de 1982 et de 2011.....	282
Tableau 69. Matériels utilisés pendant la campagne	283
Tableau 70. Importance des matériels de campagne	284
Tableau 71. Attitude des répondants avant la proclamation des résultats	287
Tableau 72. Motivations du vote selon les réélus et les élus de 2011	289
Tableau 73. Motivations du changement du vote.....	290
Tableau 74. Degré de satisfaction des processus de démocratisation et électoral	293
Tableau 75. Reflet opinion de l'électorat et des représentants	294
Tableau 76. Pratique démocratique au sein des partis politiques	298
Tableau 77. Opinion des répondants sur les processus de démocratisation et électoral	301
Tableau 78. Prénom, profession, formation et activité des personnalités scientifiques et politiques	307
Tableau 79. Motivations du vote des électeurs selon les personnalités scientifiques et politiques	311
Tableau 80. Stratégies de campagne selon les personnalités scientifiques et politiques interviewées	325
Tableau 81. Atouts et faiblesses des élections de 2006.....	329
Tableau 82. Atouts et faiblesses des élections de 2011	331

TABLE DES MATIERES DE GRAPHIQUES

Graphique 1. Tendance des regroupements politiques aux législatives de 2011 dans le Bandundu (en %)	5
Graphique 2. Tendance des regroupements politiques aux législatives de 2011 dans le Bas-Congo (en %).....	6
Graphique 3. Tendance des regroupements politiques à Kinshasa aux législatives de 2011 (en %).....	6
Graphique 4. Tendance des regroupements politiques aux législatives de 2011 en Equateur (en %).....	7
Graphique 5. Comparaison pourcentages prévisionnel et effectif.....	188
Graphique 6. Répondants par niveau d'instruction (%).....	189
Graphique 7. Répondants par province selon le genre	190
Graphique 8. Répartition des répondants par âge et province.	190
Graphique 9. Répondants par âge et genre.....	191
Graphique 10. Répartition des répondants selon la religion (%).....	192
Graphique 11. Identification partisane des répondants	192
Graphique 12. Motivations du vote –BANDUNDU (en %)	195
Graphique 13. Motivations du vote - EQUATEUR (en %)	196
Graphique 14. Motivations du vote -KINSHASA (en %).....	196
Graphique 15. Motivations du vote - BAS-CONGO (en %).....	197
Graphique 16. Motivations du vote –Sans diplôme ou primaire(en %)	204
Graphique 17. Motivations du vote - Secondaire(en %)	205
Graphique 18. Motivations du vote– Supérieur ou universitaire (en %).....	205
Graphique 19. Motivations du vote– Eglise catholique (en %).....	211
Graphique 20. Motivations du vote- Eglises de réveil (en %).....	213
Graphique 21. Motivations du vote-Eglise protestante(en %)	213
Graphique 22. Motivations du vote des 20-29 ans (en %)	216
Graphique 23. Motivations du vote des 30-39 ans (en %)	216
Graphique 24. Motivations du vote selon le genre (en %)	217
Graphique 25. Volatilité du vote de 2011 par rapport à 2006 selon le niveau d'instruction	220
Graphique 26. Volatilité du vote de 2011 par rapport à 2006 selon le genre	220
Graphique 27. Volatilité du vote de 2011 par rapport à 2006 selon l'âge.....	221
Graphique 28. Volatilité du vote de 2011 par rapport à 2006 selon la religion.....	221
Graphique 29. Volatilité du vote de 2011 par rapport à 2006 selon la province	222
Graphique 30. Motivations de la volatilité du vote selon le niveau d'instruction (%).....	223
Graphique 31. Motivations de la volatilité du vote selon l'âge (en %)	224
Graphique 32. Motivations de la volatilité du vote selon le genre	225
Graphique 33. Motivations de la volatilité selon la religion (en %	225
Graphique 34. Motivations de la volatilité du vote selon la province (en %)	226

Graphique 35. Moment de la décision du vote en 2011 selon le genre	232
Graphique 36. Moment de la décision du vote en 2011 selon la province (en %)	232
Graphique 37. Moment de la décision du vote en 2011 selon le niveau d'instruction (en %)	233
Graphique 38. Moment de la décision du vote en 2011 selon la religion (en %).....	234
Graphique 39. Moment de la décision du vote en 2011 selon l'âge (en%).	234
Graphique 40. Degré de satisfaction selon l'âge (en %)	236
Graphique 41. Degré de satisfaction selon la religion (%).....	236
Graphique 42. Degré de satisfaction selon le genre (en %).....	236
Graphique 43. Degré de satisfaction en fonction du niveau d'instruction (%).....	237
Graphique 44. Opinion sur le processus électoral selon l'âge.....	240
Graphique 45. Importance des thèmes de campagne aux législatives de 2011	268
Graphique 46. Accès des répondants aux médias	277
Graphique 47. Activités organisées durant le dernier mois de campagne (Nbre d'heures/semaine).....	280
Graphique 48. Matériels utilisés pendant la campagne	283
Graphique 49. Importance des matériels de campagne(en %)	284
Graphique 50. Attitude des répondants avant la proclamation des résultats (en %).....	287
Graphique 51. Motivations du vote selon les réélus et les élus 2011	290
Graphique 52. Motivations du changement du vote.....	291
Graphique 53. Degré de satisfaction des processus de démocratisation et électoral (en %)	293
Graphique 54. Reflet opinion de l'électorat et des représentants(en %)	295
Graphique 55. Pratique démocratique au sein des partis politiques (en %)	298
Graphique 56. Opinion des répondants sur les processus de démocratisation et électoral (en %)	301

ABREVIATIONS

AAAAAA	Aujourd'hui, Avançons, Assurons l'Avenir sur l'Amont et sur l'Aval
ABAKO	Alliance des Bâtisseurs du Kongo
ABAZI	Alliance des Bayanzi (Bandundu)
ACDC	Alliance congolaise des démocrates chrétiens
ACO	Avenir du Congo
ACRP	Alliance des chrétiens pour le renouveau et le progrès
ADH	Alliance des chrétiens humanistes
AFDC	Alliance des forces démocratiques du Congo
AFDL	Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo
AMNCL	Alliance des mouvements nationalistes congolais/Lumumba
ARC	Alliance pour le renouveau du Congo
ARP	Action républicaine pour le progrès
ASCO	Association congolaise
ASSOREBO	Association des ressortissants du Haut-Congo
ATCAR	Association des Tshokwe du Congo, de l'Angola et de la Rhodésie
ATD	Alliance des travailleurs congolais pour le développement
AWABELO	Association Wanande Beni Lubero
BALUKAT	Baluba du Katanga, essentiellement du Nord Katanga
BCUP	Bâtir un Congo prospère
CCU	Convention des Congolais unis
CDC	Convention des démocrates chrétiens
CEI	Commission électorale indépendante
CENI	Commission électorale nationale indépendante
CEREA	Centre de regroupement africain
CNC	Congrès national congolais
CNDP	Congrès national pour la défense du peuple

CNS	Conférence nationale souveraine
COAKA	Coalition kasaïenne
CODELI	Convention démocratique du peuple
CONACO	Confédération nationale congolaise
CONAKAT	Confédération des associations tribales du Katanga (tribus du sud)
CONGO PAX	Congo Pax
CRD	Convention pour la république, les institutions et le développement
CST/UPB	Convention pour la République et la démocratie
DC	Démocratie chrétienne
DDC	Dynamique pour la démocratie au Congo
DECO	Union pour le développement du Congo
ECIDE	Engagement citoyenneté et le développement
EDT	Entités territoriales décentralisées
FROCONKI	Front commun du Nord Kivu
FRONKAT	Front katangais
LUKA	Parti pour la liberté et l'unité, issus des Bayaka de Léopoldville et du Kwango
M23	Mouvement du 23 mars
MEDA	Mouvement de l'évolution démocratique africaine
MERCO	Mouvement pour l'émergence de la république du Congo
MIP	Mouvement pour l'intégrité du peuple
MLC	Mouvement de libération du Congo
MLP	Mouvement lumumbiste
MNC/K	Mouvement national congolais/Kalonji
MNC/L	Mouvement national congolais/Lumumba
MP	Majorité présidentielle
MPCR	Mouvement du peuple congolais pour la république
MPR	Mouvement populaire de la révolution
MPS	Mouvement du peuple pour la solidarité
MSM	Mouvement solidaire muluba du Kasaï-oriental
MSR	Mouvement social pour le renouveau
MUB	Mouvement pour l'unité Basongye
OZRT	Office zairois de radiodiffusion et de télévision
PA	Parti de l'Action
PALU	Parti des lumumbistes unifiés
PANADER	Parti national pour la démocratie et la république
PARC	Parti républicain chrétien
PDC	Parti démocrate-chrétien
PDR	Parti pour le développement rural
PECO	Parti écologiste congolais
PNP	Parti national pour le progrès
PNRD	Parti national pour le renouveau et le développement
PPPD	Parti du peuple pour la paix et le développement
PPRD	Parti du peuple pour la reconstruction et la démocratie
PRDC	Parti pour la relance du développement du Congo
PSA	Parti solidaire africain
PSD	Parti des sociaux-démocrates
PT	Parti travailliste

PTL	Parti travailliste libéral
PUNA	Parti pour l'unité nationale
RADECO	Rassemblement des démocrates conciliants
RAPELI	Rassemblement du peuple pour la liberté
RCD	Rassemblement congolais pour la démocratie
RCDN	Rassemblement des Congolais démocrates et nationalistes
RD CONGO	République Démocratique du Congo
RDKL	Rassemblement démocratique Kwilu et Lac Léopold II
RDP	Regroupement des démocrates pour le progrès
RECO	Rassemblement de l'Est du Congo, réunissant les Bashi de Kabare
RRC	Rassemblement pour la reconstruction du Congo
RTNC	Radiotélévision nationale congolaise
SET	Soutien à Etienne Tshisekedi
SODENA	Solidarité pour le développement national
UCL	Union congolaise pour la liberté
UDA	Union démocratique africaine
UDECO	Union pour le développement du Congo
UDEMO	Union des mobutistes
UDPS	Union pour la démocratie et le progrès sociale
UFC	Union des forces du changement
ULDC	Union des libéraux démocrates chrétiens
UNADEC	Union nationale des démocrates chrétiens
UNC	Union pour la nation congolaise
UNERGA	Union des Warega à l'Est du Congo (Kivu et Maniema)
UNIBAT	Union des Bateke de Bandundu et de Léopoldville
UNICENTRALE	Unité Centrale
UNILAC	Union du Lac Léopold II
UNIMO	Union des Mongo
UNIR	Union pour la république
URM	Union des ressortissants du Maniema (Bakusu)

Figure 1. Carte administrative de la RD Congo avec 11 provinces¹

¹ Source : Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité de la RD Congo- Institut Géographique du Congo (IGC). Cette carte existe depuis 1983, année au cours de laquelle avait eu lieu la scission de l'ancienne province du Kivu en trois provinces distinctes : Maniema, Nord-Kivu et Sud-Kivu.

Figure 2. Nouvelle carte administrative de la RD Congo avec 26 provinces²



Cette nouvelle carte a été produite à la suite de la promulgation de la Loi de programmation n° 15/004 du 28 février 2015, déterminant les modalités d'installation de nouvelles provinces. Désormais, la RD Congo compte vingt-six provinces, soit cinq provinces de plus comparativement à la Constitution du 1^{er} août 1964, article 4, qui prévoyait 22 provinces. Conformément à cette nouvelle carte, la présente recherche porte sur dix provinces (Équateur, Kinshasa, Kongo-central, Kwango, Kwilu, Mai-Ndombe, Mongala, Nord-Ubangui, Sud-Ubangui, Tshuapa). Mais pour demeurer cohérent avec les données issues de l'enquête, réalisée en 2013, nous utilisons encore les anciennes appellations correspondant aux quatre provinces dans leur configuration de 2013, à savoir, Bandundu, Bas-Congo, Équateur et Kinshasa.

²**Source :** Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité de la RD Congo- Institut Géographique du Congo (IGC).

INTRODUCTION GENERALE

La RD Congo a organisé, le 28 novembre 2011, deux scrutins lors de l'épreuve réitérative : les présidentielles et les législatives. En se focalisant spécifiquement sur les législatives, les résultats proclamés peuvent être qualifiés de contrastés. Ce contraste s'observe à trois niveaux différents. Le premier contraste a trait au nombre très réduit de représentants réélus. Selon la Commission nationale électorale indépendante, CENI³, seuls 106 députés, soit 21,2%, ont été réélus en 2011 à travers tout le pays, comme le montre le tableau 1. Les pourcentages des réélus par rapport aux élus de 2011 montrent que le Kasai-Oriental a réélu 48,9% de représentants. Le Sud-Kivu, le Maniema, le Nord-Kivu et Kinshasa ont respectivement réélu 31,3%, 28,6%, 27,7% et 27,5%. Les autres provinces ont réélu 25,5% des représentants dans le Bandundu, 21,7% dans le Bas-Congo, 14,8% dans la Province orientale, 12,9% en Equateur, 8,3% au Katanga, et 7,1% dans le Kasai-Occidental⁴.

Tableau 1. Elus et Réélus aux législatives de 2011 par province

Province	Total Elus	Réélus	% Réélus par rapports aux élus de 2011
Bandundu	55	14	25,5%
Bas-Congo	23	5	21,7%
Equateur	62	8	12,9%
Kasai-Occidental	42	3	7,1%
Kasai-Oriental	41	20	48,9%
Katanga	72	6	8,3%
Kinshasa	51	14	27,5%
Maniema	14	4	28,6%
Nord-Kivu	47	13	27,7%
Province orientale	61	9	14,8%
Sud-Kivu	32	10	31,3%
Total	500	106	21,2%

Le deuxième contraste concerne la non-élection ou la non-réélection de plusieurs hommes politiques « carriéristes »⁵. Et ce, en dépit du fait qu'ils assumaient de hautes fonctions politiques au sein du gouvernement ou des entreprises publiques et qu'ils possédaient, en outre, des budgets conséquents à même de faciliter leur élection ou réélection aux législatives. Le troisième contraste a trait aux critiques acerbes des organismes internationaux⁶ et nationaux⁷ d'observation électorale et de

³ CENI, « Les élections présidentielles et législatives du 28 novembre 2011 en RD Congo. Défis, Stratégies et Résultats », Kinshasa, mars 2012, p.33.

⁴ *Ibid.*, p.34.

⁵ Il s'agit des acteurs politiques qui ont longtemps occupé des fonctions politiques ou managériales, tant sous la première que la deuxième et la troisième République. On peut citer, à titre illustratif, le cas d'Alexis Tambwe Mwamba dans la province du Maniema, de José Endundo Bononge en Equateur, de Christophe Mbozo dans le Bandundu etc.

⁶ A ce propos, Marie-Soleil Frère reproche aux diverses organisations se fixant pour objectif d'observer le déroulement des scrutins de ne pas toujours avoir une commune coordination entre elles. Pour illustrer son propos, elle s'appuie sur les élections de 2006 en RD Congo qui ont mobilisé plus d'une cinquantaine de structures d'observation étrangères, soit plus de 1.700 personnes, FRERE, M.-S., 2009, *Elections et medias en Afrique centrale. Voie des urnes, voix de la paix ?*, Paris, Karthala-Institut Panos. p.270.

⁷ En 2006, « la CEI a délivré plus de 111.000 accréditations à différents réseaux issus de la société civile et des confessions religieuses », FRERE, M.-S., 2009, p.270.

l'opposition politique congolaise⁸ contre les élections de 2011. Pour ces organismes, ces élections ont constitué, en réalité, un « hold up »⁹ électoral. Le Centre Carter a indiqué, par exemple, dans la conclusion de son rapport électoral que les résultats publiés par la CENI ont manqué de crédibilité¹⁰. La lecture des rapports d'autres organismes¹¹ et de l'ensemble de la littérature produite sur ces élections est allée dans ce sens, minimisant le nombre très réduit des représentants sortants, élus en 2006. Et pourtant, cette donnée revêt un intérêt analytique, puisque les questions qu'elle suscite peuvent permettre de mieux comprendre le phénomène socio-politique de la réitération électorale de 2011 et surtout de saisir les motivations qui ont orienté et influencé le vote des électeurs vers de nouveaux candidats. D'autant que le changement du comportement du vote des électeurs a eu une incidence significative sur le renouvellement de l'Assemblée nationale, à hauteur de 78,8%¹².

Cette recherche met donc en lumière les enjeux de cette épreuve réitérative de l'élection, par l'analyse des motivations du vote et des stratégies persuasives. Elle vise, d'une part, à saisir les raisons du changement du comportement du vote des électeurs et, d'autre part, à tenter de mettre en exergue les stratégies persuasives des élus et des réélus qui ont participé au changement du vote des électeurs. Pour y parvenir, la présente recherche porte sur quatre provinces de l'ouest de la RD Congo : le Bandundu, le Bas-Congo, l'Équateur et Kinshasa, dans leur configuration de 2013 (carte 1). Ces quatre provinces ont réélu, en 2011, 41 représentants sur 106, soit 38,7%, et élu 150 nouveaux représentants sur 394, soit 38,1%. Ce qui fait un total de 191 représentants sur 500, soit 38,2%. Quant au nombre des électeurs, la CENI¹³ y a inscrit au rôle 12.304.649 électeurs, soit 38,4% sur un total national de 32.024.640.

⁸ MUTANDA, A., « Rapport sur le processus électoral. Démonstration de la fraude électorale et de la victoire du Président Etienne Tshisekedi wa Mulumba à la présidentielle du 28 novembre 2011 », janvier 2012, Kinshasa, RD Congo.

⁹ KABEYA M.M., Polydore Edgard, « Joseph Kabila, la diaspora congolaise et les élections », *La Libre.be*, Débat et opinions, du 28 janvier 2012, consulté le 25 novembre 2012. Ou *Agence Belga* du 28 janvier 2012 : « RDC, une quarantaine de députés réclament l'annulation des élections législatives ». Consulté le 25 novembre 2012. Ou encore KEFLER, A., « La RDC en quête d'émancipation et d'ordre : Les acteurs et les perspectives d'une mutation démocratique annoncée », *Afrikanews rédaction* du 05 mars 2012. Consulté le 08 décembre 2012.

¹⁰ Centre Carter, « République démocratique du Congo : Résultats des élections législatives compromises », Rapport du 24 février 2012, p.2-3. Il convient, toutefois, de se demander si le Centre Carter avait pu produire un rapport tenant effectivement compte des réalités électorales. Quand on sait que dans le Bandundu, par exemple, le Centre Carter n'y a déployé que trois observateurs, installés respectivement à Bandunduville (2) et à Kikwit (1), comme l'a confirmé M. Vicky Mbozo, Gouverneur honoraire de cette province. Ces propos ont été recueillis lors de l'entretien réalisé à son domicile, à Kinshasa/Livulu, le 28 août 2013.

¹¹ « La Commission européenne, les États-Unis, la France, la Belgique, la conférence épiscopale congolaise, les ONG de tous horizons se rejoignent pour déplorer les ratés de la première consultation organisée par les Congolais eux-mêmes », POURTIER, R., « Les élections de 2011 en RDC, entre cafouillage et tripatouillage », *EchoGéo* [En ligne], Sur le Vif, mis en ligne le 02 juillet 2012, URL : <http://echogeo.revues.org/13119>. Consulté le 27 décembre 2016.

¹² Source CENI, 2012, *ibid.*, p.24.

¹³ *Id.*

En outre, cette recherche porte sur quatre groupes d'acteurs politiques : les réélus, les élus de 2011, les élus de 2006 et les non-élus (tableau 2). Dans leur traitement et sur des questions spécifiques, ces groupes se ramènent souvent à deux. Les députés réélus (41) et les élus de 2011 (150) permettent de connaître les motivations de leur succès électoral en fonction des stratégies persuasives mises en place. Alors que les élus de 2006 et les non-élus¹⁴ aident à comprendre les motivations à la base de leur insuccès électoral.

Tableau 2. Répondants membres de quatre catégories

Candidats 2006	Elus en 2006	Candidats 2011	Elus 2011	Ensemble
+	+	+	+	Réélus
+	+	+	-	Elus en 2006
-	-	+	+	Elus en 2011
+	-	+	-	Candidats non élus en 2006 et 2011

Dans le tableau ci-dessus, les signes positif et négatif indiquent le paradigme des oppositions de la participation ou de la non-participation, du succès ou de l'insuccès électoral des candidats. Ainsi, la première ligne se lit : candidats en 2006 et en 2011, participation avec succès aux deux législatives, donc réélus. Par contre, la troisième ligne se lit : « absents (ou n'ayant pas participé) aux législatives de 2006 et s'étant présentés avec succès en 2011, donc élus en 2011, etc.

A. QUATRE PROVINCES, TROIS TENDANCES DIFFERENTES DE VOTE

Le tableau 3¹⁵ reprend les résultats électoraux issus des législatives de 2011 par regroupement politique. Sa lecture nous permet de dégager trois tendances différentes du vote des électeurs des quatre provinces. Sur cette base, nous attribuons au vote des électeurs de Bandundu une tendance proche des partis de la Majorité présidentielle (1). Le vote des électeurs du Bas-Congo et de Kinshasa nous semble en faveur des partis de l'opposition (2). Quant au vote des électeurs de l'Equateur, nous attribuons une tendance néo-mobutiste à leur vote (3).

A.1. Bandundu : proche de la majorité présidentielle

La lecture des résultats électoraux de la province de Bandundu incite à attribuer une tendance du vote proche des partis de la majorité présidentielle. En effet, le Parti du Peuple pour le Renouveau et le Développement, PPRD, et ses alliés- PPPD, PALU, P.A., ARC¹⁶, proche du président Joseph Kabila y ont remporté, en 2011, 43 sièges sur un total de 55 sièges¹⁷, soit 78,2%. En 2006, ces partis ont,

¹⁴ Source CENI, 2012, *ibid.*, p.24.

¹⁵ Ces regroupements politiques tiennent compte des résultats électoraux de quatre provinces, repris en annexe 1.

¹⁶ Signalons que l'ARC, le MSR et d'autres partis politiques ont quitté la majorité présidentielle depuis 2016, pour fonder un nouveau groupement dit G7 qui soutient la candidature de Moïse Katumbi Chapwe à la présidence de la République. Mais, pour demeurer cohérent avec les données de 2013, nous avons jugé utile de garder tous ces partis dans leur ancien regroupement politique, à savoir la majorité présidentielle.

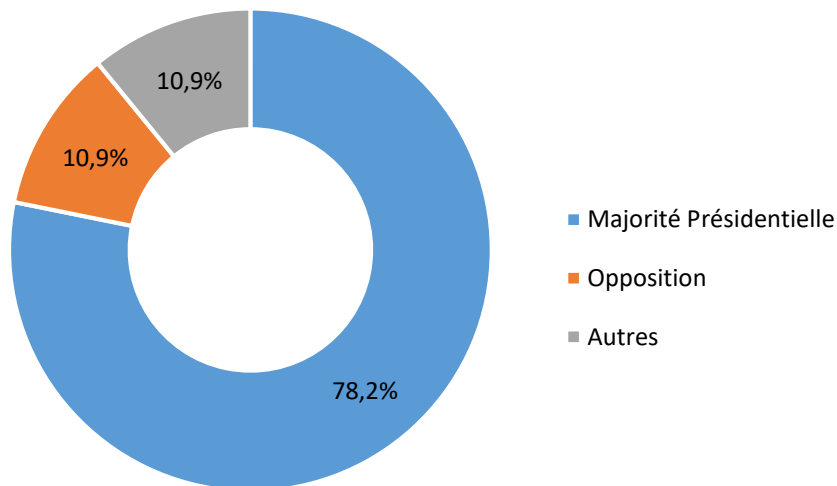
¹⁷ CENI, *ibid.*, p.33.

globalement, engrangé 33 sièges sur 57, soit 57,9%. Le PALU¹⁸ d'Antoine Gizenga y a été, selon Léon de saint Moulin, le premier parti provincial avec 23 sièges, soit 40,4%. Et à l'élection présidentielle, le leader du PALU, Antoine Gizenga, a remporté 80,2% des voix dans le Bandundu. Alors qu'aux législatives de 2011, le PALU, tout en conservant le leadership provincial, a perdu 12 sièges, soit 21,8%, pour n'en conserver que 11, soit 20,0%.

Tableau 3. Tendance des regroupements politiques aux législatives de 2011¹⁹

Province	Majorité Présidentielle	Opposition	Néo-Mobutistes	Autres (partis politiques et indépendants)	Total
Bandundu	43	6	0	6	55
Bas-Congo	8	7	0	8	23
Kinshasa	19	18	0	14	51
Equateur	22	8	25	7	62
Ensemble	92	39	25	35	191

Graphique 1. Tendance des regroupements politiques aux législatives de 2011 dans le Bandundu (en %)



A.2. Bas-Congo : proche de l'opposition

Dans le Bas-Congo²⁰, le vote des électeurs se porte sur les partis de l'opposition. Mais, la dispersion des voix ne permet pas d'observer une nette prégnance de l'opposition dans cette province. Puisque cette dispersion profite tantôt aux partis de la majorité présidentielle, tantôt aux indépendants et autres petits partis. Les résultats électoraux de 2011 montrent, par exemple, que le PPRD a réalisé, dans le Bas-Congo, le même score en nombre de sièges (deux) que l'UDPS. Associée au MSR (3 sièges), son allié de l'époque, la majorité présidentielle a totalisé cinq sièges. Les autres sièges sont revenus

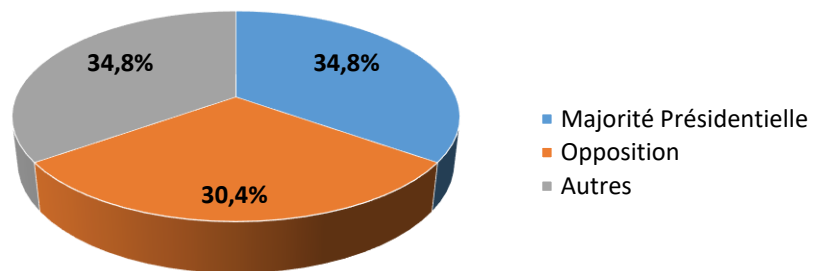
¹⁸ DE SAINT MOULIN, L., « Les leçons du premier tour de l'élection présidentielle en RDC », *Congo-Afrique*, n°408, Octobre 2006, p.338.

¹⁹ Nous devons insister sur le fait que les tendances observées et analysées dans cette recherche tiennent essentiellement compte de la période du séjour de recherche, lors de la collecte de données, soit entre juin-début septembre 2013.

²⁰ Léon de saint Moulin analyse l'environnement socio-politique congolais depuis 1967. Ancien Recteur de l'Université de Kinshasa de 1978 à 1981, ses articles, d'une profondeur scientifique avérée, sont généralement publiés dans la revue *Congo-Afrique*, paraissant à Kinshasa, en RD Congo.

aux indépendants et aux partis à ancrage local : ABAKO (2 sièges), MPCR (2 sièges), RECO (2 sièges). Aux législatives de 2006, le PPRD a remporté six sièges contre trois au MLC²¹. Mis dans leurs regroupements politiques, les résultats électoraux permettent d'observer une nette distanciation des partis de la majorité présidentielle (34,8%), par rapport à ceux l'opposition (30,4%). Cette distanciation des partis de la majorité peut s'expliquer par la dispersion des résultats, comme l'illustre le graphique 2, favorisée par un fort taux des indépendants et de petits partis volatiles, soit 34,8%. Cette volatilité des indépendants et des petits partis peut faire pencher la balance, soit en faveur de l'opposition²², soit en faveur de la majorité présidentielle.

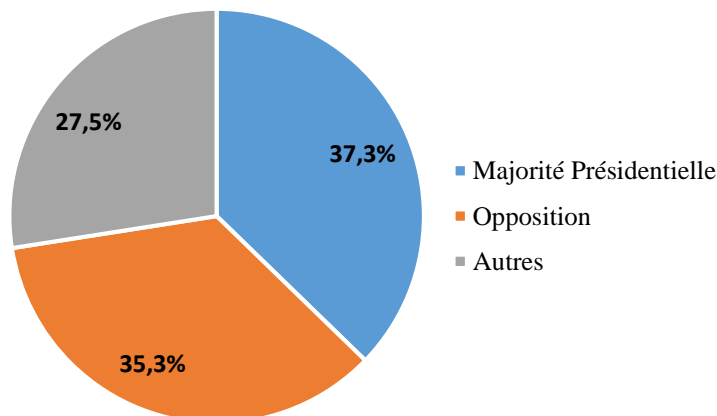
Graphique 2. Tendance des regroupements politiques aux législatives de 2011 dans le Bas-Congo (en %)



A.3. Kinshasa : contestataire et proche de l'opposition

Kinshasa semble plus se rapprocher des partis de l'opposition. En 2006, le M.L.C. y a été crédité de 8 sièges contre 4 pour le PPRD. En 2011, l'UDPS s'est imposée comme le premier parti à Kinshasa avec 5 sièges. Alors que le PPRD y a maintenu son score de 2006, soit 4 sièges. Par contre, le MLC, avec 4 sièges, a perdu en 2011 la moitié de ses sièges remportés en 2006.

Graphique 3. Tendance des regroupements politiques à Kinshasa aux législatives de 2011 (en %)



²¹ DE SAINT MOULIN, L., *ibid.*, p.346. Jean-Pierre Bemba a eu, en moyenne, 36,2% des voix dans le Bas-Congo, suivi de Joseph Kabila avec 13,9%. Léon de Saint Moulin note aussi qu'à Kinshasa, Jean-Pierre Bemba avait obtenu 49,1% des voix, p.46. Dans le Bandundu, le MLC a obtenu, en 2011, un seul siège.

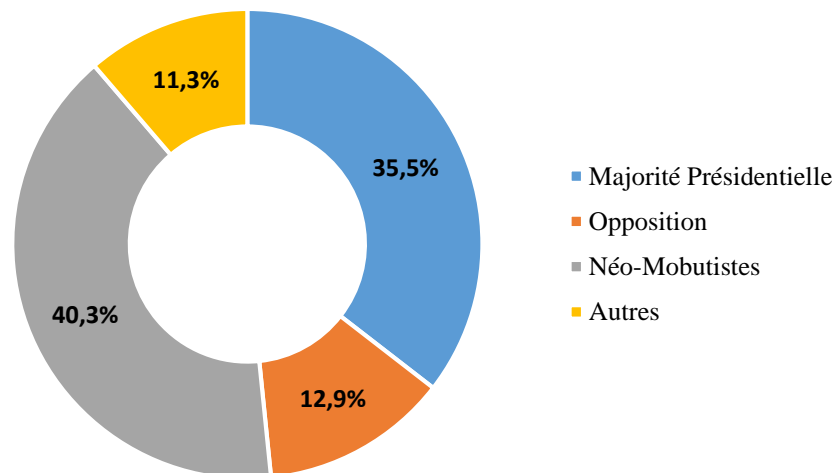
²² *Ibid.*, p.346.

Cette situation s'explique par la présence de nombreux petits partis politiques²³ et favorise la dispersion des sièges. En observant le graphique 3, il ressort que les indépendants et les petits partis ont remporté, à Kinshasa, 27,5% des sièges. Cette forte dispersion des sièges complique, tout naturellement, la primauté d'un camp politique, de manière plausible²⁴. Néanmoins, le graphique 3 permet de relever une différence minime, soit 2,0 %, entre la majorité présidentielle (37,3%) et l'opposition (35,3%) aux législatives de 2011.

A.4. Equateur : proche des partis néo-mobutistes

Les résultats électoraux de la province de l'Equateur laissent persister la tendance que nous lui avons attribuée. Elle se présente comme le foyer des partis néo-mobutistes ou dirigés par les anciens collaborateurs de Mobutu, soit 40,3% (graphique 4). Par rapport aux législatives de 2006, le PPRD y a augmenté, en 2011, le nombre de ses sièges (11 sièges), devancé par le MLC qui en a conservé 13. Les autres sièges sont revenus à l'ADH (5 sièges), à l'ATD (4 sièges), au PPPD (4 sièges), au PDC (4 sièges), à l'UNC (3 sièges), à l'UDEMO et à l'UFC (2 sièges chacun)²⁵. Mais en 2006, le score du MLC en Equateur (21 sièges) se rapprochait de celui réalisé par le PALU (23 sièges) dans le Bandundu. L'addition des sièges du MLC en 2006 (21) à ceux d'autres partis néo-mobutistes comme l'UDEMO (8) et le MPR (1), présentait un chiffre significatif de 30 sièges sur 58, soit 51,7%. En 2011, la présence des partis placés dans le regroupement néo-mobutiste a régressé comparativement à 2006. Néanmoins, elle tend à confirmer la tendance attribuée au vote de ces électeurs.

Graphique 4. Tendance des regroupements politiques aux législatives de 2011 en Equateur (en %)



²³ Il ressort de l'annexe 1, qui reprend les résultats des législatives par province et par parti politique, que les cinquante et un sièges de Kinshasa ont été remportés par vingt-sept partis politiques différents. C'est ce qui explique la difficile prééminence d'un camp politique. Cela n'empêche pas de noter le côté contestataire de Kinshasa par rapport au pouvoir.

²⁴ Il convient de partager, avec André Lubanza, le fait qu'« aucun parti politique n'a été en mesure d'imposer un leadership (total), même provincial. Et « dans aucune province, sauf à l'Est, un parti politique n'a obtenu la majorité absolue des sièges », LUBANZA MUKENDI, A., 2008, *Elections et construction des identités politiques en RD Congo*, Kinshasa, CEROPIC, p.p.64-65.

²⁵ CENI, 2012, p.33.

Nous devons, à ce stade, préciser que ces trois tendances attribuées au vote des électeurs de quatre provinces constituent des indices d'analyse pour saisir les motivations du vote. Leur confirmation ou leur infirmation doit être constatée à l'issue de la décortication effective des données empiriques, dans la deuxième partie de cette recherche, en fonction de la variable appartenance provinciale. La présentation de ces différentes tendances permet, à présent, de poser la question de recherche et d'indiquer les objectifs qu'elle s'assigne.

B. QUESTIONS DE RECHERCHE ET OBJECTIFS

B.1. Questions de recherche

Deux questions se trouvent au centre de cette recherche. La question centrale s'attarde sur les motivations du vote des électeurs aux législatives réitératives de 2011. Nous partons du postulat que les électeurs ne posent pas un acte mécanique au moment du vote. Le bulletin introduit dans l'urne subit, généralement, diverses motivations socio-politiques, économiques, culturelles, environnementales et autres. D'où la question centrale de cette recherche:

Comment les électeurs congolais ont-ils voté en 2011 ? Ou, pour le dire autrement, quelles sont les motivations qui ont influencé leur vote ou le changement du comportement de vote ?

La question subsidiaire a trait aux stratégies persuasives des candidats. En effet, lors d'une compétition électorale, les candidats recourent à diverses stratégies pour persuader et convaincre les électeurs. Nous formulons la question subsidiaire de la manière suivante :

Quelles sont les stratégies des réélus et des élus de 2011 qui ont, effectivement, convaincu et persuadé les électeurs aux législatives de 2011?

B.2. Objectifs de la recherche

Les questions centrale et subsidiaire ainsi formulées contiennent, en elles, les objectifs que s'assigne la présente recherche :

- Interpréter les données obtenues auprès des publics enquêtés et interviewés afin de dégager les motivations du vote des électeurs ;
- Mettre en évidence le moment de la décision électorale des électeurs ;
- Comparer les motivations des électeurs, des candidats et des personnalités politiques et scientifiques ;
- Saisir les raisons de changement du comportement du vote des électeurs ;
- Dégager les stratégies persuasives des candidats lors de la campagne électorale.

C. HYPOTHESES

Nous émettons quatre hypothèses pour comprendre et expliquer les motivations du vote et celles à la base du changement du comportement du vote aux législatives de 2011.

Primo. Les électeurs ont refusé de réélire majoritairement les représentants de 2006, en fondant leurs motivations du vote sur les jugements rétrospectifs et prospectifs²⁶. Le recours à ces deux jugements peut, ainsi, s'interpréter comme une sanction, pour n'avoir pas répondu aux attentes des électeurs par les représentants sortants au cours de la législature 2006-2011.

Secundo, et à la suite de la première hypothèse, les électeurs ont conféré leur vote aux candidats, élus en 2011, qu'ils ont jugé compétents, construisant d'eux-mêmes l'image des meilleurs porte-paroles des circonscriptions électorales pour avoir incorporé dans leurs programmes leurs desiderata. Les stratégies persuasives des candidats ainsi peaufinées ont donc orienté le vote des électeurs²⁷ en leur faveur, sur fond des débats politiques télévisés, des interventions parlementaires et des divers instruments médiatiques, à l'exemple, de la pratique laudative dite « *mabanga* »²⁸.

Tertio. Les élections de 2011 ont été fortement critiquées par les différents observateurs nationaux et internationaux pour leur désorganisation, accentuée par la fraude, la corruption et l'achat des voix auprès des agents et cadres de la CENI²⁹. Les réélus et les élus de 2011 auraient recouru à ces pratiques pour accéder à l'Assemblée nationale.

Quarto. La forte ethnicisation de la scène politique congolaise fait du vote un acte essentiellement identitaire à ascendance ethnique ou locale. Dans cette perspective, les électeurs ont élu et réélu en 2011 les représentants ayant fait preuve d'un fort « sentiment d'appartenance et d'identification »³⁰ à leur groupe social ou ayant montré des « sentiments de solidarité³¹, de loyauté et d'allégeance au groupe ethnique d'appartenance »³² et au localisme.

²⁶ MANIN, B., 2012, *Principes du gouvernement représentatif*, Paris, Flammarion, p.p.223-229.

²⁷ HANS VORLÄNDER, « Les citoyens en colère : les émotions collectives et la démocratie représentative », ZARKA, Yves Charles, (sous dir.), 2012, *Démocratie, état critique*, Paris, Editions Armand Colin, p.31.

²⁸ *Libanga*, en lingala, signifie une pierre. Au pluriel, « *libanga* » devient « *mabanga* ». « *Kobuakela mutu libanga* », se traduit littéralement par « lancer la pierre sur quelqu'un ». Dans le jargon musical congolais, cela signifie simplement faire une dédicace à quelqu'un dans une chanson. L'opération consiste à citer le nom d'une personnalité politique, d'un homme ou d'une femme d'affaires, d'un sportif (ou d'une sportive) de renom et à vanter ses mérites, etc. contre rétribution financière. On reviendra sur ce concept plus tard, au moment d'aborder les motivations du vote des électeurs dans la deuxième partie. On la retrouve également dans le livre de Marie-Soleil FRERE, 2009, p.p.215-216.

²⁹ Lors de notre séjour de recherche (juin-septembre 2013), les électeurs nous ont rapporté les propos tenus par un candidat réélu : « Même si vous ne votez pas pour moi, mon argent le fera à votre place ».

³⁰ Propos recueillis auprès de Léon de saint Moulin, lors de l'entretien qu'il nous a accordé le 25 juillet 2013.

³¹ Pour Hélène-Laure Menthong, les décisions collectives de ces électeurs se forgent « non par des intérêts individuels mais par ceux du groupe reflétant et exacerbant des clivages communautaires, ethniques et linguistiques », MENTHONG, H.L., « Vote et communautarisme au Cameroun », *Politique Africaine*, n°69, Mars 1998, p.p. 40-41.

³² *Id.*

Les quatre hypothèses sur les motivations du vote des électeurs peuvent ainsi s'articuler : Les électeurs ont sanctionné, en 2011, les représentants élus en 2006, en se fondant sur les jugements rétrospectifs et prospectifs (1). Ces jugements ont été renforcés à la fois par les programmes de campagne des réélus et des élus de 2011, et par leurs interventions perçues comme pertinentes lors des débats parlementaires et télévisés, ou en raison de leur notoriété acquise grâce aux *mabanga* (2). En outre, la désorganisation de la CENI, la fraude et la corruption, l'achat de voix auprès de ses agents ont favorisé le succès électoral des réélus et des élus de 2011 (3). De même, ceux-ci se sont fortement appuyés sur leur attachement à leur groupe ethnique, dans ses diverses dérivations, conférant à la motivation du vote des électeurs une caractéristique identitaire, ethnique³³ et locale (4).

Quant à la question subsidiaire, liée aux stratégies de campagne ayant convaincu et persuadé les électeurs, nous formulons l'hypothèse selon laquelle les réélus et les élus aux législatives de 2011 sont ceux dont les diverses stratégies persuasives se sont appuyées essentiellement sur les desiderata des électeurs, au-delà de se présenter, auprès d'eux, comme leurs meilleurs porte-paroles, tout en ayant un fort attachement ethnique et local.

D. CADRE METHODOLOGIQUE

Il existe diverses méthodes pour analyser les motivations du vote. Ces méthodes visent, note Philippe Braud, à « saisir la manière dont se forme, se transforme et se développe l'opinion de l'électeur sous l'influence de la propagande à laquelle il est soumis »³⁴. De même, elles permettent « d'établir des corrélations entre comportement électoral et caractéristiques sociologiques des individus »³⁵ sur base des enquêtes ou des entretiens. La présente recherche recourt à trois méthodes pour comprendre et expliquer les motivations du vote et les stratégies persuasives aux législatives de 2011. Il s'agit des méthodes quantitative, qualitative et comparative auxquelles s'associent, de fait, la méthode historique³⁶ et les techniques documentaires.

D.1. Méthode quantitative

La méthode quantitative est souvent utilisée en sciences sociales pour saisir et expliquer la manifestation des faits sociaux. Elle repose, selon la définition que propose par Nicole Berthier, sur

³³ ENGUELEGUELE, M., « Voter en Afrique : différenciations et comparaisons », *colloques organisé par l'AFSP, Centre d'Etude d'Afrique Noire- Institut d'Etudes politiques de Bordeaux*, 7-8 mars 2002, p.4.

³⁴ BRAUD, P., 2011, *Sociologie politique*, 10^{ème} édition, Lextenso éditions, LGDJ, p. 442.

³⁵ *Id.*

³⁶ Nous pouvons partager, avec Yves Deloye, l'idée selon laquelle pour tout politiste, l'histoire ou « la sociologie historique du politique est une méthode propice et féconde ». Puisqu'elle « lui permet d'envisager, certes, une histoire sociale du politique et, partant, de dégager les dynamiques qui donnent sens et cohérence à la vie politique actuelle, mais aussi une histoire politique du social apte à identifier l'empreinte profonde du politique sur le social », DELOYE, Y., 2017, *Sociologie historique du politique*, 4^{ème} édition, collection Repères, Paris, la Découverte, p. 3.

l'élaboration de données chiffrées, portant sur une population parente, entendue comme « l'ensemble des éléments sur lequel porte l'étude. Ces éléments peuvent être simples ou composés. La population est définie par les caractéristiques des individus qui les rendent aptes à participer à l'enquête »³⁷. Mais, face à l'impossibilité d'enquêter sur la totalité d'une population donnée, son recours nécessite la prise en compte d'un sous-ensemble, l'échantillon, appelé à être « représentatif »³⁸ et dont la réalisation exige, conseille Nicole Berthier, la détention d'une base rigoureuse et sans biais³⁹.

A propos de l'échantillon, Alain Desrosières et Laurent Thevenot rapportent qu'il consiste à prendre en compte « une partie pour représenter le tout (population parente). C'est la théorie des sondages qui assure la représentativité statistique des résultats, l'échantillon⁴⁰ ayant une relation au champ étudié sur le modèle de la maquette ou de l'homothétie»⁴¹. C'est pour cette raison qu'ils insistent sur l'importance de la représentativité de la population, avec l'exigence de posséder « tous les caractères pertinents présents dans la population, en principe dans des proportions semblables »⁴². Pour sa part, Nicole Berthier expose que le chercheur doit « assurer à toute unité de la population la possibilité de figurer dans l'échantillon »⁴³, sur la base de deux techniques permettant de construire un échantillon représentatif :

- **Les techniques probabilistes**⁴⁴ désignent les éléments à interroger nommément « par tirage au sort »⁴⁵. Pour être valides, ces techniques s'appuient sur un tirage aléatoire, à partir « d'une base de sondage, c'est-à-dire d'une liste sans omission ni répétition de tous les éléments de la population »⁴⁶ ;
- **Les techniques empiriques** permettent de choisir des « éléments sur le terrain en fonction de jugements sur les caractéristiques de la population ou bien en reconstruisant le hasard. Le

³⁷ BERTHIER, N., 2011, *Les techniques d'enquête en Sciences Sociales. Méthodes et exercices corrigés*, 4^{ème} édition, Paris, Editions Armand Colin, p.161.

³⁸ *Id.*

³⁹ *Id.*

⁴⁰ Pour Christiane Simard, l'échantillon est « le sous-ensemble d'unités de la population sur lequel on effectue une étude » SIMARD, C., 2010, *Notions de statistique*, 2^{ème} édition, Montréal, Groupe Modulo, p.2.

⁴¹ DESROSIERES, A., THEVENOT, L., 1979, « Les mots et les chiffres: les nomenclatures professionnelles », *Economie et Statistique*, n°110, avril 1979, p.10.

⁴² *Id.*

⁴³ BERTHIER, N., 2011, p.163.

⁴⁴ Ce prélèvement de l'échantillon s'opère selon les lois du hasard, GRAWITZ, M., 2009, *Méthodes des sciences sociales*, 11^{ème} édition, Paris, Dalloz, p.534.

⁴⁵ BERTHIER, N., 2011, p.164-167.

⁴⁶ *Id.*

choix des sujets à interroger est alors entièrement effectué sur le terrain, avec des règles très précises »⁴⁷.

S'agissant du traitement des données issues d'une enquête, Luc Albarello indique qu'elles s'analysent avec des « outils de la statistique descriptive »⁴⁸ et sont regroupées, classées et visualisées à partir des « graphiques, de taux de croissance et d'indices calculs de tendance centrale (mode, médiane, moyenne) ou de dispersion (écart semi-interquartile, variance, écart-type) »⁴⁹. Ces données visent à mesurer l'opinion publique, à saisir « l'évolution du corps électoral entre deux scrutins »⁵⁰. En ce qui concerne spécifiquement le système représentatif, Luc Albarello confère une double utilité aux données issues d'une enquête ou des sondages. *Primo*. Elles aident à évaluer « la distance ou l'harmonie qui se creuse entre les citoyens et leurs élus »⁵¹. *Secundo*. Elles permettent de « préfigurer les résultats de la prochaine élection »⁵². Si les données d'une enquête par questionnaire préfigurent, effectivement, les résultats d'une élection prochaine, elles demeurent des matériaux importants dans la compréhension et l'explication des motivations du vote des électeurs lors d'une élection antérieure. La présente recherche s'inscrit dans cette dernière posture.

Pour autant et au-delà de la pertinence que revêt la théorie sur l'échantillon, sa matérialisation peut poser problème sur certains terrains et embarrasser le chargé d'études. Martine Gauthy-Sinéchal et Marc Vandercammen préviennent le problème de la constitution d'un échantillon représentatif pour deux raisons : un accès difficile de la base de sondage reproduisant cette population⁵³ et l'existence d'une « telle base mais jugée de mauvaise qualité. Il arrive qu'il renonce à l'utilisation de bases de bonne qualité pour des raisons d'ordre pratique »⁵⁴. Mais, si ces bases de données « ne sont pas accessibles pour des raisons de confidentialité ; ou que les conditions matérielles de réalisation de l'enquête (coûts ou délais) ne le permettent pas »⁵⁵, il est conseillé de recourir aux techniques non-probabilistes ou empiriques⁵⁶, fondé sur échantillon dit de volontaires⁵⁷, mais qui a l'inconvénient de ne pas être, nécessairement, représentatif⁵⁸. Par conséquent, il exige une interprétation

⁴⁷ BERTHIER, N., 2011, p.164-167.

⁴⁸ ALBARELLO, L., 2012, *Apprendre à chercher*, 4^{ème} édition, préface d'Etienne BOURGEOIS, postface de Guy BAJOIT, Bruxelles, Editions De Boeck, p.117.

⁴⁹ *Id.*

⁵⁰ *Id.*

⁵¹ *Id.*

⁵² DARGENT, C., 2011, *La Sociologie des opinions*, Collection U, Paris, Editions Armand Colin, p.55.

⁵³ GAUTHY-SINECHAL, M., VANDERCAMMEN, M., 2005, *Etudes de marchés. Méthodes et outils*, préface de Roland SAINTTROND, 2^{ème} édition, perspectives Marketing, Bruxelles, De Boeck & Larcier, p.259.

⁵⁴ *Id.*

⁵⁵ *Id.*

⁵⁶ *Id.*

⁵⁷ *Ibid.*, p.263.

⁵⁸ *Id.*

précautionneuse des données obtenues puisqu'il ne facilite pas l'inférence des conclusions à l'ensemble de la population concernée par l'étude⁵⁹. D'autant que les répondants à l'enquête sont ceux qui ont été disponibles et « ont des choses à dire, avec peut-être une sur-représentativité des mécontents »⁶⁰. Cette surreprésentation peut être fonction de lieu de résidence (ville-campagne), ou du niveau d'instruction (plus et peu instruit). Les données issues de notre enquête ont été obtenues en recourant à ce type d'échantillon dit de volontaires tant auprès des électeurs que des candidats-répondants. Pour ces derniers, réélus, élus de 2006, élus de 2011 et non-élus, l'échantillon de volontaires a été approprié. En fait, nous n'avons pas tenu compte de la répartition territoriale de ces membres et du nombre de voix remportées, sur la base des listes d'élus auprès de la CENI ou de l'Assemblée nationale congolaise.

Cette démarche aurait posé évidemment problème, par exemple, pour les réélus, puisqu'il nous aurait été difficile de les retrouver dans toutes les circonscriptions électorales qui n'en ont pas eu aux législatives 2011. En outre, le recours à l'échantillon de volontaires⁶¹ s'est imposé comme la seule possibilité lors de l'administration du questionnaire, au vu de la méfiance ayant caractérisé les différents membres concernés. Les données ainsi recueillies ont été diversement analysées, soit en fonction des variables sociodémographiques (électeurs), soit globalement (les candidats-répondants), soit par opposition entre les candidats-répondants (réélus et élus, d'une part, et élus de 2006 et non-élus, d'autre part).

D.2. Méthode qualitative

La méthode qualitative se fonde sur l'observation participative, directe ou indirecte. Elle présente, d'après Jean Poupard, des arguments « d'ordre épistémologique puisqu'il permet une exploration en profondeur de la perspective des acteurs sociaux, jugée indispensable à une juste appréhension et compréhension des conduites sociales »⁶². S'agissant essentiellement des méthodes d'entretiens, Raymond Quivy, Jacques Marquet et Luc Vancampenhoudt notent qu'elles « impliquent des processus fondamentaux de communication et d'interaction humaine »⁶³. Alors que pour Jean Poupard, ces processus « permettent au chercheur de retirer de ces entretiens des informations et des éléments de réflexion, très riches et nuancés »⁶⁴. Voilà pourquoi l'entretien dirigé ou semi-dirigé possède une capacité d'approfondissement, de l'intérieur, de la compréhension et de la connaissance

⁵⁹ GAUTHY-SINECHAL, M., VANDERCAMMEN, M., 2005, *ibid.*, p.263.

⁶⁰ *Id.*

⁶¹ *Id.*

⁶² POUPART, J., 1997, *L'entretien de type qualitatif : considérations épistémologiques, théoriques et méthodologiques*, Gaëtan Morin, Montréal, p.174.

⁶³ QUIVY, R., MARQUET, J., VANCAMPENHOUDT, L., 2017, *Manuel de recherche en Sciences Sociales*, 5^{ème} édition, Paris, DUNOD, p.241.

⁶⁴ POUPART, J., 1997, p.174.

des dilemmes et des enjeux auxquels sont confrontés les acteurs sociaux⁶⁵ et comme une base des « outils d'information susceptibles d'éclairer les réalités sociales, mais surtout comme instrument privilégié d'accès à l'expérience des acteurs »⁶⁶.

Comparée à l'enquête par questionnaire, la méthode qualitative sur la base d'entretiens semi-dirigés favorise, d'après Raymond Quivy, Jacques Marquet et Luc Vancampenhoudt, « un contact direct entre le chercheur et ses interlocuteurs » et se caractérise par « une faible directivité »⁶⁷ de la part du chargé de recherche⁶⁸. Ce qui confère à l'interlocuteur du chercheur une liberté d'expression au cours de cet échange, de « ses perceptions d'un événement ou d'une situation, ses interprétations ou ses expériences. Tandis que, par ses questions ouvertes et ses réactions, le chercheur facilite cette expression, évite qu'elle s'éloigne des objectifs de la recherche et permet à son vis-à-vis d'accéder à un degré maximum de sincérité et de profondeur »⁶⁹.

L'autre atout attribué à la méthode qualitative, et surtout aux entretiens semi-directs se trouve être la capacité et la liberté d'expression dont dispose l'interviewé dans le traitement des thèmes de recherche⁷⁰. En ce sens que le rôle de l'intervieweur se limite « à aiguiller l'interviewé sur le thème de la recherche et à axer ses relances sur les dimensions abordées par l'interlocuteur »⁷¹. Dans cette perspective, l'entretien non-directif illustre mieux « les principes sous-jacents aux entretiens de type qualitatif »⁷² parce que la non-directivité de l'entretien apporte un « afflux d'informations nouvelles pouvant être déterminantes pour la compréhension de l'univers de l'interviewé et de l'objet étudié »⁷³.

Ainsi donc, Jean Poupard confère à la méthode qualitative une triple posture : positiviste, constructiviste et post-structuraliste. La posture positiviste dote les informateurs ou les interviewés de la mission de reconstituer la réalité, semblables à des caméras, en croisant les angles de vue (confrontation des témoignages et des sources)⁷⁴. Cette posture incite à « prendre un certain nombre

⁶⁵ POUPART, J., 1997, p.174.

⁶⁶ *Id.*

⁶⁷ QUIVY, R., MARQUET, J., VANCAMPENHOUDT, L., 2017, p.242.

⁶⁸ Pierre Paillé et Alex Mucchielli évoquent également cette proximité, ce contact personnel avec les sujets de la recherche comme une caractéristique essentielle de la méthode qualitative. Ils soutiennent, en outre, que la qualitativité d'une enquête repose sur deux sens : tout d'abord, le recueil des données qualitatives (témoignages, notes de terrain, images vidéo, etc.) ; ensuite, l'extraction du sens de ces données plutôt que leur transformation en pourcentage ou en statistique, en se focalisant essentiellement sur leurs actions, leurs témoignages et selon une logique proche des personnes, PAILLE, P., MUCCHIELLI, A., 2016, *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, 4^{ème} édition, Paris, Armand Colin, p.13.

⁶⁹ QUIVY, R., MARQUET, J., VANCAMPENHOUDT, L., 2017, p.242.

⁷⁰ *Id.*

⁷¹ *Id.*

⁷² POUPART, J., 1997, p.181.

⁷³ *Id.*

⁷⁴ *Ibid.*, p.174.

de précautions techniques telles que la sélection judicieuse des informateurs »⁷⁵. La deuxième posture est constructiviste et laisse les interviewés ou les informateurs agir « comme des interprètes, présentant diverses reconstructions partiales et partielles de la réalité tandis que le chercheur procède lui aussi à sa propre reconstruction de la façon dont les premiers reconstruisent la réalité »⁷⁶. La posture post-structuraliste, la troisième, présente les informateurs et, à leur suite, les chercheurs comme des nouvellistes, conférant aux informations l'apparence d'un récit réaliste, créant et mettant en forme la réalité, tout comme dans le cinéma et la littérature⁷⁷.

Dans le cadre de cette recherche, les postures positiviste et constructiviste nous semblent les mieux adaptées pour atteindre les objectifs poursuivis puisqu'elles aident à reconstruire la réalité par le croisement d'angles de vue, d'une part ; et, partant des informations recueillies auprès de la population interrogée ou non par questionnaire, de faciliter la compréhension et l'explication d'une reconstruction cohérente des motivations du vote et des stratégies persuasives, d'autre part. Nous pensons ainsi que l'imbrication de ces deux postures favorise la compréhension et l'interprétation des réalités des acteurs sociaux, concernés, et dans ce cadre, les personnalités scientifiques et politiques. Autant elles permettent de considérer « la perspective des acteurs du sens qu'eux-mêmes ont conféré à leurs actions »⁷⁸. Dès lors que ces actions, comme l'affirme Jean Poupard, offrent « la possibilité d'explorer plus en profondeur les différentes facettes de l'expérience de l'interviewé. Avec le degré de liberté laissé à l'interviewé, l'approfondissement est d'ailleurs la plus grande caractéristique de l'entretien de type qualitatif, si bien que l'expression « entretien en profondeur » (*depth interview*) est souvent employée comme synonyme »⁷⁹.

Le choix de ces deux postures se justifie également par le fait qu'elles permettent de « creuser plus à fond l'expérience de l'interviewé »⁸⁰. Car, « l'entretien non-dirigé vise, notamment à l'aide des techniques de la reformulation, à l'amener à décrire en détail les dimensions abordées. En outre, l'interviewé bénéficie habituellement de plus de temps pour s'exprimer. En ce sens, un entretien réussi se définit comme celui où l'interviewé parle de ce qui est vraiment important pour lui et où le chercheur obtient une certaine saturation des thèmes traités »⁸¹.

⁷⁵ POUPART, J., 1997, p.174.

⁷⁶ *Id.*

⁷⁷ *Ibid.*, p.p.180-182.

⁷⁸ *Ibid.*, p.175. Ou, pour le dire également avec Raymond Quivy, Jacques Marquet et Luc Van Campenhout, « l'objectif est de parvenir à une compréhension intime de la pensée et de l'action des sujets », QUIVY, R., MARQUET, J., et VAN CAMPENHOUT, L., 2017, p.243.

⁷⁹ POUPART, J., 1997, p.175.

⁸⁰ *Id.*

⁸¹ *Ibid.*, p.p.183-184.

Dans la pratique et dans le contexte de cette recherche, les entretiens réalisés auprès des personnalités scientifiques et politiques⁸² l'ont été à tour de rôle, en fonction de leur disponibilité, après avoir préalablement pris un rendez-vous par téléphone et obtenu leur consentement. Celui-ci demeure un gage nécessaire dans l'acquisition des données qualitatives⁸³. En outre, les entretiens étaient enregistrés grâce à un appareil performant, pouvant contenir trente heures. Leur retranscription se faisait immédiatement après, avant de programmer un autre entretien. Cette manière de procéder permettait un recadrage du futur entretien, comme le préconisent Pierre Paillé et Alex Muchielli qui proposent, à cet effet, de « faire alterner collecte et analyse (ici retranscription) pour un maximum de validité »⁸⁴. Ces différents entretiens ont finalement permis de recueillir des données utiles pour comprendre les motivations du vote des électeurs et les stratégies persuasives des candidats.

Notons, toutefois, que réaliser un entretien ou administrer un questionnaire dans le milieu scientifique et politique congolais demeure une gageure. Ces difficultés posent le problème des critères objectifs de choix puisqu'il règne, au sein de la société politique congolaise, une méfiance généralisée. Ainsi, obtenir des données quantitatives et qualitatives utiles à l'analyse relève de l'exploit et nécessite de la perspicacité. Prévenir préalablement ces personnalités de l'enregistrement de l'entretien constituait une prudence utile à prendre. Plus d'une fois, plusieurs personnalités scientifiques et politiques ont annulé l'entretien à la seule idée de se faire enregistrer.

D.3. Méthode comparative

La méthode comparative exige une rigueur dans les faits politiques à comparer. Que veut-on comparer, pourquoi comparer, comment comparer et pour quelle finalité ? Les comparatistes préviennent et proposent de définir préalablement ce qui peut être comparé et est comparable⁸⁵ parce que l'efficacité du travail comparatif impose au chercheur de délimiter son objet⁸⁶ de recherche, afin d'éviter tout éparpillement dans sa démarche. Pour Jane Jenson et Mamadou Gazibo, la nécessité de cette précaution résulte du fait que « la valeur opératoire que peut représenter la tradition comparative pour la politique comparée d'aujourd'hui se mesure à l'aune du degré de décentration caractéristique de chaque auteur. Toutefois, la contribution de la comparaison à la scientificité des sciences de l'homme et des sociétés ne se limite pas à une question de posture de l'observateur ou de disposition

⁸² Par personnalités scientifiques et politiques, nous entendons des chercheurs et professeurs d'université, d'une part, et des acteurs politiques qui ont été, majoritairement, candidats aux législatives de 2011, d'autre part.

⁸³ SUREL, Y., 2015, *La science politique et ses méthodes*, collection Cursus sciences politiques, Paris, Armand Colin p.195.

⁸⁴ PAILLE, P., MUCCHIELLI, A., 2016, p.14.

⁸⁵ JENSON, J., GAZIBO, M., 2006, *La Politique comparée. Fondements, Enjeux et Approches théoriques*, Les Presses universitaires de Montréal, p.52.

⁸⁶ *Id.*

mentale du chercheur : elle relève aussi des procédures argumentaires qui leur permettent de se prétendre *sciences* »⁸⁷.

Cette mise en garde impose que soient clarifiés les objectifs à atteindre, au vu de l'importance que revêt la méthode comparative dans les sciences sociales. Emile Durkheim soutenait déjà que la méthode comparative permet au chercheur d'établir « des rapports de causalité, qu'il s'agisse de rattacher un phénomène à sa cause, ou, au contraire, une cause à ses effets »⁸⁸. Aussi, l'importance de la comparaison est fonction de sa capacité à constituer une « jauge pour s'évaluer soi-même, évaluer les autres, mesurer des écarts par rapport à des objectifs ou à des normes »⁸⁹. Dans cette perspective durkheimienne, la réussite de l'analyse comparative peut s'observer par le degré du respect de « l'esprit du geste comparatif plutôt que de chercher à mettre en exergue tous les traits particuliers de chacun des cas étudiés »⁹⁰. C'est ce qui confère à la méthode comparative, de l'avis de Daniel-Louis Seiler, « le soubassement d'une méthode expérimentale dans les sciences sociales ». Dès l'instant que le sociologue « est privé de tout accès au jardin des délices scientifiques où règne l'expérimentation »⁹¹, il se trouve contraint d'administrer la preuve des théories et hypothèses qu'il avance, en recourant à des voies détournées, celles que lui offre l'expérimentation indirecte, c'est-à-dire la méthode comparative »⁹².

Ainsi, dans l'entendement de Daniel-Louis Seiler, aucune construction du savoir raisonné n'est possible sans la comparaison⁹³. De même, la sociologie perd sa scientificité si elle ne peut se fonder sur la comparaison⁹⁴. Puisque la comparaison participe à la résolution de la problématique de généralisation⁹⁵. Voilà pourquoi nous pouvons réaffirmer, avec Daniel-Louis Seiler, que l'opération intellectuelle consistant à comparer constitue, comme ont déjà eu à le relever Jane Jenson et Mamadou Gazibo⁹⁶, « d'abord, un préalable à toute démarche scientifique car elle assure une nécessaire *décentration* »⁹⁷. Ensuite, toute opération intellectuelle soutient l'argumentation du sociologue et confère son caractère de scientificité, en permettant l'explication et l'interprétation⁹⁸. C'est ainsi que « la comparaison fonde la *généralisation* »⁹⁹. Finalement, Daniel-Louis Seiler attribue à la méthode

⁸⁷ JENSON, J., GAZIBO, M., 2006, *ibid.*, p.52.

⁸⁸ DURKHEIM, E., 1937, *Les règles de la méthode sociologique*, Introduction de François DUBET, Quadrige, Paris, PUF, p.124.

⁸⁹ *Id.*

⁹⁰ *Ibid.*, p.65.

⁹¹ SEILER, D.L., 2004, *La méthode comparative en Science Politique*, Paris, Edition Armand Colin, p.30.

⁹² *Id.*

⁹³ *Id.*

⁹⁴ *Id.*

⁹⁵ *Id.*

⁹⁶ JENSON, J., GAZIBO, M., 2006, p.52.

⁹⁷ SEILER, D.L., 2004, p.30.

⁹⁸ *Id.*

⁹⁹ *Ibid.*, p.27.

comparative trois points saillants qui lui confèrent son importance. *Primo*. Cette méthode « constitue une opération élémentaire de l'esprit humain et consiste à rechercher, afin de les expliquer, les ressemblances et les dissemblances qu'offrent des séries de nature analogue, empruntées à des milieux différents »¹⁰⁰. *Secundo*. La méthode comparative assure « l'indispensable décentration du chercheur qui seule lui permet de se distancer quelque peu de son sociocentrisme »¹⁰¹. *Tertio*. La méthode comparative « permet aux sciences sociales de confronter leurs énoncés aux faits et entretient un lien indissoluble avec la généralisation »¹⁰².

Dans le cadre de cette recherche, le recours à la méthode comparative s'est révélé indispensable dans la saisie, l'explication et l'évolution des motivations du vote. Les éléments à comparer se situent à trois niveaux. Le premier concerne les législatives, considérées comme une compétition réitérative qui sert à désigner les représentants et comme une épreuve (compétition). Bernard Manin indique, d'ailleurs, que c'est la réitération qui confère à l'élection son « caractère démocratique »¹⁰³ parce que « le dispositif central qui confère aux électeurs une influence sur le contenu des décisions prises par les représentants est en réalité le caractère répété des élections. La répétition de l'élection est même, en fait, un des facteurs décisifs qui poussent les gouvernants à tenir compte de l'opinion publique dans leurs décisions. Le gouvernement représentatif ne repose pas seulement sur l'élection des gouvernants, mais sur leur élection à intervalles réguliers »¹⁰⁴. Ce premier volet concerne les motivations du vote des électeurs. Le changement du comportement de vote aux législatives de 2011 favorise le recours à la méthode comparative parce qu'elle permet de comparer et de comprendre les motivations du changement du comportement de vote en 2011 et d'expliquer et de comprendre les causes de ce changement en défaveur des représentants de 2006.

Le deuxième niveau comparatif concerne les candidats placés dans les quatre catégories ainsi que les personnalités scientifiques et politiques. Les raisons avancées par les uns et les autres pour justifier leur réélection, leur élection ou leur non-élection nécessite d'être appréhendées comparativement. De même, l'interprétation des motivations du vote et des stratégies persuasives des réélus et des élus de 2011 et des personnalités scientifiques et politiques, et de ceux-là, électeurs, se prête à la comparaison. Elle peut permettre de constater l'existence ou l'inexistence d'un lien entre les motivations des uns et des autres.

¹⁰⁰ SEILER, D.L., 2004, p.36.

¹⁰¹ *Id.*

¹⁰² *Id.*

¹⁰³ MANIN, B., 2012, p.223-224.

¹⁰⁴ *Id.*

Le troisième niveau comparatif concerne l'élection elle-même, ou plus précisément, les deux scrutins de 2006 et de 2011. Les personnalités scientifiques et politiques ont mis en exergue leurs atouts et leurs faiblesses, tant sur le plan organisationnel que sur les résultats publiés par les deux institutions organisatrices.

E. ARTICULATION DE LA RECHERCHE

Cette étude se structure en deux parties de trois chapitres chacune. La première partie aborde l'élection comme un cadre de légitimation du pouvoir dans le système représentatif (chapitre I). En outre, ce chapitre s'attarde également sur la répartition des échantillons des électeurs, des candidats, sur le type de questionnaires et les difficultés de terrain. Le deuxième chapitre revisite la littérature sur les motivations du vote, et s'appuie essentiellement sur les études américaines, françaises et belges. Le troisième chapitre jette un regard rétrospectif et analytique sur les législatives de la première et de la deuxième République (1960-1987) et met en évidence l'impact et les conséquences du processus électoral dans l'évolution politique et les motivations du vote.

La deuxième partie analyse les données quantitatives et qualitatives issues du terrain. Le chapitre IV décortique, en fonction des données quantitatives, les motivations du vote en fonction des variables sociodémographiques. Il présente également les enjeux socio-politiques et le moment de l'(in)décision électorale. Le chapitre V met en relief les stratégies persuasives des réélus et des élus de 2011, d'une part, et aborde, d'autre part, les raisons de l'insuccès électoral des élus de 2006 et des non-élus. Le chapitre VI revient sur ces deux thématiques de cette recherche et compare les scrutins de 2006 et de 2011, en se basant sur la méthode qualitative.

La conclusion générale répond aux deux questions de recherche. Elle valide ou invalide les hypothèses de recherche en fonction des résultats obtenus. Elle discute également les motivations du vote des électeurs, des candidats et des personnalités scientifiques et politiques ainsi que les stratégies persuasives mises en exergue. Elle se projette et trace le cadre des études ultérieures de ces deux thématiques au fur et à mesure que s'organiseront les élections en RD Congo, voire en Afrique.

PREMIERE PARTIE

**ELECTION ET TERRAIN CONGOLAIS,
CONTEXTES THEORIQUE ET HISTORIQUE**

L'élection constitue le moyen par excellence de la désignation des représentants politiques dans les sociétés politiques modernes. A travers le monde s'organisent, à intervalles réguliers, plusieurs types de consultations électorales (locales, provinciales, nationales) que décortiquent les spécialistes. L'élection s'analyse sous ses différents contours : son cadre juridique et organisationnel (la loi électorale), les participants ou les non-participants à cette élection à divers niveaux (candidats, électeurs), les méthodes utilisées par les candidats (bénéficiant ou non de l'onction des partis politiques) pour persuader et convaincre les électeurs et les motivations qui déterminent leur vote ou les motivations à la base du maintien et du changement du comportement de vote. Ces deux derniers moments conduisent à saisir, d'une part, les motivations du vote des électeurs, et, d'autre part, les stratégies de campagne des candidats à la recherche de la légitimité représentative. La présente recherche s'articule autour de ces deux dernières thématiques relative à une élection et se concentre sur les législatives réitératives organisées en RD Congo le 28 novembre 2011.

CHAPITRE I

ELECTION, PREVISIONS, DIFFICULTES DU TERRAIN

ET TYPES DE QUESTIONNAIRES

Quatre moments sont exposés dans ce chapitre. Le premier est un bref aperçu de l'élection dans son évolution (section I). Le deuxième présente l'élection en RD Congo comme une quête de légitimité représentative depuis la mise à l'écart des représentants issus des législatives de 1960 (section II). Le troisième traite de la répartition prévisionnelle des populations retenues (section III), alors que le quatrième présente les difficultés d'approche du terrain et les conditions d'administration des questionnaires (section IV).

SECTION I

ELECTION : MOMENT DE LEGITIMATION DU POUVOIR

L'élection constitue un cadre de légitimation du pouvoir politique. Théorisée et instituée par les penseurs politiques occidentaux, l'élection est réapparue en Afrique au début des années 1990¹⁰⁵, coïncidant avec la fin de la guerre froide. Mises en veilleuse après leur recours généralisé à l'accession de certains Etats africains à l'indépendance en 1960, la réintroduction des élections y connaît une évolution diversifiée, s'organisant soit de manière régulière dans certains Etats¹⁰⁶, soit de manière irrégulière dans d'autres. Si les coups d'état militaires ont quasiment disparu ou sont condamnés à chacune de leurs irruptions sur la scène politique africaine, on assiste, néanmoins, à une forte persistance de ce que Jean-François Bayart a qualifié de patrimonialisme prébendier, avec son revers, la politique du ventre¹⁰⁷. Ainsi, apparaît une nouvelle tendance qui vise à instituer une forme de dictatures civiles ou des « monarchies présidentielles ». De plus en plus, des chefs d'Etat africains usent de toutes sortes de subterfuges, surtout constitutionnels, pour se pérenniser au pouvoir et s'opposent ainsi à toute alternance démocratique par voie d'élection. Ces remue-ménage de la scène politique africaine ne donnent pas un coup d'arrêt définitif à la poursuite des processus de

¹⁰⁵ Au moment où les coups d'état passaient pour la voie d'accession au pouvoir politique, certains pays, comme le Nigeria, le Sénégal, le Ghana, avaient eu à organiser des élections présidentielles pluralistes. Même si, dans les deux premiers pays, le Nigeria et le Ghana, les militaires ont repris le pouvoir par coup d'Etat et instituer des dictatures militaires.

¹⁰⁶ Parmi les Etats africains qui organisent régulièrement des élections dites démocratiques, transparentes et crédibles, on peut citer le Bénin, le Ghana, le Nigeria, la Zambie, la Tanzanie, le Kenya. Ces pays peuvent être considérés comme ayant déjà consolidé leur processus de démocratisation et électoral et se démarquent d'autres Etats africains.

¹⁰⁷ BAYART, J.F., 2006, *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*, Nouvelle édition, Paris, Editions Fayard, p. XXVI.

démocratisations et électoraux. Ils ne constituent pas, non plus, un frein ou une barrière dans l'étude de leurs modalités organisationnelles et des motivations qui déterminent le vote des électeurs¹⁰⁸. Nonobstant le fait que l'élection, instituant la démocratie représentative, subit encore des critiques, surtout dans les pays de vieilles démocraties, au point de remettre en question son caractère démocratique. Ces critiques relèvent les limites de la démocratie représentative et invoquent d'autres voies qui rapprocheraient davantage les représentants des représentés dans leur mode de désignation et de représentation. Les tenants de ces critiques attribuent ainsi à l'élection un caractère exclusivement aristocratique, dans le sens de l'élévation du meilleur et du chef et demeurent convaincus qu'elle ne fonde pas une véritable représentation¹⁰⁹. Ils s'appuient, sans doute, sur ces propos de Jean-Jacques Rousseau selon lesquels « la souveraineté ne peut être représentée, par la même raison qu'elle ne peut être aliénée ; elle consiste essentiellement dans la volonté générale, et la volonté ne se représente pas ; elle est elle-même, ou elle n'est autre ; il n'y a pas de milieu »¹¹⁰. Dans cette optique, « les députés du peuple ne sont donc ni ne peuvent être ses représentants, ils ne sont que ses commissaires ; ils ne peuvent rien conclure définitivement »¹¹¹.

Et pourtant, Bernard Manin confère à l'élection une double caractéristique qui la fait apparaître, à la fois comme démocratique et aristocratique. Se référant à l'histoire de la démocratie représentative, Bernard Manin rappelle que les pères fondateurs de la démocratie représentative ont souligné, avec insistance, l'existence d'une énorme différence « entre la démocratie où les citoyens font eux-mêmes la loi et le régime représentatif dans lequel ils commettent l'exercice de leur pouvoir à des représentants élus »¹¹² pour conforter cette double caractéristique. De ce point de vue, cette perception fait coexister, pour le redire avec Bernard Manin, un « double pouvoir de partage et de rejet »¹¹³ des représentants politiques dévolus aux électeurs, quel que soit leur niveau de vie ou d'appartenance au

¹⁰⁸ A ce sujet, Maurice Engueleguele remarque que « l'analyse du vote prend une place de plus en plus importante dans la science politique africaniste depuis quelques années ». Mais, il constate que « son traitement laisse généralement de côté l'étude des élections et des partis politiques », *ibidem*, p.1.

¹⁰⁹ MANIN, B., 2012, *ibid.*, p.192. L'élection est « une méthode aristocratique. Mais, par comparaison avec la désignation par une instance supérieure ou même avec l'obtention par succession héréditaire, cette méthode peut paraître démocratique. L'élection contient les deux possibilités ; elle peut avoir le sens aristocratique d'une élévation du meilleur et du chef ou bien celui, démocratique, de la désignation d'un agent, d'un commis ou d'un serviteur ; l'électeur peut paraître comme le supérieur de l'élu ou son inférieur ; l'élection peut servir le principe de représentation aussi bien que le principe d'identité. Il faut discerner quel sens l'élection revêt dans la situation concrète. Si l'élection doit fonder une véritable représentation, elle est l'instrument d'un principe aristocratique ; si elle signifie seulement la sélection d'un mandataire dépendant, on peut la considérer comme une méthode spécifiquement démocratique ».

¹¹⁰ BERNARDI, B., 2001, *ROUSSEAU. Du contrat social*. Présentation, notes, bibliographie et chronologie, édition revue et mise à jour en 2012, Paris, GF Flammarion, p.130.

¹¹¹ *Id.*

¹¹² MANIN, B., 1996, *ibid.*, p.154.

¹¹³ *Ibid.*, p.191.

sein de la société étatique. Voilà pourquoi Bernard Manin en arrive à conclure que, contrairement à ses détracteurs, l'élection doit se concevoir et s'appréhender sous cette double caractéristique antagoniste et complémentaire, à savoir, « égalitaire et inégalitaire, aristocratique et démocratique »¹¹⁴. Ainsi donc, l'élection constitue bien le cadre de légitimation du pouvoir et possède, comme atout indéniable, le caractère réitératif.

1.1.1. Election : cadre de légitimation du pouvoir et réitératif

Depuis son institution, l'élection assume donc cet autre double caractère : le choix des représentants et la légitimation du pouvoir politique¹¹⁵. Mais, c'est son côté réitératif qui a été privilégié par les différentes révolutions modernes pour faire triompher l'élection sur d'autres modes de désignation des représentants. Les penseurs de la démocratie représentative, dont James Madison, ont argué que « *Frequent elections are unquestionably the only policy by which this dependence and sympathy can be effectually secured. But what particular degree of frequency may be absolutely necessary for the purpose, does not appear to be susceptible of any precise calculation, and must depend on a variety of circumstances with which it may be connected* »¹¹⁶.

De même, Gallagher, Laver et Mair soutiennent que « *Elections are also important symbolically in most competitive party systems, legitimizing a country's political system in the eyes of its citizens. They offer a mean of participating in politics at relatively low cost to individual in time, money, and mental effort. For most people, indeed, voting in elections is their only active participation in the political process. Elections also give citizens the feeling that they are exercising choices about who should represent them in the national parliament and about who should form the next government, even though vote of any individual elector is highly unlikely to have much impact on either matter* »¹¹⁷.

1.1.2. Critique et défense de l'élection

Nous avons déjà noté le déni, par plusieurs penseurs politiques¹¹⁸, de l'élection comme possédant un caractère démocratique¹¹⁹. Classé depuis la publication de son livre (*Principes de gouvernement*

¹¹⁴ MANIN, B., 1996, *ibid.*, p.192.

¹¹⁵ *Id.*

¹¹⁶ MADISON, J., "United States Charters of Freedom/Federalist Papers/Federalist", No. 51-60.

¹¹⁷ GALLAGHER, M., LAVER, M., MAIR, P., 2011, *Representative government in Modern Europe*, 5th revised edition, London, MC Graw Hill, p.p.263-306, Chapter 11: Elections, Electoral Systems, and Referendum, p.340.

¹¹⁸ SINTOMMER, Y., SINTOMER, Y., 2007, *Le pouvoir au peuple. Jurys citoyens, tirage au sort et démocratie participative*, Paris, Editions La Découverte, p.40.

¹¹⁹ VAN REYBROUCK, D., 2014, *Contre les élections*, essai traduit du néerlandais (Belgique) par ROSSELIN, I., et NOBLE, P., Arles, Editions Actes Sud, p.p.73-122. David Van Reybrouck demeure convaincu que l'élection ne résout pas la vie de la société étatique. Alors que, selon lui, le tirage au sort recèle des qualités utiles qui feraient participer

représentatif) parmi les critiques de la démocratie représentative¹²⁰, Bernard Manin lui apporte actuellement un soutien sans équivoque. Lors son intervention à la Chaire David Constant, en mars 2015, à l'université de Liège, Bernard Manin a clairement pris le pari d'apporter son soutien au gouvernement représentatif. Il justifie ce soutien par l'existence des raisons profondes et objectives qui conduisent à «montrer des éléments positifs des institutions représentatives»¹²¹ maintenant qu'elles essuient des attaques et des critiques. Pour lui donc, la démocratie représentative possède normativement plusieurs propriétés dont deux ont des valeurs qui nécessitent d'être clarifiées et approfondies : la capacité à se débarrasser des gouvernants de manière ordonnée, pacifiée, régulière, et la possibilité pour les gouvernants à ne pas respecter la volonté de leurs électeurs¹²². Il attribue, en outre, un autre avantage au gouvernement représentatif, à savoir, sa flexibilité et son adaptabilité. Bernard Manin perçoit cette flexibilité et cette adaptabilité à travers quatre facteurs déterminants : la polyvalence de l'idée de représentation, la polyvalence du mécanisme électif, l'indétermination partielle des relations des acteurs du régime représentatif, l'incomplétude et le caractère composite¹²³.

1.1.2.1. Polyvalence de l'idée de représentation

La représentation est un concept polyvalent qui peut servir plusieurs orientations justificatives de valeurs différentes. Sa démarche générale consiste à décomposer les différents centres de la représentation, pour tenter de faire la clarté dans cette notion qu'elle s'efforce de désagréger ou de disséquer. Ce qui incite à faire un parcours inverse, consistant à considérer l'implication des différents centres de l'idée de représentation, comme un avantage conféré par sa pluralité de sens, par sa polysémie¹²⁴. La représentation peut ainsi se comprendre comme un étendard ou une bannière et s'appréhender soit comme une idée de la ressemblance (la représentation du miroir), soit comme le fait d'habiliter ou de choisir quelqu'un qui décide pour le peuple¹²⁵. Dans cette optique, le représentant semble redevable sur ses activités aux mandants (les électeurs). Il peut aussi se percevoir

directement le peuple à la gestion de son pays. Dans le quatrième chapitre de son livre, il fait un plaidoyer du tirage au sort et propose une procédure « historiquement beaucoup plus démocratique » pour la réintroduction dans les Etats contemporain du tirage au sort. P.187.

¹²⁰ Bernard Manin a refusé, lors de son intervention à la Chaire David Constant en mars 2015 à l'université de Liège, que ses écrits servent « des minutions contre la démocratie représentative ».

¹²¹ MANIN, B., « Rapport entre les nouvelles formes de démocratie et le gouvernement représentatif », conférence tenue lors de la Chaire David Constant, Université de Liège, du 2 au 6 mars 2015.

¹²² MANIN, B., 2012, *ibid.*, p.p.223-226.

¹²³ *Id.*

¹²⁴ *Id.*

¹²⁵ *Id.*

sous l'idée de similarité et de ressemblance ou selon l'idéal de responsabilité (choix des responsables), faisant des choses ou exécutant des actes à la place du peuple.

1.1.2.2. Polyvalence du mécanisme électif

Le gouvernement représentatif ne se ramène pas seulement à l'élection. Mais, celle-ci (élection) possède plusieurs effets positifs, à l'exemple du choix (l'habilitation), de la responsabilité (de la reddition des comptes) et de la similarité. Le mécanisme électif rend donc possible ces trois effets (ou conséquences) de la représentation¹²⁶. Par voie de conséquence, elle se prête à plusieurs usages, conférant ainsi au gouvernement représentatif une caractéristique de polyvalence puisqu'elle peut faire l'objet de plusieurs recours¹²⁷. Dans cette perspective, l'élection a le mérite de ne pas imposer une conception particulière et dote les électeurs des capacités à réaliser des objectifs différents. Cette polyvalence du mécanisme électif constitue un trait de l'institution du gouvernement représentatif¹²⁸.

1.1.2.3. Indétermination des relations entre diverses composantes

Bernard Manin soutient également que le mécanisme électif permet d'établir une relation entre représentant et représenté. Mais, ce principe ne règle pas entièrement ou ne prescrit pas des règles de conduite précises dans un nombre important de situations des acteurs. Cela s'observe en particulier dans deux domaines : l'inexistence d'influence des représentés sur les décisions prises par les représentants, et le rapport entre les fonctions représentatives (issues des élections) et les fonctions publiques non électorales¹²⁹. La règle de désignation des gouvernants est complètement spécifiée et ne prescrit pas une loi électorale particulière. Une fois la loi électorale fixée, il ne subsiste plus d'incertitude sur les conséquences liées à la désignation des gouvernants.

De ce qui précède, la préférence des électeurs pour les actions et les décisions des représentants fait l'objet d'une incertitude plus fondamentale d'autant que les principes représentatifs n'ont pas de mandats impératifs, d'un côté; Et de l'autre côté, les promesses et les programmes ne sont pas prohibés. Puisqu'elles n'ont pas une valeur juridiquement obligatoire¹³⁰. C'est, au reste, ce que constate Pierre Favre lorsqu'il constate l'impossibilité de « l'homme politique de prévoir les pleines conséquences de ses décisions et de ses actions »¹³¹, davantage ses promesses de campagne. Ce qui est susceptible de faire naître, rappelle Marx Weber, un rapport paradoxal « entre le résultat final et

¹²⁶ MANIN, B., « Rapport entre les nouvelles formes de démocratie et le gouvernement représentatif », *ibid.*

¹²⁷ *Id.*

¹²⁸ *Id.*

¹²⁹ MANIN, B., 2012, *ibid.*, p.226.

¹³⁰ MANIN, B., « Rapport entre les nouvelles formes de démocratie et le gouvernement représentatif », *ibidem.*

¹³¹ FAVRE, P., 2005, *Comprendre le monde pour le changer. Epistémologie du politique*, Paris, Presse des sciences po., p.268-271.

l'intention originale »¹³² du candidat. Autant des raisons qui incitent Bernard Manin à insister sur le rapport qui prévaut entre gouvernants et gouvernés et qui se fonde essentiellement sur la notion de « *responsable* »¹³³, sans préjuger une reproduction de la volonté des représentés. Il s'agit d'une obligation effective des représentants « à être sensibles », « à pouvoir répondre à », « à tenir compte de ». Il ne s'agit pas, dès lors d'une transposition ou d'une copie à la lettre¹³⁴. Dans cette perspective, « être *responsable* », c'est répondre à, être sensible à, englobant la notion de la détermination partielle de la relation entre les différents éléments du système¹³⁵. Et pourtant, la persistance de cette distanciation entre les promesses de l'acteur politique et les attentes des électeurs a l'inconvénient de saturer le champ politique et de l'éloigner fondamentalement de ses obligations représentatives. Dans ces conditions, le représentant se retrouve généralement dans l'obligation, précise Pierre Favre, à devoir, « sans relâche de s'exprimer, de se justifier, de maintenir sinon d'accroître le nombre de ceux qu'il convainc »¹³⁶ ou qu'il doit nécessairement persuader et convaincre.

1.1.2.4. Incomplétude et caractère composite de l'élection

Bernard Manin souligne que l'incomplétude constitue un fait notable et remarquable par rapport à l'élection puisqu'elle suppose l'existence des limites des dispositifs représentatifs qui ne régissent pas tous les domaines. Ces dispositifs représentatifs n'apportent pas, non plus, des réponses à toutes les questions sur leur fonctionnement¹³⁷. Il persiste encore une nette divergence entre les premiers partisans des institutions représentatives sur cette question sans que cela n'entame leur commune adhésion à ce régime. Objectivement, insiste Bernard Manin, la représentation définit un lien entre deux entités, sans prescrire ou prévoir leurs limites¹³⁸. L'établissement d'un lien représentatif entre les gouvernants et le nombre de plus en plus grand de citoyens paraît donc compatible avec un élargissement du droit de suffrage. C'est, sans doute, ce qui a contribué plus que tout autre facteur, pense Bernard Manin, à la survie du gouvernement représentatif tout au long du XIX^{ème} siècle¹³⁹.

Mais le cas du droit de suffrage n'est pas une couverture complète. Les modalités d'expression et d'organisation du suffrage font apparaître la même configuration¹⁴⁰, permettant également d'observer

¹³² WEBER, M., 2003, *Le savant et le Politique*. Une nouvelle traduction. La profession et la vocation de savant. La profession et la vocation de politique, préface de Catherine COLIOT-THELENE, Paris, La Découverte, p.165.

¹³³ MANIN, B., « Rapport entre les nouvelles formes de démocratie et le gouvernement représentatif », *ibid.*

¹³⁴ *Id.*

¹³⁵ *Id.*

¹³⁶ FAVRE, P., 2005, *ibid.*, p.279.

¹³⁷ MANIN, B., « Rapport entre les nouvelles formes de démocratie et le gouvernement représentatif », *ibid.*

¹³⁸ *Id.*

¹³⁹ *Id.*

¹⁴⁰ *Id.*

cette incomplétude du gouvernement représentatif avec le recours, de plus en plus prégnant, des initiatives populaires. C'est cette perception de l'élection de Bernard Manin que corrobore la conclusion à laquelle ont abouti Frédéric Claisse, Maxime Counet et Pierre Verjans¹⁴¹, par rapport aux « principes qui justifient l'engouement généralisé pour des procédures représentatives »¹⁴². Il s'agit, pour ces auteurs, d'une part, le fait d'être « à l'image de l'électeur, représentant mimétique de celui qui l'a élu » ; et d'autre part, le fait « d'agir en tant qu'expert, spécialiste délégué pour sa compétence, représentant légal (et non plus mimétique) »¹⁴³. Ainsi donc, Bernard Manin partage avec Frédéric Claisse, Maxime Counet et Pierre Verjans « l'idée que cette ambiguïté, cette concentration dans le mandat politique explique à la fois son efficacité légitimante et sa capacité de décision face au danger »¹⁴⁴.

Nous pouvons ainsi en inférer que la recherche de légitimité du pouvoir et la capacité de décision des dirigeants, devant revêtir cette « efficacité légitimante », constituent des objectifs que s'assignent les Etats africains qui prennent le pari de recourir à l'élection dans la désignation de leurs représentants, en dépit de tous ces écueils, de toutes ces critiques et appréciations. Dans ce continent, l'élection peut apparaître comme l'antithèse des systèmes dictatoriaux militaires, issus des coups d'état qui ont mis les peuples en marge de la gestion étatique. Elle peut aussi être perçue comme un moment de rétrocession, de réappropriation ou d'implication des peuples dans le choix des représentants politiques, longtemps demeuré l'apanage et l'exclusivité de l'élite militaire et politique. Plus concrètement, l'élection redonne aux Africains une double possibilité : la désignation libre des représentants politiques et leur révocation lors de l'épreuve réitérative.

La frilosité observée actuellement en Afrique au sein des classes politiques fait persister, ce que Céline Thiriot et Mamadou Gazibo ont qualifié d'exceptionnalisme de la politique africaine. En effet, notent-ils, cet exceptionnalisme se manifeste en Afrique « sur des enjeux majeurs comme l'Etat, l'exercice du pouvoir, la nature des régimes politiques, les rapports entre gouvernants et gouvernés »¹⁴⁵ au point de « plus poser problème, aussi bien empiriquement qu'au plan de l'analyse »¹⁴⁶. Quant au peuple électeur, il tient inéluctablement à s'impliquer fortement dans la

¹⁴¹ CLAISSE, F., COUNET, M., VERJANS, P., 2017, *Introduction aux doctrines et aux idées politiques*, Louvain-la-Neuve, deboeck supérieur, p.40.

¹⁴² *Id.*

¹⁴³ *Id.*

¹⁴⁴ *Id.*

¹⁴⁵ GAZIBO, M., et THIRIOT, C. (sous dir.), 2009, *Le politique en Afrique. Etat des débats et pistes de recherche*, Paris, Karthala p. 21.

¹⁴⁶ *Id.*

gestion étatique par le choix de ses représentants. Les difficiles conditions organisationnelles des scrutins ne découragent pas encore les électeurs africains qui attendent finalement du gouvernement représentatif la prise en compte de leurs problèmes quotidiens pour s'impliquer davantage. Dans le cas précis de la RD Congo, l'élection a été longtemps invoquée comme moyen ultime de sortir de l'illégitimité représentative¹⁴⁷ ayant caractérisé les régimes politiques successifs depuis le 04 septembre 1960, le 24 novembre 1965 et le 17 mai 1997.

¹⁴⁷ MWEMBU DIBWE, K-A., « L'influence ethnique dans les suffrages universels de 2006 à Lubumbashi », thèse de doctorat défendue à l'Université de Lubumbashi, RD Congo, juillet 2013, p.1-2.

SECTION II

ELECTION PLURALISTE ET COMPETITIVE, VOIE DE SORTIE DE L'ILLEGITIMITE REPRESENTATIVE EN RD CONGO

L'illégitimité représentative des régimes politiques congolais¹⁴⁸ remonte au 05 septembre 1960¹⁴⁹. Joseph Kasa-Vubu révoque le Premier ministre Patrice-Emery Lumumba. Celui-ci, à son tour, destitue le Président de la république. Depuis cette révocation et cette destitution, les institutions issues du processus électoral pluraliste de mai 1960 ont connu un arrêt. Le coup d'état militaire de Joseph-Désiré Mobutu, le 14 septembre 1960, a accentué le caractère illégitime du régime, du reste amplifiée, quelques années plus tard, par le coup d'état du 24 novembre 1965, dit du Haut commandement militaire. La perpétuation de cette illégitimité représentative a favorisé l'institution d'une longue dictature, incarnée par Mobutu Sese Seko pendant la deuxième République, laquelle a déstructuré le tissu économique, social, moral et politique¹⁵⁰ dont les séquelles persistent. Sa disparition de la scène politique congolaise est intervenue trente-deux années plus tard, soit le 17 mai 1997. Mobutu a été remplacé par Laurent-Désiré Kabila, porté au pouvoir par la rébellion de l'Alliance des Forces Démocratiques pour la libération du Congo, AFDL¹⁵¹. Intrinsèquement, la chute du régime de Mobutu résulte de la conjugaison des facteurs à la fois endogènes et exogènes¹⁵². En interne, le peuple a rejeté un régime qui l'a profondément desservi. En externe, la fin de la guerre

¹⁴⁸ « Depuis son indépendance, le 30 juin 1960, la République Démocratique du Congo est confrontée à des crises politiques récurrentes dont l'une des causes fondamentales est la contestation de la légitimité des institutions et de leurs animateurs », DJOLI ESENG'EKELI, J.: « La loi électorale : enjeux et perspectives », *Congo-Afrique* n°454, Avril 2011, p.261.

¹⁴⁹ KESTERGAT, J., 2010, 2010, *Juillet 1960 : de mutineries en sessions, Congo 1960 : Echec d'une décolonisation*, ouvrage collectif, Editions GRIP, Bruxelles, p.98. Patrice-Emery Lumumba, faut-il le souligner, a été le Premier Ministre issu des premières législatives organisées, en mai 1960, avant l'indépendance de la RD Congo.

¹⁵⁰ KABAMBA KAZADI, B., « Interrégionalité des pays des grands Lacs africains. Elaboration d'un modèle d'intégration régionale en Afrique et son application à la région des Grands Lacs (Burundi, République démocratique du Congo, Kenya, Ouganda, Rwanda et la Tanzanie), thèse de doctorat défendue à l'Université de Liège en 2000, p.p.232-233.

¹⁵¹ L'AFDL a bénéficié, dans sa conquête du pouvoir, du soutien militaire du Rwanda, de l'Ouganda, du Burundi, de l'Angola, de l'Erythrée, etc. et des multinationales occidentales. ONANA, C., 2009, *Ces tueurs tusti. Au cœur de la tragédie congolaise*, Paris, Editions Duboiris, p.p.19-30. Cette rébellion avait été portée par les Banyamulenge, Tutsis congolais, qui revendiquaient la nationalité congolaise, leur retirée par la loi n° 1981/002 du 29 juin 1981 du Comité central du MPR et surtout leur invalidation à la Conférence nationale souveraine, CNS, de 1991-1992, REYNTJENS, F., 2012, *La grande guerre africaine. Instabilité, violence et déclin de l'Etat en Afrique centrale (1996-2006)*, traduit de l'anglais par Pierre Lanotte, Paris, Editions Les Belles Lettres, p.20. Ou encore AUNDU MATSANZA, G., « La nouvelle édicification de l'Etat à l'épreuve de l'ethnicité : esquisse de solutions pour la République Démocratique du Congo », *La IIIe République Démocratique du Congo. Un nouveau régionalisme*, 2004-2005, p.p. 63-64. On peut également lire pour saisir la problématique des Banyarwanda et Banyamulenge, WILLAME, J.C., 1997, *Banyarwanda et Banyamulenge. Violences ethniques et gestion de l'identitaire au Kivu*, Zaïre, année'90, volume 6, n°25, Institut Africain-CEDAF, Paris, L'Harmattan. p.p.53-75.

¹⁵² KABAMBA KAZADI, B., *ibid.*, p.p.232-233.

froide a favorisé une redéfinition des alliances dans la région de l’Afrique centrale¹⁵³. On peut noter, parmi les caractéristiques de cette redéfinition des alliances, le discours de La Baule de François Mitterrand¹⁵⁴ lequel assujettissait la poursuite de la coopération française à l’ouverture démocratique des Etats africains francophones. De leur côté, les Américains, soutiens de Mobutu pendant la guerre froide, n’usaient plus de langage diplomatique pour lui signifier leur volonté de le faire partir du pouvoir¹⁵⁵. En témoignent les propos de madame Melissa Wells, ambassadeur américain à Kinshasa en 1992, rapportés par Honoré Ngbanda: « Washington ne veut plus de Mobutu, le temps est venu de changer d’allié car, il n’est plus crédible »¹⁵⁶. Le changement d’allié voulu par les Américains n’a pas eu pour conséquence l’institution d’une perception différente du pouvoir. Le nouveau régime s’est aligné sur son prédécesseur, montrant des indices mimétiques évidents d’une perception autocratique décriée.

1.2.1. Perpétuation d’une perception autocratique du pouvoir

Concrètement, la fin du régime de Mobutu n’a pas permis l’instauration d’un régime légitimé par un processus électoral compétitif et pluraliste, malgré le fait d’annonce des nouveaux dirigeants. Le régime fort de Mobutu a été remplacé par un autre, tout aussi fort¹⁵⁷, de Laurent-Désiré Kabila, comme le démontre Christophe Lutundula : « la déclaration du 17 mai 1997 n’a laissé l’initiative politique qu’à l’AFDL qu’elle a - par ailleurs- érigée en unique source de pouvoir. Bien plus, elle n’a prévu que deux institutions de la République : le Président et le Gouvernement »¹⁵⁸, placée sous la seule responsabilité du Président de la République et président de l’AFDL¹⁵⁹. Même quand l’AFDL a installé un Parlement dit de transition, Ngapi rapporte que « ses membres ont été nommés par le

¹⁵³ Honoré N’gbanda note, à ce propos, que « la redéfinition des intérêts américains et la réévaluation de ses nouveaux objectifs obligèrent Washington à devenir plus regardant vis-à-vis de ses anciens protégés en Afrique et dans le monde », N’GBANDA NZAMBOKO ATUMBA, H., 1998, *Ainsi sonne le glas ! Les derniers jours du Maréchal Mobutu*, Paris, Editions Gideppe, p.120.

¹⁵⁴ Ce discours avait « considérablement choqué, surtout les dictateurs classiques, comme Mobutu, Bongo, Houphouët-Boigny et Eyadema. Il a constitué pour la France le grand changement en matière de politique africaine dont elle avait besoin afin de pouvoir conserver son statut international et protéger son mur africain anti-communiste jusqu’à la fin de la guerre froide », IWATA TAKUO, « Conférence nationale souveraine et la démocratisation au Togo du point de vue de la société civile », *Africa development* Vol. XXV, nos 3 et 4, 2000, p.142.

¹⁵⁵ N’GBANDA NZAMBOKO ATUMBA, H., 2000, *Crimes organisés en Afrique centrale. Révélation sur les réseaux rwandais et occidentaux*, Paris, Editions Duboiris, p.110.

¹⁵⁶ *Id.*

¹⁵⁷ Cette tendance caractérise, selon Jean-Claude Willame, l’histoire de l’Afrique, qui depuis ses origines, est celle « des hommes forts sur des « Maisons »-le terme anglais « *household* » est tout à fait approprié ici- qui parviennent à s’imposer sur un, puis des villages et parfois sur un district », WILLAME, J.C., 1994, *Gouvernance et pouvoir. Essai sur trois trajectoires africaines. Madagascar, Somalie, Zaïre*, Cahiers africains, N° 7-8, Paris, L’Harmattan, p.48.

¹⁵⁸ LUTUNDULA APALA PEN’APALA, C., « Analyse de la légitimation de la transition et de la nouvelle République Démocratique du Congo », *Afrika Focus*, Vol.3, N°1-4, p.p.15-16.

¹⁵⁹ BOUVIER, P., OMASOMBO TSHONDA, J. (sous dir.), 2012, *La décentralisation. De la première République à la Troisième République 1960-2011*, Bruxelles, Edition LE CRI, p.116.

Président de la République parmi les cadres de l'AFDL et des partis amis, et il ne disposait d'aucun pouvoir et ne fut jamais consulté. Le président Laurent-Désiré Kabila concentra les pouvoirs exécutif, judiciaire et législatif entre ses mains»¹⁶⁰.

Bernardin Mungul Diaka¹⁶¹, un des hommes politiques congolais, a vu dans cette concentration du pouvoir des nouveaux dirigeants de l'AFDL une réplique, sinon un mimétisme frappant des autorités de la deuxième République. Il a recouru à la métaphore suivante pour expliquer cette forte ressemblance entre les dirigeants des deux régimes : « *Motuka ezali kaka likolo ya cric na ba pannes na yango. Ba longoli kaka mokumbi na yango* » (en lingala), entendez, « la voiture (le pays) se trouve encore sur le cric avec ses pannes (ses problèmes de gestion, la pérennisation de la dictature et de la personnalisation du pouvoir). On a juste changé de chauffeur (le chef de l'Etat) ».

Par cette métaphore, Mungul Diaka a alerté l'opinion publique, euphorique, de l'absence notable d'innovation dans la perception et la gestion politique des nouveaux dirigeants¹⁶². Le remplacement de la dictature du MPR par une autre dictature, celle de l'AFDL, participait à la perpétuation d'un même système, recourant aux mêmes pratiques et aux mêmes méthodes de gestion du pays. En fait, Mungul Diaka était persuadé, dès les premières mesures politiques de l'AFDL¹⁶³, d'assister à une réviviscence des méthodes de gestion antérieures. Alors que le peuple attendait des nouveaux dirigeants l'institution d'un modèle de gestion devant être l'antithèse de celui de leurs prédécesseurs tant au niveau de la perception du pouvoir que des méthodes de gestion. En d'autres termes, les autorités de l'AFDL auraient dû, si nous pouvons nous permettre d'interpréter Mungul Diaka, éviter de reproduire des tares et des antivaleurs ayant caractérisé les pratiques mobutistes du pouvoir. Et pourtant, à bien y regarder, les dirigeants de l'AFDL donnaient l'impression d'être des parfaits

¹⁶⁰ NGAPI, R., « Le parlement congolais : une évolution en dent de scie », *Le Potentiel* du 12 décembre 2005.

¹⁶¹ Bernardin Mungul Diaka a été Premier ministre (1993), plusieurs fois ministre dans différents gouvernements et Gouverneur de la ville de Kinshasa, sous Mobutu.

¹⁶² Un ancien cadre de l'AFDL de la province du Maniema a, pour sa part, qualifié ce mouvement rebelle de « coquille vide, masquant un amalgame d'agendas cachés ». Selon lui, les dirigeants de l'AFDL étaient préoccupés par « de multiples combines politiques pour consolider leur propre positionnement » et se servaient d'elle comme un « vulgaire instrument » en vue d'une sorte de prostitution mutuelle. Ce qui l'a conduit à penser que les cadres de l'AFDL ont consacré leur temps à duper le peuple, donnant l'impression de ne pas croire en elle. N'SANDA BULELI, L., 2003, *La bataille de Kindu, ou le récit d'une défaite*, Institut africain-CEDAF, n°60, Paris, L'Harmattan, p.p.62-64.

¹⁶³ Honoré N'gbanda, un ancien proche collaborateur de Mobutu, a fait le même constat dans un de ses ouvrages. Les pages 360-362 reprennent le même diagnostic établi par Bernardin Mungul Diaka en rapport avec la perpétuation d'une perception autocratique du pouvoir. N'gbanda note la similitude de la perception du pouvoir de LD Kabila et de l'AFDL, successeur de Mobutu. Il remarque la concentration des pouvoirs, la suppression du processus de démocratisation et des activités partisans, la mise aux arrêts d'acteurs politiques, la persistance du clientélisme, de la corruption, du tribalisme, du régionalisme et de l'incompétence des cadres politiques, le détournement des biens de l'Etat et des privés, bref, la pérennisation d'un même système, institué sous Mobutu, consécutif à l'absence d'un diagnostic du régime précédent. N'GBANDA NZAMBOKO ATUMBA, H., 1998, p.p.360-362.

imitateurs de leurs prédécesseurs. Cette forte similitude dans la perception du pouvoir ne pouvait, inéluctablement, qu'aboutir aux mêmes styles, aux mêmes schémas et donc, aux mêmes conséquences et aux mêmes résultats. Le constat de Mungul Diaka sonnait comme une interpellation face à l'immobilisme de cette voiture (le pays) suspendue sur le cric, constatant l'incompétence voire l'incapacité des mécaniciens (nouveaux dirigeants de l'AFDL) de déceler les vraies pannes (ses véritables problèmes de gestion) afin de proposer des solutions nouvelles et efficaces, devant prendre en compte le vécu quotidien du peuple. Et dans ces conditions, le seul changement opéré par l'AFDL, en écartant le « chauffeur » (Mobutu) ne suffisait pas à instituer un régime politique nouveau, en vue d'une gestion étatique différente. Par cette métaphore, Mungul Diaka a joué au griot de village, en éveillant la conscience du peuple, galvanisé par la fin de la dictature de la deuxième République, face à la perpétuation de la mentalité et du système de gestion de la deuxième République.

Interprété autrement, Mungul Diaka a pensé que les nouvelles autorités n'ont pas fait ce que les médecins appellent « l'anamnèse », à savoir l'ensemble des renseignements à recueillir auprès d'un malade (l'Etat) et de son entourage (le peuple ayant vécu sous la dictature et la classe politique) afin de poser un diagnostic précis des raisons de l'échec du régime sortant, dans le but de proposer une thérapie appropriée (nouvelles méthodes de gestion et une nouvelle mentalité de la perception de la politique et du pouvoir) pour soigner le malade (Etat). Un tel exercice aurait aidé les nouvelles autorités à saisir les raisons profondes de l'échec de la deuxième République, incarnée par Mobutu et leur aurait ainsi permis de proposer de nouvelles voies pour sortir la RD Congo des sentiers battus, afin d'assurer des lendemains sereins. Les dirigeants de l'AFDL auraient donc pu interpréter l'accueil favorable du peuple congolais comme une recherche et une attente d'une gestion diamétralement et fondamentalement différente et opposée de leurs prédécesseurs, à tous points de vue. Ce qui est apparu être des signes de « bonne gestion »¹⁶⁴ des affaires étatiques s'est révélé être, à la longue, une perpétuation du culte de la personnalité et de l'autoritarisme.

Dès les premières mesures politiques annoncées par l'AFDL, par exemple la suppression des activités des partis politiques, ne laissant subsister que la seule AFDL, le peuple congolais a cru revivre ou se replonger dans le MPR, parti-Etat désavoué. Cette persistance autocratique a fait ressurgir l'équation du général Janssens établie en 1960. En la paraphrasant, les Congolais pouvaient soutenir, qu'avant

¹⁶⁴ Ce semblant de bonne gestion de l'Etat s'apparentait, curieusement, au début du règne de Mobutu, à sa prise de pouvoir en 1965. L'opinion tant nationale qu'internationale avait cru voir le prélude du processus de développement du pays. On sait, pourtant, à la fin du régime de la deuxième République que le pays a accumulé un retard frappant économiquement et politiquement. C'est ce que la perpétuation de l'autoritarisme, du culte de la personnalité et de la cacophonie dans la gestion de l'Etat risquaient de replonger l'Etat.

Mobutu =après Mobutu. Vues dans cette perspective, la chute du régime de Mobutu et la prise du pouvoir par Laurent-Désiré Kabila ont finalement confirmé cette thèse de Robert Dahl selon laquelle « les évolutions qui passent parfois pour des changements de régime ne sont parfois pas des changements de régime en réalité, mais de simples changements de personne, de rhétorique et de dispositions constitutionnelles creuses »¹⁶⁵. Le mimétisme observé entre les méthodes des deux régimes a été loin de redonner l'espoir du changement attendu, au point de reposer, par voie de conséquence, la problématique de la sortie de l'illégitimité représentative. D'autant que la persistance autocratique du pouvoir a favorisé l'instabilité du pays alors que le retournement des alliances a fait ressurgir des nouvelles rébellions, parrainées et portées par les anciens soutiens de l'AFDL.

1.2.2. Rébellions, fragilisation du pouvoir *afdélien* et retour au processus électoral pluraliste

Le Rassemblement des Congolais pour la Démocratie (R.C.D.)¹⁶⁶, le Mouvement de libération du Congo (M.L.C.) et leurs ramifications ont fragilisé, profondément, le pouvoir « *afdélien* », renforçant l'illégitimité représentative. Le plus fort dirigeait le pays. L'assassinat de Laurent-Désiré Kabila le 16 janvier 2001, la venue au pouvoir de Joseph Kabila et la tenue du dialogue inter-congolais de 2001-2002 ont permis l'entame de la dernière transition politique congolaise (2003-2006), sanctionnée par des élections pluralistes générales. Au vu du nombre de candidats à la présidentielle (33 au total) et aux législatives (près de dix mille)¹⁶⁷, les scrutins de 2006 ont connu une forte implication d'acteurs politiques et une ferveur populaire attestée¹⁶⁸, permettant finalement au souverain primaire de retrouver son droit à se choisir librement ses représentants et son pouvoir de les sanctionner.

Le recours à un autre mode de désignation des représentants aurait posé, en fait, la problématique de nouveaux rapports de force entre le peuple, devenu électeur, et les dirigeants politiques qui devaient, désormais, recourir à la volonté populaire pour exercer des fonctions représentatives. L'institution de la démocratie représentative s'est donc présentée comme l'unique voie d'accession au pouvoir. Elle a inversé et redistribué les rôles, longtemps et exclusivement détenus par les seuls dirigeants

¹⁶⁵ DAHL, R.A., 2016, *Polyarchie : participation et opposition*, traduction de Pascal DELWIT et Michèle MAT, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, p.29.

¹⁶⁶ KABAMBA KAZADI, B., « Et demain le Congo ? La première guerre africaine », *Fédéralisme-Régionalisme*, Vol. 5, 2004-2005, *La IIIe République Démocratique du Congo. Un nouveau régionalisme*, p.p. 3-5.

¹⁶⁷ Le nombre exact de candidats aux législatives congolaises de 2006 a été de 9.709 candidats, selon la C.E.I.

¹⁶⁸ La CENI a enregistré un « accroissement de 24,5% des électeurs en 2011 », soit 6.312.088, par rapport aux inscrits de 2006. Cet accroissement a varié d'une « province à une autre, allant de 11,0% pour la ville-province de Kinshasa, jusqu'à 39,0% pour la province de Maniema. Cette variation de taux d'accroissement a eu une conséquence, après la répartition des sièges, sur le nombre de sièges à distribuer à l'intérieur de chaque province. Certaines provinces ont gagné des sièges supplémentaires (cas de l'Equateur qui a obtenu 4 sièges de plus qu'en 2006 aux législatives) et d'autres en ont perdu (cas de Kinshasa qui a perdu 7 sièges aux législatives par rapport à 2006), CENI, mars 2012, p.46.

politiques. Dès lors, le peuple disposait d'un levier favorable pour se faire entendre, dans un sens ou dans un autre, lors d'une élection, obligeant dorénavant les hommes politiques à prendre en compte ses intérêts. C'est dans cette logique qu'il convient de considérer les élections compétitives et pluralistes de 2006 comme une appropriation du pouvoir de désignation des représentants politiques, d'une part, et une manière de légitimer le pouvoir politique par la voie des urnes, plus de quarante ans après la prise du pouvoir par le Haut commandement militaire (1965) et plus de neuf ans par l'AFDL (1997), d'autre part. Nous pouvons ainsi en déduire que les élections de 2006 ont décerné, symboliquement, le certificat de décès de l'illégitimité représentative en RD Congo.

Les élections de 2011 se sont, également, inscrites dans cette logique, constituant une recherche de légitimité, de confirmation et de consolidation du processus électoral, pour avoir fait croiser, dans une épreuve réitérative, les électeurs et les acteurs politiques. Contrairement aux élections de 2006, celles de 2011 ont subi de fortes contestations et critiques, au point de reposer la problématique de la légitimité représentative qu'elle aurait dû régler, comme mode de désignation des représentants. Toutefois, et comparativement aux élections de 2006, les élections de 2011 ont été caractérisées par deux faits notables : la nette réduction du nombre des candidats à la présidence de la République, ramenée à 11, soit le tiers de celui de 2006. Cela peut, entre autres, s'expliquer par l'augmentation de la caution exigée¹⁶⁹ aux candidats à l'élection présidentielle¹⁷⁰. *A contrario*, les candidats aux législatives ont quasiment doublé, estimé à 18.478 (soit 16.234 hommes, 87,9%, et 2.244 femmes, 12,1%) contre 9.709 candidats en 2006¹⁷¹ pour 500 sièges à pourvoir.

Ce bref rappel historique nous a semblé utile et a constitué une introduction à l'évolution politique congolaise pour avoir circonscrit l'environnement politique congolais, en attendant d'aborder, dans la deuxième partie, les deux thématiques autour desquelles s'articule cette recherche. En attendant, la prochaine section présente les échantillons prévisionnels des populations enquêtées et interviewées et les modalités de leur répartition. Echantillonner une population à étudier demeure une étape importante dans toute enquête, comme évoquée dans l'introduction générale, et consiste, comme le rappelle Pierre Favre, « à isoler un fragment du monde, naturel ou social, et à tenter de découvrir les mécanismes par lesquels ce fragment est ce qu'il est »¹⁷².

¹⁶⁹ Le cautionnement électoral à l'élection présidentielle est passé de 22.000 FC en 2006 (article 218 de la loi électorale, al.4, point c) à 50.000.000 FC (soit environ 50.000\$US au taux de 2011), selon l'article 104, point d, de la loi électorale n°011/04 du 17 août 2017.

¹⁷⁰ CENI, 2012, p.27.

¹⁷¹ *Ibid.*, p.24.

¹⁷² FAVRE, P., 2005, p.47.

SECTION III

REPARTITION PREVISIONNELLE DES POPULATIONS

La répartition prévisionnelle des échantillons s'est faite en fonction de diverses approches. L'attribution du pourcentage par province a été calculée proportionnellement aux électeurs inscrits au rôle dans les quatre provinces analysées et par catégorie de candidats.

1.3.1. Répartition proportionnelle des électeurs par province

Rappelons que la CENI¹⁷³ a inscrit au rôle, dans les quatre provinces sous analyse, 12.304.649 d'électeurs, sur un total national de 32.024.640 d'électeurs. Le pourcentage proportionnel de chaque province a été obtenu de la manière suivante:

Nombre total d'électeurs par province multiplié par 100, soit $\frac{N/Province \times 100}{N/Total \ 4 \ provinces}$

Nombre total d'électeurs des quatre provinces

Le tableau ci-dessous montre que la province de l'Equateur s'est vu attribuer 32,3%, le Bandundu 28,8%, Kinshasa 26,7% et le Bas-Congo 12,2%.

Tableau 4. Répartition de pourcentages des électeurs à interroger par province

Provinces	Nombre d'électeurs	%
Bandundu	3. 553.322	28,8%
Bas-Congo	1.502.939	12,2%
Equateur	3.960.643	32,3%
Kinshasa	3.287.745	26,7%
Total	12.304.649	100,0%

1.3.2. Attribution des électeurs à interroger par province

L'échantillon global des électeurs à interroger a été déterminé à 500 sur instruction du Promoteur. La répartition proportionnelle de ce chiffre s'est faite de la manière suivante :

Total échantillon multiplié par % par province

100

Le tableau 5 reprend l'attribution effective du nombre d'électeurs à interroger par province. Mais, dans les provinces où l'accessibilité pouvait être aisée, comme par exemple à Kinshasa, nous avons pris l'option, sur recommandation d'un membre du comité de thèse, d'aller au-delà de l'échantillon prévisionnel déterminé.

¹⁷³ CENI, 2012, *ibid.*, p.27.

Tableau 5. Attribution du nombre des électeurs à interroger

Provinces	Nombre d'électeurs	%
Bandundu	144	28,8%
Bas-Congo	61	12,2%
Equateur	161	32,2%
Kinshasa	134	26,8%
Total	500	100,0%

1.3.3. Répartition des réélus, des élus de 2011, des élus de 2006 et des non-élus

L'échantillon des répondants-candidats a été déterminé en fonction du nombre des députés réélus dans les quatre provinces, soit 41. Nous avons évité toute complication liée au nombre des membres équivalents dans toutes les catégories. Pour répartir cet échantillon et l'attribuer à chaque catégorie, nous avons repris les pourcentages attribués aux électeurs par province. Le tableau 6 contient les résultats obtenus, en multipliant par 41 les pourcentages attribués par province, divisé par cent. En tenant compte des quatre catégories considérées, nous avons obtenu un total théorique de 164 candidats dans les quatre provinces.

Tableau 6. Nombre des candidats retenus par catégorie

Province	Réélus	Elus 2011	Elus 2006	Non-élus	Total
Bandundu	14	11	11	11	47
Bas-Congo	5	5	5	5	20
Equateur	8	15	15	15	53
Kinshasa	14	10	10	10	44
Total	41	41	41	41	164

Finalement, l'échantillon total a été estimé à 664 sujets à interroger, comme on peut l'observer dans le tableau ci-dessous.

Tableau 7. Echantillon prévisionnel global des candidats et des électeurs à interroger

Province	Nombre candidats	Electeurs	Total
Bandundu	47	144	191
Bas-Congo	20	61	81
Equateur	53	161	214
Kinshasa	44	134	178
Total	164	500	664

Mais entre les prévisions des échantillons et les résultats issus du terrain de recherche, il subsiste parfois une marge considérable, en fonction des difficultés de tous ordres. Le terrain empirique congolais a été parsemé de plusieurs embûches, compliquant son accessibilité. Présenter, d'emblée, ces difficultés peut aider à saisir l'environnement dans lequel s'est déroulée l'enquête. Elles peuvent, en outre, permettre de comprendre les différentes approches utilisées pour obtenir les données sur lesquelles porte l'analyse des motivations du vote des électeurs et des stratégies persuasives des candidats.

SECTION IV

QUESTIONNAIRES ADMINISTRÉS, DIFFICULTÉS D'APPROCHE DU TERRAIN

Cette section traite trois points : l'administration des questionnaires, les conditions de leur administration et les difficultés liées au terrain.

1.4.1. Questionnaire administré aux électeurs

Le questionnaire administré aux électeurs comprend vingt-cinq questions, réparties en trois catégories :

- Les motivations du vote des électeurs et le moment de la décision électorale ;
- Les motivations du changement du comportement du vote, le degré de satisfaction du processus électoral, les enjeux, la démocratie et la représentation ;
- Le background¹⁷⁴.

Ce questionnaire a été sensiblement remanié et simplifié comparativement à celui administré aux candidats et comprend quatre pages. Les questions les plus importantes, liées aux motivations du vote des réélus, des élus de 2011, aux motivations du changement du comportement du vote en défaveur des élus de 2006 ou au degré de satisfaction du processus de démocratisation et électoral, sont prioritairement positionnées¹⁷⁵. Les questions portant sur le background se trouvent à la fin du questionnaire.

1.4.2. Questionnaires administrés aux candidats

Deux questionnaires étaient préalablement prévus pour les membres des quatre catégories. Finalement pour raison d'efficacité, nous les avons ramenés à un seul questionnaire contenant des questions spécifiques, en fonction des catégories¹⁷⁶. Par exemple, les réélus et les élus de 2011 ont répondu à une question liée aux motivations ayant favorisé leur succès électoral. Alors que les élus de 2006 et les non-élus ont réagi à la question en rapport avec leur insuccès électoral.

De manière générale, tous les questionnaires administrés tant auprès des électeurs que des membres des quatre catégories, contiennent des questions fermées. Celles-ci réduisent au minimum, comme l'indique Madeleine Grawitz, « le choix et la liberté d'expression de l'enquêté »¹⁷⁷. Mais, elles

¹⁷⁴ Les tableaux reprenant les membres de cette troisième catégorie se trouvent dans le chapitre IV.

¹⁷⁵ Questionnaire destiné aux électeurs, annexe 2.

¹⁷⁶ Questionnaire destiné aux réélus, aux élus de 2011 et de 2006, des non-élus, annexe 3.

¹⁷⁷ GRAWITZ, M., 2009, p.682.

offrent, par contre, un avantage « d'économie »¹⁷⁸. Néanmoins, loin de les enfermer dans ce type de choix, les enquêtés avaient la latitude de donner des réponses personnalisées ou des avis circonstanciés sur certaines questions semi-ouvertes. Nous avons constaté que plusieurs enquêtés n'ont pas saisi cette opportunité, se contentant majoritairement de cocher exclusivement des réponses proposées.

1.4.3. Difficultés d'atteindre les populations cibles

Le terrain s'appréhende différemment, selon le chercheur et l'environnement où se déroule l'enquête. Seul face aux différents imprévus, le chercheur doit utiliser des stratégies d'approche pour obtenir des données à analyser. Cette période est généralement difficile et peut conduire au découragement, au point d'envisager l'arrêt de l'enquête, surtout si l'environnement ne s'y prête pas. Il faut souvent de la perspicacité, de la détermination pour ramener des données crues qui peuvent aider à saisir et à expliquer le fait ou le phénomène concerné par la recherche. La difficulté s'amplifie si l'enquête s'adresse à une population donnée, en fonction de sa composition sociologique. Dans ce cadre, l'enquête visant à comprendre et à expliquer les motivations du vote des électeurs l'imposait et devait s'appuyer d'une part, sur les électeurs peu instruits, et d'autre part, sur les femmes.

S'agissant du niveau d'instruction de la population congolaise, l'enquête démographique et santé réalisée à l'échelle de la RD Congo donne la mesure de la disparité de la population congolaise. Elle montre, par exemple, que « 19,0 % des femmes congolaises n'ont jamais fréquenté l'école et n'ont donc aucun niveau d'instruction, alors que chez les hommes, cette proportion est de 8,0 %. Ainsi, la proportion de femmes non instruites est environ deux fois plus élevée que celle des hommes. Cet écart de niveau d'instruction entre les femmes et les hommes, au détriment des femmes, s'observe à tous les niveaux et il tend à augmenter au fur et à mesure que le niveau d'études augmente »¹⁷⁹.

Cette disparité s'observe également en considérant les différents niveaux d'instruction. Ainsi, par exemple, « si la proportion de femmes qui n'ont terminé que les études primaires (6,0 %) est légèrement plus élevée que celle des hommes (5,0 %), on observe que seulement 5,0 % de femmes ont terminé l'école secondaire contre 10,0 % parmi les hommes »¹⁸⁰. Le niveau supérieur et

¹⁷⁸ DE SINGLY, F., 2012, *L'enquête et ses méthodes. Le questionnaire*, 3^{ème} édition, Paris, Editions Armand Colin, p.66.

¹⁷⁹ Deuxième enquête démographique et de santé (EDS-RDCII 2013-2014), réalisée sous la supervision des Ministères du Plan et Suivi de la mise en œuvre de la Révolution de la Modernité et de Santé publique, publiée en septembre 2014, p.p.28-33.

¹⁸⁰ *Id.*

universitaire confirme la disparité entre les hommes (soit 5,0%) et les femmes (2,0%)¹⁸¹. Aussi, au niveau supérieur et universitaire, les femmes (3,7%) sont moins instruites que les hommes (8,8%). De même, cette disparité se confirme et semble équivalente si on prend en compte le niveau secondaire. Elle est en défaveur des femmes, soit 44,0 %, par rapport aux hommes, soit 65,0%¹⁸². C'est seulement au niveau primaire que la proportion de femmes instruites est plus importante, soit 36,9% comparativement aux hommes, soit 21,8%¹⁸³. Prise dans sa globalité, cette enquête montre que près de 60,0 % des Congolais sont sans diplôme ou ont un niveau primaire¹⁸⁴. Si donc nous devrions nous en tenir à ces données, l'enquête de la présente recherche aurait pu porter, en fonction de l'échantillon prévisionnel de 500 électeurs, sur 300 électeurs peu instruits (sans diplôme ou ayant un niveau primaire), contre 200 détenteurs d'un diplôme secondaire, supérieur ou universitaire (40,0 %). L'adaptation du questionnaire a été fonction de cette donnée, dans le but de faciliter son administration auprès de cette population.

Autant la population congolaise est majoritairement peu instruite, autant elle est majoritairement féminine. Selon l'annuaire du Ministère du Plan congolais, reprenant la statistique du recensement effectif de 1984, la proportion des femmes a été estimée à 51,2% de la population globale¹⁸⁵ contre 48,8% d'hommes¹⁸⁶. Depuis ce dernier recensement, les données ultérieures sur la population congolaise se fondent sur des projections statistiques¹⁸⁷, à la suite d'absence d'un recensement effectif. Ainsi donc, Léon de Saint Moulin note qu'en RD Congo, « le mode de calcul des électeurs attendus est une estimation sur base démographique et non un recensement scientifique de la population »¹⁸⁸. Dans cette optique, « le chiffre des électeurs attendus indiqué dans les publications de la CENI est une évaluation établie en augmentant uniformément de 20,6% le nombre des enrôlés de 2006 »¹⁸⁹. Voilà pourquoi, prévient Léon de Saint Moulin, cette « augmentation uniforme des

¹⁸¹ Deuxième enquête démographique et de santé (EDS-RDCII 2013-2014), p.p.28-33.

¹⁸² Cette différence au niveau de la scolarité entre les hommes et les femmes est confirmée par un rapport du ministère du Genre, de la Famille et de l'Enfant, datant de novembre 2009, de la RD Congo, intitulé « Stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre, (SNVBG) ». On peut lire, à la page 9: « L'analphabétisme touche un grand nombre de femmes et cela surtout en milieu rural. Une femme adulte sur deux est analphabète contre un homme adulte sur cinq. D'ailleurs en 2007, le taux d'analphabétisme des femmes était de 41,1% contre 14,2% pour les hommes. En 2007, le taux d'alphabétisation de la population de 15 ans et plus est de 58,9% pour les femmes contre 85,8% pour les hommes ».

¹⁸³ *Ibid.*, p.36.

¹⁸⁴ *Id.*

¹⁸⁵ *Id.*

¹⁸⁶ Ministère du Plan et Révolution de la modernité, Institut national de statistique, « Annuaire statistique 2014 », 6^{ème} édition, Kinshasa, juillet 2015, p.68.

¹⁸⁷ L'annuaire statistique 2014, sus-évoqué, le souligne dans ses différentes projections, *ibid.*, p.p. 68-72.

¹⁸⁸ DE SAINT MOULIN, L., « La répartition des enrôlés en 2011 et 2006. Les défis des élections », *Congo-Afrique* numéro 459, novembre 2011, p.665.

¹⁸⁹ *Id.*

chiffres de population n'est pas une base valable pour apprécier le taux d'enrôlement »¹⁹⁰. Mais, en s'en tenant à ces proportions sur le genre, l'enquête aurait dû porter sur 256 femmes, soit 51,2 %, contre 244 hommes, soit 48,8 %, pour atteindre une représentativité statistique significative. Ces estimations, pour crédibles qu'elles paraissent, n'ont pas été atteintes pour des raisons qui méritent d'être évoquées.

1.4.4. Approche pour administrer le questionnaire

Comment administrer un questionnaire, même simplifié, dans un environnement difficilement accessible, sinon hostile, surtout auprès des femmes et des peu-instruits? Cette question a constitué une préoccupation majeure face à une réticence manifeste des électeurs que les différentes explications n'ont pas suffi à convaincre à se prêter à l'enquête. A défaut de rétribuer financièrement cet exercice auprès de tous les électeurs, vu que la participation par tirage au sort posait problème¹⁹¹, l'administration du questionnaire a finalement été rendue possible grâce au concours des intermédiaires rétribués. Cette approche du terrain a eu l'avantage d'atteindre plusieurs électeurs, sans nécessairement permettre d'augmenter la proportion des réponses auprès des populations représentatives de la société congolaise, les femmes et les peu instruits. Pose-t-elle une question de fiabilité des réponses obtenues dans ces conditions ? Nous pouvons répondre par l'affirmative. En fait, les résultats de l'enquête peuvent être taxés de non fiables pour leur non-représentativité statistique. Mais, ils nous semblent indispensables puisqu'inévitables pour analyser la problématique concernée à partir du moment où le terrain n'a pas offert une alternative. Nous n'avons pas pris la décision d'arrêter l'enquête et de revenir bredouille.

Par ailleurs, les électeurs ayant accepté une administration directe du questionnaire ont, majoritairement, refusé tout entretien. La raison de cette méfiance nous semble d'ordre administratif¹⁹². En effet, en RD Congo, les agents de l'administration revêtent encore cette réputation coloniale de « *bulamatari* »¹⁹³. Cet agent colonial brutal usait de brimades de toutes sortes pour obtenir le résultat escompté, tant pour la paie de l'impôt que pour les travaux d'intérêt public. Ainsi, répondre à un questionnaire aurait pu équivaloir, de l'avis de ce public, à un motif d'inculpation ou d'arrestation. Dès lors que le chercheur était un inconnu, surtout dans les milieux villageois

¹⁹⁰ DE SAINT MOULIN, L., p.666.

¹⁹¹ Le chercheur était vite assimilé tantôt à un envoyé du pouvoir, tantôt à un agent des services de sécurité.

¹⁹² De manière générale, « les sentiments des masses populaires envers l'Etat et ses services se caractérisent par le désintérêt, l'apathie, la méfiance, l'évitement », BOUVIER, P., OMASOMBO TSHONDA, J. (sous dir.), 2012, p.163.

¹⁹³ Ce concept trouve ses origines dans la langue kikongo et signifie « celui qui casse les pierres » ou celui qui fend les rochers. Surnom attribué à Stanley lors de la construction du chemin de fer Matadi-Léopoldville, il a plus tard désigné les agents de l'administration coloniale, WESSELING, H., 1991, *Le partage de l'Afrique*, traduit du néerlandais par Patrick GRILLI, Collection folio/Histoire, éditions Denoël, p.159.

(Bandundu et Bas-Congo) où l'accessibilité par route ou par toute sorte de moyens, pose encore sérieusement problème. Des quatre provinces retenues dans le cadre de cette recherche, seuls les électeurs de l'Equateur¹⁹⁴ ont accueilli le questionnaire avec ferveur et enthousiasme. Mais, Kinshasa présente le taux le plus élevé des répondants, même si ces données issues de toutes ces provinces souffrent d'une représentation statistique comme évoquée *supra*.

1.4.5. Problème linguistique évident

Au-delà de toutes les réticences, il convient de signaler, parmi les difficultés rencontrées, le problème linguistique des populations, surtout celle majoritairement peu-instruite. Les difficultés d'ordre conceptuel ou l'inexistence de certains concepts du lexique politologique dans les langues et dialectes locaux ont davantage complexifié l'approche du terrain. Le Français, la langue officielle et administrative, n'est ni parlé, ni compris par tout le monde, excepté ceux qui ont été à l'école. Ce qui pose le problème des concepts équivalents¹⁹⁵ auprès de ces populations lors de l'administration du questionnaire. Par ailleurs, notre maîtrise des deux langues nationales parlées dans l'aire géographique de la recherche (le kikongo et le lingala) n'a pas aidé à augmenter significativement le nombre des peu-instruits et des femmes, par exemple. Car, dans certaines parties de la RD Congo, ces deux langues nationales ne se parlent pas et ne constituent pas des canaux usuels de communication. Dans ces milieux, les populations échangent dans leurs dialectes respectifs qui peuvent varier d'une collectivité à une autre. On comprend les difficultés de trouver des concepts appropriés pour les rendre plus accessibles et compréhensibles aux enquêtés. Cela n'a pas été exclusivement le fait du chercheur. Les intermédiaires recrutés, instruits et vivants dans les milieux ruraux ou citadins, nous ont avoué leur incapacité d'expliquer clairement certains concepts auprès de la population peu instruite.

Cette réalité incite à s'interroger sur la science politique africaine¹⁹⁶ parce qu'elle demeure encore tributaire des concepts forgés ailleurs, dans des contextes différents, et pose la problématique de leur assimilation et introversion pour les rendre usuels et compréhensibles par et pour tous en Afrique. Cette réalité constitue, inévitablement, un frein à l'évolution de toute discipline scientifique. En

¹⁹⁴ Travaillant pour une Ong internationale et voyageant plusieurs fois par mois dans cette province, M. Jean Jacques TSHIYOYI nous a été d'un apport appréciable. Grâce à son concours, nous avons obtenu des données en provenance de Mbandaka, de Lisala, de Libenge et de Gbadolite, soit le sud, le centre et le nord de la province de l'Equateur.

¹⁹⁵ A titre exemplatif, un Congolais peut différemment comprendre cette phrase : « cette affaire est fondée » par rapport à un Français ou à un Belge. Pour ceux-ci, cela signifie simplement que cette affaire est établie ou avérée. Pour le Congolais, surtout non-instruit, cela signifie que cette affaire est fausse, « fabriquée de toutes pièces », KUTUMISA B. KYOTA, O., 2015, *Lutte contre la corruption en milieux de l'enseignement supérieur et universitaires congolais*, Editions universitaires Africaines, p.66.

¹⁹⁶ MBEMBE, A., 2000, *De la postcolonie. Essai sur l'imaginaire politique dans l'Afrique contemporaine*, Paris, Editions Karthala., p.15.

approfondissant la réflexion, il y a lieu de se demander si ces difficultés ne posent pas la problématique de l'organisation des élections elles-mêmes. Elles incitent à s'interroger objectivement sur la nécessité d'impliquer tout le monde dans le processus électoral, voire les non ou peu instruits¹⁹⁷, en dépit de la ferveur dont font preuve les électeurs congolais depuis le lancement des processus de démocratisation et électoral. Ce questionnement mérite un approfondissement puisque, comme l'affirme Elie Ngoma Binda, de « bonnes élections supposent une bonne participation des citoyens concernés en termes de connaissance des sujets de discussion, des candidats aux postes de pouvoir, d'engagement et d'accomplissement des actes relatifs aux élections »¹⁹⁸.

L'illettrisme de la majorité des électeurs fausse ou risque de fausser la désignation des représentants. Dans le cadre de cette recherche, l'illettrisme a, effectivement, constitué un handicap certain dans l'implication des électeurs pour n'avoir saisi ni l'utilité du questionnaire ou de la démarche, ni son contenu. L'illettrisme érige des murs infranchissables pour la majorité de la population dans la saisie de ce nouvel environnement politique. Ainsi, si la désignation des représentants nécessite l'implication des électeurs répondant aux critères légaux, il semble utile de penser une forme participative appropriée et accessible à tous, surtout si nous ne perdons pas de vue, comme l'a si bien dit le Marquis de Condorcet, que « plus un peuple est éclairé, plus ses suffrages sont difficiles à surprendre. Même sous la Constitution la plus libre, un peuple ignorant est esclave »¹⁹⁹. En attendant, il faut souligner qu'administrer un questionnaire, aussi simple soit-il, à un public peu instruit et aux femmes²⁰⁰, a été véritablement une gageure.

1.4.6. Mêmes difficultés auprès des acteurs politiques

Si le problème linguistique et la réticence ont caractérisé les électeurs, les candidats repris dans les quatre catégories, voire les personnalités scientifiques et politiques, ne se sont pas davantage enthousiasmés. La différence fondamentale se trouve essentiellement au niveau des arguments justificatifs du refus de participer à l'enquête. En effet, lors de la planification et de la rédaction du questionnaire qui leur était destiné, nous avons prévu d'interroger les membres de ces quatre

¹⁹⁷ MBEMBE, A., 2000, p.15. Il est dès lors du devoir des linguistes africains de traduire ces différentes sciences afin de faciliter leur assimilation.

¹⁹⁸ NGOMA-BINDA, E.P., 2009, *Principes de gouvernance politique éthique...Et le Congo sera sauvé*, Louvain-la-Neuve, Academia Bruylant., p.122.

¹⁹⁹ DE CARITAT, Marie Jean Antoine Nicolas, MARQUIS DE CONDORCET, « Cinq Mémoires sur l'instruction publique - 1791-1792 ». Consulté, le 25 novembre 2015.

²⁰⁰ Les femmes compliquent davantage leur approche et peuvent facilement assimiler la tentative de contact à une possibilité de la drague. Même faire le chauffeur d'une dame, dans l'espoir d'obtenir d'elle un questionnaire dûment complété, n'a pas suffi à la convaincre et à nous remettre le questionnaire qu'elle avait, pourtant, commencé à compléter. Mal nous en prit puisque notre bonne volonté, de conduire gracieusement cette dame durant une journée, s'est soldé par un échec de collaboration.

catégories en tenant compte des voix obtenues lors des législatives de 2011. De la sorte, le questionnaire aurait pu être administré aux candidats, partant des mieux élus- en nombre des voix - vers les moins élus jusqu'à atteindre l'échantillon. Mais cette approche s'est avérée inopérante sur le terrain. Les candidats se sont montrés réticents à se prêter à l'exercice, ceci étant davantage amplifié par une forte méfiance entre l'opposition et le pouvoir. Cette dissension pousse le politique congolais à s'enfermer dans une sorte de tour d'ivoire où ne compte finalement que la confiance des membres de sa tendance politique, de sa tribu ou de sa famille. Faire de la recherche scientifique, sans positionnement politique clair et précis, ne rassure personne. Le positionnement politique constitue un acquis de confiance ou un rejet probable pour les acteurs des deux camps, compliquant tout recours aux critères objectifs dans la réalisation d'une enquête en RD Congo.

D'autres raisons ont été évoquées par certains acteurs politiques pour refuser de compléter le questionnaire, les unes aussi rocambolesques que les autres ou sorties de leur imaginaire ou de l'interprétation qu'ils se font de la situation politique congolaise. Quelques députés de l'opposition²⁰¹, par exemple, ont lié le refus de compléter le questionnaire aux raisons politiques et ont ainsi soutenu que notre institution universitaire participe négativement à l'évolution politique congolaise. La constitution de la RD Congo du 18 février 2006 est, de leur avis, l'œuvre de l'Université de Liège. D'autres se convainquent de l'implication nuisible de la Belgique dans le tâtonnement du processus de démocratisation et électoral congolais, l'empêchant d'avancer aisément. D'autres encore ont joué carrément les guignols. Contacté au téléphone, surtout à des heures tardives, sur leur demande, « les honorables » députés changeaient de voix pour se faire passer pour leurs garde-du-corps. En cas d'insistance, la réponse fusait simplement : « Je suis militaire de garde. Le patron dort déjà à cette heure ». Pour d'autres encore, universitaires pourtant, ils n'avaient rien à faire avec de la paperasse encombrante. Puisque leur recherche n'est pas scientifique, mais volontiers, celle de « l'argent ». Un autre cas parmi tant d'autres à signaler, c'est celui de cet autre député de l'opposition rencontré au siège de son parti. Son enthousiasme de départ a été vite émoussé après son éviction du parti. Et comme le chercheur porte le même nom que le président de ce parti, le député ne répondait plus aux appels. Et par voie de conséquence, le questionnaire n'a été ni complété, ni récupéré. Ce sont autant des raisons qui ont complexifié le terrain, nous ayant finalement imposé l'échantillon des volontaires, évoqué dans l'introduction générale. Quant au recours à des intermédiaires, leur apport a été apprécié, même s'ils ne nous ont pas permis d'atteindre une représentativité statistique des électeurs, et des

²⁰¹ C'est l'exemple, entre autres, du député Franck Diongo qui a avancé ces raisons pour refuser de compléter le questionnaire. Cette réponse nous a été signifiée après 45 jours d'attente et des rendez-vous infructueux.

candidats de quatre catégories. Quant à ces derniers, membres de quatre catégories, plusieurs questionnaires déposés auprès d'eux, de leurs attachés parlementaires, des membres du parti ou de leurs familles respectives, ne nous sont jamais revenus.

Il ressort de cette attitude une observation qu'il sied de souligner. Le député ou l'homme politique congolais est inaccessible, difficilement saisissable. Il vit dans une sorte de bulle²⁰². Elevé par son élection ou à la suite de sa nomination à des fonctions représentatives ou politiques, « l'honorable » député ou « l'excellence monsieur » le ministre- c'est ainsi qu'ils préfèrent être nommés- ne s'approchent ni ne s'abordent facilement, amplifiant le fossé déjà profond entre eux et le peuple. De la sorte, le critère distinctif²⁰³, au-delà de caractériser celui qui a été élevé sur le plan politique ou représentatif, participe à la résurgence ou à la perpétuation, au sein de la société congolaise postcoloniale, de l'image du colon et de l'« indigène ». A la différence que l'actuel « colon » est noir²⁰⁴, issu de la société congolaise. C'est l'homme politique (chef de l'Etat, député, sénateur, ministre, PDG, hauts fonctionnaires, etc.), c'est l'universitaire, bref, c'est quiconque qui a été élevé soit au niveau représentatif et politique, soit au niveau éducatif, etc. Toutes ces catégories préfèrent garder le citoyen lambda dans son statut colonial « d'indigène »²⁰⁵.

Cette perpétuation de l'environnement colonial dans les Etats postcoloniaux d'Afrique confirme cette observation faite par Mamadou Gazibo et selon laquelle « La thèse de la rupture introduite par la colonisation, basée sur l'explication rationnelle, est plus satisfaisante, car elle montre qu'une fois implantée, les institutions coloniales laissent leurs traces dans le présent africain²⁰⁶. Mais, il faut, d'une part, se garder de penser que cette rupture a été totale puisqu'on ne fait jamais table rase du passé en matière de changement politique, ce qui implique des phénomènes d'hybridation»²⁰⁷.

²⁰² Nous l'avons observé lors des rendez-vous avec la plupart d'entre eux. Nous devrions souvent attendre quatre à cinq heures dans une salle pleine à craquer. Et bien souvent, ces attentes se soldaient par une absence injustifiée de l'honorable député. Ces rendez-vous manqués ont été perceptibles tant auprès des députés de l'opposition que de la Majorité présidentielle. Et lorsqu'il arrivait que le député soit dans son bureau, il fallait attendre l'autorisation de la secrétaire, de son service de protocole, du secrétaire particulier, du directeur de cabinet, passé parfois par une fouille, avant de rencontrer « l'honorable ».

²⁰³ MANIN, B., 1995, p.196.

²⁰⁴ De plus en plus, pour marquer cette différenciation, les Kinois parlent de la « République de la Gombe », sièges des institutions nationales, à l'exception du Sénat et de l'Assemblée nationale de la RD Congo. Cette République est constituée des « intouchables », tous ceux qui arpentent les couloirs du pouvoir ou possèdent des parents, frères ou amis au pouvoir.

²⁰⁵ La persistance de l'image du « colon blanc » est une caractéristique de la société politique congolaise, comme le confirme, par ailleurs, Dibwe Dia Mwembu, A., *ibid.*, p.197.

²⁰⁶ Nous disons : dans le mental et dans le subconscient collectif africain.

²⁰⁷ GAZIBO, M., 2010, *Introduction à la politique africaine*, 2ème édition revue et augmentée, Les presses universitaires de Montréal, p.77.

Ces attitudes des dirigeants africains postcoloniaux laissent donc persister le modèle colonial de la gestion étatique²⁰⁸, au point de partager, avec Laurent Gaba, que « Le modèle de pouvoir absolu civil ou militaire d'un certain nombre de dictatures africaines récentes doit beaucoup plus à l'héritage colonial qu'au pouvoir somme toute modérateur du chef précolonial, dans la mesure où le chef ancien n'avait souvent pour tâche que de maintenir l'équilibre entre ces différents groupes sociaux qu'il régentait plutôt que d'exercer sa volonté personnelle »²⁰⁹.

Ce qui fait subsister une divergence fondamentale entre l'évocation des pratiques traditionnelles du pouvoir des chefs précoloniaux²¹⁰ par les dirigeants africains postcoloniaux²¹¹ et leur manière de se comporter, comme le signale Elikia M'bokolo à propos du président Mobutu du Zaïre : « Le fond historique et mémoriel le plus ancien, celui des sociétés antérieures à la mainmise coloniale, se (trouve) caricaturé, dépouillé de sa riche diversité, transformé et instrumentalisé pour la plus grande gloire du « Guide » »²¹² ou du chef de l'Etat. Jean-Claude Willame ne dit pas autre chose lorsqu'il soutient : « Concernant la deuxième République, la nouvelle trajectoire politique zaïroise, qui est portée par un « homme d'ordre », est aussi congruente avec un recours à « l'ordre public colonial » dont la seconde République apparaît comme le continuateur »²¹³.

Dans ces conditions, la cohabitation entre les uns, acteurs politiques, et les autres, oubliés de la société étatique et détenteurs de la légitimité représentative, est, à ce jour, improbable, sinon difficile à établir. C'est seulement à l'approche des élections en vue de solliciter les suffrages des uns, candidats, auprès des autres, électeurs, que s'observe un semblant de cohabitation. La reproduction et la pérennisation d'un type de société à la fois anachronique et dichotomique s'enracinent de plus en plus. Ce qui peut avoir une incidence négative sur le développement de l'Etat. C'est ce que soutient explicitement Gérard Buakasa lorsqu'il dit : la RD Congo développe « un manque d'esprit critique sur leur propre pratique, un manque qui va se traduire par un manque de respect de la personne et un viol continu de tous les respects et, pour finir, par vivre de l'arbitraire. C'est là, à notre avis, l'explication de la vie

²⁰⁸ WILLAME, J.C., 1994, p.82.

²⁰⁹ GABA, L., 2003, *L'Etat de droit, la démocratie et le développement économique en Afrique subsaharienne*, Paris, L'Harmattan, p.28.

²¹⁰ BUAKASA TULU KIA MPASU, G., 1996, *Réinventer l'Afrique. De la tradition à la modernité au Congo-Zaïre*, Paris, L'Harmattan, p.125.

²¹¹ KAMTO, M., 1987, *Pouvoir et droit en Afrique noire. Essai sur les fondements du constitutionnalisme dans les Etats d'Afrique noire francophone*, Paris, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence, p.112.

²¹² ELIKIA M'BOKOLO, « Pour que vive l'Histoire », préface d'Isidore NDAYWEL à NZIEM, 2008, *Nouvelle histoire du Congo. Des origines à la République Démocratique*, Préface d'ELIKIA M'BOKOLO, Avant-propos de Guido Gryseels, LE CRI. Afrique Editions, p.15.

²¹³ WILLAME, J.C., 1994, p.82.

que l'on mène au Congo-Zaïre et en Afrique vue du côté des indigènes : ayant d'une manière ou d'une autre envoyé de nombreux citoyens à la mort à cause de leur façon de penser, de voir, de parler qui ne plaît pas à celui qui dirige la colonie ou la postcolonie, et ce malgré l'avertissement des ancêtres. L'Afrique a perdu ses possibilités et ses mécanismes de garde-fou dans le contrôle de la gestion de ses ressources. La débâcle du continent trouve sa cause dans ce manque d'intérêt, de la part de la colonie ou de la postcolonie, pour les valeurs africaines de tolérance et de partage comme pour celles de l'Occident, telles les valeurs appelées droits de la personne ou démocratie »²¹⁴.

CONCLUSION PARTIELLE

Ce chapitre s'est attardé sur l'élection et les raisons de son recours dans la démocratie représentative. Il a également abordé les avis diversifiés des penseurs politiques, favorables ou défavorables, à son utilisation dans les démocraties modernes. Quoique critiqué par les chercheurs occidentaux, le processus électoral a été salué en RD Congo, comme un moyen de la légitimation représentative des acteurs politiques, comme l'a illustré la forte participation des électeurs aux scrutins de 2006 et de 2011. Néanmoins, le recours aux élections peine à satisfaire la majorité de la population, pour diverses raisons comme nous le verrons dans la deuxième partie de cette recherche.

En outre, ce chapitre a présenté les différents échantillons et les modalités de leur détermination ainsi que les difficultés rencontrées lors de l'enquête et les moyens mis en œuvre pour les contourner afin de ramener des données à analyser. Nous pensons que malgré les écueils relevés, ces données peuvent se prêter à l'analyse et sont susceptibles de permettre la mise en évidence des motivations du vote et des stratégies persuasives aux législatives de 2011.

En attendant, le prochain chapitre jette un regard rétrospectif sur la littérature politologique qui traite des motivations du vote, en s'appuyant essentiellement sur les modèles explicatifs du vote dans trois pays occidentaux: les Etats-Unis d'Amérique, la France et la Belgique. S'imprégner de la littérature sur les motivations du vote, telle qu'analysée et présentée ailleurs²¹⁵, s'est imposé comme une nécessité préalable, avant de répondre aux questions centrale et subsidiaire de la présente recherche, dans le cadre spécifiquement congolais.

²¹⁴ BUAKASA TULU KIA MPASU, G., 1996, p.126.

²¹⁵ POPPER, K.R., 2017, *La logique de la découverte scientifique*, Paris, Payot & Rivages, p.13.

CHAPITRE II
CONTEXTE THEORIQUE.
MODELES EXPLICATIFS DU VOTE
AUX ETATS-UNIS. EN FRANCE ET EN BELGIQUE

Analyser les motivations du vote, c'est saisir la manifestation des comportements des électeurs avant, pendant la campagne électorale, le jour du vote ou après une élection. C'est chercher à connaître les raisons du maintien ou du changement du comportement de leur vote. Ces motivations influençant le vote peuvent être sociales, culturelles, psychologiques, politiques, économiques, environnementales, etc. Par ailleurs, le vote des électeurs lors d'une élection peut, aussi, se fonder sur la personnalité des candidats, sur leurs thèmes de campagne ou sur les approches spécifiques et les différentes idéologies qui structurent la vie politique²¹⁶. Ainsi, au moment de déposer le bulletin dans l'urne, les électeurs se déterminent sur leur choix, soit de manière constante, soit de manière volatile au fil des élections.

Comme le préconise Karl Popper²¹⁷, ce chapitre présente la littérature existante qui traite des modèles explicatifs du vote, essentiellement dans trois pays, les Etats-Unis d'Amérique, (section II), la Belgique (section III) et la France (section IV). Mais avant de présenter cette littérature produite par les différents chercheurs de ces pays, ce chapitre aborde, dans la première section, les attitudes qui constituent un cheminement cognitif des électeurs dans la détermination de leurs motivations du vote. Car, comme le mentionnent les études de Hilde T. Himmelweit et ses collègues : « *As a decision, voting has certain characteristics which provide particularly good opportunity to learn more about decision making* »²¹⁸. Dans la section V, ce chapitre s'attarde sur les autres motivations du vote et y aborde essentiellement la personnalité du candidat et les jugements rétrospectifs et prospectifs.

²¹⁶ LEFEVRE, J., « Changement ou subtilité des règles décisionnelles pendant la campagne de 2009 », DESCHOUWER, K., DELWIT, P., HOOGHE, M., WALGRAVE, S., (édité par), 2010, *Les voix du peuple. Le comportement électoral au scrutin du 10 juin 2009*, Editions de l'Université de Bruxelles, p.43.

²¹⁷ POPPER, K.R., 2017, p.13.

²¹⁸ HIMMELWEIT, H.T., HUMPHREYS, P., JAEGER, M., KATZ, M., 1981, *How voters decide. A longitudinal study of political and voting extending over fifteen years*, European Association social psychology, Academic Press, p.1.

SECTION I

COMPRENDRE LES ATTITUDES POUR SAISIR LES MOTIVATIONS DU VOTE

Les motivations du vote peuvent s'analyser partant des attitudes qui, prises globalement, s'appliquent à un corps électoral d'une circonscription pour expliquer et comprendre sa manière de voter. Analysées en psychologie sociale²¹⁹, les attitudes mettent en évidence, selon Jean Stœtzel, « les opinions aux caractéristiques sociologiques par lesquelles les individus se classent »²²⁰ et se déterminent. Discutant des comportements et de la personnalité, Jean Stœtzel soutient que les attitudes laissent percevoir « des différences souvent sensibles de la répartition de ces opinions, selon le sexe, l'âge, la profession, l'habitat, le niveau économique-social, l'affiliation religieuse (politique et idéologique), le niveau d'études. On est bien cette fois dans le domaine des interprétations situationnelles »²²¹. Quoique participant à la compréhension du vote, ces interprétations situationnelles ne suffisent pas, à elles seules, à en expliquer les fondements motivationnels du choix des électeurs. C'est pourquoi Jean Stœtzel associe, dans sa discussion de la psychologie de l'opinion, trois aspects qui aident à appréhender les attitudes :

- « **Son objet (de l'opinion)** : c'est le problème sur lequel la personne va opiner. L'objet de l'opinion, c'est le problème tel qu'il apparaît à la personne, distinct par conséquent de son corrélatif objectif, qu'on peut qualifier de la différenciation et de l'organisation, de l'actualité ou du relief du problème, de la mise en perspective temporelle »²²² ;
- « **L'orientation de la personne qui opine** : l'objet de l'opinion met en jeu des tendances à l'action, mouvement vers l'objet (rapprochement), mouvement en s'écartant de lui (éloignement), mouvement contre (hostilité) »²²³ ;
- **Sa position** : « C'est la traduction de l'orientation de la personne dans le langage concret ; s'il s'agit d'opinions politiques, dans le langage politique. La position est la préférence pour une proposition particulière d'action collective. Cette position, politique ou autre, peut coïncider avec l'orientation du sujet, mais elle peut profondément s'en écarter. La position peut, par exemple, être moins extrême que l'orientation »²²⁴.

²¹⁹ GIRANDOLA, F., FOINTIAT, V., 2016, *Attitudes et comportements : comprendre et changer*, série de psychologie sociale dirigée par Nicole DUBOIS, Grenoble, PUG, p.7.

²²⁰ STOETZEL, J., 1963, *La psychologie sociale*, Paris, Editions Flammarion, p.168.

²²¹ *Id.*

²²² *Id.*

²²³ *Ibid.*, p.p.168-169.

²²⁴ *Id.*

2.1.1. Attitude : Inférentiabilité, prédictibilité, polarisée et fluctuante

En outre, Jean Stœtzzel attribue quatre caractéristiques dans la détermination des attitudes :

- **Inférentiabilité** : « *L'attitude est variable inférée, non directement observée ou observable* ». C'est là une observation majeure : l'attitude sous-tend des opinions et des comportements et ne donne pas à voir directement, mais peut être identifiée à l'aide des expressions qu'elle suscite²²⁵ ;
- **Prédictibilité** : « Elle désigne une préparation spécifique à l'action. L'intérêt du concept attitude est en effet qu'il permet de comprendre voire de prédire les comportements dans telle ou telle situation »²²⁶ ;
- **Polarisée** : elle traduit une prise de position tranchée. En ce sens que « *les individus sont pour ou contre, ils aiment ou n'aiment pas ce à quoi elle s'applique. En cela, les attitudes sont clairement articulées à des valeurs*. Le concept d'attitude est donc lié à l'idée de valorisation ou de dévalorisation. Il rejoint, par ce fait, la notion de culture. Mais, il est davantage opératoire, car plus directement articulé aux comportements, et parce que c'est un concept de moyenne portée, moins global que celui de culture et même de valeurs car appliqué en principe à un domaine plus restreint »²²⁷.
- **Fluctuante** : *Les attitudes sont acquises, et donc susceptibles de se modifier en fonction des influences auxquelles l'individu est soumis*»²²⁸ ou s'expose.

Cette fluctuance s'aperçoit, note Jean Stœtzzel, « par rapport à la question de l'inné et de l'acquis »²²⁹. En effet, l'environnement social et autres facteurs sociaux influencent souvent les attitudes et peuvent participer à leur changement ou à leur transformation²³⁰, à leur disparition ou à leur maintien. Cette fluctuance confère une grande utilité au concept d'attitude dans l'étude des comportements²³¹, à cause de son fréquent usage pour « la compréhension des comportements politiques, particulièrement pour le vote »²³². Cette inconstance et cette instabilité (ou volatilité) complexifient les études des comportements politiques et des motivations du vote. En ce sens qu'elles s'attardent sur des actes humains des horizons divers au moment de se déterminer sur un choix donné lors du vote ou face à toute autre situation politique conduisant à une décision.

²²⁵ STOETZEL, J., 1963, p.p.168-169.

²²⁶ *Id.*

²²⁷ *Id.*

²²⁸ *Id.*

²²⁹ *Id.*

²³⁰ *Id.*

²³¹ *Id.*

²³² *Id.*

Dans cette optique, André-Paul Frogner attribue aux attitudes la capacité de saisir les « dispositions psychiques des électeurs à se comporter d'une certaine manière (comme le fait de voter). Elles peuvent être orientées vis-à-vis d'objets divers ; il peut s'agir des groupes d'appartenance eux-mêmes »²³³. Ainsi donc, pour André-Paul Frogner, les attitudes apparaissent lors d'une élection comme :

« Des variables intermédiaires entre les positions sociales et le vote : elles intègrent un certain nombre de représentations de l'individu (valeurs, idéologies, etc.) qui découlent fréquemment de leurs positions sociales pour en faire une sorte de synthèse qui les poussera à voter d'une certaine manière. Les attitudes ne sont pas directement observables : elles ne peuvent être connues que par les opinions (ou les comportements) qu'elles génèrent : toutefois, les opinions (ou les comportements) ne renvoient pas forcément à des attitudes si les opinions sont erratiques »²³⁴ ou instables.

Cette fluctuance des attitudes leur confère un intérêt analytique dans l'étude des motivations du vote et fonde leur compréhension et leur corrélation existentielle par leur participation à transmettre certains comportements ou à se modifier (à favoriser le changement des comportements) lors du vote²³⁵.

2.1.2. Attitude : une disposition persistante et hypothétique

Pour sa part, Alain Lancelot présente l'attitude (ou les attitudes) comme une « disposition relativement persistante à présenter une réaction organisée d'une certaine façon à l'égard d'un objet ou d'une situation donnée »²³⁶. Ce qui le conduit à percevoir ainsi l'attitude comme « un concept purement opératoire qui rend compte de l'organisation des comportements qui sont seuls observables »²³⁷. Quant à Jon Krosnick et ses collègues, ils expliquent les attitudes comme « des structures durables qui orientent à la fois la perception d'un objet et les opinions et les comportements qui lui sont liés »²³⁸. De là découle leur affirmation selon laquelle l'attitude « n'est ni réponse, ni stimulus, c'est une disposition ou encore une préparation à agir d'une façon plutôt que d'une autre »²³⁹.

²³³ FROGNIER, A.P., « Vote, positions sociales, attitudes et opinions en Wallonie », FROGNIER, A.P., VAN VAERENBERGH, A. M., (éds), 1994, *ELECTIONS. La fêlure ? Enquête sur le comportement électoral des Wallons et des Francophones*, Bruxelles, Editions De Boeck, p.28.

²³⁴ *Id.*

²³⁵ ALLPORT, G., 1935, « Attitudes », MURCHISON, C., (dir.) *Handbook of Social Psychology*, Worcester, Mass., Clark University Press.

²³⁶ LANCELOT, A., 1985, « L'orientation du comportement politique », GRAWITZ, Madeleine, LECA, Jean (dir.), *Traité de Science Politique*, Paris, PUF, tome 3.

²³⁷ *Id.*

²³⁸ KROSNIK, Jon, PETTY, Richard E., KROSNIK Jon A., PETTY, Richard E, (dir.), 1995, *Attitudes Strength: Antecedents and Consequences*, Hillsdale, NJ : Erlbaum, p.p. 247-282.

²³⁹ *Id.*

D'autres auteurs, comme Alain Lancelot et I. Meynaud, attribuent à l'attitude une variable intermédiaire et hypothétique, au point de se différencier des comportements ou des éléments d'une situation qui, elle, ne peut pas d'emblée être saisie ou repérée sans détour. C'est pour cette raison qu'ils analysent l'attitude « en termes de probabilités : elle est la probabilité de l'apparition d'un comportement donné dans un certain type de situation. Ainsi entendue, l'attitude comporte une idée d'ordre. Elle permet de répartir la grande variété de comportements ; chaque attitude apparaît comme un principe d'organisation, ou mieux une synthèse particulière, en rapport avec un objet ou une situation donnés »²⁴⁰. Ils en déduisent que la compréhension de l'attitude aide à présenter « une disposition relativement persistante ou une réaction organisée d'une certaine façon à l'égard d'un objet ou d'une situation »²⁴¹. Pour sa part, Russel Fazio définit l'attitude comme « une structure composée de l'objet auquel elle s'applique, d'une évaluation et du lien existant entre eux »²⁴². D'autant que l'analyse de l'attitude permet d'établir un lien entre l'intention de faire quelque chose (exemple le fait de voter) et l'acte final posé (le vote). L'établissement de ce lien fait apparaître l'attitude, selon les explications de Russel Fazio et de John Dovidio, comme « une donnée fondamentale : plus elle est grande, plus l'évaluation sera facilement mobilisée dans la réponse. En revanche, si le lien est faible, la réponse sera fondée sur des données conjoncturelles, et fonction des informations et des caractères apparents de l'objet au moment de l'entretien »²⁴³.

2.1.3. Attitude sous l'angle affectif, cognitif et comportemental

Analysant les attitudes, George Bizer et ses collègues ont mis en exergue trois angles susceptibles de favoriser leur observation. Il s'agit des angles affectif, cognitif et comportemental. Ainsi donc,

« Attitudes, the mental representations of what we like and dislike in our world, help to explain these choices. Attitudes are one of psychology's fundamental concepts because they help to explain people's decisions and actions. An attitude is a global and relatively enduring evaluation of a person, object, or issue a representation of whether we think the target is generally good or bad, desirable or undesirable. An attitude is a global and relatively enduring evaluation (e.g. good or bad) of a person, object, or issue. Attitudes can be based on affective, cognitive, or

²⁴⁰ LANCELOT, A., MEYNAUD, I., 1974, p.p. 6-7.

²⁴¹ *Id.*

²⁴² FAZIO, Russel, 1990, « Multiple Processes by Which Attitudes Guide Behaviour : the Mode Model as an Integrative Framework », ZANNA, Mark P. (dir.), *Advances in Experimental Social Psychology*, New York, Academic Press, vol.23, p.p.75-109.

²⁴³ DOVIDIO, John, FAZIO, Russel, 1992, « New Technologies for the Direct and Indirect Assessment of Attitudes », TANUR, Judith M., (dir.), *Questions about Questions: Inquiries into the Cognitive Bases of Survey*, New York, Russel Sage Foundation, p.p.204-237.

behavioral information and can vary in their strength (e.g. how enduring, how resistant to change, and how predictive of behavior they are) »²⁴⁴.

Cette présentation des attitudes a permis à George Bizer et ses collègues de structurer trois modèles différents:

« Affective, cognitive, and behavioral. An attitude can be based on any one or a combination of these three information sources. Attitudes, once formed, also guide affective, cognitive, and behavioral reactions to the object »²⁴⁵.

Ces trois modèles d'attitudes interviennent donc différemment et peuvent se compléter ou s'opposer.

Le premier modèle se présente sous l'angle affectif :

« The affective basis of an attitude is made up of feelings, moods, and emotions that have become associated with the attitude object through past or current experience. It is possible to have multiple affective responses to an object based on the same, or different experiences with it. Each affective response has an evaluation made up of valence (positive to negative) and magnitude (strong to weak). Researchers often measure the affective basis of the attitude by asking to what extent individuals feel good or bad about the object, or the extent to which the attitude object makes them feel 'happy', or 'dis-gusted', or 'angry' »²⁴⁶.

Le deuxième modèle apparaît sous l'angle cognitif:

« The cognitive basis is made up of particular attributes that are ascribed to the object. An attribute is any characteristic, quality, trait, concept, value, or goal associated with the object. The impact of an attribute is determined by the evaluation of whether the attribute is good or bad, and the perceived likelihood that this attribute applies to the object »²⁴⁷.

Finalement, le troisième modèle est comportemental :

« The behavioral basis is made up of two kinds of information, past behaviors and intentions to commit future behaviors. We sometimes infer our attitudes directly from our past behaviors towards an object »²⁴⁸.

2.1.4. Triple aspect de l'approche des attitudes

Au-delà de toutes ces considérations, Jean Stœtzl ajoute, dans la compréhension des attitudes, un autre élément éclairant : la manière dont l'électeur est abordé pour requérir son avis, avant ou à l'issue d'un vote, peut se percevoir en elle-même et s'opère sous trois aspects différents²⁴⁹. Le premier

²⁴⁴ BIZER, G., BARDEN, J., & PETTY, R.E., 2003, « Attitudes », L. Nadel et al. (Eds.) Encyclopedia of cognitive science, Vol. 1, Hampshire, England : MacMillan, p.p. 247-253.

²⁴⁵ BIZER, G., BARDEN, J., & PETTY, R.E., 2003, p.p. 247-253.

²⁴⁶ *Id.*

²⁴⁷ *Id.*

²⁴⁸ *Id.*

²⁴⁹ STOETZEL, J., 1943, p.169.

présente la personne interrogée avant tout comme : «Un individu qui est situé dans le monde, c'est-à-dire dont le comportement se déroule dans un environnement qui constitue pour lui la réalité. La première fonction des opinions sera donc l'adaptation à la réalité, ou l'évaluation de l'objet. Nos attitudes et opinions nous aident à classer les objets du milieu où nous sommes placés et par là mettent à notre service des prédispositions pour agir et pour affronter ces objets »²⁵⁰.

Ce premier aspect suppose une échelle de valeur préférentielle de l'individu qui détermine, face à une situation donnée, ici le vote, la prise d'une décision. Quoiqu'isolé au départ, le classement de ses préférences finit par se conformer à son milieu, à son environnement. Ainsi perçu, le milieu de vie peut prédisposer à agir d'une certaine manière, à voter pour ou contre un candidat ou un parti politique. Il ressort de ce premier aspect que l'environnement social, le milieu de vie participe à l'influence ou à l'orientation du vote, et le fait ainsi apparaître comme un lieu de corruption ou d'influence de la motivation du vote d'un électeur.

Le deuxième aspect, selon Jean Stœtzel, considère l'individu comme un «Personnage dans un groupe. Or, les opinions servent à adapter l'individu à son groupe, à le faire accepter par le groupe. Quand cette acceptation est un besoin fort pour la personne, elle exprime plus aisément des opinions acceptables et réfrène ou nuance l'expression d'opinions moins approuvées. C'est là la relation fréquente entre les opinions exprimées et le groupe d'appartenance. Mais, il y a aussi les opinions éprouvées : on peut dire, en général, qu'elles tendent à avoir la même fonction par rapport au groupe de référence »²⁵¹.

Cet aspect peut s'observer dans toutes les sociétés, voire rurales, où la majorité de citoyens ne maîtrisent pas la question électorale et les enjeux socio-politiques. Dans cette circonstance, un leader d'opinion peut se révéler être l'élément central dans la détermination et l'orientation de la décision ou de la motivation du vote dans un sens ou dans un autre, en faveur ou en défaveur d'un candidat ou d'un parti politique. Cette influence peut être exercée en interne, au sein de la famille, par un membre influent de la famille²⁵² ou du village, du clergé ou d'autres chefs spirituels, des chefs coutumiers ou ethniques²⁵³, voire des dirigeants associatifs²⁵⁴ et coopératifs paysans, etc. Si donc l'électeur pose

²⁵⁰ *Id.*

²⁵¹ *Id.*

²⁵² En 2011, certains observateurs aux élections congolaises ont noté qu' « on vote souvent en famille, les jeunes scolarisés aident de vieux parents à s'y retrouver », POURTIER, R., « Les élections de 2011 en RDC, entre cafouillage et tripatouillage », *EchoGéo*, Sur le Vif, mis en ligne le 02 juillet 2012. URL : <http://echogeo.revues.org/13119>, consulté le 27 décembre 2016.

²⁵³ Jacques Ndjoli, ancien vice-Président de la CENI, nous a rapporté, en 2013, une anecdote ayant eu lieu lors des législatives congolaises de 2011. Un chef coutumier du Maniema dont il n'a pas indiqué la tribu, aurait convié ses sujets à un repas. A son issue, ordre était donné à tous ceux qui y avaient participé de voter pour un et un seul candidat. Quiconque voterait pour un autre candidat subirait la sanction ultime : la mort. Des telles pratiques ne sont pas de nature à permettre une motivation libre des électeurs lors d'une élection, surtout s'ils sont très liés et s'ils respectent scrupuleusement la tradition.

²⁵⁴ Pour Nonna Mayer, ces leaders d'opinion « sont plus actifs que d'autres dans ces interactions (et) qui cherchent à convaincre de leurs idées politiques les autres ». En outre, ils sont généralement « plus attentifs à la campagne, lisent les

effectivement un acte isolé, lors de l'introduction de son bulletin dans l'urne, la singularité de cet acte, le vote, n'exclut pas diverses pressions, pouvant être internes et externes, volontaires ou involontaires, directes ou indirectes. Néanmoins, l'électeur possède une certaine latitude, une certaine liberté dans la détermination de son vote, en fonction de ses convictions.

Le troisième aspect développé par Jean Stœtzl se distingue de deux précédents. En ce sens que l'individu peut confronter ses besoins, son orientation et ses différences par rapport ou en contestation de la société. Dans cette situation, l'électeur apparaît comme « Un individu qui a des besoins, des pulsions : défense du moi, besoin de dépendance, besoin d'autonomie, d'hostilité, désir de statut. A cet égard, les opinions ont une fonction d'extériorisation : elle résulte du fait que l'individu aperçoit une analogie entre un événement du milieu extérieur et un problème intérieur non résolu »²⁵⁵.

En conférant à la personne ou à l'électeur une certaine indépendance de jugement ou une certaine rationalité dans l'orientation de son choix, cet aspect s'adapte, et nous l'abordons dans la prochaine section, au choix rationnel²⁵⁶. Puisqu'il se manifeste par le rejet des exigences de la socialisation ou des influences communautaires et collectives pour ainsi motiver son vote en fonction de ses convictions personnelles et s'orienter vers la satisfaction de ses besoins, de ses perceptions.

Au-delà de sa pertinence, la conclusion de Jean Stœtzl sur la présentation de (s) l'attitude(s) a l'avantage de circonscrire ce concept, par l'inexistence de rigidité et la bi-univocité de relation « entre les opinions que forme une personne et ses besoins sous-jacents »²⁵⁷. Cette inexistence de rigidité favorise la volatilité et la fluctuance des opinions, d'une part, et complexifie l'étude des opinions et du comportement, d'autre part. C'est pourquoi Jean Stœtzl conseille de ne pas privilégier « une fonction aux dépens des autres quand on décrit et explique une personne par ses opinions »²⁵⁸. Puisqu'il y a risque, prévient Jean Stœtzl, *primo*, de verser dans l'irrationalisme si on insiste « sur le processus d'extériorisation des exigences internes » ; *secundo*, un risque de verser dans le rationalisme si on insiste « sur l'évaluation de l'objet » ; *tertio*, un risque de donner de la personne

journaux, écoutent la radio, et servent de relais, influençant à leur tour les fractions les moins actives et les moins intéressées de l'électorat », MAYER, N., 2010, p.153.

²⁵⁵ STOETZEL, J., 1943, p.170.

²⁵⁶ Dans ce modèle, expose Anthony Downs, « le citoyen vote pour le parti qui, juge-t-il, lui procurera un revenu en utilité plus élevé que n'importe quel autre parti pendant la législature à venir. Pour identifier ce parti, il compare le revenu en utilité qu'il recevrait si chacun des partis était au pouvoir », DOWNS, A., 2013, *Une théorie économique de la démocratie*, traduction de Paul-Louis VAN BERG, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, p.56.

²⁵⁷ STOETZEL, J., 1943, p.170.

²⁵⁸ *Id.*

une image passive si on souligne « trop les exigences sociales »²⁵⁹. Pour autant, les différents modèles explicatifs du vote s'articulent autour de ces trois approches qui présentent l'individu, ici l'électeur, tantôt sous l'influence de l'environnement social et de la socialisation, tantôt sous l'influence de l'orientation idéologique, identification partisane, tantôt en fonction de la satisfaction de ses utilités et par rapport aux enjeux, choix rationnel.

2.1.5. Objectivité des facteurs de position sociale

C'est ce qui a poussé André-Paul Frogner à reconnaître une certaine objectivité aux facteurs de position sociale puisqu'ils peuvent produire des effets « à partir des contraintes qui s'imposent aux individus de l'extérieur, tandis que les attitudes et opinions présentent un aspect plus « subjectif », parce qu'elles en appellent aux dispositions personnelles des individus à agir »²⁶⁰. Tout en précisant que cette différenciation ne signifie pas une supériorité de certaines variables (objectives) sur d'autres (subjectives)²⁶¹. Il propose, au contraire, de les relativiser pour éviter l'exagération de cette distinction. Dans l'entendement d'André-Paul Frogner, « les variables dites objectives renvoient souvent à des caractéristiques personnelles, comme le niveau d'étude, qui peut dépendre d'une attitude positive de l'individu par rapport à l'étude, tandis qu'à l'inverse, les variables d'attitudes ne sont pas indépendantes des conditions dans lesquelles elles s'exercent : la conscience de classe renvoie le plus souvent à une insertion socio-professionnelle différente. Certaines variables se situent véritablement à la frontière de ces catégories, comme celles qui ont trait à la religion ou à la classe sociale »²⁶².

La nécessité de comprendre les attitudes, lors de l'analyse des motivations du vote, nous semble évidente parce qu'elles permettent de saisir les intentions qui préfigurent et dictent la décision des électeurs au moment du vote. Mais n'étant ni observée, ni observable, leur saisie nécessite un contact avec les populations analysées, sur la base d'un questionnaire ou d'entretiens directs ou semi-directifs, afin de les ressortir, en vue d'un décryptage méthodique. Car, comme le rappelle Jean Stœtzl, « les opinions d'un sujet sur une question déterminée, ou si l'on préfère, son opinion au sens collectif, sont les manifestations, consistant dans l'adhésion à certaines formules, d'une attitude qui peut être évaluée sur une échelle objective »²⁶³.

Cette littérature sur l'attitude nous rapproche de trois pays retenus dans le cadre de cette recherche. Les différentes composantes mises en évidence dans la compréhension de l'attitude apparaissent dans les études américaines et belges, portant sur les modèles explicatifs du vote. Tout en spécifiant que

²⁵⁹ STOETZEL, J., 1943, p.170.

²⁶⁰ FROGNIER, A.P., 1994, p.29.

²⁶¹ *Id.*

²⁶² *Id.*

²⁶³ STOETZEL, J., 1943, *Ibid.*, p.169-170.

dans ces deux pays, par exemple, le vote ne s'analyse pas au même niveau. Aux Etats-Unis, les études portent davantage sur les élections présidentielles, considérées comme le scrutin focalisant le plus d'attention et d'intérêt. Même s'il faut, d'emblée, insister sur l'importance manifeste des élections législatives, sénatoriales, voire au niveau des Etats fédérés, en raison du rôle que jouent les représentants issus de ces institutions, à différents niveaux, dans la vie politique américaine²⁶⁴. Existente donc aussi plusieurs études qui analysent les motivations du vote des élections des représentants au Congrès et au Sénat. Quant aux études sur les législatives belges, elles suscitent un intérêt dans la mesure où elles se rapprochent de la problématique de cette recherche sur la RD Congo, avec néanmoins, deux différences à mettre en évidence. La première différence se situe au niveau où s'organisent ces législatives. En Belgique, la disparition des partis fédéraux depuis les années 1970²⁶⁵ fait se confronter les partis au sein d'une même aire linguistique. Alors qu'en RD Congo, il existe quelques partis ayant une envergure nationale. Néanmoins, la majorité des partis se limitent essentiellement au niveau provincial²⁶⁶, ou territorial²⁶⁷.

La deuxième différence se situe au niveau des partis politiques. La sphère politique belge dispose des partis ayant une longue histoire contrairement à la RD Congo où la majorité des partis politiques sont encore jeunes. L'allusion aux études électorales françaises se justifie par l'introduction de la dimension (gauche-droite) dans un système multipartisan. Cette dimension est inexistante en RD Congo, en dépit du nombre important des partis politiques qui incite à assimiler ce pays au système multipartisan. Mais, ce multipartisme congolais, quoique toléré par la classe politique elle-même, apparaît, croyons-nous, un peu « désordonné » ou cacophonique au vu de la multitude des partis politiques et des regroupements recensés. Disons, finalement, la littérature sur les attitudes s'est avérée cruciale et nous prédispose à mieux aborder les modèles explicatifs du vote des pays occidentaux retenus, en commençant par les études américaines.

²⁶⁴ On peut signaler, par exemple, les études électorales de *midterm* au Congrès, LE HAY, V., « 70 ans d'enquêtes électorales et de révolution méthodologique », *DELOYE, Y., MAYER, N.*, 2017, p.p.126-127.

²⁶⁵ DESCHOUWER, K., DELWIT, P., HOOGHE, M., WALGRAVE, S., (édités par), 2010, « Les élections de 2009. Résultats et tendances générales », *Les voix du peuple. Le comportement électoral au scrutin du 10 juin 2010*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, p.7.

²⁶⁶ LUBANZA MUKENDI, A., 2008, p.133. Si le principe se généralise, on signale, toutefois, des rares exceptions avec des élus issus d'autres provinces où ils ne sont pas originaires. Deux cas peuvent l'illustrer. Il s'agit de Konde Vila Kikanda, du Bas-Congo et élu de Goma en 2011 et de Takizala, originaire de Bandundu et élu de Lubumbashi, dans le Katanga en 2006.

²⁶⁷ Le territoire est l'équivalent de la commune urbaine. Cette entité administrative comprend plusieurs entités locales (collectivités).

SECTION II

MODELES AMERICAINS D'EXPLICATION DU VOTE

Les études américaines des scrutins présidentiels ont établi des modèles explicatifs du vote, énoncés, entre autres, par les écoles de Columbia, de Chicago et de Michigan. Ces études ont, depuis lors, connu une évolution allant tantôt dans le sens de leur confirmation, tantôt dans le sens de leur infirmation, au profit de nouveaux paradigmes.

2.2.1. Modèle de Columbia et le « déterminisme social »

Analysant les motivations du vote lors de l'élection présidentielle de 1944 sur la base d'un panel dans un comté de l'Ohio, Paul Lazarsfeld et ses collègues de l'université de Columbia²⁶⁸ ont postulé : « *A person thinks, politically, as he is, socially. Social characteristics determine political preference* »²⁶⁹. Pour le démontrer, ils ont construit « *An index of political predisposition (IPP) so that the respondents could be classified on a scale ranging from those with strong Republican predispositions at one extreme to those with strong Democratic predispositions at the other. While an index, of course, cruder than an efficient of multiple correlation, it does serve to distinguish easily among the votes of people with different combinations of personal characteristics* »²⁷⁰. Ils en ont donc conclu que « *affiliation with the Protestant religion, and rural residence predispose a voter for the Republican party; the opposites of these factors make for Democratic predisposition, their effect is illustrated by the high correlation with vote intention* »²⁷¹.

Paul Lazarsfeld et ses collègues ont ainsi conclu, affirment Bédin et Fournier, que « le rôle des groupes (famille, voisinage, groupe confessionnel) » sur le vote²⁷² influence directement sur les intentions et la manière de voter des électeurs américains dont « le vote est prédictible à partir de variables sociologiques (lieu de résidence, revenu, profession, confession) »²⁷³. Autrement dit, Paul Lazarsfeld et ses collègues ont conféré une primauté au groupe social d'appartenance dans la motivation du vote des électeurs. C'est dire, avec André-Paul Frogner, que la campagne électorale exerce un effet limité sur la motivation du vote²⁷⁴ des électeurs. Cette forte influence de l'environnement dans la motivation du vote est à la base,

²⁶⁸ LAZARSELD, P., BERLSON, B., GAUDET, H., 1944, *The People's Choice. How the Voter Makes up his Mind in a Presidential Campaign*, New-York, Columbia University Press, p.178.

²⁶⁹ *Ibid.*, p.27.

²⁷⁰ *Ibid.*, p.26.

²⁷¹ *Id.*

²⁷² BEDIN, V., et FOURNIER, M., (dir.), 2009, « Paul Lazarsfeld », *La Bibliothèque idéale des sciences humaines*, Editions Sciences humaines.

²⁷³ *Id.*

²⁷⁴ FROGNIER, A.P., 1994, p.30.

note Frédéric Dosquet, du fondement des déterminants socio-économiques et donc, du déterminisme social²⁷⁵.

De l'avis de Bédin et Fournier, ce paradigme sociologique considère l'électeur « avant tout (comme) un animal social dont l'opinion se forme au contact de ses semblables, dans les conversations et les contacts au sein des divers groupes où il est inséré. Un indice de prédisposition politique combinant le statut social, la religion et le lieu de résidence permet avec beaucoup de précision de prédire leurs choix électoraux »²⁷⁶. Si ces éléments ont été considérés comme des déterminants du vote à une époque donnée, ils ne demeurent pas, néanmoins, les seuls indices qui motivent et influencent le vote des électeurs. D'autres spécialistes ont associé et intégré, au paradigme de Columbia, des éléments dits de socialisation.

2.2.2. Modèle de Chicago et les variables de position sociale, renforcées par la socialisation

Le modèle de Chicago a été édicté par Bernard Berelson et ses collègues²⁷⁷ et explique les motivations du vote par « le poids des variables de position sociale sur le vote par l'association que les électeurs établissent entre leur position sociale et leurs intérêts dans la société, association renforcée par la socialisation. Le modèle qui se profile derrière une telle conception de l'explication du vote est celui du poids prioritaire des positions sociales, plus la socialisation »²⁷⁸. Deux critères fondamentaux sont associés ici pour expliquer la motivation du vote : la catégorisation sociale de l'électeur- élément déjà retenu par l'école de Columbia- ou, pour le dire autrement, l'appartenance à un groupe social, et la socialisation. Les analystes de ces deux écoles ont, ainsi, mis en lumière « l'attachement affectif et durable à un des deux grands partis qui structurent la vie politique américaine, transmise par les parents, renforcée par le milieu social et professionnel. Elle fonctionne comme un écran perceptif, filtrant la vision du monde des électeurs. Plus ils s'identifient à un parti, plus ils sont favorables à son candidat et aux positions qu'il soutient et plus ils sont susceptibles de voter pour lui. Les deux modèles ont en commun de privilégier les facteurs de stabilité des déterminants du vote »²⁷⁹.

En effet, l'enquête menée par Bernard Berelson et ses collègues auprès des électeurs d'une petite ville industrielle républicaine, Elmira, lors de la campagne présidentielle de 1948, a renforcé les conclusions issues de l'école de Columbia. Pour Berelson et ses collègues « *For many voters political*

²⁷⁵ DOSQUET, F., « Comportement des électeurs et persuasion électorale », DOSQUET, F., (coord.), 2012, *Marketing et communication politique. Théorie et pratique*, Cormelles-Le-Royal, éditions EMS, p.p.86-87.

²⁷⁶ BEDIN, V., et FOURNIER, M., (dir.), 2009.

²⁷⁷ BERLSON, B., LAZARFELD, P.F., MCPHEE, W.N., 1954, *Voting : A study of opinion formation in a presidential campaign*, The University of Chicago.

²⁷⁸ FROGNIER, A.P., 1994, p.30.

²⁷⁹ MAYER, N., 2010, p.2.

preferences may better be considered analogous to cultural tastes-in music, literature, recreational activities, dress, ethics, speech, social behavior. Both have their origin in ethnic, sectional, class, and family traditions. Both exhibit stability and resistance to change for individuals but flexibility and adjustment over generations for the society as a whole. Both seem to be matters of sentiment and disposition rather than « reasoned preferences ». While both are responsive to changed conditions and unusual stimuli, they are relatively invulnerable to direct argumentation and unusual stimuli, they are relatively invulnerable to direct argumentation and vulnerable to indirect social influences. Both are characterized more by faith than by conviction and by wishful expectation rather than careful prediction of consequences »²⁸⁰. Ainsi donc, comme évoqué par le paradigme de Columbia, Berelson et ses collègues ont abouti à la même conclusion: la campagne électorale joue un rôle limité dans la détermination et la motivation du vote. L'environnement social influence davantage le vote que toute autre considération.

Analysant ces deux modèles (Columbia et Chicago), Philippe Braud pense que ces chercheurs américains ont mis en exergue quatre éléments explicatifs du vote de l'électeur : son « positionnement social : profession et sources de revenus, sa classe sociale, mais aussi son niveau de formation, sa religion, son lieu de résidence. L'âge et le sexe sont également perçus comme susceptibles d'influencer ses choix »²⁸¹. Mais, d'autres études ont, ultérieurement, démontré que ces éléments, mis en évidence par les modèles de Columbia et de Chicago, ne suffisent pas à expliquer le vote. Les électeurs subissent davantage l'influence de leurs partis politiques respectifs. C'est ce qui a conduit, selon Nonna Mayer et Daniel Boy, à la sévère critique du paradigme du déterminisme social « par les chercheurs du Survey Research Center de l'Université du Michigan qui font l'hypothèse d'un second modèle psycho-politique »²⁸². L'identification partisane a été proposée comme persuadant et influençant fortement le vote des électeurs américains²⁸³.

2.2.3. Modèle de Michigan : identification partisane lors du vote ou « le déterminisme psycho-politique »²⁸⁴

André-Paul Frogner relève que Columbia et Chicago se complètent et apparaissent comme le prolongement l'une de l'autre. Par contre, souligne-t-il, le modèle de Michigan²⁸⁵, « complexifie le schéma en mettant en évidence l'importance de la psychologie individuelle des électeurs- donc des

²⁸⁰ BERLSON, B., LAZARFELD, P.F., MCPHEE, W.N., 1954, p.p.310-311.

²⁸¹ BRAUD, P., 2014, p.69.

²⁸² MAYER, N., BOY, D., « Les « variables lourdes » en sociologie électorale. État des controverses », *Enquête*, mis en ligne le 25 novembre 2008, consulté le 02 mars 2015. URL : <http://enquete.revues.org/1133>

²⁸³ *Id.*

²⁸⁴ DELWIT, P., 2013, *Introduction à la Science Politique*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, p.p.216-217.

²⁸⁵ CAMPBELL, A., CONVERSE, Ph. E. ; MILLER, W.E., STOKES, D.E., 1960, *The American Voter*, New-York, Wiley.

attitudes- et des facteurs qui précèdent immédiatement dans le temps les élections »²⁸⁶. Pour André-Paul Frogner, les chercheurs de Michigan ont souligné « l'importance d'une attitude: « l'identification partisane »; c'est-à-dire le « degré de proximité avec un parti (à ne pas confondre avec le vote). L'identification partisane occupe une position intermédiaire capitale entre les positions sociales et le vote. Plus particulièrement, elle détermine les opinions par rapport aux enjeux de la campagne et par rapport aux candidats, qui sont les facteurs les plus immédiatement déterminants du vote »²⁸⁷.

Plus précisément, l'école de Michigan n'a pas considéré le déterminisme social comme explicatif du comportement du vote de l'électeur américain. A la place, les chercheurs du Survey Research Center de l'Université du Michigan ont établi que le vote demeure, avant tout, un acte politique commandé par la perception qu'ont les électeurs des principaux objets politiques²⁸⁸. A l'issue des enquêtes nationales menées à partir de 1948 à l'occasion de chaque élection présidentielle, auprès d'échantillons représentatifs de la population en âge de voter, interrogés avant et après l'élection, les chercheurs du Survey Research Center (SRC) ont abouti à une conclusion différente de deux précédentes écoles. Ils ont postulé, rappellent Nonna Mayer et Daniel Boy, que « le comportement électoral est analysé comme la résultante d'un champ de forces psychologiques, qu'ils mesurent au plus près de l'élection considérée, en s'attachant surtout à explorer les attitudes des électeurs à l'égard des candidats, des partis et des programmes »²⁸⁹. Pour les chercheurs du SRC, l'identification partisane demeure la variable-clé du vote²⁹⁰, la seule attitude politique réellement pertinente, comme le soutiennent Campbell, Converse, Miller et Stokes : « *This causal paradigm requires one additional amendment. Our hypothesis that party identification influences the voting act by influencing attitudes toward the objects to which this act relates needs to be modified for the person who has only the faintest image of these objects. If someone has little perception of the candidates, of the record of the parties, of public issues or questions of group interest, his attitudes towards these things may play a less important intervening role between party identification and the vote* »²⁹¹.

André-Paul Frogner justifie cette faiblesse de l'importance du déterminisme social par rapport à l'identification partisane par le manque « de structure, de cohérence et de stabilité »²⁹² des opinions

²⁸⁶ FROGNIER, A.P., 1994, p.31.

²⁸⁷ *Id.*, p.31.

²⁸⁸ MAYER, N., BOY, D., « Les variables lourdes en sociologie électorale. État des controverses », *ibid.*

²⁸⁹ *Id.*

²⁹⁰ *Id.*

²⁹¹ CAMPBELL, A., CONVERSE, Ph.E. ; MILLER, W.E., STOKES, D.E., 1960, p.136.

²⁹² FROGNIER, A.P., 1994, p.31.

américaines si elles ne s'appuient pas sur l'identification partisane. Ainsi, il présente ce modèle comme suit : « le modèle de Columbia plus, en principe, les attitudes et les opinions sur les objets politico-électorales mais, en pratique, principalement l'identification partisane »²⁹³. C'est, du reste, ce que corrobore Pascal Delwit qui pense également que « les perceptions socio-politiques comptent plus (lors d'un vote) que les caractéristiques socio-culturelles ou sociodémographiques »²⁹⁴.

Dans leur ouvrage *The American voter*, Angus Campbell et ses collègues ont démontré la prépondérance de l'identification partisane dans la motivation du vote : « *Presumably, among people of relatively impoverished attitude who yet have a sense of partisan loyalty, party identification has more a direct influence on behavior than it has among people with a well-elaborated view of what their choice concerns. Like the automobile buyer who knows nothing of cars except that he prefers a given make, the voter who knows his stable allegiance without the mediating influence of perceptions he has formed of the objects he must choose between* »²⁹⁵. Ils ont, ainsi, relevé que « *an adequate account of the relation of party identification to the attitude we have considered must allow for the fact that attitudes of this sort, when they agree with party allegiance, help to conserve this partisan tie ; and when they disagree with party allegiance, are potential agents of change in the individual's basic partisan orientation* »²⁹⁶.

Si donc, la motivation du vote peut changer en fonction d'un désaccord avec le parti, il semble persister une certaine cohérence dans la transmission des préférences familiales. Ce qui peut conduire à inférer que l'identification partisane trouve généralement son origine dans la socialisation et dans la transmission des préférences familiales.

2.2.4. Persistance de l'identification partisane, religieuse ou idéologique et transmission des préférences familiales

Pour Annick Percheron, l'identification partisane, religieuse ou idéologique s'est analysée, pendant longtemps, en fonction des « phénomènes de socialisations politiques avant l'âge adulte »²⁹⁷. La famille a été, ainsi, considérée comme le cadre idéal de transmission des préférences politiques,

²⁹³ *Id.* Pour Nonna Mayer et Daniel Boy, cette variable-clé du vote « fonctionne comme un écran perceptif, filtrant la vision du monde des électeurs. Plus ils s'identifient à un parti, plus ils sont favorables aux candidats et aux positions qu'il soutient. La majorité des électeurs apparaît peu informée et peu intéressée par les questions politiques, incapables d'une réflexion abstraite et idéologique. Mais ils ont comme points de repère leurs lunettes partisans : « Comme l'acheteur d'une automobile qui n'y connaît rien aux voitures sinon qu'il préfère une marque donnée, l'électeur qui sait seulement qu'il est démocrate ou républicain réagit directement à son allégeance (partisane) ». MAYER, N., BOY, D., « Les « variables lourdes » en sociologie électorale. État des controverses », *ibid.*

²⁹⁴ DELWIT, P., 2013, p.216.

²⁹⁵ CAMPBELL, A., CONVERSE, P.E. ; MILLER, W.E., STOKES, D.E., 1960, p.136.

²⁹⁶ *Ibid.*, p. 135.

²⁹⁷ PERCHERON, A., « Age, cycle de vie, génération, période et comportement électoral », GAXIE, D., (dir.), 1985, p.244.

religieuses et idéologiques intergénérationnelles²⁹⁸. Les enfants votaient et votent généralement suivant les colorations politiques ou les orientations partisans, idéologiques et religieuses des parents. L'évolution des mentalités ne contredit pas forcément cette tendance, perpétuant par les enfants, lors du vote, voire lorsqu'ils embrassent une carrière politique, l'orientation politique paternelle. Cette transmission des préférences politiques s'observe aussi dans d'autres pays et est perceptible sur la scène politique belge²⁹⁹, comme le constate la conclusion d'André-Paul Frogner selon laquelle « l'identification partisane est un effet de socialisation politique. On ne peut qu'être frappé par l'influence de la tendance partisane des parents sur l'identification partisane et le vote effectif des enfants »³⁰⁰.

Loin de récuser « l'idée de discontinuités familiales » dans la transmission des préférences politiques, proposée par Annick Percheron, il faut plutôt constater sa stabilité dans les pays où ce phénomène a été étudié, à savoir aux Etats-Unis et en France. Puisque la mesure de la transmission des préférences politiques nécessite une comparaison avec sa présence dans d'autres domaines. Cette transmission des orientations politiques se situe donc « juste en deçà de la transmission, de l'appartenance ou de degré de pratiques religieuses, mais loin avant celle de toutes les autres attitudes socioculturelles »³⁰¹. Annick Percheron en déduit que « les enfants n'affirment que très rarement des préférences diamétralement opposées à celles de leurs parents »³⁰². De sorte qu'on observe la « persistance d'une génération à l'autre des relations privilégiées entre les préférences politiques et certaines variables connues comme décisives »³⁰³ dans la motivation du vote.

²⁹⁸ C'est ce qu'affirment également Jacques Commaille et Claude Martin. Pour eux, « la famille est un élément particulièrement efficace dans le processus de légitimation politique. Au point que l'invocation d'une filiation « d'un prédécesseur prestigieux en politique entraîne l'adhésion par une opération de naturalisation du pouvoir. L'identité politique s'établit naturellement dans une généalogie ». COMMAILLE, J., MARTIN, C., 1998, *Les enjeux politiques de la famille*, Paris, Bayard Editions, p.25.

²⁹⁹ Parmi les cas illustratifs de la persistance de transmission des orientations politiques aux enfants, nous pouvons citer les cas de Charles Michel, du Mouvement Réformateur, MR, fils de Louis Michel du même parti ; d'Alexandre De Croo, membre du même parti, OPEN VLD, que son père, Herman De Croo ; ou encore de Melchior Wathelet, Benoît Lutgen du Centre Démocrates Humanistes, CDH, et enfin de Philippe Van Cauwenberghe du Parti Socialiste, P.S (parti socialiste). La liste est loin d'être exhaustive. Le même constat s'observe également ailleurs, comme en France où Jean Sarkozy, Thomas Hollande, Martine Aubry, Marine Le Pen détiennent les cartes de membres de Les Républicains pour le premier, du Parti socialiste français pour les deux suivants et du Front National pour la dernière. Aux Etats-Unis, George Walker Bush Jr et son frère John Ellis Bush, dit Jeb, militent, comme leur père George Herbert Walker Bush, au sein du parti républicain. L'illustre famille américaine des Kennedy confirme cette persistance de perpétuation des orientations politiques paternelles par les progénitures. En étendant ce constat sur le plan africain, la même persistance de transmission des orientations politiques est perceptible, à l'exemple des fils Eyadema, Omar Bongo, Nzanga Mobutu, Denis Sassou Nguesso-pour ne citer que les enfants des quelques chefs de l'Etat africains- évoluent ou ont évolué dans le cadre partisan paternel.

³⁰⁰ FROGNIER, A.P., 1994, p.47.

³⁰¹ PERCHERON, A., p. 244.

³⁰² *Id.*

³⁰³ *Ibid.*, p. 246.

Il en résulte ainsi que la transmission des préférences politiques semble plus prégnante et persistante. Les acteurs politiques influencent fortement l'orientation partisane, et par voie de conséquence, le vote de leurs enfants. Et ce, en dépit des qualités individuelles dont se prévalent ces enfants dans leur carrière politique au-delà du fait d'être « fils ou fille de ». Ce qui n'empêche de soutenir une influence familiale certaine dans le choix politique, partisan et électoral. Il en découle donc, tant au sein des familles qu'au sein des partis politiques, qu'à partir du moment où on y adhère, l'identification partisane, idéologique ou religieuse demeure primordial dans la motivation du vote et dans l'orientation politique, laissant subsister une permanence du choix lors du vote en fonction de l'environnement familial. Apparaît alors, dans ce cas précis, une combinaison du paradigme de Chicago, la socialisation politique ou le déterminisme social, d'une part, et celui de Michigan, l'identification partisane, d'autre part. Autrement dit, l'appartenance à un groupe social donné, à une famille affiliée à un parti politique, tend à orienter la famille, le clan vers ce parti ou vers cette idéologie ou l'orientation philosophique du « patriarche » ou du chef de famille.

Cette perception rejoint l'affirmation de Maurice Engueguele selon laquelle un électeur peut fonder son vote sur un acte de foi. Dès lors qu'il est « placé devant une décision présentée comme grave et sérieuse mais dont il ne peut contrôler les tenants et les aboutissants et parce qu'il ignore quelles sont les politiques susceptibles d'accroître le bien-être dans le pays. Pour récupérer la sécurité que cette situation d'incertitude entame, il choisira de renforcer les liens de solidarité qui l'unissent à son groupe d'appartenance »³⁰⁴. Ce groupe d'appartenance peut être familial, clanique, ethnique, provincial, local ou partisan et établit un lien entre le vote d'un électeur se fondant sur son appartenance, quelle qu'elle soit, et son vote. Mais, étant abstraite, cette appartenance s'incarne dans la personnalité du candidat. Le choix passe ainsi par la création d'une synergie entre l'appartenance partisane, religieuse ou idéologique et le candidat. Cette association peut participer à l'orientation et à la détermination du vote de l'électeur. La mission du candidat doit alors consister à convaincre et à persuader les électeurs sur sa personne et sur le programme dont il est porteur, élaboré essentiellement sur une base idéologique, partisane ou religieuse. Mais avant de nous appesantir sur l'importance de la personnalité du candidat lors d'une élection (section V), nous évoquons un autre critère analysé par plusieurs spécialistes de la question électorale américaine : le « *rational choice* » ou le choix rationnel.

³⁰⁴ ENGUELEGUELE, M., p.4.

2.2.5. Choix rationnel ou « analyse économique des choix électoraux »³⁰⁵

Contrairement aux paradigmes de Columbia et de Michigan, Anthony Downs a introduit une nouvelle approche théorique pour saisir les motivations du vote lors d'une élection : le choix rationnel. Dans sa préface de la traduction du livre d'Anthony Downs, Pascal Delwit expose que le chercheur américain a voulu se distancier fondamentalement des modèles déterministes, en introduisant un « nombre de métaphores du consommateur sur un marché politique »³⁰⁶. Downs a donc postulé que l'électeur se détermine lors du vote sur le parti qu'il juge à même de lui procurer « un revenu en utilité plus élevé³⁰⁷ que n'importe quel autre parti pendant la législature à venir »³⁰⁸. Dans ces conditions et soucieux de faire ce choix supposé judicieux, cet électeur dit « rationnel » compare « le revenu en utilité qu'il recevrait si chacun de partis- auxquels il s'identifierait- était au pouvoir »³⁰⁹.

Toutefois, l'électeur rationnel se manifeste aisément dans un système bipartisan et difficilement décelable, au point de se complexifier dans un système multipartisan, à cause de la difficulté d'opérer une soustraction entre les réalisations attendues des représentants issus des partis politiques. En d'autres termes, dans le système bipartisan, la comparaison peut prendre la forme d'une simple soustraction, et conduire l'électeur, en fonction du résultat différentiel partisan attendu à voter pour les sortants, - si positif-, ou à voter pour l'opposition, -si négatif-, ou encore à s'abstenir – si égal à zéro³¹⁰. Cette opération s'avère hypothétique dans un pays multipartisan, comme la RD Congo, où la comparaison par soustraction peut bien se poser. Elle se complique davantage par l'absence d'idéologies clairement définies des partis politiques, et comprises par la majorité de la population.

Une autre approche mise en exergue par Anthony Downs concerne le facteur de tendance et le taux de performance³¹¹, dans l'orientation du vote de l'électeur rationnel. Selon cette approche, chaque citoyen peut faire un « ajustement dans son différentiel partisan actuel pour rendre compte de toute

³⁰⁵ « L'analyse économique des choix électoraux » est le titre de l'analyse de LEHINGUE, Patrick, publié dans *Politix*, vol.11, N°41, Premier trimestre, 1998, pp.82-122.

³⁰⁶ DELWIT, P., préface du livre d'Anthony Downs, *une théorie économique de la démocratie*, p.7.

³⁰⁷ C'est, du reste, ce qu'évoquent également Raul Magni-Berton et Nicolas Sauger dans leur analyse, « Le monde du choix rationnel », *DELOYE, Y., MAYER, N., 2017*, p.381, et p.395. Dans ces conditions, soutiennent-ils, « voter peut être une action instrumentale, mais qui ne vise pas le résultat électoral. Cependant, ce qui nous intéresse ici sont les bénéfices que les individus retirent si leur candidat est élu. Il faut, toutefois, préciser que ces bénéfices politiques peuvent être égoïstes ou altruistes, portant sur le bien-être de la société, plutôt que sur le sien propre ».

³⁰⁸ DOWNS, A., 2013, p.56.

³⁰⁹ *Id.*

³¹⁰ *Id.*

³¹¹ *Ibid.*, p.58.

tendance pertinente des événements, advenant dans le cadre de la législature en cours »³¹². Cette perception suppose que l'électeur rationnel modifie son attitude à l'égard d'un gouvernement s'il constate une amélioration de sa gouvernance après un début difficile ou chaotique. En considérant que cette amélioration se répercute positivement sur la législature ultérieure, l'électeur, se fondant sur cet ajustement de son différentiel partisan, peut être amené à faire confiance au parti au pouvoir pour avoir amélioré son expertise de gestion, et donc, avoir du coup éliminé l'impact des gaffes initiales³¹³. Alors qu'en cas d'identité des programmes ou des réalisations de deux partis, Anthony Downs estime que l'électeur rationnel peut modifier sa décision « selon que les sortants ont ou non aussi bien gouverné que leurs prédécesseurs au pouvoir »³¹⁴. Ces deux approches se rapprochent - à bien regarder - des jugements rétrospectifs et prospectifs³¹⁵, que nous abordons dans la section V. Parce que la motivation du vote tient compte des réalisations, sur la base du programme électoral, du ou des parti(s) ayant été aux affaires au cours de la précédente législature comparées aux programmes dont sont porteurs les nouveaux candidats.

Par contre, Anthony Downs soutient que les électeurs rationnels vont choisir de s'abstenir si les formations politiques en compétition affichent des bilans ou des programmes identiques durant une législature (ou période t) et attendent des revenus en utilité différents de chaque parti au cours d'une autre législature (période $t+1$)³¹⁶. Dans cette hypothèse, « l'abstention sera rationnelle si un électeur pense que (1) les changements de politique réalisés si l'opposition est élue n'auront aucun effet évident sur son revenu en utilité ou bien (2) que si ces changements affectent son revenu, les probabilités qu'ils l'accroissent ou qu'ils l'amoindrissent sont égales : le changement attendu égale zéro dans ce cas »³¹⁷. Dans la perspective de l'abstention, « les votants peuvent s'apparenter à un résidu d'agents irrationnels »³¹⁸.

Anthony Downs fait deux remarques par rapport à son analyse sur le choix rationnel. D'abord, il note avoir « admis un certain degré d'incertitude dans son modèle certain. Mais, comme ce modèle vise à préparer à l'analyse du modèle incertain, il nous paraît légitime de prendre l'incertitude en compte

³¹² DOWNS, A., 2013, p.58.

³¹³ *Id.*

³¹⁴ *Id.*

³¹⁵ MANIN, B., 2012, p.p.228-229.

³¹⁶ DOWNS, A., 2013, p.60.

³¹⁷ *Id.*

³¹⁸ NIE, N. H., VERBA, S., PETROCIK, J.R., 1976, *The changing American Voter*, Harvard University Press, Cambridge, Massachusetts and London, p.47: "Citizen attitudes on issues appeared to be only slightly related one to another, and they were unstable enough over time to suggest that a high proportion of citizens had no meaningful issue positions".

lorsqu'elle affecte la structure de base du comportement rationnel »³¹⁹. Ensuite, Anthony Downs pense que « l'on peut estimer bon ou mauvais le bilan des sortants même lorsqu'il est identique au bilan de l'opposition »³²⁰. Toutefois, il s'interroge sur la norme et les modalités de comparaison du bilan du parti aux affaires.

Les différentes attitudes de l'électeur rationnel, à savoir sanction du parti au pouvoir, élection du parti d'opposition ou abstention, peuvent également être manifestes dans le système multipartisan. Selon que l'électeur se dit satisfait ou insatisfait du bilan de la précédente législature, ou qu'il apprécie les programmes de nouveaux candidats. L'électeur insatisfait des uns et des autres aura tendance à se réfugier dans l'abstention ou le vote blanc. Puisque la réitération de l'élection permet aux électeurs de comparer les propositions et les programmes antérieurs des partis politiques et des candidats par rapport aux nouveaux programmes ou aux réalisations annoncées et leurs incidences éventuelles sur la vie politique pendant la précédente législature. Mais, pour mener à bien une telle comparaison, l'électeur est censé maîtriser les discours politiques des candidats, les enjeux électoraux pendant la campagne. La non-maîtrise des enjeux, à cause de l'illettrisme ou de l'ignorance, peut placer les électeurs sous diverses influences (sociales, familiales³²¹, claniques, tribales etc.).

Le choix rationnel a supplanté les deux précédents paradigmes aux Etats-Unis, avec ses variantes³²². Philippe Braud explique l'importance du choix rationnel par la diminution « des tendances du poids de variables sociales et de l'identification partisane au sein de l'électorat américain : ce sont des opinions sur les enjeux de la campagne qui prennent de plus en plus d'importance- et donc des attitudes qui les sous-tendent »³²³. Puisque les enjeux se perçoivent comme « la substitution d'une autocontrainte à une contrainte externe ; adopter de soi-même un comportement plutôt que de s'y voir obligé de l'extérieur »³²⁴. Il apparaît ainsi qu'aucune autre motivation prédéterminée ne peut avoir d'emprise sur l'électeur rationnel. Son vote ne subit aucune influence de l'appartenance partisane, idéologique, religieuse ou de l'environnement social, etc. Ainsi donc, Anthony Downs confère à l'électeur rationnel une maturité dans l'appréciation des différents programmes des partis en compétition et dans la motivation de son vote en fonction de ses propres positions et opinions, pour

³¹⁹ DOWNS, A., 2013, p.60.

³²⁰ *Id.*

³²¹ POURTIER, R., « Les élections de 2011 en RDC, entre cafouillage et tripatouillage », *EchoGéo*, Sur le Vif, mis en ligne le 02 juillet 2012. URL : <http://echogeo.revues.org/13119> ; DOI : 10.4000/echogeo.13119, consulté le 27 décembre 2016.

³²² NIE, N. H., VERBA, S., PETROCIK, J.R., 1976, p.3.

³²³ BRAUD, P., 2004, p.69.

³²⁴ *Id.*

finalement voter pour le parti le plus proche de ses idées, de ses convictions, de ses préférences³²⁵. Cette conclusion a été corroborée par Norman Nie et ses collègues³²⁶ qui ont noté une diminution effective de l'identification partisane des électeurs américains au cours des années 1964-1974, en faveur des enjeux politiques. Ils ont, ainsi, constaté que « *From 1964 through 1974, however, the situation changes. The proportion of strong identifiers drops while the proportion of independents rises. By 1974 only about one out of four Americans can be considered a strong partisan while 38 percent are independent. Note also that among those who identify with political party from 1952 through 1964, about equal numbers consider themselves weak and strong partisans. By 1970 those who consider themselves partisans are more likely to be weak than strong partisans. The figures indicate a clear erosion of the strength of party affiliation in the American public. In 1956 the party identification was the key to the vote. Despite the large number of Democrats who crossed party lines to vote for Eisenhower, 83 percent of those American with party identification voted consistent with that identification in the presidential election; about 90 percent voted consistent with that identification in congressional election* »³²⁷.

Pour sa part, Nonna Mayer confirme cette tendance observée par les chercheurs américains et affirme, à ce propos, que « les électeurs semblent plus réactifs au contexte, manifestent plus d'intérêt pour les candidats et les positions qu'ils défendent. L'électeur (trice) a des préférences politiques qu'il est capable de hiérarchiser, et de choisir l'alternative électorale qui maximise le bénéfice attendu »³²⁸. Plus concrètement, Nonna Mayer postule que la « perception des candidats en présence, leurs promesses futures (vote prospectif) et leurs réalisations passées (vote rétrospectif), son intérêt bien compris (vote égocentrique) ou celui de la collectivité (vote sociologique) pèsent plus sur son choix que les affiliations partisans ou solidarités religieuses ou confessionnelles »³²⁹. Cela suppose, pour le dire avec Yves Surel, dans sa présentation du choix rationnel et du néo-institutionnalisme, que « la valorisation du néo-libéralisme porte en effet l'idée d'un individu rationnel et libre de ses choix. Comme l'agent économique, l'*homo politicus* est capable d'identifier des préférences, de développer des stratégies et d'ajuster ses comportements dans l'échange avec d'autres individus rationnels »³³⁰. Cette ferme conviction n'a pas suffi à dissuader les tenants de la primauté de l'identification partisane qui ont continué à lui conférer toute sa primauté et plus de poids dans la motivation du vote, en raison de la volatilité au sein de l'opinion américaine.

³²⁵ FROGNIER, A.P., 1994, p.30.

³²⁶ *Id.*

³²⁷ NIE, N. H., VERBA, S., PETROCIK, J.R., 1976, p.p.49-50.

³²⁸ MAYER, N., 2010, p. 2.

³²⁹ NIE, N. H., VERBA, S., PETROCIK, J.R., 1976, p.p.49-50.

³³⁰ SUREL, Y., 2015, p.102.

2.2.6. Contestation du choix rationnel et primauté de l'identification Partisane

Cette contestation se fonde sur le fait que l'identification partisane joue fortement auprès des électeurs américains. Claude Dargent pense qu'il « semble persister une tendance contestataire d'une vision des attitudes comme une disposition préexistante à l'égard d'un enjeu qu'il suffit aux individus de mobiliser et d'appliquer aux questions qu'on leur pose »³³¹. Pour leur part, Nie et ses collègues demeurent convaincus que l'importance de l'identification partisane se justifie par « le faible niveau de conceptualisation politique des électeurs des Etats-Unis d'Amérique, visibles au travers d'opinions peu structurées. Dès lors, l'existence des attitudes stables est peu crédible. C'est d'ailleurs pourquoi ces électeurs se fient à leur identité partisane pour les guider dans leur vote »³³². Ainsi, pour Nie, Verba et Petrocik « *Party affiliation was a stable characteristic of the individual : it was likely to be inherited, it was likely to remain steady throughout the citizen's political life, and it was likely to grow in strength during that lifetime. For citizen, his sense of identification with party was a guide to behaviour; citizen voted for their party's candidates. It was a guide to understanding a political universe; candidates and issues were evaluated in party terms. Parties were objects of affective attachment; citizen expressed positive feeling about parties. And those citizens with partisan affiliation were the most active and involved citizens; partisanship appeared to be a force mobilizing citizens into political life. Partisanship gave continuity and direction to the political behaviour for citizens and to American electoral life* »³³³.

Pour démontrer l'importance prise par l'identification partisane lors du vote, Nie et ses collègues ont relevé une incohérence conceptuelle « chez beaucoup d'électeurs dans le domaine politique, y compris sur les enjeux majeurs du débat public »³³⁴. Des enquêtés, pris dans un panel, ont démontré une divergence fondamentale de leurs opinions d'une enquête à l'autre. Claude Dargent note, d'ailleurs, qu'il existe une variation aléatoire de leurs opinions, laissant penser à une inconstance des électeurs américains lorsqu'ils ne sont pas canalisés par le parti politique. Cette divergence est éloquentes lors des enquêtes au cours desquelles « les électeurs américains pouvaient, à la même date, se dire à la fois socialistes et en faveur de privatisations »³³⁵. On se retrouve dans un contexte d'absence ou de « non-attitude, c'est-à-dire la propension des personnes interrogées à donner des réponses incohérentes entre elles ».

³³¹ DARGENT, C., 2011, p.168.

³³² *Id.*

³³³ NIE, N. H., VERBA, S., PETROCIK, J.R., 1976, p.p.47-48.

³³⁴ DARGENT, C., 2011, p.168.

³³⁵ *Id.*

Ce qui a conduit Claude Dargent à affirmer que «contrairement à ce qu'avance la théorie économique néo-classique qui repose sur l'hypothèse de préférences stables, les préférences exprimées seraient des données du moment, déterminées par le contexte de leur recueil »³³⁶. De la sorte, la persistance de la politisation des jugements de l'électeur l'incite à détenir des jugements plus élaborés avec un sens « d'une amélioration de la cohérence des opinions publiques entre elles ». A cet effet, Claude Dargent relève le constat de l'électeur dans « l'affirmation d'attitudes alors clairement identifiables, surtout face à la montée de nouveaux enjeux »³³⁷ et soutient la relativité de la mesure des attitudes. D'autant que cette relativité se fait « à l'intérieur d'une population, les groupes sociaux qui se distinguent de l'ensemble par une cohérence statistiquement significative entre les réponses qu'ils rapportent à des questions d'opinion »³³⁸. Voilà pourquoi, au-delà de la politisation des enjeux intervenant dans l'influence des électeurs américains, l'identification partisane joue un rôle prépondérant au moment du vote.

Nous pouvons dire, à ce stade, que les différentes études américaines sur les modèles explicatifs du vote demeurent des outils d'analyse indéniables. La force des arguments avancés pour affirmer ou infirmer une théorie donnée ne préjuge pas de leur matérialisation identique ailleurs comme ont eu à l'énoncer Paul Lazarsfeld, Bernard Berelson et Gaudet « *We are frequently warned that the results of specific study are valid only for the time and the place where it was conducted* »³³⁹.

Néanmoins, ces études constituent des contributions appréciables dans la compréhension et l'explication des motivations ou des déterminants du vote américain. Elles méritent d'être appréhendées lorsqu'on veut décortiquer ce champ de la science politique. Ces théories peuvent servir de cadre d'approche, dans la saisie des modèles explicatifs du vote puisqu'elles ne sont pas exhaustives et peuvent permettre d'en inventorier d'autres, selon le type de régime et d'organisation politique de chaque Etat, ou selon la période étudiée. Le fait que les motivations du vote diffèrent ici et ailleurs, revêt une importance heuristique évidente.

³³⁶ DARGENT, C., 2011, p.168.

³³⁷ *Id.*

³³⁸ *Ibid.*, p.169. C'est, du reste, ce que rapportent les chercheurs américains, à la page 137, NIE, N.H., VERBA, S., PETROCİK, J.R., 1976, p.137: " *This is not to say that mass citizenry now has patterns of attitude consistency equal to that of group of political elites such as the congressional candidates. We do not have data on the interrelationship of attitudes among a comparable elite population during the later period. It is possible that elite consistency has risen as has consistency among the mass public. This could mean that in the post-1964 years a gap would still exist between elite and mass in this respect*".

³³⁹ LAZARSELD, P., BERLSON, B., GAUDET, H., 1968, p. XXVI.

Frédéric Dosquet a regroupé tous ces modèles théoriques³⁴⁰ en trois catégories³⁴¹. Il classe dans la première catégorie les paradigmes de Columbia et de Michigan et les qualifie de modèles déterministes pour lesquels la campagne électorale joue peu ou aucun impact dans le vote des électeurs³⁴², fortement influencés par l'environnement social ou partisan. Dans cette optique, l'élection d'un candidat n'est pas fonction de son programme, « mais uniquement en raison de son appartenance à un parti »³⁴³ ou à un environnement social donné. Dans la deuxième catégorie, Frédéric Dosquet place les modèles stratégiques³⁴⁴ qui considèrent la campagne électorale comme déterminante des attitudes et des motivations du vote. Puisque ces modèles tiennent compte « des forces et des faiblesses des candidats »³⁴⁵. Dans la troisième catégorie se trouve la théorie économique de la démocratie qui présente l'offre politique comme un « marché dans lequel des offres et des demandes se rencontrent »³⁴⁶. Ici, le vote des électeurs est essentiellement fonction des utilités et des dividendes qu'ils en attendent.

Indiquons pour clore cette section que les relations existant entre vote, positions sociales, attitudes et opinions, ont abouti à la constitution de l'entonnoir de causalité qui implique les différentes analyses et conclusions des deux modèles explicatifs américains, Columbia et Michigan. Pour André-Paul Frogner, cet entonnoir fait participer « les variables les plus éloignées de la décision électorale, les variables plus sociales, aux plus proches, les variables d'attitudes et d'opinion »³⁴⁷. De même, la représentation « en offre et demande politique intervient essentiellement dans la configuration politique de la campagne (comprenant les règles institutionnelles du jeu électoral, comme le système électoral, le type de scrutin, la stratégie des partis, etc.) et la seconde dans les aspirations de la population. Ces deux concepts permettent de se représenter le choix électoral non seulement comme le produit de déterminants du type Columbia et Michigan, mais aussi, du moins dans certains cas, comme un choix rationnel de l'électeur »³⁴⁸.

³⁴⁰ Nonna Mayer classe également ces modèles explicatifs du comportement électoral en trois catégories. Pour elle, le modèle sociologique (1) insiste sur les appartenances de groupe. Le modèle psychologique (2) prend appui sur les dispositions acquises. Et le modèle économique (3) insiste sur la dimension stratégique et instrumentale du vote, MAYER, N., « Qui vote pour qui et pourquoi ? Les modèles explicatifs du choix électoral », *Pouvoirs n°120*, janvier 2007, p.17-27.

³⁴¹ DOSQUET, F., « Comportement des électeurs et persuasion électorale », *DOSQUET, F.*, (coord.), 2012, p.86.

³⁴² *Id.*

³⁴³ *Ibid.*, p.88.

³⁴⁴ *Ibid.*, p.91.

³⁴⁵ *Id.*

³⁴⁶ *Id.*

³⁴⁷ FROGNIER, A.P., 1994, p.33.

³⁴⁸ *Id.*

SECTION III

ELECTORAT BELGE FACE AU VOTE

Le royaume de Belgique est un pays fédéral qui a la particularité, notent Deschouwer et ses collègues, de ne pas avoir « de partis fédéraux : le combat oppose les partis d'un même groupe linguistique (flamand, francophone-wallon, et germanophone), même lors des élections fédérales »³⁵². Les électeurs se répartissent sur la base de l'identité philosophique et religieuse, essentiellement libérale, socialiste, socio-chrétienne catholique et écologiste. Depuis quelques décennies, l'évolution de la société politique belge fait apparaître d'autres tendances idéologiques comme les nationalistes, surtout dans la partie flamande, cas de la NVA, prépondérante depuis sa victoire aux législatives de 2014. Au niveau de l'influence, ce parti (NVA) a supplanté d'autres partis politiques à idéologie discriminatoire, comme ceux d'extrême droite apparus tant au Nord qu'au Sud du pays. Le discours porté par le parti nationaliste, pour ne citer que ce cas d'actualité, a participé à la reconfiguration politique dans la partie septentrionale belge, au point d'avoir une incidence dans la sphère politique du royaume.

2.3.1. Disparité régionale de l'électorat belge

Dans leur analyse sur l'évolution des résultats électoraux et systèmes partisans depuis 1830, Geoffroy Matagne et Pierre Verjans classent le vote des électeurs belges dans trois tendances distinctes. La première tendance montre une Flandre antérieurement très majoritairement catholique. La deuxième tendance, en Wallonie, est plutôt socialiste. La troisième tendance, à Bruxelles, est favorable aux libéraux qui y réalisent « un meilleur score tout en n'y étant pas dominants, jusqu'à la décennie quatre-vingt »³⁵³. En outre, entre 1830 et 1980, ces trois familles politiques (Catholiques, Socialistes et Libéraux) se sont structurées autour de deux clivages qui ont joué « un rôle génétique dans le système belge : l'opposition Eglise-Etat et l'opposition Travail-Capital. Après 1961, le clivage Centre-Périphérie (a pris) une importance fondamentale et (est devenu) prioritaire dans l'agenda politique »³⁵⁴. Quant au dernier clivage Ville-Campagne, il est apparu plus tard et son « élargissement à la logique Marché-Terroir peut permettre de prendre en compte les derniers arrivés, dans le système politique, les partis écologistes »³⁵⁵.

³⁵² DESCHOUWER, K., DELWIT, P., HOOGHE, M., WALGRAVE, S., (édités par), 2010, p.7.

³⁵³ MATAGNE, G., VERJANS, P., « Evolutions des résultats électoraux et systèmes partisans de 1830 à nos jours », BOUHON, F., et REUCHAMPS, M., 2012, p.93

³⁵⁴ *Ibid.*, p.96.

³⁵⁵ *Id.*

La persistance de cette disparité perpétue la survivance des premières idéologies, malgré l'émergence de nouvelles idéologies qui modifient et influencent les motivations du vote, au point de constater avec Geoffroy Matagne et Pierre Verjans, la persistance de la primauté du parti socialiste lors de la plupart de scrutins³⁵⁶ dans le sud du pays et la disparité électorale des provinces belges³⁵⁷ comme une caractéristique prégnante.

2.3.2. Identification partisane aussi prégnante en Belgique

L'affirmation de l'identification partisane, idéologique et religieuse relevée par Geoffroy Matagne et Pierre Verjans est également attestée par Deschouwer et ses collègues³⁵⁸ qui relèvent que les électeurs orientent leur vote vers « les partis qui défendent les intérêts de leur groupe social et suivent les partis en fonction des idées et des positions de ceux-ci »³⁵⁹. Ce qui les amène à émettre l'hypothèse selon laquelle la possession « de quelques informations de base sur un électeur -genre, âge, niveau de diplôme, opinion sur quelques thèmes cruciaux-, »³⁶⁰ permet aisément « de prévoir quels partis ont les plus grandes chances d'obtenir sa voix »³⁶¹.

Dans son analyse sur le comportement électoral des Wallons aux législatives de 2007 et de 2010, Pierre Baudewyns³⁶² confirme la manifestation imbriquée des modèles sociologique et psychopolitique ou affectif relevés par Geoffroy Matagne et Pierre Verjans. Mais, ce modèle de vote, André-Paul Frogner et Damien Bol le qualifient de « structurel »³⁶³ et vont jusqu'à soutenir que le vote de l'électeur wallon est fonction, à la fois, de l'identification sociale, mais aussi et surtout, de l'identification partisane. En fait, l'appartenance sociale fait identifier un électeur donné à un parti politique spécifique et constitue une raison suffisante pour défendre les idées du groupe d'origine. Cette comparaison tirée des études américaines montrerait, selon André-Paul Frogner et Damien Bol, une similitude avec « l'électorat belge, en général, et wallon, en particulier, bien que marqué par les poids des positions sociales »³⁶⁴, du reste, « influencés par le vote sur les enjeux »³⁶⁵. C'est pour cette

³⁵⁶ MATAGNE, G., VERJANS, P., p.94.

³⁵⁷ *Id.*

³⁵⁸ DESCHOUWER, K., DELWIT, P., HOOGHE, M., WALGRAVE, S., (Edité par), 2010, p.13.

³⁵⁹ *Id.*

³⁶⁰ *Id.*

³⁶¹ *Id.*

³⁶² BAUDEWYNS, P., « Les élections fédérales de 2007 et de 2010 mises en perspective : enjeux, résultats et analyses, BAUDEWYNS, P., (ED.), 2014, *Etre électeur en Wallonie. Le comportement électoral des Wallons lors des élections législatives de 2007 et de 2010*, Louvain-la-Neuve, UCL Press, p.p.7-13.

³⁶³ FROGNIER, A.P., BOL, D., « Modèles électoraux et vote en Wallonie. Plus de 20 ans d'analyse électorale », BAUDEWYNS, P., (ED.), 2014, p.15-36.

³⁶⁴ *Ibid.*, p.16.

³⁶⁵ *Id.*

raison qu'ils concluent à la persistance des clivages idéologiques qui s'observent « d'élection en élection, et les électeurs socialistes, libéraux et chrétiens apparaissent comme des électeurs qui votent en fonction de leur position sur les clivages classiques (le clivage socio-économique et le clivage religieux essentiellement), et sur les enjeux traditionnels, comme les questions relevant classiquement de la droite et de la gauche»³⁶⁶. Mais, cette persistance ou cette primauté de l'identification partisane n'empêche pas une forte tendance vers la volatilité et la mobilité des électeurs belges dont le vote a, de plus en plus, tendance à se fonder sur les enjeux³⁶⁷, loin de toute fidélisation. C'est pourquoi David Coppi conteste l'avis de ceux qui attribuent au vote wallon un caractère instable, votant « un peu n'importe comment, dans tous les sens, à la carte ». Il fonde sa conviction sur la persistance « de réelles continuités et tendances sociales et politiques »³⁶⁸.

Le paradigme de Michigan, ou le modèle psycho-politique ou affectif, portant sur l'identification partisane, est ainsi perceptible sur la scène politique belge. En dépit du fait que, comme l'a relevé Daniel Gaxie, s'appuyant sur les études américaines³⁶⁹, « l'élévation récente du niveau de compétence politique des Américains »³⁷⁰ a favorisé la régression significative de « l'appartenance partisane comme critère d'évaluation des candidats, passant de 46,0% à 24,0% »³⁷¹. Dans cette optique, Daniel Gaxie a constaté un sensible recul de l'identification partisane, comprise « comme remise de soi au parti, comme délégation sans contrôle et sans possibilité de contrôle »³⁷². Sa conclusion s'appuie sur la comparaison des résultats électoraux américains de 1960 et de 1976 qui ont permis de relever que « 30,0% des Américains interrogés se sont prononcés exclusivement

³⁶⁶ FROGNIER, A.P., BOL, D., p.p.16-17.

³⁶⁷ *Ibid.*, p.p. 20-21.

³⁶⁸ COPPI, D., « Les profils types des électeurs wallons. Dans quels publics les formations politiques recrutent-elles ? », *Le Soir*, jeudi 11 juin 2015, p.4.

³⁶⁹ Il s'agit de la thèse défendue par NIE, N. H., VERBA, S., PETROCIC, J.R., 1976, p.p.54-55: “ *The proportion of citizens who are inconstant in their vote- sometimes voting for the presidential candidate of one party, sometimes for the other- can be expected to rise with the rise in proportion of independents in the population. Their votes are more likely to move from party to party. But even those who still consider themselves to be partisans are more likely to switch their votes from party to party. The decline in the use of party as an evaluative standard is not merely a function of the larger proportion of the populace who have no party ties. The frequency with which candidates are preferred or rejected because of their party ties has declined, even among those who identify with one of the parties*”.

³⁷⁰ GAXIE, D., « Mort et résurrection du paradigme de Michigan. Remarques sur quelques résultats récents de la sociologie des comportements politiques aux Etats-Unis », *Revue française de science politique*, 32^{ème} année, n°2, 1982, p.257.

³⁷¹ *Id.*

³⁷² *Id.*

sur l'appartenance partisane³⁷³ des candidats (*pure party voters*) en 1976, contre 42,0% en 1960 »³⁷⁴. Cela n'empêche pas sa persistance (partisane) au sein de l'électorat belge, au-delà de la mobilité et de la volatilité de cet électorat lors des différentes élections et en fonction des différents enjeux.

2.3.3. Mobilité et volatilité des électeurs belges lors des législatives

La mobilité et la volatilité des électeurs se manifestent partout où s'organisent les élections. Comme précédemment évoqué, l'irruption d'une nouvelle idéologie (cas de l'écologie et du FN) sur la scène politique permet parfois d'observer un changement du comportement du vote des électeurs des partis traditionnels au profit des nouveaux partis politiques ou vers des nouveaux enjeux³⁷⁵. Les électeurs votant pour les nouveaux partis, par exemple, s'inscrivent dans un nouveau schéma ou refusent de demeurer dans le cadre idéologique antérieur. Cette attitude des électeurs belges se rapproche du paradigme de choix rationnel ou de vote sur enjeux, comme le confirment, par ailleurs, André-Paul Frogner et Damien Bol qui renvoient l'influence des nouveaux enjeux « à des échelles d'attitudes concernant le choix à faire entre la protection de l'environnement ou de l'emploi, la défense ou non des droits des immigrés et l'évaluation du bien-fondé des avancées bioéthiques »³⁷⁶. Mais, à partir du moment où ces nouveaux enjeux sont portés par des partis politiques, ils permettent de constater la persistance, ou mieux, la « résurrection du paradigme de Michigan »³⁷⁷.

Ainsi, André-Paul Frogner et Damien Bol partagent l'idée qu'en Belgique, l'évolution du poids des modèles électoraux de 1991-2001 montre un apport équitable des « résultats durant toute la période, (entre) le poids relatif au vote sur enjeux traditionnels et celui du vote sur enjeux nouveaux, le vote structurel arrivant en troisième position »³⁷⁸. C'est ce qui explique l'importance significative attribuée à l'attitude vis-à-vis des luttes pour l'égalité sociale par rapport aux enjeux traditionnels³⁷⁹. Alors que

³⁷³ On trouve cette conclusion dans le livre de Nie et ses collègues, 1976, p.73 : « *The data confirm a decline in the attachment of citizenry to political parties. Party affiliation, once the central thread connecting the citizen and the political process, is a thread that as certainly been frayed...For those in the late 1960s with fully developed and long-term partisan identifications, the erosion of party support is nearly as dramatic as it is for those with less firmly rooted party attachment. The data on recent changes make clear that some political events can interfere with the development through the life cycle of that long-term commitment. Such event seem to have been powerful in recent years because they have not only retarded the acquisition or development of the party affiliation, but they have also reduced the significance of party affiliation for those who remain identified with a party. Citizens who identified with party are less guided by their affiliation in the seventies than they were in the fifties* ». Il s'agit du parti compris « *as psychological identification, as guide to electoral choice and candidate evaluation, and as an object of affection* ».

³⁷⁴ GAXIE, D., 1982, p.257.

³⁷⁵ Paul-André FROGNIER et Damien BOL placent dans cette catégorie les partis écologiques et le Front National, *ibid.*, p.17.

³⁷⁶ *Id.*

³⁷⁷ GAXIE, D., 1982, *ibid.*

³⁷⁸ FROGNIER, A.P., BOL, D., *ibid.*, p.20.

³⁷⁹ *Id.*

le vote structurel (plus important en Wallonie, sauf en 2007 et en 2010)³⁸⁰ connaît une évolution en dent de scie. Mais, à l'intérieur de ce vote (structurel), la croyance religieuse apparaît comme la donnée la plus influente de l'électorat, suivi de l'affiliation syndicale³⁸¹. De même, hormis les élections de 1991 et de 1995, « les variables sociodémographiques n'ont plus eu d'effet significatif »³⁸², affirmant la prédominance des « déterminants du vote (structurels et sur enjeux traditionnels), et à penser que le vote sur enjeux (traditionnels et nouveaux) pèse d'un poids supérieur au vote structurel »³⁸³ au sein de l'électorat belge.

Comparativement aux études américaines, les modèles explicatifs du vote en Belgique fait coexister à la fois le modèle sociologique (Columbia) qui met l'accent sur le déterminisme social, et le modèle psycho-politique ou affectif (Michigan) qui se fonde sur l'identification partisane. Il ressort donc de cette présentation des modèles explicatifs belges que l'association de ces deux paradigmes (déterminisme social et psycho-politique ou affectif) et du choix rationnel détermine et influence fortement les motivations du vote des électeurs belges au fil des consultations électorales.

³⁸⁰ FROGNIER, A.P., BOL, D., p.20.

³⁸¹ *Id.*

³⁸² *Id.*

³⁸³ *Ibid.*, p.21.

SECTION IV

MODELES FRANÇAIS D'EXPLICATION DU VOTE : DE LA GEOGRAPHIE ELECTORALE A LA SPECIFICITE FRANCAISE

Les études du comportement du vote foisonnent également en France. Nous pouvons noter, par exemple, deux ouvrages collectifs publiés respectivement sous la direction de Daniel Gaxie³⁸⁴, fruit de la table ronde organisée par l'Association française de science politique, à Grenoble, en 1984, sur les modèles explicatifs du vote français, et tout récemment, en 2017, sous la direction de Nonna Mayer et Yves Deloye³⁸⁵. Plusieurs autres auteurs, dont Pascal Perrinaud, Raymond Huard, Philippe Braud- la liste est loin d'être exhaustive- alimentent régulièrement ce champ de recherche de la science politique. A propos des études américaines, Nonna Mayer constate qu'elles ont été favorablement accueillies, de manière inégale, « en fonction des traditions de recherche existantes et des particularités du système politique et culturel »³⁸⁶. Néanmoins, ces études ont suscité « plus de résistance en France, si elles n'étaient pas, explicitement, rejetées au nom d'une spécificité française »³⁸⁷. La résistance et la méfiance françaises se sont fondées sur l'approche méthodologique mobilisée par les études américaines, à savoir les enquêtes et les méthodes quantitatives³⁸⁸.

Contrairement aux chercheurs américains, « les travaux français sur les comportements politiques accordent plus de place aux approches qualitatives³⁸⁹, ethnographiques et interactionnistes qu'aux grandes enquêtes et aux méthodes quantitatives »³⁹⁰. Ces études privilégient finalement « la dimension symbolique des comportements politiques, les significations différentes que leur donnent les acteurs, les formes moins visibles de résistance culturelle et de politique »³⁹¹. Mais, au fil du temps, les modèles explicatifs du vote en France combinent, de plus en plus, les deux méthodes,

³⁸⁴ GAXIE, D. (sous dir.), 1989, *Explication du vote. Un bilan des études électorales en France*, deuxième édition, Collection Références, St Just-La Pendue, Presses de la Fondation Nationale des Sciences politiques.

³⁸⁵ MAYER, N., DELOYE, Y., (sous dir.), 2017, *Analyses électorales*, Taité de science politique, Bruxelles, Editions Bruylant.

³⁸⁶ MAYER, N., 2010, p.p.51-53.

³⁸⁷ *Id.*, p.51.

³⁸⁸ *Ibid.*, p.52. Aussi, DENNI, B., BRECHON, P., « Les méthodologies de l'analyse électorale », GAXIE, D. (sous dir.), 1989, p.69.

³⁸⁹ Le recours aux entretiens non directifs centrés sur les représentations de la politique permet de constater que le choix électoral résulte de toute la restructuration politique des individus. Les entretiens en profondeur révèlent chez chaque individu l'existence « des systèmes de représentation et d'implications affectives très largement implicites », notent Guy Michelat et Michel Simon, « Catholiques déclarés et irréguliers communistes : vision du monde et perception du champ politique », *Archives des sciences sociales des religions*, 35, 1973, p.p. 55-111.

³⁹⁰ MAYER, N., 2010, p.53.

³⁹¹ *Id.*

quantitatives et qualitatives. Même s'il convient de rappeler que les premières études françaises du comportement électoral du vote, menées par André Siegfried, n'avaient pas fait l'économie de la méthode quantitative.

2.4.1. André SIEGFRIED et la géographie électorale

André Siegfried est donc considéré comme le précurseur des études françaises des motivations du comportement du vote. Analysant les votes des élections législatives dans 14 départements de France de l'Ouest (de la Vendée à la Bretagne en passant par la Normandie de 1870 à 1910)³⁹², André Siegfried relève l'existence d'une stabilité de la distribution spatiale des votes³⁹³ et d'un lien entre la situation géographique et géologique de l'électeur. Ce constat l'a amené à attribuer aux votes « des tempéraments politiques locaux, ces manières d'être, de se comporter, de réagir sous l'action des circonstances, comme un organisme réagit sous l'action de certaines atmosphères ou certaines contagions »³⁹⁴. Se fondant sur la géologie, la linguistique, la géographie, la démographie, la statistique et l'économie rurale, André Siegfried constate l'existence des enchaînements qui se tiennent et se répercutent sur les tempéraments politiques locaux « entre terrains anciens, population éparsée, grande propriété d'une part, et d'autre part, entre terrains calcaires, ou alluviaux, population agglomérée, propriété morcelée »³⁹⁵. Il en tire une conclusion selon laquelle « ces tempéraments s'organisent principalement selon la division binaire entre gauche et droite, c'est-à-dire entre la tradition plus ou moins déformée mais toujours vivante de l'Ancien Régime, qui est hiérarchique, catholique et conservatrice, et la tradition républicaine ou démocratique, égalitaire et d'avant-garde »³⁹⁶. En superposant le clivage géologique (territoires contrastés, le bocage granitique au nord et la plaine calcaire au sud), André Siegfried en a ressorti le clivage social et politique³⁹⁷. De cette constatation découle la formule lui attribuée: « le granit vote à droite et le calcaire vote à gauche ».

Daniel Gaxie³⁹⁸ juge cette formule d'inexacte alors que Nonna Mayer trouve sa signification en référence à un dicton suggestif local énonçant que « le granit produit le curé et le calcaire l'instituteur » pour souligner l'étonnante correspondance entre sous-sol et type d'habitat, structures foncières, religion et stratification sociale³⁹⁹. Pour sa part, Pascal Perrinaud soutient que « le vote

³⁹² MAYER, N., 2010, p.62.

³⁹³ SIEGFRIED, A., 1913, *Tableau politique de la France de l'Ouest sous la IIIème République*, p. XXVI.

³⁹⁴ *Ibid.*, p. XXVI.

³⁹⁵ *Ibid.*, p. 262.

³⁹⁶ MAYER, N., 2010, p.p.62-63.

³⁹⁷ *Id.*

³⁹⁸ GAXIE, D., 1989, p. 16.

³⁹⁹ MAYER, N., 2010, p.p. 62-63.

exprime alors un territoire, des terroirs, porteurs de caractéristiques morphologiques. Les zones d'habitat dispersé ne votent pas comme les zones d'habitat concentré. Quand on est dans des pays de bocage avec des fermes dispersées, la droite est chez elle. Le noble et le curé, traditionnellement de droite, sont chez eux. Ce peuple se retrouve dans ces autorités naturelles. En revanche, dans les villages, dans les petites villes, on est davantage dans un vote de gauche républicaine où le rôle essentiel est joué par l'instituteur et le secrétaire de mairie »⁴⁰⁰.

Dépassant ce débat, Paul Vidal De La Blache⁴⁰¹ pense qu'André Siegfried a le mérite d'avoir montré « par le maniement discret et comparatif des données qu'il a réunies, qu'une étude politique a nécessairement pour base l'étude des particularités locales, l'analyse de toutes les variantes qui résultent chez nous de la nature et de l'histoire. C'est par là que, malgré quelques répétitions et ça et là quelques surabondances de développements, toutes les parties de ce livre s'enchaînent, s'appellent mutuellement ; et que l'ensemble garde un vif accent de détaillé »⁴⁰². Malgré les critiques⁴⁰³, André Siegfried⁴⁰⁴ demeure le pionnier de ce champ de recherche qui vise à comprendre et à expliquer les motivations du vote. Loin de fermer la porte de la recherche à ses seules conclusions- on a vu précédemment l'apport des écoles américaines, s'appuyant sur les enquêtes et sondages d'opinions⁴⁰⁵-, il a posé un postulat qu'il semble utile de rappeler, de nos jours encore. En effet, la complexité de l'étude des motivations du vote ne favorise pas l'unanimité et pose souvent la problématique de la généralisation des résultats. Pour toutes ces raisons, André Siegfried a postulé qu'« il faut se méfier de l'explication unique, de la clé qui prétend ouvrir toutes les serrures »⁴⁰⁶.

⁴⁰⁰ PERRINEAU, P., « Les facteurs du vote », Actes des rencontres du 02 février, des 02 et 30 mars et du 11 mai 2007, Editions de la Bibliothèque publique d'information, 2008, p.p.28-34.

⁴⁰¹ C'est un des disciples d'André Siegfried.

⁴⁰² VIDAL DE LA BLACHE, P., 1914, « Tableau politique de la France de l'Ouest », *Annales de Géographie*, t.23, numéro 129, p.p.261-264.

⁴⁰³ Notons qu'il n'y a pas eu de critiques. André Siegfried a aussi eu des émules qui ont soutenu sa méthode de compréhension et d'explication des comportements électoraux. François GOGUEL a poursuivi ses études dans la lignée de Siegfried, comme les témoignent ses ouvrages « L'initiation aux recherches de géographie électorale » (1947) et la « Géographie des élections françaises de 1870 à 1951 » ainsi que ses « Chroniques électorales » (1980-1983).

⁴⁰⁴ Parmi les auteurs qui ont critiqué la méthode de Siegfried, on peut citer Paul Bois. Critiquant la réduction des tempéraments politiques au clivage gauche-droite, il a noté « des erreurs, des approximations et (a dressé) la liste des nombreuses exceptions au modèle à propos desquelles Siegfried reconnaît lui-même sa perplexité ». Plus loin, il lui « reproche le caractère quelque peu tautologique de ses analyses qui s'arrêtent là où l'explication devrait commencer, omettant de se demander pourquoi certaines populations sont restées fidèles au noble et au clergé, et d'autres non ». Par ailleurs, Paul Bois a introduit la dimension historique, négligée selon lui par André Siegfried, pour saisir le comportement électoral des électeurs analysés, BOIS, P., 1960, *Les paysans de l'Ouest. Des structures économiques et sociales aux options politiques depuis l'époque révolutionnaire dans la Sarthe*, Paris, Flammarion, p. 10, 364. Ses critiques sont également reprises par MAYER, N., 2010, p.p.63-64.

⁴⁰⁵ Même si, selon Nonna Mayer, les sondages ont aussi leurs limites dès l'instant qu'ils « agrègent des individus sortis de leur environnement social et politique », MAYER, N., 2010, p.62.

⁴⁰⁶ FROGNIER, A.P., 1994, p.31. Aussi, « Direction des Annales de géographie. *Annales de Géographie* », Année 1959, Volume 68, Numéro 368, p.p. 289-291

Cette formule corrobore la remarque faite, plus tard, par les chercheurs américains. En fait, la compréhension et l'explication du vote sont essentiellement fonction de l'Etat et des régimes politiques. Il semble, dès lors, mal aisé, sinon inapproprié, de reproduire les modèles explicatifs du vote ailleurs. Sauf si cette similitude est établie en fonction des résultats issus des données issues du terrain concerné. Ainsi, le fait que les conclusions de deux études, dans deux Etats, diffèrent ou s'opposent doit être considéré comme une finalité normale et une avancée scientifique. En d'autres termes, la spécificité ou l'opposition des motivations du vote, selon le pays, est une réalité qui ne peut ni surprendre, ni effrayer tout chargé d'étude. Elle entre dans la normalité sociale et constitue, à notre avis, une richesse dans la saisie et l'explication des motivations du vote⁴⁰⁷. En attendant, l'évolution de la recherche sur les motivations du vote en France, par différents services spécialisés⁴⁰⁸, et par différents chercheurs, a permis d'explorer et de ressortir d'autres clés explicatives du vote.

On peut citer, par exemple, l'écologie quantitative⁴⁰⁹. Au-delà de la concordance sur le recours aux cartes et à la localisation différentielle des votes entre ces deux méthodes, l'écologie quantitative s'intéresse également, souligne Nonna Mayer, « aux variables et aux modèles statistiques permettant d'inférer des comportements agrégés »⁴¹⁰. Il y a, également, lieu de citer une autre approche, dite contextuelle⁴¹¹, qui permet d'analyser les motivations du vote en France. Nous pouvons dire, à ce stade, et comparativement aux Etats-Unis et à la Belgique, que le paradigme de Michigan, l'identification partisane, ne semble pas primordial en France et n'influence pas nécessairement le vote des électeurs français. Ceux-ci votent, de plus en plus, selon Gérard Grunberg, en fonction des « variations et des modifications de l'offre électorale et des enjeux stratégiques des consultations »⁴¹².

2.4.2. Identification partisane moins influente dans un système multi-partisan

Il en ressort, comme le note, entre autres, Nonna Mayer que « la notion d'identification partisane s'adapte moins bien aux systèmes multi-partisans comme les Pays-Bas et la France où les formations sont trop nombreuses et trop changeantes pour susciter un attachement durable »⁴¹³. C'est ce que

⁴⁰⁷ Nous pouvons en inférer le postulat selon lequel l'(in)conformisme par rapport à la théorie mobilisée ne peut pas surprendre. Cette interpellation, dans le cadre de la présente recherche, portant sur les motivations du vote des électeurs congolais, doit tout naturellement inciter à en tenir compte.

⁴⁰⁸ Le Centre de recherches politiques de Sciences Po Paris (CEVIPOF) et d'autres sont des institutions spécialisées qui analysent, entre autres, le comportement électoral en France.

⁴⁰⁹ MAYER, N., 2010, p.68. Nonna Mayer revient beaucoup plus profondément sur l'apport de l'écologie électorale dans l'ouvrage portant sur « Le renouveau de la géographie électorale », DELOYE, Y., MAYER, N. (sous dir.), 2017, p.p.22-46.

⁴¹⁰ *Id.*

⁴¹¹ *Ibid.*, p.p.74-77.

⁴¹² GRUNBERG, G., « L'instabilité du comportement électoral », GAXIE, D., (sous dir.), 1989, p.p.418-446.

⁴¹³ MAYER, N., 2010, p.97.

confirme, du reste, André-Paul Frogner lorsqu'il présente l'identification partisane comme « une valeur moindre dans les systèmes multi-partisans comme la France où les partis manquent en outre de stabilité »⁴¹⁴. Pour cette raison, les études françaises substituent l'identification partisane, manifeste aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne et en Belgique (pourtant pays multipartisan), « par le positionnement sur l'axe gauche-droite qui en est l'équivalent fonctionnel »⁴¹⁵. Cette absence de prégnance de l'identification partisane conduit souvent à l'instabilité du comportement électoral⁴¹⁶, et donc, à la mobilité et à la volatilité du vote des électeurs français.

2.4.3. Mobilité et volatilité, une caractéristique de l'électeur français

L'attachement au parti n'étant pas un indice permanent pour expliquer le vote de l'électeur français, celui-ci apparaît, selon Georges Lavau, comme un individualiste⁴¹⁷. Dans son analyse sur les résultats des législatives de 1988, Philippe Habert présente cet électeur individualiste comme celui qui ne subit ni contrainte ni « le jeu des pesanteurs partisans et idéologiques »⁴¹⁸. Bien au contraire, il assume « son libre arbitre par la disparition progressive de structures d'encadrement traditionnelles, accédant aux logiques de l'individualisme électoral par le recours aux normes personnelles »⁴¹⁹. Ce nouvel électeur « affirme une autonomie croissante dans la prise de décision électorale et module ses choix à partir d'une adaptation stratégique aux variations de l'offre électorale et aux enjeux du scrutin »⁴²⁰. Ce caractère individualiste conduit ce type d'électeur à changer ou à modifier son vote au fil des élections. Gérard Grunberg explique cette caractéristique individualiste de l'électeur français par le fait que « la France présente à l'évidence l'un des systèmes politiques où la nécessité de faire intervenir les variations de l'offre électorale pour étudier les phénomènes d'instabilité électorale est la plus grande »⁴²¹. Pour saisir la nature de cette instabilité du vote, Georges Grunberg la scinde, artificiellement en deux catégories :

- « L'instabilité électorale liée à la variation de l'offre et des enjeux électoraux ;
- L'instabilité électorale liée à l'évolution politique et idéologique des électeurs eux-mêmes »⁴²².

⁴¹⁴ FROGNIER, A.P., 1994, p.47. La prégnance de l'identification partisane s'observe aisément dans un système bipartisan qui bénéficie de la durée et de la quasi-exclusivité de la représentation politique.

⁴¹⁵ MAYER, N., 2010, p.97. Et aussi, FROGNIER, A.P., 1994, p.32.

⁴¹⁶ GRUNBERG, G., « L'instabilité du comportement électoral », *GAXIE, D.* (sous dir.), 1989, p.418.

⁴¹⁷ LAVAU, G., « L'électeur français devient-il individualiste ? », *BIRNBAUM, P., LECA, J.*, 1986, Sur l'individualisme. Théories et méthodes, Paris, Presses de la FNSP, P.p.301-330.

⁴¹⁸ HABERT, P., 1996, *Le nouvel électeur*, préface d'Alain Lancelot, Editions Vinci, p. 56.

⁴¹⁹ *Id.*

⁴²⁰ *Id.*

⁴²¹ GRUNBERG, G., « L'instabilité du comportement électoral », *GAXIE, D.* (sous dir.), 1989, p.429.

⁴²² *Id.*

De l'avis de Nonna Mayer, cette instabilité ou cette mobilité du vote peut également être saisie en faisant « une synthèse stimulante entre approche économique et modèles psycho-sociaux »⁴²³. Elle en conclut, sur cette base, d'abord, qu'en France, « la mobilité est la règle et la stabilité l'exception »⁴²⁴. Ensuite, « la mobilité apparaît comme un choix rationnel »⁴²⁵. Et enfin, « ce vote sur enjeu n'est pas incompatible avec un système d'attitude stable »⁴²⁶. Concrètement, Nonna Mayer constate une caractéristique volatile des « électeurs du parti libéral » au point d'apparaître comme « le prototype du nouvel électeur-consommateur »⁴²⁷.

Les attitudes des électeurs français par rapport au vote mettent en exergue une autre caractéristique de l'instabilité ou de la mobilité du vote, à savoir, l'(in)décision électorale, analysée à la fin de la campagne présidentielle de 2007⁴²⁸. Anne Jadot et Bruno Cautrès attribuent à l'(in)décision électorale un caractère apparemment flou puisqu'elle recouvre « plusieurs acceptions. La plus intuitive et la plus large, sans doute, est l'absence de fermeté du choix parmi les électeurs exprimant une intention de vote »⁴²⁹. De ce point de vue, l'(in)décision électorale peut s'interpréter plus restrictivement et renvoyer « à une cristallisation tardive du choix. Une telle incertitude prolongée peut être le fait des électeurs qui ne sont pas sûrs d'aller voter ou de ceux qui fixent tard leur choix parce qu'ils hésitent entre plusieurs options »⁴³⁰, à défaut de voter blanc.

A ce stade, le parcours des motivations du vote des électeurs des trois pays analysés nous montre l'existence des différences évidentes. Mais, il semble subsister certaines similitudes ou traits communs, mis en exergue par les différents chercheurs. Cette divergence manifeste est positive

⁴²³ MAYER, N., 2010, p.103.

⁴²⁴ Cette conclusion se fonde sur le constat observé lors des études de six élections : 70,0% d'enquêtés se sont abstenus au moins une fois ou ont voté pour plus d'un parti. Le phénomène n'est donc pas passager, signale Nonna Mayer, au vu de l'augmentation régulière au cours de la période étudiée (1959-1970, 1970-1974), MAYER, N., 2010, *Ibid.*, p.210.

⁴²⁵ Nonna Mayer note aussi que « le niveau d'intérêt politique des mobiles est comparable à celui des électeurs constants ». La différence se situe au niveau d'un moindre attachement au parti que ces électeurs abandonnent, et des positions en désaccord avec celle de la majorité des électeurs de ce parti, MAYER, N., 2010, p.210.

⁴²⁶ *Ibid.*, p.103. En fait, « les électeurs ne se prononcent pas sur ces enjeux au coup par coup. Ils ont des préférences cohérentes, relativement stables dans le temps, formées dès le milieu familial, et structurées par deux grandes dimensions idéologiques, relatives au libéralisme économique d'une part (droits des travailleurs, protection sociale, rôle de l'Etat, au degré d'autoritarisme, d'autre part (attitudes à l'égard des immigrés, du maintien de l'ordre, de la sexualité)

⁴²⁷ MAYER, N., 2010, p.104.

⁴²⁸ En effet, le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel, CSA, a publié des données à l'issue de cette campagne selon laquelle 42,0% des électeurs n'ont pas encore fait leur choix (dont un cinquième susceptibles de s'abstenir). Néanmoins, le CSA a estimé qu'un tel pourcentage d'indécis à deux semaines du premier tour est normal, quoi que légèrement supérieur à celui des dernières présidentielles, soulignent Bruno Cautrès et Anne Jadot, CAUTRES, B., JADOT, A., « L'(in) décision électorale et la temporalité du vote. Le moment du choix pour le premier tour de l'élection présidentielle 2007 », *Revue française de science politique*, volume 57, numéro 3-4, Juin-Août 2007, p.p.294-295.

⁴²⁹ *Id.*

⁴³⁰ CAUTRES, B., JADOT, A., *ibid.*, p.p.294-295. Cette attitude est renforcée par le fait que le vote n'est pas obligatoire en France.

puisque « les controverses, la confrontation des théories, de l'évolution des méthodes et des instruments de recherche françaises font évoluer l'analyse électorale et bousculent les modèles »⁴³¹. De même, la mobilité, la volatilité et l'instabilité du vote apparaissent comme une caractéristique commune des électeurs français, belges et américains à des moments différents. Ainsi donc, ces traits communs dans l'approche motivationnelle du vote peuvent se percevoir soit, au niveau de l'identification partisane, soit au niveau du vote sur enjeux aux Etats-Unis d'Amérique et en Belgique. Alors qu'apparaît, en France, un essoufflement permanent de la dimension gauche/droite, prégnante pendant des décennies, face à « la transformation des variables lourdes »⁴³², rapprochant la saisie de la motivation du vote français aux enjeux. Pour saisir ce rapprochement, Gérard Grunberg attribue deux caractéristiques fondamentales aux groupes d'électeurs français instables:

- Leur côté centriste du point de vue idéologique ;
- Leur position intermédiaire sur les grandes *issues* opposant la gauche et la droite⁴³³.

Cette instabilité des électeurs français peut tout naturellement se rapprocher, affirme Nonna Mayer, aux approches économiques, développées aux Etats-Unis d'Amérique et qui commencent à prendre corps « également en France, parce que le monde a changé, et plus encore, le regard porté sur le comportement électoral et les instruments à travers lesquels on l'aborde »⁴³⁴ connaissent une certaine évolution.

Comme nous pouvons le constater, ces différences, manifestes dans des pays de vieilles démocraties, peuvent également s'observer dans les Etats en construction démocratique. Ces Etats évoluent, majoritairement, dans un environnement multi-partisan, disposant des partis politiques aux cadres idéologiques flous ou inexistant. L'absence de clarté dans la définition idéologique peut inciter les électeurs à ne pas motiver leur vote en fonction de l'identification partisane et à demeurer dans une sorte d'instabilité permanente. Cette volatilité du vote peut devenir une caractéristique de ces Etats. Néanmoins et au-delà de la tendance volatile, au-delà des enjeux et de l'identification partisane, les électeurs peuvent également motiver leur vote, soit en fonction de la personnalité du candidat, soit en fonction des jugements rétrospectifs et prospectifs.

⁴³¹ MAYER, N., 2010, p.107.

⁴³² *Id.*

⁴³³ GRUNBERG, G., *ibid.*, p.440.

⁴³⁴ MAYER, N., 2010, p.106.

SECTION V

AUTRES MOTIVATIONS DU VOTE : PERSONNALITE DU CANDIDAT, JUGEMENTS RETROSPECTIFS ET PROSPECTIFS

La personnalité du candidat constitue un atout majeur lors d'une élection et peut influencer les électeurs, loin de toute considération partisane ou idéologique. Puisque lors d'une élection, surtout au moment de sa réitération, le choix des électeurs peut subir diverses influences à même d'inciter à maintenir ou à modifier le vote antérieur. Le candidat demeure donc l'élément principal et déterminant du vote. Dans sa tentative de saisie du concept de personnalité, Jean Stœtzl lui assigne la signification de masque, partant de l'étymologie latine « *persona* »⁴³⁵. Sur base de différentes analyses, Jean Stœtzl retient quatre acceptions sur une cinquantaine dont les sens peuvent forger le concept de la personne :

- **L'apparence extérieure** (dérivation immédiate de l'idée de masque, déguiser son personnage) ;
- **Le rôle lui-même que joue l'acteur** (se charge d'un rôle, remplir une fonction) ;
- **L'auteur (la personnalité)** qui joue le rôle ;
- **Le personnage**, avec une signification de valeur⁴³⁶.

Ainsi, la personnalité ou la personne ainsi décrite se rattache aux significations populaires : une personne a de la personnalité (elle se distingue des autres) ou qu'elle a de l'influence sur les autres⁴³⁷. Jean Stœtzl ajoute une autre dimension descriptive de la personnalité, perçue comme un ensemble, composé « de toutes les dispositions innées et acquises de l'individu, ou elle est l'organisation des dispositions de l'individu. Ou encore, elle donne une coloration unique aux actions de l'individu »⁴³⁸. Dans cette optique, la personnalité peut, finalement, s'appréhender, comme « une organisation dynamique des systèmes psycho-physiques qui, dans un individu, déterminent son adaptation originale à son milieu »⁴³⁹. Cette perception de la personnalité rejoint la définition que lui donne le dictionnaire de la psychologie, à savoir, un « ensemble structuré des dispositions innées et des dispositions acquises sous l'influence de l'éducation, des interrelations complexes de l'individu dans son milieu, dans ses expériences présentes et passées, dans ses anticipations et dans ses projets »⁴⁴⁰. Vue sous cet angle, et mise face à une décision à prendre, ou dans une attitude visant à

⁴³⁵ STOETZEL, J., 1943, p.140.

⁴³⁶ *Id.*

⁴³⁷ *Id.*

⁴³⁸ *Ibid.*, p.141.

⁴³⁹ *Ibid.*, p.140.

⁴⁴⁰ Dictionnaire de la psychologie Norbert SILLAMY, édité en 1980.

persuader et à convaincre un électorat, la personne candidate à une élection recourt aux différentes astuces qui s'imprègnent de toutes sortes de considérations, personnelles (internes et externes), environnementales, relationnelles, etc. De la sorte, la motivation du vote de l'électeur peut parfois se limiter aux détails liés à la personnalité qu'au programme politique du candidat.

C'est pourquoi le candidat doit s'assurer, dans sa quête de légitimité représentative auprès des électeurs, de sa capacité de conviction, de persuasion afin de mieux « se vendre » et de s'attirer la sympathie sur ce qu'il représente ou ce qu'il donne l'impression d'être : sa personne et/ou son parti et son programme. Le recours des candidats aux experts en communication et en marketing politique s'inscrit dans cette logique. Mis dans une situation concurrentielle comme une marchandise sur le marché- la comparaison peut paraître forte, mais elle illumine le processus -, le candidat à une élection doit s'exposer, se vendre, se laisser apprécier et désirer par les électeurs. Ses atouts, ses qualités différentielles le mettent en phase avec les électeurs et le différencient des autres concurrents. Le recours aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, NTIC, associées aux moyens antérieurement recourus, notamment la radiotélévision, les tracts, le téléphone, les affiches, etc., favorisent l'établissement de contact et de relais permanent entre le candidat et les électeurs.

Quant aux sondages, utilisés dans les pays où existe une culture démocratique plus poussée, ils constituent des jauges indispensables pour les électeurs, surtout des indécis, afin de capter le message du candidat, et pour le candidat, en vue d'orienter son approche et de se rapprocher davantage des attentes des électeurs. Car, l'élection donne lieu à un jeu réciproque d'observation en vue d'acceptation et d'appréciation (du programme et de la personnalité du candidat) dans un souci de convoler en « *noces représentatives* » ou en « *divorce* », entre le candidat et les électeurs. Ce jeu de séduction et/ou de rejet se comprend, pour les électeurs, comme une manière de saisir la personnalité du candidat, et pour le candidat, de démontrer ses capacités, devant dicter le choix des électeurs, à être leur meilleur porte-parole.

La centralité de la personnalité du candidat ne fait donc aucun doute auprès des medias, là où ils sont correctement régulés. Ici, les journalistes possèdent une certaine liberté dans le traitement de l'information, sans préjuger d'une objectivité totale⁴⁴¹ qui demeure, en réalité, une utopie. La décortication des programmes de candidats par les medias permet, toutefois, aux électeurs de se

⁴⁴¹ Dans plusieurs de ses études, Noam Chomsky émet des critiques acerbes contre les medias américains, accusés souvent de jouer « le rôle de serviteurs et de propagandistes des puissants groupes qui les contrôlent et les financent », au point « d'infléchir et d'encadrer l'orientation des medias » et donc, de desservir l'opinion publique. CHOSMKY, N., HERMAN, E., 1998, *La fabrication du consentement. De la propagande médiatique en démocratie*, Nouvelle édition revue et actualisée, traduit de l'anglais par Benoît EUGENE et Frédéric COTTON, Marseille, Edition Agone, p. 9.

construire une idée, de forger leur intime conviction, leur opinion, sur le choix à opérer⁴⁴². Le charisme, la maîtrise de l'environnement politique, économique, les propositions programmatiques peuvent constituer des indices utiles susceptibles de transformer cette ferveur en une motivation du vote. C'est pourquoi le candidat est appelé à montrer des capacités exceptionnelles dans sa manière de réagir et de répondre aux questions liées à la gestion locale, provinciale ou nationale. Ces capacités peuvent le mettre en phase avec les électeurs puisqu'elles vont dans le sens de leurs attentes et de leurs utilités. Ainsi donc, en incarnant l'idéologie partisane et en portant son programme, le candidat a vocation à se présenter, lors d'une élection donnée (législative ou présidentielle), comme le meilleur représentant parmi tant d'autres, comme le meilleur porte-parole des électeurs. C'est dans ces conditions que la personnalité du candidat peut constituer un élément déterminant, au point d'orienter et d'influencer la décision définitive, le vote des électeurs. Pour y parvenir, le candidat doit nécessairement persuader et convaincre son électorat.

2.5.1. Persuader : une démarche ouverte et intentionnelle

Il ressort de ce qui précède que le candidat élu est celui qui est perçu par les électeurs comme possédant des qualités de conviction et de persuasion supérieures à ses concurrents. Le verbe « persuader » comporte deux acceptions que lui attribue Philippe Braud dans son analyse des modalités du pouvoir d'influence. Dans un premier temps, persuader constitue « une démarche, ouverte ou intentionnelle, de A- candidat- pour conduire B- électeur- à l'action (ou à l'inaction) Y- vote- qu'il n'aurait pas sans lui adoptée »⁴⁴³:

$A \rightarrow B = Y$. Si A convainc B, B peut voter (Y) pour A.

Par contre si $A \not\rightarrow B = \bar{Y}$ Si A ne convainc pas B, B ne vote pas pour A. Dans ce cas, B modifie ou change son vote. Donc, l'action de B (électeur appelé à voter) est nécessairement fonction des attitudes ou de la manière de mener la campagne de A. Selon que B est convaincu ou pas par A, sa

⁴⁴² Si les mass-médias et les NTIC sont devenus des partenaires indissociables du candidat politique lors d'un scrutin, il n'en demeure pas moins que leur forte emprise sur la vie politique irrite certains spécialistes. Vorländer voit dans cette pression des mass-médias dans la pratique politique une tendance vers une transformation de « la démocratie représentative en démocratie de l'émotion ». Car, les mass-médias gagnent d'influence sur le discours public et définissent l'agenda politique. Et la politique se sert des mass-médias pour influencer le public. Dans une certaine mesure, le souverain est ravalé au rang de spectateur. De même, les medias électroniques- les *socials networks*- permettent d'augmenter les possibilités de communication et de participation directe. Le citoyen se mobilise. Mais la démocratie digitale ne correspond pas au processus des décisions politiques dans une démocratie représentative. Le citoyen, restant bloqué dans la promesse démocratique, se met en colère». VORLÄNDER, H., « Le citoyen en colère : les émotions collectives et la démocratie représentative », ZARKA, Y. C., (*dir.*), 2012, p.31. Est-il pour autant possible, dans cette société en permanente évolution, de passer outre ces mass-médias ou de les confiner dans un rôle second alors que l'opinion publique s'y réfère en permanence pour suivre les acteurs politiques et les réalités sociales la concernant ? La réponse semble, *a priori*, négative. Bien plus, les mass-médias s'imposent, de plus en plus, comme des canaux indispensables dont aucun candidat à une élection ne peut ignorer l'utilité et l'importance. Ils prennent une place capitale dans la démocratie représentative occidentale moderne.

⁴⁴³ BRAUD, P., 2011, p.107.

réaction sera, soit, une action positive (Y, vote en faveur du candidat A), soit une inaction ou action négative (X, pas de vote en faveur du candidat A).

Voilà pourquoi, estime Philippe Braud, « persuader peut prendre la forme d'un travail sur les représentations que l'influencé se fait de ses intérêts. Une information supplémentaire lui est donnée, pertinente ou erronée, honnête ou mensongère. Au terme de ce processus qui mobilise des arguments rationnels et/ou affectifs, B (électeur) voit ses intérêts et ses aspirations différemment ; il agit en conséquence »⁴⁴⁴, soit en faveur, soit en défaveur de A (candidat).

2.5.2. Persuader en promettant

Le verbe « persuader »⁴⁴⁵ peut revêtir une autre dimension dans la relation entre le candidat et l'électeur. Persuader « peut prendre également une forme cumulative éventuellement avec la précédente. A (dans le cas de notre recherche, le candidat) ajoute une promesse (a') ; il laisse entrevoir un avantage matériel ou encore une gratification symbolique qui oblige ou conduit B (l'électeur) à réviser l'idée qu'il se faisait de son intérêt »⁴⁴⁶. Dans ces conditions, l'importance, la grandeur et le pragmatisme de la matérialisation des promesses du candidat, contenus dans son programme, peut se conformer aux desiderata de B. Ce qui pousse B à voter pour A. Dans ces conditions, « l'activité de persuasion repose donc toujours sur l'octroi d'une information supplémentaire »⁴⁴⁷, devant être persuasive et convaincante. C'est cette capacité persuasive et convaincante qui dicte la décision ou le choix de l'électeur, le vote, en faveur du candidat le plus persuasif et le plus convaincant.

2.5.3. Persuader ou convaincre en manipulant

Philippe Braud ajoute une nouvelle approche de « persuader » lors d'un scrutin. Cette approche revêt un « caractère clandestin », une machination, une duperie ou une manipulation pour atteindre le but. Dans ce cas, il présente « A en train d'influencer B à son insu, il l'oriente sans qu'il le sache vers le comportement souhaité. La réprobation morale qui s'attache au concept de manipulation tient au fait que le manipulé (B) apparaît comme la victime d'un processus déloyal, qui lui obscurcit l'analyse rationnelle des mobiles du manipulateur (A) et rend donc plus difficile une résistance aux desseins qu'il poursuit »⁴⁴⁸. De même, le candidat donne-t-il, parfois faussement, parfois de bonne foi, sans intention manifeste de manipuler, l'impression, par sa personnalité, d'être l'incarnation de l'idéologie

⁴⁴⁴ BRAUD, P., 2011, p.107.

⁴⁴⁵ FAVRE, P., 2005, p.279. Cette persuasion prend plusieurs contours. D'autant que « le personnel politique est soumis périodiquement à réélection, par une prolifération des demandes émanant de la société ». Et comme il est « constamment observé par les autres acteurs politiques, par les journalistes, par ses mandants les plus actifs, par les militants représentants des intérêts en présence, il lui faut sans relâche s'exprimer, se justifier, maintenir sinon accroître le nombre de ceux qu'il convainc » ou qu'il doit persuader et convaincre.

⁴⁴⁶ BRAUD, P., 2011, p.107.

⁴⁴⁷ *Id.*

⁴⁴⁸ *Id.*

partisane, religieuse ou philosophique. Tant il est admis, soutiennent André, Wauters et Pilet, que « les électeurs qui jugent que les responsables politiques sont déconnectés des préoccupations de la population vont en général rechercher davantage des candidats dont ils trouvent la personnalité attractive »⁴⁴⁹. La relation entre la personnalité du candidat et l'électeur demeure donc intimement liée lors d'une élection, qu'elle soit à sa première tenue ou lors de sa réitération. Même si la charge de la conviction et de la persuasion incombe exclusivement au candidat. Mais, pour persuader et convaincre les électeurs, le candidat doit s'imprégner ou s'approprier les réalités sociales de la circonscription électorale.

C'est ce que Denis Lindon appelle les attitudes politiques fondamentales des électeurs. Cette dimension est également essentielle dans la tentative persuasive des électeurs. Puisqu'elle s'appuie sur l'idée que « le vote des électeurs n'exprime pas seulement leur humeur du moment, leurs préoccupations et aspirations immédiates, la perception par eux de leurs intérêts économiques et sociaux, ou encore le jugement qu'ils portent sur les qualités et les aptitudes des candidats en présence, mais qu'il reflète aussi certaines attitudes profondes, générales et stables à l'égard de la politique et de l'organisation de la société »⁴⁵⁰. Ces attitudes profondes, générales et stables à l'égard de la politique ou leur tempérament politique, peuvent effectivement participer à l'orientation des motivations du vote des électeurs, à partir du moment où les candidats les approprient et les appliquent dans leur démarche persuasive⁴⁵¹.

Néanmoins, la seule connaissance de ces attitudes politiques fondamentales des électeurs ne suffit pas. Le candidat doit faire montre de capacité de formulation des attentes des électeurs, de leur soumission aux instances exécutives nationales ou provinciales pour devenir des solutions pouvant avoir une incidence dans la vie des électeurs. Le programme du candidat, quoi que contenant des promesses, a intérêt à être réaliste. La non matérialisation des promesses de campagne expose, inévitablement, le représentant, lors d'une épreuve réitérative électorale. Car, comme le fait remarquer Bernard Manin, « la réitération de l'élection confère aux gouvernés un certain pouvoir dans la conduite des affaires publiques »⁴⁵². Puisqu'elle se présente comme un moment de rétrocession et d'appréciation du bilan des représentants, de leurs diverses réalisations, décisions politiques et lois

⁴⁴⁹ ANDRÉ, A., WAUTERS, B., PILET, J-B., « Usages et motivations du vote de préférence aux élections régionales de 2009 », DESCHOUWER, K., DELWIT, P., HOOGHE, M., WALGRAVE, S., (Edité par) 2010, p.155.

⁴⁵⁰ LINDON, D., 1986, *Le marketing politique*, Paris, Editions Dalloz, p.17.

⁴⁵¹ *Ibid.*, 1986, p.p.18-23. Il existe des « enquêtes permettant de mesurer l'évolution, généralement lente mais parfois sensible, de certaines attitudes politiques fondamentales ». On peut citer, à titre illustratif, l'intérêt de l'électeur à la politique, son degré de participation ou d'isolement par rapport aux affaires publiques, son attitude à l'égard du changement de la société, de la liberté et de l'autorité, du système économique ou à l'égard des valeurs sociales et courants socio-culturels.

⁴⁵² MANIN, B., 2012, p.227.

votées. Mais, l'absence des mandats impératifs ou des promesses contraignantes dote les représentants d'une certaine indépendance au cours de la législature, en dépit de la sanction électorale qui les guette lors de la réitération. D'autant que la motivation ultérieure du vote peut s'appuyer sur les jugements rétrospectifs et prospectifs⁴⁵³ qui peuvent apparaître, auprès des électeurs, comme des données objectives et rationnelles à leur portée dans la détermination de leur motivation du vote.

2.5.4. Importance des jugements rétrospectifs et prospectifs

Les jugements rétrospectifs ou prospectifs, apparaissent comme des attitudes normales ou rationnelles en ce sens qu'elles caractérisent les humains dans leur existence. Prenons l'exemple d'un prêt. Celui qui prête de l'argent à quelqu'un fait confiance à la personne qui emprunte. Mais si le prêteur constate l'insolvabilité de l'emprunté du remboursement du premier prêt, il ne lui fera plus confiance s'il sollicite un deuxième prêt. Ces pratiques s'observent dans le système bancaire moderne où le crédit est accordé à un client crédible. Cette approche bancaire permet de saisir le recours, par les électeurs, des jugements rétrospectifs et prospectifs lors d'une épreuve réitérative électorale. Ainsi donc, à chaque élection et au moment où les candidats sollicitent la légitimité représentative, les électeurs peuvent fonder leur vote sur leur « préférence sur le contenu des décisions publiques, le choix sur la base de considérations purement personnelles concernant le caractère des candidats ou sur la substance des politiques suivies ou proposées »⁴⁵⁴, tout au long de leur mandat ou proposées pour le futur mandat. Le comportement des représentants lors de la législature précédente, les actes posés, le programme présenté peuvent constituer des outils efficaces de la motivation du vote en faveur (paiement du premier prêt) ou en défaveur (non-paiement du premier prêt et donc, non-respect des promesses de campagne antérieures) du représentant sollicitant un nouveau mandat.

Redoutée par les représentants, surtout sortants, l'épreuve réitérative électorale s'impose comme un levier efficace en possession des électeurs dans leur implication dans la gestion étatique et des décisions publiques prises par les représentants. La réitération électorale inverse le rôle entre les représentants et les électeurs. En effet, au cours de leur mandat, les représentants proposent et votent des lois pour la gestion étatique. Ces lois peuvent être contestées par les électeurs. Mais, le mandat impératif des représentants les met à l'abri de toute influence du peuple au cours de leur mandat. L'épreuve réitérative électorale leur octroie l'opportunité de sanctionner ou de conférer une nouvelle légitimité représentative aux représentants sortants ou aux nouveaux. Dans ces conditions, la motivation de leur vote peut se fonder sur les jugements rétrospectifs (en fonction des actes

⁴⁵³ MANIN, B., 2012, p.234.

⁴⁵⁴ *Ibid.*, p.228.

antérieurement posés, surtout par les représentants sortants) ou prospectifs (en tenant compte des programmes dont sont porteurs les nouveaux candidats ou ceux des représentants sortants ayant une incidence prospective).

2.5.4.1. Jugement rétrospectif

Le jugement se veut rétrospectif lorsque « les représentants soumis à réélection sont incités à anticiper le jugement rétrospectif des électeurs sur la politique qu'ils mènent. La perspective d'un renvoi exerce par anticipation un effet sur la conduite des gouvernants à tous les moments de leur mandat. Dès lors qu'ils poursuivent pour objectif d'être réélus. Ils ont, ainsi, intérêt à éviter de provoquer, par leurs décisions présentes, le rejet futur des électeurs. Ils doivent donc anticiper les réactions que leurs décisions peuvent provoquer auprès des électeurs et tenir compte de cette anticipation dans le calcul menant à la décision. En d'autres termes, les gouvernants doivent tenir compte dans leurs décisions présentes de la représentation anticipée de ce que sera le jugement futur des électeurs sur ces décisions. Par ce canal, la volonté des gouvernés entre dans les calculs des gouvernants»⁴⁵⁵.

L'interprétation à faire du jugement rétrospectif semble explicite. Dans l'intervalle séparant deux scrutins, les représentants politiques doivent appliquer les programmes pour lesquels ils ont été élus. Leur gestion ne doit pas occulter les futures échéances électorales, devant servir de jauge aux électeurs dans la motivation de leur vote ultérieur. Généralement, les décisions antérieures des représentants peuvent suffire à conférer ou pas une légitimité représentative. En d'autres termes, celui qui veut solliciter un nouveau prêt doit, préalablement, s'acquitter de son premier prêt lui octroyé. Dans le cas d'une élection réitérative, le représentant sortant doit objectivement s'assurer avoir posé des actes ou voté des lois qui vont dans le sens des attentes des électeurs, conformément au programme pour lequel il a été élu. Ainsi, tout représentant politique, se projetant en vue d'une échéance électorale, doit s'interroger sur ce que peut être son avenir politique, en fonction des décisions et des actions réalisées. Si celles-ci n'ont pas répondu aux attentes des électeurs, les représentants s'exposent à l'insuccès électoral. Il appert donc de mentionner que les actions politiques, les orientations économique, sociale, culturelle, etc., prises par les représentants politiques constituent, finalement, des données d'appréciation des électeurs dans l'orientation future de leur vote. En d'autres termes, les représentants participent, par leurs actes antérieurs, à la détermination et à la motivation du vote des électeurs lors d'une épreuve réitérative. Le jugement rétrospectif complexifie l'exercice du pouvoir. En ce sens que le renouvellement du mandat représentatif repose, à la fois, sur la capacité du

⁴⁵⁵ MANIN, B., 1995, p.228.

représentant politique de matérialiser son programme de campagne, et de réaliser des actions attendues par les électeurs au cours de son mandat⁴⁵⁶.

2.5.4.2. Jugement prospectif

Bernard Manin présente l'élection comme « un acte qui produit ses conséquences dans le futur. Lorsque les citoyens votent, ils envisagent nécessairement l'avenir. Mais, ils ont, en fait, de bonnes raisons d'utiliser les actions passées comme critères de décision dans un acte portant sur le futur. Ils savent, en effet, (ou du moins, il serait rationnel de leur part d'en prendre conscience) que les promesses électorales ne sont pas contraignantes et que les élus les trahissent parfois ou souvent. Il peut donc être rationnel, de leur point de vue, de ne pas du tout porter attention aux programmes proposés, et de considérer que les actes passés des candidats offrent un bien meilleur moyen de prédire leur comportement futur que leurs paroles. Or, la conduite passée des candidats est une des seules données disponibles permettant d'évaluer la confiance que l'on peut accorder à leurs engagements. A ces deux titres, donc, il est peut-être rationnel pour les électeurs de prendre leur décision dans un acte (le vote) qui porte sur le futur »⁴⁵⁷.

Cette perception et cette attitude prospectives corroborent les conclusions de la théorie économique de la démocratie ou du choix rationnel⁴⁵⁸. En effet, les électeurs votent essentiellement en fonction des enjeux, en fonction des dividendes attendus et donc de la satisfaction de leurs intérêts et de leurs utilités. Pour se déterminer sur le vote, les électeurs s'appuient naturellement sur les actes antérieurs posés par les représentants ou sur des programmes ayant une incidence prospective. Cette attitude fait du vote un acte réfléchi, loin de toute considération partisane, idéologique ou du déterminisme social. Les électeurs accordent leur confiance à ceux qu'ils jugent capables de mener à bien les affaires nationales. Si ce jugement se révèle faux, il peut toujours être rectifié lors d'une prochaine élection. Ainsi, une démarche prospective peut tout autant être défavorable aux représentants en exercice, appelés à justifier auprès des électeurs les motivations de certaines décisions et de choix politiques pris tout au long de leur mandat qu'à ceux de l'opposition, en quête de la légitimité. Les membres de l'opposition ont, de leur côté, l'avantage de proposer des programmes supposés améliorer l'environnement socio-politique. La démarche prospective joue finalement sur les deux faces. Si l'impact négatif des décisions prises sur la vie des citoyens peut constituer un argument pour chasser les dirigeants jugés responsables d'une politique rejetée⁴⁵⁹, la démarche prospective peut, éventuellement, favoriser les nouveaux candidats, sollicitant un premier mandat politique.

⁴⁵⁶ En refusant de se représenter aux présidentielles de 2017, le président français, François Hollande a été rationnel. Il a, ainsi, évité une sanction électorale qui le guettait assurément, en fonction de ce qui aurait apparu à la fois comme des jugements rétrospectifs de son mandat et prospectifs des électeurs français du futur mandat.

⁴⁵⁷ MANIN, B., 2012, p.230.

⁴⁵⁸ DOWNS, A., 2013, p. 60.

⁴⁵⁹ MANIN, B., 2012, 231.

Dans ces conditions, les nouveaux candidats partent avec un bilan, *a priori*, vierge, sans référence politique antérieure comparé aux dirigeants sortants. Ils peuvent trouver des arguments favorables à leur choix, au détriment des représentants sortants. Tout comme l'inexpérience de nouveaux candidats peut constituer un handicap et être jugé comme tel par les électeurs. Finalement, la compétition qui s'engage lors d'une épreuve réitérative de l'élection consiste à persuader, comme lors de toute élection par ailleurs, les électeurs, entre autre, sur l'utilité des mesures politiques prises tout au long du mandat, pouvant avoir une incidence prospective et positive sur la vie nationale. Les nouveaux candidats et les membres de l'opposition apportent la preuve de l'inutilité de certaines mesures politiques ayant négativement impacté la vie socio-économique du peuple électeur. Ils se proposent ainsi de corriger ces mesures dans l'intérêt des électeurs. Toutefois, rien ne préjuge que ces mesures dont ils sont porteurs peuvent effectivement se matérialiser. Puisque face au feu de l'action politique, les tenants de ces critiques et promesses peuvent être amenés à reproduire le type de gestion décrié et attribué aux représentants sortants⁴⁶⁰. Par voie de conséquence, « dans le système représentatif, la volonté prospective des électeurs n'est qu'un vœu, mais quand ceux-ci ne sont pas satisfaits de la politique menée par les gouvernants, leur jugement prospectif a la valeur d'un ordre »⁴⁶¹. Puisqu'à chaque nouvelle élection, les électeurs ont la possibilité de se déterminer « à la fois en fonction de leurs souhaits pour le futur et de l'appréciation du passé »⁴⁶². De ce point de vue, les jugements rétrospectif et prospectif peuvent, non seulement se manifester de manière imbriquée, mais ils peuvent également influencer et orienter le vote des électeurs dans n'importe quelle aire géographique, dans n'importe quel pays et au cours de toute élection, davantage lors d'une épreuve réitérative.

2.5.4.3. Spécificité et complémentarité des modèles explicatifs du vote des Etats-Unis, de la Belgique et de la France

De ce qui précède, la compréhension des modèles explicatifs du vote, tant dans les études américaines, françaises que belges, permet de s'imprégner des analyses faites ici et là pour saisir les motivations du vote⁴⁶³. Les études américaines ont redonné au traitement de cette thématique ses fondements épistémologiques, en fonction du déterminisme social, de l'identification partisane, du choix rationnel et des enjeux. Les études françaises ont apporté la dimension idéologique gauche-droite, avec ses ramifications (les extrêmes et les centres) et bien avant, la géographie électorale. Les études belges rejoignent les études américaines sur l'identification partisane, idéologique et les enjeux pour

⁴⁶⁰ FAVRE, P., 2005, p.279.

⁴⁶¹ MANIN, B., 1995, p.307.

⁴⁶² *Id.*

⁴⁶³ FROGNIER, A.-P., AISH-VAN VAERENBERGH, A.-M. (dir.), 1994, p.30.

expliquer les motivations du vote, au-delà de la dimension linguistique qui constitue leur spécificité. La persistance de l'identification partisane apparaît comme une caractéristique commune des études américaines et belges, faisant du paradigme de Michigan un fondement théorique partagé. Par contre, les trois pays se rejoignent au niveau de la volatilité ou de la mobilité du vote. Les changements des environnements nationaux et internationaux participent à cette volatilité du vote des électeurs américains, belges et français⁴⁶⁴, au fil des élections. Néanmoins, ces changements n'ébranlent pas, fondamentalement, le socle des motivations du vote. Les électeurs recourent aux unes et aux autres motivations décrites pour élire leurs représentants à divers niveaux.

A ce stade, le regard rétrospectif porté sur ces différentes études s'est révélé être un apport appréciable dans la saisie de ce champ de recherche. En outre, cet aperçu théorique a permis de saisir l'importance que revêtent les motivations du vote, et les implications qu'elles suscitent à chacune de leurs analyses, comme l'a antérieurement évoqué Denis Lindon⁴⁶⁵. Quant aux candidats qui sollicitent la légitimité représentative, leur succès électoral est généralement fonction des diverses stratégies mises en places, ayant vocation à persuader et à convaincre les électeurs avant et pendant la campagne électorale. D'autant que, préviennent Sylvain Brouard et Éric Kerrouche, les caractéristiques intrinsèques des candidats constituent, sans doute, des éléments essentiels des dynamiques électorales⁴⁶⁶, de la détermination et de la motivation du vote des électeurs.

CONCLUSION PARTIELLE

Ce chapitre a revisité trois modèles explicatifs du vote, en recourant à la littérature produite par les chercheurs américains, français et belges. Ces modèles constituent, à n'en point douter, des matériaux importants dans la compréhension et l'explication des motivations qui déterminent ou dictent le vote des électeurs. Ces différentes études ont permis de saisir le cadre théorique occidental dont le recours ne contredit pas la démarche de la présente recherche qui aborde les motivations du vote de mise ailleurs, essentiellement pour trois arguments.

⁴⁶⁴ Comme le constatent Florent Gougou et Nonna Mayer, il semble de plus en plus apparaître « un nouvel électeur, plus mobile, plus rationnel dont le choix » n'obéit plus aux variables sociologiques, mais tient compte « des spécificités de chaque élection, des mutations économiques et sociales ». Cette évolution fait perdre aux partis politiques « la fonction de guide dans l'univers complexe de la politique qui les rendait nécessaires au fonctionnement de la démocratie », GOUGOU, F., MAYER, N., « Classe, religion et vote », *DELOYE, Y., MAYER, N. (sous dir.)*, 2017, p.p.190-192.

⁴⁶⁵ Le vote des électeurs « n'exprime pas seulement leur humeur du moment, leurs préoccupations et aspirations immédiates, la perception par eux de leurs intérêts économiques et sociaux, ou encore le jugement qu'ils portent sur les qualités et les aptitudes des candidats en présence, mais il reflète aussi certaines attitudes profondes, générales et stables à l'égard de la politique et de l'organisation de la société » LINDON, D., 1986, p.17.

⁴⁶⁶ BROUARD, S., KERROUCHE, E., « L'effet candidat », *DELOYE, Y., MAYER, N. (sous dir.)*, 2017, p.966.

Le premier argument fait suite à la récente expérience des pratiques électorales pluralistes dans notre champ de recherche. La RD Congo en est à sa deuxième élection (2011) après celle de 2006. Il n'existe donc pas une littérature féconde traitant des motivations du vote, susceptibles de permettre un recours analytique crédible de cette thématique, surtout au niveau législatif⁴⁶⁷ et sur une large échelle. Les données empiriques obtenues vont, sans doute, aider à saisir la manière de voter de ces électeurs, en prenant en compte les conseils des africanistes et des autres. Dans son ouvrage d'introduction à la politique africaine, Mamadou Gazibo prévient quiconque s'intéresse à l'Afrique de se prémunir de « plusieurs obstacles à la production d'une réflexion objective : l'existence d'un stock d'idées reçues qui biaisent la recherche soit parce que ces idées sont reprises inconsciemment par le chercheur, soit parce que celui-ci s'évertue à les combattre dans une perspective militante »⁴⁶⁸. Le contournement de ces obstacles et de ces contraintes passe par « un retour rapide sur l'histoire de ces représentations pour montrer la nécessité, pour celui qui aborde l'Afrique, d'en être conscient et de les éviter sans tomber dans le travers inverse, mais tout aussi improductif, du militantisme »⁴⁶⁹. Dans ces conditions, le chercheur a intérêt, au-delà « de la pertinence des méthodologies universalistes et particularistes », d'adopter une position qui doit le pousser à « l'étudier pour elle-même, sur la base de méthodologies mixtes tenant compte de la trajectoire particulière d'un continent pluriel où coexistent des logiques locales et externes »⁴⁷⁰.

Pour sa part, Achille Mbembe déplore que la science politique et l'économie africaines demeurent « victimes des tendances visant à soumettre les sciences sociales à l'exigence d'utilitarisme social. Tout se passe comme si leur légitimité ne se trouvait plus dans l'obligation de produire des connaissances sur le monde africain réel (*ce qui est, effectivement*), mais dans l'impératif d'ingénierie

⁴⁶⁷ La plupart des études congolaises s'attardent plus sur l'élection présidentielle que législative. C'est d'ailleurs ce que nous a confirmé le Doyen de la faculté des Sciences sociales, politiques et administratives, anthropologie de l'université de Kinshasa, le professeur André LUBANZA MUKENDI lors de l'entretien qu'il nous a accordé. Toutefois, nous pouvons signaler la thèse de doctorat de Ken-Anastase DIBWE Dia MWEMBU, portant sur « L'influence ethnique dans les suffrages universels de 2006 à Lubumbashi », défendue en 2012 à l'Université de Lubumbashi. Il analyse l'impact de l'ethnicité dans le vote des électeurs à la présidentielle, aux législatives et aux élections provinciales dans la ville de Lubumbashi. Sur le plan africain, il convient de signaler deux études intéressantes. La première aborde les motivations du vote au Sénégal. Son auteur l'analyse partant d'une grille de lecture prédéterminée, à savoir l'influence des marabouts sur la motivation du vote, Maâti MONJIB, « Comportement électoral, politique et socialisation confrérique au Sénégal », www.politique-africaine.com, consulté le 02 août 2016. La deuxième est une thèse de doctorat de David VIGNERON, « L'expression territoriale des comportements électoraux au Mali », défendue à l'Université de Rouen en 2013. Il explique le comportement électoral partant de la théorie de la géographie électorale, en mettant un accent particulier sur le rapport entre l'espace politique, composé par les électeurs et les élus, d'une part, et le champ politique qui représente l'ensemble du jeu d'acteurs de la sphère publique, d'autre part. C'est dire que ces différentes études ne suffisent pas encore à servir de base théorique efficace, comparativement aux études américaine, française et belge.

⁴⁶⁸ GAZIBO, M., 2010, p.17.

⁴⁶⁹ *Id.*

⁴⁷⁰ *Id.*

sociale (*ce qui devrait être*). Le lien entre le développement des connaissances et la transformation possible des sociétés est, ici, posé comme une finalité explicite »⁴⁷¹. Dans cet entendement, les sociétés africaines sont encore perçues dans une perspective futuriste et hypothétique, soit « ce qu'elles devraient être, et de moins en moins ce qu'elles sont effectivement »⁴⁷² par absence d'abondantes recherches faites avec soin sur le terrain. Ce constat s'amplifie avec la méconnaissance ou l'ignorance « des langues locales, si essentielles à toute conception théorique et philosophique »⁴⁷³. Ainsi, Achille Mbembe conseille tout chercheur intéressé à l'Afrique de l'analyser « partant de son historicité propre des sociétés africaines c'est-à-dire, selon nous, les fondements de ce que l'on pourrait appeler leur légalité propre, leurs propres raisons d'être et leur rapport à rien d'autre qu'à elle-même »⁴⁷⁴.

Ces avertissements sont précieux dans le contexte de cette recherche et justifient l'enquête de terrain effectuée et les entretiens réalisés. Ils doivent permettre une présentation des motivations du vote partant des réponses effectives recueillies auprès des électeurs et des membres des catégories interrogés. En dépit du fait que la collecte de ces données s'est déroulée dans des conditions difficiles, liées entre autre à l'absence d'un lexique politologique local, complexifiant la transmission et la traduction du savoir occidental en langues (ou dialectes) africaines. Ces réalités peuvent fausser toute approche lucide de la problématique analysée, comme précédemment évoqué (chapitre I). Ainsi, tout chercheur s'intéressant à l'Afrique, et ici, au Congo, doit être conscient de ces obstacles qui se dressent sur son parcours afin de trouver les moyens de les aborder pour mieux les franchir. En attendant, s'imprégner des études de mise dans le monde occidental, berceau de la pensée et de l'implémentation de la démocratie représentative ainsi que de ses différentes théories⁴⁷⁵, nous a semblé bénéfique. Car, comme l'évoque Karl R. Popper, il ne faut pas partir *ex nihilo* quand on analyse un phénomène ou un problème social donné. Bien au contraire, il faut « essayer de découvrir- ou de prendre connaissance de ce que les autres ont pensé et dit à propos de ce problème, pourquoi ils s'y sont attaqués, comment ils l'ont formulé, comment ils ont tenté de le résoudre »⁴⁷⁶.

⁴⁷¹ MBEMBE, A., 2000, p.p.13-20.

⁴⁷² *Id.*

⁴⁷³ *Id.*

⁴⁷⁴ *Id.*

⁴⁷⁵ A ce propos, Céline Thiriot et Mamadou Gazibo soutiennent que « la réelle spécificité du contexte africain ne constitue pas un obstacle pour analyser les dynamiques récentes qui y ont cours sans un recours aux cadres d'analyse globaux, sauf à appauvrir considérablement la recherche ». THIRIOT, C., GAZIBO, M., 2009, p.15.

⁴⁷⁶ POPPER, K.R., 2017, p.13.

Le deuxième argument est d'ordre procédural. De manière générale, les différentes études portent souvent sur les motivations dictant le vote des électeurs. Cette recherche analyse également les stratégies persuasives des candidats afin de saisir celles utilisées pour persuader et convaincre les électeurs dans ce stade d'apprentissage démocratique. Amplement analysés par les penseurs politiques occidentaux, ils tracent une sorte de voie à suivre dans un cadre comparatif. Les motivations spécifiques du vote des électeurs congolais peuvent s'accommoder de celles classifiées ailleurs ou s'en différencier fondamentalement. De même les stratégies persuasives des candidats peuvent ne pas s'accommoder, de manière automatique, aux réalités d'ailleurs. Les différents analystes, surtout américains et français, ont eu à le souligner. Ainsi, la saisie des motivations du vote des électeurs congolais et des stratégies persuasives des candidats peut logiquement s'éloigner des schémas tracés ailleurs. Cela n'empêche pas l'apport appréciable de ce contexte théorique. Il participe, croyons-nous, à l'imprégnation de ces modèles, dans un but interprétatif, par leur mise en exergue et par l'insistance de leur spécificité.

Le troisième argument concerne le volet comparatif entre la pratique universelle et la manifestation de ce phénomène dans un milieu différent. Le croisement des cadres conceptuels du Nord⁴⁷⁷ aux cas de l'Afrique subsaharienne peut faire avancer la science politique africaine. Le but ultime doit consister à produire une contribution efficiente de la manière d'interpréter et de saisir les motivations du vote dans la sphère analysée. Surtout que cette démarche se présente, d'une part, comme une perception des réalités politiques survenant sur leurs bases différentielles; et d'autre part, comme une proposition des solutions spécifiques sur la base des données empiriques recueillies et analysées. Ainsi donc, l'appropriation des différents avertissements des africanistes et des autres constitue une voie à suivre, devant nous contraindre d'appréhender les motivations du vote, la manière de voter des électeurs congolais sur la base de leur perception spécifique.

Finalement, ce balisage théorique nous arrime au troisième chapitre qui parcourt le processus électoral congolais de 1960 à 1987. Il se veut à la fois historique et analytique.

⁴⁷⁷ THIRIOT, C., GAZIBO, M., 2009, p.15.

CHAPITRE III
CONTEXTE HISTORIQUE.
LEGISLATIVES CONGOLAISES
ET MOTIVATIONS DU VOTE DE 1960 A 1987

Quatre sections sont traitées dans ce chapitre. Les deux premières présentent, d'une part, le droit de vote et les conditions d'éligibilité dans leur évolution au cours des différentes élections organisées de 1960 à 2011⁴⁷⁸ (section I) et, d'autre part, les modes de scrutin aux législatives (section II). La troisième section traite de l'impact et des conséquences des différents scrutins dans l'évolution politique congolaise. Quant à la dernière section, elle présente les motivations du vote en deux temps : tout d'abord, pendant la première République (1960-1965), et ensuite, pendant la deuxième République (1970-1987).

Rappelons, d'emblée, que la RD Congo a changé plusieurs fois de nom. République du Congo en 1960 à son accession à l'indépendance, ce pays a porté, de 1964 à 1971, le nom de République démocratique du Congo⁴⁷⁹. A partir de 1971, le pays est devenu République du Zaïre⁴⁸⁰, avant de retrouver, depuis le 17 mai 1997⁴⁸¹, sa dénomination antérieure de République démocratique du Congo. Pour éviter toute confusion, ces différentes dénominations du pays sont substituées, dans ce chapitre, par la première République (1960-1965) et par la deuxième République (1970-1987). Cette recherche porte essentiellement sur les législatives. La référence aux élections présidentielles est indicative en ce sens qu'elles aident à saisir l'évolution socio-politique de la RD Congo depuis son accession à l'indépendance.

⁴⁷⁸ Nous avons inclus le droit de vote et les conditions d'éligibilité aux législatives de 2011 dans cette section pour éviter d'y revenir, de manière isolée, au moment d'aborder l'analyse des motivations du vote et des stratégies persuasives.

⁴⁷⁹ Article 1, Constitution de Luluabourg du 1^{er} août 1964, publiée au Moniteur congolais, édition spéciale du 1^{er} août 1964.

⁴⁸⁰ La Loi constitutionnelle n°071/006 du 29 octobre 1971 a consacré « la révolution terminologique décrétée deux jours plus tôt » par le Directeur du Bureau Politique du MPR, Madrandele Tanzi, NDAYWEL è NZIEM, I., 1998, *Histoire générale du Congo. De l'héritage ancien à la République Démocratique*, préface de Théophile OBENGA, postface de Pierre SALMON, Bruxelles, Duculot, p.690. Cette loi constitutionnelle a été complétée par l'ordonnance-loi n°71/007 du 19 novembre 1971.

⁴⁸¹ Article 2 du Décret-loi constitutionnel n°003 du 27 mai 1997 relatif à l'organisation et à l'exercice du pouvoir en République Démocratique du Congo.

SECTION I

EVOLUTION DU DROIT DE VOTE ET DES CONDITIONS D'ELIGIBILITE

Jean-Louis Esambo définit l'électeur comme une « personne physique remplissant les conditions légales exigées pour participer à une élection, et est éligible au vote. Acteur principal dans la désignation des gouvernants, l'électeur joue le rôle de première importance dans la détermination du corps électoral »⁴⁸². L'importance du rôle des électeurs oblige chaque Etat à définir son électorat qui est un « ensemble d'individus qui peuvent émettre un vote lors d'une élection »⁴⁸³. Pour être électeur, et faire partie d'un électorat, les citoyens doivent remplir des conditions que fixe chaque loi électorale. L'électeur est donc détenteur du droit de vote. En RD Congo, le droit de vote et les conditions d'éligibilité ont évolué de 1960 à 2011 tant au niveau législatif que présidentiel en fonction de l'environnement politique. Suffrage universel masculin sous la première République⁴⁸⁴, le droit de vote a été élargi à tous les électeurs, sans distinction de sexe, à partir de 1970⁴⁸⁵ au cours de la deuxième République.

3.1.1. Droit de vote masculin sous la première République (1960 et 1965)

Pour être électeur en 1960 et en 1965, il fallait remplir essentiellement trois conditions :

- Etre de statut (de nationalité) congolais (e) ou être né de mère congolaise ;
- Etre ressortissant du Ruanda-Urundi résidant au Congo depuis 10 ans au moins (1960) ;
- Etre âgé de 21 ans, en 1960⁴⁸⁶, et de 18 ans, en 1965⁴⁸⁷.

En 1965, la nationalité est devenue une et exclusive. Ne pouvait s'en prévaloir que le Congolais « dont un ou des ascendants est ou a été membre d'une tribu ou une partie de tribu, établie sur le territoire du Congo avant le 18 octobre 1908 »⁴⁸⁸. Cette clarification de la nationalité congolaise⁴⁸⁹ dans la nouvelle configuration politique a paru utile et a apporté une précision sur ses détenteurs⁴⁹⁰,

⁴⁸² ESAMBO KANGASHE, J.L., 2014, *Le droit électoral congolais*, Bibliothèque de Droit africain, Louvain-la-Neuve, Academia, L'Harmattan, p.27.

⁴⁸³ ORBAN, H., « Les conditions de l'électorat », *BOUHON (F.) et REUCHAMPS, M.*, (sous dir.), 2012, *Les systèmes électoraux de la Belgique*, Bruxelles, Editions Bruylant, p.155.

⁴⁸⁴ Loi du 23 mars 1960, publiée au Moniteur congolais n°13 du 23-03-1960, modifiée par celle du 4 mai 1960. D'autres dispositions relatives aux législatives se trouvent dans les articles 84, 105 et 108 de la Loi fondamentale, fixant le mode d'élection et le nombre d'élus.

⁴⁸⁵ Article 6, ordonnance-loi n°70-026 du 17 avril 1970 portant organisation des élections législatives, publiée au Moniteur congolais n°9 du 1-5-1970.

⁴⁸⁶ Article 1 de la loi électorale du 23 mars 1960 relative aux élections législatives et provinciales au Congo, publiée au Moniteur congolais n°13 du 23-03-1960.

⁴⁸⁷ Article 7 de la loi électorale du 6 octobre 1964 portant organisation des élections de 1965, publiée au Moniteur congolais n°20 du 15-10-1964.

⁴⁸⁸ Article 6 de la Constitution du 1^{er} août 1964, publié au Moniteur congolais-Numéro spécial du 1^{er} août 1964.

⁴⁸⁹ *Id.*

⁴⁹⁰ Nous pouvons citer deux autres ordonnances ayant porté sur la nationalité congolaise (zaïroise) : l'ordonnance-loi n°71 du 26 mars 1971 relative à l'acquisition de la nationalité congolaise par les personnes originaires du Ruanda-Urundi

d'une part, et sur ceux qui pouvaient avoir le droit de vote, d'autre part. Par ailleurs, tout citoyen réunissant ces trois conditions devait résider dans le territoire ou la ville depuis six mois au moins, à l'exception de ceux qui avaient été forcés de quitter leur lieu de résidence. Était exclue du droit de vote, lors de ces deux législatives, toute personne détenue, internée ou hospitalisée pour cause d'aliénation mentale⁴⁹¹. Alors que les personnes mises en résidence surveillée pour motif politique pouvaient faire prévaloir leur droit de vote⁴⁹². La loi électorale excluait aussi du droit de vote les membres de la Force publique, de la gendarmerie et de la police nationale⁴⁹³. Les listes électorales étaient tenues et dressées par les autorités des circonscriptions, sur la base des listes communales et territoriales, sous le contrôle de représentants des partis politiques qui pouvaient saisir la commission de contrôle du District en cas de contestation⁴⁹⁴. Comparativement aux deux lois électorales, nous pouvons relever, avec Jules-Gérard Libois et Benoit Verhaegen, un degré minime d'innovation, à savoir, la nouvelle définition de la nationalité contenue dans la Constitution de Luluabourg du 1^{er} août 1964. Ainsi, les deux cadres juridiques de ces scrutins se rapprochent, au point de présenter « une continuité remarquable depuis 1959 »⁴⁹⁵. Le décret-loi électorale du 6 octobre 1964 a repris la majorité des dispositions légales antérieures⁴⁹⁶.

3.1.2. Droit de vote sous la deuxième République (1970-1987)

Sous la deuxième République, le droit de vote a évolué au rythme des révisions constitutionnelles et institutionnelles, sans manifestement, apporter de modification majeure, si l'on s'en tient aux stipulations des différentes lois électorales⁴⁹⁷. Ainsi donc, pour être électeur à ces législatives, il fallait essentiellement réunir deux conditions:

- Détenir la nationalité congolaise (pour les élections de 1970)⁴⁹⁸, puis zaïroise (dès 1975)⁴⁹⁹ ;

établis au Congo au 30 juin 1960, en son article unique ; et l'ordonnance-loi n°72-002 du 5 janvier 1972, dans son article 1^{er}, qui conférerait la nationalité zaïroise à « toutes personnes dont un des ascendants est ou a été membre d'une des tribus établies sur le territoire de la République du Zaïre dans ses limites du 15 novembre 1908 et telles que modifiées par les conventions ultérieures ».

⁴⁹¹ Articles 2 et 9 respectivement des lois électorales du 23 mars 1960 et du 06 octobre 1964.

⁴⁹² *Id.*

⁴⁹³ Articles 3 et 8 respectivement des lois électorales du 23 mars 1960 et du 6 octobre 1964.

⁴⁹⁴ *Id.*

⁴⁹⁵ LIBOIS, J., VERHAEGEN, B., 1981, p.257. Il s'agit des élections communales, organisées à Léopoldville et en provinces en 1957 et en 1958.

⁴⁹⁶ *Ibid.* Et aussi, Etudes congolaises. Institut National d'Etudes politiques, n°2 mars-avril 1965, p.7.

⁴⁹⁷ Il s'agit, entre autres, de l'ordonnance-loi n°70-025 du 17 avril 1970 ; de l'ordonnance-loi n°74-020 du 15 août 1974, de la loi n°77-023 du 14 septembre 1977, la loi n°82-007 du 25 février 1982, la décision d'Etat n°28/82 du 14 Août 1982, portant publication des candidats aux législatives de 1982 et de l'ordonnance-loi n°87-042 du 28 août 1987.

⁴⁹⁸ Article 6 de l'ordonnance-loi n°70-025 du 17 avril 1970, publié au Moniteur congolais n°20 du 1-5-1970.

⁴⁹⁹ Article 53 de la Loi n°74/020 du 15 août 1974 portant révision de la Constitution du 24 juin 1967.

- Etre âgé de 18 ans révolus⁵⁰⁰.

L'inscription au rôle des électeurs se faisait au niveau de la collectivité locale ou de la commune de résidence⁵⁰¹, à condition de résider depuis plus d'un an dans le district, plus tard dans la commune ou le territoire⁵⁰². Les chefs des collectivités locales ou les bourgmestres des communes établissaient les rôles⁵⁰³. Il sied de mettre au crédit de la deuxième République un acquis important : l'élargissement, en 1970⁵⁰⁴, du droit de vote aux femmes⁵⁰⁵. Comparativement aux pays voisins, la RD Congo a élargi, en retard, le droit de vote aux femmes et a été devancée par le Burundi et le Rwanda (1961), la Zambie et l'Ouganda (1962), le Congo-Brazzaville (1963) et le Soudan (1964)⁵⁰⁶.

Les différentes lois électorales ont exclu du droit de vote toutes les personnes détenues, internées ou hospitalisées pour cause d'aliénation mentale, ou se trouvant à l'étranger le jour de l'élection⁵⁰⁷. En 1975 et 1977, cette exclusion concernait également toutes les personnes « ayant fait preuve d'un manquement grave à la discipline du Parti au cours des cinq dernières années » ou celles « frappées d'une mesure de destitution militaire ou de déchéance de grades d'officiers des Forces Armées zaïroises au cours des dix dernières années »⁵⁰⁸. Les autres catégories indexées et exclues du droit de vote comprenaient des faillis non réhabilités, des citoyens en état d'allégeance à un Etat étranger ou résidant à l'étranger ou ceux accusant des incapacités civiles et politiques⁵⁰⁹. Non obligatoire de 1970 à 1977, le vote est redevenu obligatoire en 1982⁵¹⁰.

⁵⁰⁰ Article 6 de la loi électorale n°70-025 du 17 avril 1970; article 53 de l'ordonnance-loi n°74-020 du 15 août 1974 ; article 8 de la loi n°77/014 du 16 juillet 1977 ; article 12 de la loi n°82/007 du 25 février 1982 et l'ordonnance-loi n°87-042 du 28 août 1987.

⁵⁰¹ Article 12, ordonnance-loi n°82-007 portant organisation des élections des membres du Conseil Législatif, des Assemblées Régionales, des Conseils de Ville, des Conseils de Zone et de Conseils de Collectivité, publié au Journal officiel N°6 du 15 mars 1982.

⁵⁰² *Id.*

⁵⁰³ *Chronique des Elections parlementaires IV (1969-1970)*, p.8.

⁵⁰⁴ Article 6, loi électorale n°70-025 du 17 avril 1970 portant modification des dispositions de l'alinéa I de l'article IX de la Constitution du 24 juin 1967, publié au Moniteur congolais du 1-5-1970.

⁵⁰⁵ Jean-Louis ESAMBO note, à ce propos, que « le droit de vote de la femme a été pour la première fois reconnu à l'occasion du referendums constitutionnel de 1967 (article 2 de l'ordonnance-loi n°67-223 du 3 mai 1967 portant organisation du referendum). Il sera confirmé par l'article 5, alinéa 2, ensuite, pour les élections législatives sur pied de l'ordonnance-loi n°70-026 du 17 avril 1970 portant organisation des élections législatives (article 6) avant d'être consolidé par l'ordonnance-loi n°70-027 du 17 avril 1970 portant organisation de l'élection du président de la République (article 4) », ESAMBO, J.L., 2014, p.36.

⁵⁰⁶ « Le suffrage féminin. Une chronologie mondiale de la reconnaissance aux femmes des droits de voter et d'être candidates », www.ipu.org/wmn-f/suffrage.htm, consulté le 19 novembre 2016.

⁵⁰⁷ Article 8 de l'ordonnance-loi n°70-025 du 17 avril 1970, publié au Moniteur congolais n°9 du 1-5-1970. La même disposition a été reprise dans les autres lois électorales précédemment citées.

⁵⁰⁸ Article 9, loi n°77/014 du 16 juillet 1977 portant organisation des élections des Membres du Bureau Politique, du Conseil Législatif et des Conseils des Zones urbaines, publiée au Journal officiel N°16 du 15-08-1977.

⁵⁰⁹ Article 17, loi n°77/014 du 16 juillet 1977, publiée au Journal officiel N°16 du 15-08-1977.

⁵¹⁰ Article 13, loi n°77/014 du 16 juillet 1977, *id.*

Ainsi, au-delà de l'élargissement du droit de vote aux femmes intervenu en 1970 et la clarification de la définition de la nationalité, la différence n'a pas été notable concernant le droit de vote des électeurs. Toutes les élections, législatives ou présidentielles organisées de 1960 à 1987, ont repris les mêmes critères à réunir par tous les citoyens pour se prévaloir du droit de vote. En résumé, les deux principaux critères ont été, d'une part, la détention de la nationalité congolaise (1960-1970) et zaïroise (1975-1987), et d'autre part, l'âge légal. Celui-ci est passé de 25 ans (1960) à 18 ans (1965, 1970-1987), comme l'ont montré les articles des différentes Constitutions et lois électorales édictées durant les périodes considérées.

3.1.3. Droit de vote aux législatives de 2011

Trois conditions étaient exigibles pour être électeur aux législatives de 2011 :

- Détenir la nationalité congolaise ;
- Etre âgé de 18 ans révolus à la date de la clôture de l'ensemble des opérations d'identification et d'enrôlement ;
- Se trouver sur le territoire de la RD Congo le jour des élections et ne pas se trouver dans l'un des cas d'exclusion prévus à l'article 7⁵¹¹ de la présente loi »⁵¹².

Par ailleurs, la qualité d'électeur était « constatée par l'inscription sur la liste des électeurs et la détention d'une carte d'électeur délivrée par la CENI »⁵¹³. Affichée dans chaque bureau de vote trente jours avant le scrutin, la liste des électeurs identifie chaque électeur et reprend son « nom, le post-nom et le prénom, le lieu et la date de naissance, le sexe et l'adresse du domicile ou de la résidence actuelle »⁵¹⁴. Tous ceux qui ne réunissaient pas ces conditions étaient exclus du droit de vote.

3.1.4. Conditions d'éligibilité aux législatives et aux présidentielles

Comme pour les électeurs, les candidats sont aussi astreints aux obligations juridiques à remplir avant de concourir à une élection. Pour Jean-Louis Esambo, le candidat est « une personne autorisée à concourir à un mandat électif. Il doit, pour se faire, remplir les conditions légales exigées »⁵¹⁵. Selon Nicolas Banneux, les conditions légales sont des « instruments normatifs »⁵¹⁶ qui peuvent se trouver

⁵¹¹ L'article 7 de la loi électorale n°11/003 du 25 juin 2011 modifiant la loi n°06/006 du 09 mars 2006, portant organisation des élections présidentielle, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales de 2011 stipule : « ne peuvent pas participer au vote les personnes qui se trouvent, le jour des élections, dans l'un des cas suivants : les personnes frappées d'une incapacité mentale totale médicalement prouvée, ou privées par décision judiciaire définitive de leurs droits civils et politiques, ou être membres des Forces armées et de la Police nationale congolaise, ou les personnes non inscrites sur les listes électorales ou enfin des personnes se trouvant à l'étranger ».

⁵¹² Article 5 de la loi électorale n°11/003 du 25 juin 2011, publié au Journal officiel de la RD Congo, 52^{ème} année, Numéro spécial du 20 septembre 2011.

⁵¹³ Article 6 de la loi électorale n°11/003 du 25 juin 2011, *id.*

⁵¹⁴ Article 8 de la loi électorale n°11/003 du 25 juin 2011, *ibid.*

⁵¹⁵ ESAMBO KANGASHE, J.L., 2014, p.43.

⁵¹⁶ BANNEUX, N., « Les conditions d'éligibilité », *BOUHON (F.) et REUCHAMPS, M.*, (sous dir.), 2012, p.173.

dans une Constitution⁵¹⁷ ou dans des lois spécifiques, notamment la loi électorale. A l'instar du droit de vote, les conditions d'éligibilité et d'inéligibilité aux différentes élections congolaises ont été fonction de l'évolution politique congolaise, selon qu'elles ont été organisées pendant la première République, sous un régime pluraliste, ou pendant la deuxième République, sous un régime moniste.

3.1.4.1. Conditions d'éligibilité à la Chambre et au Sénat en 1960⁵¹⁸ et en 1965⁵¹⁹

Les conditions d'éligibilité à ces deux législatives, tant à la Chambre des Représentants qu'au Sénat, n'ont pas fondamentalement connu de modifications. Le candidat devait :

- Etre de statut congolais, ou né d'une mère congolaise ou détenir la nationalité congolaise⁵²⁰ ;
- Etre âgé de 25 ans au moins à la Chambre et de 30 ans au Sénat⁵²¹,
- Avoir résidé au Congo pendant cinq ans au moins⁵²² et ne se trouvant pas dans un cas d'exclusion prévu par la loi électorale nationale⁵²³.

En plus de ces critères, la liste présentée par le parti politique devait être appuyée par un minimum de deux cent électeurs en 1960⁵²⁴ et de cent électeurs en 1965⁵²⁵. Le candidat était tenu de s'inscrire au rôle, avec la possibilité de se présenter dans n'importe quelle circonscription électorale, sur « des listes, sous l'égide ou non des partis ou d'associations »⁵²⁶, sans être tenu d'y résider. Cette disposition (ne pas être tenu de résider dans une circonscription électorale) a été favorable à tout le monde, mais surtout aux candidats habitant les villes et les cités urbaines, au détriment des populations vivant dans les territoires et les villages. Ainsi, la représentation a échappé aux populations rurales dont les préoccupations ne sont pas, souvent, portées par leurs élus citadins.

En outre, pour participer à ces deux scrutins, les candidats devaient se présenter sur une liste, comprenant « soit plusieurs noms de candidats rangés dans un certain ordre de présentation, soit aux candidatures formulées à titre individuel, sous l'égide ou non de partis ou d'associations »⁵²⁷. Pour être valides, ces listes devaient être appuyées par cent signatures d'électeurs résidant dans la circonscription électorale. Par ailleurs, les listes ne pouvaient « comprendre plus d'une fois et demie le nombre de sièges à attribuer dans la circonscription électorale ; le chiffre est, le cas échéant, arrondi

⁵¹⁷ BANNEUX, N., *Id.* « La constitution belge pose les conditions d'éligibilité à la Chambre des représentants et au Sénat, respectivement dans ses articles 64 et 69 ».

⁵¹⁸ Articles 13-23 et 61-63, Loi électorale du 23 mars 1960.

⁵¹⁹ Articles 22-23 du décret-loi du 06 octobre 1964.

⁵²⁰ Articles 10 et 18 des lois électorales du 23 mars 1960 et du 6 octobre 1964.

⁵²¹ *Id.*

⁵²² *Id.*

⁵²³ *Id.*

⁵²⁴ Article 15 de la loi du 23 mars 1960.

⁵²⁵ Article 24 de la loi électorale du 6 octobre 1964.

⁵²⁶ Article 14 de la loi du 23 mars 1960 et article 23 de la loi électorale du 6 octobre 1964.

⁵²⁷ *Id.*

à l'unité supérieure »⁵²⁸, au risque d'être frappées de nullité. Les mêmes conditions d'exclusion ont été reconduites dans la loi électorale de 1964. Elles concernaient également les membres de l'Armée, de la Gendarmerie et de la Police. Quant aux fonctionnaires, ils étaient inéligibles, à la condition d'introduire une demande « de mise en disponibilité pour convenance personnelle aux fins de candidatures avant le 10 décembre 1964 »⁵²⁹.

Par contre, était exclu d'éligibilité toute personne « condamnée définitivement et sans condition, du chef d'infractions contre les personnes, les propriétés, la loi publique, l'ordre des familles ou les droits garantis aux particuliers, à des peines de servitude pénale principale de plus de six mois à un an, au cours des cinq dernières années, de plus d'un an, au cours des dix dernières années, de plus de six mois à deux ans, au cours des deux dernières années, de plus de deux ans, au cours des cinq dernières années. Cette exclusion frappait également les personnes internées ou hospitalisées pour cause d'aliénation mentale, les personnes en état de banqueroute, les détenus ayant fait l'objet d'une condamnation »⁵³⁰.

3.1.4.2. Conditions d'éligibilité et d'inéligibilité aux législatives de 1970 à 1987

Comme précédemment évoquées, les modifications institutionnelles et constitutionnelles ont eu une forte empreinte sur les conditions d'éligibilité et le droit de vote durant la Deuxième République. Pour le démontrer, les candidats à la députation en 1970 et en 1975 ont été, essentiellement, choisis sur « des listes établies sous l'égide du Parti national »⁵³¹, le M.P.R. En 1977, « la candidature était déposée au chef-lieu de la sous-région du ressort de la circonscription électorale de son choix, moyennant le paiement d'une caution d'un montant non remboursable de 100 zaïres »⁵³². La candidature était introduite, en 1982 et en 1987, au chef-lieu de territoire. Chaque candidat payait une caution de 1.000 zaïres non remboursables⁵³³.

3.1.4.2.1. Conditions d'éligibilité aux législatives

Les candidats aux législatives devaient remplir les conditions suivantes :

- Détenir la nationalité congolaise ou zaïroise, comme le notent toutes lois électorales⁵³⁴ ;

⁵²⁸ Article 23 du décret-loi du 6 octobre 1964.

⁵²⁹ Articles 26 du décret-loi du 6 octobre 1964.

⁵³⁰ Articles 11 et 19 de la loi électorale du 23 mars 1960 et du décret-loi du 6 octobre 1964.

⁵³¹ Article 22 de l'ordonnance-loi n°70-025 du 17 avril 1970.

⁵³² Article 19 de la loi n°77-014 du 16 juillet 1977, publié au Journal officiel Numéro spécial du 1-8-1977.

⁵³³ Article 25 de la loi n°82-007 du 25 février 1982. Ce montant a été élevé à 25.000 zaïres en 1987, article 24 de la loi n°87-042 du 28 août 1987, publié au Journal officiel n°10 du 15 mai 1987.

⁵³⁴ Article 17 de l'ordonnance-loi n°70-025 du 17 avril 1970; article 53 de l'ordonnance-loi n°74-020 du 15 août 1974 ; article 10 de la loi n°77-014 du 16 juillet 1977 ; article 25, de la loi n°82-007 du 25 février 1982.

- Avoir l'âge légal, fixé à 25 ans⁵³⁵ aux législatives et à 35 ans au Bureau Politique⁵³⁶.
- Etre membre du MPR, la seule formation politique du pays.

Pour mieux marquer cette emprise partisane monocratique, les candidatures ont été « retenues par le Bureau politique du MPR après examen des recommandations fournies par les cellules locales et régionales du MPR, qui prône l'unité nationale, l'opposition au tribalisme et le socialisme africain »⁵³⁷. Si, comme on vient de le remarquer, le dépôt de candidatures a varié de la région au territoire, en passant par la sous-région, elles aboutissaient finalement au Bureau politique⁵³⁸, puis au Comité central du MPR, par le canal du Ministre de l'Intérieur, montrant une unité fonctionnelle de toutes les institutions du MPR, comme le confirme Evariste Mabi Mulumba dans son livre-témoignage sur les institutions de la deuxième République⁵³⁹. Pour cet ancien Premier ministre zaïrois, toutes les institutions étatiques de la deuxième République relevaient « de la seule discrétion du Président-fondateur du MPR, Président de la République »⁵⁴⁰. Il en a conclu que « les institutions, à travers le Parti-Etat (MPR), ont fonctionné, jusqu'à l'avènement du processus de démocratisation, le 24 avril 1990, sous le contrôle strict d'un seul homme, Mobutu Sese Seko. Il s'était employé, à chaque étape de l'évolution de ces institutions à les instrumentaliser pour son intérêt, à savoir la pérennisation de son pouvoir »⁵⁴¹. La transmission de la compétence électorale au ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, au cours de ces législatives, n'échappait donc pas aux instances partisans. Dès lors que le Commissaire d'Etat était, avant tout, membre du Comité central du MPR.

De même, les campagnes électorales aux législatives étaient soumises à cette emprise au point de faire l'objet, durant la deuxième République, d'un encadrement des instances partisans. En fait, les campagnes électorales devaient s'axer essentiellement « sur des thèmes d'intérêt national et local, le

⁵³⁵ Article 17 de la loi n°70-025 du 17 avril 1970 ; article 53 de l'ordonnance-loi n°74-020 du 15 août 1974 ; article 10 de la loi n°77-014 du 16 juillet 1977 ; article 15, de l'ordonnance-loi n°82-007 du 25 février 1982 ; article 10 de la loi n°87-041 du 28 août 1987.

⁵³⁶ Les membres du Bureau Politique devaient obtenir leur légitimité directement du peuple par voie d'élection, après un tri effectué par le parti, en conformité avec les textes définissant les prérogatives de cette institution.

⁵³⁷ Loi n°77/014 du 16 juillet 1977.

⁵³⁸ Article 44 de l'ordonnance-loi n°74-020 du 15 août 1974. Ce article stipulait : « Le Bureau politique est l'organe de conception, d'inspiration, d'orientation et de décision du Mouvement populaire de la révolution. Ses membres sont appelés commissaires politiques. Le Bureau politique est présidé par le Président-fondateur du Mouvement Populaire de la Révolution. Il statue par voie de décision d'Etat ».

⁵³⁹ MABI MULUMBA, E., 2011, *Congo-Zaïre : Les coulisses du pouvoir sous Mobutu. Témoignage d'un ancien Premier Ministre*, Préface de Bob KABAMBA KAZADI, Liège, Les Editions de l'Université de Liège, p.30.

⁵⁴⁰ *Id.*

⁵⁴¹ *Ibid.*, p.31.

tout dans le respect des idéaux et enseignements du Parti⁵⁴² tels que contenus dans le Manifeste de la N'sele»⁵⁴³. Ainsi, tous les candidats, même indépendants, devaient s'en tenir à ces exigences partisans sous peine d'annulation de leurs candidatures et de leurs résultats.

3.1.4.2.2. Conditions d'inéligibilité aux législatives de la deuxième République

L'inéligibilité concernait toute personne « condamnée avec sursis pour infraction de droit commun ou à la peine des travaux forcés de plus d'un an au cours de cinq dernières années, de servitude pénale principale ou de plus d'un an ou trois ans au cours des cinq ou des dix dernières années »⁵⁴⁴. Etaient également frappés d'inéligibilité les condamnés (purgeant une peine de travaux forcés de plus d'un an), les personnes n'ayant pas versé le cautionnement prévu par la loi⁵⁴⁵ ou celles exerçant des fonctions incompatibles (fonctionnaire, militaire, policier, etc.)⁵⁴⁶.

3.1.5. Conditions d'éligibilité aux présidentielles

Les conditions d'éligibilité ou d'inéligibilité aux élections présidentielles en RD Congo ont été influencées, comme aux législatives, par l'environnement politique du pays, passant du suffrage universel indirect (première République) au suffrage universel direct (deuxième République).

3.1.5.1. Conditions d'éligibilité aux présidentielles de 1960 et de 1965

En 1960, le Président de la République a été élu au suffrage universel indirect, par la Chambre et le Sénat⁵⁴⁷, réunis en Congrès. En 1965, la nouvelle constitution a élargi le cadre de la désignation du Chef de l'Etat aux différentes assemblées provinciales⁵⁴⁸, conférant ainsi plus de légitimité au Président de la République dont le choix aurait dû impliquer un consensus plus large qu'en 1960⁵⁴⁹. Ce renforcement des pouvoirs présidentiels peut s'interpréter comme une réponse au conflit né de la révocation et de la destitution du 05 septembre 1960. Il faut, toutefois, noter qu'aucune élection présidentielle n'a été organisée avec cette nouvelle Constitution. L'interprétation constitutionnelle divergente du Président de la République et du Premier ministre a favorisé le coup d'Etat du Haut

⁵⁴² Article 25, de la loi n°77/014 du 16 juillet 1977.

⁵⁴³ Chronique des Elections parlementaires IV, *id.* et article 26 de la loi n°77/014 du 16 juillet 1977.

⁵⁴⁴ Article 18 de la loi n°70-025 du 17 avril 1970 ; article 11 de la loi n°77/014 du 16 juillet 1977 ; article 16 de la loi n°82-007 du 25 février 1982 ; article 27 de la loi n°87-042 du 28 août 1987.

⁵⁴⁵ Article 20 de la loi n°70-025 du 17 avril 1970 ; article 11 de la loi n°77/014 du 16 juillet 1977, détermine le cautionnement à 100 zaïres non remboursables.

⁵⁴⁶ *Id.*

⁵⁴⁷ Loi fondamentale, articles 11-12. Ce type de désignation n'a pas prévu des conditions spécifiques de choix. Sans doute qu'étant le premier Président de la République, son choix s'était assujéti au consensus de toute la classe politique.

⁵⁴⁸ Article 55, Constitution de Luluabourg du 1^{er} août 1964.

⁵⁴⁹ A ce propos, Jean-Pierre Langellier note que les pouvoirs du président de la République ont été « considérablement renforcés aux dépens de ceux du Premier ministre », LANGELLIER, J.-P., 2017, *MOBUTU*, Paris, Perrin p.110.

commandement militaire du 24 novembre 1965. Néanmoins, les élections présidentielles en 1960 et en 1965 prévoyaient trois conditions d'éligibilité à remplir par tout candidat :

- Détenir la nationalité congolaise ;
- Avoir l'âge légal, soit 40 ans révolus ;
- Remplir les conditions d'éligibilité au Sénat⁵⁵⁰.

3.1.5.2. Conditions d'éligibilité aux présidentielles de la deuxième République

Pour postuler aux présidentielles sous la deuxième République, le candidat devait :

- Etre « citoyen congolais de naissance (ou zaïrois à partir de 1971) ;
- Etre âgé de 40 ans révolus⁵⁵¹ ;
- Remplir les conditions d'éligibilité à l'Assemblée nationale »⁵⁵², en 1970.

L'article 1^{er} de l'ordonnance-loi n°70-027 du 27 avril 1970 stipulait que le Président de la République était élu « au suffrage universel et à la majorité absolue des suffrages exprimés au scrutin secret »⁵⁵³, pour un mandat de sept ans. La publication de la candidature à la présidence de la République relevait de la compétence de la Cour constitutionnelle qui « communiquait au Bureau Politique et au Ministre de l'Intérieur la déclaration de la candidature »⁵⁵⁴. Mais, la stipulation de l'article 7 de cette loi a introduit une limitation de candidature dès lors que « le candidat à la présidence de la République était présenté par le parti national ». Le choix d'un candidat unique par le Congrès du parti national excluait automatiquement toute autre candidature. Alors que la Constitution du 24 juin 1967 avait prévu la possibilité de deux candidats à la présidentielle de 1970⁵⁵⁵, fondé sur un système bipartisan⁵⁵⁶, le congrès du MPR a proposé une seule candidature à la présidence de la République, du reste, entérinée par l'Assemblée nationale le 23 décembre 1970⁵⁵⁷. Ngomo Okitombo rapporte que selon la version officielle, cette décision du congrès visait à récompenser «les mérites dont a fait

⁵⁵⁰ Article 55 de la Constitution de Luluabourg du 1^{er} août 1964.

⁵⁵¹ Joseph-Désiré Mobutu avait exactement 40 ans en 1970.

⁵⁵² Article 21 de la Constitution du 24 juin 1967. Aussi, la loi n°70-027 du 17 avril 1970 portant organisation de l'élection du Président de la République.

⁵⁵³ Article 1^{er} de l'ordonnance-loi n°70-027 du 27 avril 1970 portant organisation de l'élection du Président de la République.

⁵⁵⁴ Article 9, de l'ordonnance-loi n°70-027 du 27 avril 1970.

⁵⁵⁵ L'article 3 prévoyait la tenue de l'élection du Président de la République les 28 et 29 novembre 1970.

⁵⁵⁶ L'article 4 de la Constitution du 24 juin 1967 disposait : « Les partis politiques concourent à l'expression du suffrage. Il ne peut être créé plus de deux partis dans la République. Ces partis s'organisent et exercent leurs activités librement. Ils doivent respecter les principes de la souveraineté nationale, de la démocratie et les lois de la République ».

⁵⁵⁷ La loi n°70-001 du 23 décembre 1970 a consacré le MPR comme le seul et unique parti politique et l'institution suprême du pays. Ce qui a eu pour conséquence la disposition des pouvoirs extraconstitutionnels du Président de la République. Il pouvait légiférer par ordonnance-loi jusqu'à la prochaine session parlementaire, VANDERLINDEN, J. (sous dir.), 1981, p.166.

preuve le chef de l'Etat durant les cinq premières années du nouveau régime et lui permettre de parachever son œuvre entreprise »⁵⁵⁸.

Mais, la subordination de l'accession aux fonctions présidentielles aux capacités d'une personne, ici le chef de l'Etat en exercice, au parachevement de son oeuvre ou de son programme politique, a posé les jalons d'une perception politique future de la gestion étatique. Cette perception est apparue, en réalité, incongrue et absurde, pour n'avoir déterminé ni les modalités d'achèvement de l'action politique du chef de l'Etat, ni non plus, prévu des mécanismes de contrôle des conditions d'achèvement ou du parachèvement de l'action ou de l'oeuvre présidentielle. L'absence de ces modalités de contrôle du parachèvement de l'oeuvre entreprise a, finalement, laissé la latitude au chef de l'Etat de constater, lui-même, l'accomplissement ou non de son oeuvre. La tendance autocratique, totalitaire et sacralisatrice du pouvoir, s'appuyant sur les orientations des instances partisans, trouve là son origine, pour avoir accordé au chef de l'Etat la latitude d'auto-évaluer sa gestion étatique. Ce nouvel entendement s'est écarté, fondamentalement, de la déclaration du Haut commandement militaire ayant justifié la prise de pouvoir en vue de la pacification de l'espace politique et la remise du pouvoir aux civils, par voie d'élection⁵⁵⁹.

Sept ans plus tard, en 1977, au-delà des conditions liées à l'âge et à la nationalité, on n'élysait plus le Président de la République, mais le Président-fondateur du MPR⁵⁶⁰ qui était, *de facto et de jure*, le Président de la République⁵⁶¹. L'annonce de la démocratisation du régime, selon les propres termes de Mobutu dans son discours du 1^{er} juillet 1977, s'est, en principe, limitée aux législatives et à l'élection des membres du Bureau politique du parti. Elle n'a donc pas concerné l'élection du Président-fondateur du MPR. Ceux qui n'ont pas saisi le message *mpérien* et ont poussé l'outrecuidance jusqu'à se porter candidat à l'élection présidentielle sur la base de la profession de foi de Mobutu, en ont payé le prix fort. Daniel Bamba di Lelo signale, à ce propos, le cas de Ferdinand

⁵⁵⁸ NGOMO OKITEMBO, L., 1998, *L'engagement politique de l'Eglise catholique au Zaïre : 1960-1992*, Paris, Editions L'Harmattan, p.143.

⁵⁵⁹ Dans son discours prononcé en décembre 1977, Mobutu a pourfendu « avec verve et chiffres à l'appui une administration corrompue qui a mené le pays à la ruine, la course au pouvoir et les conflits politiques stériles », WILLAME, J.C., 1994, p.80.

⁵⁶⁰ L'article 30 de l'ordonnance-loi du 15 août 1974 stipulait : « Le Président du Mouvement Populaire de la Révolution est de droit Président de la République et détient la plénitude de l'exercice du pouvoir. Il préside le Bureau politique, le Congrès, le Conseil Législatif, le Conseil Exécutif et le Conseil Judiciaire ».

⁵⁶¹ Loi électorale n° 77-029 du 30 novembre 1977 organisant l'élection présidentielle de 1977.

NGOMA, sociologue et professeur d'université, qui a subi l'ire du pouvoir pour avoir postulé à la présidence de la République⁵⁶².

Lors de la dernière élection présidentielle de 1984, la loi électorale a repris les mêmes dispositions pour le candidat à l'élection présidentielle⁵⁶³. Au-delà de la détention de la « nationalité zairoise d'origine, c'est-à-dire, être des père et mère zairois »⁵⁶⁴, le candidat devait aussi « être âgé de 40 ans révolus au jour du dépôt de la candidature »⁵⁶⁵. Le candidat unique devait être choisi par le Comité central du MPR⁵⁶⁶. Cette institution partisane ne pouvait pas, logiquement, se saborder⁵⁶⁷ et outrepasser la discipline du Parti-Etat. En outre, « la propagande électorale du candidat au poste de Président du MPR, Président de la République, était orchestrée et organisée par le MPR »⁵⁶⁸. Mieux, le musicien et patron de l'orchestre OK Jazz de Kinshasa, Franco Luambo Makiadi, a composé une chanson pour la propagande politique, adressée aux membres du Comité central, et intitulée : « *Ya biso candidat Mobutu Sese Seko* »⁵⁶⁹ (entendez, Notre candidat, c'est Mobutu Sese Seko). Dans cette chanson, Franco Luambo recommandait aux membres du Comité central de faire un choix judicieux et d'éviter d'être distraits au moment de désigner le candidat du MPR, à l'élection présidentielle.

3.1.5.3. Conditions d'inéligibilité aux présidentielles de la deuxième République

L'inéligibilité à la présidence de la République frappait toute personne exclue de l'électorat, condamnée pour infraction de droit commun à la peine de travaux forcés ou de servitude pénale, même avec sursis, de plus d'un an au cours des cinq dernières années, ou de plus de trois ans au cours de dix dernières années. Elle concernait également toute personne détenue ou purgeant une peine à la suite d'une condamnation pénale définitive à la peine de travaux forcés ou de servitude pénale principale de plus d'un an et être handicapée physique ou ayant une déficience mentale⁵⁷⁰. Plus concrètement, et au vu des conditions d'éligibilité, l'inéligibilité pendant la deuxième République

⁵⁶² BAMBA DI LELO, D., "La démystification du Parti-Etat au Zaïre : contribution à une dynamique de renouveau démocratique au Congo", thèse de doctorat défendue à l'UCL en 2003, p.130-136.

⁵⁶³ Loi n°84-001 du 20 janvier 1984 portant conditions d'organisation de l'élection du Président du MPR, Président de la République, publiée au Journal officiel N°3 du 1^{er} février 1984.

⁵⁶⁴ Loi n°84-001 du 20 janvier 1984, article 7.

⁵⁶⁵ Article 7, Loi n°84-001 du 20 janvier 1984

⁵⁶⁶ L'article 12 de la loi portant organisation de l'élection du Président du MPR, Président de la République stipulait : « le Comité central retient une candidature et la présente au congrès qui la propose au suffrage du peuple par une déclaration à la Nation ».

⁵⁶⁷ Mobutu disait clairement aux membres des institutions du MPR : « C'est à ma seule discrétion que chacun de vous est membre du Comité central, du Bureau Politique ou du Gouvernement », MABI MULUMBA, E., 2011, p.33.

⁵⁶⁸ L'article 19 de la loi portant organisation de l'élection du Président du MPR, Président de la République.

⁵⁶⁹ Cette chanson a servi d'hymne propagandiste du MPR au cours de cette campagne électorale. Luambo Makiadi demandait, en fait, aux membres du Comité central du MPR, comme s'ils ne le savaient pas, de faire un choix judicieux au moment de se déterminer sur le candidat unique à l'élection présidentielle. Car, pour lui, le peuple « *congolais zairianisé* » connaissait déjà le sien : Mobutu Sese Seko, choisi et envoyé par Dieu.

⁵⁷⁰ Article 8, loi n°84-001 du 20 janvier 1984.

concernait, en réalité, tous les Zaïrois, à l'exception de Mobutu Sese Seko. D'autant qu'il n'y avait pas deux présidents-fondateurs du MPR, mais un seul.

En résumé, les conditions d'éligibilité et d'inéligibilité en 1960 et en 1965 n'ont pas connu, globalement, de changement. Le seul fait notable et important à relever a été l'élargissement de l'élection du président de la République aux assemblées provinciales⁵⁷¹. Mais, cette importance significative n'a pas permis la tenue de l'élection présidentielle en 1965. A partir de 1970, les conditions d'éligibilité et d'inéligibilité ont revêtu une forte empreinte partisane. Elles étaient assujetties aux orientations du Parti-Etat, dans le but de satisfaire le Président-fondateur du MPR. Ces orientations ont été plus prégnantes au niveau de toutes les élections, mais davantage au niveau de l'élection présidentielle, apparaissant comme une fonction taillée sur mesure et réservée à une seule personne⁵⁷². De toute façon, à partir du moment où on n'élisait plus le chef de l'Etat, mais le Président-fondateur du parti, il était devenu impossible de voir un autre candidat postuler ou être élu à cette fonction. Ainsi, les trois élections présidentielles organisées en 1970, en 1977 et en 1984 n'ont pas été compétitives. Elles se sont inscrites dans une perspective individualiste, personnalisée et autocratique imprimées par les structures du parti-Etat.

3.1.6. Conditions d'éligibilité et d'inéligibilité aux législatives de 2011

Les législatives de 2011 ont été organisées par la CENI⁵⁷³, en vertu de la loi n°11/014 du 07 août 2011 portant répartition des sièges par circonscription électorale pour les élections législatives et provinciales. Comme l'indique son exposé des motifs, cette loi a modifié et complété «la loi n°06/006 du 29 mars 2006⁵⁷⁴, portant organisation des élections présidentielle, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales ». La loi électorale de 2011 n'a donc différé de celle de 2006 que sur les dispositions modifiées, conservant intactes les conditions d'éligibilité ou d'inéligibilité des candidats. C'est dire qu'en évoquant les conditions d'éligibilité et d'inéligibilité aux législatives de 2011, il y est implicitement fait allusion à celles de 2006.

3.1.6.1. Conditions d'éligibilité

Les candidats aux législatives de 2011 devaient remplir les conditions suivantes :

- Détenir la nationalité congolaise, sans distinction de sexe ;

⁵⁷¹ Article 56 de la Constitution du 1^{er} août 1964.

⁵⁷² L'article de la loi n°74 74/020 du 15 août 1974 stipulait : « Le pouvoir émane du peuple qui l'exerce par le Président du Mouvement Populaire de la Révolution, qui est de droit Président de la République, avec le concours des organes du Mouvement Populaire de la Révolution. Aucune fraction du peuple ni aucun individu ne peut s'en attribuer l'exercice ».

⁵⁷³ Article 2, loi électorale de 2011 n°011/003 du 25 juin 2011.

⁵⁷⁴ Pour rappel, les élections de 2006 ont été organisées par la C.E.I.

- Avoir l'âge requis⁵⁷⁵ à la date de clôture de dépôt de candidature ;
- Jouir de la plénitude de ses droits civiques ;
- Posséder la qualité d'électeur ou se faire identifier et enrôler lors du dépôt de sa candidature ;
- Verser un cautionnement électoral non remboursable fixé à 250.000 francs⁵⁷⁶ congolais par liste ou par candidat⁵⁷⁷ ;
- Rédiger une lettre d'investiture de candidat ou de son regroupement politique⁵⁷⁸, en faisant acte de candidature auprès de la CENI⁵⁷⁹ ;
- Avoir un niveau d'études requis ou justifier d'une expérience professionnelle avérée dans l'un des domaines suivants : politique, administratif, économique ou socio-culturel⁵⁸⁰.

L'élévation du niveau d'études, comme condition d'éligibilité, n'a pas constitué un filtre de participation. Car, comparativement aux législatives de 2006, la CENI a enregistré en 2011, comme signalé dans le premier chapitre, plus du double de candidats, soit 18.864 inscrits⁵⁸¹. Le législateur a sans doute défini, par ces conditions d'éligibilité, un profil précis du futur parlementaire : un homme ou une femme ayant un certain niveau d'instruction pouvant contribuer, par sa prestation, à la production et aux débats parlementaires. D'autant que les débats parlementaires se déroulent exclusivement en français, la langue officielle. Cette condition spécifique différencie ces législatives de celles organisées pendant la première et la deuxième République⁵⁸². Ce faisant, cette condition a exclu la majorité peu instruite à la représentation, au point de s'apparenter à la distinction⁵⁸³ qui fait du représentant un être supérieur ou différent des représentés. En outre, les candidats aux législatives

⁵⁷⁵ L'âge requis dont il est question ici a été fixé à 25 ans, en vertu de l'article 102 de la constitution du 18 février 2006 et l'article 9 de la loi électorale n°06/006 du 29 mars 2006, publié au Journal officiel, Numéro spécial du 10 mars 2006.

⁵⁷⁶ Ce montant équivalait à environ 270 \$US, soit à peu près 255,00 euros en date du 02 décembre 2015.

⁵⁷⁷ Articles 17, loi électorale de 2011 n°011/003 du 25 juin 2011.

⁵⁷⁸ Articles 17, loi électorale de 2011 n°011/003 du 25 juin 2011. Et également ESAMBO KANGASHE, J.L., 2014, p.58

⁵⁷⁹ Article 18, loi électorale de 2011 n°011/003 du 25 juin 2011.

⁵⁸⁰ Article 9, loi électorale de 2011 n°011/003 du 25 juin 2011. L'exposé des motifs de la loi électorale faisait correspondre le niveau d'études requis à l'équivalent d'un diplôme de graduat (baccalauréat).

⁵⁸¹ CENI, 2012, p.24.

⁵⁸² Lors du scrutin législatif de 1977, le Conseil législatif avait accueilli trois nouvelles catégories de parlementaires : une majorité des commerçants, des agriculteurs et des hommes d'affaires. Ce qui a laissé penser à une forte emprise de l'argent tant comme moyen d'achat de vote que comme motivation du vote des électeurs.

⁵⁸³ MANIN, B., 2012, p.125. Selon Bernard Manin, les pères fondateurs du gouvernement représentatif « s'efforcèrent aussi, de façon plus consciente et délibérée, de faire en sorte que les élus soient d'un rang social plus élevé que leurs électeurs, qu'ils se situent plus haut que ceux dont ils tenaient leur pouvoir dans l'échelle de la fortune et celle, plus difficilement saisissable, du talent et de la vertu ».

pouvaient être présentés soit « par les partis ou les regroupements politiques »⁵⁸⁴, avec une parité homme-femme, soit à titre individuel, comme indépendant.

3.1.6.1. Conditions d'inéligibilité

L'inéligibilité à la députation frappait toute personne condamnée par un jugement irrévocable pour crimes de guerre, crimes de génocide et crimes contre l'humanité⁵⁸⁵. Étaient également inéligibles les personnes condamnées par un jugement du chef de viol, d'exploitation illégale des ressources naturelles, de corruption, de détournement des deniers publics, d'assassinat, de torture, de banqueroute et les faillis⁵⁸⁶. Les personnes frappées d'une incapacité mentale médicalement prouvée au cours des cinq dernières années précédant les élections ne pouvaient pas être éligibles. L'éligibilité des fonctionnaires était conditionnée par la justification, à la date limite du dépôt des candidatures, d'une demande de mise en disponibilité. Par contre, pour être éligibles, les mandataires actifs dans les établissements publics ou entreprises publiques, les membres des Forces armées et de la Police nationale congolaise, devaient, préalablement, introduire une lettre de démission acceptée⁵⁸⁷ ou de leur mise à la retraite⁵⁸⁸. Les membres du Conseil économique et social, du Conseil supérieur de l'audio-visuel et de la communication, de la Cour des comptes, de la CENI à tous les niveaux, y compris le personnel⁵⁸⁹ ont été, aussi, frappés d'inéligibilité.

⁵⁸⁴ Article 13, loi électorale n°011/003 du 25 juin 2011. Quant au regroupement, la loi le définit comme « une association créée par les partis politiques légalement constitués en vue de conquérir et d'exercer le pouvoir par la voie démocratique », article 14 loi électorale n°011/003 du 25 juin 2011.

⁵⁸⁵ Article 10, loi électorale de 2011.

⁵⁸⁶ *Id.*

⁵⁸⁷ Article 10, loi électorale de 2011.

⁵⁸⁸ *Id.*

⁵⁸⁹ *Id.*

SECTION II

MODES DE SCRUTIN AUX LEGISLATIVES CONGOLAISES

Selon la définition empruntée à Koen Muyle, le mode de scrutin est un «ensemble des règles permettant, lors d'une élection, de traduire les votes en sièges. Il consiste en divers éléments dont le mode d'attribution des sièges et la formule électorale sont les plus importants. D'autres éléments, tels que les éventuels seuils de représentation et la possibilité d'apparement, en font également partie »⁵⁹⁰. Le mode de scrutin comporte traditionnellement, selon Gallagher, Laver et Mair, trois systèmes électoraux (*Electoral systems*⁵⁹¹). Il s'agit, pour le dire avec Koen Muyle, des systèmes « majoritaire, proportionnel et mixte. A l'intérieur de chaque système, plusieurs variantes existent. Le système majoritaire est dit uninominal ou plurinominal, selon l'attribution d'un ou de plusieurs siège(s) par circonscription électorale. Ce système est absolu ou relatif, selon la majorité requise : lors d'un scrutin à la majorité relative, le (s) siège(s) sera (seront) attribué(s) au candidat ou à la liste qui obtient le plus de voix. Un scrutin à la majorité absolue, par contre, requiert qu'un candidat ou une liste obtienne la majorité des voix émises (moitié des voix plus une). Si aucun candidat ou liste n'obtient cette majorité, un deuxième tour est organisé entre les candidats ou les listes ayant obtenu le plus de voix lors du premier tour et le siège est attribué au candidat ou à la liste qui remporte le plus de suffrages »⁵⁹².

Dans un système de représentation proportionnelle, Gallagher, Laver et Mair⁵⁹³ notent que les sièges sont répartis au sein de la circonscription électorale « en fonction du nombre de voix qu'obtiennent les candidats et/ou les listes. Cette répartition peut s'opérer selon plusieurs formules mathématiques, dont la plus connue est la méthode D'Hondt »⁵⁹⁴. Cette méthode propose, souligne Pierre Martin, « le maximum du rapport entre la proportion des sièges et la proportion des voix d'un même parti comme indice de disproportionnalité. Sa méthode proportionnelle, la plus forte moyenne, a bien pour résultat de minimiser ce maximum »⁵⁹⁵. Dans son cours de Politique comparée des Etats Occidentaux, Lieven De Winter explique la méthode d'Hondt comme une technique d'attribution des sièges en fonction du rapport de « voix par siège de chaque parti. On accorde le premier siège au parti qui compte le plus de voix, et on divise son chiffre électoral par deux. On compare ce quotient aux chiffres

⁵⁹⁰ MUYLE, K., « Le mode de scrutin », *BOUHON, F, REUCHAMPS, M.*, (dir.), 2012, p.p.307-308.

⁵⁹¹ GALLAGHER, M., LAVER, M., MAIR, P., 2011, chapter 11, p.p.340-380.

⁵⁹² MUYLE, K., p.307-308.

⁵⁹³ GALLAGHER, M., LAVER, M., MAIR, P., 2011, chapter 11, p.p.340-380. « *The key element in any proportional electoral system is the multimember constituency. Seats are allocated to parties within each constituency in broad proportion to the votes each party receives. Proportional representation systems cannot be based on single-member constituencies, because a single seat cannot be divided in proportionately, no matter what method is used to allocate it* ».

⁵⁹⁴ *Id.*

⁵⁹⁵ MARTIN, P., 2006, *Les systèmes électoraux et les modes de scrutin*, 3^{ème} édition, Paris, Montchrestien, p.88.

électorales originaux des autres partis, et le parti avec la plus forte moyenne de voix par siège décroche le deuxième siège, et son chiffre électoral sera également divisé par deux. De nouveau, on compare ces quotients aux chiffres électoraux des partis qui n'ont pas encore décroché de sièges. On continue ce processus jusqu'à ce que tous les sièges soient distribués. Cette méthode est la plus utilisée des méthodes par diviseurs. Elle est très favorable aux grands partis, surtout dans des circonscriptions où il y a peu de sièges à pourvoir »⁵⁹⁶. A côté de la méthode proportionnelle D'Hondt existent d'autres méthodes comme le « quotient de Hare », le « quotient Hagenbach-Bischoff », le « quotient Droops », « la valeur du quotient imperiali », etc. D'autres méthodes s'appliquent au scrutin majoritaire⁵⁹⁷.

Dans un chapitre traitant de l'apparement et du seuil électoral dans les systèmes électoraux de la Belgique, Min Reuchamp et François Onclin signalent l'existence d'un « seuil naturel à tout système électoral. Dans les systèmes proportionnels, le seuil naturel théoriquement nécessaire pour obtenir un siège (*seuil naturel théorique*) est directement fonction du nombre de sièges à pourvoir dans une circonscription. Il peut se définir comme étant, en théorie, le pourcentage de voix nécessaires pour obtenir un siège. En effet, dans un système proportionnel, le seuil nécessaire pour décrocher un siège sera d'autant plus élevé qu'il y aura peu de sièges disponibles dans une circonscription. Le nombre de sièges octroyés peut donc avoir de lourdes conséquences sur la difficulté d'obtenir une représentation politique »⁵⁹⁸.

Ainsi donc, Lieven De Winter postule que le système proportionnel poursuit pour objectif l'attribution « à chaque parti un nombre de mandats proportionnels à sa force numérique. Le système proportionnel ne fonctionne que dans les systèmes électoraux à circonscriptions plurinominales ou nationales, dans la mesure où l'idée est d'attribuer des sièges à des partis suivant le nombre de votes qu'ils obtiennent dans une circonscription. S'il n'y a qu'un siège à attribuer, on se retrouve par définition dans un système majoritaire ou plural »⁵⁹⁹.

⁵⁹⁶ Ainsi, afin d'atténuer ce biais, des alternatives ont été formulées. Plutôt que d'utiliser une série de diviseurs qui est une suite des nombres entiers (1, 2, 3, etc.) dans le système d'Hondt, la méthode Sainte-Laguë utilise une série de nombres impairs (1, 3, 5, 7 etc.). Cette méthode est plus favorable aux petits partis. Un compromis entre les deux méthodes existe : la Sainte-Laguë modifiée où la série de diviseurs impairs commence avec 1, 4 plutôt (1, 4 puis 3, puis 5, 7 etc.). Cette méthode est moins favorable aux plus petits partis, mais tout de même moins favorable aux plus grands partis que la méthode d'Hondt. Ce sont donc les partis à taille moyenne qui en profitent davantage», DE WINTER, L., « Systèmes électoraux et leurs effets », cours de Politique comparée des Etats Occidentaux, dispensé en Master Science politique à l'Université Catholique de Louvain, U.C.L., année académique 2009-2010.

⁵⁹⁷ MARTIN, P., 2006, p.p.57-91.

⁵⁹⁸ REUCHAMPS, M., et ONCLIN, F., « Apparement et seuil électoral », BOUHON, F., REUCHAMPS, M., 2012, p.338.

⁵⁹⁹ DE WINTER, L., *ibid.*

S'agissant du système de listes, Gallagher, Laver et Mair rappellent qu'il s'appuie sur le principe que « *Each party presents a list of candidates in each constituency. Each list usually contains as many candidates as there are seats to be filled in the constituency. The seats are then shared out among the parties in proportion to the votes they win, in accordance with a predetermined formula. Although proportional representation is scarcely used at any level of elections in the United States, American were the first to think about ways of achieving proportional representation. They were interested not in the proportional allocation of seats to parties in accordance with the votes that each party receives but in the proportional allocation to states of seat in the House Representatives in accordance with population of each state* »⁶⁰⁰. Les principaux modes de scrutins, tels que les répertorie Philippe Braud⁶⁰¹, sont repris dans le tableau en annexe 3.

3.2.1. Mode de scrutin en 1960

Les élections générales de 1960 ont été organisées sur base du système proportionnel, comme mode d'attribution de sièges, sans doute dans le souci de permettre une bonne représentation des différentes forces politiques en présence⁶⁰². Toutefois, seuls les partis nationalistes, MLC et PNP, ont présenté des « listes dans plusieurs provinces différentes »⁶⁰³. Toutes les autres formations politiques ont, essentiellement, présenté des listes au sein des mêmes provinces⁶⁰⁴ où ils avaient une assise ethnique ou linguistique. C'est dire qu'ailleurs, les partis à base ethnique et linguistique ne pouvaient remporter des sièges⁶⁰⁵.

3.2.1.1. Critiques du système proportionnel adopté aux élections générales de 1960

Jules Gérard-Libois et Benoît Verhaegen ont critiqué le système proportionnel adopté en 1960. Ils ont reproché à ce mode de scrutin l'impossibilité des candidats de mesurer, sur le plan national, « leur audience ou popularité exactes », pour s'être présentés dans une seule circonscription⁶⁰⁶. C'est pourquoi, « au lendemain du vote, les élus ne pouvaient qu'arguer des résultats de leur propre circonscription ou de leur parti ou extrapoler à partir de ces résultats »⁶⁰⁷. Cette critique ne nous semble pas pertinente dans la mesure où tout candidat appartient avant tout à une seule circonscription électorale au niveau législatif. Les leaders des partis politiques ayant une notoriété nationale pouvaient vérifier leur aura ou notoriété en fonction de leurs résultats obtenus et ceux de leurs partis à travers le pays et, aussi, en fonction des voix préférentielles. Par contre, cette critique peut

⁶⁰⁰ GALLAGHER, M., LAVER, M., MAIR, P., 2011, chapter 11, p.354.

⁶⁰¹ BRAUD, P., 2011, p.427.

⁶⁰² Article 84, Loi fondamentale.

⁶⁰³ NDAYWEL è NZIEM, I., 2008, p. 448.

⁶⁰⁴ *Id.*

⁶⁰⁵ La CONAKAT, l'ABAKO, l'ABAZI, la COAKA, l'UNIMO, l'ATCAR et tant d'autres n'ont remporté des sièges qu'au sein de leur aire ethnique et provinciale.

⁶⁰⁶ GERARD-LIBOIS, J., VERHAEGEN, B., 1962, *Congo 1960*, tome I, Les Dossier du CRISP, p.258.

⁶⁰⁷ *Id.*

logiquement concerner les leaders politiques dont les listes se sont limitées à leurs provinces d'origine ou à une sphère linguistique déterminée (cas de l'ABAKO, de la CONAKAT, etc.).

L'autre reproche fait au mode de scrutin proportionnel de 1960, par Jules Gérard-Libois et Benoît Verhaegen, a concerné la recherche de la représentation des minorités « si elles atteignaient le quota requis ». Ce mode de scrutin pouvait constituer, de leur avis, une entrave « à la représentation plus homogène, par trop fragmentée »⁶⁰⁸ à la Chambre des représentants. Cette critique a montré ses limites, à notre avis. En fait, la fragmentation ou la dispersion effective des résultats n'a pas empêché, loin s'en faut, les nationalistes, de réunir la majorité dans les deux Chambres.

Quant à la dernière critique de Jules Gérard-Libois et Benoît Verhaegen, elle a porté sur l'apparement. Pour eux, « l'absence d'apparement devant se traduire par un échec marquant des listes individuelles ou des petites listes fragmentées, (a été) en faveur des partis à monopole ou à dominance régionale. L'apparement eût, par contre, forcé les partis régionaux à chercher des alliances au-delà de leur zone d'implantation propre»⁶⁰⁹. Pourtant, au niveau législatif, le M.N.C./L et les partis d'obédience nationaliste ont bien eu la cote, détenant une majorité, tant à la Chambre des Représentants qu'au Sénat, consécutive aux alliances tissées par les partis nationalistes, malgré l'absence d'apparement⁶¹⁰ lors du scrutin. Toutefois, la possibilité de constituer de coalition, à l'issue de l'élection avec des partis de même obédience, aurait pu leur permettre de gouverner, n'eussent été les différents mécanismes et intrigues mis en place, comme les révèle Gaston Eyskens dans ses mémoires⁶¹¹.

3.2.2. Mode de scrutin aux législatives de 1965

Malgré les différentes critiques du mode de scrutin choisi en 1960, les organisateurs des législatives de 1965 ont, une fois de plus, recouru, au système proportionnel. Les députés et les sénateurs ont été

⁶⁰⁸ GERARD-LIBOIS, J., VERHAEGEN, B., 1962, p.258.

⁶⁰⁹ *Id.* Les 250 listes déposées dans les 23 districts électoraux et les trois villes ont révélé une dispersion évidente, essentiellement en Equateur, dans le Kivu et le Katanga. Ce qui a eu pour conséquence de favoriser les grands partis et de contribuer à une stérilisation de voix, soit un tiers en Equateur, 30% au Katanga et 40% dans le Kivu. Cette situation a profité au PUNA, à la CONAKAT, au CERE, au MNC-L et au REKO qui y ont remporté en siège des pourcentages nettement plus élevés que le pourcentage de ces mêmes listes en voix.

⁶¹⁰ L'apparement se comprend comme un « acte par lequel les candidats de plusieurs listes déclarent accepter d'être considérés comme formant une seule et même liste pour l'attribution des sièges qui n'auraient pas été pourvus par le jeu de la majorité absolue. L'apparement n'est possible qu'entre des listes de partis ou des groupements nationaux ou bien entre des listes composées de candidats qui, eux-mêmes, sont patronnés par des partis ou groupements nationaux », BURDEAU, G., HAMON, F., TROPER, M., 1995, *Droit constitutionnel*, 24^{ème} édition, Paris, L.G.D.J, p.390.

⁶¹¹ EYSKENS, G., 2012, *Mémoires*, Bruxelles, Editions CRISP, p.p.575-738.

élus au suffrage universel direct et au scrutin secret⁶¹², comme en 1960⁶¹³, en recourant à la méthode D'Hondt. Jules Libois et Benoît Verhaegen indiquent que le chiffre électoral était obtenu, pour chaque liste, en additionnant les « suffrages valablement émis en faveur tant de la liste que de chacun des candidats inscrits sur cette liste. Le chiffre électoral d'un candidat à titre individuel est égal au nombre des suffrages valables recueillis par ce candidat »⁶¹⁴.

3.2.3. Circonscriptions électorales aux législatives de la première République

La circonscription électorale constitue, selon Jean-Louis Esambo, une « étape indispensable à l'établissement d'une cartographie électorale, mais également, à l'attribution de sièges au sein des assemblées parlementaires délibérantes »⁶¹⁵. Au cours des deux législatives de la première République, la répartition des membres à la Chambre des Représentants⁶¹⁶ s'est faite, dans chaque circonscription, en raison d'un député pour « 100.000 habitants. Chaque fraction de population égale ou supérieure à 50.000 donnait droit à un député de plus »⁶¹⁷. Cette disposition a été reprise dans la loi électorale de 1964⁶¹⁸. Les législatives organisées sous la première République (1960 et 1965) se sont déroulées dans 26 circonscriptions électorales⁶¹⁹, soit au niveau des districts. En 1960, la Chambre basse et le Sénat ont, respectivement, accueilli 137 députés et 84 sénateurs. En 1965, le nombre des représentants a été revu à la hausse, à raison de 167 sièges à la Chambre et de 132 sièges au Sénat, soit une augmentation respective de 30 sièges (18,0%) à la Chambre et de 48 sièges (36,0%) au Sénat.

3.2.4. Circonscriptions électorales aux législatives de la deuxième République

Les cinq élections législatives organisées sous la deuxième République ont vu le nombre des sièges tantôt en augmentation, tantôt en diminution, en fonction de la volonté du Président-fondateur du MPR. La répartition des députés lors de ces législatives s'est faite sur base des listes. Subdivisée en neuf provinces, la RD Congo comptait, pour le scrutin de 1970, 38 circonscriptions électorales,

⁶¹² Article 75 de la Constitution de Luluabourg.

⁶¹³ Article 4, *ibid.*

⁶¹⁴ GERARD-LIBOIS, J., VERHAEGEN, B., 1962, p.258 : « Chaque chiffre électoral est divisé successivement par 1, 2, 3, 4, 5 etc. jusqu'à concurrence du nombre de sièges à pourvoir ; les quotients ainsi obtenus sont dénommés quotients électoraux. Pour l'ensemble des listes, les quotients électoraux sont classés par grandeur décroissante jusqu'à concurrence du nombre de sièges à pourvoir. En cas d'égalité de deux ou plusieurs quotients électoraux, ceux-ci sont classés selon l'ordre de grandeur des chiffres électoraux utilisés pour le calcul de ces quotients. Le quotient électoral correspondant au dernier siège à pourvoir est dénommé quotient électoral minimum. Les sièges sont distribués aux listes auxquelles appartiennent les quotients électoraux ainsi classés jusque et y compris le quotient électoral minimum »

⁶¹⁵ ESAMBO KANGASHE, J.L., 2014, p.113.

⁶¹⁶ Article 84 de la Loi fondamentale, et article 4 de la Constitution de Luluabourg.

⁶¹⁷ *Id.*

⁶¹⁸ Article 75 de la Constitution de Luluabourg.

⁶¹⁹ GERARD-LIBOIS, J., VAN LIERDE, J., (Dir.), 1966, *CONGO 1965*, Bruxelles, CRISP, p.215. Et aussi GERARD-LIBOIS, J., VERHAEGEN, B., 1962, p.257.

représentants les districts. Dans chaque circonscription, le parti national déposait une liste comportant un tiers de plus de noms que de sièges à pourvoir. Les électeurs se prononçaient au moyen de deux bulletins différents, soit en faveur de la liste, soit contre celle-ci⁶²⁰. Les candidats arrivés en tête de la liste étaient déclarés élus si le nombre de suffrages positifs était supérieur à celui des suffrages négatifs ou à celui des bulletins nuls. Dans le cas contraire, on procédait à un nouveau tour de scrutin⁶²¹. Voici, selon les statistiques publiées⁶²², un tableau récapitulatif des suffrages exprimés⁶²³ à l'issue des législatives de 1970 :

Tableau 9. Récapitulatif des suffrages exprimés aux législatives de 1970

Type des suffrages	Votants
Suffrages valablement exprimés	9.763.510
<i>dont suffrages en faveur du MPR</i>	<i>9.691.132</i>
<i>Suffrages contre</i>	<i>72.378</i>
Bulletins blancs ou nuls	91.007
Total	9.854.517

Chaque circonscription électorale de 50.000 habitants⁶²⁴ avait droit à un député. La fraction de 25.000 habitants conférait à la circonscription électorale un deuxième député⁶²⁵. Les législatives du 14 et du 15 novembre 1970 ont été ouvertes à 2.500 candidats, retenus par le MPR lors de son congrès du 19 septembre 1970, pour 420 sièges à pourvoir⁶²⁶ (soit 253 représentants de plus qu'en 1965). Le Conseil législatif (Parlement) issu de ces législatives était dominé par les hommes⁶²⁷, 408, soit 97,1% contre une faible représentation des femmes 12, soit 2,9%.

En 1975, l'élection des commissaires du peuple s'est faite, comme en 1960 et en 1965, à raison d'un représentant pour 100.000 habitants par circonscription électorale, avec la possibilité d'un deuxième

⁶²⁰ Article 32, loi n°70-025 du 17 avril 1970.

⁶²¹ *Id.*

⁶²² VANDERLINDEN, J., (sous dir.), 1981, p.166.

⁶²³ La procédure est décrite à l'article 55 de la loi n°70-025 du 17 avril 1970 : « Si le nombre des bulletins nuls est supérieur à celui des bulletins valables ou si le nombre des bulletins exprimant un vote négatif est supérieur à celui des bulletins exprimant un vote positif, la liste dans cette circonscription est déclarée rejetée. Dans ce cas, le Ministre de l'Intérieur fixe la date des nouvelles élections. Le parti déposera une nouvelle liste des candidats ».

⁶²⁴ L'article 4 de l'ordonnance n°70-026 du 17 avril 1970, portant organisation des élections législatives, conférait également au Président de la République le droit de « fixer par ordonnance pour chaque circonscription électorale le nombre de sièges à pourvoir ».

⁶²⁵ *Id.*

⁶²⁶ Ordonnance-loi n°70/267 du 17 septembre 1970 fixant le nombre de sièges à pourvoir pour chaque circonscription électorale. Selon cette loi, les circonscriptions électorales étaient composées des villes et districts du pays, soit un total de 35 circonscriptions électorales.

⁶²⁷ *Chronique des Elections parlementaires IV (1969-1970) du Congo (République démocratique du)*, p. 8. Consulté le 05 janvier 2018.

député à chaque fraction de 50.000 habitants⁶²⁸. Le Parlement devait accueillir 244 députés, soit une réduction de 176 sièges, soit 42,0%. La loi électorale, conformément à l'amendement constitutionnel de 1974⁶²⁹, a décidé de réduire drastiquement les membres du Conseil législatif. Tout en concédant l'amendement constitutionnel sur la réduction de membres du Conseil législatif, cette réduction peut, également, avoir été fonction de la nouvelle attribution du nombre d'habitants pour un député par circonscription électorale, passé à 100.000 habitants par circonscription pour un député, en 1975, contre 50.000 habitants pour un député par circonscription en 1970. Finalement, en 1975, le Conseil législatif comptait 217 hommes⁶³⁰, soit 88,9%, et 27 femmes, soit 11,1%.

En 1977, 2.080 candidats ont concouru aux législatives pour 272 sièges (soit une légère augmentation de 10,3% par rapport à 1975) dans 100 circonscriptions électorales, constituées des communes urbaines et des territoires⁶³¹. Comme en 1975, chaque circonscription électorale de 100.000 habitants avait droit à un député, avec la possibilité d'un deuxième député pour la fraction de 50.000 habitants⁶³². Le Conseil législatif a été, comme de coutume, dominé par les hommes⁶³³, avec un total de 267, soit 98,2%. Comparativement aux précédentes législatives, celles de 1975 par exemple, le nombre de femmes a été nettement réduit à cinq membres, soit 1,8%. Quant à la répartition des Commissaires du peuple par catégories professionnelles⁶³⁴, on a noté aux législatives de 1977, 123 commerçants et hommes d'affaires, soit 45,2 % ; 94 fonctionnaires, soit 34,6% ; 35 agriculteurs, soit 12,9% ; 12 ouvriers, soit 4,4% et 8 avocats, soit 2,9%.

Ces législatives se sont déroulées sur une base de scrutin catégorique et majorité simple. En cas d'égalité de voix préférentielles entre deux ou plusieurs candidats, la loi électorale a autorisé « le bureau principal de vote de procéder au tirage au sort devant témoins et de transmettre, sous forme de procès-verbal, au Commissaire d'Etat à l'Administration du Territoire, le résultat de l'opération. Le candidat désigné par le sort était ainsi proclamé élu en même temps que les autres candidats »⁶³⁵.

⁶²⁸ Article 52 de la loi n°74-020 du 15 août 1974.

⁶²⁹ *Id.*

⁶³⁰ *Chronique des élections parlementaires du Zaïre VIII*, p. 55. Aussi, Elections législatives du Zaïre de 1975, http://archive.ipu.org/parline-f/reports/arc/ZAIRES_1975, consulté le 05 janvier 2018.

⁶³¹ Ordonnance-loi n°77/210 du 30 juillet 1977 portant fixation du nombre de sièges à pourvoir au Conseil législatif par circonscription électorale, article 1^{er}. On y distingue des circonscriptions électorales ayant statut des sous-régions et celles ayant le statut de zone rurale comptant moins de 100.000 habitants.

⁶³² Article 1^{er} de l'ordonnance-loi n°77/210 du 30 juillet 1977.

⁶³³ *Chroniques parlementaires XII (1977-78) du Zaïre, section Evolution parlementaire*, p. 11, consulté le 05 janvier 2018.

⁶³⁴ *Id.*

⁶³⁵ Article 54 de la loi n°74/020 du 15 août 1974.

Cette disposition a été modifiée, avant d'être abolie et remplacée par le point 17 qui conférait la primauté du siège, en cas d'égalité des voix entre deux ou plusieurs candidats, au « candidat le plus âgé »⁶³⁶.

En 1977 a également eu lieu, pour la seule et unique fois, l'élection des membres du Bureau politique. Mobutu a, sans doute, voulu se conformer à sa logique et à son entendement de « son » peuple. De l'avis des instances dirigeantes du parti, sinon de Mobutu lui-même, le peuple était présenté, rappelle Evariste Mabi Mulumba, non seulement comme le « véritable dépositaire et garant du mobutisme »⁶³⁷, mais aussi et surtout comme le « centre de l'action politique du MPR »⁶³⁸ qui délégait ses prérogatives au Bureau politique. Selon la logique *mpérienne*, le Bureau politique n'exerçait « cette mission que par délégation du peuple »⁶³⁹. Ainsi, pour donner un semblant de cohérence à cette perception, les membres du Bureau politique devaient tirer leur légitimité du peuple. Mais, pour que le Bureau politique n'échappe pas totalement à son contrôle, Mobutu a prévu deux catégories des membres de cette institution. Le trois cinquièmes des membres, soit 18 sur 30, devaient obtenir la légitimité ou l'onction du peuple par voie électorale, en raison de deux commissaires politiques⁶⁴⁰ par province⁶⁴¹, en ce compris la ville de Kinshasa. Le reste (12) relevait du choix discrétionnaire et personnel du Président-fondateur du MPR. Pour être candidat au Bureau politique, il fallait remplir, selon l'article 5 de la loi électorale, deux conditions :

- « Etre Zaïrois de naissance ou assimilé conformément à la loi sur la nationalité zaïroise, homme ou femme ;
- Etre âgé de 35 ans révolus à la date de la clôture définitive des rôles électoraux »⁶⁴². Prévue pour le 23 octobre 1977, l'élection des membres du Bureau politique s'est tenue au suffrage universel direct sur la base « de scrutin catégorique et majorité simple »⁶⁴³.

Plusieurs personnalités ont fait ainsi leur apparition sur la scène politique zaïroise, sans apparemment, bénéficier du quitus direct de Mobutu Sese Seko, sur la base des listes confectionnées par les instances du parti-Etat. Mais le fait d'avoir été élu au suffrage universel direct n'a pas mis, pour autant, les membres du Bureau politique à l'abri pour une raison évidente : ils ont été préalablement choisis par

⁶³⁶ Point 17 de la loi n°77 du 14 septembre 1977 modifiant certaines dispositions de la loi n°77/014 du 16 juillet 1977 portant organisation des élections des Membres du Bureau Politique, du Conseil Législatif et des Conseils des zones urbaines. Cette disposition s'appliquait également aux suppléants.

⁶³⁷ Article 46 de la loi n°74-020 du 15 août 1974.

⁶³⁸ MABI MULUMBA, E., 2011, p.28. Et aussi les articles 44-46 de la loi n°74-020 du 15 août 1974.

⁶³⁹ Articles 44-46 de la loi n°74-020 du 15 août 1974.

⁶⁴⁰ Article 5 de la loi n°77-014 du 16 juillet 1977.

⁶⁴¹ *Id.*

⁶⁴² Article 44 de la loi n°74/020 du 15 août 1974.

⁶⁴³ *Chroniques parlementaires XII (1977-78) du Zaïre, section Evolution parlementaire*, p. 12, consulté le 05 janvier

le MPR. Mieux, ils ont fait leur entrée dans une institution qui dépendait directement du Président-fondateur du parti, en tant qu' « organe de conception, d'orientation et des décisions du MPR »⁶⁴⁴.

Toutefois, il faut souligner que cette élection fut amplement disputée entre les candidats qui ont battu campagne dans leur province d'origine afin de convaincre les électeurs d'être leur meilleur porte-parole au sein de cette instance partisane. Néanmoins, nous pouvons légitimement nous demander si les résultats publiés se sont, effectivement, conformés au vote des électeurs. Ou si le MPR⁶⁴⁵ n'a pas tranché en dernier ressort en faveur de candidats prioritairement choisis. Cette conclusion est, d'ailleurs, corroborée par Mulumbati Ngasha⁶⁴⁶ qui a soutenu que la compétitivité effective de la campagne électorale des candidats n'a pas suffi à conférer la légitimité représentative aux candidats effectivement élus. Le dernier mot peut être revenu aux instances du parti dans la désignation définitive des membres du Bureau politique.

Aux législatives de 1982, le nombre des commissaires du peuple est passé à 310, soit une augmentation de 32 élus⁶⁴⁷ pour 154 circonscriptions électorales. Le Conseil législatif a accueilli, comme en 1977, quatre catégories socio-professionnelles dominées par les hommes d'affaires, 185, soit 59,7% ; les fonctionnaires, 95, (avec plusieurs chefs d'établissement du secondaire), soit 30,6% ; les agriculteurs, 23, soit 7,4% ; et les avocats, 7, soit 2,3%. Globalement, le Conseil législatif a été dominé par les hommes⁶⁴⁸, 299, soit 96,5%, et seulement 11 femmes, soit 3,5%.

⁶⁴⁴ Article 44 de la loi n°74/020 du 15 août 1974 portant révision de la Constitution du 24 juin 1967 qui stipulait : « le Bureau politique est l'organe de conception, d'inspiration, d'orientation et de décision du Mouvement populaire de la révolution ». Aussi, MABI MULUMBA, E., 2011, p.28.

⁶⁴⁵ L'élection de l'homme d'affaires Augustin KISOMBE KIAKU MWISI à Kinshasa, de Christophe MBOSO NKODIA MPUANGA dans le Bandundu etc. L'élection de ce dernier, par exemple, au Bureau Politique avait suscité des commentaires dans sa province. Il ressort de ces commentaires que Christophe Mbooso doit son élection massive en récompense aux services rendus aux étudiants de cette province à l'Université de Lubumbashi. En sa qualité d'appariteur général de cette institution universitaire, il y aurait fait inscrire plusieurs candidats de cette province. Bénéficiaires de cet avantage, ces étudiants avaient battu campagne en sa faveur auprès de leurs familles respectives. C'est ce qui a justifié la première place qu'il y a occupée, devançant en nombre des voix, l'autre élu et politicien de carrière, Bernardin MUNGUL DIAKA.

⁶⁴⁶ Présentant un aperçu historique de la pratique électorale en RD Congo depuis l'indépendance, Mulumbati Ngasha a noté ceci, concernant l'élection des commissaires politiques: « De différents candidats qui se sont présentés aux élections, le MPR n'en a retenus que ceux qu'il voulait voir au Bureau politique, quel que soit le nombre de voix obtenues, et ce sont ceux-là qui étaient proclamés élus », MULUMBATI NGASHA, A., « Aperçu historique de la pratique électorale en République Démocratique du Congo depuis son accession à l'indépendance », *Journal of African Elections*, vol.2, numéro 1, p.27.

⁶⁴⁷ Les circonscriptions électorales en 1982 ont été la ville de Kinshasa, la Sous-région, la ville ainsi que la zone rurale comptant au moins de 100.000 habitants, article 6 de l'ordonnance-loi n°82-007 portant organisation des élections des membres du Conseil législatif, des Assemblées régionales, des Conseils de ville, des Conseils de Zone et des Conseils de Collectivité.

⁶⁴⁸ *Chroniques parlementaires XVII du Zaïre (1982-1983) section Evolution parlementaire*, p. 13, consulté le 05 janvier 2018.

Et en 1987, le Conseil législatif a été réduit à 210 pour 1.075 candidats et a été composé de 106 fonctionnaires, soit 50,5% ; de 53 administrateurs de société, soit 25,2% ; de 17 enseignants, soit 8,1% ; de 12 agriculteurs, soit 5,7% ; de 8 hommes d'affaires, soit 3,8% ; de 6 avocats, soit 2,9% ; de 4 médecins, soit 1,9 % et de 4 politiciens, soit 1,9%. Au niveau du genre, la répartition des membres du Conseil législatif a été de 198 hommes, soit 94,3%, et de 12 femmes, 5,7%⁶⁴⁹. Il sied de noter également que comparativement au nombre des représentants en 1982 (310), la réduction des commissaires du peuple, en 1987, a été de 100 représentants, soit 47,6%.

Ces augmentations et ces réductions des membres du Conseil législatif pendant la deuxième République relevaient de la compétence du MPR et de ses instances dirigeantes et n'ont pas tenu compte de l'évolution démographique de la population. Il ne faut pas être expert en démographie pour comprendre que le nombre de la population, et donc d'électeurs, doit avoir, logiquement, augmenté en 1987 par rapport à 1970. Et pourtant, le nombre des Commissaires du peuple a été plus élevé en 1970, soit 420, en 1982, soit 310, qu'en 1987, soit 210. Aucune logique électorale ne peut justifier une réduction de la Chambre des représentants face à une augmentation de l'électorat de différentes circonscriptions. Seule la logique des autorités de la deuxième République a pu permettre une telle entorse et admettre une telle incohérence.

3.2.5. Circonscriptions électorales et répartition des sièges aux législatives de 2011

Aux législatives de 2011, les territoires ruraux et les communes urbaines ont constitué les circonscriptions électorales⁶⁵⁰, comme cela est observé depuis 1977.

3.2.5.1. Circonscriptions électorales aux législatives de 2011

Les législatives de 2011 se sont déroulées dans 169 circonscriptions électorales⁶⁵¹. Les quatre provinces concernées par la présente recherche ont totalisé 63 circonscriptions, soit 37,3% (tableau ci-dessous) de l'ensemble de circonscriptions nationales.

Tableau 10. Répartition de circonscriptions par province

Province	Nombre de circonscriptions	Circonscriptions (%)
Bandundu	20	31,7%
Bas-Congo	12	19,0%
Equateur	27	43,0%
Kinshasa	4	6,3%
Total	63	100,0%

⁶⁴⁹ *Chroniques parlementaires XXII du Zaïre (1987-1988)*, p.127, consulté le 05 janvier 2018.

⁶⁵⁰ Le territoire est dirigé par un Administrateur du territoire, au niveau rural, et par un bourgmestre au niveau des communes urbaines.

⁶⁵¹ Articles 1 et 115 de la loi électorale n°11/003 du 25 juin 2011.

5.1.3.2. Répartition des sièges par province et par circonscription

La répartition de sièges par circonscription électorale a été proportionnelle au nombre d'électeurs par territoire. Selon les stipulations de la loi électorale, le nombre de députés par circonscription a été « égal au quotient électoral obtenu en divisant le nombre d'électeurs enrôlés du pays par le nombre total de sièges à pourvoir à l'Assemblée nationale »⁶⁵². Un siège supplémentaire était attribué à la province ayant « la décimale la plus élevée au regard du nombre de sièges obtenu, jusqu'à l'obtention de cinq cents sièges »⁶⁵³. La répartition du nombre de sièges à pourvoir, quant à elle, s'est faite par « la division du nombre total d'électeurs enrôlés de cette circonscription par le même quotient »⁶⁵⁴. Un siège est attribué « à toutes les circonscriptions électorales ayant un nombre inférieur au quotient électoral »⁶⁵⁵. Toutefois, si « le nombre total de sièges ainsi attribués aux circonscriptions de la province est inférieur au nombre total des sièges à pourvoir, un siège supplémentaire est attribué à la circonscription ayant la décimale la plus élevée en regard du nombre des sièges obtenus jusqu'à l'obtention du nombre total des sièges de la province »⁶⁵⁶.

Par cette clé de répartition des sièges, la loi électorale congolaise de 2011 a opté pour le système mixte, à la fois majoritaire⁶⁵⁷ et proportionnel⁶⁵⁸. Ce mode de scrutin, combinant à la fois le système majoritaire et proportionnel, fait généralement polémique pour sa complexité⁶⁵⁹. Alors qu'il est régulièrement d'application dans les pays en construction démocratique, surtout au niveau législatif⁶⁶⁰. Car, comme l'affirme Pierre Martin, « le mélange du scrutin majoritaire et du système de la représentation proportionnelle peut se présenter sous la forme d'une mixité opérationnelle ou simplement géographique »⁶⁶¹. De toute façon, le recours à ce système n'exclut pas « le caractère souvent fragile des scrutins mixtes »⁶⁶². Quels que soient ses imperfections et ses avantages, son

⁶⁵² Articles 1 et 115 de la loi électorale n°11/003 du 25 juin 2011.

⁶⁵³ *Ibid.*, point c.

⁶⁵⁴ *Ibid.*, point d.

⁶⁵⁵ *Ibid.*, point e.

⁶⁵⁶ *Ibid.*, point f.

⁶⁵⁷ « Lorsque la circonscription ne compte qu'un seul siège à pourvoir, le vote a lieu au scrutin majoritaire simple, l'électeur ne se prononçant que pour un seul candidat. Si celui-ci obtient le plus grand nombre de voix, il est proclamé élu », DELWIT, P., 2013, p.160. C'est le principe anglais, « *first-past-the post* », qui s'applique dans le scrutin uninominal à un tour.

⁶⁵⁸ Dans une circonscription comptant au moins deux sièges à pourvoir, on appliquait le « scrutin proportionnel de listes ouvertes à une seule voix préférentielle avec application de la règle du plus fort reste », ESAMBO KANGASHE, J.L., 2014, p.112. Ou également l'article 118 de la loi électorale n°11/003 du 25 juin 2011.

⁶⁵⁹ MARTIN, P., 2006, p.93.

⁶⁶⁰ *Id.*

⁶⁶¹ *Ibid.*

⁶⁶² *Ibid.* Parmi les pays ayant abandonné l'organisation de scrutin mixte, on peut citer la Bulgarie, qui a choisi, en 1991, le scrutin proportionnel, et la Corée du sud au profit d'un scrutin uninominal à un tour.

recours peut se justifier par le souci « des législateurs de trouver des modes combinant les avantages prêtés aux deux types de modes de scrutins, majoritaire et proportionnel »⁶⁶³.

Dans le cas spécifiquement congolais, deux raisons peuvent avoir été privilégiées pour justifier son utilisation. Premièrement, la RD Congo se trouve dans la catégorie des Etats africains en construction démocratique, recourant aux élections pluralistes comme mode de désignation des représentants depuis 2006. Deuxièmement, la RD Congo est composée d'une mosaïque d'ethnies. Le choix du système mixte tiendrait compte de cette réalité. Sur cette base, le législateur a, sans doute, voulu doter le pays d'une Assemblée nationale représentative de sa diversité ethnique ou partisane⁶⁶⁴. En outre, l'accroissement du nombre d'électeurs en 2011 par rapport à 2006, variant d'une province à une autre⁶⁶⁵, a conduit la CENI à revoir la clé de répartition des sièges, « à distribuer à l'intérieur de chaque province. Certaines provinces ont gagné de sièges supplémentaires, cas de l'Equateur avec 4 sièges en plus qu'en 2006. D'autres en ont perdu, cas de Kinshasa, par exemple, avec 7 sièges en moins par rapport à 2006 »⁶⁶⁶.

⁶⁶³ MARTIN, P., 2006, p.93.

⁶⁶⁴ La loi électorale n°06/006 du 29 mars 2006, dans son exposé des motifs traitant de son champ d'application, indique : « Ces modalités permettent à la fois la représentation de tous les territoires et villes et de l'ensemble des tendances politiques présentes dans l'opinion publique ».

⁶⁶⁵ Rappelons que cet accroissement a été de 11,0% à Kinshasa, contre 39,0% au Maniema. CENI, 2012, p.21

⁶⁶⁶ *Id.*

SECTION III
IMPACT ET CONSEQUENCES DU PROCESSUS
ÉLECTORAL DANS L'ÉVOLUTION POLITIQUE CONGOLAISE

Depuis l'indépendance, les scrutins électoraux ont souvent eu une incidence dans l'évolution politique congolaise. Les différentes élections organisées pendant la première et la deuxième République ont participé à la reconfiguration de l'espace politique. Par voie de conséquence, ces élections n'ont pas constitué, ou ne constituent pas encore, un cadre idéal de la légitimation du pouvoir et de la gestion étatique privilégiant l'intérêt du peuple congolais. Ce constat peut s'appliquer à toutes les élections de 1960 à 1987. Leur comparaison permet de mettre en exergue deux caractéristiques.

Primo. Ces élections se sont tenues dans deux contextes opposés. Celles de la première République ont été pluralistes, démocratiques et compétitives. Alors que les élections de la deuxième République se sont tenues sous un régime moniste et coercitif.

Secundo. Les élections de la première République visaient à instituer une gestion étatique démocratique, impliquant effectivement les électeurs dans la désignation des représentants, malgré leur méconnaissance des enjeux politiques et électoraux. Pendant la deuxième République, les élections ont constitué un cadre de légitimation et de consolidation du parti unique, au point de participer à la destruction de l'environnement politique et étatique et à l'institution de la culture clientéliste et militante. Dans la pratique électorale, les élections de la deuxième République sont apparues comme une voie efficace de l'institution de ce que Jean-François Bayart a qualifié d'Etat patrimonialiste et prébendier⁶⁶⁷, une caractéristique fondamentale de la gestion étatique.

Cette section s'appesantit donc sur l'impact et les conséquences du processus électoral dans l'évolution politique congolaise. Elle présente les différentes forces politiques en présence lors des législatives organisées durant les périodes considérées et analyse également les résultats électoraux et leurs conséquences dans l'évolution politique congolaise. Cette section n'aborde donc pas les élections organisées depuis 2006.

3.3.1. Forces politiques opposées en 1960 et en 1965

Les élections de la première République ont donné lieu à des résultats différents en fonction des forces politiques en présence. Sous la férule du MNC/Lumumba et alliés, les nationalistes se sont imposés

⁶⁶⁷ BAYART, J.F., 2006, p. XXVI.

en 1960. Réunis au sein de la CONACO, sous le leadership de Moïse Tshombe, les fédéralistes ont été les vainqueurs des législatives en 1965.

3.3.1.1. Partis nationalistes et législatives de 1960

Jules Gérard- Libois et Benoît Verhaegen ont rapporté plusieurs incidents ⁶⁶⁸qui ont émaillé les scrutins à la Chambre des Représentants en 1960, sans pour autant, influencés les résultats électoraux et les instances de régulation n'en ont pas tenu compte. Ces premières élections ont, ainsi, été favorables aux partis ayant pris le pari de présenter des listes dans plusieurs districts. Il y en a eu essentiellement deux. Tout d'abord, les nationalistes du M.N.C./L et alliés directs, qui ont été présents dans « les six provinces, en compétition réelle pour 95 sièges sur 137 »⁶⁶⁹. Sous sa bannière, le M.N.C./L a présenté des candidats « dans 13 districts sur 26 et en cartel dans 5 autres »⁶⁷⁰. Ensuite, l'autre parti nationaliste dit modéré, le P.N.P., était présent sous son appellation dans huit districts de quatre provinces ; et avec ses alliés directs ou ses affiliés (LUKA, A.R.P., UNIBAT, MEDERCO) dans sept autres districts. Le P.N.P. a participé à des cartels⁶⁷¹ dans deux districts, soit au total 17 districts élisant 102 députés⁶⁷².

A l'exception des nationalistes, d'autres cartels ont pris part aux élections de 1960. Il s'agit du troisième cartel, conduit par Joseph Iléo, et qui offrait « à première vue la plus grande surface électorale. Mais, il était doublement handicapé, d'une part, par la dispersion géographique et politique de ses membres ; d'autre part, par la fragilité de la position de son chef lui-même qui ne disposait personnellement que d'une faible plate-forme électorale »⁶⁷³. Nous pouvons classer, dans un quatrième cartel, les partis politiques qui n'ont brigué des sièges que dans leurs districts ou dans l'espace linguistique ou tribal, le cas de l'ABAKO, (districts du Bas-Congo et à Léopoldville), de la CONAKAT et du cartel katangais (Katanga), du P.S.A. (Kwango et Kwilu, mais aussi, et c'est une exception, dans le Bas-Congo et dans le district du Kasai⁶⁷⁴), du PUNA (3 districts sur 4 en Equateur et un district à Stanleyville sous la dénomination de FUNA), du CEREAL (district du Kivu), du

⁶⁶⁸ GERARD LIBOIS, J., et VERHAEGEN, B., 1962, p.p.260-261.

⁶⁶⁹ *Id.*

⁶⁷⁰ *Id.*

⁶⁷¹ Parmi les cartels constitués lors de ces scrutins, on peut citer le front commun, composé de « la LUKA (parti des Bayaka), l'UNIBAT (des Bateke), Puna (des Bangala et Ngombe), le P.N.P. et les Bakongo du groupe de Daniel Kanza. L'objectif de ce front commun était d'empêcher l'ABAKO de remporter la totalité des sièges de Léopoldville », en faisant une alliance électorale, GERARD-LIBOIS, J., VERHAEGEN, B., 1962, p.261.

⁶⁷² *Id.*

⁶⁷³ *Ibid.*, p.p.268-269. Et pourtant, ce cartel avait signé des accords, notent encore Jules Gérard-Libois et Benoît Verhaegen, avec les BALUBAKAT-FEDEKA-ATCAR au Katanga, MNC/Kalonji au Kasai, UNIMO en Equateur et le PSA à Léopoldville etc.

⁶⁷⁴ La présence du PSA (voire aujourd'hui du PALU) dans le Kasai, surtout à Tshikapa, peut s'expliquer par la forte présence de l'ethnie pende dont est issu le leader de ce parti, Antoine Gizenga.

M.N.C.-Kalonji (dans les quatre districts du Kasai). Ces partis ont émergé par rapport aux partis à assise provinciale⁶⁷⁵. Le cinquième cartel a regroupé les partis d'ascendance locale ou tribale : ABAZI (Kwilu et Léopoldville), R.D.K.L. (Léopold II et Kwilu), Parti du Peuple (Léopoldville et district du Kasai), U.N.C. (districts de la Lulua et du Kasai), COAKA (district de la Lulua), UNILAC (Lac Léopold II et Equateur), UNERGA (Union des Warega, Haut-Congo, Bukavu et Maniema). Hormis ces cartels, plusieurs candidats se sont présentés sur des listes identifiées comme essentiellement locales et individuelles⁶⁷⁶.

3.3.1.2. Victoire des nationalistes aux législatives de 1960 et son impact et ses conséquences sur l'évolution politique

Le M. N.C.-Lumumba et ses alliés directs (cartel M.N.C.-L, COAKA, U.N.C.) ont remporté les élections générales de 1960, totalisant «41 sièges⁶⁷⁷, soit 29,9%, répartis sur toutes les provinces (5), sauf le Katanga »⁶⁷⁸. Le grand score du M.N.C. a été réalisé dans « la province Orientale, 21 élus, 11 dans le Kasai, 6 dans le Kivu, 1 à Léopoldville et 2 en Equateur. Le M.N.C.-L. et ses alliés se sont ainsi imposés comme la première force politique nationale, représentée dans 12 des 26 districts »⁶⁷⁹. Quant au Parti National du Progrès, P.N.P. et alliés, qui ont constitué le contrepoids du M.N.C.-L et alliés, ils sont apparus comme les perdants du scrutin et ont remporté 15 sièges, soit 10,9%, issus de cinq provinces (soit 10 districts) autres que celle du Katanga⁶⁸⁰.

S'agissant des votes préférentiels en faveur des leaders politiques, ils ont propulsé Patrice Emery Lumumba avec 84.602 voix⁶⁸¹, quoi que contesté au point de ne pas y accorder une valeur absolue au vu de la variabilité de leur intensité, comme le mentionnent Jules Gérard- Libois et Benoît Verhaegen⁶⁸². Puisque certains partis politiques « l'encourageaient positivement et d'autres, comme l'ABAKO, préconisaient le vote de liste »⁶⁸³. Au niveau sénatorial, le M.N.C.-L et alliés ont été, également, les vainqueurs et ont remporté au total 19 sièges⁶⁸⁴, soit 22,6%, comme le montre le tableau en annexe 5.

⁶⁷⁵ GERARD LIBOIS, J., VERHAEGEN, B., 1962, p.260-261.

⁶⁷⁶ *Id.*

⁶⁷⁷ Soit 30,0% des sièges. C'est nous qui calculons ce pourcentage.

⁶⁷⁸ Le M.N.C./Lumumba n'a remporté aucun siège dans la province du Katanga où les leaders politiques militaient déjà, avec ceux de l'ABAKO, pour un Etat fédéral.

⁶⁷⁹ GERARD LIBOIS, J., et VERHAEGEN, B., 1962, p.264.

⁶⁸⁰ NDAYWEL è NZIEM, I., 2008, p.448.

⁶⁸¹ GERARD LIBOIS, J., et VERHAEGEN, B., 1962, p.265. Lumumba avait devancé Albert Kalonji et Jean Bolikanga, avec respectivement 78.076 et 53.121 voix.

⁶⁸² *Id.*

⁶⁸³ *Ibid.*, p.265.

⁶⁸⁴ NDAYWEL è NZIEM, I., 2008, p.448.

3.3.1.3. Victoire du MNC/L et pesanteurs internes et externes

Le M.N.C. Lumumba et alliés ont disposé d'une majorité confortable dans les deux Chambres pour former le premier gouvernement congolais en toute sérénité⁶⁸⁵. Mais, les diverses intrigues n'ont pas pu le permettre. De même, la succession d'événements politiques survenus dès les premiers jours de l'indépendance de la République du Congo s'était inscrite dans cette perspective, influençant fortement le cours de l'évolution politique. Les aménagements et les concessions réciproques issus des tractations politiques en vue du partage et de la gestion du pouvoir n'ont pas permis une gestion sereine de l'Etat. Le ver se trouvait déjà dans le fruit, et pourrissant de l'intérieur sous une forte mainmise de l'extérieur, n'attendait que le moment propice de la manifestation de sa putréfaction.

Ce constat est corroboré par la correspondance de Thomas Kanza, ministre⁶⁸⁶ du premier gouvernement congolais selon laquelle ce gouvernement fut pensé pour être de courte durée et dans l'impossibilité d'atteindre ses objectifs. Sa composition, la répartition des portefeuilles ministériels et la constitution de différents cabinets ministériels, « remplissaient toutes les conditions pour succomber rapidement. Le torpillage allait se faire aussi bien du dedans que du dehors. Cela fut savamment dosé, systématiquement calculé. La mise au point de différents scénarios était scientifiquement conçue et toutes les péripéties allaient se dérouler comme prévu. Déjà le 30 juin 1960, tout le dispositif était en place et n'attendait que le signal prévu pour entrer en action. Il faudrait toujours reconnaître à son adversaire et à son créancier plus d'intelligence qu'à soi-même et à son ennemi plus d'imagination et des moyens d'action plus efficaces que les siens propres »⁶⁸⁷.

Il ressort de cette correspondance que les membres du gouvernement qui ont cru « à la cohésion et à la solidarité gouvernementale auront appris à leurs dépens qu'ils n'étaient pas préparés pour affronter

⁶⁸⁵ Mais, il fallait pour autant compter avec la détermination du dernier représentant de la Belgique qui n'envisageait pas la remise du pouvoir à un parti ou à une coalition, étiqueté à tort ou à raison, de « communiste » ou ayant un penchant pour le communisme, à savoir le M.N.C./Lumumba et alliés. Cléophas Kamitatu Massamba décrit cette situation et accuse M. Ganshof van der Meersch, dernier ministre-président de la colonie, d'avoir délibérément créé la confusion au sein de la classe politique congolaise, KAMITATU MASSAMBA, C., 1971, *La grande mystification du Congo-Kinshasa. Les crimes de Mobutu*, cahiers libres 207-208, Paris, François Maspero, p.p.41-43. Les multiples tractations politiques entre acteurs politiques, les antagonismes nés entre leaders n'ont pas facilité l'atteinte d'un consensus et ont préfiguré des lendemains orageux. Sous une forte pression, la classe politique finit par se saborder. La précipitation d'événements politiques n'a pas permis au gouvernement, difficilement installé, de mettre en place un programme de gestion. Tellement il avait été occupé à chercher à trouver des solutions aux crises successives. Miné par des dissensions politiques profondes, le gouvernement Lumumba a été emporté, victime des finalités divergentes et contradictoires des acteurs politiques congolais, sous instigations extérieures.

⁶⁸⁶ Cette lettre de Thomas Kanza est reprise dans le livre d'Isidore NDAYWEL à NZIEM, 1998, *Histoire générale du Congo. De l'héritage ancien à la République Démocratique*. Préface de Théophile Obenga. Postface de Pierre Salmon, Editions DE Boeck & Larcier, Bruxelles, p.559

⁶⁸⁷ *Id.*

l'épreuve. Ils ont qualifié certains silences calculés comme étant des signes de haute diplomatie et de grande intelligence de la part des collègues ministres dont la mission secrète consistait, en fait, à : être toujours présent, entendre et bien entendre, ensuite rapporter le plus fidèlement possible. Le gouvernement congolais portait, comme on dit, en son sein, les germes de sa propre destruction »⁶⁸⁸.

Ce récit permet de saisir la succession des événements politiques au Congo. Il y a eu, d'abord, le choix préalable des acteurs de la déstabilisation intérieure, désignés par les tireurs des ficelles extérieurs. Ces acteurs internes se trouvaient dans le *starting block* et attendaient le signal pour le passage à l'acte. Ils avaient pour mission de créer les conditions de l'impossibilité de fonctionnement du futur gouvernement au cas où il échoirait aux partis étiquetés « communistes »⁶⁸⁹. Ensuite, le discours des partis nationalistes, le M.N.C.-L et alliés en tête, n'a pas été, non plus, de nature à favoriser un climat de confiance. Le camp capitaliste, représenté par la Belgique et les Etats-Unis d'Amérique, était convaincu de leur accointance avec l'URSS et le bloc de l'Est. Cette distribution des rôles présente une scène politique appelée à disparaître à très court terme, pour reprendre Thomas Kanza. Les dés furent donc pipés dès le départ, programmant, à ce point, le blocage à quai du « train » Congo, dès sa mise sur rail. Il lui a été, ainsi, impossible de quitter la gare du 30 juin 1960.

Comme il convient de le constater, l'« indépendance manquée »⁶⁹⁰ a été une réalité que nul n'a pu éviter et met en évidence la coresponsabilité de toutes les parties en présence, comme l'évoque, par ailleurs, Jules Chômé. Il y a eu, de la part des Belges, une impréparation de leur colonie à brève et longue échéance vers l'indépendance⁶⁹¹. Quant aux Congolais devant prendre la succession et la gestion de leur Etat, ils n'ont pas usé de diplomatie pour éviter la mise en marche de la machine

⁶⁸⁸ NDAYWEL è NZIEM, 1998, p.559.

⁶⁸⁹ Et pourtant, « A Léo, Larry DEVLIN, le chef d'antenne de la CIA, ne voit pas en Lumumba un communiste. Mais, il le juge « manipulé » par l'URSS et soumis à l'influence de militants profondément anti-occidentaux », LANGELLIER, J.-P., 2017, p.88.

⁶⁹⁰ Nous pouvons encore citer Cléophas Kamitatu qui décrit, explicitement, cette étape de la vie nationale congolaise. Son explication permet de comprendre les événements survenus juste après l'indépendance congolaise et les élections de 1960. Pour Cléophas Kamitatu, « le manque d'expérience et la non assimilation des pratiques politiques des Etats anciens avait persuadé Lumumba que la démocratie, dans des pays d'économie capitaliste, était une force capable de maintenir au pouvoir un gouvernement nationaliste. Dix années après la mort de Lumumba, on peut affirmer sans crainte que, quelles que fussent les raisons invoquées, avec Lumumba à la tête du pays, la crise était inéluctable. Elle dépassait de loin le cadre du Congo : les milieux capitalistes devaient décapiter Lumumba. On peut néanmoins estimer que si les rôles avaient été inversés, Lumumba disposant du pouvoir constitutionnel et reconnu comme tel, le renversement ne se serait produit que par un coup d'Etat militaire, coup d'Etat qui n'était pas encore mûr à l'époque », KAMITATU MASSAMBA, C., 1971, p.p.44-45.

⁶⁹¹ CHOME, J., 1974, *L'ascension de Mobutu. Du sergent Joseph au général Sese Seko*, Bruxelles, Editions Complexe, p.7.

destructrice. Leur non-maîtrise de l'armée, de la police et de l'administration tant nationale que territoriale, auraient pu les inciter à plus de modestie et au réalisme qu'à la précipitation et au chaos.

La manifestation de cette indépendance manquée a été perceptible à travers divers événements dont les plus illustratifs sont, successivement, la mutinerie du 04 juillet 1960⁶⁹², le retour des militaires belges (09 juillet 1960)⁶⁹³, la sécession katangaise (11 juillet 1960)⁶⁹⁴, l'intervention de l'Organisation des Nations unies au Congo, ONUC sur demande du gouvernement Lumumba, (14-15 juillet 1960)⁶⁹⁵, la sécession du Sud Kasai (08 août 1960)⁶⁹⁶. Et le point culminant a été la révocation du Premier ministre par le Président de la République et la destitution du Président de la République par le Premier ministre, le 05 septembre 1960. Cette cacophonie politique a favorisé, le 14 septembre 1960, le premier coup d'Etat militaire. Mobutu, Commandant en chef de l'Armée, neutralise le Président de la République et le Premier ministre et confie le pouvoir aux Commissaires généraux (février 1961)⁶⁹⁷. L'arrestation, et plus tard, l'assassinat de Patrice-Emery Lumumba le 17 janvier 1961, se sont inscrits dans cette logique perturbatrice de la gestion étatique issue des élections de 1960⁶⁹⁸. Ce climat d'instabilité politique s'est poursuivi, au moment où l'ONUC quitte le sol congolais, sans y avoir restauré, ni « l'ordre public interne⁶⁹⁹ et la protection des vies humaines », ni « la réforme d'une armée régulière en débandade et d'une administration inexistante au moment de la passation du pouvoir par la Belgique à son ex-colonie⁷⁰⁰. La résurgence sur la scène congolaise des différents mouvements rebelles⁷⁰¹ confirme l'échec patent de l'ONUC. D'ailleurs, même le fait

⁶⁹² NDAYWEL è NZIEM, 2008, p.474.

⁶⁹³ « En principe, les troupes métropolitaines intervinrent pour assurer la protection des Européens et leur évacuation. En pratique, à partir du 09 juillet, elles opérèrent des opérations préventives de désarmement des troupes congolaises, transformant la situation en une attaque en règle par des troupes belges d'un territoire étranger », NDAYWEL è NZIEM, I., 2008, p.475.

⁶⁹⁴ La fin de la sécession katangaise est intervenue en janvier 1963, VERHAEGEN, B., « 1963-1965 : d'oppositions en rébellions », GERARD-LIBOIS, J., KESTERGAT, J., VANDERLINDEN, J., VERHAEGEN, B., WILLAME, J.C., 2010, CONGO 1960. Echech d'une colonisation, André Versaille éditeur Ou EYSKENS, G., 2012, p.p.129-140.

⁶⁹⁵ WILLAME, J.C., « De l'ONUC à la MONUC : la communauté internationale au chevet du Congo », GERARD-LIBOIS, J., KESTERGAT, J., VANDERLINDEN, J., VERHAEGEN, B., WILLAME, J.C., 2010, p.p.145-156.

⁶⁹⁶ VERHAEGEN, B., « 1963-1965 : d'oppositions en rébellions », GERARD LIBOIS, J., KESTERGAT, J., VANDERLINDEN, J., VERHAEGEN, B., WILLAME, J.C., 2010, p.p.129-140. Et aussi, NDAYWEL è NZIEM, I., 2008, 476.

⁶⁹⁷ NDAYWEL è NZIEM, I., 2008, p.478. Les Commissaires généraux ont succédé au gouvernement de Joseph Iléo qui n'a duré que deux jours, soit du 12 au 14 septembre 1960, *ibid.*, p.481.

⁶⁹⁸ *Ibid.*, p.479.

⁶⁹⁹ « La mission de l'ONUC a donc été un échec. Même l'invocation de la protection de la population face à un risque de guerre » n'a pas suffi à restaurer la paix, », WILLAME, J.C., « De l'ONUC à la MONUC », p.145.

⁷⁰⁰ *Ibid.*, p.p. 145-156.

⁷⁰¹ Signalons à l'Ouest, la rébellion de Pierre Mulele à partir de juillet 1963, à l'Est, la rébellion conduite par Soumialot, le 15 août 1964 et Laurent-Désiré Kabila, et celle des Simba (à partir du 16-17 mai 1964), opérant à la fois au nord-Katanga et au Maniema. Au nord est apparue une autre rébellion dès le 5 août 1964, et proclama la République populaire

d'y avoir fait la guerre⁷⁰² n'a pas suffi à réconcilier la classe politique congolaise et à ramener la paix pour laquelle elle avait été instituée.

Cette succession des événements politiques amène à soutenir que la classe politique de 1960 n'a pas senti le danger venir, et s'est fourvoyée vers des lendemains incertains, poussée par la vague indépendantiste. D'autant qu'elle n'a pas été préparée à assumer ses responsabilités « à brève échéance »⁷⁰³, à cause « d'un défaut d'africanisation des cadres dans l'administration et dans l'armée et le fait, unique sans doute dans toute l'histoire, que le gouvernement du pays promu à l'indépendance allait se trouver du jour au lendemain sans armée et sans administration »⁷⁰⁴. Ces événements déplorables ont participé au tâtonnement de la République du Congo, occasionnant une longue période d'incertitude, malgré la poursuite du processus électoral, au niveau communal⁷⁰⁵.

Nous pouvons à en déduire que le raté de 1960-1964 a créé les conditions des incidences négatives durables de l'élite congolaise dans la perception de la politique et de l'exercice du pouvoir⁷⁰⁶. La persistance de ces séquelles, au sein de la société politique congolaise postcoloniale, ne facilite pas l'inversion de la perception de la politique et de l'exercice du pouvoir⁷⁰⁷. Par conséquent, l'Etat se perçoit encore comme une entreprise prédatrice⁷⁰⁸, prébendière et patrimonialiste⁷⁰⁹ au bénéfice du plus fort et de son oligarchie. Cette persistante perception prédatrice de l'Etat, nous la qualifions de « modèle léopoldien du pouvoir »⁷¹⁰ qui consiste à s'approprier tous les instruments et les attributs de la gestion étatique au bénéfice du chef de l'Etat. Dans la pratique de ce modèle, le chef de l'Etat, à l'exemple du roi Léopold II, apparaît comme le propriétaire de l'Etat au lieu d'en être son premier

du Congo avec siège à Kisangani (Stanleyville), sous la direction de Christophe Gbenye, NDAYWEL è NZIEM, I., 2008, p.496.

⁷⁰² WILLAM, J.C., « De l'ONUC à la MONUC », p.145.

⁷⁰³ CHOME, J., 1974, p.25.

⁷⁰⁴ *Id.*

⁷⁰⁵ NDAYWEL è NZIEM, I., 2008, p.496.

⁷⁰⁶ Dans son livre « Introduction à la politique congolaise », Crawford Young a relevé l'inexistence des liens entre le peuple et la politique. Il a noté que « les institutions représentatives ne furent bientôt plus que des corporations de parlementaires », perdant tout contact « avec les masses, tant urbaine que rurales. Les sources du pouvoir étaient à Léopoldville et non en province. De sorte que le secteur politique avait ses racines en l'air au lieu de les avoir bien ancrées dans le sol », YOUNG, C., 1972, p.224.

⁷⁰⁷ GABA, L., 2003, p.28.

⁷⁰⁸ LANGELLIER, J.P., 2017, p.249.

⁷⁰⁹ BAYART, J.F., 2006, p. XXVI. La gestion prébendière et patrimonialiste « désigne une manière d'exercer l'autorité avec pour souci exclusif la satisfaction matérielle d'une minorité », LANGELLIER, J.P., 2017, *ibidem*, p.247.

⁷¹⁰ Il s'agit de la capture de l'Etat, de son détournement, de sa subversion, de sa colonisation de l'intérieur, et, *in fine*, de sa ruine « par ceux qui agissent en son nom et le font fonctionner à leur seul profit », LANGELLIER, J.P., 2017, p.249.

serviteur. La scène politique congolaise permet d'observer et de constater la persistance et la perpétuation du modèle léopoldien du pouvoir dans les mœurs politiques congolaises⁷¹¹.

Au moment de cheminer vers la fin de la première législature issue des élections générales de 1960, la République du Congo se trouve encore à la quête de paix, face aux troubles quasi-permanents dont l'éradication a nécessité le concours des mercenaires étrangers⁷¹². Ces années n'ont pas finalement permis un apprentissage de la gestion étatique et l'installation d'une administration en vue d'une gestion efficiente de l'Etat. L'indépendance « *cha cha* » applaudie par les Congolais s'est muée en un cauchemar permanent, devenant un fardeau et une charge pénibles à supporter. Nous pouvons conclure, avec Benoît Verhaegen, que la première législature (1960-1965) s'est révélée être « l'aboutissement d'une défaite politique commencée dès les premiers jours de l'indépendance avec la Force publique et l'effondrement de tout l'appareil de l'Etat »⁷¹³. Dès lors, la survivance de la République du Congo relevait d'un « miracle »⁷¹⁴. Pour repartir sur de nouvelles bases et créer un nouvel environnement politique, les autorités ont doté le pays d'une nouvelle Constitution, en prévision des futures échéances électorales.

3.3.2. Partis fédéralistes en 1965 sous la bannière CONACO

En cinq ans, le paysage politique congolais a subi un bouleversement total au vu de la reconfiguration de son espace. *Primo*. On a noté une légère diminution du nombre de partis politiques en compétition et une augmentation du nombre de sièges à pourvoir. L'espace politique comptait 250 partis politiques en 1960 pour 137 sièges contre 223 partis pour un total de 167 sièges⁷¹⁵ en 1965.

Secundo. On a observé une forte diminution de l'influence nationaliste⁷¹⁶ sur la scène politique, consécutive à l'assassinat de Patrice Emery Lumumba et à la dispersion de ses partisans⁷¹⁷.

⁷¹¹ Cette conclusion rejoint celle tirée, précédemment, dans le premier chapitre, par GAZIBO, M., 2010, p.77 ; GABA, L., 2003, p.28 ; BUAKASA TULU KIA MPASU, G., 1996, p.125.

⁷¹² NDAYWEL è NZIEM, I., 2008, p.496.

⁷¹³ VERHAEGEN, B., 1966, p.p.129-140.

⁷¹⁴ Attribué au Président Kasa-Vubu dans son discours du 10 janvier 1964, NDAYWEL è NZIEM, 2008, p.492.

⁷¹⁵ GERARD LIBOIS, J., et VAN LIERDE, J. (dir.), 1966, p.p.215-216.

⁷¹⁶ La diminution de l'influence des nationalistes s'explique aussi par « leur dispersion en de nombreux partis ou groupuscules, issus des diverses scissions qui se sont produites dans le MNC-L, le PSA, etc. Dans bien de cas, ces tendances ne regroupaient d'ailleurs quelques individus et les divergences avaient eu lieu beaucoup plus à l'échelon des personnalités que des principes politiques » et aussi par l'attrait « dans ses rangs d'une majorité d'anciens militants lumumbistes officiels, au moment des élections ». Enfin, « de nombreux cadres du MNC-L avaient été éliminés ou emprisonnés ; et le contexte politique dans les zones reconquises par l'ANC leur était forcément très défavorable », GERARD-LIBOIS, J., et VAN LIERDE, J. (dir.), 1966, p.221.

⁷¹⁷ NDAYWEL è NZIEM, I., 2008, p.496.

Tertio. Le paysage politique a vu apparaître de nouveaux partis et une forte tendance vers des regroupements en confédération, convention, associations et alliance. Même si ces nouveaux regroupements avaient la particularité de ne pas disposer « de programmes concrets et d'idéologies capables de rassembler les masses »⁷¹⁸.

La diminution de l'influence nationaliste a été compensée par un nouveau cartel, la Confédération nationale congolaise, CONACO, dirigée par le Premier ministre Moïse Tshombe. Composée d'une cinquantaine des partis politiques et associations communautaires⁷¹⁹, elle était déterminée à affronter ensemble les élections. La CONACO s'apparentait au cartel des nationalistes en 1960 qui s'accrochait à la personnalité de Patrice Emery Lumumba. La comparaison de ces deux leaders politiques laisse apparaître deux constats. En 1960, Lumumba fut, pour les nationalistes, une figure emblématique, avant de devenir chef du gouvernement, au point de galvaniser les masses par son charisme. Son aile dissidente, le MNC/Kalonji, ne lui a pas fait ombrage, excepté la perte d'une partie de l'électorat dans le Kasai. En 1965, Moïse Tshombe a été le chef du gouvernement en fonction dont la position lui a permis d'avoir une envergure nationale. Contrairement à Lumumba, il faisait face à une opposition interne, conduite par certaines personnalités⁷²⁰ qui ont adhéré à son cartel et qui lui ont reproché la minimisation de leur aura au sein de leurs milieux d'origine, au point de fragiliser davantage la CONACO au lieu de cimenter son unité. Ainsi, l'adhésion de ces personnalités s'est finalement révélée factice pour ne s'être pas fondée sur des bases et des convictions solides et partagées. La CONACO a ainsi donné l'impression de ne pas constituer une perspective fondatrice d'un véritable grand parti politique⁷²¹, limitant sa mission exclusivement à la compétition électorale.

La confirmation de cette fragilisation a pu s'observer au niveau des dénominations adoptées par les partis adhérents à la CONACO pour manifester leur autonomie. Pour prouver leur appartenance au cartel, ces partis ajoutaient, à leur dénomination, le sigle CONACO⁷²². Ainsi, il y a eu des listes RAPELU-CONACO, PDC-CONACO ou MUB-CONACO, etc. Seules les trois provinces issues de l'éclatement de l'ex-province Orientale s'étaient présentées avec des listes sous l'étiquette

⁷¹⁸ KALONJI, B., et KIBIDI, Z., « Elections, forces politiques et Parlement 1965 », *Etudes congolaises, Institut d'Etudes politiques*, n° Janvier-Février 1966, p.5.

⁷¹⁹ NDAYWEL à NZIEM, I., 1998, p.500.

⁷²⁰ GERARD LIBOIS, J., et VAN LIERDE, J, (dir.), 1966, p.219.

⁷²¹ *Ibid.*, p.220. Pour KALONJI, B., et KIBIDI, Z., « La CONACO devait naître de la réunion de plusieurs partis ou groupements politico-ethniques de toutes les régions du Congo. Cependant, ne serait-ce que l'analogie des dénominations, « la CONACO réincarne la CONAKAT dont elle est une expansion servile à l'échelle nationale » », KALONJI, B., et KIBIDI, Z., p.1.

⁷²² *Ibid.*, p.4.

CONACO⁷²³. C'est pourquoi « l'expérience de la CONACO, fondée sur des critères fragiles, ne pouvait, en toute logique, déboucher sur une organisation de masse durable »⁷²⁴. Mais, en dépit de toutes ces divergences et de l'absence de solidité idéologique ou programmatique, la CONACO s'est présentée, d'une part, comme « la seule force significative du fait qu'elle dépassait le cadre régional ou provincial »⁷²⁵, et d'autre part, comme la seule plate-forme à s'être appuyée « sur les forces traditionnalistes en leur accordant une place privilégiée-du moins en principe- dans la vie politique nationale »⁷²⁶. C'est ce qui a justifié une ferveur adhésive à cette coalition puisqu'elle « semblait susceptible de donner une certaine mystique nationale à la masse »⁷²⁷.

Quant aux nationalistes, ils se sont présentés aux élections de 1965 en ordre dispersé, regroupés au sein du cartel « *Alliance des Mouvements Nationalistes Congolais- Lumumba* », AMNCL, après une tentative de boycott. Quoiqu'indispensable, ce cartel n'a pas compensé leur dispersion du fait de l'insurrection et de la disparition d'un nombre important de leurs leaders⁷²⁸ et n'a pas pu, dès lors, contrer la machine électorale de la CONACO. S'agissant de l'ancien cartel de l'ABAKO, il n'a pas eu plus de chance lors de ces législatives, victime « de la lassitude générale et de la contestation devenue de plus en plus vive envers Kasa-Vubu »⁷²⁹. Cette lassitude a été consécutive au manque de sérénité dû à la présence en son sein de deux courants divergents (les conservateurs et les progressistes) accentuant sa fragilité, et à cause de l'écartèlement de sa base et de ses leaders⁷³⁰.

Les autres forces politiques se sont présentées aux élections générales de manière désordonnée et désorganisée permettant difficilement à des forces politiques autres que la CONACO « de se présenter librement »⁷³¹ au cours de ces élections et d'avoir une certaine influence auprès des électeurs⁷³². Ainsi donc, et en dépit de la non-implication totale des partis membres de la CONACO et des tensions en son sein, comme évoquée *supra*, les résultats électoraux lui ont été favorables. Quoiqu'globalement, les élections de 1965 ont été caractérisées, d'une part, par une déplorable

⁷²³ KALONJI, B., et KIBIDI, Z., p.4.

⁷²⁴ *Ibid.*, p.5.

⁷²⁵ *Id.*

⁷²⁶ *Id.*

⁷²⁷ *Id.*

⁷²⁸ NDAYWEL E NZIEM, I., 2008, p.221. Parmi les adhérents à ce cartel, on note le M.N.C.-L, le P.S.A., l'ATCAR, la BALUBAKAT, LUKA. La plupart d'associations tribales s'allièrent à la CONACO devenant une machine électorale impressionnante.

⁷²⁹ *Ibid.*, p.500

⁷³⁰ KALONJI, B., et KIBIDI, Z., p.4.

⁷³¹ *Id.*

⁷³² *Id.*

désorganisation, sans un recensement du corps électoral, pourtant exigé par plusieurs partis politiques, et d'autre part, par une longue période d'organisation, soit près de deux mois⁷³³.

3.3.2.1. Victoire des fédéralistes aux législatives de 1965 et mise à terme du processus électoral pluraliste

La CONACO⁷³⁴ de Moïse Tshombe a logiquement triomphé aux législatives de 1965, remportant 122 sièges sur 167⁷³⁵, soit 73,1%. Les contestations ayant nécessité une réorganisation des législatives dans le Kwilu, au Kivu central et dans la Cuvette centrale n'ont pas permis de revoir les résultats électoraux définitifs en faveur de cette coalition. Grâce à cette éclatante victoire, la CONACO a désigné ses deux membres, Yvon Kimpiobi et François Mopipi-Bitingo⁷³⁶, respectivement à la présidence et à la vice-présidence du parlement⁷³⁷.

3.3.2.2. Résultats de l'élection sénatoriale

L'élection des Sénateurs s'est déroulée au suffrage universel indirect, au niveau des assemblées provinciales. De six sénateurs à désigner par chaque assemblée⁷³⁸, un devait obligatoirement être choisi « parmi les chefs coutumiers ; seule la ville de Léopoldville, ne possédant pas d'assemblée provinciale, désignait ses sénateurs au suffrage universel direct »⁷³⁹. La CONACO et alliés se sont adjugés 27 sièges et 22 sièges sur les listes individuelles, soit un pourcentage cumulé de 37,1%. Les chefs coutumiers, alliés naturels de la CONACO, ont obtenu 23 sièges, soit un total en pourcentage de la CONACO estimé à 54,5%. Le tableau (annexe 7) reprend la répartition des sièges sénatoriaux par province, par partis politiques ou par listes individuelles.

3.3.2.3. Conséquences de la victoire des fédéralistes sur l'évolution politique

Comme en 1960 avec les nationalistes, la victoire de la CONACO a suffi pour diriger le gouvernement central. Mais, la Constitution de Luluabourg, dite du 1^{er} août 1964, n'a pas explicitement mentionné que le chef du gouvernement intérimaire proviendrait de la coalition majoritaire⁷⁴⁰. Rien n'obligeait, constitutionnellement, le Président de la République à désigner le leader de la coalition majoritaire aux fonctions de chef de gouvernement⁷⁴¹. Et pourtant, c'est

⁷³³ GERARD LIBOIS, J., et VAN LIERDE, J., 1966, p.223.

⁷³⁴ Nous pouvons citer, parmi les partis politiques associés à la CONACO, et ayant remporté des sièges, la CONAKAT, la FRONKAT, la LUKA, le PDC, l'UDECO, le RADECO, PARECO, MEDA, MUB, CTS/UPB, UDA, PSDA, MPS, ANAMONGO, RAPELU, ENSP, DECO, PANACO, RECO, ASCO, PRC, PDR, AWABELO etc.

⁷³⁵ NDAYWEL E NZIEM, I., 1998, p.643.

⁷³⁶ *Ibid.*, p.501

⁷³⁷ Le tableau reprenant l'ensemble des résultats électoraux législatifs se trouve à l'annexe 7.

⁷³⁸ Article 105 de la loi électorale du 6 octobre 1964 portant organisation des élections de 1965.

⁷³⁹ *Id.*

⁷⁴⁰ Article 56 de la Constitution du 1^{er} août 1964.

⁷⁴¹ L'article 65 de la constitution du 1^{er} août 1964 stipulait : « Le Premier ministre est nommé par le Président de la République ». Par ailleurs, cette constitution a opté pour un régime de type présidentiel, avec un probable « glissement présidentieliste », comme l'affirme Jacques DJOLI ESENG'EKELI, 2013, p.107. Ce probable glissement présidentieliste

l'entorse, le Premier ministre nommé par le Président de la République devait obtenir son approbation auprès du Parlement réuni en Congrès⁷⁴². Sa désapprobation ou son refus obligeait le Président de la République de proposer un autre candidat⁷⁴³. C'est, sans doute, la divergence interprétative⁷⁴⁴ de cette disposition constitutionnelle qui a incité la CONACO à attendre légitimement la désignation d'un Premier ministre issu de son rang, à défaut de reconduire son leader, occupant ces fonctions. Le refus de Moïse Tshombe de démissionner⁷⁴⁵ pour un gouvernement de transition devant organiser l'élection présidentielle à sa portée⁷⁴⁶, l'intransigeance du président Joseph Kasa-Vubu à nommer, à deux reprises, 14 et 15 novembre 1965, Evariste Kimba aux fonctions de Premier ministre de transition dans un parlement à majorité CONACO, les intrigues en internes⁷⁴⁷ au sein de la coalition victorieuse des législatives et le refus du Parlement de valider le ticket Kimba, ont été autant des causes à la base de l'impasse politique⁷⁴⁸. Elles ont, ainsi, préparé le lit au coup d'état de Joseph-Désiré Mobutu, le 24 novembre 1965. Le Haut commandement militaire a justifié son acte comme un moyen pour calmer la forte rivalité des politiciens⁷⁴⁹. La lassitude générale, le rejet d'une éventuelle réédition des conflits⁷⁵⁰ du passé et la nécessité de contrecarrer les hésitations et les tâtonnements du régime de Kasa-Vubu⁷⁵¹ ont participé à la mise à terme des institutions républicaines, du processus électoral pluraliste et à l'institution d'un pouvoir autocratique.

Les succès qui ont accompagné les premières années de la deuxième République sous Mobutu⁷⁵² ont laissé penser à une renaissance étatique⁷⁵³. Et pourtant, les conditions étaient réunies pour une

se justifie, sans doute, à cause du flou, comme le mentionne l'article 65, sur la désignation du Premier ministre qui pouvait ne pas provenir de la coalition majoritaire, issue des législatives. Néanmoins, cette Constitution a eu le mérite de clarifier les rôles entre le Président de la République et le Premier ministre.

⁷⁴² Article 66 de la Constitution du 1^{er} août 1964.

⁷⁴³ *Id.*

⁷⁴⁴ LANGELLIER, J.-P., 2017, p.127.

⁷⁴⁵ NDAYWEL è NZIEM, I., 2008, p.502.

⁷⁴⁶ ILOSONO BEKILIB. INKONKOY, 1985, *L'épopée du 24 novembre. Témoignage*, Kinshasa, Arts et spectacles Editions, p.p.76-77. Ou NDAYWEL è NZIEM, I., 2008, p.502.

⁷⁴⁷ Victor Nendaka et Cléophas Kamitatu constituait les deux pions de la fronde interne au sein de la CONACO. Etant membres des provinces dites *martyrs*, ils ont créé le Front Démocratique Congolais, FDC, regroupant des ensembles divers, dissidents de la CONACO et dont la sensibilité se rapprochait de celle des barons du groupe de Binza, notamment Bomboko, NDAYWEL E NZIEM, I., 2008, p.643.

⁷⁴⁸ Si on s'en tient à Ludo de Witte dans sa publication de 2017, les intrigues n'ont pas été qu'internes, mais aussi externes. Comme en 1960, en 1965, les puissances étrangères ont également joué leur partition en défaveur de Moïse Tshombe. Les acteurs politiques et diplomatiques belges et américains ont donc participé à l'éviction du Premier ministre congolais, vainqueur des législatives de 1965, et quelques semaines plus tard, de Joseph Kasa-Vubu, jugé incapable de jugulé la crise congolaise. DE WITTE, L., 2017, *L'ascension de Mobutu. Comment la Belgique et les USA ont installé une dictature*, préface de Jean Ziegler, Bruxelles, Investig'Action, p.p.391-461.

⁷⁴⁹ Déclaration du Haut commandement de l'Armée Nationale Congolaise du 24 novembre 1965.

⁷⁵⁰ Le fameux syndrome du 5 septembre 1960, NDAYWEL E NZIEM, I., 2008, p.502.

⁷⁵¹ *Id.*

⁷⁵² DE WITTE, L., 2017, p.437.

⁷⁵³ *Id.*

décépitude programmée du pays, allant jusqu'à faire perdre au peuple congolais « le sens de la mesure et endormir son sens critique »⁷⁵⁴. Quant à la constitution du 1^{er} août 1964, considérée comme « *un projet mort-né* », elle s'était sabordée pour avoir assujéti la désignation du Premier ministre à « l'approbation du Parlement, un élément du régime parlementaire »⁷⁵⁵ alors qu'une opinion majoritaire a considéré que cette Constitution des « *Congolais pour les Congolais* » avait institué un régime de type présidentiel⁷⁵⁶. La confusion attribuée à cette Constitution et l'immaturation d'une classe politique qui n'a pas privilégié l'intérêt supérieur de la nation face aux ambitions réciproques du Président de la République et du Premier ministre ont précipité l'interruption du processus de démocratisation et du processus électoral. Pour Placide Mabaka, les autorités de 1965, comme précédemment celles de 1960, n'ont pas compris que « dans et pour une démocratie non consolidée, il est hasardeux et inconvenant pour quiconque de laisser la porte ouverte à une instabilité politique et sociale de quelque nature qu'elle soit »⁷⁵⁷. Pour ne l'avoir pas compris, ils ont implicitement contribué à l'arrêt des institutions pluralistes. L'expérience démocratique n'a duré, dans la douleur, que pendant cinq ans.

3.3.3. Elections sous la deuxième République et personnalisation du pouvoir politique

Les élections pendant la deuxième République se sont déroulées sous le contrôle du Mouvement populaire de la révolution, MPR. A l'analyse, elles sont apparues comme des mécanismes de consolidation et de personnalisation du pouvoir politique au profit du chef de l'Etat⁷⁵⁸. Tout a été pensé, exécuté et inscrit exclusivement dans cette seule et unique perspective. Les diverses lois électorales ont introduit, au fur et à mesure de l'évolution politique et sur décision personnelle du chef de l'Etat, quelques spécificités tant au niveau du nombre des membres du Parlement, de leur répartition qu'au niveau de leur mode de désignation. Les modifications et les changements introduits à chaque élection obéissaient à la volonté du Président-fondateur du MPR, chef de l'Etat. Par ailleurs, tous les niveaux procéduraux - désignation et proclamation des résultats- relevaient automatiquement des autorités du parti, sinon du premier d'entre elles. Même lorsque cette tâche était échue au Ministre de l'Intérieur⁷⁵⁹, la machine partisane demeurait au centre des activités électorales en amont et en

⁷⁵⁴ NDAYWEL E NZIEM, I., 2008, p.502.

⁷⁵⁵ DJOLI ESENG'EKELI, J., 2013, p.109.

⁷⁵⁶ *Ibid.*, p.108.

⁷⁵⁷ MABAKA MUKWABUHIKA, P., SEFU TSHI-B'EM WAGJIBOU, D., 2016, *La Constitution de la République Démocratique du Congo du 18/02/2006. Risques et perspectives*, préface de Frédéric BOYENGA BOFALA, Editions publisud, p.49.

⁷⁵⁸ DE WITTE, L., 2017, p.437.

⁷⁵⁹ Article 40 de la loi n°70-025 du 17 avril 1970.

aval. D'autant que tous les ministres étaient redevables aux instances supérieures du parti en leur qualité de membres⁷⁶⁰.

3.3.3.1. Elections de 1970, un « don » du chef de l'Etat

Le mode de scrutin des listes⁷⁶¹, tel appliqué sous le régime monocratique, a creusé un fossé entre les « élus » et les électeurs et n'a donc pas constitué une innovation sur la scène politique. Si innovation il y a eu, elle a, alors, consisté à obtenir leur onction, non du vote du peuple, mais des structures partisans. Puisque, comme l'indique la loi électorale, « les candidats se présentaient aux élections sur des listes établies sous l'égide du Parti National »⁷⁶². Ainsi, le MPR a créé une sphère politique et un fonctionnement qui excluait logiquement les électeurs du vote. En 1970, les électeurs n'étaient pas contraints de se rendre dans des bureaux de vote. La procédure mise en place a été un entérinement populaire de la liste présentée par le parti en fonction de deux bulletins, en faveur ou en défaveur de la liste présentée par le parti unique. Ce mode de désignation des élus ne pouvait pas s'organiser dans tous les bureaux de la circonscription électorale et se limitait aux électeurs de certains chefs-lieux de districts, de territoires, de collectivités, etc.

Dans ces conditions, les motivations du vote des représentants au Conseil législatif relevaient essentiellement du Bureau politique du parti, du Comité central, par le truchement du ministère de l'Intérieur assumant les pouvoirs électoraux. Par voie de conséquence, les *représentants du parti*, et non pas du peuple, n'étaient pas, logiquement, redevables aux électeurs. Le système institué a fait apparaître les *commissaires du peuple*- appellation plus conforme si on s'en tient à Jean Jacques Rousseau⁷⁶³- plus comme des « *nommés* » du parti que comme des représentants ayant bénéficié des suffrages populaires. Cette conclusion résulte, évidemment, des modalités organisationnelles du scrutin et de la légitimité des commissaires du peuple provenant davantage, dans la pratique, du parti unique que du vote effectif des électeurs⁷⁶⁴.

Par ailleurs, les raisons avancées par les autorités pour justifier l'organisation des élections de 1970 ont été de deux ordres. Tout d'abord, ces élections visaient à défendre le régime plutôt qu'à conférer

⁷⁶⁰ L'article 22 de la loi n°70-025 du 17 avril 1970 précisait : « les candidats se présentaient aux élections sur des listes établies sous l'égide du Parti National ».

⁷⁶¹ Selon l'article 21 de la loi électorale n°70-025 du 17 avril 1970, « le terme liste utilisé dans la présente loi s'applique aux listes proprement dites comportant plusieurs noms de candidats rangés dans un certain ordre de présentation ».

⁷⁶² Article 22 de la loi électorale n°70-025 du 17 avril 1970.

⁷⁶³ BERNARDI, B., 2001, *ROUSSEAU. Du contrat social*, présentation, notes, bibliographie et chronologie, Paris, GF Flammarion, édition revue et mise à jour en 2012, p.130.

⁷⁶⁴ MULUMBATI NGASHA, A., p.28.

la légitimité aux représentants, après le coup d'état militaire de 1965. Le processus électoral a été présenté comme une « reconnaissance explicite du rétablissement de l'ordre sur l'ensemble du territoire de la République et de la pleine maturité atteinte par le peuple congolais encadré par le MPR »⁷⁶⁵. Toutefois, les autorités n'ont pas précisé les mécanismes d'explication et d'appréciation de cette maturité attribuée au peuple. D'autant que concrètement, le peuple n'a eu d'emprise ni sur l'évolution politique de 1965 à 1970, ni sur les modalités organisationnelles des élections, ni sur l'institutionnalisation du parti unique. Ensuite, les autorités ont justifié ces élections comme « la réalisation de l'une des promesses essentielles faites à Kinshasa par le Général Mobutu dans son discours programme du 12 décembre 1965 »⁷⁶⁶. Cette justification différencie ces élections de celles de la première République puisque, comme précédemment démontré, les élections de 1960 et de 1965 visaient un apprentissage et une appropriation du processus de démocratisation et électoral. En outre, elles permettaient une désignation des représentants au cours d'une électorale engagée et concurrentielle entre candidats, sur fond d'une liberté du vote des électeurs. Quant aux élections de 1970, elles ont été présentées par les autorités comme un « don » du régime, non pour légitimer par voie électorale des représentants du peuple, mais pour désigner les représentants, mieux les commissaires du parti, au Conseil législatif.

Dans cette logique, les autorités de la deuxième République ont inventé, en 1970, un modèle spécifique de désignation des membres du parlement. Cette innovation a eu la particularité de s'écarter fondamentalement de la perception occidentale de la représentation nationale. Néanmoins, elle a laissé apparaître une forte confusion des principes. Le régime politique a été copié sur le modèle soviétique (régime à parti unique et ses avatars, Bureau politique, Comité central, comités sectionnaires du parti à tous les niveaux administratifs, etc.). Mais, le système économique a été un mimétisme pro capitaliste « *sauvage* », sans respect des règles et des principes élémentaires de gestion. Cet équilibrisme flou, sans une cohérence et une définition claire des principes et des objectifs à atteindre tant sur le plan politique qu'économique, a finalement participé à la navigation à vue ayant caractérisé ce type de gestion étatique. L'absence de clarification des principes a sans doute été volontaire, poursuivant pour objectif principal la forte concentration des pouvoirs politiques et l'accentuation de la déstructuration socio-économique.

⁷⁶⁵ On aurait aimé que cette maturité se manifesta par les urnes avec des électeurs élisant effectivement leurs représentants sans intervention et orientation de l'outil du parti unique, comme lors des législatives de 1960 et de 1965. La maturité dont il est question ici doit se comprendre dans la logique du MPR et de sa conception du peuple.

⁷⁶⁶ NGOMO OKITEMBO, L., 1998, p.139.

3.3.3.2. Elections de 1975, dans un environnement de morosité socio-politique et économique

Les élections de 1975 sont intervenues dans un environnement politique, et surtout économique, en décrépitude. Sur le plan politique, le pays a opté pour un autre nom, la République du Zaïre (21 octobre 1971). L'hymne national, le « Débout Congolais » de l'indépendance, a été remplacé par la « Zaïroise », pour s'accommoder à la nouvelle appellation du pays. La suppression des prénoms chrétiens, remplacés par des noms authentiquement zaïrois, obéissait aux prescrits de la politique d'authenticité (janvier 1972). Le « *nationalisme zaïrois authentique* », servant de soubassement idéologique à la politique de recours à l'authenticité, se définissait comme « une prise de conscience du peuple zaïrois de recourir à ses sources propres, de rechercher les valeurs de ses ancêtres, afin d'en apprécier celles qui contribuent à son développement harmonieux et naturel. C'est le refus du peuple zaïrois d'épouser aveuglement les idéologies importées. C'est l'affirmation de l'homme tout court, là où il est, tel qu'il est, avec ses structures mentales et sociales propres »⁷⁶⁷. Ce recours à l'authenticité n'aura finalement servi que de prétexte de subordination des masses et de la classe politique plutôt qu'une réelle prise en compte des fondements traditionnels pré-coloniaux. Ce n'était pas une voie vers l'institution d'une société humaine, s'interdisant tout saignement⁷⁶⁸ de la politique, de l'économie ou de la vie.

En fait, dans certaines tribus congolaises - c'est le cas chez les Yaka, dans l'actuelle province du Kwango- au moment de l'intronisation du Grand chef traditionnel Kiamvu de Kasongo-Lunda, l'ordre sacré lui était intimé, au moment de la prise de ses fonctions que « *mfumu ka monaku menga* ». Cet ordre se traduit, littéralement, par « *le Chef ne doit pas voir le sang couler* ». Par cette recommandation, la société assigne au chef une mission : la préservation des vies humaines. « Si le sang symbolise la vie, il lui est également implicitement intimé l'ordre sacré de ne pas verser dans la gestion chaotique du pouvoir. Le chef ne doit donc pas, non plus, saigner la vie politique (mauvaise administration), la vie économique (mauvaise gestion de l'empire ou du royaume), la vie sociale (éviter les abus), etc. Sa mission initiale ne doit pas consister à la nuisance du bonheur de la collectivité. Il ne doit surtout pas participer au déclin de la société. Devenu roi au service du divin social- le peuple-, il était et il est le gardien et le garant du vivre-ensemble harmonieux »⁷⁶⁹.

⁷⁶⁷ NDAYWEL E NZIEM, I., 2008, p.534. On parle du « refus du peuple zaïrois d'épouser aveuglement les idéologies importées ». Mais dans la pratique, à l'exception des excitations qui n'ont rien apporté de plausible, aucune innovation authentiquement zaïroise n'a été manifeste dans la gestion politique, hormis la soumission du peuple aux idéaux du parti, ou mieux, à la volonté d'un individu, le Président-fondateur du MPR, Mobutu Sese Seko.

⁷⁶⁸ Propos recueillis à Gatineau, au Canada, en juillet 2011 auprès de M. l'Abbé Jean Bernard Mutombo Madimu Leng Leng et du pasteur Willy Nunga Thambwe.

⁷⁶⁹ *Id.*

Quoi devenu l'institution suprême du pays⁷⁷⁰, à la suite de différentes révisions constitutionnelles, surtout celle du 15 août 1974 qui lui a conféré son unicité institutionnelle⁷⁷¹, le MPR a été loin de respecter ces préceptes traditionnels. Source du pouvoir et force politique, le MPR se percevait, au contraire, sous « une trilogie indissociable : Peuple-Etat-Parti »⁷⁷², s'emparant « de l'appareil de l'Etat et de ses mécanismes de coercition et de répression aux fins d'en faire l'Etat du Peuple qui devait être à son service »⁷⁷³. Ce peuple⁷⁷⁴ se percevait finalement selon les lunettes du parti-Etat. Car, en réalité, le peuple était une masse informe, réellement inexistante, sinon invisible politiquement. Pour exister, ce peuple devait s'identifier, se diluer totalement au sein du MPR. Puisqu'en raison « de la logique globalisante et intégratrice partisane, le MPR était la nation zaïroise politiquement organisée, tout Zaïrois en était obligatoirement membre »⁷⁷⁵. Ainsi, la trilogie *Peuple-Etat-Parti* gérant le pays et s'incarnant en la personne de Mobutu Sese Seko s'apparentait à la consubstantialité chrétienne où le Père, le Fils et le Saint-Esprit s'incarnent en un seul Dieu⁷⁷⁶. Cette perception se conformait au message que distillait le générique du journal télévisé de l'OZRT, faisant apparaître le président Mobutu dans les nuages⁷⁷⁷ et confortant, dans l'imaginaire zaïrois, le côté sacré de son pouvoir incontestable⁷⁷⁸.

Il s'avère donc que le statut spécifique du chef de l'Etat lui conférait, « un double pouvoir. En tant que Président du MPR, il était le premier architecte de la société nationale. Ce rôle était d'autant plus capital qu'il était le garant de la pérennité de la nation, celui dont les paroles, les enseignements et les décisions constituaient le soubassement du mobutisme. Comme Président de la République, il était le premier gestionnaire de la nation, à qui rien en principe ne pourrait être reproché, puisqu'il en était le garant. La seule déficience qui pourrait lui être reconnue serait le « déviationnisme » (la folie). On comprend qu'une telle doctrine ait eu, un moment, la prétention de s'ériger en Eglise, puisqu'elle

⁷⁷⁰ Article 28, loi n°74-020 du 15 août 1974.

⁷⁷¹ Article 29, loi n°70-020 du 15 août 1974.

⁷⁷² MABI MULUMBA, E., 2011, p.26.

⁷⁷³ *Id.*

⁷⁷⁴ Article 8 de la constitution révisée. Pour le dire autrement avec Maurice KAMTO, nous partageons l'idée selon laquelle « si on remarque un désintérêt apparent des masses africaines pour la chose publique, c'est parce que rien ne leur permet de participer à la gestion du pouvoir. Le peuple est absent, non pas à proprement parler de la vie politique, puisqu'il est mobilisé en vue de la célébration du pouvoir, mais de l'administration de la société et de la gestion de son destin. Dans la mesure où l'Etat est géré comme la chose domestique du chef de l'Etat. Dans la mesure où la population subit le pouvoir dans une obéissance craintive ». Alors qu'il est clairement établi que « l'Etat n'est fort que par l'acceptation populaire », KAMTO, M., 1987, p.504.

⁷⁷⁵ NDAYWEL è NZIEM, I., 2008, p.534.

⁷⁷⁶ La comparaison au christianisme était devenue éloquente et patente : « Dans l'église, les prêtres forment la chaîne de transmission du message du Christ à tous les croyants. D'une certaine manière, les cadres du MPR transmettent la pensée du Président-fondateur aux masses populaires », WILLAME, J.C., 1994, p.87.

⁷⁷⁷ *Ibid.*, p.81. On peut y lire : « Dans les écrans de la télévision zaïroise, le générique du journal est bientôt accompagné du portrait d'un Mobutu altier descendant lentement de la masse nuageuse glissant dans le ciel ».

⁷⁷⁸ LANGELLIER, J.P., 2017, p. 201.

était dotée d'un fondateur infallible »⁷⁷⁹. La doctrine du parti- mieux de son parti- s'est nourri, tout naturellement, de l'entendement de son créateur. Ainsi que le rappelle Mwayila Tshiyembe, « la primauté du parti sur l'Etat était finalement l'apothéose d'une dictature sanguinaire, où chaque parole du Président-Fondateur du MPR prononcée en public avait force de loi selon la pratique institutionnelle monocratique »⁷⁸⁰. Finalement, cette forte emprise personnelle du chef de l'Etat est apparue au Zaïre à une « époque où la personnalisation du pouvoir et la glorification du chef ont atteint des sommets jamais vus jusque-là en terre africaine »⁷⁸¹.

Sur le plan économique, les mesures de « *zaïrianisation* »⁷⁸² (30 novembre 1973) ont profondément déstructuré le tissu économique et social du pays⁷⁸³. Elles ont dépossédé et confisqué les biens et les entreprises des étrangers, pour en confier la gestion aux nationaux qui n'avaient généralement ni expérience, ni expertise⁷⁸⁴. Circonstance aggravante, ces nationaux ont été choisis sur la base de critères subjectifs ou en fonction de leur militantisme. C'est ce qui explique des effets économiques catastrophiques et désastreux⁷⁸⁵ de la zaïrianisation. Les acquéreurs des biens zaïrianisés se sont montrés, globalement, incapables d'assurer la survie des PME acquises, après avoir épuisé les stocks légués par les entrepreneurs expatriés et dilapidé les fonds de caisse⁷⁸⁶.

Cette incapacité des acquéreurs à gérer à bon escient les structures économiques reçues gracieusement du parti unique a détruit, profondément, le tissu économique national, accentuant, à la fois, la rareté des biens de première nécessité et l'exode rural vers les centres urbains et les villes. Analysant la zaïrianisation, Jean-Claude Willame la qualifie d'une « politique de cueillette sauvage et

⁷⁷⁹ NDAYWEL è NZIEM, I., 2008, p.534.

⁷⁸⁰ MWAYILA TSHIYEMBE, « Le Zaïre et la Troisième République. Réflexions sur le projet constitutionnel adopté par la Conférence nationale souveraine », www.congonline.com/ConstEtudes.html, p.4. Consulté le 15 août 2012. On se trouve dans la construction idéale d'un pouvoir sacralisateur et d'une déification du politique. Et pour mieux faire les choses, le journal télévisé des années 1970-1990 débutait avec un générique extraordinaire, faisant sortir le Chef de l'Etat des nuages. Cette image montrait l'extraordinaire du pouvoir, son origine divine, divinisant. S'il faut ajouter à tout ceci l'animation politique à la « gloire du chef », Mobutu ne concevait pas de partager le pouvoir avec une autre personne. Ce qui était de nature à conforter les propos de Jean Kestergat : « il n'y a pas de place pour deux hommes sur la peau du léopard, cette peau étant le symbole de l'autorité », KESYERGAT, J., *Juillet 1960 : De mutinerie en sécessions, Congo. Echec d'une décolonisation*, Bruxelles, Editions GRIP-André Versailles éditeur, 2010, p.86. Dans un tel environnement, tout processus, électoral soit-il, s'habillait, tout naturellement, aux couleurs partisans. Les législatives de 1975 ne pouvaient échapper à la règle.

⁷⁸¹ LANGELLIER, J.P., 2017, p.201.

⁷⁸² REYNTJENS, F., 2012, p.18.

⁷⁸³ « Légitime ou non, la zaïrianisation aurait pu se comprendre si les biens confisqués avaient été confiés à des Zaïrois compétents, capables d'en poursuivre l'exploitation », LANGELLIER, J.P., 2017, p.p.234-235.

⁷⁸⁴ WILLAME, J.C., 1994, p.88.

⁷⁸⁵ *Ibid.*, p.89.

⁷⁸⁶ *Ibid.*, p.90

anarchique »⁷⁸⁷, l'Etat zaïrois ayant poussé à l'extrême « la cannibalisation de l'environnement économique », au point de faire apparaître cette manière de se comporter comme la « caractéristique des comportements rentiers et prédateurs qui ont depuis lors présidé à la vie économique zaïroise. En effet, les décisions d'attribution des entreprises étrangères à nationaliser ont été faites dans un désordre indescriptible assez unique dans les annales des nationalisations africaines »⁷⁸⁸. Malgré leur mauvaise gestion des biens zaïrianisés, le Conseil législatif a accueilli, à la suite des législatives de 1977, une majorité de ces acquéreurs, reconvertis en commerçants, hommes d'affaires, agriculteurs et autres.

3.3.3.3. Législatives semi-démocratiques et ouvertes en 1977

On peut se demander pourquoi des législatives semi-démocratiques et ouvertes en 1977, au faîte de la dictature du MPR et de Mobutu ? Le rappel de l'environnement politique du pays permet de saisir les raisons de ce revirement⁷⁸⁹ et de cette ouverture semi-démocratique. En effet, le pays a connu successivement deux guerres, dites de Shaba I et II. Pour enrayer ces deux agressions menées par des rebelles venus d'Angola, Mobutu bénéficia de l'intervention des pays étrangers dont la France, les USA, le Maroc, la Belgique, etc. Selon Jean François Bayart, c'est Valéry Giscard D'Estaing qui conseilla Mobutu « de procéder à une démocratisation de son régime »⁷⁹⁰. Mobutu accéda à la demande du Président français et annonça, dans son discours autocritique du 1^{er} juillet 1977, sa volonté de démocratiser « le régime et d'instaurer *l'élection libre* au niveau de certains organes du parti »⁷⁹¹. Cette démocratisation devait concerner toutes les fonctions représentatives. Il fallait dès lors interrompre « la législature en cours et à organiser en novembre de nouvelles élections, de type concurrentiel »⁷⁹², dans la perspective d'accommoder cette institution aux réformes du Président-fondateur du MPR, Président de la République⁷⁹³ et de renforcer le processus de démocratisation du

⁷⁸⁷ WILLAME, J.C., 1994, p. 89.

⁷⁸⁸ *Id.*

⁷⁸⁹ BAYART, J.F., « La fronde parlementaire au Zaïre (1979-1980). Lettre ouverte au président Mobutu par un groupe de parlementaires zaïrois », *Politique africaine*, N°3, Octobre 1981, p.p.90-93.

⁷⁹⁰ *Id.*

⁷⁹¹ VANDERLINDEN, J., (sous dir.), 1981, p.166.

⁷⁹² BAYART, J.F., « La fronde parlementaire au Zaïre (1979-1980). Lettre ouverte au président Mobutu par un groupe de parlementaires zaïrois », *Politique africaine*, N°3, Octobre 1981, p.p.90-93.

⁷⁹³ José Patrick NIMY, le rappelle dans son livre, au moment de sa prise des fonctions en qualité de Directeur de cabinet présidentiel, le 23 février 1977, en remplacement de Bisengimana Rwema, d'origine rwandaise. Parmi les raisons avancées par Mobutu pour justifier ce changement, il a noté l'inefficacité du Conseil exécutif et la mauvaise réputation de son Bureau qui concentrait trop de pouvoirs. La décision de Mobutu visait un chambardement à tous les niveaux étatiques afin « de disposer des équipes nouvelles et performantes pour redresser la situation et aller de l'avant », NIMY MAYIDIKA NGIMBI, J.P., 2006, *Je ne renie rien. Je raconte...L'histoire d'un parcours sur un parcours d'histoires*, Paris, L'Harmattan, p.p.138-139.

pays. Cette est apparue comme la plus importante⁷⁹⁴ puisqu'elle a mis un terme au mandat des commissaires du peuple élus deux ans plus tôt, soit en 1975.

Cette restructuration a, également, touché le « Gouvernement du pays en vue d'une démocratisation de la politique nationale et d'une décentralisation de l'administration publique et de la gestion économique. Mobutu établit le calendrier d'une série d'élections au scrutin direct du niveau municipal au niveau national »⁷⁹⁵. Pour autant, cette démocratisation ne signifiait pas multipartisme, mais elle consistait essentiellement à l'introduction du suffrage universel direct, abandonné depuis 1965, uniquement aux législatives et à l'élection des membres du Bureau politique. Exit donc l'élection par liste en faveur ou en défaveur des candidats du parti unique, de mise en 1970 et en 1975. Par contre, le MPR demeurait l'institution suprême⁷⁹⁶ du pays et se trouvait en amont (sélection des candidats) et en aval (proclamation des résultats par les instances partisans). En dépit de cette ouverture, la future Assemblée nationale ne fut pas « plus représentative du peuple que la précédente, mais ayant au moins le tout petit mérite de n'avoir pas été choisie par l'oligarchie en place »⁷⁹⁷, sur le plan de la procédure et des intentions.

En outre, cette ouverture semi-démocratique du processus électoral a été contrariée par un fort recours à l'achat de vote⁷⁹⁸ lors de la campagne électorale, appelée à se dérouler « dans le seul cadre du MPR »⁷⁹⁹. Néanmoins, à l'exception des propos « susceptibles d'inciter au mépris envers les tiers, à la haine, au racisme, au tribalisme ou à tout autre fait prévu et réprimé par les lois du pays, les candidats pouvaient s'exprimer librement au cours de leur campagne électorale »⁸⁰⁰. Dans un environnement dictatorial, la liberté accordée aux candidats a donc été soumise à un contrôle⁸⁰¹. Quant à la campagne publicitaire⁸⁰², recourant à la radiodiffusion et à la télévision, prévue au cours de cette campagne⁸⁰³, elle a profité essentiellement aux acquéreurs des biens zaïrianisés et aux dignitaires du régime. La police des élections législatives et des membres du Bureau politique a été placée sous la responsabilité du Commissaire d'Etat (Ministre) à l'Administration du Territoire, devant en « assurer l'ordre et la tranquillité »⁸⁰⁴.

⁷⁹⁴ BAYART, J.F., *ibid.*, p.p.90-93.

⁷⁹⁵ Chronique des Elections parlementaires IV (1969-1970, et 1975-1977), p.12.

⁷⁹⁶ Article 28 de la loi n°70-020 du 15 août 1974.

⁷⁹⁷ VANDERLINDEN, J., (sous dir.), 1981, p.167.

⁷⁹⁸ *Id*

⁷⁹⁹ Article 25, loi n°77-014 du 16 juillet 1977.

⁸⁰⁰ *Id.*

⁸⁰¹ *Id.*

⁸⁰² *Id.*

⁸⁰³ Article 27, loi n°77-014 du 16 juillet 1977.

⁸⁰⁴ *Id.*

Pour conférer une certaine crédibilité aux représentants issus de ce scrutin, Mobutu décida de rétablir le nouveau Parlement dans l'une de ses prérogatives universelles : « le pouvoir de contrôle sur les pouvoirs exécutif et judiciaire et sur tous les services publics, par question, interpellation ou commission d'enquête »⁸⁰⁵. Ce pouvoir de contrôle a subi la primauté du parti unique et s'est inscrit « dans le cadre des principes affirmant la suprématie de la ligne directrice du MPR et, en outre, le Conseil législatif n'avait à l'égard des personnes qu'il mettait en cause aucun pouvoir réel »⁸⁰⁶. Plus concrètement, l'organisation de ce droit de contrôle poursuivait un double objectif : d'abord, « donner l'impression aux observateurs superficiels extérieurs, donc à l'opinion internationale que le Conseil législatif avait davantage de pouvoirs qu'il n'en possédait réellement ; et, ensuite, à ceux des membres du Parlement qui s'en sentiraient des velléités, sincères ou non, l'occasion de clamer dans l'enceinte de celui-ci leur sentiment sur la situation du pays »⁸⁰⁷. Dès 1979 eurent lieu les premières interpellations, avec des dénonciations publiques des abus des mandataires publics⁸⁰⁸.

Si certaines interpellations⁸⁰⁹ ont contraint quelques mandataires publics à la démission, de telles pratiques, dans un régime politique où toutes les combines remontaient souvent dans le sésail immédiat du chef de l'Etat⁸¹⁰, s'il n'en était pas lui-même le commanditaire direct ou indirect⁸¹¹, risquaient, à la longue, de l'éclabousser. Son implication pouvait être manifeste soit à titre personnel, soit par le truchement de sa province, de sa tribu, de sa famille ou de ses courtisans, dans la gestion chaotique de l'Etat, malgré la réintroduction de la fonction de Premier commissaire d'Etat (Premier

⁸⁰⁵ VANDERLINDEN, J., (dir.), 1981, p.168.

⁸⁰⁶ *Id.*

⁸⁰⁷ *Id.*

⁸⁰⁸ MOBATELI ANGELO, « Etat de lieux de la situation politique - La RDC « malade » de ses dirigeants », *Le Potentiel* de mercredi 30 juin 2010.

⁸⁰⁹ Pour José Patrick NIMY, les interpellations ont conféré au Parlement, dans l'imaginaire collectif, « une conscience morale de la Nation. Effervescence et satisfaction au sein d'une opinion publique qui a toujours eu en horreur l'image d'Epinal d'un régime fait des privilèges, de sauf-conduits, de protections et d'intouchables », p.251. Mais, le pouvoir n'avait que faire de la satisfaction de l'opinion publique. A partir du moment où ces interpellations mettaient à nu le système dans sa globalité, au risque de porter atteinte au chef de l'Etat lui-même, les maintenir équivalait à un suicide, à un sabotage.

⁸¹⁰ En fait, « le pouvoir fort de Mobutu, qui est le cas d'école le plus achevé, a créé sa propre terminologie, ayant consisté en l'« attachement inconditionnel au Président-fondateur, guide éclairé ». La concentration de tous les pouvoirs entre les mains du chef de l'Etat en a fait « la norme », lui permettant de faire ce qu'il voulait. Dans ces conditions, la « gabegie financière, le détournement de biens publics, le détournement de fonds publics » se confondaient aux biens du chef de l'Etat. En réalité, toute la République était devenue sa propriété privée, KUTUMISA B. KYOTA, O., 2015, p.38.

⁸¹¹ Pour Litho Moboti, oncle coutumier de Mobutu, le pays était la propriété collective du clan, dont il était l'aîné. Il déclarait: « L'affaire nous appartient. Nous nous servons et nous avons de comptes à rendre à personne », LANGELLIER, J.P., 2017, p.248.

ministre)⁸¹². Pour éviter que l'étalement de ces divers abus provoque un effet boomerang, le régime institua une procédure d'encadrement du contrôle parlementaire.

Dès février 1980, Mobutu assujettit la poursuite du pouvoir de contrôle parlementaire à une notification préalable à lui adresser. En fait, cette exigence se fondait sur le principe que l'institution exécutive, présidée par le Président-fondateur du MPR, ne pouvait pas être soumise à des critiques sans qu'il n'en connaisse préalablement l'intention et le contenu d'interpellation⁸¹³. En réalité, cette rectification a eu pour conséquence l'arrêt du pouvoir de contrôle du Parlement sur l'Exécutif. Cette interdiction de voir le Parlement jouer pleinement son rôle de contrôle de l'Exécutif peut être considéré, *a posteriori*, comme une des causes de la frustration des parlementaires et surtout des frondeurs, co-auteurs de la lettre ouverte adressée au Président-fondateur du MPR⁸¹⁴. Ainsi donc, l'ouverture démocratique annoncée avec enthousiasme ne dura que l'espace d'un matin, vite étouffée dans l'œuf. La perception autocratique et totalitaire du pouvoir, faisant du chef de l'Etat plus propriétaire⁸¹⁵ que premier serviteur de l'Etat, n'a pas, finalement, permis à l'espace politique zaïrois de goûter aux délices de la démocratie, voire à « sa sauce » spécifiquement zaïroise.

3.3.3.5. Législatives de 1982 dans la logique moniste, mais avec un parti d'opposition clandestin

Lors des législatives de 1982, la campagne électorale était également « organisée par le MPR et par chaque candidat »⁸¹⁶. En outre, pour une fois, des suppléants ont été élus pour remplacer les Commissaires du peuple en cas de décès, d'empêchement ou de démission⁸¹⁷, avec la possibilité d'organiser des élections partielles en cas d'épuisement de la liste de suppléants. Quant à la proclamation des résultats⁸¹⁸, elle relevait de la compétence du Commissaire d'Etat ayant

⁸¹² MPINGA KASENDA a été le tout Premier ministre de l'ère Mobutu en 1977, après la réhabilitation de la fonction suspendue en 1966. Le Premier commissaire d'Etat n'était, en réalité, que le Coordonnateur de l'Exécutif. Le Président du MPR, Président de la République assumait pleinement les fonctions du chef de l'Exécutif national. Historiquement, Mpinga Kasenda fut le deuxième Premier ministre de Mobutu depuis 1965, après le Général MULAMBA (1965-1966).

⁸¹³ VANDERLINDEN, J, 1981, p.168.

⁸¹⁴ Lettre ouverte au citoyen Président-fondateur du Mouvement Populaire de la Révolution, Président de la République, par un groupe des parlementaires, le 13 décembre 1982. Cette lettre avait été paraphée par les parlementaires NGALULA PANDAJILA, TSHISEKEDI wa MULUMBA, LUSANGA NGIELE, KAPITA SHABANGI, MAKANDA MPINGA SHABANGI, KYUNGU wa KUMWANZA, LUMBU MALOBA, KANANA TSHUNGU, KASALA KALUMBA, BENGAMIRE MANGA RUGA, DIA OKEN OMBEL, NGOYI MUKENDI et MBOMBO LONA. Son contenu a été une critique sévère de la situation politique du pays depuis l'accession de Mobutu au pouvoir en 1965.

⁸¹⁵ KAMTO, M., 1987, p.504.

⁸¹⁶ Article 32 de l'ordonnance-loi n°82-007 portant organisation des élections des membres du Conseil Législatif, des Assemblées Régionales, des Conseils de Ville, des Conseils de Zone et de Conseils de Collectivité.

⁸¹⁷ L'article 67 de la loi n°82-007 du 25 février 1982 prévoyait qu'à « chaque échelon électoral, il y a autant des membres suppléants qu'il y a des membres effectifs. Cependant, en ce qui concerne les membres du Conseil Législatif, il y a deux suppléants pour toute circonscription électorale de moins de 100.000 habitants ».

⁸¹⁸ Article 62 de la loi électorale n°82-007 du 25 février 1982.

l'Administration du territoire dans ses attributions. En cas d'égalité de voix préférentielle entre deux ou plusieurs candidats, le bureau de vote procédait au tirage au sort et transmettait, sous forme de procès-verbal, au Commissaire d'Etat le résultat de l'opération. Le candidat désigné par le sort était proclamé élu en même temps que les autres candidats⁸¹⁹.

Au cours de ces législatives, le rôle du Comité central du MPR⁸²⁰ s'était limité à la sélection des candidats. De toute façon, le fait que la proclamation des élus relève des instances partisans ou du ministère de l'Intérieur ne changeait pas grand-chose à l'architecture *mpérienne*, l'épicentre de toute action politique. D'autant que dans un système moniste où le parti s'adjugeait tous les attributs de l'Etat au point de s'en substituer, l'accession aux fonctions étatiques, voire représentatives, se rattachait essentiellement aux idéaux professés et proclamés par l'institution suprême étatique. Pendant la deuxième République, cette institution s'appelait le MPR, parti-Etat⁸²¹. Par conséquent, l'élection des représentants dans cette « *démocratie à la zaïroise* » reposait, de manière prépondérante, sur la loyauté au parti. Mais, deux événements majeurs méritent d'être mentionnés au moment où se tenaient les législatives de 1982 : la présence d'un parti clandestin et le retrait de la nationalité aux Banyarwanda. Négligés à leur manifestation par les autorités, ces deux événements ont eu une incidence significative dans l'évolution politique congolaise.

3.3.3.5.1. Législatives de 1982 et la présence de l'UDPS

La tenue des élections législatives de 1982 a été marquée par la présence, sur la scène politique zaïroise, d'un deuxième parti politique, créé par treize parlementaires frondeurs, membres du MPR et par d'autres personnalités. Dans une lettre ouverte adressée au chef de l'Etat, « les treize parlementaires »⁸²² ont, systématiquement, analysé et critiqué la gestion politique de la deuxième République. Prenant Mobutu aux mots, ces parlementaires lui ont rappelé les manquements du régime, à savoir, l'absence totale de la liberté démocratique prônée, l'éloignement du régime de sa ligne politique, la déliquescence socio-économique du pays et le renforcement des antivaleurs⁸²³, etc. Pour les treize parlementaires, cette missive ne constitua « ni satire, ni procès »⁸²⁴. Les réflexions

⁸¹⁹ Article 62 de la loi électorale n°82-007 du 25 février 1982.

⁸²⁰ A propos du Comité central du MPR, Guy Aundu note que « sa création a été réalisée dans le but d'intégrer au maximum les leaders capables d'encadrer et de mobiliser les citoyens. Cette intégration avait aussi introduit dans la gestion de l'Etat des pratiques politiques clientélistes et patrimonialistes » dans le but de renforcer la légitimité du pouvoir, AUNDU MATSANZA, G., 2010, *Etat et partis au Congo-Kinshasa. L'ethnicité pour légitimité*, « R-D Congo : Individus, nation et Etat dans la Région », Paris, L'Harmattan, p.120.

⁸²¹ Articles 28, 29 et 30 de la loi n°70-020 du 15 août 1974.

⁸²² Lettre ouverte au citoyen Président-fondateur du Mouvement Populaire de la Révolution, Président de la République, par un groupe des parlementaires, le 13 décembre 1982, p.2

⁸²³ *Id.*

⁸²⁴ *Id.*

qu'elle contenait résultaient de leurs « préoccupations quotidiennes, des interrogations qui découlent tout naturellement de la confrontation de notre réalité d'aujourd'hui avec nos déclarations publiques. A commencer par votre profession de foi du 24 novembre 1965 et votre discours-programme du 12 décembre 1965, en passant par le Manifeste de la N'Sele et par toutes les déclarations qui sont venues compléter ces principes de base »⁸²⁵. Les treize parlementaires ont donc considéré leur lettre ouverte comme une critique objective, une sorte d'état de lieu de la situation socio-politique et économique du pays depuis l'accession de Mobutu au pouvoir.

Les signataires de cette lettre ouverte n'ont pas poursuivi pour objectif la création d'un nouveau parti politique et l'abandon du « bateau » MPR. Bien au contraire, ils avaient voulu instituer un courant de contrôle de l'action étatique, tout en demeurant au sein du parti unique. Ils assignaient à ce courant « un droit de tendance et une possibilité plus ouverte, plus affirmée de censurer la gestion de l'Etat et de combattre toutes les antivaleurs ainsi que les déviations morales incompatibles avec les exigences de la bonne gouvernance de la République »⁸²⁶. Vues dans cette perspective, les intentions des frondeurs furent louables. C'est ce qui explique le soutien reçu tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays. Cette lettre ouverte a eu le mérite de constituer un début de contestation et de réelle remise en question de la gestion étatique du régime de la deuxième République, par ses membres et certains anciens proches collaborateurs⁸²⁷, et une démonstration, sur base d'une critique méthodique du régime du Président Mobutu, de ses dérives politiques, constitutionnelles, économiques et sociales⁸²⁸. De même, elle a mis à nu les profondes défaillances et les contradictions effarantes dans lesquelles s'est trouvé l'Etat dans les différents secteurs de la vie nationale, accentuées par l'intolérance vis-à-vis de toute autre opinion nationale⁸²⁹.

Les attentes des treize parlementaires ont été déçues par la réaction des instances du parti unique. La commission de discipline du Comité central du MPR a jugé cette lettre ouverte « d'un comportement séditionnel et indigne »⁸³⁰ de ses co-auteurs et un « manquement grave à la discipline du Parti »⁸³¹. En

⁸²⁵ Lettre ouverte au citoyen Président-fondateur du Mouvement Populaire de la Révolution, Président de la République, par un groupe des parlementaires, le 13 décembre 1982, p.2

⁸²⁶ NIMY MAYIDIKA NGIMBI, J.P., 2006, p.272.

⁸²⁷ Etienne Tshisekedi, par exemple, a été un compagnon de première heure du régime de la deuxième République. Il a occupé plusieurs fonctions depuis la prise de pouvoir de Mobutu, en 1965. Il a été, successivement, ministre de l'Intérieur, ministre de la Justice de 1965-1970 etc. Il est également co-fondateur du MPR et l'un des rédacteurs du Manifeste de la N'sele et de la Constitution du 24 juin 1967.

⁸²⁸ KAMTO, M., 1987, p.502.

⁸²⁹ Lettre ouverte de treize parlementaires adressée au citoyen Président-fondateur du MPR, Président de la République.

⁸³⁰ Décision d'Etat n°01/CC/81 du 12 janvier 1981, publiée au journal officiel n°3 du 1^{er} février 1981 du Comité central du MPR dans l'Affaire Ngalula et Consorts.

⁸³¹ *Id.*

fait, cette lettre ouverte a été écrite à une époque où toute critique, voire objective, de la gestion du Président-fondateur du MPR, était inadmissible, impossible, sinon inimaginable et inacceptable⁸³². S'en sont suivis les brimades et le bannissement à l'encontre des auteurs. Relégués dans leurs villages d'origine, les treize parlementaires ont été déchus de leur mandat de Commissaire du Peuple, avec interdiction d'exercer les droits civiques et politiques d'un an à cinq ans⁸³³. Radicalisant leur position, les parlementaires frondeurs, associés à d'autres personnalités politiques et scientifiques, ont créé en janvier 1982, un deuxième parti politique, dénommé l'Union pour la Démocratie et le Progrès Social, UDPS. Malgré son interdiction d'exercer, de fonctionner et son exclusion des joutes électorales, ce parti d'opposition clandestin faisait désormais partie intégrante de l'espace politique. Jusqu'à l'institution du multipartisme le 24 avril 1990, l'UDPS a résisté à son démantèlement et à sa disparition, en dépit de multiples tentatives de réconciliation⁸³⁴. La perte des mandats électifs des parlementaires frondeurs a été un réel retour de flamme auquel ils ne s'étaient pas, sans doute, attendus.

3.3.3.5.2. Exclusion des Banyarwanda des joutes électorales

Les législatives de 1982 ont été, également, marquées par la décision du Comité central du MPR⁸³⁵ de retirer la nationalité zaïroise aux Banyarwanda⁸³⁶. La loi 81-002 du 29 juin 1981 annula l'ordonnance-loi n°71-020 du 26 mars 1971 relative à l'acquisition de la nationalité congolaise par les personnes originaires du Ruanda-Urundi établies au Congo au 30 juin 1960⁸³⁷ et la loi n° 1972-

⁸³² Dans son exposé des motifs de la Décision d'Etat n°01/CC/81, p.21, le Comité central a considéré les treize parlementaires comme « coupables au regard de la discipline du MPR pour avoir voulu ou tenté de troubler l'ordre public et de semer le doute chez les militantes et les militants dans la confiance qu'ils n'ont jamais cessée, à très juste titre, de témoigner au Président-fondateur du MPR, dont le rôle primordial dans l'unification et la pacification du Zaïre n'est plus à démontrer ».

⁸³³ La différence de la déchéance a été fonction de leur degré d'implication dans la rédaction de la lettre ouverte. Le Comité central du MPR a placé les treize parlementaires dans quatre groupes, Décision n°01/CC/81 du 1^{er} février 1981, p.21.

⁸³⁴ NIMY MAYIDIKA NGIMBI, J.P., 2006, p.272. Parmi les tentatives de réconciliation, la plus importante est celle du 17 juin 1987 au cours de laquelle « Ngalula Pandajila, Etienne Tshisekedi, Kibassa Maliba, et les autres ont signé un accord de « ralliement » à Mobutu scellant ainsi la « paix des braves » pour solder tous les comptes ». Malheureusement, Mobutu ne tint pas promesse, surtout en faveur de Tshisekedi qui attendait d'être nommé Premier commissaire d'Etat. Mobutu lui préféra Jules Sambwa. Ce non-respect de l'accord eut pour conséquence le durcissement de son opposition à Mobutu. On peut ainsi opiner que l'opposition politique zaïroise aurait sans doute connu une autre tournure si Mobutu avait accédé aux sollicitations de uns et des autres. NIMY MAYIDIKA NGIMBI, J.P., 2006, p.273.

⁸³⁵ Le Comité central a été institué par la loi n°80-012 du 15 novembre 1980 portant révision de la Constitution et publiée au Journal officiel n°1 du 1-1-1981. Dans l'exposé des motifs, on peut y lire : « S'agissant du Comité central, il devient, après le Président du MPR, Président de la République et le Congrès, l'organe le plus important du MPR. Dans sa forme actuelle, il exerce les prérogatives constitutionnelles anciennement dévolues au Bureau Politique, autrement dit, il est l'organe de conception, d'orientation, d'inspiration et de décision du MPR. De ce fait, il est le dépositaire du Mobutisme ». Depuis 1980, le Comité Central coiffait en préséance le Bureau politique. Le comité central reprit, au niveau électif, les prérogatives dévolues antérieurement au Bureau politique.

⁸³⁶ KENNES, E., « DU ZAÏRE A LA R.D. DU CONGO : La vieille termitière terrassée par le vent de la savane », *Afrika Focus*, Vol. 13, n° 1-4, 1997, pp. 31-77.

⁸³⁷ Cette ordonnance s'est sans doute appuyée sur l'article 1, point 1 de la loi électorale du 23 mars 1960.

002 du 5 janvier 1972 relative à la nationalité zaïroise⁸³⁸. La loi 81-002 du 29 juin 1981 stipulait : « Les ressortissants du Rwanda et du Burundi, ayant acquis la nationalité zaïroise, soit en vertu de l'article 15 de la loi organique n°72-002 du 5 janvier 1972, soit par tout autre mode d'acquisition, perdent cette nationalité à dater de l'entrée en vigueur de la présente loi ». Ce retrait de la nationalité aux Banyarwanda exacerba les tensions sociales, amplifiées par les autochtones de l'Est du pays qui contestaient la présence des membres de cette communauté dans les institutions locales, provinciales et nationales. Cette situation atteint son paroxysme lors des élections locales de 1987⁸³⁹ et, plus tard, à la CNS (1991-1992) où les Banyarwanda furent invalidés et interdits de participer à ces assises nationales.

Dans un mémorandum adressé au Président de la République⁸⁴⁰, les Banyarwanda ont promis de reconquérir, par tous les moyens, leur nationalité zaïroise. L'opportunité leur a été offerte en 1996 au sein de l'AFDL, en participant activement à la mise à terme du règne de Mobutu. Malgré leur incidence ultérieure dans l'évolution politique congolaise, il convient de constater que ces deux événements n'ont pas modifié la perception de la gestion étatique, les modalités organisationnelles des législatives et la désignation des représentants. Les autorités de la deuxième République se sont inscrites dans la même logique que les précédentes. Mais, comme en 1977, les dernières législatives de 1987 ont été ouvertes aux listes indépendantes.

3.3.3.6. Dernières législatives en 1987

Le cycle électoral sous la deuxième République s'est achevé avec les législatives de 1987, organisées le 6 septembre⁸⁴¹. Les articles 140 et 141 de la loi organisant ces élections ont confirmé la prédominance du MPR, par le truchement du Comité Central. Les contentieux électoraux aux législatives, aux élections des membres des entités administratives décentralisées (Région, Ville, Zone et Collectivité) relevaient de la compétence du Comité Central du MPR⁸⁴². La commission spéciale du Comité central statuait « en premier et dernier ressort sur les recours contre les résultats électoraux »⁸⁴³. Il détenait donc, comme en 1982, l'essentiel des compétences en matières électorales,

⁸³⁸ Plus précisément, l'article 15 de cette loi disposait : « Les personnes originaires du Ruanda-Urundi qui étaient établies dans la province du Kivu avant le 1er janvier 1950 et qui ont continué à résider depuis lors dans la République du Zaïre jusqu'à l'entrée en vigueur de la présente loi ont acquis la nationalité zaïroise à la date du 30 juin 1960 ».

⁸³⁹ WILLAME, J.C., 1997, *Banyarwanda et Banyamulenge. Violences ethniques et gestion de l'identitaire au Kivu, Zaïre*, année '90, volume 6, n°25, Institut Africain-CEDAF, Paris, L'Harmattan, p.p.58-61.

⁸⁴⁰ Mémorandum de 40 dignitaires Tutsis et Banyamulenge adressé au maréchal du Zaïre, Président de la République, le 10 juillet 1995, *Le Fax*, numéro 24 du 18 au 22 Novembre 1995.

⁸⁴¹ Ordonnance-loi n°87-002 du 10 janvier 1987, portant organisation des élections des membres du Conseil législatif, des Assemblées régionales, des Conseils de Ville, des Conseils de Zone et des Conseils de collectivités.

⁸⁴² Article 140 de l'ordonnance-loi n°87-002 du 10 janvier 1987, publiée au Journal officiel n°18 du 15 septembre 1987.

⁸⁴³ Article 141 de l'ordonnance-loi n°87 du 10 janvier 1987.

ainsi que toute prérogative sur l'examen des dossiers des candidatures au Conseil législatif⁸⁴⁴. Comme en 1977, les législatives ont été semi-compétitives. Concrètement, à côté de la liste du MPR, composée de 1.075 candidats, pouvait concourir une autre liste ne relevant pas de sa compétence. De même, et dans ce cas exceptionnellement, dans des circonscriptions concernées, les candidats pouvaient envoyer des observateurs dans les bureaux de vote afin de veiller au déroulement de l'élection et de participer au décompte des bulletins. Mais, à partir du moment où la proclamation des résultats électoraux relevait du Comité central du MPR, par le truchement de son membre, le Commissaire d'Etat à l'Intérieur et Décentralisation, l'élection des candidats indépendants devenait hypothétique. D'autant qu'à ce stade, il n'y avait aucun contrôle lors de la compilation et de la proclamation des résultats. Dans ces conditions, l'innovation n'a pas eu l'impact escompté sur le déroulement du processus électoral lui-même, moins encore sur la proclamation des résultats. Les décisions prises par les instances du parti-Etat ne faisaient, dans le cadre du processus électoral et de proclamation des résultats, l'objet d'aucune contestation.

L'exclusion des Banyarwanda aux élections locales au Kivu s'est reproduite, comme en 1982 aux législatives, accentuée par « la confusion de nationalité et de l'impossibilité d'identifier la nationalité des résidents du Kivu »⁸⁴⁵. Prévues en 1987 et en 1989, elles n'ont pu se dérouler pour les mêmes raisons. En outre, il a été observé une forte décroissance démographique de la population du Nord-Kivu en prévision des élections de 1987⁸⁴⁶. Cette décroissance a été de « plus de 16,0% pour l'ensemble de la province par rapport au recensement de 1984 et de près de 50,0 % pour le territoire de Masisi »⁸⁴⁷. Cette situation a été interprétée comme une volonté manifeste de « ne pas tenir compte des électeurs banyarwanda. Toutefois, le risque de dérapage étant trop grand, on préféra reporter ces élections locales, et, en définitive, elles n'eurent jamais lieu »⁸⁴⁸. Cette méfiance a persisté au point d'aggraver la frustration et la méfiance de cette population à l'égard des autorités locales, provinciales et nationales.

⁸⁴⁴ Article 141 de l'ordonnance-loi n°87 du 10 janvier 1987.

⁸⁴⁵ WILLAME, J.C., 1997, p.61.

⁸⁴⁶ NGONDO A PITSHANDENGE IMAN, « Chiffres de population et enjeux politiques sous la 2^{ème} République : les élections législatives de 1987 », *Zaire-Afrique*, n°264, avril 1992, p.237.

⁸⁴⁷ WILLAME, J.C., 1997, p.61.

⁸⁴⁸ *Ibid.*, p.63. La résurgence de ce problème a été manifeste lors de la Conférence nationale souveraine, C.N.S., entre 1991-1992. « Les délégués des partis réputés représentés des « étrangers », cas du CERECA, » ont été exclus de ces assises. Cette opération de nettoyage n'a pas favorisé la cohabitation pacifique des différentes tribus. Même si la CNS a abordé avec délicatesse la question de nationalité, recherchant « à la fois à réconcilier le souci de préserver au Congo sa vocation intégrateur, « métisse », sans ostracisme outrancier d'aucune sorte, et celui de faire respecter les lois nationales en matière d'immigration, de résidence ou de naturalisation, tout en évitant de plonger des catégories de citoyens dans l'apatridie qui mettrait notre pays au banc des pays violateurs des droits de l'homme ».

3.3.4. Elections présidentielles sous la deuxième République

Trois élections présidentielles, d'un mandat de sept ans, ont été organisées de 1970 à 1984. Elles ont subi, comme déjà évoqué, une forte imprégnation du culte de la personnalité du chef l'Etat, amplifié par le contrôle total des pouvoirs étatiques, à la suite des différentes révisions constitutionnelles⁸⁴⁹. Ainsi, l'élection du Président de la République a reflété l'environnement politique en perpétuelle mutation, selon les orientations spécifiques du parti unique. Concrètement, lors de ces élections, l'électeur avait droit, dans l'isoloir, à deux bulletins : le rouge et le vert. Le vert signifiait le choix du candidat Mobutu, incarnation de la paix retrouvée. Le rouge symbolisait la guerre et l'effusion de sang ayant caractérisé la première République, selon la propagande partisane⁸⁵⁰. De toute façon, aucun président de bureau de vote ne pouvait accepter d'avoir dans les urnes des bulletins autres que verts, au risque d'être taxé d'antirévolutionnaire avec toutes les conséquences qui pouvaient en découler, à savoir, être traduit en justice pour avoir enfreint aux idéaux du parti.

Les différentes autorités régionales, sous-régionales et territoriales devaient respecter une procédure précise, dictée par le ministère de l'Intérieur, telle que décrite par Daniel Monguya, ancien gouverneur de région : « Ce fut, en tous points de vue, une véritable mascarade. Les quelques opérations visuelles qui se sont déroulées dans les grands centres du pays visaient à rendre le verdict crédible sur le plan international. A l'intérieur du pays, les instructions étaient telles que les choses se sont réalisées sans la participation des électeurs. Au bureau principal de recensement des résultats, au chef-lieu des provinces, nous n'avons pas attendu la communication des chiffres pour chaque circonscription. Nous avons confectionné des résultats généraux et le pourcentage, conformément aux directives du Ministre de l'Intérieur »⁸⁵¹.

Ce récit illustre l'absence de toute validité électorale puisque « les élections n'existaient que de manière apparente et formelle. Que Mobutu ait obtenu une majorité totale, au-dessus du nombre des électeurs régulièrement inscrits au Congo »⁸⁵² relevait de la normalité et confirmait un manque de

⁸⁴⁹ La Constitution du 24 juin 1967 a connu plusieurs révisions constitutionnelles. Toutefois, celles du 23 décembre 1970 et du 15 août 1974 semblent importantes pour avoir reconfiguré totalement l'espace politique et introduit de profondes modifications étatiques et institutionnelles. La loi n°70-001 du 23 décembre 1970 a fait du MPR le parti unique. Alors que la Constitution prévoyait l'existence de deux partis politiques. Quant à la loi n°74-020 du 15 août 1975, elle a doté le parti d'une doctrine, le mobutisme, définie comme « la pensée, les enseignements et l'action du Président-Fondateur du MPR, qui ont fait des Zaïrois ce qu'ils sont aujourd'hui », Titre I de la loi n°74/020 du 15 Août 1974.

⁸⁵⁰ Bamba Di Lelo rappelle l'anecdote d'un séminariste du grand séminaire de Mayidi, dans le Bas-Congo. Il fut arrêté pour avoir exigé de choisir son bulletin dans un bureau de vote où il n'y avait que les bulletins verts, BAMBA DI LELO, D., p.p.134-135.

⁸⁵¹ MONGUYA, D., 1977, *Histoire secrète du Zaïre. L'autopsie de la barbarie au service du monde*, Bruxelles, Editions de l'Espérance, p.56. Daniel Monguya a été gouverneur de région dans le Shaba (Katanga), le Haut-Zaïre (Province orientale), dans le Bandundu, etc.

⁸⁵² *Ibid.*, p.57.

prise en compte réel du vote des électeurs. Ainsi, cela relevait de l'évidence que Mobutu, seul candidat, ou pour reprendre Luambo Makiadi, le « candidat providentiel », fut généralement « élu » avec la totalité des voix, estimé souvent à 100% des suffrages exprimés ou légèrement réduit. Ce type de scrutin offrait difficilement la possibilité de distinguer les électeurs ayant voté pour ou contre le candidat unique. Une telle question, posée avant, pendant ou à l'issue du vote, ne pouvait pas recevoir de réponse d'un électeur zaïrois par peur de représailles. Ainsi, Mobutu remporta les trois élections présidentielles de la deuxième République, respectivement avec 100% des voix en 1970 ; avec 98,2% des voix⁸⁵³ en 1977 et avec 95,0% des voix en 1984. Mobutu ne put pas conduire à terme son dernier mandat électif devant expirer en 1991, interrompu le 24 avril 1990⁸⁵⁴. L'évolution de l'environnement politique international⁸⁵⁵ et les aspirations de plus en plus profondes du peuple pour la mise à terme de la pérennisation du MPR au sommet de l'Etat peuvent justifier et expliquer le retournement de Mobutu Sese Seko et l'ouverture du pays au multipartisme.

Comme il convient de le constater, nous avons essayé de démontrer tout au long de cette section que du 24 novembre 1965 au 24 avril 1990, la deuxième République a totalement évolué sous la forte personnalisation de Mobutu Sese Seko, s'appuyant, à partir du 20 mai 1967, sur la machine partisane. Cette mainmise du parti unique a exclu toute possibilité de participation d'autres partis politiques tant en interne (cas de l'UDPS) qu'en externe (cas du PALU). Au moment de l'ouverture de l'espace politique au multipartisme, les autorités de la deuxième République n'ont pas fondamentalement changé leur perception de la toute puissante institutionnalisation du système moniste. Le Président-fondateur du MPR, président de la République, Mobutu Sese Seko Kuku Ngbendu wa Za Banga, maréchal, a, partiellement, lâché du lest. Mais, il a tout fait pour demeurer au centre de l'action politique. Les manœuvres de toutes sortes de sa mouvance politique lui ont permis de jouer aux prolongations pendant sept ans, avant sa mise à l'écart définitive, le 17 mai 1997. Ainsi, de transition (1990-1997) en transition (1997-2001, 2003-2006), la RD Congo a cheminé dans un environnement conflictuel récurrent⁸⁵⁶ avant la tenue, en 2006, des élections pluralistes, compétitives et

⁸⁵³ VANDERLINDEN, J, 1981, p.170.

⁸⁵⁴ Ce jour-là et pour la première fois, Mobutu fut contraint de se séparer de son parti politique, le MPR. Sans tirer toutes les conséquences que cela impliquait, comme a eu à le souligner José-Patrick NIMY, son ancien directeur de cabinet, et face à cette évidence, Mobutu a tout simplement demandé au peuple congolais-zaïrianisé, de comprendre « son émotion ». Et pourtant, sa démission du MPR l'a mis, en réalité, en contradiction avec l'une de ses phrases : « De mon vivant, il n'y aura pas un deuxième parti politique au Zaïre ». Eh bien, de son vivant, il eut plus de 400 partis politiques !

⁸⁵⁵ BRAECKMAN, C., GASIBIREGE, S., GERARD-LIBOIS, J., KESTERGAT, J., VANDERLINDEN, J., VAN DERN STEEN, D., VERHAEGEN, B., WILLAME, J.C., 1990, p.164. Et aussi, KABAMBA KAZADI, B., 2000, *ibid.*

⁸⁵⁶ Parmi ces conflits, le plus important ayant eu une incidence sur l'avenir politique du pays a été celui de l'AFDL. Appuyé par différentes armées africaines, Mobutu a été vaincu et chassé du pouvoir. L'autre conflit qui a fait vaciller le pouvoir *afélien* a commencé en 1998, à la suite du retournement des anciens alliés de l'AFDL (Rassemblement congolais

démocratiques. Il en ressort donc que le processus électoral, de 1960 à 1987, a négativement impacté l'évolution politique congolaise.

Par ailleurs, l'évolution politique congolaise montre une certaine similitude dans l'éviction des chefs de l'Etat en 1965 et en 1997, au niveau des modalités de succession et des réactions de l'opinion nationale et internationale. En 1965, Joseph Kasa-Vubu a été destitué de ses fonctions à la suite du coup d'Etat militaire, consécutif à un conflit interne, sans exclure toute instrumentalisation externe⁸⁵⁷. Le désaccord entre le Président de la République et le Premier ministre⁸⁵⁸ a favorisé le coup d'état militaire. Entre 1990-1997, la transition politique n'a pas pu être menée à son terme. Une fois de plus, le profond désaccord entre le Président de la République et l'opposition politique n'a pas permis l'aboutissement du processus de démocratisation enclenché depuis le 24 avril 1990⁸⁵⁹. Comme en 1965, l'élection présidentielle n'a pas pu être organisée durant cette période de transition 1990-1997. Il ressort de la lecture de ces deux périodes un constat qu'il convient de mettre en exergue : les acteurs politiques congolais ne privilégient pas l'intérêt supérieur de l'Etat face aux enjeux politiques. Cette tendance est devenue leur caractéristique, une sorte d'ADN prégnant de la classe politique congolaise depuis son accession à l'indépendance. Par conséquent, elle a constitué un indice objectif du coup d'état militaire de 1965 et de la victoire de l'AFDL en 1997. De nos jours encore, la majorité présidentielle et l'opposition divergent fondamentalement sur les modalités de la poursuite du processus électoral. Comme les mêmes causes produisent généralement les mêmes effets, il faut craindre la reproduction des mêmes conséquences au cas où les acteurs politiques ne privilégiaient pas, une fois de plus, l'intérêt supérieur de l'Etat. S'il semble, à ce stade, prématuré de l'affirmer, il

pour la Démocratie, RCD, et ses ramifications) et du MLC etc. Les conflits des années 2000 (Congrès national pour la défense du peuple, CNDP, Mouvement du 23 mars, M23) n'ont pas bouleversé l'équilibre politique, même s'ils ont amplifié le pourrissement et l'insécurité à l'Est du pays.

⁸⁵⁷ En remontant au 05 septembre 1960, nous pouvons également constater la persistance de cette attitude des politiques congolais, consistant à privilégier leur confort politique au lieu de rechercher l'intérêt supérieur de l'Etat. La révocation du Premier ministre Patrice-Émery Lumumba par Kasa-Vubu et la destitution du chef de l'Etat par Patrice-Émery Lumumba corroborent et confortent notre constat. Ce qui est de nature à renforcer cet éternel recommencement. Aussi, DE WITTE, L., 2017, p.p.391-461. Dans ces pages, Ludo De Witte cite nommément la forte implication américaine, par le canal de Larry Devlin, le chef d'antenne de la CIA au Congo et ami personnel de M. Mobutu, comme un acteur ayant motivé Mobutu à prendre le pouvoir. Larry Devlin aurait été, également, l'instigateur du premier coup d'état de Mobutu, le 04 septembre 1964. Il y est également question de l'implication belge, dans une certaine mesure par le truchement des différents conseillers techniques et militaires qui ont longtemps assisté Mobutu. La Belgique y poursuivait la sauvegarde de ses intérêts économiques et de son influence dans son ancienne colonie.

⁸⁵⁸ Ce désaccord avait trait aux modalités de désignation d'un Premier ministre intérimaire, avant la tenue de l'élection présidentielle.

⁸⁵⁹ On se rappelle également les injonctions extérieures, venant des Américains et certains pays occidentaux, comme la Belgique, à la suite du « massacre » des étudiants de l'université de Lubumbashi en mai 1990. Et aussi, N'GBANDA NZAMBOKO ATUMBA, H., 2000, p.110.

serait, croyons-nous, utopique de notre part, d'exclure totalement une issue qui s'apparente à celles de 1965 et de 1997.

La seconde similitude a trait à la réaction de l'opinion nationale et internationale, par rapport aux deux changements de chefs de l'Etat. Le coup d'Etat militaire de 1965 et la prise de pouvoir de l'AFDL, en 1997, ont été salués par la classe politique⁸⁶⁰ et par l'opinion nationale et internationale. La fin de règne de Mobutu, en 1997, comparée à celle de Kasa-Vubu en 1965, apparaît comme un *remake*, une sorte de *bis repetita*, un éternel recommencement. De même depuis décembre 2016, la scène politique congolaise s'agite fortement à la suite de la fin du mandat présidentiel. Si les différents acteurs politiques ne font pas preuve de sagesse et de maturité pour trouver une issue consensuelle, il y a risque de revivre une euphorie et une satisfaction similaires de l'opinion nationale et internationale. Mais, suffira-t-elle à résoudre les problèmes auxquels fait face le peuple congolais depuis 1960? La question mérite d'être posée. En attendant, la prochaine section s'attarde sur les motivations du vote des électeurs lors des législatives de la première et de la deuxième République.

⁸⁶⁰ En 1965, par exemple, « la classe politique note avec satisfaction les garanties données par le Haut commandement : respect de la Constitution, maintien des prérogatives du Parlement, protection des libertés fondamentales », LANGELLIER, J.-P., 2017, p.134. Comme partout ailleurs en Afrique, et à quelques exceptions près, la parole d'honneur des militaires après la prise de pouvoir n'a jamais été globalement respectée.

SECTION IV

MOTIVATIONS DU VOTE AUX LEGISLATIVES DE 1960 A 1987

« Aucune étude sérieuse de l'évolution politique au Congo ne peut laisser de côté le difficile problème du « tribalisme », ou de ce que l'on peut encore appeler l'ethnicité »⁸⁶¹.

Le facteur ethnique⁸⁶² constitue un élément fondamental dans l'approche compréhensive et explicative des faits socio-politiques en RD Congo. Sa persistance en fait une motivation prépondérante lors des désignations des représentants politiques à divers niveaux. L'ethnicité impacte si profondément la vie et l'évolution politique congolaise qu'elle s'impose comme une donnée analytique dans la saisie des faits socio-politiques. C'est ce qu'évoque le postulat de Crawford Young, en liminaire de cette section, face au pluralisme ethnique de la RD Congo. En d'autres termes, l'ethnicité se présente comme une approche centrale de toute étude de l'évolution et de l'exercice du pouvoir en RD Congo, malgré la cohabitation et la coexistence de toutes les ethnies, unies par les différents liens dont celui du mariage ou de l'administration des non-originaux (1970-1980). Aussi, l'ethnicité⁸⁶³ se trouve encore au centre des crises identitaires⁸⁶⁴ qui affectent la société politique congolaise⁸⁶⁵.

L'ethnicité, impliquant le tribalisme, s'analyse de plus en plus sur le continent africain. Sur le plan politique⁸⁶⁶, elle est devenue une donnée incontournable. Cherchant à établir le rapport entre le tribalisme et le parti unique, Lancina Sylla présente l'ethnicité comme « la mémoire collective telle qu'elle se transmet par les mythes, les traditions, les coutumes, le folklore et l'éducation des membres

⁸⁶¹ YOUNG, C., 1972, *Introduction à la politique congolaise*, Kinshasa, Editions universitaires du Congo, p.107. Crawford Young pense que l'ethnicité est l'un des problèmes majeurs qui conditionne et pose la problématique de l'existence de l'entité congolaise.

⁸⁶² Ailleurs, comme aux Etats-Unis d'Amérique, Camille Hamidi et Antoine Jardin soulignent que « l'ethnicité est devenue au fil des années, et à un rythme très variable selon les configurations nationales, une composante importante de l'explication du vote », HAMIDI, C., JARDIN, A., « Vote et ethnicité. Introduction : Comment l'ethnicité est devenue une variable explicative du vote », *DELOYE, Y., MAYER, N.*, (sous dir.), 2017, p219. A la différence qu'aux Etats-Unis et en Europe, par exemple, l'intérêt pour la dimension ethnique des pratiques politiques vise à comprendre le vote des minorités.

⁸⁶³ Crawford Young avait prédit, à la page 107, que l'ethnicité risquait de constituer, « pour les hommes au pouvoir un défi permanent ».

⁸⁶⁴ A titre illustratif, on a connu, tant en 1960 qu'en 1992, l'épuration ethnique des Kasaiens et des ressortissants d'autres provinces congolaises au Katanga, instrumentalisée par la classe politique, NDAYWEL à NZIEM, I., 2008, p.595. A ce sujet, BEMBA BONDO MUKELE note : « Contrairement à ce qu'on croit, le départ des Kasaiens ne résoudra pas l'imbroglio katangais », *La Semaine* n°122, du 21 au 24 mai 1993, p.3.

⁸⁶⁵ AKELE ADAU, P., *ibid.*

⁸⁶⁶ Nous pouvons aussi citer AUNDU MATSANZA, G., 2010, *Etat et partis au Congo-Kinshasa : l'ethnicité pour légitimité*, Paris, L'Harmattan.

d'une tribu »⁸⁶⁷. Son renforcement dans les Etats postcoloniaux d'Afrique est encouragé par les élites qui la manipulent. Ce renforcement de l'ethnie se perçoit, en RD Congo, sur la base des clivages sociaux qui existent à savoir, « la dichotomie tradition-modernité ou anachronisme-progrès »⁸⁶⁸. Dans cette optique, l'ethnicité confère aux élites « le statut d'intermédiaires culturels dû au rôle prépondérant de l'écrit et de la technologie »⁸⁶⁹.

Dans sa recherche doctorale sur l'influence de l'ethnicité aux élections de 2006 dans la ville de Lubumbashi, Ken-Anastase Mwembu présente l'ethnicité comme une donnée tantôt artificielle, tantôt circonstancielle. Cette double perception se justifie par l'élargissement et l'hétérogénéité des groupes ethniques qu'intègre souvent l'ethnicité en milieux urbains⁸⁷⁰. Explicitement, le degré d'intégration ou de saisie de l'ethnicité diffère selon qu'on l'étudie en milieux urbains ou en milieux ruraux. Analysée en milieux ruraux, l'ethnicité concerne essentiellement les populations appartenant au même groupe ethnique. Elle est donc restrictive et apparaît, de ce fait, plus homogène⁸⁷¹. Alors qu'en milieux urbains, l'ethnicité peut connaître une extension globalisante.

Concrètement, l'ethnicité en milieux urbains acquiert une dimension plus large puisqu'elle peut s'étendre aux origines territoriales ou provinciales et dépasser le cadre strictement ethnique pour s'étendre au-delà de son aire géographique rurale, son groupe social ou ethnique d'appartenance, au point d'intégrer ou d'inclure les originaires d'un même territoire ou d'une même province vivants en milieux urbains. Dans cette perspective, les électeurs peuvent s'identifier à un candidat, pour prendre le cas de l'élection, originaire du même territoire ou de la même province face aux multiples candidats en compétition. Les électeurs peuvent attribuer leur vote au candidat qu'ils considèrent être le plus proche de leur groupe ethnique élargi. Ainsi, cet élargissement d'identification à un groupe d'appartenance se présente comme une superstructure ethnique que Crawford Young qualifie de super-tribalisme⁸⁷².

⁸⁶⁷ SYLLA, L., 1977, *Tribalisme et parti unique en Afrique noire*, Abidjan, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, p.107.

⁸⁶⁸ YOUNG, C., 1972, p.108.

⁸⁶⁹ JEWSIEWICKI, B., « Les pratiques et l'idéologie de l'ethnicité au Zaïre : quelques réflexions historiques », *Etat indépendant du Congo, République Démocratique du Congo, République du Zaïre*, Québec, Editions SAFI Presse, p.p.103-106.

⁸⁷⁰ MWEMBU DIBWE, K.A., p.15.

⁸⁷¹ Notons, avec Guy Aundu Matsanza, l'existence de divisions intra-ethniques qui participent parfois, sinon souvent, à reposer la problématique de l'homogénéisation de certains groupes ethniques. Cette situation est perceptible au sein de plusieurs ethnies et apparaît de manière plausible, par exemple, au sein des Lubas du Kasai entre les Bena Tshibanda, les Bena Mutombo et les Bena Katawa ou encore les Bena Mutu wa Mukuna. AUNDU MATSANZA, G., 2010, p.p.117-120.

⁸⁷² YOUNG, C., 1972, p.p.112-114. «La validité de ce processus de réduction n'est valable que si l'individu accepte la nouvelle étiquette inventée pour lui par les autres, ne serait-ce que sous l'angle de ses relations avec les autres groupes».

Historiquement, Crawford Young situe l'apparition du super-tribalisme « en même temps que les premières agglomérations de populations congolaises hétérogènes autour des postes de l'Etat indépendant »⁸⁷³. L'ethnicité s'est donc imposée comme une donne prégnante dès l'éveil de conscience des Congolais et des tractations en vue de l'accession du pays à l'indépendance. Les élections municipales de 1957 ont constitué la première occasion d'affrontement des groupes ethniques au Congo-Belge⁸⁷⁴. Et lorsque se créent, en 1958 et plus tard, les premiers partis politiques congolais⁸⁷⁵, ils ont majoritairement revêtu une coloration ethnique pour avoir été créés sur fond des structures mutualistes et tribales⁸⁷⁶, autour des élites ethniques connues. A partir du moment où les partis politiques, devant canaliser les énergies en vue de la gestion politique et étatique, se sont fondés sur une base exclusivement ethnique⁸⁷⁷, l'ethnicité a, dès lors, revêtu une caractéristique centrale de l'action politique nationale.

Loin d'être seulement un facteur explicatif du vote, l'ethnicité « s'insère également dans la sphère du comportement électoral sous la forme d'un enjeu qui peut s'avérer polarisant dans certains contextes »⁸⁷⁸. Ce sentiment d'appartenance des individus peut intervenir comme un facteur explicatif de leur rapport au monde social et influencer leurs pratiques politiques⁸⁷⁹. On assiste ainsi au passage « d'un modèle de l'ethnicité « en soi » à l'ethnicité « pour soi », autour de différents concepts explicatifs, notamment ceux d'identification, de conscience de groupe et de destin partagé »⁸⁸⁰. Mais perçue comme norme de comportement politique dans le contexte congolais, l'ethnicité ne s'en écarte pas fondamentalement. Puisqu'elle demeure un sentiment « actif de l'appartenance à une unité ethnique que l'on trouve chez presque tous les Congolais, que ce groupe soit structuré ou non, qu'il ait existé avant la période coloniale ou non »⁸⁸¹. Sa manifestation est fonction des enjeux politiques

⁸⁷³ *Ibid.*, p.114. Il cite, à la page 117, un super-tribalisme nommé Bakasaï qui « était une fédération ethnique qui regroupait plusieurs tribus : les luba, luluwa, songye et kanyoka ». Pour les Sud-katangaï, Bakasaï constituait une seule et même catégorie. De même, le PSA a constitué un groupement solidaire basé sur une subdivision administrative, les gens du district du Kwilu.

⁸⁷⁴ Les mobilisations électorales se sont organisées autour des fédérations (groupes) ethniques, en l'absence de partis politiques. Ainsi, l'ABAKO fut le grand vainqueur avec 7 bourgmestres sur 8 et 133 conseillers sur 170, soit 78,2%. La ville d'Elisabethville, dans le Katanga, n'a pas élu d'autochtone. Les quatre bourgmestres élus ont été d'origine kasaienne (3) et un ressortissant du Maniema. Si à Léopoldville (Kinshasa), la rivalité opposait les Bakongo aux Bangala, à Elisabethville, elle créa une division entre les Katangaï « authentiques », les Katangaï « immigrés » et les Katangaï « blancs ». NDAYWEL è NZIEM, 2008, p.p.429-430.

⁸⁷⁵ LUBANZA MUKENDI, A., 2008, p.115.

⁸⁷⁶ Nous pouvons citer, à titre illustratif, l'ABAKO (Alliance des Bakongo), la CONAKAT (la Confédération des associations tribales du Katanga), le GASSEMEL (Groupement des associations mutuelles de l'empire lunda), FETRIKAT (Fédération des tribus du Haut-Katanga) etc.

⁸⁷⁷ AUNDU MATSANZA, G., 2010, p.59.

⁸⁷⁸ HAMIDI, C., JARDIN, A., « Vote et ethnicité », *DELOYE, Y., MAYER, N.*, (sous dir.), 2017, p.338.

⁸⁷⁹ *Ibid.*, p.329.

⁸⁸⁰ *Id.*

⁸⁸¹ AUNDU MATSANZA, G., 2010, p.108.

(vote, nomination aux fonctions politiques, etc.). Ainsi donc, comme motivation essentielle du vote, l'ethnicité place le représentant dans une position d'assujettissement et de défense des intérêts de sa communauté d'appartenance, de son groupe ethnique. Considérée dans cette optique, l'ethnicité entre en contradiction avec la Constitution congolaise⁸⁸². Néanmoins, sa manifestation, comme norme politique, incite à la saisir à travers deux échelles.

3.4.1. Deux échelles pour saisir la manifestation de l'ethnicité

Il faut situer l'ethnicité dans un contexte précis pour saisir le degré de sa manifestation lors d'une élection, par exemple. Crawford Young a établi deux échelles de l'ethnicité⁸⁸³ au sein de la société politique congolaise. En d'autres termes, l'ethnicité n'intervient pas de manière identique, selon qu'il se manifeste dans une première ou dans une deuxième échelle. Puisque les deux échelles présentent deux configurations différentes qui peuvent participer à l'orientation de l'attitude des électeurs. Si, la première échelle met aux prises deux ou plusieurs candidats, issus de deux ou de plusieurs groupes ethniques différents au sein d'une même circonscription électorale (surtout urbaine, mais aussi territoriale), la deuxième échelle oppose des candidats issus (et identifiés au) du même groupe ethnique au sein d'une circonscription électorale commune.

3.4.1.1. Compétition électorale entre membres de groupes ethniques différents

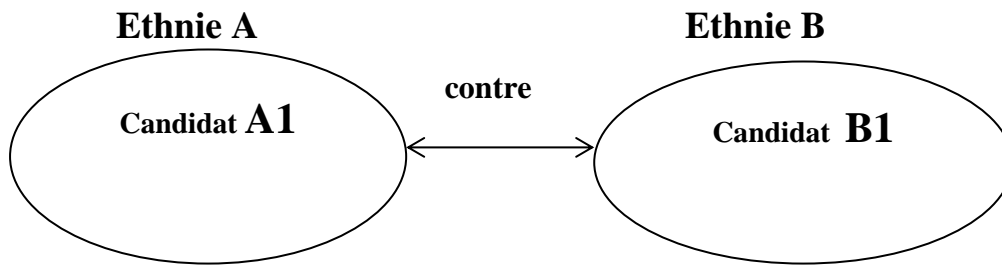
La première échelle de la manifestation de l'ethnicité se trouve « à l'intérieur de chaque groupe, (avec) des subdivisions reconnaissables. Dans une situation de conflit avec un groupe extérieur, l'action menée le sera par le groupe au sens large »⁸⁸⁴ et au profit du groupe. Ainsi donc, « dans un contexte social où l'identité collective immédiatement accessible aux individus est l'ethnicité, les arguments à caractère ethnique sont d'une valeur capitale dans la mesure où ils sont présumés accrocher les différents groupes sociaux »⁸⁸⁵. Cette caractéristique peut s'observer lors d'une confrontation électorale, et pour l'intégrer dans le cadre de cette recherche, au cours des législatives. Le candidat du groupe ethnique A affronte, au sein d'une même circonscription électorale, le candidat du groupe ethnique B. En s'en tenant à la première échelle telle qu'énoncée par Crawford Young, les membres de chaque groupe ethnique se positionnent (ou attribue leur vote au) en faveur du candidat de leur groupe ethnique d'appartenance. Dans ces conditions, le vote des électeurs peut se comprendre comme un renforcement de la cohésion du groupe autour d'un candidat. C'est cette situation qu'illustre le schéma ci-dessous.

⁸⁸² L'article 101, alinéa 4, de la Constitution du 18 février 2006 stipule que l'élu représente la nation, et non son groupe ethnique.

⁸⁸³ YOUNG, C., 1972, p.109.

⁸⁸⁴ *Ibid.*, p.112.

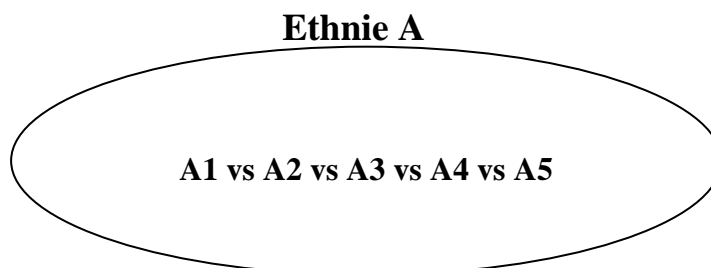
⁸⁸⁵ COMI M. TOULABOR, 1986, p.33.



Dans cette confrontation électorale, le vainqueur du scrutin peut être celui qui appartient à un groupe numériquement majoritaire. Mais, les deux candidats peuvent être départagés par un ou des sous-groupe (s) apparenté(s) qui n'aurait (auraient) pas de candidat à la représentation. Les motivations du vote peuvent, ainsi, être fonction des déterminants sectoriels fondés sur l'ancrage local, en fonction d'autres « socles de ralliement »⁸⁸⁶.

3.4.1.2. Compétition électorale au sein d'un même groupe ethnique

Dans sa deuxième échelle, l'ethnicité subit une modification, à la suite du déplacement du lieu de confrontation électorale des candidats, issus du même groupe ethnique. Dans une telle configuration, on peut constater une diminution ou une absence des « menaces venant de l'extérieur, le lieu du conflit et du clivage peut se transférer aux subdivisions »⁸⁸⁷ internes. Si nous appliquons cette deuxième échelle aux législatives, les électeurs sont appelés à départager deux ou plusieurs candidats qui s'identifient ou se réclament du même groupe ethnique. Cette identification ethnique commune des candidats modifie, inévitablement, la motivation du vote des électeurs. Puisque le groupe ethnique d'appartenance constitue un point de ralliement et fédérateur de tous les postulants à la représentation. Dans ces conditions, l'ethnicité n'influence pas, logiquement et automatiquement, le vote, comparativement à la première échelle. Cette attitude confère une certaine latitude aux électeurs dans la désignation de leurs représentants, au point de recourir aux motivations variées ou de s'appuyer sur des critères sectoriels, locaux (localisme) ou spécifiques. La désignation des candidats A1, A2, A3, A4 et A5, issus du groupe ethnique A, tels que repris dans le schéma ci-dessous, n'est plus exclusivement fonction de l'ethnicité. Dans ces conditions, nous pouvons considérer que l'ethnicité subit une régression par rapport à la première échelle.



⁸⁸⁶ BOUVIER, P., OMASOMBO TSHONDA, J. (sous dir.), 2012, p.165.

⁸⁸⁷ YOUNG, C., 1972, p.108.

Cette manière de se comporter des électeurs, attribuant le vote aux candidats en fonction de leurs attaches identitaires et ethniques, s'observe souvent dans une société ayant une « culture paroissiale ou localiste »⁸⁸⁸ et apparaît comme une caractéristique des « sociétés tribales, où les orientations politiques ne se distinguent pas des orientations religieuses et sociales à proprement parler, parce qu'il n'y a pas des rôles politiques différenciés »⁸⁸⁹.

En présentant l'ethnicité sous ces deux échelles, nous notons son caractère fluide, dynamique et ambivalent. Cette fluidité, cette ambivalence et ce dynamisme font évoluer la compréhension de la manifestation de l'ethnicité dans la motivation du vote. De même, elle incite à relativiser son importance comme motivation exclusive du vote au niveau législatif. Sauf, bien entendu, lorsqu'elle s'assujettit aux contraintes mystiques⁸⁹⁰. Cette clarification de la manifestation de l'ethnicité aux législatives lui ôte donc tout caractère exclusif lui attribué dans l'analyse des motivations du vote puisque son recours diffère d'une élection (législative) à l'autre (présidentielle)⁸⁹¹.

Toutefois, il nous faut préciser que cette clarification ne signifie ni sa minimisation, ni son éradication de la scène politique congolaise, comme le démontre Ken-Anastase Mwembu⁸⁹² dans la conclusion générale de sa recherche doctorale. Car, à la suite d'André Lubanza, il insiste sur la place prépondérante que peut prendre l'ethnicité à l'élection présidentielle contrairement aux législatives et aux provinciales⁸⁹³. Dans le cadre de cette recherche, la clarification de la manifestation de l'ethnicité doit nous aider à situer la place lui conférée par les électeurs, aux législatives de 2011 dans les provinces analysées dans la deuxième partie. En attendant, il sied, à présent, de dégager dans le point qui suit les motivations du vote des électeurs aux législatives de 1960 à 1987, en s'appuyant sur la littérature mobilisée afin de comprendre la manière de voter des électeurs aux législatives de la première et de la deuxième République.

3.4.2. Motivations du vote lors des législatives de la première République

Nous avons retenu quatre motivations attribuées au vote des électeurs aux législatives de 1960 et de 1965 : l'ethnicité, la personnalité du candidat, la distinction et la motivation nationaliste.

⁸⁸⁸ MAYER, N., 2010, p.38.

⁸⁸⁹ *Id.*

⁸⁹⁰ Propos déjà évoqués dans le deuxième chapitre et recueillis auprès de Jacques Djoli Eseng'Ekeli, ancien Vice-président de la CENI en 2011. Ces anecdotes sont souvent rapportées sans possibilité de les authentifier.

⁸⁹¹ LUBANZA MUKENDI, A., 2008, p.120.

⁸⁹² MWEMBU DIBWE, K.A., p.329.

⁸⁹³ *Id.*

3.4.2.1. Ethnicité, motivation principale du vote en 1960 et en 1965

L'ethnicité a occupé une place primordiale dans la motivation du vote des électeurs aux législatives de 1960, à cause de l'origine des partis politiques⁸⁹⁴, essentiellement issus des mutuelles tribales ou ethniques. Elle n'a donc offert aucune alternative aux électeurs⁸⁹⁵. D'autant que les mutuelles tribales ou ethniques, installées dans les villes et centres extra-coutumiers, ont servi de relais avec les milieux d'origine. Ces mutuelles ont constitué, à l'issue de l'exode rural, un cadre de reconstitution de cellules traditionnelles « sur la base élémentaire : leur culture d'origine »⁸⁹⁶. Dans cette optique, ces mutuelles ont représenté, « une très nette simplification de la complexité que l'on trouve dans les régions rurales »⁸⁹⁷. On comprend, dès lors, le recours de la perspective et de la logique ethnicistes comme critère d'adhésion de membres aux partis politiques et, au moment des élections générales, comme motivation principale du vote⁸⁹⁸. Sa primauté, comme motivation du vote, se justifie aussi par un manque de culture politique, d'idéologies clairement définies, saisies et comprises par le plus grand nombre.

L'ethnicité a également été plus prégnante en 1965. La victoire de la CONACO peut s'interpréter comme celle des entités ethniques. D'autant que la composition et les objectifs de ce cartel tiraient l'essentiel de sa substance et de sa force de l'ethnicité⁸⁹⁹. Ainsi, en dépit de leur faible rayonnement sur le plan national, les partis membres de la CONACO se sont essentiellement appuyés « sur des critères ethniques, régionalistes et sur les forces traditionnalistes »⁹⁰⁰. De toute façon, Moïse

⁸⁹⁴ Quelques partis politiques et leur origine tribale : ABAKO : Alliance des Bakongo, essentiellement dans le Bas-Congo et à Léopoldville ; ABAZI : Association des Ba Yanzi dans le Kwilu ; UNIMO : Union des Mongo, issue de la mutuelle Iso Mongo, sud de l'Equateur ; LUKA : Parti issu de l'Association des Bayaka de Léopoldville et du Kwango ; PUNA : Parti de l'Unité Nationale, issue de la mutuelle Liboke Lya Bangala, Rassemblement des Bangala, regroupement ethnique des originaires du nord de l'Equateur ; BALUBAKAT : Les Baluba du Katanga, essentiellement dans le nord du Katanga ; ATCAR : Association des Tshokwe du Congo, de l'Angola et de la Rhodésie qui avait fait alliance avec la CONAKAT (la Confédération des associations tribales du Katanga, tribus du sud du Katanga) ; MUB : Mouvement pour l'unité basongye, dans la province du Kasai-Oriental ; MSM : Mouvement solidaire Muluba du Kasai-Oriental ; UNIBAT : Union des Bateke de Bandundu et de Léopoldville ; UNERGA : Union des Warega à l'est du Congo, dans le Kivu et le Maniema ; ASSORECO : Association des ressortissants du Haut-Congo ; URM : Union des ressortissants du Maniema, regroupant les Bakusu ; RECO : Rassemblement de l'Est du Congo, réunissant les Bashis de Kabare etc.

⁸⁹⁵ Pour Guy Aundu, « le renforcement du sentiment ethnique observé chez les leaders politiques a été le résultat de l'action des associations ethniques ou tribales auprès desquelles ils puisaient leur légitimité. Des associations ont servi de cadre pour leur recrutement et leur formation politique », AUNDU MATSANZA, G., 2010, p.147.

⁸⁹⁶ VANDERLINDEN, J., 1972, « La crise congolaise », Bruxelles, *Académie royale d'outre-mer, Classe de sciences morales et politiques*, N.S., XLII-1, p.p.60-62.

⁸⁹⁷ LIBOIS, J.G., VAN LIERDE, J., 1966, p.112.

⁸⁹⁸ Pour André Lubanza, « les identités sociales qui sont au fondement des identités politiques dans les champs politiques congolais et même africains sont les identités ethniques. Cette emprise est une conséquence de la politique coloniale qui, pendant une très longue période, n'avait autorisé que des associations ethniques et provinciales à fonctionner. D'où à la naissance des partis politiques, tous se sont appuyés sur ces associations comme cadres mobilisateurs », LUBANZA MUKENDI, A., 2008, p.132.

⁸⁹⁹ KALONJI, B., et KIBIDI, Z., p.4.

⁹⁰⁰ *Id.*

Tshombe⁹⁰¹, son leader, a été adepte d'un Etat fédéral ou confédéral ethnique, présentant la CONACO, dans son entendement comme le prélude d'un Etat fédéral, sur une assise ethnique. C'est ce qui a donné à la campagne électorale de la CONACO « une certaine mystique nationale à la masse »⁹⁰². Hormis sa forte emprise ethnique, la CONACO a également reflété « l'image du pouvoir ». Son leader, Moïse Tshombe, avait, certes, une forte personnalité, mais, il était également le Premier ministre⁹⁰³ en fonction. Nous pouvons donc en déduire que la personnalité du candidat a conféré à l'ethnicité sa force, comme motivation du vote.

3.4.2.2. Distinction et personnalité

Pour être représentant de l'ethnie, il fallait être, à la fois, une personnalité connue et distinguée ou considérée comme telle par le groupe ethnique. Les représentants devaient apparaître auprès des électeurs comme des citoyens possédant des caractéristiques distinctives. Cette caractéristique s'est imposé comme un critère de sélection et d'élection des représentants politiques⁹⁰⁴. De toute façon, la démocratie représentative a été pensée pour reposer, entre autre, sur la distinction des représentants. Les pères fondateurs de la démocratie représentative se sont efforcés « de faire en sorte que les élus soient d'un rang social plus élevé que leurs électeurs, qu'ils se situent plus haut que ceux dont ils tenaient leur pouvoir dans l'échelle de la fortune et celle, plus difficilement saisissable, du talent et de la vertu »⁹⁰⁵. Dès lors, la représentation échoit aux détenteurs de qualités supérieures que ne possède pas le citoyen lambda, faisant apparaître le représentant comme un être différent du représenté.

Cette description collait aux candidats à la représentation nationale en 1960. La plupart d'entre eux ont bénéficié des privilèges coloniaux concédés à une certaine catégorie des Congolais. A défaut d'un clivage se fondant sur l'appartenance sociale, la colonisation a créé un autre clivage fondé sur l'acquisition des valeurs occidentales. Ainsi sont apparus les Congolais détenant la « *carte de mérite civique* »⁹⁰⁶, *des immatriculés*⁹⁰⁷ ou *des évolués*⁹⁰⁸. La détention de ces titres leur conférait une

⁹⁰¹ Moïse Tshombe appartenait à la famille royale lunda.

⁹⁰² KALONJI, B., et KIBIDI, Z., p.5.

⁹⁰³ *Id.*

⁹⁰⁴ MANIN, B., 2012, p.125.

⁹⁰⁵ *Id.*

⁹⁰⁶ Pour obtenir la carte de mérite civique, le Congolais demandeur devait être capable de lire, compter 25 ans de bons et loyaux services dans l'administration, avoir un casier judiciaire vierge ayant un passé qui excluait toute « pratique non civilisée » et n'avoir commis aucun acte contre l'honnêteté, CHOME, J., 1974, p.14.

⁹⁰⁷ Le système d'Immatriculation consistait en l'établissement d'une assimilation quasi-totale du Noir au Blanc dans sa manière de vivre. Pour l'obtenir, le candidat devait « justifier par sa formation et sa manière de vivre d'un état de civilisation impliquant l'aptitude à jouir des droits et à remplir les devoirs prévus par la législation civile », CHOME, J., 1974, p.14.

⁹⁰⁸ LANGELLIER, J.P., 2017, p.36.

notoriété et une élévation sociale évidentes⁹⁰⁹ par rapport à la majorité de la population. Celle-ci était perçue et par la colonisation, et plus tard, par les bénéficiaires de ces distinctions, comme des êtres inférieurs, des indigènes, des villageois⁹¹⁰. Ces privilèges ont accordé aux membres de cette catégorie le droit légitime de représentation de la majorité non ou peu instruite. Le premier clivage peut ainsi être : « instruit / non instruit » ou alors « civilisé/ indigène » ou encore « moderne/arriéré ».

Le deuxième trait distinctif concernait le milieu de vie. Les citadins se comportent comme des êtres supérieurs par rapport aux campagnards. Jusqu'à ce jour, les habitants de Kinshasa, par exemple, considèrent tous les autres, même vivant dans d'autres villes et chefs-lieux du pays comme des villageois, soit en lingala, « *batu ya mboka* » ou, pour utiliser une expression intrinsèquement kinoise, les « *bahuta* »⁹¹¹. De là découle le clivage « citadin-villageois » ou mieux « centre-périphérie ». Kinshasa se présente comme le centre exclusif. Toutes les autres villes provinciales, les cités urbaines, constituent la périphérie. En réalité, ce clivage fait subsister plusieurs centres et plusieurs périphéries. Ainsi, les chefs-lieux des provinces, des territoires, des collectivités voire des paroisses catholiques ou protestantes paraissent être des centres comparativement aux villages ou aux campagnes, des périphéries. Ainsi, aux législatives de 1960, voire en 1965, les candidats à la représentation de la circonscription ne provenaient que du seul centre, à savoir, Kinshasa, surtout dans la partie occidentale et centrale du pays. L'exception a été observée à l'Est, par exemple, dans le Kivu, dans la province orientale et dans le Katanga, qui avaient élu majoritairement des candidats vivant dans les villes de cette partie de la République, etc.

Le critère distinctif s'est également appliqué aux chefs coutumiers lors des scrutins de 1960 et de 1965, bénéficiaires d'un quota au Sénat. Leur soumission (des chefs coutumiers) au pouvoir colonial ne leur a pas ôté leur prestige au sein de la société traditionnelle. Il a existé une sorte de cohabitation pacifique entre le pouvoir colonial et les chefs traditionnels qui sont demeurés l'incarnation de la paix

⁹⁰⁹ MANIN, B., 2012, p.125.

⁹¹⁰ Cette minimisation du citoyen a été longtemps perceptible auprès des militaires et politiques congolais, toujours formés selon le principe colonial. Pour eux, « *civil azali bilanga ya soda* » : Lire « Le civil est le champ du soldat ». Ou encore « *civil azali musenzi* », le civil ne vaut rien. On peut comprendre le caractère policier d'un État où les agents de l'ordre considèrent ceux qu'ils sont censés servir et protéger comme leur champ où ils peuvent et doivent cueillir les fruits nécessaires à leur subsistance et à leur survie.

⁹¹¹ Dans sa thèse de doctorat en science et technique de l'information portant sur « Exotopie des intellectuels kinois » et défendue en 2007 à l'IFASIC- Kinshasa, RD Congo, Henri KOKOLO THAMBA di MALANDA présente le *Mohuta* (ou au pluriel, les *bahuta*) comme étant tout congolais natif « de provinces de l'intérieur qui vient faire une concurrence acharnée sur le terrain de la réussite sociale » du Kinois qui se considère comme hospitalier, doté d'une ouverture légendaire. Pour Henri Kokolo, « le Kinois ne cache pas son complexe de supériorité vis-à-vis de millions d'autres congolais vivant encore dans la brousse ». Par « brousse », le Kinois englobe, sans distinction aucune, toutes les autres villes et différents chefs-lieux d'entités territoriales décentralisées.

sociale. Dans la pratique, les populations sont demeurées attachées à leurs us et coutumes auxquelles elles se référaient dans le règlement de certains problèmes internes à la tribu ou à l'ethnie. Ainsi donc, l'attribution, *de jure*, des sièges de sénateurs aux chefs coutumiers⁹¹², sans passer par le vote du peuple, composé de leurs sujets, peut s'interpréter comme une reconnaissance de leur caractère distinctif. On comprend que même la jeune classe politique congolaise, très liée pour la plupart aux origines tribale et ethnique, ne contesta pas l'association au pouvoir moderne de ces chefs coutumiers traditionnels⁹¹³.

La distinction s'allie tout naturellement à la personnalité du candidat d'autant qu'elle s'y attache. On ne peut parler distinction que par rapport à une personnalité qui détient une caractéristique distinctive. Les candidats passaient pour la vitrine de la tribu, de l'ethnie, de la province ou du territoire. Ils pouvaient se targuer d'être les porteurs des espérances de la communauté ethnique. Dans cet apprentissage démocratique et dans un environnement politique dénué de toute présence idéologique, l'ancrage local de la personnalité du candidat s'est, logiquement, invité dans les motivations du vote. Tous nationalistes qu'ils ont été, le M.N.C/Lumumba et le P.NP. ne pouvaient présenter, dans les différentes circonscriptions électorales, que des candidats ayant un ancrage dans la circonscription d'origine. L'exception de Patrice Emery Lumumba confirma la règle. Originaire de la province du Kasai (dans le Sankuru), Lumumba fut élu à Stanleyville (Kisangani) où il jouissait d'une aura certaine auprès des électeurs. Une autre attitude, consistant, par exemple à envoyer dans une circonscription un candidat sans une assise locale, eut été suicidaire pour le parti, fût-il nationaliste. Puisqu'il n'aurait pas été reconnu par les électeurs comme un des leurs. Nous pouvons donc

⁹¹² Article 75, alinéa 2 de la Constitution du 1^{er} août 1964.

⁹¹³ Par ailleurs, la décision d'association du pouvoir traditionnel à la gestion politique constituait, peut-on opiner, une façon d'atténuer sa révolte contre l'institution du suffrage universel direct comme mode de désignation des représentants. Les chefs coutumiers estimaient insultants de se soumettre politiquement à leurs sujets, par la magie de l'institution de l'Etat moderne. Réagissant au message royal belge qui ne voulait pas apporter que « des solutions européennes », mais entendait « favoriser les adaptations originales répondant aux caractères propres et aux traditions qui leur sont chers », le grand Chef Mwaat Yav des Lunda appuya cette déclaration royale. Il nota, à ce sujet, que « son observation explique la confusion dans laquelle on se retrouve aujourd'hui, et que certains, poussés par des ambitions personnelles, réclament la démocratisation du Congo comme des véritables anarchistes. Chaque peuple a sa base propre de civilisation. Celle du Congo est représentée par ses coutumes. C'est sur celles-ci que doivent s'ébaucher les futures institutions entreprises par le gouvernement. On ne peut s'en écarter au risque de nuire à la paix ». Un autre Chef coutumier de la même province du Katanga, à savoir, Luhinda Antoine Munongo, des Bayeke, avait corroboré ces propos. Il a soutenu que Léopold II avait signé « des accords avec les chefs autochtones aux termes desquels il garantissait leur autorité tandis que ces derniers reconnaissaient la souveraineté de l'E.I.C. Récemment, le décret du 10 mai 1957 déclarait de nouveau qu'il ne serait touché aux institutions et aux autorités traditionnelles qui, en dessous du chef, continuera à exercer leurs prérogatives coutumières. Nous tenons vivement au maintien de cette autorité coutumière qui existe. Par l'introduction du suffrage universel dans les milieux ruraux, cette autorité traditionnelle est sapée entièrement et vouée à la disparition », MBUNGU NKANDAMANA, J., 2008, *L'indépendance du Congo-belge et l'avènement de Lumumba. Témoignage d'un acteur politique*, préface de Benoît VERHAEGEN, collection Congo-Zaïre-Histoire & Société, Paris L'Harmattan, p.p. 106-107.

considérer que l'ethnicité a été une motivation dominante du choix des représentants politiques en 1960 et en 1965, en dépit de l'émergence de la motivation nationaliste.

3.4.2.3. Motivation nationaliste

Le nationalisme a été une motivation du vote des électeurs en 1960, à la surprise générale, dans un pays où n'existait aucune idéologie définie. Deux partis politiques ont représenté le courant nationaliste auxquels se sont joints plusieurs alliés et ont focalisé une forte attention des électeurs au point de remporter, avec leurs alliés, plus de sièges que les partis à base ethnique lors des élections de 1960 et en régression significative aux législatives de 1965. Contrairement à ce qu'on en dit, le nationalisme a été perçu par les dirigeants congolais comme une tendance unitariste de l'Etat face aux partis politiques fédéralistes, s'appuyant sur l'ethnicité⁹¹⁴. Patrice-Emery Lumumba concevait le nationalisme comme une voie de « rassemblement de tous les Africains au sein des mouvements populaires ou des partis unifiés »⁹¹⁵. Sur cette base, les nationalistes pouvaient créer « une coexistence démocratique des mouvements ou des partis différents »⁹¹⁶.

Dans son discours d'Ibanda, au Nigeria, Lumumba était convaincu que « toutes les tendances pouvaient coexister au sein de ces partis de regroupement national et chacun avait son mot à dire tant dans la discussion des problèmes qui se posent au pays, qu'à la direction des affaires publiques »⁹¹⁷. Il croyait en la possibilité de la convergence de vues des partis aux tendances différentes au cours de discussions démocratiques⁹¹⁸. Il fallait, pour autant, que les partis politiques fonctionnent selon les prescrits démocratiques. C'est un préalable important que Lumumba posait d'autant que dans cette perspective, l'unité des uns et des autres constituait un obstacle évident « à l'oppression, à la corruption et aux manœuvres de la division auxquelles se livraient les spécialistes de la politique du diviser pour régner »⁹¹⁹.

⁹¹⁴ L'ABAKO ne se disait pas fédéraliste par rapport aux autres tribus congolaises. Selon Crawford YOUNG, « cette conscience ethnique des Kongo les amenait également à se bercer de rêves irrédentistes. L'affirmation de l'identité culturelle kongo englobait les Kongo de l'Angola et du Congo-Brazzaville. La légitimation qu'ils trouvaient dans l'évocation du glorieux passé du royaume kongo les amenait tout naturellement à lorgner vers les voisins et à envisager les voies et moyens qui permettraient de reconstituer, dès la décolonisation, l'unité kongo. L'un des moyens le plus simples est que chacun des trois éléments de la communauté kongo se sépare de la puissance coloniale dont il dépendait et que le tout forme un nouvel amalgame qui serait un Etat kongo », YOUNG, C., 1972, p.300.

⁹¹⁵ « Africains, levons-nous ! » Discours de Patrice Lumumba, prononcé à Ibadan (Nigeria), Paris, *Points*, 2010, p.10.

⁹¹⁶ MBELU BABADIA KABUDI, J.P., « La voie « lumumbienne » pour le Congo », *Newsletter L'Africain numéro 2*, Août 2014, consulté le 27 août 2014.

⁹¹⁷ "Africains, levons-nous ! Discours de Patrice Lumumba, prononcé à Ibadan (Nigeria), Paris, *Points*, 2010, p.10.

⁹¹⁸ *Id.*

⁹¹⁹ *Ibid.*, p. 11.

La tendance nationaliste de ces partis pouvait également être observée dans la composition des membres de leurs comités. La décortication du comité du M.N.C., par exemple, montre une représentation de toutes les provinces, tant au sein du comité de gestion⁹²⁰ qu'au niveau des membres. En fait, le Mouvement national congolais a été pensé et créé par un groupe de jeunes congolais qui se retrouvaient en débatteurs des questions politiques et de l'évolution des réalités internationales dans les locaux du journal *Présence congolaise*⁹²¹. En vue de disposer d'un cadre de concertation plus large, ils ont créé un parti politique, parce que la période s'y prêtait avec les remous indépendantistes sur le plan africain. La définition du contour du futur parti se matérialisa et se voulut un regroupement des « Congolais qui le voudraient, indistinctement, sans considérations tribales, religieuses ni philosophiques ; un parti nationaliste véritable, sans accointances avec l'étranger quel qu'il soit »⁹²². Le choix du nom fut trouvé, partant de « la formule du manifeste de Conscience Africaine. Les membres ont transformé l'expression « mouvement populaire »⁹²³ en Mouvement National Congolais. La proposition fut adoptée à l'unanimité, et le premier parti (national)⁹²⁴ était né le 4 octobre 1958 »⁹²⁵. Le M.N.C. s'est, dès lors, présenté comme un parti supra ethnique, dirigé par des leaders « représentant les divers courants idéologiques et politiques »⁹²⁶. Ce fut une innovation dans une société qui ne recourait, dans sa perception, qu'à l'ethnicité.

Aux législatives de 1960, les candidats de ces partis se sont appuyés à la fois sur l'ethnicité, sur leur personnalité et sur les liens entretenus avec des leaders nationalistes. C'est ce qui explique l'extension des nationalistes « d'une façon extraordinaire dans le court laps de temps qui sépara la Table ronde des élections du mois de mai »⁹²⁷. La victoire du M.N.C./L.⁹²⁸ s'était, donc, inscrite dans ce contexte.

⁹²⁰ La composition du comité de gestion du MNC/L était ainsi composée : Lumumba (président du MNC) provenait de la Province Orientale, mais d'origine kasaïenne ; Cyrille Adoula, premier vice-président, originaire de l'Equateur ; Gaston Diomi, deuxième vice-président, du Kongo central ; Antoine Ngwenza, secrétaire général, du Kongo Central, Joseph Mbungu Nkandamana, trésorier du Kasai ; membres ordinaires: Joseph Ileo, Joseph Ngalula, Alphonse Nguvulu, Arthur Pinzi, Jean-François Iyeki, Gabriel Makoso, Albert N'kuli et Max Liongo, MBUNGU NKANDAMANA, J., 2008, p.69.

⁹²¹ *Id.*, p.157.

⁹²² *Ibid.*, p.66. Les objectifs que s'était fixé le M.N.C. le mettaient en contradiction avec la réalité politique nationale. Parmi ceux-ci, on peut citer : « Education politique des masses et préparation des élites à gérer les affaires publiques, action pour la démocratisation rapide des institutions consultatives existantes, lutte pour les libertés fondamentales, opposition à tout séparatisme régional, libération du colonialisme, dans un délai raisonnable, par voie de négociations pacifiques et obtention de l'indépendance ». *Ibid.*, p.67.

⁹²³ Notons qu'en créant le MPR, Mobutu a repris Mouvement populaire auquel il a ajouté de la Révolution.

⁹²⁴ Nous ajoutons premier parti (national) puisqu'en 1957 existait déjà, à Elisabethville (Lubumbashi) le parti Union congolaise lancé par Gabriel Kitenge, avec le soutien de l'avocat belge Antoine Rubbens. Mais ce fut en vue des élections communales. Et ce parti n'eut pas une répercussion nationale, MBUNGU NKANDAMANA, J., 2008, p.66.

⁹²⁵ *Id.*

⁹²⁶ *Ibid.*, p.69.

⁹²⁷ YOUNG, C., 1972, p.156.

⁹²⁸ *Id.*

Néanmoins, le MNC/L et alliés ne sont pas parvenus à « trouver une base solide dans les deux centres principaux du Congo, Léopoldville et le Sud-Katanga »⁹²⁹. Cette absence d'emprise de ces deux centres principaux explique et justifie les événements politiques ultérieurs⁹³⁰. Car, la situation était partout polarisée : « Lumumba s'est heurté à des obstacles insurmontables en dehors de Stanleyville et de son hinterland de la Province Orientale, et de certaines zones du Kivu, du Kasai et de l'Equateur, où il pouvait compter sur l'influence ethnique »⁹³¹.

Pour sa part, le P.N.P. a été considéré comme un parti nationaliste modéré⁹³², lui valant des critiques acerbes, au point de le rapprocher des Colons belges. Sa position accommodante dans le processus de l'émancipation du Congo et son souhait d'intégrer les immigrants européens au sein du futur Etat congolais, comme citoyens congolais à part entière, lui valurent toutes sortes de quolibets. En outre, le P.N.P. était contre une autonomie précipitée du pays, pourtant exigée par d'autres partis politiques. C'est pourquoi ce parti fut accusé de complicité avec le pouvoir colonial. En reformulant ses initiales, il était devenu, pour certains, « *Parti des Nègres Payés* »⁹³³. Pour d'autres encore, P.N.P. était synonyme, en lingala, de « *Pene pene* » (*na mundele*), c'est-à-dire « *proche du Blanc* »⁹³⁴.

Ainsi donc, dans la configuration politique de 1960, les nationalistes, quoi que vainqueurs des législatives, passaient, en réalité, pour une exception à la règle⁹³⁵, une donne exceptionnelle et une innovation dans ce Congo multi-ethnique. Cette spécificité paraît, avec le recul, comme justificative de la crainte des partenaires internationaux qui n'ont pas compris leur existence dans un pays où la classe politique⁹³⁶, à peine en gestation, fut longtemps mise en marge de la gestion étatique. Le nationalisme congolais, quoique critiqué, a conféré à la scène politique congolaise de 1960 l'image d'émergence d'une conscience identitaire nationale. Les différents dirigeants politiques congolais s'en sont prévalus, même ceux qui l'avaient combattu, à l'exemple de Mobutu. Loin d'exagérer son importance, il faut se mettre à l'évidence et insister sur la persistance et la primauté de l'ethnicité

⁹²⁹ YOUNG, C., 1972, p.156.

⁹³⁰ *Id.*

⁹³¹ *Id.*

⁹³² KABUYA LUMUNA SANDO, C., 1980, *Zaire. Quel changement pour quelles structures ? Misère de l'opposition et faillite de l'Etat* (la mémoire historique d'un peuple), préface de Jean ZIEGLIER., Bruxelles, Editions A.F.R.I.C.A, p.53.

⁹³³ NDAYWEL è NZIEM, I., 1998, p.540.

⁹³⁴ *Id.*

⁹³⁵ « Le nationalisme supra-ethnique de Lumumba a apporté un démenti éclatant au fatalisme tribal », LANGELLIER, J.-P., 2017, p.86.

⁹³⁶ Le Mouvement National Congolais, M.N.C., considéré comme le premier parti politique congolais, ne fut créé qu'en octobre 1958. Avant cette date, il n'existait aucun parti politique national au Congo-Belge, MBUNGU NKANDAMANA, J., 2008, p.69.

dans la motivation du vote aux législatives de 1960. L'électeur a recouru à l'un, en complément de l'autre, face aux différents candidats en compétition. La primauté de l'ethnicité et la détermination pour un Congo unitaire et national, à l'opposé des partis fédéralistes, représentés entre autres par l'ABAKO et la CONAKAT, ne se repoussaient donc pas de manière radicale. Nous pouvons plutôt admettre une tendance vers un maillage utile pour le candidat qui s'en prévalait.

3.4.2.4. Chute des nationalistes et émergence des fédéralistes

Lors des élections législatives et sénatoriales de 1965, les partis nationalistes n'ont plus eu la même emprise sur les électeurs, au vu des résultats obtenus. Au-delà de leur présentation de manière dispersée, les nouvelles réalités de la société politique congolaise, accentuées par l'apparition et la disparition de plusieurs personnalités et partis politiques ainsi que la dislocation des alliances antérieures, expliquent l'émergence des fédéralistes. Même si « les partis politiques congolais n'ont généralement pas dépassé l'audience des ethnies ou des régions »⁹³⁷, à cause d'une absence criante « de programmes concrets et d'idéologies capables de rassembler les masses »⁹³⁸. Quant à la CONACO, elle s'est présentée comme une véritable machine électorale et comme le seul regroupement disposant d'une assise certaine⁹³⁹. Néanmoins, comme évoqué *supra*, ces deux cartels, nationalistes et fédéralistes, n'ont pas su capitaliser leur victoire respective, pour gérer effectivement le pouvoir.

Les quatre critères ayant motivé le vote en 1960 et en 1965 peuvent se ramener à deux, à savoir, le vote identitaire et le vote nationaliste. Le vote identitaire englobe l'ethnicité, la distinction et la personnalité du candidat. Ces trois critères présentent les candidats dans leur quête des suffrages auprès d'un électorat auquel ils s'identifient et tiennent à défendre leurs intérêts, puisqu'ils sont considérés ou se considèrent comme les porteurs des espérances ethniques. De même, les électeurs accordent leur vote au candidat qu'ils croient les défendre et auquel ils s'identifient. Cette identification réciproque a fortement participé à l'élection des premiers représentants congolais. Ainsi perçue, l'ethnicité est apparue comme une sorte de parade au manque de repères autres qu'identitaires, communautaires et ethniques. Par rapport aux différents modèles explicatifs du vote, le vote identitaire des électeurs congolais (1960 et 1965) ainsi mis en exergue se rapproche du déterminisme social, comme ont eu à le démontrer les chercheurs de Columbia⁹⁴⁰.

⁹³⁷ KALONJI, B., KIBIDI, Z., p.5.

⁹³⁸ *Id.*

⁹³⁹ *Id.*

⁹⁴⁰ BERELSON, B., LAZARFELF, P., N. MCPHEE, W., 1954, p.p.310-311.

Quant au nationalisme congolais, il n'a pas évolué, selon notre entendement, en marge du déterminisme social et identitaire. Bien au contraire, il l'a davantage conforté, tout en constituant un plus, par rapport aux partis ethniques. La victoire des nationalistes ne signifiait nullement une maîtrise, par les électeurs, des enjeux socio-politiques ou de l'idéologie nationaliste. Le vote s'est déterminé en fonction du charisme et de l'aura du leader nationaliste, Patrice-Emery Lumumba. Son côté innovateur et précurseur sur la scène politique nationale n'a pas suffi à s'enraciner dans le mental collectif tant au sein de la petite élite qu'au sein de la masse populaire. Le nationalisme ne doit donc pas avoir constitué, croyons-nous, un critère exclusif de la désignation des représentants politiques au cours des élections générales de 1960.

Afin d'éviter de faire du nationalisme une motivation exclusive du vote, nous l'associons à la tribu ou à l'ethnicité et nous en tirons l'expression empruntée à Célestin Kabuya, le « *nationalisme tribal* »⁹⁴¹. Celui-ci, nationalisme tribal ou ethnique, nous semble plus commode et conforme à la réalité congolaise puisqu'il apparaît, à la fois comme une recherche de la volonté de partager un même espace politique national avec des adeptes qui s'y identifient, et une attache aux origines ethniques et tribales dont le détachement paraissait, à l'époque, difficile, sinon impossible à établir⁹⁴². Toutefois, Célestin Kabuya stigmatise le nationalisme tribal des masses rurales puisqu'il sert, et sans doute continue de servir, « essentiellement les ambitions *nationales tribalistes* de la bourgeoisie montante ». Celle-ci s'est appuyée (et s'appuie encore) sur le *national tribalisme* dans l'unique but d'accéder au pouvoir afin d'en jouir. Sa persistance au sein de la société politique congolaise crée un déséquilibre permanent entre les élites et les masses rurales, d'un côté, et entre les centres urbains et les campagnes⁹⁴³, de l'autre.

Cette manipulation permanente de l'ethnicité ou du national tribalisme nous amène à constater, avec Célestin Kabuya⁹⁴⁴, Kalonji et Kibidi, qu'au cours de ces législatives de 1960 et de 1965⁹⁴⁵, la liberté de choix a été, dans bien de cas, illusoire, justifié par « le fait que pour de nombreux citoyens illettrés⁹⁴⁶, les élections n'avaient- peut-être- aucune signification particulière »⁹⁴⁷. L'analphabétisme et l'ignorance de l'importance de l'acte posé (le vote) n'ont pas permis des choix judicieux, justifiant la primauté de l'ethnicité comme motivation du vote. Néanmoins, les électeurs ont eu la latitude de

⁹⁴¹ KABUYA LUMUNA SANDO, C., 1980, p.p.54-55.

⁹⁴² *Ibid.*, p.p.54-55.

⁹⁴³ *Ibid.*, p.p.52-58.

⁹⁴⁴ *Id.*

⁹⁴⁵ KALONJI, B., KIBIDI, Z., *ibid.*, p.4.

⁹⁴⁶ Il faut se demander si la situation ne persiste pas de nos jours, comme on le verra dans la deuxième partie.

⁹⁴⁷ *Id.*

se déterminer librement. Ils ont ainsi voté en se fondant sur la personnalité du candidat, issue de l'ethnie, ayant à la fois un ancrage local et étant proche des nationalistes. Ainsi présentée, l'ethnicité, ou mieux le déterminisme social ethnique, s'est révélée être la motivation primordiale de l'orientation du vote. Sur cette base, les électeurs congolais se sont déterminés, aux législatives de 1960 et de 1965, par rapport à la distinction sociale des candidats et à leur ancrage au sein de l'ethnie. Pour autant, cette liberté du vote, observée dans ses limites lors des législatives de la première République, s'est révélée totalement inexistante, de manière générale, lors des scrutins législatifs organisés pendant la deuxième République (1970 à 1987). Au point de s'interroger sur leur utilité, puisqu'elles se sont déroulées sous une forte emprise partisane tant sur le plan organisationnel que participatif des électeurs et des candidats.

3.4.3. Motivations du vote sous la deuxième République

Les motivations du vote et les stratégies persuasives ont forcément revêtu, sous la deuxième République, une connotation partisane monocratique, comme préalablement démontrée. Du choix des listes établies par le parti unique à la démocratie limitée, acteurs politiques et électeurs ont subi les orientations des instances dirigeantes du parti. La conception et la perception de l'Etat par le Président-fondateur du MPR ont prévalu sur toute autre considération politique, ne concédant aucune liberté aux électeurs pour se déterminer sur leur vote, en dehors de la doctrine du parti-Etat⁹⁴⁸. Les législatives de 1977 et de 1987, pourtant semi-démocratiques, se sont, également, inscrites dans la même perspective. Nous pouvons donc en déduire que de 1970 à 1987, les motivations du vote des électeurs aux législatives de la deuxième République se sont limitées au choix des listes, à la primauté partisane, à l'achat des voix, à l'ethnicité et à l'ancrage local. Quant aux candidats, leurs stratégies persuasives ont été encadrées par les orientations partisans, par la publicité radio-télévisée et par l'achat de vote (essentiellement en 1977).

3.4.3.1. Choisir une liste pour élire des représentants

Le choix d'une liste peut être considéré comme la première motivation du vote aux législatives de la deuxième République. Les électeurs se sont prononcés au moyen de deux bulletins, soit en faveur, soit en défaveur de la liste des candidats présentée par le parti unique. Il ne s'agissait donc pas d'attribuer des voix à chaque candidat individuellement figurant sur la liste, mais à voter ou pas en faveur de la liste partisane. Selon que les suffrages exprimés étaient supérieurs ou inférieurs, les candidats étaient proclamés « élus » Commissaires du peuple. Cette procédure exceptionnelle du vote

⁹⁴⁸ Le mobutisme a été la doctrine du MPR, définie dans l'exposé des motifs de la loi n°74/020 du 15 août 1974, alinéa 3, « comme la pensée, les enseignements et l'action du Président-Fondateur du MPR qui ont fait des Zaïrois ce qu'ils sont aujourd'hui ».

n'a donc pas été claire, faisant du choix d'une liste une motivation du vote qui conférait la légitimité représentative, aux législatives de 1970 et de 1975.

Une tentative analytique partant de la théorie fondatrice des gouvernements représentatifs et un rapprochement spécifique aux études politologiques antérieures complexifient toute possibilité de classification du modèle appliqué au cours de ces législatives. Il s'est révélé être une spécificité du Zaïre qui cherchait une voie différente pour implémenter sa conception de la démocratie, supposée être « à l'africaine » et authentiquement zaïroise, selon l'invocation des autorités politiques⁹⁴⁹.

3.4.3.2. Légitimité partisane et populaire, sur fond publicitaire et d'achat du vote

Les législatives de 1977 ont fait intervenir deux autres motivations du vote, contrairement aux deux précédentes : la publicité radio-télévisée et l'achat du vote. Pendant la campagne électorale, les candidats ne pouvaient pas convaincre et persuader les électeurs sur une base programmatique individuelle parce que tous se sont inscrits dans un même cadre idéologique et partisan. Dans ces conditions, la publicité et l'argent ont constitué deux stratégies persuasives novatrices et différentielles de campagne. Si l'achat du vote a été plus persuasif dans un environnement économique morose, il semble prudent de relativiser l'importance attribuée à la publicité radio-télévisée. Son impact sur les électeurs ne doit pas avoir été efficace à cause, de notre point de vue, de son inaccessibilité par la majorité des électeurs, à l'exception de ceux vivants dans quelques villes. Cette relativisation est, également, consécutive à l'environnement médiatique zaïrois qui n'offrait, en 1977, qu'une seule chaîne de radio et de télévision officielle, l'Office Zaïrois de Radiodiffusion et de Télévision, O.Z.R.T, avec des stations relais au niveau de chaque chef-lieu des provinces. L'unicité fonctionnelle de la chaîne publique a posé, également, la problématique de sa difficile couverture, surtout télévisuelle, sur les autres parties de la République, par manque d'électricité. Sur cette base, hormis Kinshasa, Bukavu, Kananga, Lubumbashi, Kisangani, Matadi etc., d'autres chefs-lieux des provinces⁹⁵⁰ avaient difficilement accès à la télévision nationale.

⁹⁴⁹ Selon BAMBA DI LELO, « la deuxième République a développé une conception de l'autorité, du chef et du pouvoir, qu'elle va idéologiquement enraciner dans la culture traditionnelle africaine. Confrontée au courant qui prône la démocratie comme l'unique voie vers le respect des droits du citoyen et le redressement économique du pays, la deuxième République va tenter de présenter sa perception du pouvoir et de l'autorité comme une perception démocratique : une démocratie à l'africaine », *ibid.*, p.83. Nous savons qu'il ne s'était agi que du dévoiement, du galvaudage de la tradition, opposée à la praxis politique des sociétés traditionnelles précoloniales.

⁹⁵⁰ Jusqu'en 1992, le chef-lieu de la province de Bandundu n'avait pas accès à l'électricité. Et pourtant, la borne transportant le courant électrique se trouvait depuis des décennies dans la ville. Il manquait une petite pièce pour raccorder la ville. Nous avons fait ce constat, en 1992, lors du reportage réalisé pour le compte de l'OZRT (RTNC depuis 1997), à l'inauguration de l'extension de l'Institut supérieur pédagogique/Kikwit à Bandunduville. Quant à la ville de Mbandaka, chef-lieu de la province de l'Equateur, le fonctionnement de la station provinciale de la RTNC, selon certaines sources, se fait encore de nos jours grâce à un groupe électrogène. La ville n'est pas encore raccordée en électricité.

Finalement, seule la radio pouvait être captée à travers tout le pays. Son recours nécessitait, naturellement, la possession d'un poste récepteur radio. Ce qui constituait, à l'époque, un luxe pour la majorité de la population zaïroise. Car, les mesures de zaïrianisation⁹⁵¹ ont drastiquement réduit le pouvoir d'achat du peuple, détruisant « totalement l'infrastructure industrielle et commerciale relativement moderne »⁹⁵². Cette déstructuration profonde de l'environnement économique a accentué la pénurie des biens de première nécessité. Le « fiasco »⁹⁵³ de la politique de zaïrianisation et de radicalisation incite à soutenir l'inefficacité de la publicité télévisuelle et à croire qu'elle n'a pas forcément impacté la majorité des électeurs. Néanmoins, l'absence d'une étude ou d'une enquête sur la télévision à cette époque est de nature à compliquer toute tentative visant à confirmer ou à infirmer, empiriquement, ce constat.

Un autre élément de la relativisation de l'apport de la publicité télévisuelle lors de la campagne électorale de 1977 est la possession des postes téléviseurs. Véritable luxe dans une période de forte crise économique, la majorité de la population n'en possédait pas. Les habitants de Kinshasa, par exemple, détenteurs d'un poste téléviseur, le mettaient à la disposition de plusieurs autres familles du quartier, essentiellement pour suivre le journal télévisé ou les émissions de divertissement. Ainsi, l'absence de réel impact de la publicité télévisuelle peut avoir été compensée par les affiches des candidats, la distribution des tracts et la rencontre avec les électeurs, soit directement, soit par le truchement des intermédiaires ethniques. Quoiqu'il en soit, la publicité télévisuelle n'a constitué une opportunité que pour certains candidats dont les moyens financiers ont facilité ce recours, à l'exemple des catégories socio-professionnelles, bénéficiaires de la zaïrianisation. De manière générale, la publicité télévisuelle doit avoir été un handicap pour la majorité de candidats.

En 1977, l'achat des voix auprès des électeurs est apparu comme une autre motivation du vote. Les candidats ont distribué beaucoup d'argent pour acheter les voix des électeurs et les convaincre à voter pour eux durant la campagne⁹⁵⁴. La pratique a été généralisée dans un pays où la situation socio-économique montrait déjà des signes d'une régression sociale évidente, aggravée par des mesures contre-productives de « zaïrianisation » de 1973, au-delà de la propagande du pouvoir⁹⁵⁵. Au lieu d'être condamnée, cette pratique a été, au contraire, considérée comme une stratégie persuasive de

⁹⁵¹ KIKASSA MWANALESSA, « La stabilisation des entreprises zaïrianisées et radicalisées. Des mesures du 30 novembre 1973 et du 30 décembre 1974 à celles du 30 décembre 1975 », *Zaire-Afrique*, numéro102, février 1975.

⁹⁵² DE HERDT, T., MARYSSE, S., 1996, p.90.

⁹⁵³ *Id.*

⁹⁵⁴ VANDERLINDEN, J., (dir.), 1981, p.167.

⁹⁵⁵ Nous pouvons dire que la propagande électorale qui « ne comportait pas des messages et déclarations vantant les idéaux du parti et de son fondateur était d'office censurée ». Quant à l'ordonnancement constitutionnel, il avait subi une forte influence du processus électoral. ESAMBO KANGASHE, J.L., 2014, p.9.

campagne, déterminante et payante. L'achat des voix a favorisé l'entrée des membres des catégories socio-professionnelles bénéficiaires de la zairianisation, avec un fort taux des commerçants et hommes d'affaires (45,2%) et des agriculteurs (12,9%)⁹⁵⁶. C'est ce qui a fait dire à Jean Vanderlinden que les électeurs ont « porté leurs voix vers des personnalités connues depuis l'ancien régime, ayant profité de leur mise à l'écart sur le plan politique par la Seconde République pour contribuer à l'activité productive de leur région »⁹⁵⁷. Puisqu'ils ont offert, d'une part, à leurs électeurs l'image d'une réussite dans un climat économique national morose et avoir été considérés, d'autre part, par les électeurs, comme des gens qui ont réussi, et par voie de conséquence, comme ayant fait « preuve de capacité, plutôt que d'être inscrite à leur passif »⁹⁵⁸. Pour rappel, les commerçants, les hommes d'affaires, les agriculteurs et les ouvriers ont constitué la majorité des élus en 1977, soit au total 170 (62,5%) des commissaires du peuple sur 272 membres du Conseil législatif⁹⁵⁹ contre 34,6% des fonctionnaires et 2,9% des avocats.

Au-delà de ces trois motivations, les électeurs ont, également, voté en fonction de l'ancrage local et de la personnalité du candidat. Ainsi donc, les législatives semi-ouvertes ont permis, certes, « une campagne animée où la liberté d'expression fut, pour une fois, la règle, mais les arguments »⁹⁶⁰ financiers ont entravé toute forme d'efficacité. Ce qui a permis de constater dans la campagne électorale un contraste entre une « insolente richesse de certains face à la pénurie du plus grand nombre »⁹⁶¹. Les commissaires du peuple élus dans ces conditions ont donné l'impression d'échapper à l'oligarchie partisane.

3.4.3.3. Persistance de la motivation partisane, du localisme et de la résurgence de l'ethnicité

Nous pensons qu'au cours des dernières législatives (1982 et 1987) de la deuxième République, trois motivations ont déterminé le vote des électeurs : la persistance du critère partisan, l'ancrage local et l'ethnicité.

3.4.3.3.1. Ancrage local et persistance du critère partisan

La persistance du critère partisan a caractérisé toutes les législatives organisées sous la deuxième République. La présence d'un deuxième parti sur la scène politique, catalogué clandestin, n'a pas modifié les habitudes du parti-Etat qui se convainquait de l'adhésion populaire. A chaque ouverture,

⁹⁵⁶ VANDERLINDEN, J., (dir.), 1981, p.167.

⁹⁵⁷ *Id.*

⁹⁵⁸ *Id.*

⁹⁵⁹ L'annexe 7 reprend les résultats des législatives de 1970-1987.

⁹⁶⁰ *Id.*

⁹⁶¹ *Id.*

souvent timide, apparaissait une motivation, par exemple, l'ancrage local sur lequel s'appuyait l'emprise partisane. Ainsi, comme en 1977, les acquéreurs des biens zaïrianisés ont encore eu la cote en 1982, avec une certaine percée de l'ancrage local, ayant bénéficié à 95 fonctionnaires, soit 30,6%, issus des personnalités locales, à l'exemple des chefs d'établissements secondaires et des enseignants. La persistance partisane et l'ancrage local semblent avoir davantage constitué des motivations du vote aux législatives de 1982.

La primauté du critère partisan dont il est question ici ne permet pas une approche comparative avec le paradigme de Michigan⁹⁶² en rapport avec l'identification partisane. Tout simplement puisque ce paradigme s'appuie sur une adhésion libre des électeurs au parti politique de leur choix et dans un système pluraliste et démocratique. Alors que pendant la deuxième République, l'adhésion partisane était obligatoire, comme le stipule l'article 8 de la loi n°74/020 du 15 Août 1974⁹⁶³. La primauté partisane⁹⁶⁴ est, ainsi, apparue comme un instrument d'assujettissement, de subordination et de contrôle du peuple.

3.4.3.3.2. Résurgence de l'ethnicité en 1987

Les candidats aux législatives de 1987 ont joui d'une certaine liberté lors de la campagne électorale, mais placée, comme les précédentes, sous l'encadrement du MPR. Ont, également concouru à ces législatives, des candidats indépendants, non membres du MPR, comme en 1977. Alors que le MPR s'était toujours battu, au moins au niveau des intentions, contre toute ethnicité, au profit du nationalisme zaïrois authentique, elle a ressurgi comme motivation du vote aux législatives de 1987. Les autorités politiques n'ont donc pas réussi à éradiquer l'ethnicité, malgré la propagande du parti unique. L'ethnicité a caractérisé le vote des électeurs dans toutes les provinces, mais elle s'est avérée davantage plausible dans la ville de Kinshasa où tous les sièges ont été remportés par les candidats originaires des provinces de l'ouest (majoritairement de Bandundu et du Bas-Congo). Cette réalité électorale a été perçue par les autorités de la deuxième République comme un échec du nationalisme zaïrois authentique et du mobutisme⁹⁶⁵. Pour parer à la prégnance de l'ethnicité et sauver tant soit peu la face, le chef de l'Etat a exigé la tenue des élections législatives partielles, ouvertes exclusivement aux candidats d'autres provinces du pays⁹⁶⁶. Par ces élections partielles, les autorités de la deuxième

⁹⁶² CAMPBELL, A., CONVERSE, P.E., MILLER, W.E., STOKES, D.E., 1964, p.64-75.

⁹⁶³ « Le peuple zaïrois est organisé au sein du Mouvement Populaire de la Révolution », article 8 de la loi n°74/020 du 15 Août 1974.

⁹⁶⁴ Article 28 de la loi n°74/020 du 15 Août 1974.

⁹⁶⁵ Article 46 de la loi n°74/020 du 15 août 1974.

⁹⁶⁶ Ordonnance-loi n°88-002 du 17 février 1988. Ces législatives partielles ont permis l'élection, par exemple, du journaliste KUDURA KASONGO MWANA LABA et du professeur KIRO KIMATE, originaires du Sud Kivu.

République ont voulu voir Kinshasa, la capitale du pays, être représentée par des élus de toutes les régions.

Cette surprise des autorités du pays, et surtout du chef de l'Etat, s'est avéré être la manifestation d'une certaine hypocrisie. En fait, la gestion étatique pendant la deuxième République prédisposait à une persistance de l'ethnicité, pour être devenue, sur le plan politique, le critère de choix et de nomination des mandataires publics à différents niveaux étatiques. A titre illustratif, la représentativité nationale au sein des institutions gouvernementales, partisanes et militaires⁹⁶⁷ n'ont pas empêché de constater la préséance des originaires de la province d'origine de Mobutu, prioritairement et, au fil des années, de ceux de son ethnie et de sa famille, dans le pré-carré du chef de l'Etat⁹⁶⁸ où se prenaient les décisions importantes. Ce recentrement et cette importance prise par l'ethnie et la famille du chef de l'Etat dans des décisions étatiques⁹⁶⁹ ont également été confirmés par José-Patrick Nimy.

Pour cet ancien directeur de cabinet de Mobutu (1977-1986), les Conseillers, les cadres politiques et les militaires les mieux écoutés par Mobutu étaient recrutés, prioritairement, au sein de sa province, et ultérieurement, au sein de sa tribu ou de sa famille⁹⁷⁰. Il a qualifié ce recentrement familial et ethnique de « ngbandisation »⁹⁷¹ : C'est la prépondérance de la tribu et de la famille du Président de la République dans la gestion étatique et dans les décisions politiques pendant la deuxième République. Constatant ainsi que le nationalisme zaïrois authentique n'a pas élagué l'ethnicité des mœurs politiques, elle a été, en réalité, une sorte d'empreinte génétique qui caractérisait tous les acteurs politiques zaïrois dans tous les secteurs nationaux. Mais, elle a fortement impacté les forces armées et les services de sécurité⁹⁷², deux secteurs qui ont constitué, sous Mobutu, la prunelle de ses yeux, comme le révèle son ancien directeur de cabinet : « l'ensemble du dispositif militaire avait déjà, malgré les apparences, commencé à vider progressivement les Forces Armées Zaïroises de leur âme combattante et de leur ressort patriotique national. Tant les hommes de troupe que les officiers d'autres ethnies, face à de scandaleuses discriminations et des cursus de carrière révoltants au sein de l'armée, ne disaient sans doute rien, mais n'en pensaient pas moins »⁹⁷³. La provincialisation, la

⁹⁶⁷ WILLAME, J.C., 1994, p.86.

⁹⁶⁸ LANGELLIER, J.P., 2017, p.249.

⁹⁶⁹ NIMY MAYIDIKA NGIMBI, J.P., 2006, p.224.

⁹⁷⁰ *Id.*

⁹⁷¹ *Id.*

⁹⁷² *Id.*

⁹⁷³ *Ibid.*, p.225. Ainsi, le conflit et les « querelles de chapelle, des rivalités de personnes », entre différents patrons des services de sécurité issus presque tous de la même province, avait finalement « hypothéqué la garantie du secret d'Etat consubstantiel à la défense de la République ».

tribalisation⁹⁷⁴ ou la familiarisation⁹⁷⁵ d'acteurs politiques, militaires et sécuritaires⁹⁷⁶ ont fondamentalement été une caractéristique visible de la gestion et de l'exercice du pouvoir sous la deuxième République⁹⁷⁷, au point de fissurer tout nationalisme prôné. De la sorte, les électeurs de 1987 se sont inspirés du modèle et du comportement des autorités politiques pour motiver leur vote. Nous persistons à croire donc que le peuple « *congolais zairianisé* » de Kinshasa n'a pas trahi le *nationalisme zairois authentique*⁹⁷⁸, pour retrouver son instinct atavique dans l'ethnicité. Au contraire, ils se sont véritablement accommodés au modèle de référence de la gestion du parti unique et des autorités politiques, confirmant lors de ces législatives, la persistance de l'ethnicité comme motivation principale du vote.

De ce qui précède, nous pouvons retenir que les législatives organisées durant les vingt-cinq ans de règne autocratique de la deuxième République ont été imprégnées des caractéristiques du régime. Ce qui nous pousse à affirmer, avec Jean-Pierre Akele que sous ce règne, l'Etat n'est pas sorti de l'ethnicité⁹⁷⁹. Les motivations du vote mises en évidence ont été le reflet des réalités politiques et constitutionnelles. De ce point de vue, nous paraphrasons et partageons la pensée d'Yves Surel selon laquelle toute étude des motivations du vote et du comportement électoral doit prendre en compte « le contexte institutionnel et social dans lequel les individus sont appelés à se positionner »⁹⁸⁰. Puisque « le vote ne peut pas avoir le même sens dans une démocratie consolidée, où les opérations sont routinisées et institutionnalisées, et dans un régime autoritaire où elles sont utilisées comme moyen de légitimation de l'opération »⁹⁸¹. Il découle de cette réflexion que sous la deuxième République, les élections ont été essentiellement utilisées comme un moyen de légitimation de l'opération en vue de

⁹⁷⁴ WILLAME, J.C., 1994, p.85.

⁹⁷⁵ Dans un de ses livres, Honoré N'gbanda illustre l'intrusion de la famille, du clan du président Mobutu dans la gestion étatique. Ces intermédiaires familiaux ont fini par emprisonner Mobutu. Alors qu'ils ne comprenaient et ne maîtrisaient rien des affaires délicates de l'Etat qui engageaient l'avenir de toute une nation. Ils étaient devenus des obstacles difficiles à franchir, N'GBANDA NZAMBOKO ATUMBA, H., 1998, p.p.296-297.

⁹⁷⁶ LANGELLIER, J.P., 2017, p.248.

⁹⁷⁷ Même dans les milieux universitaires où se forme l'élite, tout se faisait, pendant la deuxième République, dans une tribalisation et une provincialisation permanente, au vu des différentes mutuelles identifiant les étudiants davantage en fonction de leurs origines provinciales voire ethniques que sur la base nationale. MUELA NGALAMULUME NKONGOLO, 2000, *Le Campus martyr. Lubumbashi 11-12 mai 1990*, Paris, L'Harmattan, p.p.33-72.

⁹⁷⁸ *Ce nationalisme zairois authentique « n'a fait que susciter une nationalité en trompe-l'œil qui occulte les jeux politico-tribaux auxquels recourt la « monarchie » pour mieux asseoir sa sécurité et sa survie. L'exaltation de cette authenticité, qui est renforcée par les nouvelles « tribus », va se trouver exacerbée par la montée en force du « mobutisme » ; celui-ci va servir d'écran opaque occultant la montée de griefs ethniques d'autant plus intenses que le système politique commence à atteindre les limites de la démesure* », WILLAME, J.C., 1994, p.87.

⁹⁷⁹ AKELE ADAU, P., « Réviser la constitution ou Remanier notre jeu socio-politique : Respecter la constitution, c'est d'abord l'appliquer fidèlement », *Le Phare* du 12 août 2014.

⁹⁸⁰ SUREL, Y., 2015, p.66.

⁹⁸¹ *Id.*

la satisfaction de l'opinion internationale. Au vu de leurs modalités organisationnelles et de l'emprise partisane, les élections n'ont pas constitué un cadre de recherche et d'acquisition de la légitimité représentative ou d'apprentissage démocratique, moins encore de mise sur pied d'un modèle de gestion étatique prenant en compte les intérêts du peuple.

CONCLUSION PARTIELLE

Ce troisième chapitre a poursuivi un triple objectif. *Primo*, il y a été question du parcours historique de différentes élections congolaises de 1960 à 1987. Nous avons dénombré sept législatives et quatre élections présidentielles. Les législatives ont connu plusieurs changements, s'adaptant aux différentes modifications et orientations de l'environnement politique. Les élections de la première République (1960 et 1965) se sont, nettement, différenciées de celles de la deuxième République (1970-1987) tant sur le plan organisationnel que sur les motivations du vote et sur les stratégies persuasives. Le suffrage universel direct a été de mise au cours de toutes les législatives congolaises, selon l'entendement de chaque régime politique. Les législatives de la première République ont été, effectivement, compétitives et pluralistes. Par contre, celles de la deuxième République se sont tenues au sein du seul et unique parti-Etat. Quant aux présidentielles, elles sont passées du suffrage universel indirect (1960⁹⁸² et 1965⁹⁸³), au suffrage universel direct (1970⁹⁸⁴, 1977, 1984), selon l'appréhension de la réalité moniste de la gestion de l'Etat⁹⁸⁵. Le régime de la deuxième République a longtemps justifié cette tendance concentratrice des pouvoirs en référence à la tradition africaine, sans toutefois s'appuyer sur des principes essentiellement traditionnels. Cette évocation visait plus le côté mystificateur et sacré⁹⁸⁶ du pouvoir, sans créer les conditions du vivre-ensemble harmonieux de la société étatique ayant caractérisé les sociétés précoloniales⁹⁸⁷.

Dans la pratique, la deuxième République n'a accordé aucune importance au vote des électeurs qui ne revêtait, concrètement, aucune signification, par manque de liberté de choix, surtout lors des présidentielles⁹⁸⁸, et par l'absence d'une réelle compétition électorale, essentiellement au niveau législatif (1970 et de 1975). Le mobutisme, doctrine d'Etat, puisait sa substance et sa sève dans les actes et les comportements du Président-fondateur du parti, bouclant ainsi complètement la boucle.

⁹⁸² Article 12, Loi fondamentale de mai 1960.

⁹⁸³ Article 56, Constitution de Luluabourg du 1^{er} août 1964.

⁹⁸⁴ Article 21, Constitution du 24 juin 1967.

⁹⁸⁵ VUNDWAVE TE PEMAKO, F., 2000, *A l'ombre du Léopard. Vérités sur le régime de Mobutu Sese Seko*, Bruxelles, Editions Zaire Libre, p.223.

⁹⁸⁶ Nous avons cité, parmi tant d'autres, Maurice KAMTO, Daniel BAMBA DI LELO, etc.

⁹⁸⁷ ELIKIA M'BOKOLO, *ibid.*, p.10.

⁹⁸⁸ Article 30 de la loi N°74/020 du 15 août 1974 portant révision de la Constitution du 24 juin 1967.

Puisque tout partait de Mobutu et aboutissait à Mobutu, le « roi » du Zaïre⁹⁸⁹. A ce propos, Jean-Claude Willame affirme : « Au fil des ans, ce n'est pas un régime de gestionnaires qui se met en place, mais un système politique d'allure jacobine qui occulte la réalité d'un pouvoir monarchique. Celui-ci apparaît à la fois en continuité et en rupture par rapport à l'ordre colonial. La continuité se marque tant par le retour en force de l'image du monarque et du chef comme figure centrale et symbolique de la construction politique, que par la poursuite d'un dessein unitariste à volonté modernisatrice que le pouvoir colonial n'a jamais pu mener à son terme. La monarchie zaïroise devient le prolongement de cette basilocratie que les Belges avaient voulu imposer au Congo et plus précisément de cette identification à un roi, le Roi des Belges, que Mobutu va considérer comme un pair. Un roi avec ses palais⁹⁹⁰, sa cour et ses courtisans prébendiers, son imaginaire et ses rites africanisés »⁹⁹¹.

Secundo. Ce chapitre a abordé l'impact et les conséquences du processus électoral dans l'évolution politique congolaise. Il a permis de constater que le processus électoral n'a pas constitué un cadre idéal en vue de l'institution d'une gestion étatique tenant compte des intérêts généraux des citoyens. Ainsi, de 1960 à la fin de règne du régime de la deuxième République, le processus électoral congolais n'a pas doté le pays des instruments d'une gestion efficiente de l'Etat. Rappelons, toutefois, que les vainqueurs issus des législatives pluralistes de la première République n'ont pas pu gouverner pour diverses raisons évoquées. Alors que les législatives de la deuxième République ont servi essentiellement de cadre de légitimation du parti unique, consolidant le régime moniste.

Il en ressort donc que depuis son accession à l'indépendance, la RD Congo est passée « de la démocratie à l'oligarchie via la monarchie »⁹⁹². Ce chevauchement a commencé, d'abord, avec l'échec de l'apprentissage démocratique de 1960-1965. Ensuite, se sont successivement suivis l'institution monarchique de 1965 à 1980⁹⁹³ et enfin, le règne oligarchique de la deuxième République, de 1980 à 1990. Les années de transition (1990-1997) ont été celles des tergiversations politiques et de cacophonie, consécutives au multipartisme intégral, empêchant l'aboutissement du processus démocratique et électoral par la faute de la classe politique, dans son ensemble, et par celle au pouvoir et de l'opposition essentiellement. Le refus de privilégier, tant en 1965 qu'en 1990-1997,

⁹⁸⁹ C'est le titre du film du belge Thierry MICHEL.

⁹⁹⁰ Le mimétisme au Roi des Belges a été poussé à son paroxysme, comme le décrit Adam Hochschild : « La luxueuse villa del Mare de Mobutu, véritable château aux colonnes de marbre blanc et rose sis Roquebrune-Cap-Martin, avec ses piscines de plein air et couvertes, ses salles de bains aux accessoires en or et son hélicoptère, se trouve à moins de vingt kilomètres de la propriété que Léopold possédait au cap Ferrat. D'n cap, on voit l'autre », HOCHSCHILD, A., 1998, *Les fantômes du Roi Léopold. Un holocauste oublié*, Paris, Editions Belfond, p.358.

⁹⁹¹ WILLAME, J.C., 1994, p.81.

⁹⁹² VANDERLINDEN, J., (sous dir.), 1981, p.164.

⁹⁹³ WILLAME, J.C., 1994, p.81.

les intérêts supérieurs de l'Etat, au détriment des égocentrismes des uns et des autres, explique la similitude de la mise à terme des règnes de Joseph Kasa-Vubu (1965) et de Joseph-Désiré Mobutu (1997). La persistance du patrimonialisme prébendier des acteurs politiques a renforcé le tâtonnement permanent de l'Etat.

Tertio. Ce chapitre a mis en exergue les motivations du vote des électeurs au cours de ces différentes législatives. Comment votaient-ils ? Sur base de quelles motivations ? Deux tendances se sont dessinées à ce stade en fonction du contexte organisationnel des élections. Les législatives de 1960 ont revêtu une forte coloration ethnique et nationaliste. Tout simplement puisque les partis politiques ont été le prolongement des entités mutualistes, créées dans les milieux citadins⁹⁹⁴. Par ailleurs, ces deux motivations, ethnique et nationaliste, ont fait apparaître tant auprès des partis politiques que des électeurs, deux formes opposées de l'Etat. Les partis à tendance ethnique plaidaient pour le fédéralisme, d'une part, et les nationalistes pour l'Etat unitaire dans la diversité, d'autre part. Cette différence montre que contrairement aux étiquettes attribuées aux uns et aux autres, ces partis n'ont été ni de droite (capitalistes), au sens occidental du terme, ni de gauche (communistes ou socialistes) tels que compris dans le bloc de l'Est. La sauvegarde du jeune Etat congolais imposait une forme unitaire centralisée, croyait-on du côté nationaliste. Cette mouvance, dite progressiste, englobait plusieurs acceptions, regroupant à la fois «les humanistes, les marxistes, les chrétiens de la théologie de libération, les musulmans et autres croyants ou non-croyants luttant pour l'égalité et le respect mutuel des différents peuples du monde»⁹⁹⁵.

La réduction de l'influence nationaliste sur la scène politique, en 1965, ainsi que l'apparition de nouveaux leaders politiques, a reconfiguré l'espace politique au point de voir les tenants du fédéralisme avoir une forte ascendance sur les autres groupements politiques. L'écrasante victoire de leurs représentants, regroupés au sein de la CONACO, s'est inscrite dans cette perspective. Son leader, Moïse Tshombe, pensait que la force de l'Etat se trouvait dans la « reconnaissance des ethnies, (afin) de les intégrer et de les faire œuvrer au sein de la nation »⁹⁹⁶, dans le but ultime de réussir le fédéralisme. Moïse Tshombe était convaincu que le fédéralisme était la seule forme de l'Etat pouvant réussir dans un pays comme la RD Congo, composé d'une mosaïque de mini-Etats multi-ethniques. Mais, pour réussir l'option fédéraliste dans la réalisation de l'unité africaine, sinon congolaise, elle

⁹⁹⁴ LUBANZA MUKENDI, A., 2008, p.133.

⁹⁹⁵ TAMBWE, F., « Les erreurs des nationalistes pendant la montée du mouvement des masses dans les années soixante », *CONGO (ZAIRE)*, ouvrage collectif, *Démocratie néo-coloniale ou deuxième indépendance. Mouvement progressiste du Congo(Zaire)*, Paris, L'Harmattan, p.114.

⁹⁹⁶ TSHOMBE, M., 1975, *Mémoires de Moïse Tshombe*, Bruxelles, Editions de l'Espérance, p.180.

passait, selon Moïse Tshombe, par la survivance des « diverses ethnies non pas côte à côte, dans le cadre d'un même Etat, mais en les amenant à collaborer en vue de former cette entité vivante et supérieure constituée par une nation. Il a cru ainsi que la réussite de cette collaboration nécessitait préalablement d'accepter « la réalité ethnique d'abord, de l'élever ensuite. Reconnaître le fait ethnique, constitutionnellement, signifie admettre le fédéralisme »⁹⁹⁷, soutenait-il. Par voie de conséquence, Moïse Tshombe était convaincu que cette formule seule pouvait permettre « de reconnaître les ethnies, de les intégrer et de les faire œuvrer au sein de la nation », en s'efforçant d'obtenir des unités à fédérer relativement large⁹⁹⁸. La réalité électorale congolaise a donc divisé la classe politique de 1960 et de 1965 entre ces deux tendances, représentant deux formes de l'Etat :

- **Partis nationalistes ou progressistes** : forme de l'Etat, unitaire centralisé.
- **Partis ethnicistes** : forme de l'Etat, fédéralisme.

Ces deux formes de l'Etat ont été perçues comme un nationalisme partisan et globalisant pour l'une, et comme une tendance séparatiste, pour l'autre⁹⁹⁹. Ainsi, au cours des législatives de la première République, les candidats avaient fondé « leur campagne, en l'absence de programmes politiques cohérents, sur le recours et la manipulation des sentiments d'appartenance ethnique ou régionale. Ou encore, les difficultés rencontrées en raison du déficit de formation et d'expérience des acteurs impliqués, de l'influence des comportements mimétiques hérités du passé, des lacunes en matière d'infrastructures et d'équipements »¹⁰⁰⁰. Quant aux électeurs, leur faible niveau du fait politique et de ce nouvel environnement ne leur a pas ouvert d'autres horizons, au point de fonder leurs motivations du vote essentiellement sur le facteur ethnique et local.

Pendant la deuxième République, l'absence du pluralisme partisan a fait évoluer les législatives sous une autre configuration et un environnement politique. Le vote des électeurs est devenu hypothétique, ne s'appuyant ni sur le critère partisan ni sur le critère ethnique. Le parti unique était devenu le seul cadre de sélection et de désignation des représentants politiques. Cette présentation s'applique aux deux premières législatives de la deuxième République (1970, 1975). Le régime moniste a institué une idéologie et une perception politique que maîtrisaient exclusivement ceux qui arpentaient les arcanes du parti unique. Les Commissaires du peuple de ces deux législatives ont davantage été choisis sur des liste plutôt qu'élus, au vu de la mainmise du parti-Etat sur tout le processus électoral, tant en amont -sélection des candidats, listes des candidats, campagne électorale et vote proprement dit- qu'en aval- proclamation des résultats électoraux.

⁹⁹⁷ TSHOMBE, M., 1975, p.180.

⁹⁹⁸ *Id.*

⁹⁹⁹ KABAMBA NKAMANY A BALEME, 1997, *Pouvoirs et idéologies tribales au Zaïre*, Paris, L'Harmattan, p.19.

¹⁰⁰⁰ BOUVIER, P., OMASOMBO TSHONDA, J. (sous dir.), 2012, p.169.

En 1977, les élections ont été semi-démocratiques. Les candidats aux législatives et à l'élection des membres du Bureau politique ont eu recours à la publicité télévisuelle et à l'achat des voix¹⁰⁰¹ comme moyens de conviction et de persuasion des électeurs. Ceux-ci ont donc voté sur cette base, en s'appuyant sur l'ancrage local, surtout par rapport aux hommes politiques qui avaient été mis en marge du pouvoir par les autorités de la deuxième République. L'achat des voix a favorisé l'entrée au Conseil législatif de nouvelles catégories socio-professionnelles, composées majoritairement des acquéreurs des biens zairianisés. Les législatives de 1982 et de 1987 ont obéi à la logique des précédentes sous la supervision du MPR, mais avec une partielle ouverture en 1987. Au cours de ces deux législatives, les électeurs ont voté en fonction de l'ancrage local, au-delà de la persistance partisane et de l'ethnicité.

Nous avons interprété la résurgence de l'ethnicité, surtout en 1987, comme un reflet du comportement des acteurs politiques, nous ayant conduit à affirmer que pendant la deuxième République, le Commissaire du peuple, choisi sur des listes, nommé ou élu par la circonscription électorale, a été plus légitimé par le parti que par les électeurs. Ces législatives ont, donc, faussé toute possibilité d'implication directe ou indirecte du peuple dans la gestion étatique de manière efficiente (1970-1975). Et lorsqu'on a accordé aux électeurs une certaine liberté dans la désignation des représentants politiques, ils ont retrouvé leur instinct ethnique, en conformité aux attitudes des politiques, comme on l'a constaté en 1977 et en 1987, s'ils ne prenaient pas appui sur l'ancrage local, comme en 1982. Cette analyse nous permet de relever une forte influence tant de la motivation militante et partisane du vote des électeurs que des stratégies persuasives des candidats. N'empêche que les électeurs pendant la deuxième République sont restés liés à l'ethnicité, par manque d'idéologie et par effet mimétique de la classe politique, s'y référant lorsque l'opportunité leur était offerte (1987).

S'il nous faut résumer les motivations du vote de toutes ces législatives, nous pouvons considérer le nationalisme tribal¹⁰⁰² ou ethnique, englobant l'ancrage local (1960-1965) comme ayant caractérisé le vote des électeurs. En raison de leur spécificité, les législatives de la deuxième République ont recouru au choix des listes, à la primauté du parti unique (en amont et en aval), à l'ancrage local et à l'ethnicité comme motivations du vote (1970-1987). Ces motivations du vote de mise pendant la deuxième République corrobore les propos de Nonna Mayer selon lesquels les élections tenues « dans la culture de sujétion, celle des régimes autoritaires »¹⁰⁰³ font exister « un sous-système politique

¹⁰⁰¹ VANDERLINDEN, J., (sous dir.), 1981, p.180.

¹⁰⁰² KABUYA LUMUNA SANDO, C., 1980, p.p.52-56.

¹⁰⁰³ MAYER, N., 2010, p.p.38-39.

différentié, mais la dimension de soumission au pouvoir est essentielle et la marge d'initiative et des demandes des sujets (*inputs*) est faible ou inexistante »¹⁰⁰⁴. La gestion étatique sous la deuxième République s'est parfaitement conformée à ce constat. On comprend que ce type de gestion étatique ait contribué à faire perdre au « *Congolais zaïrianisé* », davantage à son élite, « le sens de la mesure et endormis (profondément) son sens critique »¹⁰⁰⁵.

Ce profond endormissement de son sens critique conforte la conclusion d'Elungu pene Elungu. Faisant un bilan du mobutisme et de la deuxième République à la Conférence nationale souveraine, en 1992, il a soutenu que le régime moniste a, fondamentalement, participé à la déstructuration mentale¹⁰⁰⁶ de l'homme zaïrois (congolais). Pour montrer le degré de cette déstructuration mentale, Elungu pene Elungu a établi trois ordres : ordre de la subversion fondant la société sur la volonté arbitraire d'un individu supposé absolu parce qu'armé ; "ordre de corruption" instituant à la place de "la loi du travail" et à la "loi du social" la loi privée ; "ordre de la perversion" se rebellant contre tout ce qui se rapporte à la valeur¹⁰⁰⁷. Ces trois ordres mettent en évidence l'absence de l'Etat, comme une caractéristique du régime de la deuxième République.

Comme il convient de le constater, cette première partie nous a paru utile et importante avant de répondre, dans la deuxième partie, aux questions centrale et subsidiaire de cette recherche, qui portent sur les motivations du vote et les stratégies persuasives aux législatives de 2011 en RD Congo.

¹⁰⁰⁴ MAYER, N., 2010, p.p.38-39.

¹⁰⁰⁵ NDAYWEL è NZIEM, I.,2008, p.532.

¹⁰⁰⁶ ELUNGU pene ELUNGU, « De la démocratie : la loi du peuple et le lien sacré », sa déclaration à la CNS, en qualité d'invité du monde scientifique, le 03 mai 1992, p.2.

¹⁰⁰⁷ *Id.*

DEUXIEME PARTIE

MOTIVATIONS DU VOTE ET STRATEGIES PERSUASIVES

AUX LEGISLATIVES DE 2011

La deuxième partie analyse les motivations du vote (chapitre IV) et les stratégies persuasives des candidats (chapitre V) aux législatives de 2011. Les entretiens réalisés (chapitre VI) reviennent sur les deux thématiques abordées dans les deux précédents chapitres telles que perçues par les personnalités politiques et scientifiques congolaises interviewées.

Deux méthodes sont utilisées pour décortiquer ces trois chapitres. Il s'agit de la méthode quantitative (chapitres IV et V), et de la méthode qualitative (chapitre VI). Leur décryptage se fonde sur les données issues de l'enquête réalisée en RD Congo du 09 juin au 04 septembre 2013. Les données quantitatives sont analysées avec le concours des logiciels SAS (Statistical Analysis System¹⁰⁰⁸) SurveyMonkey et XLSTAT. Quelques tests d'inférence (khi-deux) ont également été effectués afin de déterminer l'existence d'un lien entre les variables sociodémographiques et les motivations du vote, le moment de la décision du vote ainsi que le degré de satisfaction des processus de démocratisation et électoral. Quant aux entretiens semi-dirigés, réalisés auprès des personnalités scientifiques et politiques, ils se décortiquent en fonction de la littérature portant sur la méthode qualitative.

¹⁰⁰⁸ KONTCHOU, H. et DECOURT, O., 2007, *SAS. Maîtrise SAS Base et SAS Macro, SAS 9.2 et versions antérieures*, 2^{ème} édition, Paris, DUNOD.

CHAPITRE IV

MOTIVATIONS DU VOTE AUX LEGISLTAIVES DE 2011

Les élections mettent en scène les électeurs et les candidats. Les uns, candidats, recourent aux stratégies appropriées pour persuader et convaincre les électeurs, à leur conférer, par cet acte (vote), la légitimité représentative (premier temps). Les autres, électeurs, fondent leur choix en fonction des motivations diversifiées pour désigner leurs représentants (deuxième temps). Ces deux moments se déroulent et s'analysent en deux étapes, même si leur manifestation se décline simultanément au cours de la période électorale.

Ce chapitre s'attarde sur les motivations qui ont influencé le vote des électeurs en 2011 et comporte cinq sections. La première section présente les données issues du terrain. La décortication des motivations du vote se fait, tout d'abord, en fonction de la variable appartenance provinciale (section II) ; et ensuite, nous contrôlons les motivations du vote en fonction d'autres variables sociodémographiques (section III).

La quatrième section expose les motivations du changement du comportement du vote en 2011. La section V saisit le moment de la décision électorale et présente, en outre, l'attitude des électeurs face aux enjeux socio-politiques et leur appréciation du processus électoral.

SECTION I

Présentation des données issues du terrain

Cette section présente le profil des répondants en fonction des variables sociodémographiques et répond à la question liée à l'analyse des données issues du terrain.

4.1.1. Profil des répondants (Electeurs interrogés)

La présentation des données s'appuie essentiellement sur cinq variables sociodémographiques : l'appartenance provinciale, le niveau d'instruction, l'appartenance religieuse, le genre et l'âge. La variable « appartenance provinciale » a été ajoutée dans le but de vérifier la validité de trois tendances de vote que nous avons attribuées, dans l'introduction générale, aux électeurs des quatre provinces analysées.

4.1.1.1. Répondants par province

Globalement, et sur un échantillon prévisionnel de 500 électeurs, cette étude porte sur 469 répondants, soit 93,8%. La proportion des répondants de Kinshasa est plus importante comparativement aux autres provinces. La différence entre l'échantillon prévisionnel (134) et l'effectivité des réponses recueillies (160) et traitées est de 26 répondants, soit un pourcentage effectif de 34,1%, contre 26,8%, pourcentage prévisionnel (tableau 11). La surreprésentation des répondants de Kinshasa s'inscrit dans les réalités qui peuvent survenir, lors des enquêtes, entre les villes, les provinces et les milieux ruraux¹⁰⁰⁹. Ainsi donc, la capitale congolaise a présenté un certain atout au moment de l'administration du questionnaire, au-delà de sa particularité d'accueillir les populations hétérogènes, issues de presque toutes les provinces du pays. Les électeurs y ont manifesté la même ferveur à participer à l'enquête, à l'instar de ceux de l'Equateur, en dépit des problèmes posés par la langue et la présence féminine.

En outre, il nous a été permis de constater également, à Kinshasa, une tendance concurrentielle évidente du lingala avec deux autres langues nationales, le swahili et le tshiluba¹⁰¹⁰. La forte présence des locuteurs tshiluba à Kinshasa serait consécutive au phénomène « wewa ». Les « wewa » sont des motocyclistes qui assurent le transport en commun dans une ville où l'accessibilité de certains quartiers pose encore problème. Dans une enquête sur ce phénomène, Jean-Claude KAKA indique, par exemple, que « la grande majorité de *wewa* (76,4%) ont moins de 30 ans», avec un âge moyen de 27 ans. Du point de vue de la province d'origine, les motocyclistes d'origine kasaïenne (Kasaï occidental et Kasaï oriental) représentent un peu plus de la moitié (soit 51,6%) de la population échantillonnée »¹⁰¹¹.

Quant à la montée du swahili, dans la ville de Kinshasa, elle serait due à la forte présence des ressortissants swahiliphones¹⁰¹², mais aussi et surtout depuis la prise du pouvoir par l'AFDL qui a fait du swahili la langue de l'administration, de l'armée, de la police et des services de sécurité, supplantant le lingala qui jouait le même rôle, dans ces différents services étatiques sous la deuxième République. Si sociologiquement, cette situation ne pose pas problème, dans le cadre de la

¹⁰⁰⁹ BERTHIER, N., 2011, p.166.

¹⁰¹⁰ KAKA, J.C., « Phénomène wewa à Kinshasa », *Congo-Afrique n°485*, Mai 2014, p.p.328-337. Les « wewa » sont des conducteurs de moto. Ce nouveau type de transport a pris de l'ampleur à Kinshasa. Ces conducteurs proviennent, majoritairement des deux provinces du Kasaï et se composent d'anciens creuseurs de diamant. Ils ont ainsi troqué la pelle à la moto pour gagner leur vie face à la diminution de la production diamantifère.

¹⁰¹¹ KAKA, J.C., « Phénomène wewa à Kinshasa », p.p.328-337.

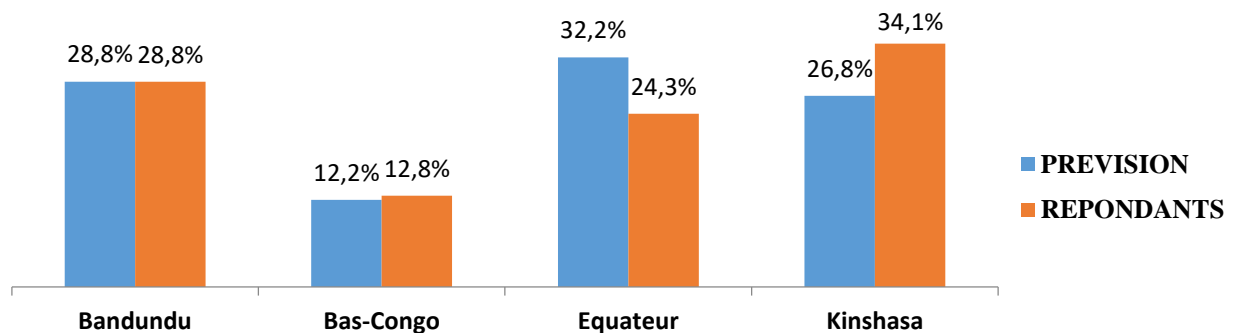
¹⁰¹² Pour André Lubanza, le swahili est passé « de langue marginale à Kinshasa, à un emblème identitaire de l'est et à la langue du pouvoir qui s'est doté d'un pouvoir », LUBANZA MUKENDI, A., 2008, p.138.

cohabitation des peuples, il reste à savoir si ultérieurement, elle ne risque pas d'avoir une incidence significative sur les motivations du vote des habitants de la capitale congolaise.

Tableau 11. Répartition des répondants par province

Province	Prévision	% Répondants prévisionnels	Répondants effectifs	(%) Répondants effectifs	Différence entre prévision et effectif
Bandundu	144	28,8%	135	28,8%	-9
Bas-Congo	61	12,2%	60	12,8%	-1
Equateur	161	32,2%	114	24,3%	- 47
Kinshasa	134	26,8%	160	34,1%	+26
Total	500	100,0%	469	100,0%	-31

Graphique 5. Comparaison pourcentages prévisionnel et effectif



Le pourcentage d'électeurs de Bandundu (28,8%) et du Bas-Congo (12,8%) n'a pas notablement changé. Les réponses recueillies s'avoisinent des proportions prévisionnelles, comme on peut l'observer dans le graphique 5. Les prévisions diffèrent significativement des effectifs réels pour l'Equateur et Kinshasa, comme le montre le test du Khi-deux, en annexe 9 / A9.1.

4.1.1.2. Répondants par niveau d'instruction

La variable niveau d'instruction se subdivise en trois groupes. Le niveau « primaire ou sans diplôme » englobe les non ou peu-instruits ou les détenteurs du certificat d'études primaires. Le niveau secondaire se compose des détenteurs du diplôme secondaire. A ce sujet, la deuxième enquête démographique et de santé a relevé que « la fréquentation scolaire au niveau secondaire est beaucoup plus faible puisque seulement 43,0 % des jeunes de 12-18 ans l'atteignent. Ce taux net est beaucoup plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural (59,0 % contre 34,0 %). L'écart entre les milieux de résidence est important (76,0 % en milieu urbain contre 47,0 % en milieu rural)»¹⁰¹³. Quant au niveau « supérieur ou universitaire », il regroupe les détenteurs des diplômes supérieurs, universitaires et

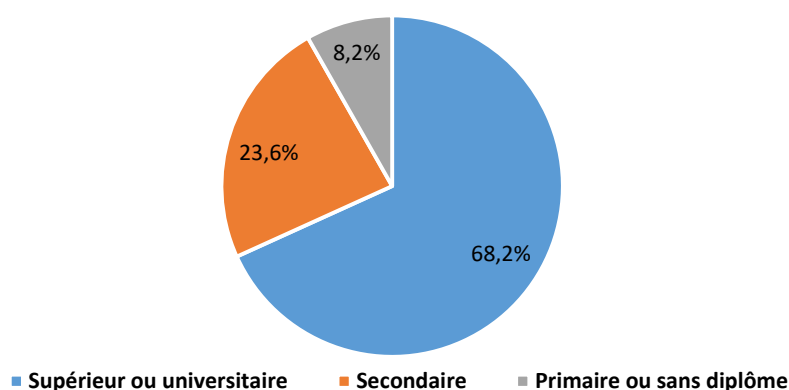
¹⁰¹³ Deuxième enquête démographique et de santé (EDS-RDC II 2013-2014), p.p.27-38. Précisons, toutefois, qu'il n'a pas été possible de calculer le Khi-deux de cette variable entre la prévision et l'effectif par manque des données prévisionnelles de la variable niveau d'instruction des provinces analysées.

postuniversitaires. Le graphique ci-dessous nous permet de constater un fort taux des répondants catégorisés « niveau supérieur et universitaire », soit 68,2%. Les répondants-électeurs du groupe « niveau secondaire » sont à hauteur de 23,6% contre 8,2 % pour ceux du niveau « primaire ou sans diplôme ».

Tableau 12. Répondants par niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Répondants
Supérieur ou universitaire	307
Secondaire	106
Primaire ou sans diplôme	37
Total	450

Graphique 6. Répondants par niveau d'instruction (%)



4.1.1.3. Répondants selon le genre

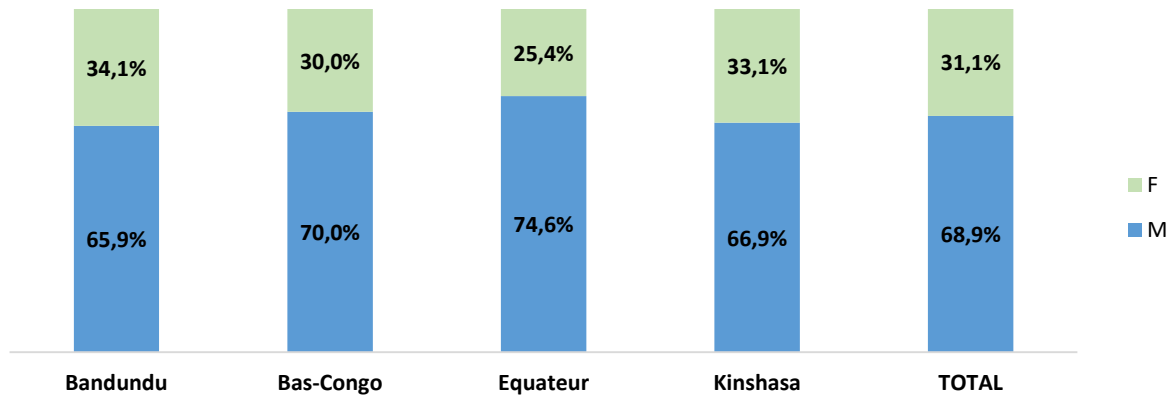
La variable genre montre une disparité entre les hommes et les femmes. Le nombre des répondants de sexe masculin est plus important, soit 68,9%, que celui de sexe féminin, 31,1% (tableau 13 et le graphique 7).

Tableau 13. Répondants par province et par genre

Province	M	F	Total
Bandundu	89	46	135
Bas-Congo	42	18	60
Equateur	85	29	114
Kinshasa	107	53	160
Total	323	146	469

L'association des variables genre et appartenance provinciale (graphique 7) confirme la faible proportion représentative des femmes, comparativement aux hommes dans toutes les provinces. La représentation féminine est légèrement supérieure dans le Bandundu (34,1%) qu'à Kinshasa (33,1%). Elle demeure faible dans les deux autres provinces, soit 30,0% dans le Bas-Congo et 25,4% en Equateur.

Graphique 7. Répondants par province et par genre



4.1.1.4. Répondants selon la tranche d'âge

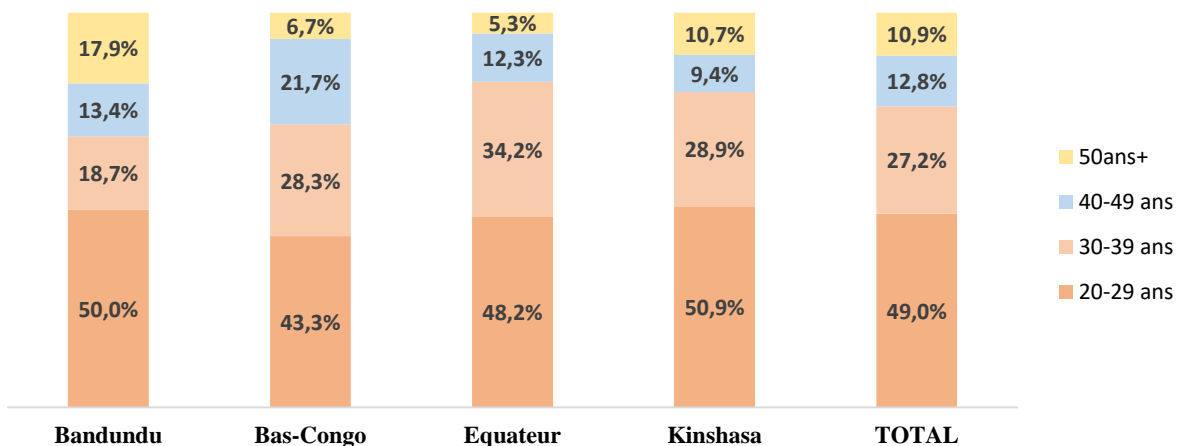
La variable âge (tableau 14 et graphique 8) comprend quatre catégories : les 20-29 ans, les 30-39 ans, les 40-49 ans et les 50 ans+. Les électeurs de la tranche d'âge 20-29 ans constituent la majorité des répondants, soit un total de 229 répondants (49,0%) sur un total effectif de 467.

Tableau 14. Répondants par province et par âge

Province	20-29 ans	30-39 ans	40-49 ans	50ans+	Total
Bandundu	67	25	18	24	134
Bas-Congo	26	17	13	4	60
Equateur	55	39	14	6	114
Kinshasa	81	46	15	17	159
Total	229	127	60	51	467

Les 50 ans+ constituent le groupe le moins représenté, soit 10,9%, précédés des 40-49 ans, 12,8% et les 30-39 ans, 27,2%.

Graphique 8. Répartition des répondants par âge et par province.



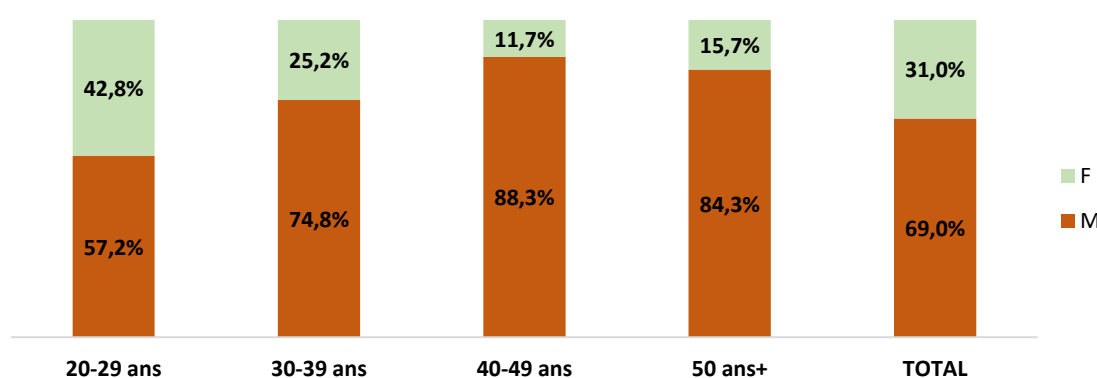
La combinaison des variables âge et genre (tableau 15 et graphique 9) montre que dans le groupe le plus représenté, 20-29 ans, les femmes représentent 42,8% contre 57,2% d'hommes. Cette

disproportion s'observe également dans les autres groupes, par exemple, les 30-39 ans, soit 88,3% d'hommes contre 11,7% des femmes.

Tableau 15. Répondants par âge et par genre

Age	M	F	Total
20-29 ans	131	98	229
30-39 ans	95	32	127
40-49 ans	53	7	60
50 ans+	43	8	51
Total	322	145	467

Graphique 9. Répondants par âge et par genre

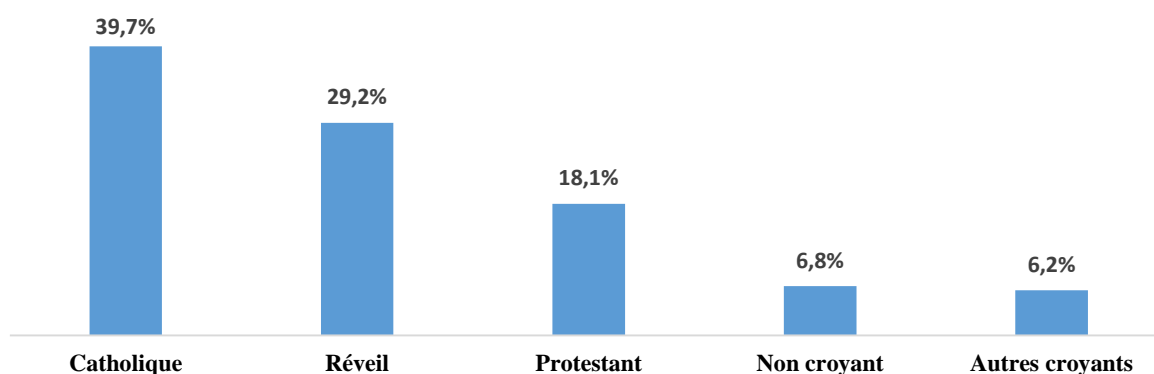


4.1.1.5. Répondants en fonction de l'appartenance religieuse

La variable appartenance religieuse concerne, dans l'analyse des motivations du vote exclusivement les électeurs chrétiens : catholiques, églises de réveil, protestants. Ce choix est fonction de leur représentativité dans l'échantillon analysé, comparativement à d'autres religions. En effet, les électeurs chrétiens constituent la majorité des répondants, soit 408 (86,9%). Pris séparément, les électeurs catholiques sont plus représentatifs, soit 186 répondants (39,7%), suivis de ceux des églises de réveil, soit 137 (29,2%), et des répondants protestants, soit 85 (18,1%). Le graphique 10 montre une faible représentation des non-croyants (6,8%) et autres croyants (6,2%).

Tableau 16. Répartition des répondants selon la religion

Religion	Total
Catholique	186
Réveil	137
Protestant	85
Non croyant	32
Autres croyants	29
Total	469

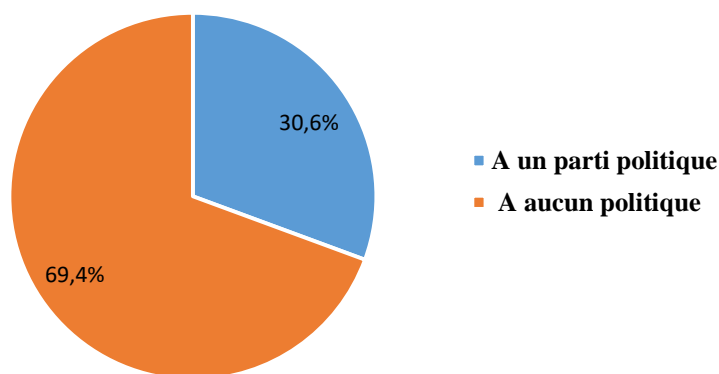
Graphique 10. Répartition des répondants selon la religion (%)

4.1.1.6. Répondants par identification partisane

La majorité des électeurs interrogés, 324, soit 69,4% (tableau 17 et graphique 11), ont déclaré ne pas s'identifier à un parti politique contre 143 électeurs, soit 30,6%.

Tableau 17. Identification partisane des répondants.

Identification partisane	Total
A un parti politique	143
A aucun politique	324
Total	467

Graphique 11. Identification partisane des répondants

La présentation de ces données incite à s'interroger sur leur traitement, au vu des difficiles conditions de leur collecte. Cette interrogation a constitué une préoccupation évidente qui nécessite d'être exposée avant l'analyse des motivations du vote.

4.1.2. Difficultés liées à la collecte et à l'analyse des données empiriques

La collecte des données s'est faite dans des conditions difficiles, comme déjà évoqué, dans l'introduction générale et dans le premier chapitre. Elle s'est faite, rappelons-le, sur la base d'un échantillon de volontaires, sans tenir compte d'une représentativité statistique qui aurait pu tenir compte de la représentation sociologique des électeurs. Les résultats obtenus dans ces conditions

posent, généralement, un problème d'inférence à l'ensemble de la population étudiée¹⁰¹⁴. N'empêche qu'ils nous permettent de saisir la problématique liée aux motivations du vote et des stratégies persuasives des candidats. Sans contester les conclusions finales de cette enquête, la non-représentativité statistique nous oblige à relativiser leur portée. Les études ultérieures, abordant ces thématiques, pourront confirmer ou infirmer les différentes conclusions issues de cette enquête.

L'évocation de ces réalités de terrain et les écueils rencontrés avant d'analyser ces données visent à présenter la spécificité du champ de recherche, d'une part, et à justifier ou à comprendre le cadre analytique dans lequel chemine cette étude, d'autre part. De toute façon, les quantitativistes préviennent la survenance des difficultés liées à l'enquête de terrain. Ces difficultés peuvent être d'ordre communicationnel (le cas sous analyse), ou d'ordre environnemental (centre urbain et milieu rural). Pour parer à ces difficultés, Nicole Berthier préconise de « choisir un taux de sondage différent dans chaque strate »¹⁰¹⁵. Ou alors, « pour diminuer le coût d'une enquête, de choisir par exemple un taux de sondage plus faible dans les communes rurales (où l'habitat est plus dispersé) »¹⁰¹⁶ et où la compréhension d'un questionnaire peut paraître difficile. Quant au traitement de ces données, Nicole Berthier conseille de s'appuyer sur « des méthodes d'échantillonnage beaucoup moins systématiques, dont rien ne permet de dire qu'elles assurent la représentativité de l'échantillon »¹⁰¹⁷. Cette approche laisse subsister le problème de la généralisation¹⁰¹⁸ des observations¹⁰¹⁹. C'est dans ce cas de figure que nous nous trouvons.

Ainsi donc, les données recueillies dans ces conditions, sur base d'une méthode qui « peut sembler naturelle et relativement simple, ne sont pas statistiques, mais sociologiques »¹⁰²⁰. Nous pensons donc que l'analyse des données de cette recherche s'appuie effectivement sur des réponses de toutes les populations ayant participé à l'enquête dans leur proportion réelle. Dans cette perspective, ces données se décortiquent loin de toute systématisation statistique, mais dans une approche essentiellement sociologique.

¹⁰¹⁴ GAUTHY-SINECHAL, M., VANDERCAMMEN, M., 2005, p.263.

¹⁰¹⁵ BERTHIER, N., 2011, p.166.

¹⁰¹⁶ *Id.*

¹⁰¹⁷ *Id.* C'est le cas de l'échantillon de volontaires recouru lors de cette enquête.

¹⁰¹⁸ Pour Greisch, « toutes les généralisations ne sont pas nécessairement fécondes. Certaines peuvent devenir des chemins qui mènent nulle part », GREISCH, J., préface du livre de Paul RICOEUR, 2003, *Le conflit des interprétations. Essais d'herméneutique*, Paris, Editions du Seuil, p.17.

¹⁰¹⁹ BERTHIER, N., 2011, p.171.

¹⁰²⁰ *Ibid.*, p.172.

SECTION II

Motivations du vote aux législatives de 2011

La première variable prise en compte pour analyser les motivations du vote est l'appartenance provinciale des électeurs. Cette variable doit nous permettre, à son issue, de valider ou d'invalider les trois tendances que nous avons attribuées aux résultats électoraux de 2011, dans l'introduction générale.

4.2.1. Motivations du vote selon l'appartenance provinciale

Qu'est-ce qui a motivé, déterminé et orienté le vote des électeurs congolais aux législatives de 2011, ou comment les électeurs votent-ils¹⁰²¹ ? Cette question se trouve au centre de la présente recherche et vise à mettre en évidence les motivations ayant effectivement influencé et orienté le vote des enquêtés par province. L'observation des résultats législatifs laisse apparaître trois tendances politiques différentes dans les quatre provinces sous analyse. Nous avons rapproché le vote des électeurs de Bandundu aux partis de la majorité présidentielle, celui des électeurs du Bas-Congo et de Kinshasa aux partis de l'opposition, et celui des électeurs de l'Equateur aux partis néo-mobutistes.

4.2.2. Electeurs-répondants et motivations du vote en 2011

Pour connaître les motivations du vote en 2011, les enquêtés ont répondu à la question A2 ainsi formulée : « *Lors du scrutin législatif de 2011, quel(s) est (sont) le (s) critère(s) qui a (ont) déterminé ou motivé votre vote?* ». Les répondants avaient la latitude de cocher une ou plusieurs cases sur les neuf propositions ci-dessous:

- La visibilité médiatique et politique ;
- La défense des intérêts locaux ;
- La dénonciation du pouvoir ;
- Les interventions pertinentes lors des débats parlementaires;
- La motivation ethnique et l'ancrage local (ou localisme) ;
- L'amélioration du milieu social ;
- L'identification partisane ;
- L'appartenance religieuse ;
- Les Enjeux socio-politiques et économiques (vote rationnel ou blanc).

¹⁰²¹ Il s'agit de la traduction du livre de HIMMELWEIT, H.T., HUMPHREYS, P., JAGER, P., KAATZ, M., 1981, HOW VOTERS DECIDE. *A logitudinal sudy of political attitudes and voting extending over fifteen years*, European association of experimental social psychology, Academic Press.

Les réponses à cette question sont reprises dans le tableau ci-dessous et concernent un total de 458 enquêtés sur 469, soit 97,7%, contre 11 sans-réponses (2,3%).

Tableau 18. Motivations du vote par province selon les répondants-électeurs

Provinces	Visibilité médiatique et politique	Défense des intérêts locaux	Dénonciation du pouvoir	Interventions parlementaires pertinentes	Ethnicité et localisme	Amélioration du milieu social	Identification partisane et religieuse	Enjeux ou vote rationnel.	Total
Bandundu	61	51	46	45	32	72	19	45	134
Bas- Congo	18	27	32	20	10	26	3	19	58
Equateur	29	51	51	32	20	52	17	41	108
Kinshasa	41	43	57	40	20	78	13	63	158
Total	149	172	186	137	82	228	52	168	458

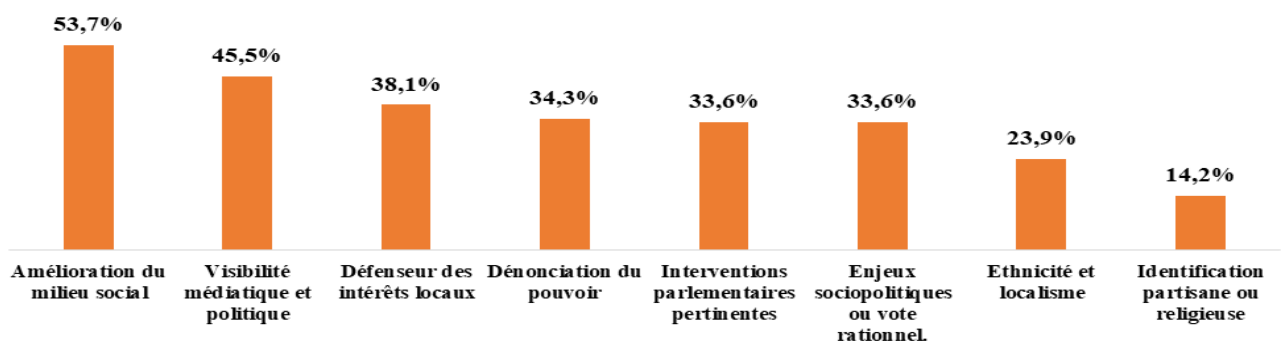
4.2.3. Motivations du vote par province : deux tendances différentes du vote

En se référant au tableau ci-dessus, deux motivations émergent comme ayant fortement influencé le vote des électeurs-répondants de quatre provinces, en fonction des points leur attribués. Il s'agit de l'amélioration du milieu social dans le Bandundu, l'Equateur et Kinshasa et de la dénonciation du pouvoir dans le Bas-Congo.

4.2.3.1. Les électeurs de Bandundu

Les électeurs de Bandundu ont déclaré avoir été motivés par « l'amélioration du milieu social » à hauteur de 53,7% (graphique 12). Ils ont été, également, influencés par la « visibilité médiatique et politique » (45,5%), la « défense des intérêts locaux » (38,1%), la « dénonciation du pouvoir » (34,3%), les « interventions parlementaires pertinentes » et les « enjeux ou vote rationnel » (33,6%). L'ethnicité ou le localisme (23,9%) et l'« identification partisane et religieuse » (14,2%) ont faiblement motivé le vote de ces électeurs.

Graphique 12. Motivations du vote –BANDUNDU (en %)

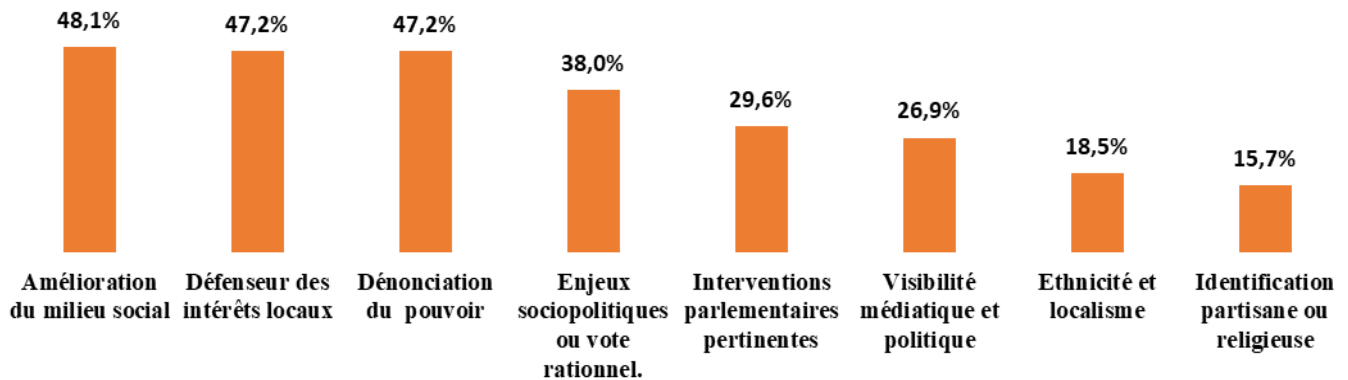


4.2.3.2. Les électeurs de l'Equateur

« L'amélioration du milieu social », à hauteur de 48,1% (graphique 13), a, également, motivé le vote des électeurs de l'Equateur. Ils ont, par ailleurs, attribué le même pourcentage à deux motivations: la « défense des intérêts locaux » et la « dénonciation du pouvoir », soit 47,2%. Ces électeurs ont attribué 38,0% au « vote sur enjeux ou vote rationnel » ; 29,6% aux « interventions parlementaires

pertinentes ; 26,9% à la « visibilité médiatique » ; 18,5% à l'ethnicité ou au localisme et 15,7% à l'« identification partisane ou religieuse ».

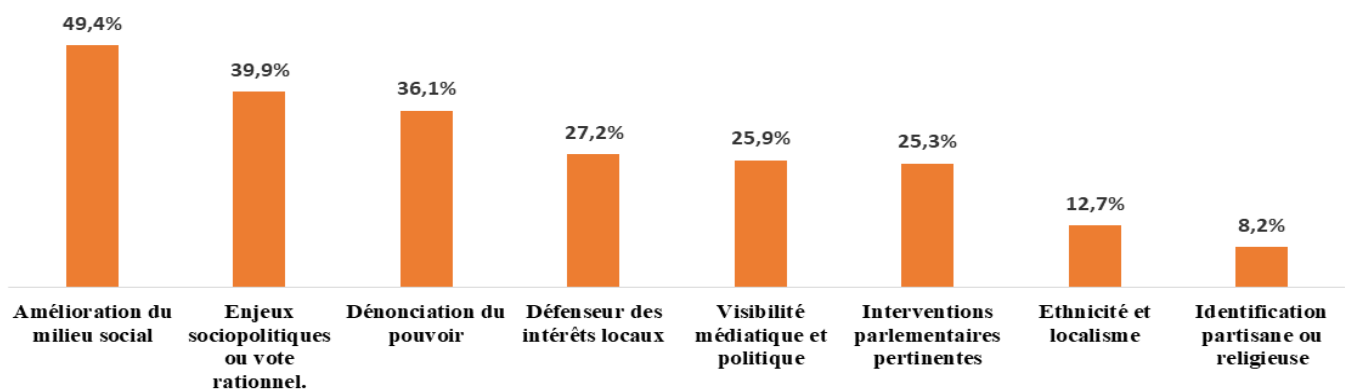
Graphique 13. Motivations du vote - EQUATEUR (en %)



4.2.3.3. Les électeurs de Kinshasa

Pour leur part, les électeurs de Kinshasa ont déclaré avoir voté en 2011 en fonction de « l'amélioration du milieu social », à hauteur de 49,4%, (graphique 14). Les autres motivations mises en exergue par les Kinois sont « les enjeux ou vote rationnel », 39,9%, suivi de la « dénonciation du pouvoir », 36,1%, de la « défense des intérêts locaux » (27,2%), de la « visibilité médiatique et politique », (25,9%), des « interventions parlementaires pertinentes », 25,3%. L'ethnicité ou le localisme viennent en septième position avec 12,7%, et devance l'« identification partisane ou religieuse », avec 8,2%.

Graphique 14. Motivations du vote -KINSHASA (en %)

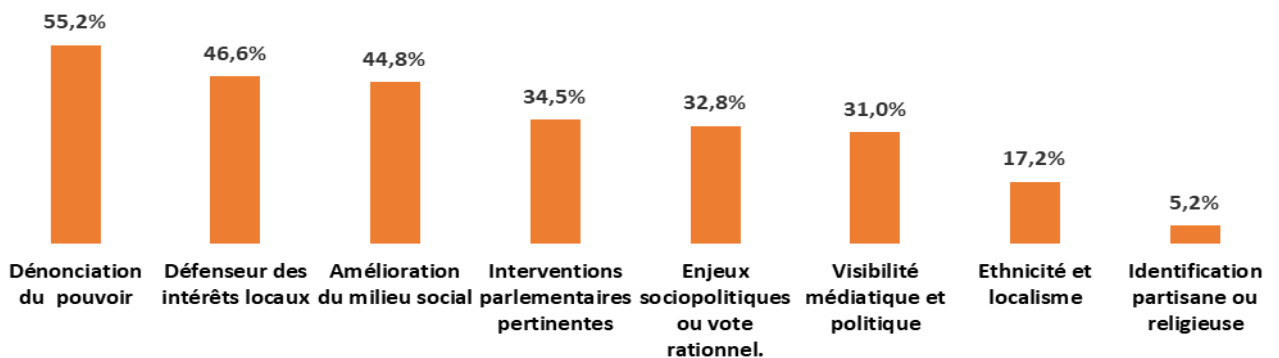


4.2.3.3. Les électeurs du Bas-Congo ont voté différemment

Contrairement aux électeurs des trois précédentes provinces, ceux du Bas-Congo ont voté différemment et ont déclaré avoir été influencés par la « dénonciation du pouvoir », soit 55,2% (graphique 15). Les autres motivations privilégiées par ces électeurs sont la « défense des intérêts locaux » (46,6%), « l'amélioration du milieu social » (44,8%), les « interventions parlementaires pertinentes » (34,5%), les « enjeux ou vote rationnel » (32,8%), la « visibilité médiatique et

politique », (avec 31,0%). Les répondants-électeurs ont accordé une faible importance à l'ethnicité ou le localisme, soit 17,2%, et à « l'identification partisane ou religieuse », 5,2%.

Graphique 15. Motivations du vote - BAS-CONGO (en %)



4.2.4. Interprétation des motivations du vote des électeurs par province

La décortication des motivations du vote en fonction de l'appartenance provinciale fait ressortir deux tendances, en fonction de la première motivation. Elle laisse apparaître une complexité entre la motivation du vote, déclarée par les répondants-électeurs, et le vote lui-même, tel qu'il apparaît en lisant les résultats électoraux, à la base de trois tendances attribuées aux quatre provinces. Le seul point de convergence entre les électeurs de quatre provinces s'observe au niveau de la minimisation générale de l'ethnicité et du localisme (ou ancrage local).

4.2.4.1. Quatre provinces, deux tendances divergentes du vote

Les électeurs de Bandundu, de l'Equateur, de Kinshasa et du Bas-Congo ont affirmé avoir voté en se fondant sur les motivations « amélioration du milieu social » et « dénonciation du pouvoir ». Leur vote n'a donc pas été dicté par leur identification partisane. En d'autres termes, le parti politique n'a ni influencé, ni orienté, ni motivé leur vote aux législatives de 2011. Cette conclusion infirme les tendances attribuées aux quatre provinces, sur base des résultats électoraux. L'inexistence de lien entre les résultats électoraux et les motivations des électeurs peut susciter quelques interprétations. L'une d'elles laisse supposer que ce vote, prenant appui sur ces motivations, surtout « amélioration du milieu social », apparaît comme un cri de détresse des électeurs. Ceux-ci ont interpellé les représentants de la détérioration de leur environnement social qui ne semble pas encore constituer la préoccupation des dirigeants à tous les niveaux depuis le lancement des processus de démocratisation et électoral. Cette interprétation résume, en fait, les propos recueillis auprès de quelques administrateurs des territoires et des chefs de collectivités rencontrés.

Pour ces autorités des entités territoriales décentralisées, E.T.D, l'importance de « l'amélioration du milieu social » serait à la hauteur du dysfonctionnement et de l'état d'abandon de leurs entités par les gouvernements provinciaux et national. Plusieurs signes le montrent, à l'exemple du délabrement

des bâtiments administratifs qui datent, pour la plupart, de l'époque coloniale. Dans certains chefs-lieux des territoires, plus précisément dans le Bandundu et le Bas-Congo, les procès se tiennent en plein air, sous les manguiers, en fonction des aléas climatiques puisque les bâtiments abritant les services judiciaires menacent de s'effondrer. Quant aux fonctionnaires de l'Etat, ils cumulent des arriérés de salaires et accroissent le dysfonctionnement des E.T.D. au point de ne plus assumer leurs obligations et de rendre service aux populations. Toutes ces situations peuvent logiquement expliquer le fait que les électeurs ont décidé d'élire des candidats porteurs des programmes allant dans le sens de leurs attentes ou de leurs utilités¹⁰²². C'est dans cette perspective que peut s'inscrire l'importance accordée à la motivation « amélioration du milieu social ».

Mais, en fondant leur vote sur les promesses de campagne, les électeurs ont intérêt à savoir qu'elles ne sont pas contraignantes et peuvent ne pas être respectées par les candidats quoi qu'au centre de leurs stratégies persuasives. C'est pourquoi et malgré les conséquences que peut engendrer la non-application des promesses, la démocratie représentative oblige les candidats à fonder leur campagne sur des promesses¹⁰²³ des actions à réaliser à l'issue de leur élection. En effet, les promesses constituent, pour les candidats à diverses élections, des aiguillons d'appréciation et d'orientation de leurs campagnes et de la motivation du vote. En dépit du fait que la réalité politique peut ne pas favoriser leur matérialisation. C'est pourquoi, les électeurs maîtrisant les enjeux politiques et électoraux se méfient des promesses des candidats surtout si elles ne sont pas clairement articulées, les incitant à motiver leur choix autrement, en fonction d'autres motivations, à l'exemple du choix rationnel¹⁰²⁴ ou des enjeux, etc. Ainsi, les représentants, tout au long de leur mandat, doivent prouver être capables, soit de respecter leurs promesses de campagne, soit de les réaliser partiellement, soit de proposer des programmes tenant compte des attentes des électeurs, afin de les persuader et de les convaincre, soit en promettant, soit en manipulant¹⁰²⁵. Tout en gardant à l'esprit que le non-respect des promesses de campagne peut constituer une motivation du changement du comportement de vote des électeurs. C'est, sans doute, ce qui peut s'être produit aux législatives de 2011.

L'autre interprétation justificative de l'amélioration du milieu social comme motivation du vote des électeurs peut être la dégradation criante des voies de communication. Celles-ci ne sont plus

¹⁰²² DOWNS, A., 2013, p. 56.

¹⁰²³ MANIN, B., 2012, p.234.

¹⁰²⁴ DOWNS, A., 2013, p. 56.

¹⁰²⁵ BRAUD, P., 2011, p.107.

entretenu. Elles ne sont accessibles qu'exclusivement par des jeeps à traction (surtout dans le Bandundu et le Bas-Congo). Echappe à cette détérioration la Nationale n°1 qui relie Matadi à Kikwit via Kinshasa. La dégradation des voies de communication complique fortement, d'une part, la circulation des personnes, et d'autre part, l'accès aux biens de première nécessité. Ainsi, par exemple, la distance séparant Popokabaka à Kasongo-Lunda, dans l'actuelle province du Kwango, est de 144 km. Selon les usagers, cette distance se parcourt en plusieurs jours, voire une semaine pendant la saison de pluie¹⁰²⁶. Des candidats, porteurs des promesses visant à améliorer ces voies de communication, peuvent avoir aisément persuadé et convaincu les électeurs. La motivation «amélioration du milieu social» laisse, également, supposer la prise en compte des jugements rétrospectifs et prospectifs¹⁰²⁷. Puisqu'ils permettent de comparer les actes antérieurement posés par les représentants sortants avant de poser, prospectivement, un acte, le vote, qui «produit ses conséquences dans le futur»¹⁰²⁸. Cette manière de se déterminer peut constituer, pour les électeurs, une attitude rationnelle lors d'une épreuve réitérative électorale.

De ce point de vue, nous pouvons soutenir que le parti politique congolais n'influence pas encore les électeurs dans leurs motivations du vote et ne semble pas s'incruster dans les us et coutumes politiques congolaises, au point de ne pas constituer un cadre catalyseur et fédérateur du vote. Mais, peut-il exister une autre motivation pouvant rapprocher les résultats électoraux et les partis politiques ? Nous pouvons répondre par l'affirmative. Ce rapprochement peut se faire par rapport à l'aura ou à la mystification de la personnalité politique. Parmi les cas cités, il y a, par exemple, la primauté du PALU dans le Bandundu, du MLC en Equateur, en 2006, de Bundu-dia-Kongo dans le Bas-Congo, ou de l'UDPS à Kinshasa et dans le Kasai¹⁰²⁹. Néanmoins, il faut préciser que ce rapprochement s'attache davantage aux personnalités politiques qu'à leurs partis politiques respectifs.

4.2.4.2. Le Bas-Congo : une exception ?

L'infirmité des tendances partisans comme motivation du vote ne concerne pas les électeurs du Bas-Congo qui ont déclaré avoir été prioritairement motivés par la «dénouciation du pouvoir», faisant rapprocher le vote de ces électeurs à l'opposition. Ce vote peut être interprété comme une réaction de ces électeurs face aux atrocités et aux exactions dont ont été victimes les adeptes de

¹⁰²⁶ Selon les mêmes interlocuteurs, pendant la saison sèche, cette distance peut être parcourue en deux ou trois jours.

¹⁰²⁷ MANIN, B., 2012, pp.228-230.

¹⁰²⁸ *Id.*

¹⁰²⁹ «La répartition des sièges des partis politiques est essentiellement fonction de l'origine provinciale des leaders politiques», LUBANZA MUKENDI, A., 2008, p.133. Son étude avait porté sur les législatives de 2006.

Bundu-dia-Kongo¹⁰³⁰. Tout en lui conférant un effet rétroactif, ce type de vote peut être qualifié de contestataire pour avoir sanctionné les candidats des partis au pouvoir entre 2006-2011. Dans la sphère politique congolaise, ce type de vote peut revêtir une caractéristique instable et volatile puisqu'il s'appuie sur des réalités politiques du moment et peut, dès lors, changer ou évoluer en fonction des alliances des leaders provinciaux ou nationaux. Ce revirement a failli se produire en avril 2015 lorsque Ne Mwanda Nsemi, le leader de la secte mystico-religieuse Bundu-dia-Kongo (devenue depuis lors Bundu-dia-Mayala), jusque-là très hostile au pouvoir, a donné des signes de rapprochement avec la majorité présidentielle, allant jusqu'à proposer au président Joseph Kabila une transition de trois ans au cours de laquelle il aurait occupé les fonctions de Vice-président de la République¹⁰³¹. Si Joseph Kabila et sa majorité présidentielle avaient saisi cette main tendue, le Bas-Congo aurait, sans doute, basculé dans le camp du pouvoir. Sa matérialisation aurait rappelé le rapprochement, en 2006, d'Antoine Gizenga¹⁰³². En rejoignant Joseph Kabila et sa majorité au deuxième tour de l'élection présidentielle, le leader du PALU a favorisé sa victoire dans le Bandundu. Et en contrepartie, le PALU¹⁰³³ a dirigé la primature de 2006-2011.

4.2.4.3. Minimisation des *mabanga* à Kinshasa

Nous savons que Kinshasa, le Bandundu et l'Equateur ont voté en fonction de « l'amélioration du milieu social ». Mais, les Kinois ont, en outre, voté en fonction de la dénonciation du pouvoir, d'une part, des « enjeux ou du vote rationnel », minimisant les *mabanga*, d'autre part. Le « vote sur enjeux » à Kinshasa peut s'expliquer par un certain éveil de conscience reconnu aux Kinois¹⁰³⁴ et à leur proximité avec les institutions nationales. Les Kinois sont perçus comme disposant des capacités d'appréciation des candidats, sur la base de leurs réalisations et de leurs interventions. Et pourtant, ils n'ont pas placé, en position utile, la motivation « visibilité médiatique et politique ». Alors qu'il aurait pu l'être en raison de leur exposition aux médias (interventions médiatiques, plus précisément radio-télévisuelles et presse écrite) des acteurs politiques et des candidats. Mais aussi, puisqu'ils subissent plus que les autres électeurs, le phénomène *mabanga*¹⁰³⁵. La production musicale est prolifique à Kinshasa comparativement aux autres provinces du pays.

¹⁰³⁰ Léon DE SAINT MOULIN a défendu cet avis lors de l'entretien qu'il nous accordé le 25 Juillet 2013.

¹⁰³¹ MWARABU KIBOKO, A., « NE MUANDA NSEMI : Une transition de 3 ans en RDC sur quelles bases constitutionnelles et légales ? », [http://www.lepotentielonline.com/d'avril 2015](http://www.lepotentielonline.com/d'avril%202015), consulté le 30 décembre 2016. Mais pour n'avoir pas été satisfait, Ne Mwanda Nsemi a repris sa lutte contre le pouvoir, traitant ouvertement le président Joseph Kabila de Rwandais, devant retourner chez lui et laisser la RD Congo aux Congolais. Il a été arrêté depuis et s'est évadé du centre pénitencier et de rééducation de Makala, à Kinshasa.

¹⁰³² *Id.*

¹⁰³³ Antoine Gizenga et Adolphe Muzito du PALU ont respectivement occupé les fonctions de Premier ministre durant la première législature (2006-2011).

¹⁰³⁴ DE SAINT MOULIN, L., *ibid.*

¹⁰³⁵ FRERE, M.S., 2009, p.p. 215-216.

Explicitement, Marie-Soleil Frère définit les *mabanga* comme une pratique laudative, qui consiste « à citer des dizaines de noms, voire plus, dans une même chanson, chaque personne citée rémunérant pour cela le chanteur ou le gratifiant des cadeaux de luxe »¹⁰³⁶. Cette pratique est devenue une tradition permanente au Congo, systématisée, amplifiée et incitée par plusieurs grandes personnalités qui attendent d'être citées dans les chansons et albums de musique. Toutefois, les *mabanga* constituent, en réalité, « les vecteurs de manœuvres de promotion détournées qui participent de ce que l'on peut appeler une campagne informelle »¹⁰³⁷ lors des élections. Puisqu'elles engendrent un déséquilibre entre les candidats et posent le problème de leur supervision et de leur régulation¹⁰³⁸.

Assujetties au pouvoir financier, les *mabanga* ne profitent finalement qu'à ceux et celles qui détiennent la bourse et sont capables de rétribuer ou de récompenser financièrement les musiciens. Concrètement, les *mabanga* revêtent deux casquettes. Premièrement, elles apparaissent, pour les musiciens, comme une source certaine de renflouement des comptes face à la forte diminution de l'industrie discographique et à la piraterie. Deuxièmement, elles se présentent comme des outils de marketing politique des candidats. La démarche peut provenir du musicien qui aborde les personnalités politiques connues lors de la préparation de son album. Elle peut également être sollicitée par des personnalités politiques comme moyens de leur visibilité médiatique. Quand la demande provient des personnalités politiques, des managers ou d'hommes d'affaires, elles usent de tous les moyens pour figurer dans une ou plusieurs chansons d'un même album. De la sorte, les électeurs, friands de la musique, subissent le matraquage de ces noms et peuvent ainsi attribuer leur vote aux personnalités dont les noms reviennent régulièrement dans les chansons, en raison de la pluralité des moyens de distribution et d'écoute des chansons, à l'exemple de la radio, de la télévision, des cassettes audios et autres vidéos, CD, DVD, ou via les réseaux sociaux là où internet est accessible.

Ainsi, pour les personnalités politiques concernées, les *mabanga* constituent une opportunité et un nouvel outil de campagne¹⁰³⁹ indéniable. L'élargissement de la « visibilité médiatique et politique » explicite sa connaissance et sa compréhension dans cette nouvelle configuration. « La visibilité

¹⁰³⁶ FRERE, M.S., 2009, p.p. 215-216.

¹⁰³⁷ *Id.*

¹⁰³⁸ *Id.*

¹⁰³⁹ M. Hilaire Maïka Munan, auteur-compositeur et arrangeur de renom dans les milieux musicaux congolais, nous a confirmé au cours d'une rencontre à Charleroi, en janvier 2015, l'importance que revêtent les « *mabanga* » auprès des personnalités politiques congolaises. Finalisant un album d'un musicien congolais dans ses studios à Paris, il avait reçu des coups de fil des professeurs d'université et des hommes politiques qui insistaient pour le maintien de leurs « *mabanga* » dans cet album. Ce qui confirme l'importance qu'accordent les personnalités politiques congolaises accordée aux *mabanga*.

médiatique et politique » acquiert, dans cette perspective, une nouvelle dimension dans la motivation du vote. Et pourtant, les résultats de cette enquête montrent que seuls les électeurs de la province de Bandundu ont placé cette motivation du vote en position utile. Sans doute puisqu'ils habitent une province jouxtant avec Kinshasa où il n'apparaît qu'à la cinquième position.

4.2.4.4. Minimisation de l'ethnicité et du localisme dans toutes les provinces

Les données issues de cette enquête- et c'est le deuxième constat- en fonction de l'appartenance provinciale, ont, par ailleurs, montré une autre minimisation, liée au postulat déterminatif et prioritaire de l'ethnicité¹⁰⁴⁰ et du localisme (ancrage local). Considérée comme une caractéristique des électeurs congolais¹⁰⁴¹, l'ethnicité demeure un élément explicatif et primordial de toute approche de la politique congolaise¹⁰⁴². Et pourtant, les données analysées n'ont pas conféré à l'ethnicité et au localisme la même priorité comme motivation du vote, par rapport aux élections antérieures. Aux législatives de 2011, l'ethnicité et le localisme ont faiblement influencé le vote des électeurs de quatre provinces, comme le montrent les faibles pourcentages leur attribués dans toutes les provinces. Cette minimisation comme motivation du vote incite à s'interroger sur les raisons de cette attitude des électeurs et sa place dans la configuration politique congolaise. La conclusion générale de cette recherche discute ces raisons et tente d'avancer quelques pistes pouvant permettre de saisir cette minimisation¹⁰⁴³. En attendant, la prochaine section contrôle les motivations du vote en fonction d'autres variables sociodémographiques.

¹⁰⁴⁰ YOUNG, C., 1972, p.107.

¹⁰⁴¹ Nous l'avons relevé dans le chapitre III de cette étude, à propos des législatives organisées de 1960 à 1987.

¹⁰⁴² YOUNG, C., 1972, p.107.

¹⁰⁴³ *Id.*

SECTION III

Contrôle des motivations du vote en fonction d'autres variables

Les motivations du vote sont, également, contrôlées dans cette recherche par d'autres variables notamment «le niveau d'instruction», «l'âge», «l'appartenance religieuse», et «le genre». La décortication de ces motivations se fait en reprenant les réponses à la question A2.

4.3.1. Niveau d'instruction et motivations du vote

Les résultats obtenus à l'issue du dépouillement de cette variable sont repris dans le tableau ci-dessous. Le pourcentage attribué à chaque catégorie a été calculé en fonction du nombre des répondants, soit 450 (95,9%) sur 469.

Tableau 19. Motivations du vote des répondants (Niveau d'instruction)

Niveau d'instruction	Visibilité médiatique et politique	Défense des intérêts locaux	Dénonciation du pouvoir	Interventions parlementaires pertinentes	Ethnicité et localisme	Amélioration du milieu social	Identification partisane ou religieuse	Enjeux ou vote rationnel.	Total	Total (%)
Sans diplôme et primaire	14	12	14	7	5	22	10	10	37	8,2 %
Secondaire	53	57	38	37	24	54	14	33	106	23,6 %
Supérieur ou universitaire	78	103	128	90	51	151	29	117	307	68,2 %
Total	145	172	180	134	80	227	53	160	450	100 %

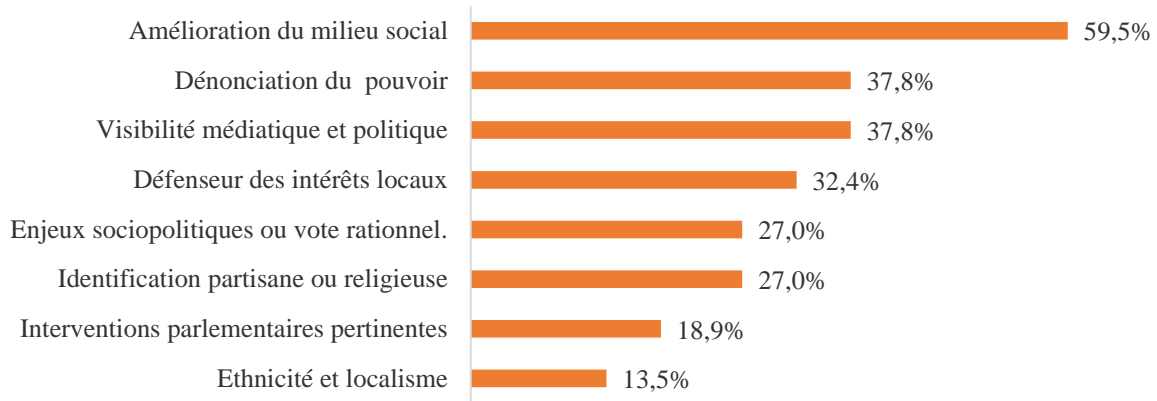
4.3.1.1. Sans diplôme ou primaire¹⁰⁴⁴ : primauté de l' « amélioration du milieu social »

Les électeurs catégorisés « sans diplôme ou primaire » ont, prioritairement, fondé leur vote sur la motivation « amélioration du milieu social », soit 59,5% (graphique 16). La motivation « visibilité médiatique » et la « dénonciation du pouvoir » (37,8%) viennent en deuxième position et précèdent la « défense des intérêts locaux » (32,4%). L'« identification partisane ou religieuse » et le vote sur « enjeux ou vote rationnel » ont obtenu le même pourcentage (27,0%) et se placent en cinquième position. Les « interventions parlementaires pertinentes » (18,9%) et « l'ethnicité et le localisme » (13,5%), se retrouvent en dernière position. La place accordée à « l'ethnicité et au localisme », dans la détermination du vote des électeurs « sans diplôme ou primaire » peut surprendre. En ce sens que leur faible niveau d'instruction les aurait prédisposés à voter en fonction de l'appartenance à l'ethnie

¹⁰⁴⁴ Selon l'Annuaire statistique 2014 de la RD Congo, produit par le ministère du Plan et l'Institut national de statistique (INS), le taux d'achèvement du niveau primaire, en 2012, est favorable au sexe masculin que féminin. On peut lire, à la page 133, que ce taux est de 75,3% contre 62,0% dans le Bas-Congo ; 84,5% contre 72,8% dans le Bandundu ; 67,7% contre 47,2% en Equateur. Ce taux est à l'avantage du sexe féminin exclusivement dans la ville de Kinshasa, soit 82,0% pour le sexe féminin contre 79,5% pour le sexe masculin.

ou à l’ancrage local. Ce qui aurait davantage rapproché cette attitude du déterminisme social¹⁰⁴⁵ ou de leur appartenance à un groupe social donné. De même, leur faible niveau d’instruction les aurait exposés à toutes sortes d’influence ou de manipulation, pouvant provenir, soit des candidats ou de leurs intermédiaires, soit des membres de leurs familles respectives¹⁰⁴⁶.

Graphique 16. Motivations du vote –Sans diplôme ou primaire(en %)



Et pourtant, les résultats de l’enquête montrent, majoritairement, une absence d’influence de l’ethnicité et du localisme sur le vote des électeurs « sans diplôme ou primaire ». En dépit de ce constat, nous devons objectivement être prudent et le relativiser. Puisque rien ne prouve une absence évidente de manipulation ou d’orientation ethniciste ou localiste du vote des électeurs.

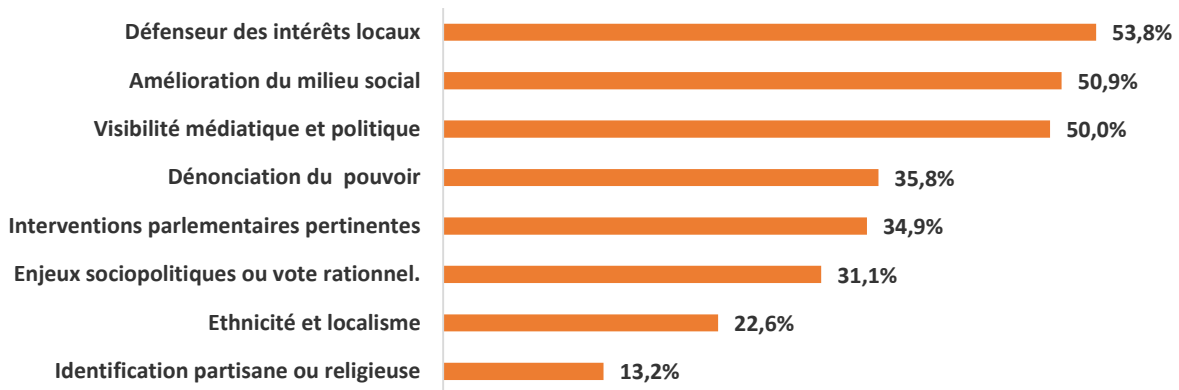
4.3.1.2. Niveau secondaire¹⁰⁴⁷ : « défense des intérêts locaux », « amélioration du milieu social » et « visibilité médiatique et politique »

Le vote des électeurs du niveau secondaire s’est fondé sur la « défense des intérêts locaux » (53,8%), « l’amélioration du milieu social » (50,9%) et la « visibilité médiatique et politique » (50,0%) (graphique 17). Ces électeurs ont, en outre, attribué 35,8% à la « dénonciation du pouvoir », 34,9% aux « interventions parlementaires pertinentes » et 31,1% au vote sur les « enjeux ou vote rationnel ». De leur avis, l’ethnicité et le localisme (22,6%) et « l’identification partisane ou religieuse » (13,2%) ont faiblement motivé leur vote.

¹⁰⁴⁵ Pour les déterministes, l’explication du vote est fonction de son « orientation par l’appartenance des individus à une époque, une société, un territoire ou un milieu donné », MAYER, N., (dir.), 1997, *Les modèles explicatifs du vote*, Paris, L’Harmattan, collection « Logiques politiques ».

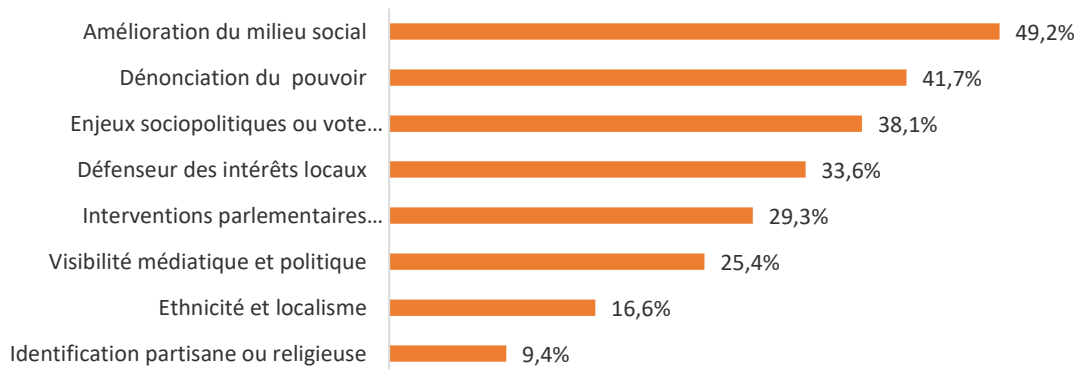
¹⁰⁴⁶ Dans le questionnaire confectionné pour les prochaines enquêtes, nous avons inclus une question spécifique pour connaître l’existence effective de l’influence des leaders d’opinion ou autres lors d’un vote. Son administration est assujettie à la poursuite du processus électoral congolais.

¹⁰⁴⁷ La différence du taux d’achèvement est plus prononcée au niveau secondaire entre le sexe masculin et féminin. En ce qui concerne les quatre provinces concernées par la présente recherche, elle est de 59,7% contre 56,7% à Kinshasa, de 52,3% à 26,2% dans le Bandundu, de 35,7% à 17,6% dans le Bas-Congo et de 29,2% à 9,1% en Equateur, Annuaire statistique 2014 de la RDC, *ibid.*, p.153.

Graphique 17. Motivations du vote - Secondaire(en %)

4.3.1.3. Niveau supérieur¹⁰⁴⁸ : « amélioration du milieu social », « dénonciation du pouvoir », « enjeux ou vote rationnel »

Le vote des électeurs du niveau « supérieur ou universitaire » confirme, premièrement, la tendance précédemment observée. L'ethnicité et le localisme (16,6%) ont faiblement motivé leur vote, comme le montre le graphique ci-dessous. Deuxièmement, ces électeurs ont fondé leur vote sur l'« amélioration du milieu social » (49,2%), la « dénonciation du pouvoir », (41,7%), et le « vote sur enjeux ou vote rationnel » (38,1%).

Graphique 18. Motivations du vote–Supérieur ou universitaire (en %)

4.3.1.4. Niveau d'instruction et motivations du vote : deux tendances se dégagent

L'analyse des motivations du vote en fonction de la variable niveau d'instruction permet de dégager deux tendances différentes du vote. Les « sans diplôme ou primaire » et les diplômés « supérieurs et universitaires » ont fondé leur vote sur « l'amélioration du milieu social ». Leur deuxième motivation a été, également, identique, à savoir la « dénonciation du pouvoir ». Pour leur part, les diplômés du

¹⁰⁴⁸ La tendance observée jusque-là se confirme au niveau du taux d'achèvement du niveau supérieur et universitaire, en défaveur du sexe féminin. La différence à Kinshasa est de 64,7% contre 35,3%. Elle est plus profonde dans les trois autres provinces, soit 69,1% contre 30,9% dans le Bandundu, 61,6% contre 38,4% dans le Bas-Congo, 76,5% contre 23,5% en Equateur, Annuaire statistique 2014 de la RDC, *ibid.*, p.158.

secondaire ont voté, premièrement, en privilégiant la « défense des intérêts locaux » et, deuxièmement, l'« amélioration du milieu social ». Par ailleurs, tous les électeurs de cette variable ont placé un déterminant différent en troisième position, soit les « intérêts locaux » pour les « sans diplôme ou primaire », la « visibilité médiatique et politique » pour les diplômés du secondaire et les « enjeux ou le vote rationnel » pour les diplômés du supérieur ou universitaire.

Le contexte théorique sur les modèles explicatifs du vote permet un rapprochement partiel au paradigme de Columbia, par la priorisation de « l'amélioration du milieu social ». Ces électeurs ont conforté le postulat selon lequel « une personne pense politiquement comme elle est socialement »¹⁰⁴⁹. Et au moment du vote, ces électeurs se sont déterminés en fonction de leur environnement social, selon son degré de déliquescence ou d'amélioration. Cette manière de voter se rapproche aussi du choix rationnel¹⁰⁵⁰ puisqu'il laisse supposer, d'une part, une connaissance préalable du contenu des programmes des candidats¹⁰⁵¹, et d'autre part, une recherche de la satisfaction de leurs utilités politiques et sociales¹⁰⁵². A l'imbrication partielle du paradigme de Columbia et du choix rationnel¹⁰⁵³ s'associent, objectivement, les jugements rétrospectifs et prospectifs¹⁰⁵⁴, écartant fondamentalement le paradigme de Michigan, fondé sur la primauté de l'identité partisane.

Par rapport aux études française et belge sur les motivations du vote, pays multipartisans comme la RD Congo, l'établissement d'un rapprochement théorique pose problème. D'autant que dans ces deux pays, l'identification partisane semble plus prégnante qu'en RD Congo où les partis politiques ne constituent pas encore de cadre de canalisation des masses ou de courroie de transmission entre les dirigeants du parti et les adhérents¹⁰⁵⁵. Cette absence d'emprise partisane peut expliquer la minimisation de l'identification partisane dans la motivation du vote des électeurs. En outre, en Belgique spécifiquement, la scène politique compte « des partis politiques traditionnels qui ont une longue histoire. On peut donc imaginer que l'identification partisane y joue un rôle, du moins pour ces partis »¹⁰⁵⁶. Cette observation montre un fossé existant entre la sphère politique belge et congolaise. En effet, l'espace politique congolais n'offre pas des partis politiques ayant une longue

¹⁰⁴⁹ LAZARFELD, P., BERELSON, B., GAUDET, H., 1944, p.27.

¹⁰⁵⁰ DOWNS, A., 2013, p.56.

¹⁰⁵¹ BRAUD, P., 2011, p.107.

¹⁰⁵² LAZARFELD, P., BERELSON, B., GAUDET, H., 1944, 27.

¹⁰⁵³ DOWNS, A., 2013, p.56.

¹⁰⁵⁴ MANIN, B., 2012, p.p.228-229.

¹⁰⁵⁵ Le tableau 16 montre un fort taux des électeurs interrogés (69,4%) ne s'identifiant à aucun parti politique contre 30,6%.

¹⁰⁵⁶ FROGNIER, A.P., 1994, « Vote, positions sociales, attitudes et opinions en Wallonie », p.47.

histoire. Seuls le PALU¹⁰⁵⁷ et l'UDPS, créés respectivement en août 1964¹⁰⁵⁸ et en janvier 1982, peuvent se prévaloir d'une certaine histoire. Mais l'identification partisane des militants du PALU s'appuie davantage sur la mythification ou la mystification de la personnalité de son leader, Antoine Gizenga, que sur une idéologie définie et comprise par les adhérents. De la sorte, en votant pour les candidats du PALU, ces électeurs pensent attribuer indirectement leur vote au leader du parti. Cette mythification semblait également galvaniser les électeurs et adhérents de l'UDPS. Ce qui laisse penser que l'aura de ces deux leaders politiques, Antoine Gizenga et Etienne Tshisekedi¹⁰⁵⁹, peut avoir eu une incidence sur les candidats de leurs partis, au niveau législatif. Certaines personnalités politiques et scientifiques interrogées, comme on le verra dans le chapitre VI, confirment cette orientation du vote des électeurs, au point de justifier l'élection de certains candidats aux législatives par leur attachement et leur identification à ces deux leaders politiques¹⁰⁶⁰.

Ce type de vote se fait « par procuration »¹⁰⁶¹ n'est pas, en soi, nouvelle en RD Congo. Elle a, antérieurement, été observée sur la scène politique congolaise lors des législatives de la première République. Elle apparaît, ainsi, comme une reviviscence d'une pratique persistante depuis les législatives de 1960 et de 1965¹⁰⁶². Au cours de ces législatives, comme nous le démontrons dans le chapitre III de cette recherche, plusieurs candidats avaient été élus grâce à leur rapprochement avec les listes du MNC/L (1960) ou de la CONACO (1965), conduites respectivement par Patrice-Emery Lumumba et Moïse Tshombe. La persistance d'une telle pratique dans l'évolution politique congolaise montre un certain continuum, une perpétuation ou une persistance du vote par procuration. Elle pose donc un problème de maturité politique. Ce continuum prouve, ainsi, une stagnation dans la perception politique tant des acteurs politiques que des électeurs. Ceux-ci s'attachent aux leaders

¹⁰⁵⁷ La Parti lumumbiste unifié, PALU, est né de la fusion des partis lumumbistes (BALUBAKAT, CERECA, PSA et MNC/L), LUSSAMAKI OKITA, R., « PALU. Gizenga bientôt au Zaïre », *La Semaine* 86 du 29 août 1991.

¹⁰⁵⁸ MWAMBA LUKUSA, D., 2010, *Dictionnaire de référence des dates et des événements historiques en RD Congo. Jubilé du cinquantième anniversaire d'accession à l'indépendance, de 1960 jusqu'en 2010*, Merignac, Editions Melonic, préface de Didier Reynders, postface de Henri Mova Sakanyi, p.215.

¹⁰⁵⁹ Etienne Tshisekedi wa Mulumba est décédé le 1^{er} février 2017. Il reste à voir si ses sympathisants se comporteront de la même manière lors des prochaines législatives en faveur des candidats de son parti.

¹⁰⁶⁰ En 2011, le parti politique « Soutien à Etienne Tshisekedi », SET, a remporté deux sièges aux législatives dans la ville de Kinshasa. C'est dire que leur identification à Etienne Tshisekedi a constitué une motivation de leur vote. Ce qui prouve que sans cet attachement, ce parti n'aurait pas eu, sans doute, des élus. Résultats des législatives de 2011, en annexe 1.

¹⁰⁶¹ Il semble toujours prudent de relativiser une telle affirmation. Car, il a été démontré que là où les leaders à l'élection présidentielle en 2006, par exemple, avaient été fortement élus, les candidats de leurs partis n'ont pas nécessairement remporté plusieurs sièges. Ce qui signifie qu'au niveau législatif, cette mystification ne joue pas, non plus de manière automatique, DE SAINT MOULIN, L., *ibid.*

¹⁰⁶² KAZADI, B., et KIBIDI, Z., p.5.

mythiques et déifiés, à condition qu'ils passent pour des représentants nationaux, provinciaux ou ethniques¹⁰⁶³.

La différence entre les législatives de 1960-1965 et celles sous analyse se résume au type d'aura des leaders considérés. Ceux de 1960 et de 1965 avaient, effectivement, une aura nationale, cas de Lumumba, fondé sur un nationalisme tribal¹⁰⁶⁴, et de Moïse Tshombe, sur un fédéralisme ethnique¹⁰⁶⁵. Alors que les leaders des récentes législatives (2011), plus précisément, Antoine Gizenga et Etienne Tshisekedi, bénéficient d'un ancrage plus mythique que national. Mais, en se diluant, ce mysticisme se réduit davantage au niveau provincial et ethnique¹⁰⁶⁶. Toutefois, les résultats électoraux des législatives¹⁰⁶⁷ montrent, par exemple, que les candidats ayant pris appui sur ces deux leaders ont remporté des sièges dans les provinces d'origine de ces leaders, le Bandundu pour le PALU, les deux Kasai et Kinshasa pour l'UDPS.

Nous pouvons donc considérer l'aura d'un leader politique dans sa tribu ou dans sa province d'origine, sa mythification¹⁰⁶⁸ ou sa mystification comme constitutive, pour certains candidats, d'une motivation du vote en 2011 dans les circonscriptions territoriales et urbaines¹⁰⁶⁹. Néanmoins, cette aura du leader politique s'est, parfois, avérée, défavorable pour d'autres candidats. Ce constat a été observé, essentiellement, dans des circonscriptions territoriales où les leaders autochtones ont été plus influents et représentaient un camp politique opposé, à l'exemple de la majorité présidentielle, comme nous le verrons dans le chapitre VI.

Il en ressort donc que les électeurs placés dans la variable « niveau d'instruction » ont recouru aux motivations du vote diversifiées. Ces motivations permettent de relever une certaine convergence dans la manière de voter entre les « sans diplôme ou niveau primaire » et ceux du « niveau supérieur et universitaire ». Nous pouvons dès lors constater une absence de diversification du vote au niveau d'instruction, au vu des motivations identiques privilégiées par les « sans diplômes » et les diplômés « supérieurs et universitaires ». De même, la minimisation de l'ethnicité et du localisme a été une caractéristique commune des électeurs repris dans cette variable.

¹⁰⁶³ Plusieurs candidats aux législatives de 2011 ont été élus dans l'ancienne province du Kasai-Oriental pour avoir été sur la liste de l'UDPS et avoir battu campagne en faveur d'Etienne Tshisekedi à l'élection présidentielle. De même, dans le Bandundu, surtout dans le fief d'Antoine Gizenga (dans les territoires de Gungu, d'Idiofa ou ailleurs, à Tshikapa), être membre du PALU a favorisé l'élection de certains candidats, surtout en 2006.

¹⁰⁶⁴ KABUYA LUMUNA SANDO, C., 1980, p.p.54-55.

¹⁰⁶⁵ TSHOMBE, M., 1975, p.180.

¹⁰⁶⁶ LUBANZA MUKENDI, A., 2008, p.64.

¹⁰⁶⁷ CENI, Mars 2012, *ibid.*

¹⁰⁶⁸ TOULABOR, COMI M., 1986, *Le Togo sous Eyadema*, Paris, Karthala, p.p.23-33.

¹⁰⁶⁹ André LUBANZA signale, à cet effet, que « dans un champ politique où l'engagement politique est fondé sur l'idéologie tribale, un leader ne peut prétendre à l'envergure nationale s'il n'est pas leader dans son propre terroir et dans sa province d'origine », LUBANZA MUKENDI, A., 2008, p.64.

4.3.2. Vote des électeurs se déclarant chrétiens

Comme le vote subit, généralement, diverses influences, nous avons cherché à savoir, dans le cas des législatives congolaises, si le fait d'être chrétien catholique, protestant ou des églises de réveil¹⁰⁷⁰ a constitué une motivation du vote. Autrement dit, au vu de la rivalité entre les différentes hiérarchies cléricales chrétiennes, les électeurs se déterminent-ils sur leur vote en fonction de leur appartenance à l'église catholique, protestante ou aux églises de réveil? Cette question concerne 377 répondants sur un total de 408 (92,4%), comme le montre le tableau ci-dessous.

Tableau 20. Motivations du vote des électeurs se déclarant chrétiens

Religion	Visibilité médiatique et politique	Défense intérêts locaux	Dénonciation du Pouvoir	Interventions parlementaires pertinentes	Ethnicité et localisme	Amélioration du milieu social	Identification partisane ou religieuse	Enjeux vote rationnel	Total	%
Catholique	50	62	62	54	25	85	22	62	171	45,4%
Protestant	28	35	38	20	16	54	7	38	85	22,5%
Réveil	40	47	58	40	24	58	15	44	121	32,1%
Total	118	144	158	112	65	197	44	162	377	100%

Disons, d'emblée, que les églises catholique et protestante, dites traditionnelles, ont eu, longtemps, le monopole en RD Congo. Depuis la décennie '90, on assiste à une « forte croissance sur toute l'étendue du territoire national »¹⁰⁷¹ des églises de réveil¹⁰⁷² et constituent un contrepoids aux églises catholique et protestante. Mais, contrairement aux églises de réveil, les églises catholique et protestante ont l'avantage d'être implantées partout à travers la République et y disposent des infrastructures scolaires, de santé ou d'encadrement de la population. La perte du contrôle économique et commercial de la paroisse rurale¹⁰⁷³ n'en fait pas moins une structure sociale importante. Alors que les églises de réveil sont installées, majoritairement, dans les villes et cités urbaines, et semblent donc absentes dans les campagnes¹⁰⁷⁴.

¹⁰⁷⁰ Pays à majorité chrétienne, la RD Congo compte plusieurs milliers de groupes de réveil ou églises évangéliques. L'émission « Sept à huit » de la chaîne de télévision française TF1 du 13 septembre 2015 a indiqué que l'église de l'Evêque Mukuna, Association chrétienne de Kinshasa, A.C.K., compte près de 1.000 succursales disséminées à travers la capitale.

¹⁰⁷¹ Deuxième enquête démographique et de santé (EDS-RDC II 2013-2014, *ibid.*, p.p.27-28.

¹⁰⁷² Actuellement, on peut compter, dans la ville de Kinshasa, « 20 à 30 églises sur une seule avenue », KUTUMISA B. KYOTA, O., 2015, p.42.

¹⁰⁷³ En effet, la paroisse catholique jouait effectivement le rôle de pôle économique et commercial. Elle détenait une boutique bien achalandée où les paroissiens s'approvisionnaient en biens de première nécessité après la vente de leurs produits agricoles. La crise est passée partout et la paroisse catholique n'a pas été épargnée, perdant le monopole qui en faisait une unité de développement de premier ordre.

¹⁰⁷⁴ Les enseignements des églises de réveil se fondent essentiellement sur des thèmes liés à la prospérité matérielle et financière. Les milieux ruraux ne constituent pas un terreau idéal pour de tels enseignements puisque la paupérisation des couches sociales y a atteint des proportions inquiétantes. En outre, ces milieux manquent d'entreprises et des structures commerciales. Ainsi, la collecte des offrandes, des dîmes qu'exigent les églises de réveil risque d'y poser énormément problème puisque ces populations luttent chaque jour pour assurer leur propre survie. Cette situation justifie la tendance

4.3.2.1. Vote des électeurs se déclarant catholiques

L'église catholique s'implique beaucoup dans la vie politique congolaise¹⁰⁷⁵ par le truchement de la conférence épiscopale nationale du Congo, CENCO, qui publie depuis plusieurs décennies des « message aux hommes de bonne volonté ». Dans ses messages, la CENCO fait des analyses objectives et critiques de la situation socio-politique, économique et culturelle congolaise¹⁰⁷⁶ qu'elle ne s'applique pas¹⁰⁷⁷. Tant sous Mobutu¹⁰⁷⁸ que sous les Kabila, l'église catholique se présente en défenseur de la société congolaise et fustige la gestion étatique, se comportant en porte-parole de la majorité du peuple. C'est ce qui le conduit souvent à rappeler aux autorités politiques leurs obligations régaliennes à chaque dérive autoritaire, à chaque réduction des libertés fondamentales des citoyens ou à chaque imposition des mesures économiques contre-productives¹⁰⁷⁹. Son occupation spatiale¹⁰⁸⁰ lui garantit une certaine assise et ses prises de position une notoriété auprès des croyants et des citoyens. Ainsi donc, l'église catholique se présente, face au pouvoir, comme un rempart contre toutes sortes de dérives et un partenaire du peuple, en vue de l'institution d'une société équitable, fondée sur une justice distributive¹⁰⁸¹.

Depuis le lancement du processus de démocratisation et électoral de 2006, la CENCO est devenue plus active et a même annoncé, lors de la tenue des élections de 2011, le déploiement de ses

des églises de réveil, que les Congolais qualifient parfois « *des églises de sommeil* », de s'installer essentiellement dans les milieux urbains et au sein de la diaspora congolaise. Les pasteurs en vogue en RD Congo disposent des succursales éparpillées à travers le monde qui leur assurent des devises nécessaires pour mener un certain train de vie. Ainsi, les prières de ces pasteurs sont généralement fonction de la hauteur du montant qu'apportent les adeptes.

¹⁰⁷⁵ C'est grâce à la CENCO que la classe politique congolaise a réussi à se doter, le 31 décembre 2016, d'un accord accepté par tous en vue de la transition devant aboutir aux prochaines élections générales : « RDC : Signature d'un accord sur l'élection présidentielle sous l'égide des évêques catholiques », *www.radiookapi.net*, publié le 1^{er} janvier 2017. Consulté le 03 janvier 2017. On sait que cet accord n'a pas été totalement appliqué et constitue, depuis le 31 décembre 2017, la source des manifestations des chrétiens.

¹⁰⁷⁶ LKT, « Trois pasteurs des églises de « réveil » se liguent contre l'Eglise catholique », *La Tempête des Tropiques*, du 10 décembre 2015. Cet article rappelle la mission que s'assignent la CENCO et l'église catholique : « être du côté de la population à travers l'évangile de Christ et défendre l'amélioration de son vécu quotidien ».

¹⁰⁷⁷ Nous avons, en octobre 2005, publié une analyse dénonçant cette propension des Evêques congolais à demeurer des donneurs de leçons alors qu'ils gèrent aussi très mal les diocèses, les paroisses et les prêtres. Cette analyse, intitulée, « Cardinal, Archevêques et Evêques détruisent l'église plus qu'ils ne construisent l'être spirituel » avait été reprise et publiée par Albert Rachel KISONGA MAZAKALA, 2009, « *Africains, nous devons changer! Recommandation appliquée au Congo ex Zaïre* », Paris, collection Points de vue concrets, L'Harmattan, p.p.199-202.

¹⁰⁷⁸ Guy Aundu rappelle, à ce propos, que la décision de Mobutu de démocratiser le régime s'était appuyée, entre autre, sur le « Mémoire de Evêques ». De même, la CENCO n'a pas hésité à pointer du doigt le chef de l'Etat lors du dédoublement des institutions et à dénoncer l'impact négatif sur l'économie du pays de la circulation de deux monnaies nationales, AUNDU MATSANZA, G., 2017, p.210.

¹⁰⁷⁹ *Id.*

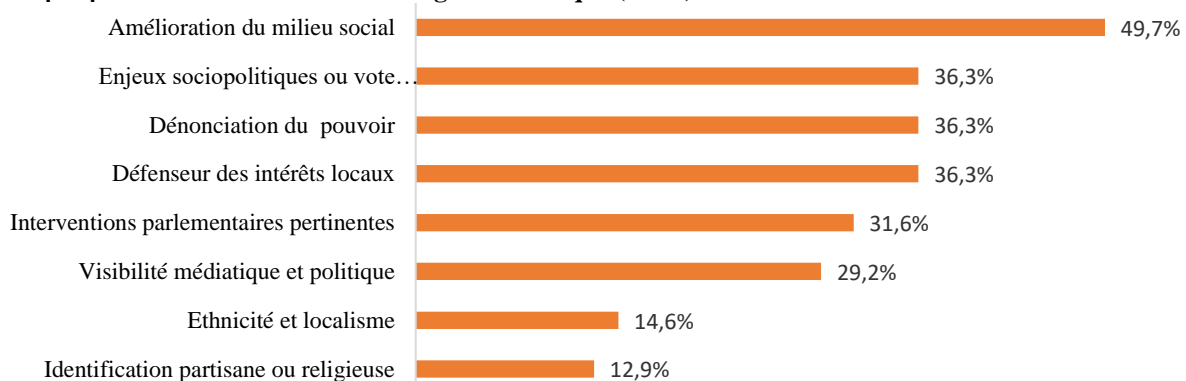
¹⁰⁸⁰ Les paroisses catholiques se retrouvent dans tous les coins du pays, voire là où le pouvoir public n'a plus pignon sur rue.

¹⁰⁸¹ L'intervention du Conseil pour l'Apostolat Laïc Catholique du Congo (CALCC), du mardi 25 avril 2017, va dans ce sens. Il a invité les autres chefs des confessions religieuses, soutenant Bruno Tshibala à la primature, « de revenir à la raison » qu'incarnerait la CENCO. NGONGA, F., « Le CALCC aux Confessions religieuses: «Persévérer dans l'erreur est diabolique, revenez à la raison», *Actualité.cd/https://actualite.cd/2017/04/26/*. Consulté le 27 avril 2017.

observateurs¹⁰⁸², estimés à près de 30.000¹⁰⁸³, pour les crédibiliser et participer à leur bon déroulement. Cette forte implication de l'église catholique a été interprétée, par certains, comme une sorte de mécontentement, puisque la présidence de la CENI a été confiée à un membre de l'église protestante, considérée comme proche de la majorité présidentielle¹⁰⁸⁴. Concrètement, personne n'a pu apporter la preuve du nombre exact des observateurs recrutés par la CENCO dans les différentes circonscriptions électorales et les différents bureaux de vote¹⁰⁸⁵.

En ce qui concerne les motivations du vote, les électeurs se déclarant catholiques en 2011 ont été influencés, selon le graphique ci-dessous, par « l'amélioration du milieu social », à hauteur de 49,7%. La « dénonciation du pouvoir », la « défense des intérêts locaux » et le vote sur « enjeux ou vote rationnel » ont obtenu le même pourcentage, soit 36,3%. Ils ont placé les « interventions parlementaires pertinentes » en cinquième position (31,6%), suivies de la « visibilité médiatique et politique » (29,2%). L'ethnicité et le localisme (14,6%) et « l'identification partisane ou religieuse » (12,9%) ont faiblement influencé le vote de ces électeurs.

Graphique 19. Motivations du vote – Eglise catholique (en %)



¹⁰⁸² Pour sa part, la CENI a soutenu que « le Cardinal Monsengwo n'a jamais eu des résultats électoraux et il n'a jamais déployé plus de deux milles observateurs dans le pays », CENI, 2012, p.42.

¹⁰⁸³ AMBA WESTHI, B., « Monsengwo : La politique doit promouvoir le bien commun et la solidarité », *Congoindépendant* du 15 décembre 2011. Le cardinal Monsengwo y a annoncé la décision de l'Eglise catholique de déployer 30.000 observateurs lors des élections générales de novembre 2011. Consulté le 10 novembre 2017

¹⁰⁸⁴ Le représentant légal et Président de l'Eglise du Christ au Congo, ECC, Mgr Marini Bodo (il a été remplacé depuis 2017 par l'Evêque André BONKUDO) a contesté plusieurs critiques du cardinal Monsengwo à propos des résultats électoraux, surtout présidentiels, proclamés par la CENI, dans une tribune intitulée : « Le Cardinal Monsengwo et ses allégations sur le scrutin présidentiel contredit par un expert », *Le Potentiel* du 15 décembre 2011.

¹⁰⁸⁵ Le Président de la CENI, Daniel Ngoy Mulunda, a lui aussi contesté cette version de la CENCO, et plus précisément, celle du cardinal Laurent Monsengwo qui a soutenu un manque de crédibilité des résultats publiés par la CENI. CENI, 2012, *ibid*, p.34.

4.3.2.2. Motivations du vote des répondants se déclarant des églises de réveil

Les églises de réveil mobilisent de plus en plus des croyants. La crise économique endémique, la déstructuration du tissu économique, le chômage, etc., favorisent la prolifération des « mouvements fondamentalistes chrétiens, particulièrement les mouvements néo-pentecôtistes et apocalyptiques »¹⁰⁸⁶. Au même titre que l'église protestante, les églises de réveil se liguent souvent contre les prises de position de l'église catholique et lui font ombrage, au point de l'égratigner régulièrement et de marcher sur ce qui paraissait être, antérieurement, ses plates-bandes exclusives. Les pasteurs des églises de réveil¹⁰⁸⁷ s'opposent systématiquement aux positions de l'église catholique¹⁰⁸⁸, au point d'être considérés, par une certaine opinion congolaise, comme proches du pouvoir¹⁰⁸⁹.

Pour le démontrer, les pasteurs¹⁰⁹⁰ qui ont été candidats aux législatives de 2006 et de 2011, militent presque tous au sein de la majorité présidentielle¹⁰⁹¹. Néanmoins, l'observation des données reprises, dans le graphique ci-dessous, montrent que les électeurs des églises de réveil ont voté sur base de deux motivations auxquelles ils ont attribué un pourcentage identique, soit 47,9%, à savoir, la « dénonciation du pouvoir » et l'« amélioration du milieu social ». La défense des intérêts locaux (38,8%) et le vote sur « enjeux ou vote rationnel » (36,4%) viennent respectivement en troisième et en quatrième position. L'identification partisane ou religieuse (12,4%) se positionne en dernière place, précédée de l'ethnicité et du localisme (19,8%).

¹⁰⁸⁶ BALLET, J., DUMBI, C., LALLAU, B., « Enfants sorciers à Kinshasa (RD Congo) et développement des Églises du Réveil », *Mondes en développement*, février 2009 (n° 146), p. 47-58

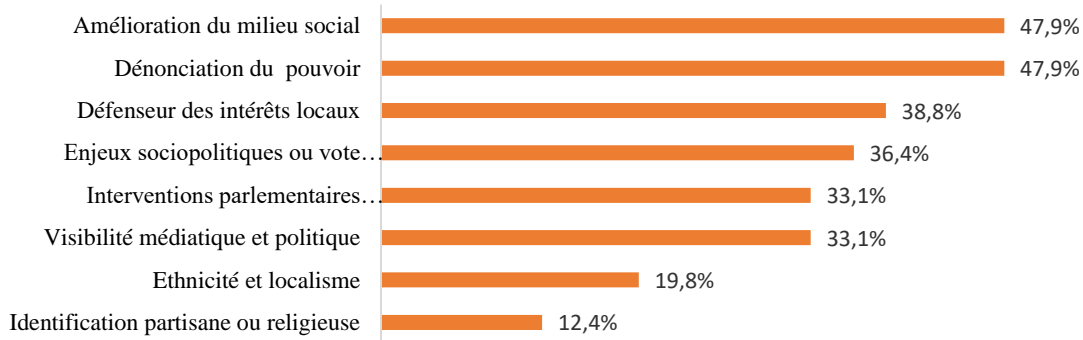
¹⁰⁸⁷ Ces pasteurs sont également encouragés par les dirigeants politiques qui participent ainsi à la prolifération de ces églises de réveil. De la sorte, le citoyen croit que ce qui « nous arrive, c'est la volonté de Dieu. Car, tout pouvoir vient de Dieu », KUTUMISA B. KYOTA, O., 2015, p.44.

¹⁰⁸⁸ LKT, « Trois pasteurs des églises de « réveil » se liguent contre l'Eglise catholique », *La Tempête des Tropique*, du 10 décembre 2015. Dans cet article, les pasteurs Sony Kafuta, Kankieza et Kiziamina ont demandé « indirectement à la population de ne pas manifester le 16 février prochain, comme annoncé par la CENCO ». Cette manifestation visait, en fait, à « commémorer ses martyrs succombés en 1992 pour la démocratisation de la RD Congo, Zaïre à l'époque, et à réclamer la réouverture de la conférence nationale souveraine.

¹⁰⁸⁹ Certaines églises de réveil, à l'exemple de celle de Sony Kafuta, « Armée de l'Éternel », font de temps en temps l'objet de vandalisme lors des manifestations de l'opposition.

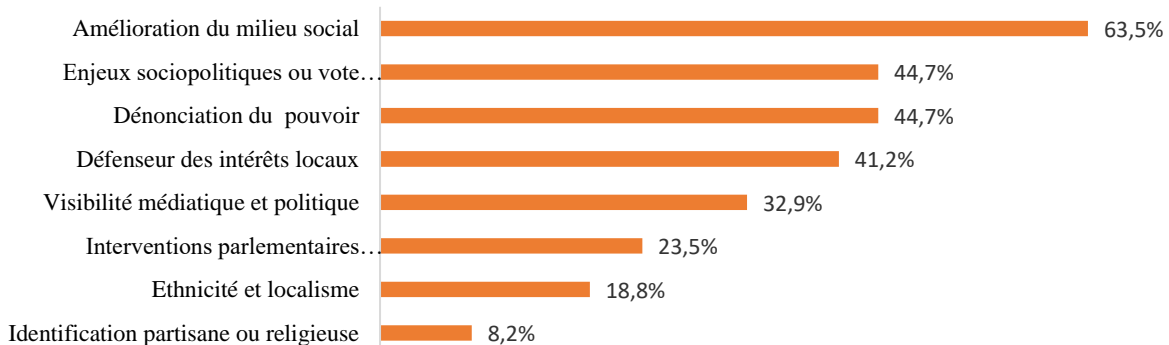
¹⁰⁹⁰ Nous pouvons, à titre illustratif, citer les pasteurs Kankieza Mwana Ngo et Kiziamina, élus de Kinshasa.

¹⁰⁹¹ LKT, « Trois pasteurs des églises de « réveil » se liguent contre l'Eglise catholique », *ibid.*

Graphique 20. Motivations du vote- Eglises de réveil (en %)

4.3.2.3. Motivations du vote des répondants se déclarant comme protestants

Les électeurs dits protestants ont également voté dans les mêmes proportions que les catholiques et les adeptes des églises de réveil. Ces électeurs ont attribué 63,5% à la motivation « amélioration du milieu social », et un pourcentage identique, 44,7%, au vote sur « enjeux ou rationnel » et à la « dénonciation du pouvoir ». La « défense des intérêts locaux » occupe la même place par rapport aux électeurs repris dans cette variable. Quant à l'ethnicité et au localisme, (18,8%), et à « l'identification partisane ou religieuse» (8,2%), elles n'ont pas influencé le vote des électeurs protestants, comme le montre le graphique ci-dessous.

Graphique 21. Motivations du vote-Eglise protestante(en %)

4.3.2.4. Inexistence de lien entre l'appartenance religieuse et les motivations du vote

Il ressort de l'analyse des motivations du vote des électeurs se déclarant chrétiens l'inexistence de lien entre leur appartenance à une église donnée et leurs motivations du vote aux législatives de 2011. En fait, tel qu'analysé, leur vote ne permet pas, non plus, d'établir une subordination de ces électeurs aux positions de leurs hiérarchies respectives. Nous pouvons en déduire que le fait d'appartenir à une église chrétienne ne constitue pas, fondamentalement, un élément motivationnel du vote des électeurs, au point de leur reconnaître une certaine liberté dans la désignation des représentants. C'est, du reste, ce que confirme Léon de saint Moulin qui attribue l'absence d'influence de l'appartenance religieuse sur le vote par le fait que la religion « ne change, finalement, pas grand-chose dans la perception

populaire puisqu'on est dans le même courant d'esprit. On est dans la même histoire et donc dans les mêmes idées, lorsqu'on touche aux choses qui parlent »¹⁰⁹². Par voie de conséquence, l'appartenance à une tendance religieuse chrétienne différente ne constitue pas un élément de diversification et d'influence des motivations du vote. Puisque les électeurs vivent dans un même environnement et affrontent quotidiennement les mêmes réalités socio-politiques et économiques. Ainsi donc, en fondant leur vote, aux législatives de 2011, sur les motivations «amélioration du milieu social » et «dénonciation du pouvoir », les électeurs chrétiens confirment le postulat énoncé par Jean Stoetzel, voire le paradigme de Columbia, qui confère à l'environnement social un rôle déterminant dans la motivation du vote¹⁰⁹³.

En outre, les électeurs dits chrétiens ont été motivés, par ordre d'importance, par la « défense des intérêts locaux », le vote sur « enjeux ou rationnel », la « visibilité médiatique et politique » et les « interventions parlementaires pertinentes ». Par contre, ils n'ont été influencés ni par l'ethnicité et le localisme, ni par « l'identification partisane ou religieuse ». Il faut, néanmoins, préciser que cette minimisation de l'ethnicité et du localisme, voire de l'identification partisane et surtout religieuse, joue essentiellement au niveau législatif. Puisque l'ethnicité et le localisme peuvent constituer, ou constitue, une motivation du vote des électeurs lors de l'élection présidentielle, par exemple, comme le soutiennent André Lubanza¹⁰⁹⁴ et Anastase Dibwe¹⁰⁹⁵. Car, lors du scrutin présidentiel, l'ethnicité, comme motivation du vote, suscite diverses implications¹⁰⁹⁶ susceptibles de participer à l'orientation et à l'influence du vote.

En ce qui concerne spécifiquement les électeurs des églises de réveil, leur vote contredit les prêches de leurs pasteurs qui interdisent toute opposition de leurs adeptes aux autorités en place¹⁰⁹⁷. Pour eux, les croyants doivent être « soumis aux autorités supérieures. Car, il n'y a point d'autorité qui ne vienne de Dieu et les autorités ont été instituées par Dieu. C'est pourquoi celui qui s'oppose à l'autorité résiste à l'ordre que Dieu a établi, et ceux qui résistent attireront une condamnation sur eux-

¹⁰⁹² DE SAINT MOULIN, L., Entretien réalisé le 25 juillet 2013, à la Maison saint Ignace à la Gombe, Kinshasa-RDC.

¹⁰⁹³ Pour Jean Stoetzel, déjà évoqué dans le deuxième chapitre de cette recherche, l'environnement constitue pour l'homme, et ici pour l'électeur, la réalité. Il y vit et côtoie les autres. Dans cette perspective, « la première fonction des opinions sera donc l'adaptation à la réalité, ou l'évaluation de l'objet. Nos attitudes et opinions nous aident à classer les objets du milieu où nous sommes placés et par là mettent à notre service des prédispositions pour agir et pour affronter ces objets ». Nous pouvons opiner que les électeurs interrogés dans le cadre de cette enquête se sont retrouvés dans ces conditions, au moment de désigner leurs représentants aux législatives de 2011. STOETZEL, J., 1943, 169

¹⁰⁹⁴ LUBANZA MUKENDI, A., 2008, p.133.

¹⁰⁹⁵ MWEMBU DIBWE, K.A., *ibid*, p.333.

¹⁰⁹⁶ LUBANZA MUKENDI, A., 2008, *ibid*.

¹⁰⁹⁷ Pour leur part, « les dirigeants politiques tolèrent ces églises et les encouragent, sans discrétion, car pensent-ils, si la population peut confier toutes ses souffrances à Dieu, c'est tant mieux pour eux, ils peuvent vivre tranquilles », KUTUMISA B. KYOTA, O., 2015, p.42.

mêmes»¹⁰⁹⁸. La dénonciation du pouvoir en place met les adeptes des églises de réveil en contradiction avec leurs pasteurs. Mais, elle montre, par ailleurs, une liberté ou une rationalité des électeurs dans la motivation de leur vote. Le fait d'avoir accordé le même pourcentage à l'autre motivation, « amélioration du milieu social », prouve l'impact de l'environnement social dans l'orientation et la détermination de leur vote¹⁰⁹⁹. Ces deux motivations apparaissent aussi comme des indicateurs inéluctables de l'influence des jugements rétrospectifs et prospectifs¹¹⁰⁰ des électeurs dans la détermination de leur vote.

4.3.3. Motivations du vote selon la tranche d'âge

Le tableau 21 montre que le vote des électeurs selon l'âge s'est fondé sur la motivation « amélioration du milieu social ». En outre, ces électeurs ont déclaré avoir voté, en 2011, en fonction de la « dénonciation du pouvoir »; la « défense des intérêts locaux » et le vote sur « enjeux ou vote rationnel ». Quant aux motivations « ethnicité et localisme » et « identification partisane », elles ont faiblement influencé leur vote.

Tableau 21. Motivations du vote selon l'âge

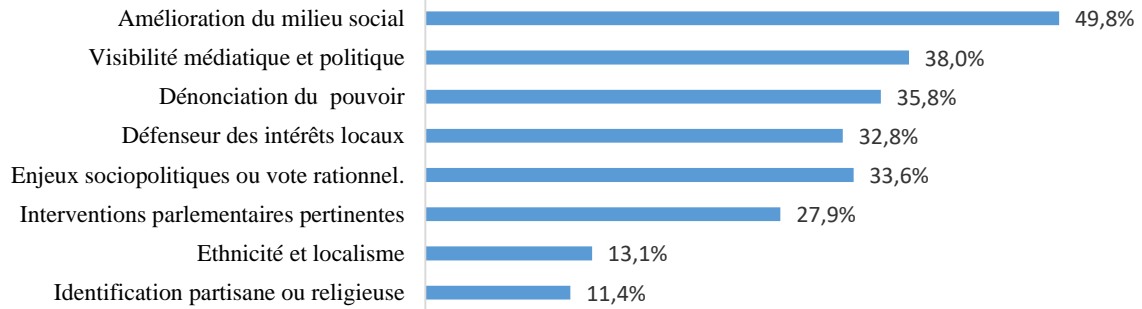
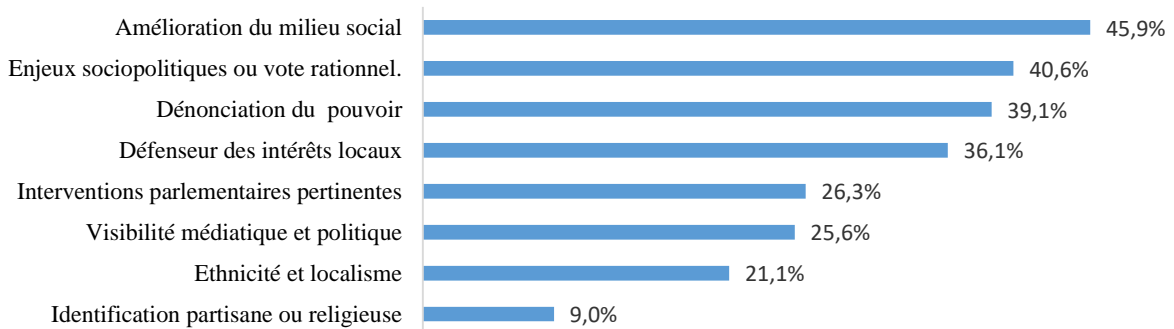
Tranche d'âge	Visibilité médiatique et politique	Défense des intérêts locaux	Dénonciation du pouvoir	Interventions parlementaires pertinentes	Ethnicité et localisme	Amélioration du milieu social	Identification partisane ou religieuse	Enjeux socio-politiques ou vote rationnel.	Total	Total %
20-29 ans	87	75	82	64	30	114	26	72	229	48,8%
30-39 ans	34	48	52	35	28	61	12	54	127	27,1%
40-49 ans	19	32	36	23	14	29	9	21	60	12,8%
50 ans +	11	20	18	16	10	27	6	21	51	10,9%
Total	151	175	188	138	82	231	53	168	467	100,0%

Par ailleurs, en prenant en compte les électeurs de deux tranches d'âge les plus représentés de notre échantillon, à savoir, les 20-29 ans et 30-39 ans, nous constatons qu'ils ont été fortement influencés par la motivation « amélioration du milieu social », comme le montre les graphiques 22-23. Les électeurs de ces tranches d'âge, 20-29 ans et les 30-39 ans, ont attribué, respectivement 49,8% et 45,9% à l'« amélioration du milieu social », minimisant l'impact de l'ethnicité et du localisme ainsi que l'« identification partisane ou religieuse » auxquelles ils ont attribué, respectivement, 13,1% et 22,0% à l'ethnicité et au localisme, et 11,4 % et 9,0 % à « l'identification partisane ou religieuse ».

¹⁰⁹⁸ Bible Louis Segond, épître de Paul aux Romains, chapitre 13, versets 1 et 2. Même si la Bible ne constitue pas une référence scientifique, il nous a semblé utile de citer ce passage pour ressortir les arguments auxquels se réfèrent les pasteurs congolais pour inciter leurs adeptes à ne pas contester le pouvoir en place.

¹⁰⁹⁹ Pour paraphraser Léon de Saint Moulin, ces électeurs se sont retrouvés dans « le même courant d'esprit. On est dans la même histoire et donc dans les mêmes idées, lorsqu'on touche aux choses qui parlent », *ibid.*

¹¹⁰⁰ MANIN, B., 2012, p.p.228-229.

Graphique 22. Motivations du vote des 20-29 ans (en %)**Graphique 23. Motivations du vote des 30-39 ans (en %)**

4.3.4. Motivations du vote selon le genre

La disproportion représentative des deux genres ne modifie aucunement les motivations du vote des femmes et des hommes. Le tableau 22 et le graphique 24 indiquent que l'«amélioration du milieu social» (51,7% chez les femmes et 49,2% chez les hommes), associé à la «dénonciation du pouvoir» (46,3% chez les hommes) et à la «visibilité médiatique et politique» (46,2% chez les femmes), à la «défense des intérêts locaux» (40,6% chez les hommes), et au vote sur «enjeux ou rationnel» ont davantage motivé le vote des femmes et des hommes.

Tableau 22. Motivations du vote selon le genre

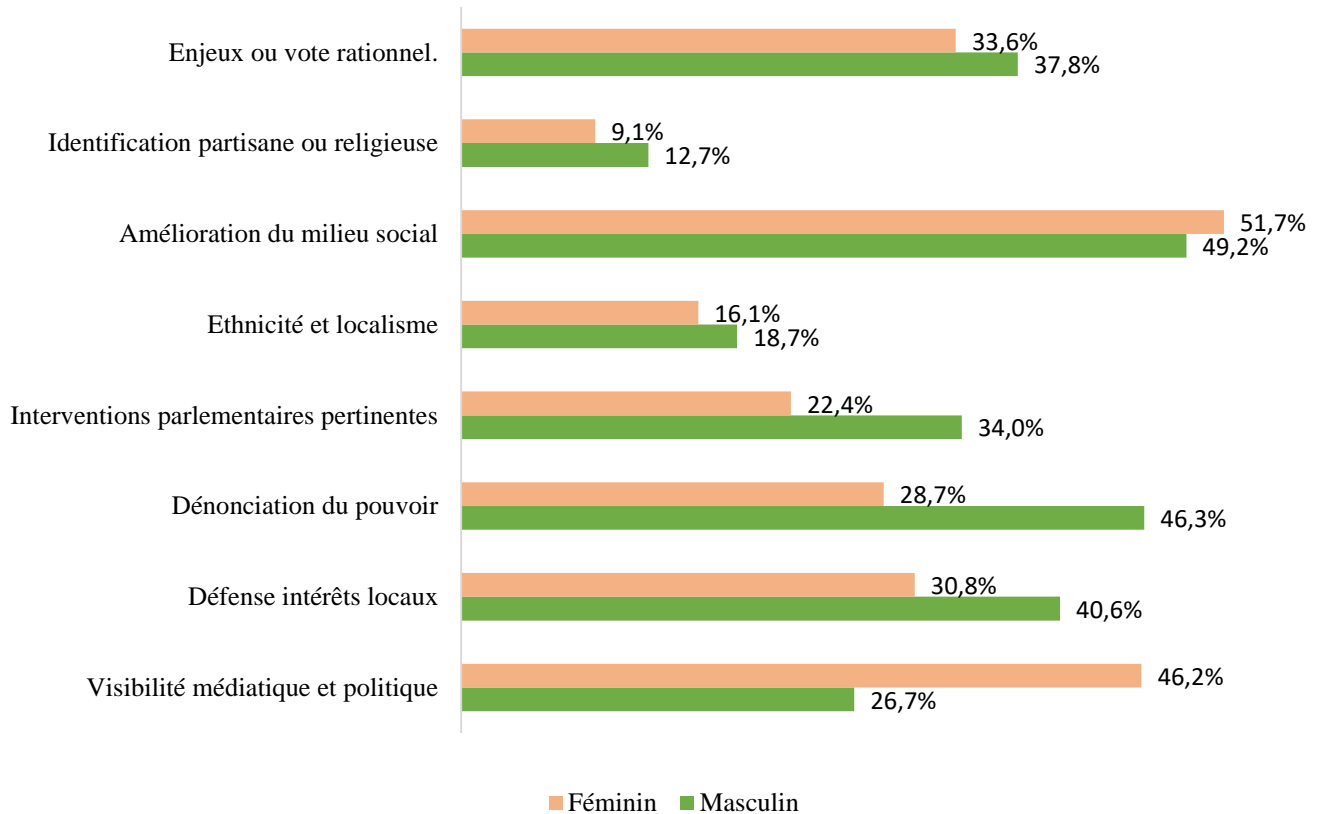
Genre	Visibilité médiatique et politique	Défense intérêts locaux	Dénonciation du Pouvoir	Interventions parlementaires pertinentes	Ethnicité et localisme	Amélioration du milieu social	Identification partisane ou religieuse	Enjeux ou vote rationnel.	Total	%
Masculin	84	128	146	107	59	155	40	119	315	68,8%
Féminin	66	44	41	32	23	74	13	48	143	31,2%
Total	150	172	187	139	82	229	53	167	458	100%

Ces motivations du vote ne s'appuient pas sur des «orientations politiques stables et conformes aux normes de leur milieu familial, professionnel et culturel»¹¹⁰¹. Au contraire, elles se conforment à leur

¹¹⁰¹ MANIN, B., 2012, p.p.228-229.

vécu quotidien au vu de la prééminence du déterminisme social¹¹⁰² dans l'orientation de leur vote. Si cette approche comparative peut paraître plausible, il nous faut rappeler que le déterminisme social dont il est question ici s'écarte partiellement du paradigme de Columbia, fondé sur les milieux familial, professionnel et culturel. Dans le cas spécifiquement congolais sous analyse, la partialité de la confirmation de ce paradigme se limite exclusivement à l'environnement social des électeurs. Ce type de déterminisme peut être qualifié de collectif et de situationnel.

Graphique 24. Motivations du vote selon le genre (en %)



En ce sens qu'il caractérise l'ensemble des électeurs interrogés. Autrement dit, les répondants à l'enquête sont perçus comme n'ayant pas subi une « influence inconsciente ou à demi-consciente, fixées par des habitudes »¹¹⁰³. Leur vote s'est déterminé de manière consciente, en s'appuyant essentiellement sur la dégradation de l'environnement social et de leur niveau de vie. Ainsi comprise, l'élection de nouveaux représentants apparaît comme une récompense, alors que la non-élection des représentants sortants se présente comme une sanction, au point de faire paraître cette attitude des électeurs comme rationnelle.

¹¹⁰² LAZARSELD, P., BERLSON, B., GAUDET, H., 1944, p.57.

¹¹⁰³ DOSQUET F., « Comportement électoral des électeurs et persuasion électorale », *DOSQUET, F., 2012, p.86.*

Cette analyse sur les motivations du vote des électeurs aux législatives de 2011 nous permet de noter le côté circonstancié, situationniste ou encore conjoncturel du vote. L'absence d'influence partisane du vote incite à l'appréhender sous l'angle de « la rationalité des choix, sur l'intérêt »¹¹⁰⁴, sur les enjeux et sur la recherche de la satisfaction des intérêts des électeurs ou de la collectivité. Néanmoins, cette rationalité apparaît comme limitée et « bornée à la fois par l'environnement organisationnel et institutionnel et leurs capacités cognitives, c'est-à-dire leur capacité à traiter les informations »¹¹⁰⁵. Puisque « dans la vie réelle, on ne dispose pas de toutes les informations, on ne maîtrise pas toutes les alternatives et toutes les conséquences »¹¹⁰⁶. La prise en compte de l'environnement social et de la conjoncture du moment favorise une tendance vers un vote rationnel, visant à rechercher la satisfaction de ses utilités, de ses intérêts. C'est dans cette perspective que peut donc s'expliquer l'association des jugements rétrospectifs et prospectifs des électeurs dans la détermination du vote, favorisant une préférence des nouveaux candidats.

Constatons, une fois de plus, que l'absence d'influence de l'identification partisane, dans les pays multipartisans¹¹⁰⁷, s'amplifie dans les pays en construction démocratique. Car, il n'existe pas, dans ces pays, une « volonté d'encadrer les électeurs pour gagner les élections et, pour certains partis, de conserver un seuil minimal de mobilisation entre les périodes électorales »¹¹⁰⁸. C'est ce qui explique l'infirmité des tendances de vote attribuées aux électeurs de quatre provinces et pose, ainsi, la problématique de la saisie des faits politiques de manière globale. Disons, finalement, que la décortication des données de l'enquête, en fonction des variables sociodémographiques, nous a permis de mettre en exergue les motivations qui ont dicté et influencé le vote des électeurs aux législatives de 2011. Ce qui nous conduit, à présent, à saisir dans la prochaine section, les motivations du changement de comportement de vote en 2011 par rapport à 2006.

¹¹⁰⁴ MAYER, N., 2010, p.p.42-43.

¹¹⁰⁵ *Id.*

¹¹⁰⁶ *Id.*

¹¹⁰⁷ *Ibid.*, p.51.

¹¹⁰⁸ SEILER, D.L., 1980, *Partis et familles politiques*, Paris, PUF, p.10.

SECTION IV

Motivations du changement de comportement du vote

Cette section traite deux points. Le premier analyse la volatilité du vote en 2011 par rapport à 2006. Le deuxième présente les motivations à la base du changement de comportement du vote des électeurs.

4.4.1. Volatilité du vote en 2011 par rapport à 2006

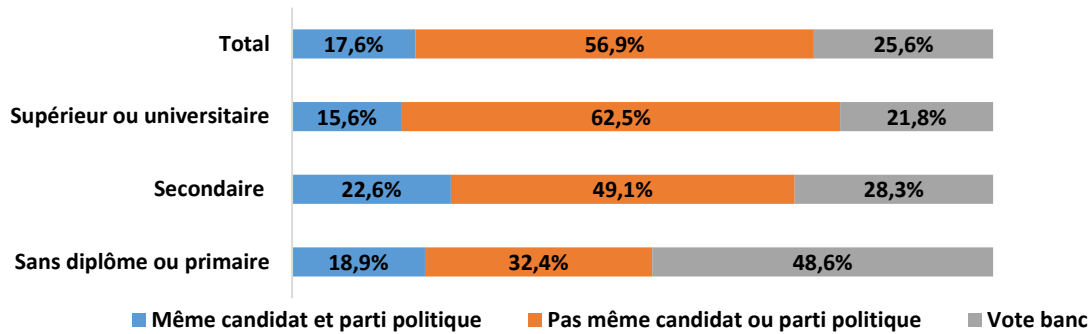
L'analyse des motivations du vote a confirmé la sanction des électeurs contre les représentants de la première législature, comme le prouve le quasi renouvellement du Parlement. Pour confirmer cette évidence, nous avons analysé la volatilité du vote en 2011 par rapport à 2006, en posant aux répondants-électeurs la question suivante: « *Par rapport aux élections de 2006, en 2011, votre vote a été attribué à quel candidat ?* ». Quatre propositions, ramenées à trois pour besoin d'analyse, ont été soumises à leur choix :

- Au même candidat et au même parti politique ;
- Pas au même candidat, pas au même parti politique ;
- A aucun candidat ni parti politique (vote blanc).

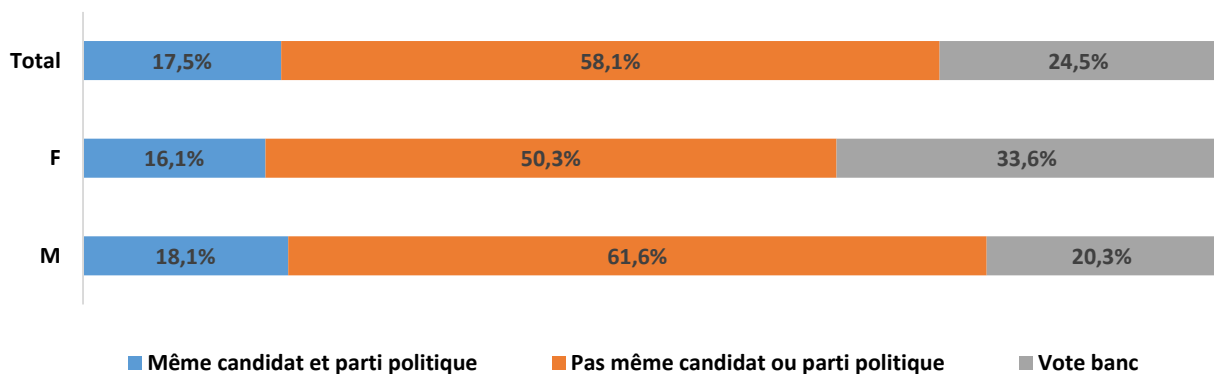
Les tableaux (23-27) reprennent les réponses obtenues, en fonction des variables sociodémographiques. Ces tableaux mettent en évidence deux constats, quelle que soit la variable considérée. La majorité des électeurs ont changé de vote en 2011. La proportion de cette volatilité du vote est de 56,9% pour la variable niveau d'instruction (tableau 23) ; 58,1% pour la variable genre (tableau 24) ; 57,1% pour la variable tranche d'âges (tableau 25) ; 56,6% pour la variable appartenance religieuse (tableau 26) et 57,4% pour la variable appartenance provinciale (tableau 27). Dans un second temps, ces différents tableaux affichent un fort taux de vote blanc des électeurs interrogés. Ce qui nous donne 25,6% (niveau d'instruction) ; 24,5% (genre) ; 25,4% (tranche d'âge) ; 25,7% (appartenance religieuse) et 25,6% (appartenance provinciale).

Tableau 23. Volatilité du vote de 2011 par rapport à 2006 selon le niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Même candidat et parti politique	Pas même candidat ou parti politique	Vote blanc	Total	%
Sans diplôme ou primaire	7	12	18	37	7,9%
Secondaire	24	52	30	106	22,6%
Supérieur ou universitaire	48	192	67	307	65,5%
Total	79	256	115	450	100,0%
%	17,6%	56,9%	25,6%		

Graphique 25. Volatilité du vote de 2011 par rapport à 2006 selon le niveau d'instruction**Tableau 24. Volatilité du vote de 2011 par rapport à 2006 selon le genre**

Genre	Même candidat et parti politique	Pas même candidat ou parti politique	Vote blanc	Total	%
M	57	194	64	315	68,8%
F	23	72	48	143	31,2%
Total	80	266	112	458	100,0%
%	17,5%	58,1%	24,5%		

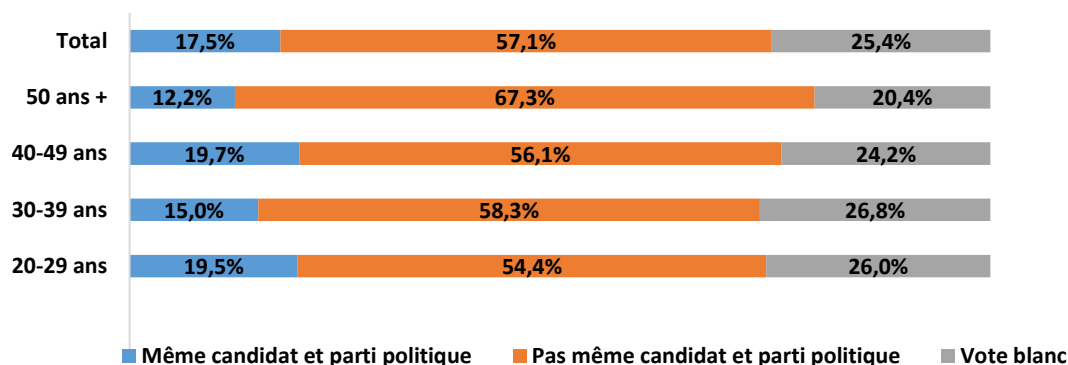
Graphique 26. Volatilité du vote de 2011 par rapport à 2006 selon le genre

Alors que le processus électoral ne s'est pas encore enraciné et est encore à ses débuts, le vote blanc ou nul doit interpellé et inciter à saisir les motivations réelles de son recours. Pourquoi le vote blanc prend de l'ampleur dans un processus électoral qui suscite pourtant une ferveur populaire évidente ? Cette interrogation doit constituer la préoccupation de tous ceux qui s'intéressent à cette thématique. Sa saisie peut permettre de comprendre les raisons invoquées par les électeurs pour le justifier et tenter d'y apporter une réponse. Car, « le vote blanc et nul est considéré comme un comportement politique normal »¹¹⁰⁹, à l'instar de l'abstention ou de ceux et celles qui votent pour ou contre un candidat donné et un parti politique.

¹¹⁰⁹ BAUDEWYNS, P., SWYNGEDOUW, M., TEUBER, F., « Les transferts de voix en Wallonie : le cas des élections fédérales de 2007 et de 2010 », BAUDEWYNS, P., (ED.), 2014, p.58.

Tableau 25. Volatilité du vote de 2011 par rapport à 2006 selon l'âge

Age	Même candidat et parti politique	Pas même candidat et parti politique	Vote blanc	Total	Total (%)
20-29 ans	42	117	56	215	47,0%
30-39 ans	19	74	34	127	27,9%
40-49 ans	13	37	16	66	14,4%
50 ans +	6	33	10	49	10,7%
Total	80	261	116	457	100,0%
%	17,5%	57,1%	25,4%		

Graphique 27. Volatilité du vote de 2011 par rapport à 2006 selon l'âge**Tableau 26. Volatilité du vote de 2011 par rapport à 2006 selon la religion**

Appartenance religieuse	Même candidat et parti	Pas même candidat et parti	Vote blanc	Total	%
Catholique	29	98	40	167	38,4%
Protestant	15	47	21	83	19,1%
Eglises de réveil	21	74	27	122	28,0%
Autres	5	10	7	22	5,1%
Non croyant	7	17	17	41	9,4%
Total	77	246	112	435	100,0%
%	17,7%	56,6%	25,7%		

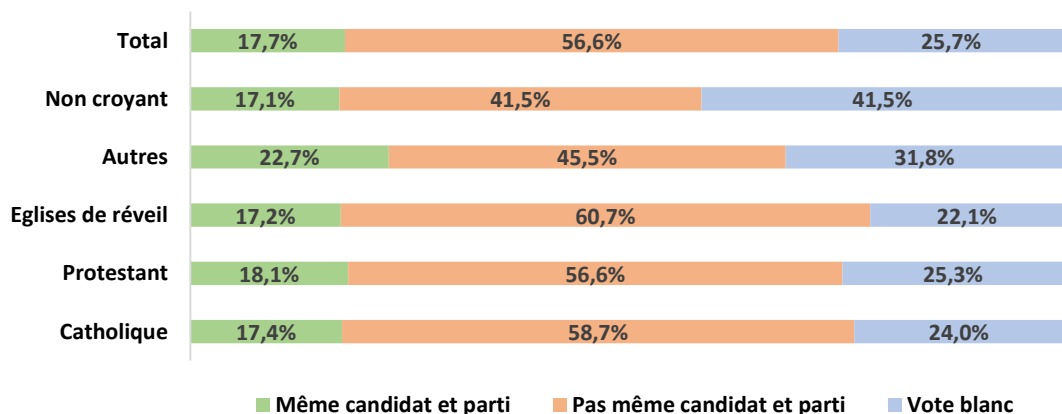
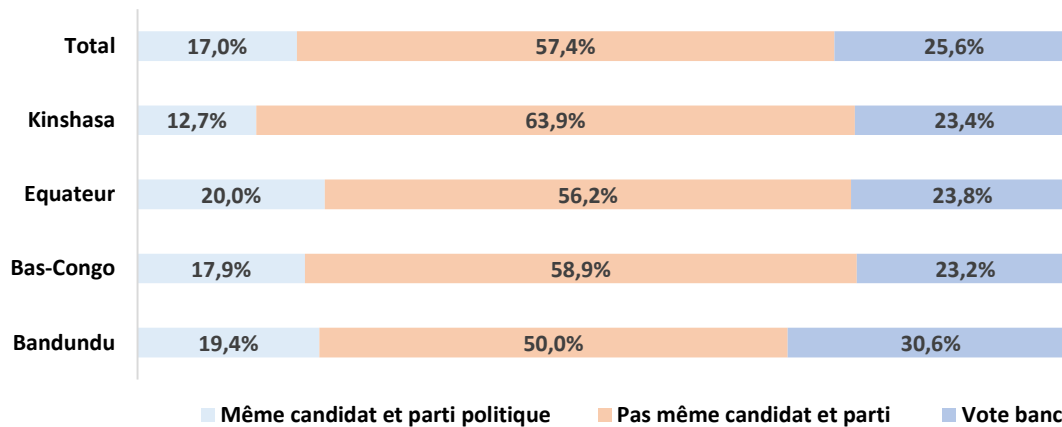
Graphique 28. Volatilité du vote de 2011 par rapport à 2006 selon la religion

Tableau 27. Volatilité du vote de 2011 par rapport à 2006 selon la province

Province	Même candidat et parti politique	Pas même candidat et parti	Vote blanc	Total	%
Bandundu	26	67	41	134	29,6%
Bas-Congo	10	33	13	56	12,4%
Equateur	21	59	25	105	23,2%
Kinshasa	20	101	37	158	34,8%
Total	77	260	116	453	100,0%
%	17,0%	57,4%	25,6%		

Graphique 29. Volatilité du vote de 2011 par rapport à 2006 selon la province

Ce changement majoritaire du vote des électeurs confirme, une fois de plus, la sanction des représentants de 2006 qui ont obtenu 17,6% auprès des électeurs niveau d'instruction, 17,5% (genre), 17,5% (tranche d'âge), 17,7% (appartenance religieuse) et 17,0% (appartenance provinciale). La proportion du vote défavorable des élus de 2006 est nettement importante quelle que soit la variable analysée. Mais, quelles sont les motivations de cette volatilité du vote en 2011? Cette question vise à mettre en exergue les motivations justificatives de la sanction contre les élus de 2006. Les tests du khi-deux montrent qu'on ne peut pas écarter l'hypothèse d'indépendance entre la volatilité du vote et l'âge, l'appartenance religieuse déclarée ainsi que la province, comme on peut l'observer en annexe 9¹¹¹⁰. A l'inverse, ils nous indiquent qu'il y a bien un lien entre la volatilité du vote et le niveau d'instruction ainsi qu'avec le genre, tel que repris en annexe 9¹¹¹¹.

4.4.2. Motivations de la volatilité du vote

Pour connaître les motivations de la volatilité du vote, les électeurs ont répondu à la question A3, ainsi libellée : « Pourquoi n'avez-vous pas accordé la confiance aux députés élus en 2006 ? Cette question contenait sept propositions :

- Rupture avec la base ;

¹¹¹⁰ Annexe 9 : A9.4 – A9.6.

¹¹¹¹ Annexe 9 : A9.2 et A9.3.

- Vote des lois non démocratiques ;
- Corruption des députés par l'Exécutif;
- Non-interpellation de l'Exécutif ;
- Non-respect des programmes de campagne ;
- Bilan négatif de la législature ;
- Minimisation des intérêts du peuple et maximisation des intérêts des parlementaires et de l'Exécutif.

Les répondants avaient la latitude de cocher une ou plusieurs cases pour justifier leur décision électorale en défaveur des représentants sortants, en fonction des variables sociodémographiques. La lecture des graphiques 30-34 et des tableaux 28-32 renseigne qu'en 2011, les électeurs ont désavoué les élus de 2006 pour avoir maximisé leurs intérêts et à cause de leur bilan législatif jugé globalement négatif. Si nous prenons la préoccupation des intérêts des représentants, elle oscille entre 55,6 et 72,5% pour la variable niveau d'instruction ; 64,2 à 77,6% pour la variable âge ; 61,5 à 71,6% pour le genre ; 69,5 à 72,4% pour l'appartenance religieuse et 68,4 à 70,5% pour l'appartenance provinciale. Quant au bilan globalement négatif, les pourcentages attribués se situent entre 61,3% à 65,0% (niveau d'instruction) ; 61,5 à 71,6% (âge) ; 62,9 à 67,1% (genre) ; 62,6 à 74,4% (religion) et 56,0 à 70,5% (appartenance provinciale).

Tableau 28. Motivations de la volatilité du vote selon le niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Rupture avec la base	Lois non démocratiques	Corrompus par l'Exécutif	Non interpellation de l'Exécutif	Non-respect des programmes de campagne	Enjeux ou vote rationnel	Bilan négatif	Défense de leurs intérêts	Total
Sans diplôme ou primaire	14	17	10	11	7	0	23	20	36
Secondaire	62	49	27	26	24	0	65	64	106
Supérieur ou universitaire	163	136	70	68	53	1	199	222	306
Total	239	202	107	105	84	1	287	306	458

Graphique 30. Motivations de la volatilité du vote selon le niveau d'instruction (%)

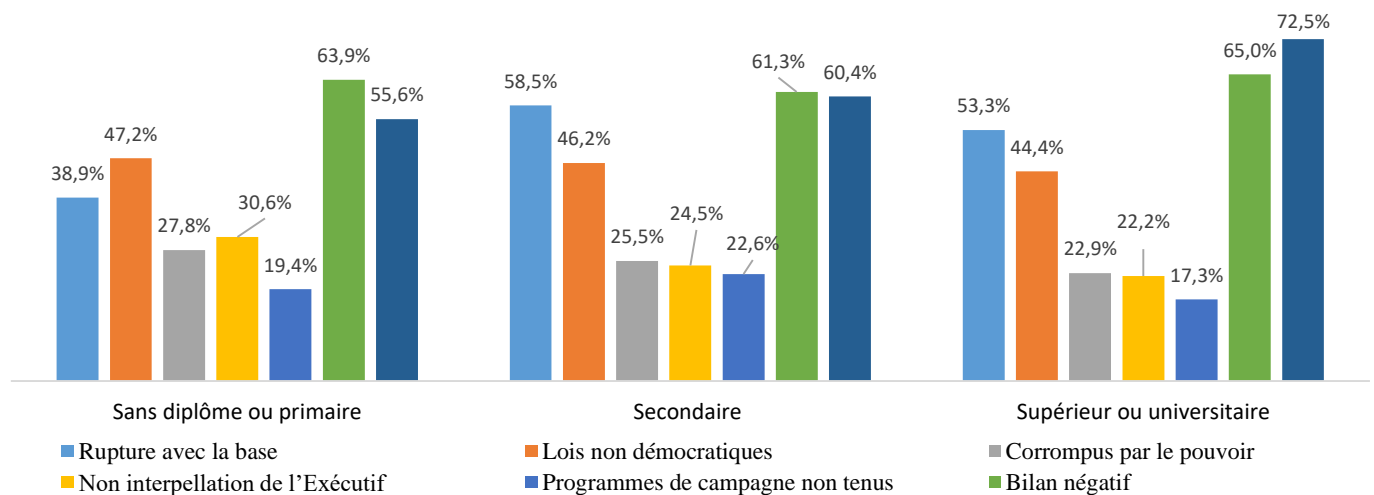
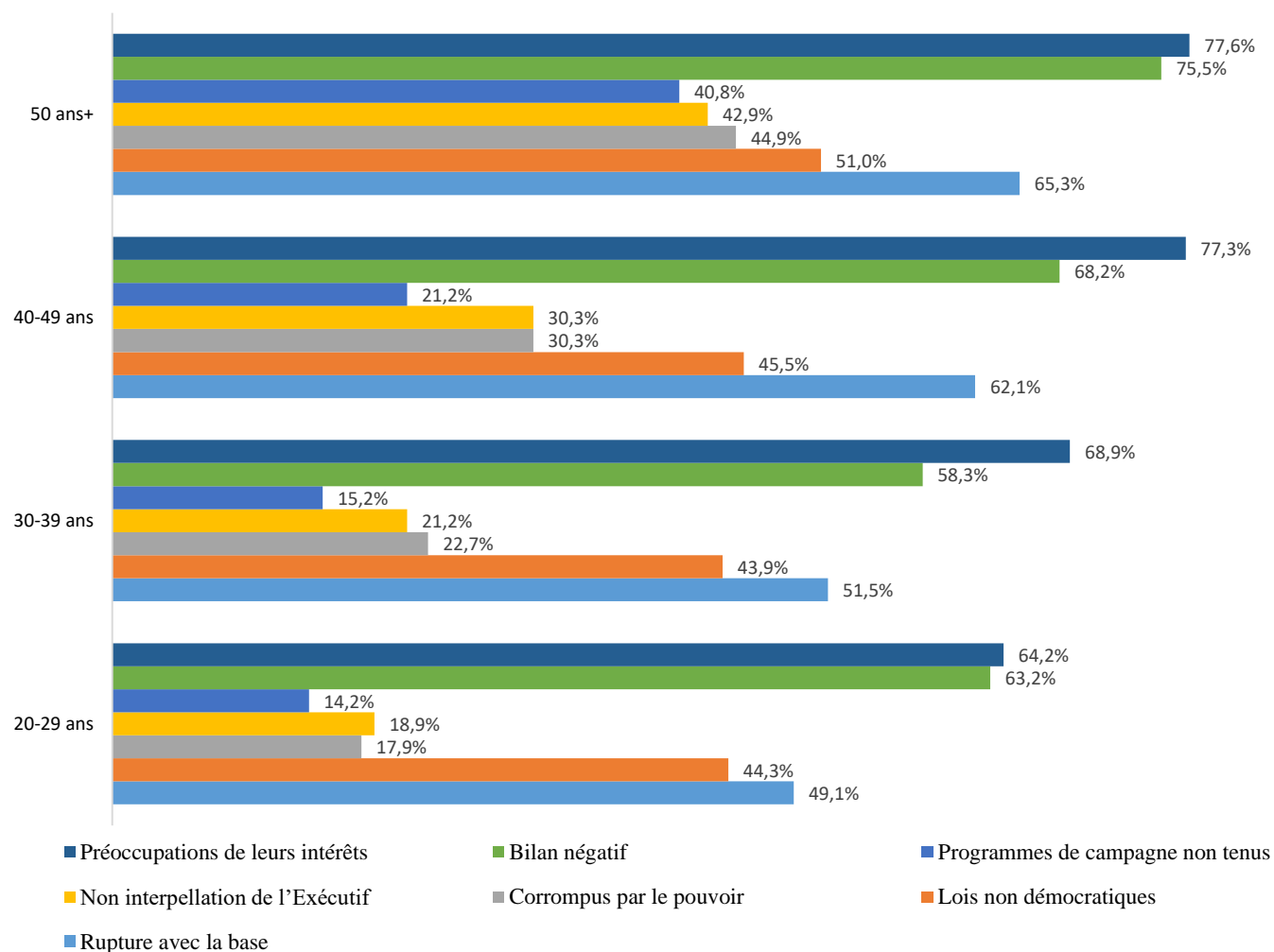


Tableau 29. Motivations de la volatilité du vote selon l'âge

Age	Rupture avec la base	Lois non démocratiques	Corrompus par l'Exécutif	Non interpellation de l'Exécutif	Programmes de campagne non tenus	Enjeux ou vote rationnel	Bilan négatif	Préoccupations de leurs intérêts	Total
20-29 ans	104	94	38	40	30	0	134	136	212
30-39 ans	68	58	30	28	20	0	77	91	132
40-49 ans	41	30	20	20	14	0	45	51	66
50 ans+	32	25	22	21	20	1	37	38	49
Total	245	207	110	109	84	1	293	316	459

Graphique 31. Motivations de la volatilité du vote selon l'âge (en %)**Tableau 30. Motivations de la volatilité du vote selon le genre**

Genre	Rupture avec la base	Lois non démocratiques	Corrompus par l'Exécutif	Non interpellation de l'Exécutif	Non-respect des programmes de campagne	Enjeux ou vote rationnel	Bilan négatif	Défense de leurs intérêts	Total
M	177	145	73	82	55	1	197	224	313
F	69	61	34	28	27	0	96	88	143
TOTAL	246	206	107	110	82	1	293	312	456

Graphique 32. Motivations de la volatilité du vote selon le genre

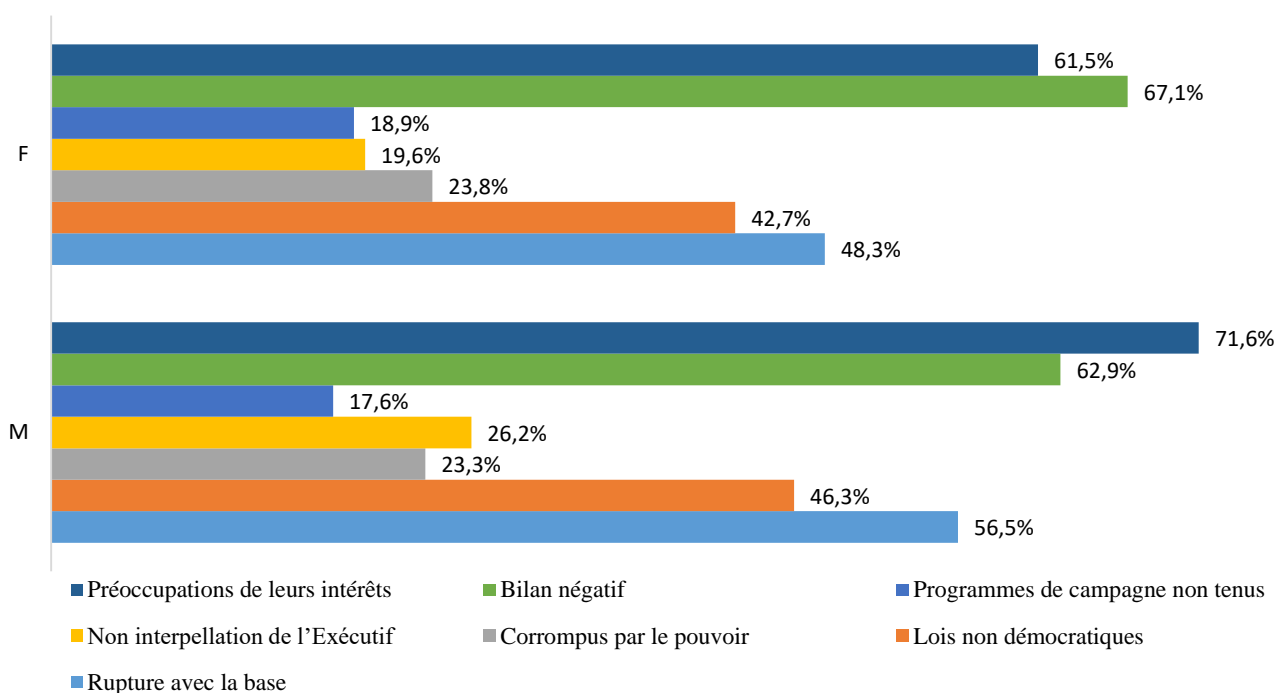


Tableau 31. Motivations de la volatilité du vote selon la religion

Religion	Rupture avec la base	Lois non démocratiques	Corrompus par l'Exécutif	Non interpellation de l'Exécutif	Non-respect des programmes	Enjeux ou vote rationnel	Bilan négatif	Défense de leurs intérêts	Total
Catholique	85	70	38	38	37	0	107	121	171
Protestant	51	44	18	21	16	1	61	57	82
Réveil	73	56	27	23	13	0	77	89	123
Autres	11	12	10	6	6	0	15	15	18
Non-croyant	16	19	11	15	8	0	21	22	40
Total	236	201	104	103	80	1	204	304	434

Graphique 33. Motivations de la volatilité selon la religion (en %)

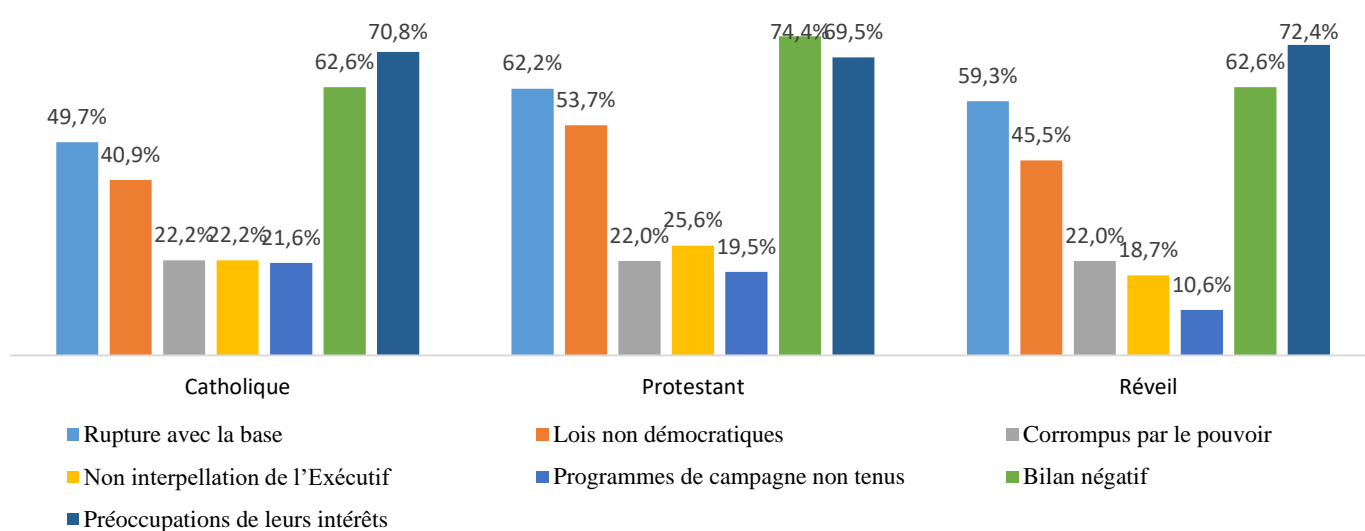
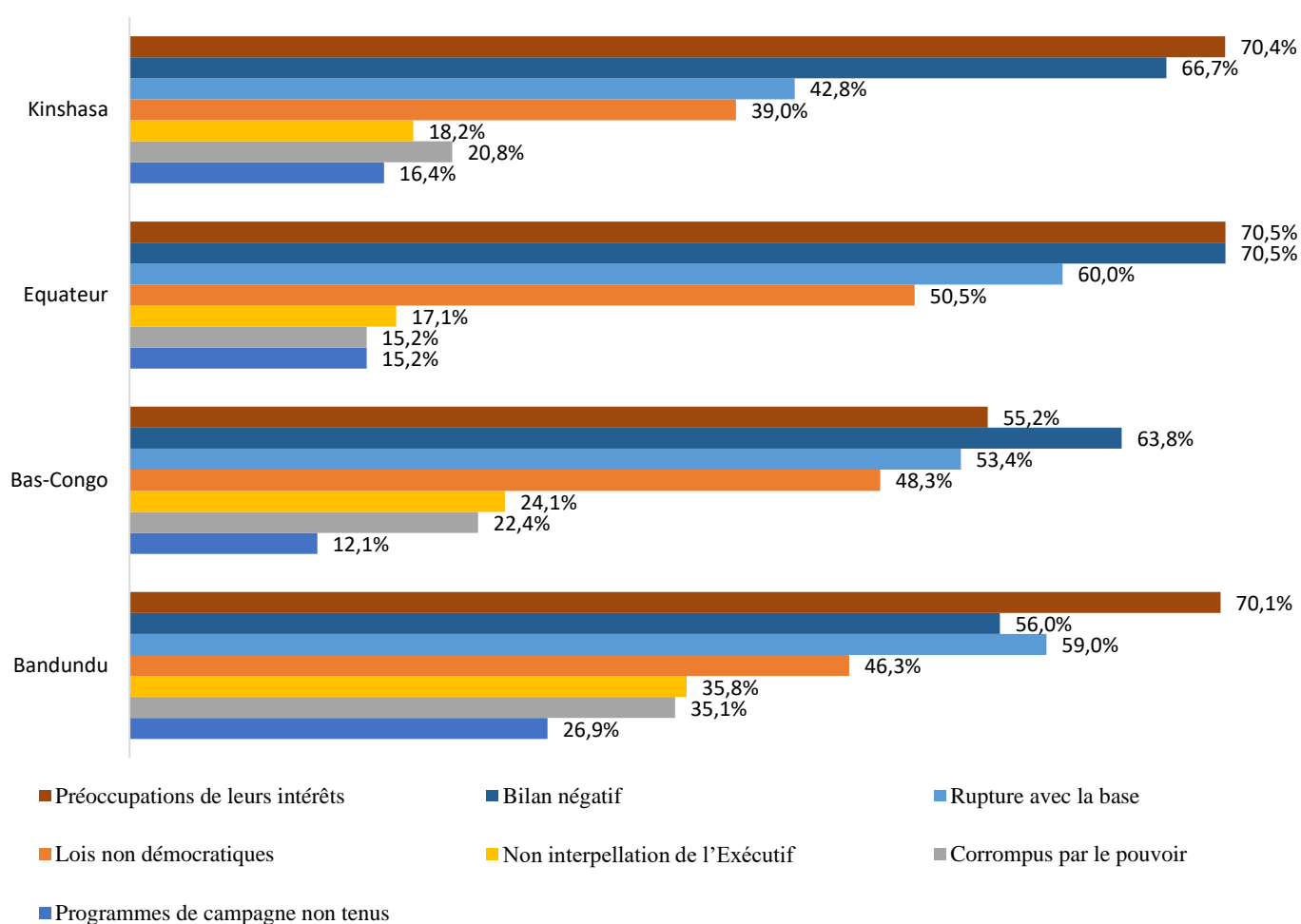


Tableau 32. Motivations de la volatilité du vote selon la province

Province	Rupture avec la base	Lois non démocratiques	Corrompus par l'Exécutif	Non interpellation de l'Exécutif	Non-respect des programmes	Enjeux ou vote rationnel	Bilan négatif	Préoccupations de leurs intérêts	Total
Bandundu	79	62	47	48	36	0	75	94	134
Bas-Congo	31	28	13	14	7	0	37	32	58
Equateur	63	53	16	18	16	0	74	74	105
Kinshasa	68	62	33	29	26	1	106	112	159
Total	241	205	109	108	85	1	292	312	456

Graphique 34. Motivations de la volatilité du vote selon la province (en %)



S'agissant de la corruption des députés ou de la non-interpellation de l'Exécutif, les députés de l'opposition accusent leurs collègues de la majorité présidentielle de monnayer cette pratique réglementaire en faveur de leur coalition. Ils accepteraient des pots-de-vin du gouvernement pour annihiler toute interpellation d'un ministre ou pour voter une loi. Cette pratique a été, de leur avis, fréquente tout au long de la législature 2006-2011 concernée. La corruption est encore prégnante au cours de la deuxième législature, comme l'explique Martin Fayulu. Pour le Président de l'ECIDE

(opposition), les Kinois qualifient cette pratique de « bipage »¹¹¹². « Biper » consiste à faire un appel de pied au gouvernement en introduisant une motion contre un membre de l'Exécutif ou en le critiquant vertement¹¹¹³. Mais, en lieu et place de l'interpellation proprement dite, le député attend d'être approché par le ministre concerné, ou par ses collaborateurs, afin de retirer la motion contre espèces sonnantes et trébuchantes.

Une fois l'argent encaissé, le député se rétracte d'abord, et ensuite, il retire sa motion, éteignant ainsi la procédure enclenchée. Généralement, le retrait de la motion se fait en plénière, en présence du ministre interpellé. Ainsi se marchanderaient les motions et les contrôles parlementaires, voire le vote des lois, activités essentielles et prioritaires de tout parlement. Martin Fayulu pourfend une pratique qui assujettit les députés dans l'exercice de leurs activités parlementaires. La corruption des députés entache donc le fonctionnement normal de l'Assemblée nationale. Et sa récurrence en a fait une pratique « normale » dans le rapport entre le Parlement et le Gouvernement.

Par ailleurs, quand c'est un député de l'opposition qui dépose une motion de méfiance, la situation paraît identique, comme la décrit un enseignant de journalisme. Cette description nous a semblé plus parlante et pertinente. C'est pourquoi, avec son accord, nous la reproduisons intégralement. Il raconte : « On savait certes que l'Assemblée Nationale de la RDC constituait en fait une caisse de résonance des thèses de la Majorité Présidentielle¹¹¹⁴ (M.P.). Mais, l'on ignorait qu'elle pouvait se rendre "coupable " des numéros les plus grotesques! Le scénario est désormais classique: *Primo*. L'opposition fait parvenir, au bureau du Président de l'Assemblée nationale, une motion de défiance contre un membre du gouvernement. *Secundo*. Le jour J, le speaker haut perché sur la tribune s'empresse d'accorder la parole à un député de la M.P., qui bloque aussitôt, par une motion incidentielle, la motion de défiance¹¹¹⁵, tout en décelant à tort ou à raison les irrégularités de celle-ci!

¹¹¹² Propos recueillis lors de l'entretien réalisé le 10 juillet 2013, à Kinshasa/Gombe. De manière générale, « biper » quelqu'un signifie lui faire un signe, par GSM interposé, afin d'être rappelé. Celui qui émet l'appel suppose ne pas disposer suffisamment des crédits pour entamer une conversation avec son correspondant. Le « bipage », tiré de ce verbe, revêt une autre connotation dans les milieux politiques, et surtout parlementaires congolais.

¹¹¹³ *Id.*

¹¹¹⁴ Cette pratique, confirmée anonymement par un député de la majorité présidentielle, a encore été évoquée, le 6 décembre 2017, par le journal en ligne Dépêche, lors de l'adoption de la loi électorale révisée. Ce journal note que le député de la composante au pouvoir a perçu une avance de 1.000,00 \$US, sur un montant global de 2.500,00 \$US, www.depeche.cd, consulté le 07 décembre 2017.

¹¹¹⁵ C'est, au reste, ce que déplore également Merphy Pongo, membre du Collectif de Jeunes pro changement, dans un article intitulé, « Opinion : le monnayage de motions, la gangrène du parlement congolais », publié le 16 octobre 2017, sur le site <http://capsudinfo.net/2017/10/16/opinion-monnayage-de-motions-gangrene-parlement-congolais>, consulté le 17 octobre 2017.

Tertio. Le speaker élude royalement le débat devant donner lieu à un vote secret, au profit d'un vote à main levée au sujet de la motion de défiance. Faisant alors montre d'une faim d'éléphant, MP et Alliés dévorent toujours à belles dents l'opposition. Ainsi au finish, c'est toujours le membre du gouvernement qui est épargné, voire sauvé! Entre-temps, les députés qui avaient signé en âme et conscience la motion de défiance, peuvent toujours retirer un peu plus tard leurs signatures; pire, un autre qu'on a vu pourtant signer devant témoins, peut toujours saisir le Procureur Général de la République (PGR), accusant ses pairs de l'opposition d'avoir imité sa signature. Et, sérieux comme un conducteur de corbillard, le PGR sollicite la levée de l'immunité de ces derniers. Finalement, l'on est, dans l'hémicycle, un peu plus riche que la veille! Jamais la bêtise n'a été portée à une telle incandescence dans cette bâtisse construite par les Chinois »¹¹¹⁶. Cette description conforte, finalement, les propos de Martin Fayulu en rapport avec la corruption au sein de l'Assemblée nationale congolaise. La corruption est devenue une tare généralisée qui n'épargne aucun secteur de la vie nationale congolaise¹¹¹⁷.

Les motivations de la volatilité du vote ainsi relevées nous permettent de conférer aux jugements rétrospectifs et prospectifs¹¹¹⁸ une place de choix dans la détermination du vote des répondants. Il semble ainsi évident que les représentants de 2006 n'ont ni anticipé la réaction des électeurs, en prévision de la réitération électorale, ni convaincu les électeurs tant durant la campagne électorale qu'au moment de se déterminer sur le vote. Ainsi donc, en jugeant les élus de 2006 par rapport aux actes posés antérieurement, les électeurs ont choisi d'autres candidats, ceux de 2011, en fonction des actes attendus ultérieurement. Ce qui est de nature à confirmer le vote des électeurs sur la motivation « amélioration du milieu social ». Toutefois, en changeant de vote en 2011, les électeurs se sont lancés dans l'inconnu. Cette incertitude repose sur les espoirs suscités par les nouveaux représentants. Mais, elle a été fonction de la non-prise en compte, par l'Exécutif, de la misère généralisée des électeurs. La perpétuation de cette misère a été imputée aux représentants sortants.

¹¹¹⁶ Didier MBUY est chef des travaux à l'Institut Facultaire des Sciences de l'Information et de la Communication, IFASIC, Kinshasa, RD Congo. La reproduction de cet extrait, publié sur les réseaux sociaux, a été faite avec son accord, obtenu le 16 décembre 2015.

¹¹¹⁷ KUTUMISA B. KYOTA, O., 2015, p.42.

¹¹¹⁸ MANIN, B., 2012, p.p.228-234.

Ce type de vote, se fondant sur les jugements rétrospectifs et prospectifs, peut caractériser, de manière permanente, ces électeurs, au cours des prochaines législatives¹¹¹⁹. C'est avec intérêt que nous participerons à une autre enquête sur cette thématique. Ses résultats permettront une approche comparative des motivations du vote de trois législatives (2006, 2011 et les troisièmes attendues plus tard), s'étalant sur plus de dix ans. Pour éviter des écueils rencontrés au cours de cette enquête, celle-là devrait concerner un ou deux groupes homogènes et statistiquement représentatifs (par exemple les non-instruits vs les diplômés du supérieur ou universitaire). Ce qui faciliterait la généralisation des conclusions à l'ensemble de la population. En attendant, il semble, à voir les résultats électoraux, que les électeurs se sont prédéterminés sur leur vote. Pour le valider, la prochaine section s'appesantit sur le moment de la décision électorale. Les électeurs y apprécient également les processus de démocratisation et électoral et les enjeux socio-politiques.

¹¹¹⁹ Au fur et à mesure de l'analyse sur les déterminants du vote, nous avons décidé de confectionner un nouveau questionnaire devant être administré lors des prochaines législatives. Ce nouveau questionnaire devrait nous permettre de poursuivre des études électorales et des motivations du vote en RD Congo.

SECTION V

Moment de la décision électorale, enjeux et opinion sur les processus de démocratisation et électoral

A chaque élection, les électeurs se déterminent sur leur vote à un moment donné. Ce moment peut se situer soit avant la campagne électorale, soit pendant la campagne électorale, soit encore dans l'isoloir, au moment du vote. Le moment de la détermination de l'intention du vote subdivise les électeurs en diverses catégories : les acquis ou déterminés, les flottants ou les indécis. Les électeurs déterminés ou acquis sur leur vote sont généralement les plus difficiles à persuader ou à faire changer de vote. Puisqu'ils tendent à confirmer leur prédisposition du vote. Les électeurs flottants et indécis se décident souvent en dernier lieu sur leur vote. Ils peuvent aisément changer de vote, en fonction de la campagne électorale ou d'autres enjeux pouvant survenir dans l'intervalle précédant le scrutin. Certaines stratégies persuasives portent essentiellement sur ce type d'électeurs, surtout si les candidats ont une maîtrise du terrain électoral. Cette section détermine le moment de la décision électorale des enquêtés aux législatives de 2011 et s'attarde, en outre, sur la perception et sur les attitudes des électeurs face aux enjeux, à la démocratie et à la représentation.

4.5.1. Moment de la décision électorale

Le moment de la décision du vote, ou l'(in) décision électorale¹¹²⁰, permet de catégoriser les électeurs selon leur constance, votant toujours pour le même candidat ou le même parti politique, ou selon leur volatilité et indécision, pouvant modifier leur vote en fonction des enjeux. En fonction du moment de la prise de décision sur un vote, Bruno Cautrès et Anne Jadot distinguent les électeurs « convaincus de longue date, ceux qui ont été conquis récemment par un candidat et ceux qui restent circonspects de façon tardive »¹¹²¹. L'(in) décision électorale peut s'analyser de deux manières : soit avant l'élection, soit après celle-ci. Selon qu'on se situe en amont ou en aval, les conclusions peuvent différer et varier. En amont, chercher à connaître l'(in) décision électorale des électeurs peut aider à « recueillir à la fois une intention de participer et son degré de certitude, afin d'identifier les électeurs potentiels qui hésitent entre aller voter et s'abstenir »¹¹²². Ou alors, il peut s'agir de la recherche des « intentions de vote et une précision sur le fait que ce choix est définitif ou bien, au contraire, susceptible d'évoluer »¹¹²³. Ainsi donc, « plus le choix est effectué tôt, plus l'(in) décision électorale

¹¹²⁰ CAUTRES, B., JADOT, A., p.p.293-314.

¹¹²¹ *Id.*

¹¹²² *Id.*

¹¹²³ *Id.*

est considérée comme faible, et inversement »¹¹²⁴. En aval, pendant ou au moment du vote, il peut s'agir d'une interrogation post-électorale. Dans ces conditions, on se retrouve dans une « approche universitaire par laquelle les chercheurs visent à comprendre le processus d'arbitrage entre plusieurs options »¹¹²⁵.

Objectivement, la présente recherche se situe dans la deuxième approche, celle dite universitaire. Puisque les électeurs ont été interrogés plus d'une année après le vote du 28 novembre 2011. Il s'agit dès lors d'une tentative visant à reconstruire ou mieux à appréhender, sur la base des réponses recueillies, le moment de la prise de la décision de voter pour ou contre un candidat, à défaut de voter blanc. Pour analyser l'(in)décision électorale des électeurs congolais, la question leur posée a été circonscrite à la connaissance du moment de la décision du vote. Même si nous aurions pu inclure une question spécifique dans le but manifeste d'affiner les raisons de la prise de décision antérieurement, immédiatement, postérieurement ou dans l'isoloir. Pour déterminer le moment de l'(in)décision électorale, les enquêtés ont répondu à la question A7 ainsi formulée : « *si vous vous rappelez des derniers jours précédents l'élection, connaissiez-vous déjà pour qui vous voteriez ?* ». Ils pouvaient choisir entre les cinq propositions ci-après :

- « oui » ;
- « non » ;
- « Je doutais encore » ;
- « Je me suis décidé en dernière minute ou dans l'isoloir »,
- « Je ne voulais pas voter ».

Pour saisir l'(in)décision électorale, nous avons recouru, comme pour toutes les autres questions, aux variables sociodémographiques. Par ailleurs, nous avons ramené à trois les propositions de réponses à la question, soit : « Non », « Oui », « Doute ». Le « doute » englobe la décision de dernière minute et la possibilité d'abstention ou de vote blanc. Les réponses recueillies sont reprises dans les tableaux (33-37) et les graphiques (35-39). Leur décryptage permet de tirer deux leçons essentielles concernant le moment d'(in)décision électorale. La première leçon montre une prédisposition de l'intention de vote. Les enquêtés avaient une idée précise sur leur vote, quelle que soit la variable sociodémographique considérée. Si on prend la décision du vote par genre, nous notons globalement que 265 sur un total de 452/469, soit 58,6%, avaient déjà une idée précise sur leur vote. Ils étaient

¹¹²⁴CAUTRES, B., JADOT, A., p.p.293-314.

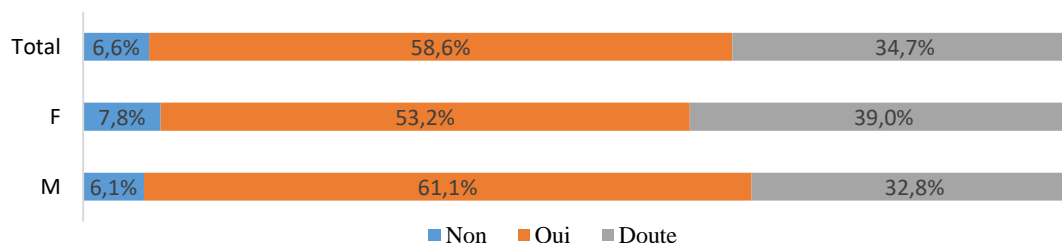
¹¹²⁵ *Id.*

157, soit 34,7% à hésiter sur leur vote. Seuls 30 enquêtés, soit 6,6%, ne s'étaient pas encore déterminés sur leur vote.

Tableau 33. Moment de la décision du vote en 2011 selon le genre

Genre	Non	Oui	Doute	Total
M	19	190	102	311
F	11	75	55	141
Total	30	265	157	452

Graphique 35. Moment de la décision du vote en 2011 selon le genre

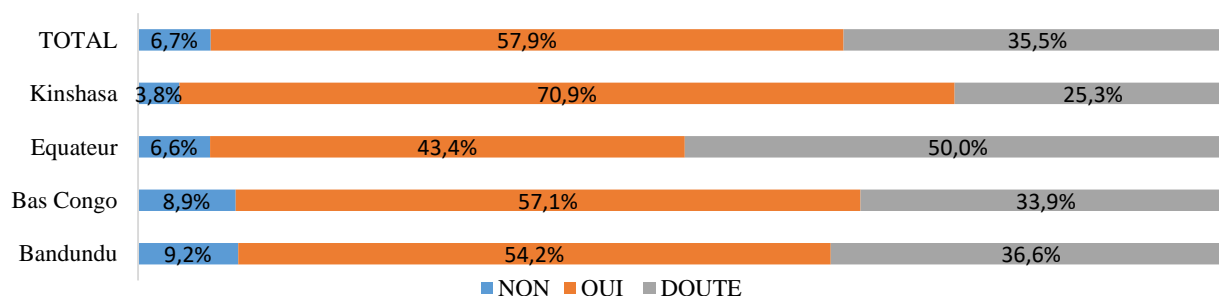


Pris séparément, les hommes ont déclaré avoir eu une idée précise du vote à hauteur de 61,1% contre 53,2% chez les femmes (graphique 35).

Tableau 34. Moment de la décision du vote en 2011 selon la province

Provinces	Non	Oui	Doute	Total
Bandundu	12	71	48	131
Bas Congo	5	32	19	56
Equateur	7	46	53	106
Kinshasa	6	112	40	158
Total	30	261	160	451

Graphique 36. Moment de la décision du vote en 2011 selon la province (en %)



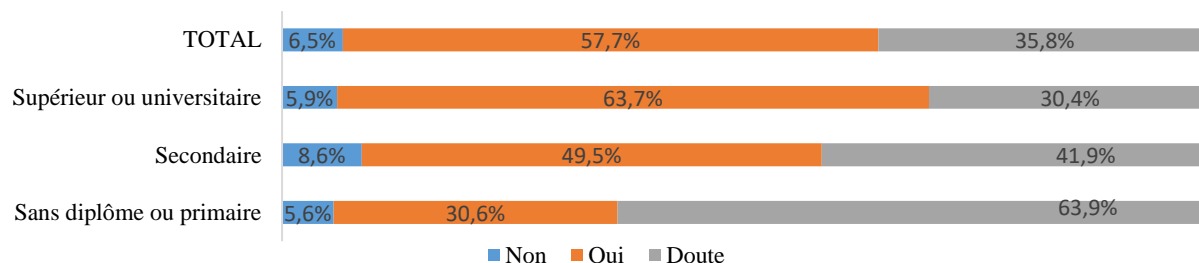
En fonction de l'appartenance provinciale, Kinshasa possède le taux le plus élevé de détermination de l'(in)décision électorale, soit 70,9% (tableau 34 et graphique 36). L'Equateur a l'in(décision) du vote la plus faible, soit 43,3%. De manière générale, la proportion de décision électorale est plus importante dans toutes les variables prises en compte comparée à l'indécision. Cette certitude préalable sur la décision du vote confirme ce que nous savons déjà, la ferme conviction des électeurs

de changer leur vote en défaveur des élus de 2006. Les électeurs interrogés ont ainsi démontré un « degré de certitude »¹¹²⁶ sur leur vote de 2011. Pour s'être déterminés plus tôt¹¹²⁷, la faiblesse de l'indécision électorale des électeurs découle de soi. Cette constatation permet d'observer un lien pertinent entre la non-prise en compte par les élus de 2006 d'une certaine anticipation dans le calcul menant à la décision des électeurs et leur non-élection.

Tableau 35. Moment de la décision du vote en 2011 selon le niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Non	Oui	Doute	Total
Sans diplôme ou primaire	2	11	23	36
Secondaire	9	52	44	105
Supérieur ou universitaire	18	193	92	303
Total	29	256	159	444

Graphique 37. Moment de la décision du vote en 2011 selon le niveau d'instruction (en %)



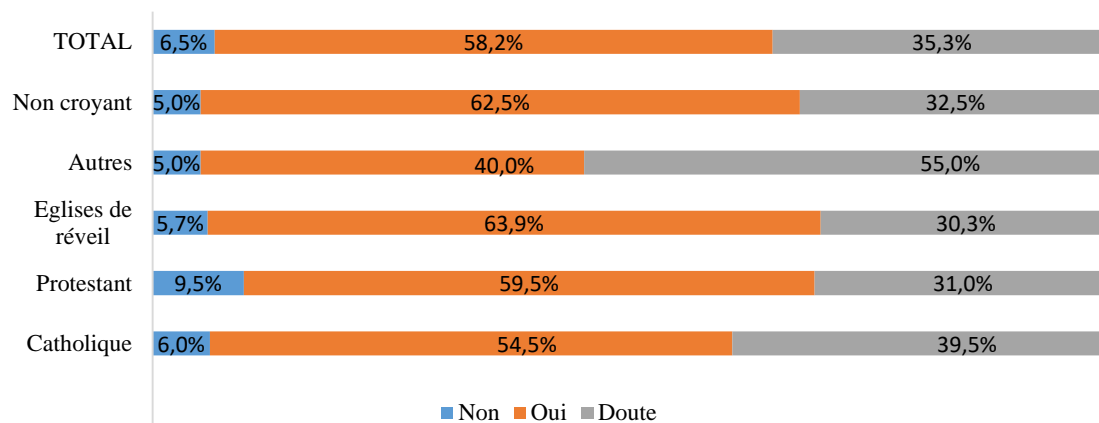
De ce point de vue, la décision électorale a été plus forte comparativement à l'indécision pour avoir été déterminée plus tôt. L'exception à ce constat général a été observée chez les « sans diplôme ou primaire » dans la variable niveau d'instruction. Les résultats obtenus montrent un doute de ces électeurs, estimé à 63,9% (graphique 37), contre 30,6% de certitude et 5,6% d'incertitude du vote. Hormis cette exception, la décision électorale a revêtu un caractère suffisamment fort et déterminant en 2011.

Tableau 36. Moment de la décision de vote en 2001 selon la religion

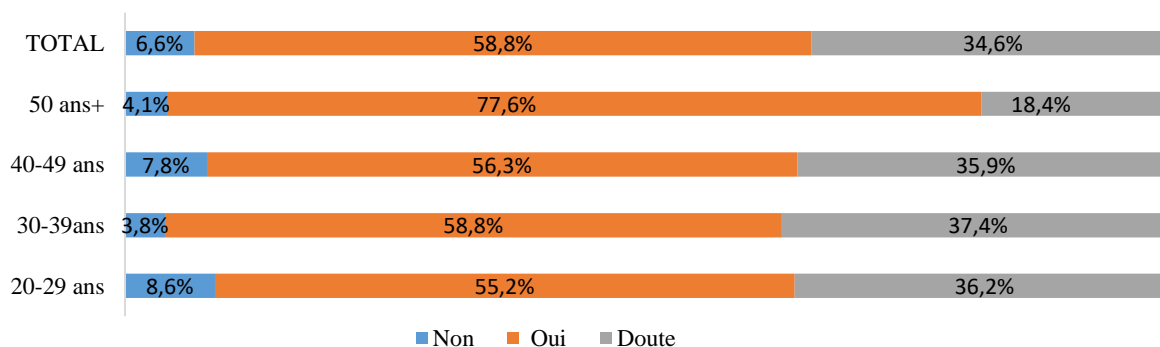
Religion	Non	Oui	Doute	Total
Catholique	10	91	66	167
Protestant	8	50	26	84
Eglises de réveil	7	78	37	122
Autres	1	8	11	20
Non croyant	2	25	13	40
Total	28	252	153	433

¹¹²⁶ CAUTRES, B., JADOT, A., p.296.

¹¹²⁷ *Id.*

Graphique 38. Moment de la décision du vote en 2011 selon la religion (en %)**Tableau 37. Moment de la décision de vote en 2011 selon l'âge**

AGE	Non	Oui	Doute	Total
20-29 ans	18	124	76	218
30-39ans	5	77	45	127
40-49 ans	5	32	23	60
50 ans+	2	37	10	49
Total	30	270	154	454

Graphique 39. Moment de la décision du vote en 2011 selon l'âge (en%).

Les tests du khi-deux confirment le lien entre le moment de la décision du vote et le niveau d'instruction ainsi qu'avec l'appartenance provinciale¹¹²⁸. Par contre, l'hypothèse d'indépendance n'est pas écartée entre le moment de la décision du vote et le genre, l'âge ou l'appartenance religieuse¹¹²⁹.

4.5.2. Degré de satisfaction des processus de démocratisation et du processus électoral

Les études électorales s'attardent également sur les enjeux. Ceux-ci concernent les réalités socio-politiques auxquelles sont confrontés les électeurs. Ils participent dans la détermination du vote et

¹¹²⁸ Annexe 9 : A9.8 et A9.9

¹¹²⁹ Annexe 9 : A9.7 ; A9.10 et A9.11.

peuvent l'influencer dans un sens ou dans un autre. En outre, les enjeux permettent la saisie des opinions des électeurs sur la gestion étatique. Ils peuvent également concerner l'évolution politique (exemple de la nouvelle configuration provinciale¹¹³⁰), les processus de démocratisation et électoral ou le degré de satisfaction, d'insatisfaction et d'implication des électeurs aux processus en cours. Dans un pays en construction démocratique, l'appréciation des processus de démocratisation et électoral par les électeurs peut donc s'évaluer sous ces différents aspects. Dans le cadre de cette enquête, les électeurs ont répondu à trois questions : (1) le degré de satisfaction ou d'insatisfaction des processus de démocratisation et électoral; (2) leur perception sur ces processus ; (3) leurs avis en rapport avec des affirmations proposées liées à la démocratisation et au processus électoral.

4.5.2.1. Degré de satisfaction des processus de démocratisation et électoral

La première question (C1) à analyser porte sur le degré de satisfaction des processus de démocratisation. Elle a été ainsi libellée :

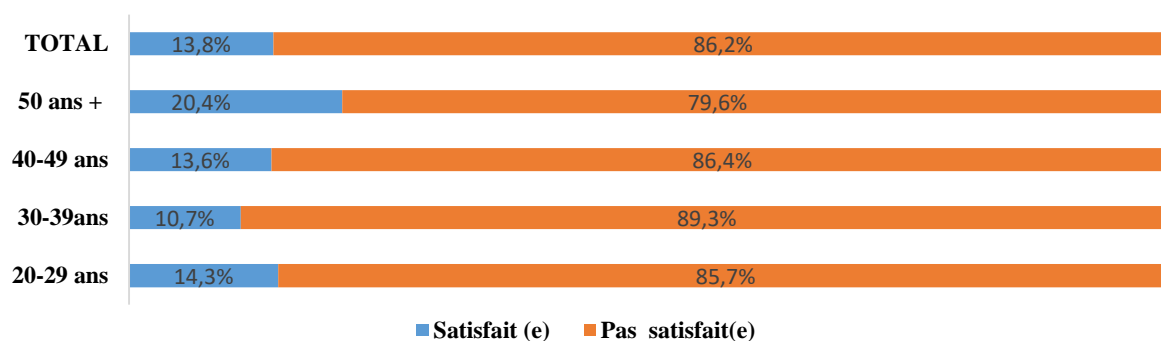
« Dans l'ensemble, (1) êtes-vous très satisfait (e), (2) plutôt satisfait (e), (3) plutôt pas satisfait (e) ou (4) pas du tout satisfait (e) du fonctionnement des processus de démocratisation et électoral en RD Congo ? ».

Les réponses à cette question sont reprises dans les tableaux (38-41) et les graphiques (40-43), en fonction des variables sociodémographiques. Mais, dans le but d'éviter la dispersion des réponses, au vu des nombres très réduits, nous avons ramené ces cinq propositions de réponses à deux : « Satisfaction » ou degré de satisfaction, et « insatisfaction » ou degré d'insatisfaction. Il en ressort que les électeurs interrogés ont manifesté un fort degré d'insatisfaction de l'évolution des processus de démocratisation et électoral. Cette attitude (degré d'insatisfaction) s'observe auprès de toutes les variables sociodémographiques. Si on prend l'exemple de la variable « âge », les 20-29 ans ont manifesté un degré d'insatisfaction plus élevé, soit 85,7% (graphique 40), à proportion presque égale des électeurs catholiques, soit 83,5% (graphique 41) et des détenteurs des diplômes supérieur ou universitaire, soit 82,5% (tableau 39).

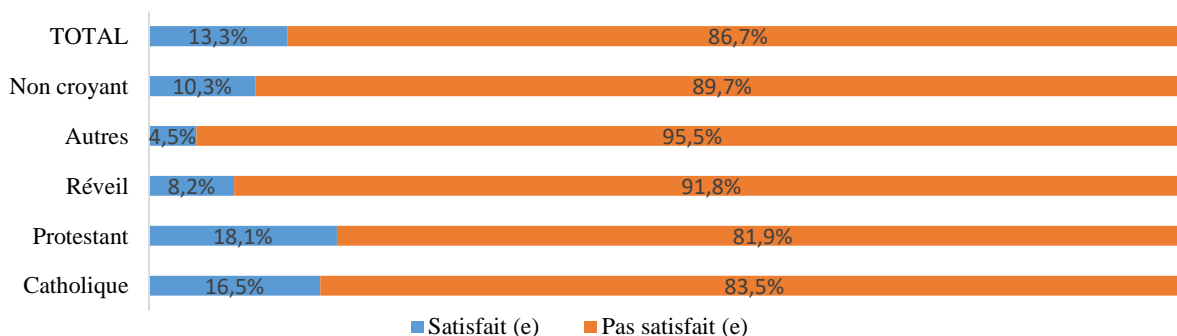
Tableau 38. Degré de satisfaction selon l'âge

Age	Satisfait (e)	Pas satisfait(e)	Total
20-29 ans	30	180	210
30-39ans	14	117	131
40-49 ans	9	57	66
50 ans +	10	39	49
Total	63	393	456

¹¹³⁰ Rappelons que la loi votée en janvier 2015 a permis le passage de 11 à 26 provinces. Mais au moment de l'enquête, entre juin et septembre 2013, rien ne présageait que cette nouvelle configuration aurait eu lieu au cours de cette législature. Les réponses recueillies en rapport avec cette question ne sont pas traitées dans cette recherche.

Graphique 40. Degré de satisfaction selon l'âge (en %)**Tableau 39. Degré de satisfaction selon la religion**

Religion	Satisfait (e)	Pas satisfait (e)	Total
Catholique	28	142	170
Protestant	15	68	83
Réveil	10	112	122
Autres	1	21	22
Non croyant	4	35	39
Total	58	378	436

Graphique 41. Degré de satisfaction selon la religion (%)

Le constat est le même si on prend en compte la variable genre. Les femmes se sont déclarées insatisfaites à 82,9% (tableau 40 et graphique 42) et les non-instruits à 86,5% (graphique 43).

Tableau 40. Degré de satisfaction selon le genre

Genre	Satisfait (e)	Pas satisfait (e)	Total
M	39	274	313
F	24	116	140
Total	63	390	453

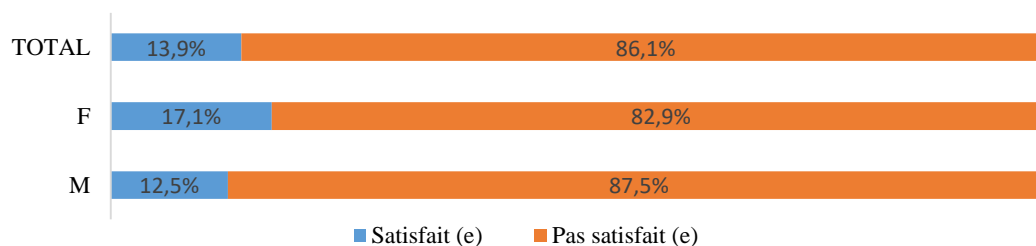
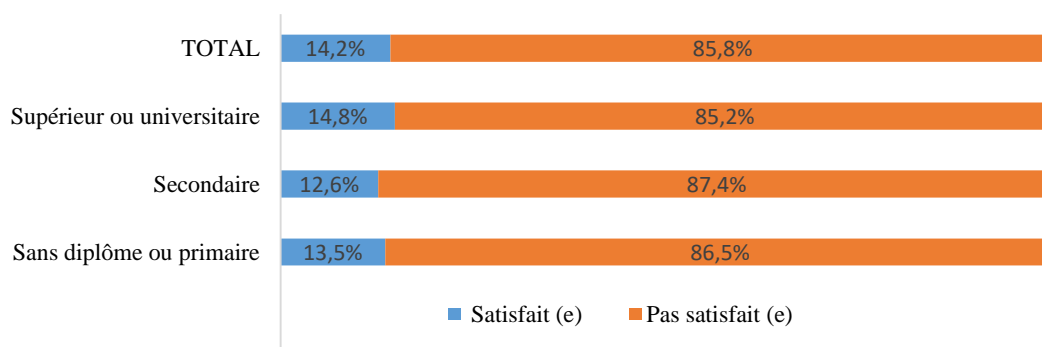
Graphique 42. Degré de satisfaction selon le genre (en %)

Tableau 41. Degré de satisfaction en fonction du niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Satisfait (e)	Pas satisfait (e)	Total	%
Sans diplôme ou primaire	5	32	37	8,31%
Secondaire	13	90	103	23,15%
Supérieur ou universitaire	45	260	305	68,54%
Total	63	382	445	100,00%

Les répondants ont manifesté un degré d'insatisfaction similaire (de l'évolution du processus électoral et de démocratisation) quels que soient leur âge, l'appartenance religieuse, le genre, le niveau d'instruction ou la province de résidence. Les tests du khi-deux confirment bien l'indépendance entre le degré d'insatisfaction et toutes les autres variables sociodémographiques considérées¹¹³¹.

Graphique 43. Degré de satisfaction en fonction du niveau d'instruction (%)

Comme on peut s'en rendre compte, les répondants-électeurs ont, majoritairement, montré un degré d'insatisfaction élevé de l'évolution du processus de démocratisation et du processus électoral. Cette insatisfaction généralisée contraste avec l'enthousiasme observé lors des deux élections déjà organisées. Dès lors, chercher à connaître les raisons de cette insatisfaction s'est imposé comme une nécessité. C'est cet aspect qu'aborde le point suivant.

4.5.2.2. Opinion des électeurs sur le processus électoral

Pour connaître l'opinion des électeurs sur le processus électoral, nous leur avons demandé si, selon eux (question A8 faite de cinq propositions en cochant la case la plus importante) :

- Les électeurs se font facilement manipuler par les candidats ;
- Les électeurs maîtrisent le processus électoral ;
- Les électeurs ne maîtrisent pas le processus électoral ;
- Les électeurs doivent être sensibilisés et formés de manière permanente (politisation) ;
- Les électeurs votent sans consistance, sans savoir pourquoi.

¹¹³¹ Annexe 9 : A9.12 - A9.15.

Les réponses obtenues sont reprises dans les tableaux 42-50 et le graphique 44. En observant ces données, les électeurs ont déclaré, à 33,0%, être facilement manipulés par les candidats. Pour éviter ces manipulations, les électeurs préconisent (35,9%) leur sensibilisation et leur formation permanente. Par ailleurs, le processus électoral n'est maîtrisé que par sept électeurs, soit 1,6% des 448 répondants sur 469 (tableau 42). En changeant de variables, par exemple, le genre (tableaux 48-49) et l'âge (tableau 50), on aboutit au même constat. Les électeurs pensent, à hauteur de 20,8%, voter sans consistance dans les quatre provinces analysées. Ce qui laisse supposer la non-saisie, par les électeurs, des enjeux politiques et électoraux. Ainsi, pour la majorité d'électeurs interrogés, le processus électoral apparaît plus complexe.

Tableau 42. Opinion sur le processus électoral selon la province

Province	Facilement manipulés	Maîtrisent le processus électoral	Ne maîtrisent pas le processus électoral	A sensibiliser et à former	Votent sans consistance	Total
Bandundu	42	1	13	43	32	131
Bas-Congo	15	2	4	18	15	54
Equateur	27	0	11	42	28	108
Kinshasa	64	4	11	58	18	155
Total	148	7	39	161	93	448

Tableau 43. Opinion sur le processus électoral selon la province (en %)

Province	Facilement manipulés	Maîtrisent le processus électoral	Ne maîtrisent pas le processus électoral	A sensibiliser et à former	Votent sans consistance	Total
Bandundu	32,1%	0,8%	9,9%	32,8%	24,4%	29,2%
Bas-Congo	27,8%	3,7%	7,4%	33,3%	27,8%	12,1%
Equateur	25,0%	0,0%	10,2%	38,9%	25,9%	24,1%
Kinshasa	41,3%	2,6%	7,1%	37,4%	11,6%	34,6%
Total	33,0%	1,6%	8,7%	35,9%	20,8%	100,0%

Tableau 44. Opinion sur le processus électoral selon le niveau d'instruction

Niveau d'instruction	Facilement manipulés	Maîtrisent le processus électoral	Ne maîtrisent pas le processus électoral	A sensibiliser et à former	Votent sans consistance	Total
Sans diplôme	13	1	2	10	8	34
Secondaire	34	2	13	32	23	104
Supérieur ou universitaire	97	4	24	119	57	301
Total	144	7	39	161	88	439

Tableau 45. Opinion sur le processus électoral selon le niveau d'instruction (en %)

Niveau d'instruction	Facilement manipulés	Maîtrisent le processus électoral	Ne maîtrisent pas le processus électoral	A sensibiliser et à former	Votent sans consistance	Total
Sans diplôme	38,2%	2,9%	5,9%	29,4%	23,5%	7,7%
Secondaire	32,7%	1,9%	12,5%	30,8%	22,1%	23,7%
Supérieur ou universitaire	32,2%	1,3%	8,0%	39,5%	18,9%	68,6%
Total	32,8%	1,6%	8,9%	36,7%	20,0%	100,0%

Tableau 46. Opinion sur le processus électoral selon la religion

Religion	Facilement manipulés	Maîtrisent le processus électoral	Ne maîtrisent pas le processus électoral	A sensibiliser et à former	Votent sans consistance	Total
Catholique	61	5	16	60	27	169
Protestant	30	0	5	29	19	83
Réveil	37	1	5	45	28	116
Autres et Non croyant	16	1	9	17	18	61
Total	144	7	35	151	92	429

Tableau 47. Opinion sur le processus électoral selon la religion(en %)

Religion	Facilement manipulés	Maîtrisent le processus électoral	Ne maîtrisent pas le processus électoral	A sensibiliser et à former	Votent sans consistance	Total
Catholique	36,1%	3,0%	9,5%	35,5%	16,0%	39,4%
Protestant	36,1%	0,0%	6,0%	34,9%	22,9%	19,3%
Réveil	31,9%	0,9%	4,3%	38,8%	24,1%	27,0%
Autres et Non croyant	26,2%	1,6%	14,8%	27,9%	29,5%	14,2%
Total	33,6%	1,6%	8,2%	35,2%	21,4%	100,0%

Tableau 48. Opinion sur le processus électoral selon le genre

Genre	Facilement manipulés	Maîtrisent le processus électoral	Ne maîtrisent pas le processus électoral	A sensibiliser et à former	Votent sans consistance	Total
M	95	5	25	116	68	309
F	57	2	14	42	23	138
Total	152	7	39	158	91	447

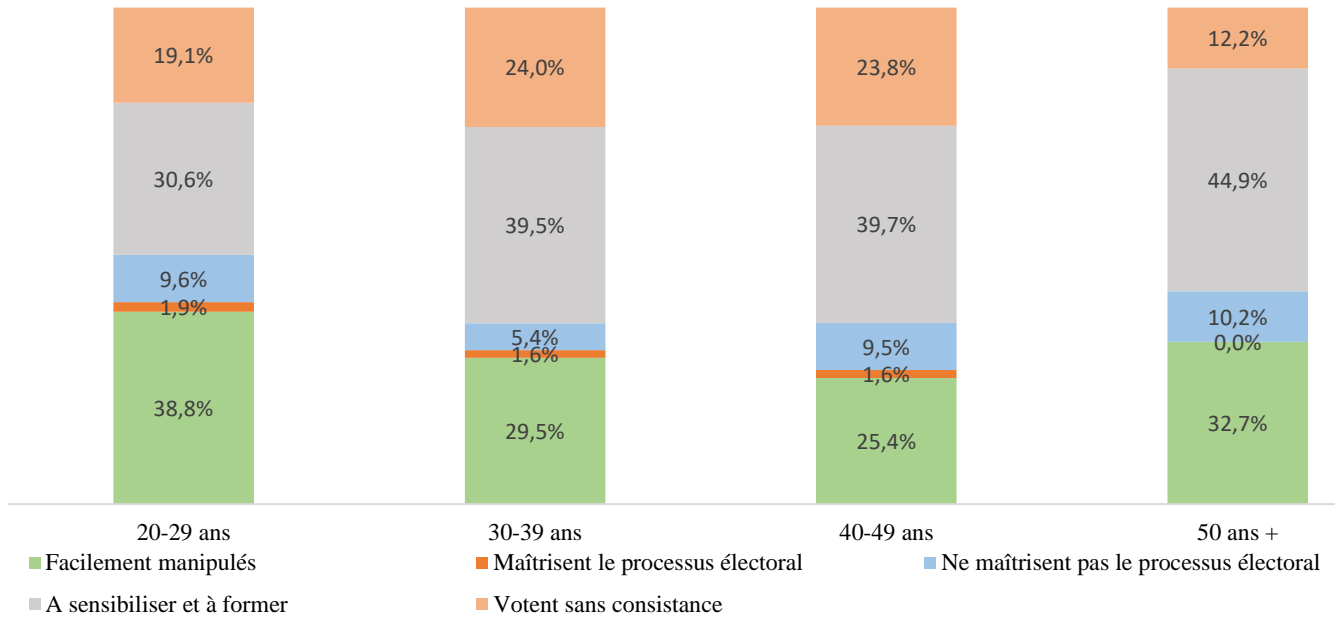
Tableau 49. Opinion sur le processus électoral selon le genre (%)

Genre	Facilement manipulés	Maîtrisent le processus électoral	Ne maîtrisent pas le processus électoral	A sensibiliser et à former	Votent sans consistance	Total
M	30,7%	1,6%	8,1%	37,5%	22,0%	69,1%
F	41,3%	1,4%	10,1%	30,4%	16,7%	30,9%
Total	34,0%	1,6%	8,7%	35,3%	20,4%	100,0%

Tableau 50. Opinion sur le processus électoral selon l'âge

Age	Facilement manipulés	Maîtrisent le processus électoral	Ne maîtrisent pas le processus électoral	A sensibiliser et à former	Votent sans consistance	Total
20-29 ans	81	4	20	64	40	209
30-39 ans	38	2	7	51	31	129
40-49 ans	16	1	6	25	15	63
50 ans +	16	0	5	22	6	49
Total	151	7	38	162	92	450

L'analyse sur l'opinion des électeurs montre un désintérêt des électeurs des processus de démocratisation et électoral congolais. Si cette tendance persiste, il faut craindre que les prochaines échéances électorales connaissent un fort taux d'absentéisme et de vote blanc.

Graphique 44. Opinion sur le processus électoral selon l'âge

Pour toutes ces raisons, les électeurs interrogés préconisent leur formation permanente¹¹³², ou mieux, leur politisation¹¹³³ aux processus de démocratisation et électoral, à hauteur de 36,7% de la variable niveau d'instruction (tableau 45) ; de 35,2% de la variable appartenance religieuse (tableau 47) ; de 44,7% de la variable âge, surtout des 50 ans+ (graphique 44). Pour être efficace, cette sensibilisation et cette politisation doivent se faire dans les langues ou dialectes qu'ils parlent et maîtrisent. Cette

¹¹³² Daniel Bamba Di Lelo avait proposé « une action d'éducation civique et politique permanente et soutenue », afin de développer « l'esprit critique de la population pour que celle-ci acquière une capacité d'effectuer des choix lucides en ce qui concerne les hommes politiques et leurs programmes d'action ». Car, soutient-il, « la démocratie à la base passe d'abord par l'éducation civique et politique des citoyens pour déboucher sur une participation active à l'œuvre de la reconstruction nationale », *ibid.*, p.258.

¹¹³³ Il s'agit, en réalité, de faire de la politisation de l'ensemble de la population congolaise, et spécifiquement, des entités rurales congolaises, comme cela a été le cas dans plusieurs Etats occidentaux, à l'exemple de la France. A ce propos, la littérature abonde pour présenter les voies suivies dans ce pays qui ont consisté à impliquer davantage les milieux ruraux dans l'activité politique et électorale française. Eugen Weber rapporte que les ruraux en France ont été politisés dès l'instant qu'ils ont pris conscience « que les affaires de la nation concernaient l'individu et la localité autant-et même plus- que celles de la communauté locale », WEBER, E., 1983, *La fin des terroirs. La modernisation de la France rurale 1870-1914*, Paris, Fayard, p.191. Pour sa part, Yves Deloye note que « la politisation (ou ce qu'il appelle, dans le cas français, la francisation) effective des campagnes s'est faite au prix de bouleversements sociaux et politiques importants qui ne produiront leurs pleins effets qu'à l'aube de la Première Guerre mondiale. La nationalisation de la vie politique ne sera acquise que lorsque les paysans « passèrent eux-mêmes de l'indifférence à la participation, parce qu'ils se sentaient qu'ils étaient impliqués dans la nation », DELOYE, Y., 2017, p.79. Dans le cas congolais, cette politisation, mieux cette implication effective des électeurs ruraux, nécessite la réhabilitation des ETD, devant devenir des lieux idéaux de sensibilisation et de formation évidente de la population des affaires étatiques nationales. Car, comme l'évoque encore Eugen Weber concernant la France, « les agents du changement » demeurent, inévitablement, « la construction des routes et des chemins de fer, le rôle des petites villes, l'évolution de l'artisanat et de l'industrie rurale, les migrations, le service militaire, le développement de la conscience politique, l'essor scolaire, l'action pastorale de l'Eglise », WEBER, E., 1983, 2^{ème} partie, p.353. En RD Congo, il convient de constater que les ETD ne sont pas impliquées dans la gestion et les réalités politiques nationales. Et que, par ailleurs, les autorités nationales ne se soucient pas encore de la réhabilitation des voies de communication et des activités économiques. Ces ETD demeurent donc, de plus en plus, en marge du fonctionnement de l'Etat.

perspective s'impose de soi et passe par l'officialisation des « langues nationales en langues principales de gouvernement »¹¹³⁴. Cette officialisation a l'avantage « d'impulser l'appropriation du débat démocratique par les citoyens congolais et de rendre réelle et vivante leur participation à la gestion de la *Res Publica* tant au niveau du pouvoir central que dans le cadre de l'exercice de la démocratie locale au sein des entités décentralisées »¹¹³⁵.

Une telle réforme serait un gage de « changement profond et bénéfique de la viabilité et du fonctionnement des institutions »¹¹³⁶ nationales, provinciales, territoriales et locales, essentiellement pour deux raisons. Tout d'abord, l'Etat peut en tirer « de profits dès lors qu'elle contribuera à raffermir la bonne gouvernance »¹¹³⁷. Ensuite, cette officialisation peut favoriser « le pouvoir de contrôle de l'action des gouvernants par le souverain primaire »¹¹³⁸. Surtout qu'il semble encore indiquer que le peuple, ultime dépositaire et destinataire de l'action politique¹¹³⁹ est totalement absent de la scène politique. Ce constat est corroboré par Jean Omasombo et Paul Bouvier qui observent que dans la pratique politique, le vécu quotidien d'une grande partie de la population congolaise reste au bord de la survie¹¹⁴⁰. Sa mobilisation, voire son implication, n'est manifeste que lors de la quête des suffrages.

Comme on le voit, la politisation des ETD doit se faire « par imitation, par contacts répétés, par rapprochements intersociaux, par imprégnation mutuelle, la politique (devant) irriguer la structure villageoise, gagnant de poche en poche les différentes classes »¹¹⁴¹, et dans le cas congolais, toutes les périphéries de la République. De la sorte, une telle politisation permettrait aux électeurs de faire, ultérieurement, des choix judicieux, en évitant une exposition facile de leurs suffrages à toute surprise et à toute manipulation¹¹⁴² des candidats. Cette voie semble être la mieux appropriée si l'on veut, substantiellement, réduire le profond fossé qui subsiste entre instruits et non-instruits, entre la ville et la périphérie, renforçant le déséquilibre¹¹⁴³ de la société politique congolaise. En attendant, l'espace politique congolais laisse persister une dualité antagoniste entre l'engouement et la ferveur des électeurs qui aspirent à vivre dans une société démocratique, loin de toute dictature, d'une part, et les

¹¹³⁴ MABAKA MUKWABUHIKA, P., (en collaboration avec SEFU THS-B'EM WADJIBOU, D.), 2016, p.p.86-87.

¹¹³⁵ *Id.*

¹¹³⁶ *Id.*

¹¹³⁷ *Id.*

¹¹³⁸ *Id.*

¹¹³⁹ KAMTO, M., 1987, p.504.

¹¹⁴⁰ BOUVIER, P., OMASOMBO TSHONDA, J. (sous dir.), 2012, p.164.

¹¹⁴¹ DELOYE, Y., 2017, p.82.

¹¹⁴² Marie Jean Antoine Nicolas de CARITAT, MARQUIS DE CONDORCET, *ibid.*

¹¹⁴³ BUAKASA NTULU KIA MPASU, 1996, p.194.

représentants politiques de 2006 et de 2011 qui semblent ne pas tenir compte de leur environnement en décrépitude permanente, d'autre part. Alors que les élections se présentent comme une voie utile de la désignation des représentants et de l'implication des électeurs dans la gestion de la politique nationale.

Pour autant, l'efficacité de toute sensibilisation et de toute politisation des populations s'assujettit, inexorablement, à une bonne administration des provinces, et surtout des entités territoriales décentralisées (E.T.D, collectivités et territoires). Celles-ci ne constituent pas encore une préoccupation des processus de démocratisation et électoral depuis 2006¹¹⁴⁴. Et pourtant, leur bon fonctionnement doit être le socle d'une bonne gestion étatique. Les minimiser, comme cela semble s'observer en RD Congo, c'est empêcher un fonctionnement harmonieux et pyramidal de l'Etat. C'est vouloir marcher par la tête. C'est s'interdire la possession de ses pieds, à l'exemple du corps humain, que représentent les collectivités. Nous pensons qu'autant la force de deux pieds aide l'humain à se tenir debout, autant la bonne administration des ETD peut participer à la bonne gestion de l'Etat. Ce parallélisme entre l'humain et un pays nous montre l'intérêt qu'il y a de se préoccuper du bon fonctionnement des collectivités (les pieds), des territoires (les jambes de la RD Congo). Ce qui aurait pour incidence le fonctionnement harmonieux des provinces (le tronc du pays) et de la tête, représentée par les institutions nationales (Assemblée nationale, Sénat, Gouvernement etc.) et la Président de la République. Ainsi donc, autant le dysfonctionnement d'un membre handicapé le bon fonctionnement du corps humain, autant le dysfonctionnement actuel des E.T.D constitue un frein dans le développement étatique et la base de l'anormalité de la gestion politique de la RD Congo.

Cette exigence apparaît, crotons-nous, comme une nécessité. Car, en RD Congo, les circonscriptions électorales se composent, majoritairement, des territoires ruraux, soit 155 sur 169. A elles seules, ces circonscriptions rurales pourvoient l'Assemblée nationale à près de deux tiers des parlementaires. Leur importance dans la bonne organisation des élections, en général, et des législatives, en particulier, paraît évidente. Les réhabiliter, c'est participer au fonctionnement normal et à la bonne tenue du processus électoral. Dans la situation actuelle, l'organisation de bonnes élections, présidentielles ou législatives, demeure un leurre et une utopie, au vu du dysfonctionnement de l'administration locale congolaise. La consolidation du processus électoral et l'implication de la majorité de la population congolaise, surtout peu ou non-instruite, imposent donc la réhabilitation des

¹¹⁴⁴ Considérées comme des élections de moindre importance, l'Etat n'a pas encore organisé des scrutins locaux et territoriaux. Par conséquent, les entités locales et territoriales ne fonctionnent pas normalement et la politisation des citoyens y fait défaut.

E.T.D. Cette réhabilitation ou cette « décentralisation représente l'espoir d'un autre mode d'administration, une autre manière de gérer l'économie, l'avènement de gouvernants qui s'intéresseront enfin à leurs difficultés d'existence et à leurs besoins »¹¹⁴⁵.

L'urgence impose donc que le vote devienne un acte réfléchi et pensé par les électeurs au moment de se déterminer sur la désignation de leurs représentants. Il doit cesser d'être perçu et compris comme un geste mécanique qui consiste à introduire, simplement, un bulletin dans une urne, sans saisir exactement son utilité et sa portée. En sensibilisant et en politisant de manière permanente les électeurs, on confèrera au vote toute sa dimension et toute sa pertinence. Puisque la sensibilisation et la politisation aideront, à la fois, les électeurs à faire des choix judicieux lors des échéances électorales, et à s'impliquer davantage dans la vie politique locale (collectivités), territoriale (territoire), provinciale et nationale.

CONCLUSION PARTIELLE

Ce chapitre a poursuivi pour objectif la mise en exergue des motivations du vote aux législatives de 2011 qui ont dicté et influencé le vote. Les électeurs votent en fonction des motivations diversifiées et leur choix peut être prédéterminé. Tout comme il peut également subir différentes influences avant ou pendant la campagne électorale, voire au moment du vote. L'exercice paraît ainsi délicat, complexe et excitant dans la mesure où il aborde une problématique liée aux comportements humains. Placé dans cette situation, tout analyste qui aborde cette thématique s'appuie sur des données qualitatives ou quantitatives, issues des entretiens ou des enquêtes¹¹⁴⁶. Ces données permettent d'extirper les motivations qui déterminent effectivement le vote des électeurs. De notre avis, cet objectif a été atteint. Il a, ainsi, permis de répondre à la question principale de cette recherche. Mais préalablement, quatre hypothèses ont été avancées pour comprendre et expliquer les motivations du vote aux législatives de 2011 :

- Les jugements rétrospectifs et prospectifs ;
- La visibilité politique pertinente, associée à la visibilité médiatique, impliquant la pratique laudative des « *mabanga* » ;
- La désorganisation de la CENI et l'achat de voix auprès de ses agents ;
- Le sentiment d'appartenance et d'identification¹¹⁴⁷ (ethnicité et localisme).

¹¹⁴⁵ BOUVIER, P., OMASOMBO TSHONDA, J. (sous dir.), 2012, p.165.

¹¹⁴⁶ André-Paul Frogner note que « les attitudes et opinions présentent un aspect plus subjectif, parce qu'elles en appellent aux dispositions personnelles des individus à agir », FROGNIER, A.P., p.28.

¹¹⁴⁷ MANIN, B., 2012, p.270.

La confrontation des données empiriques sur base des variables sociodémographiques a permis de confirmer l'hypothèse relative aux jugements rétrospectifs et prospectifs dans la motivation du vote des électeurs. Ces jugements ont fortement influencé le vote des électeurs-répondants, sur la base des actes posés antérieurement par les élus (approche rétrospective). L'élection des candidats de 2011 a, donc, constitué une réponse à ce constat d'échec de la précédente législature et a conféré à leurs promesses de campagne un jugement prospectif dans l'orientation du vote. La combinaison des deux jugements, rétrospectifs et prospectifs, constitue des éléments explicatifs de la réélection très limitée des représentants élus en 2006, et donc leur sanction massive, d'une part ; et l'élection des nouveaux candidats en 2011, d'autre part. Dans cette perspective, on peut comprendre la primauté de la motivation « amélioration du milieu social »¹¹⁴⁸, privilégiée dans trois des quatre provinces.

Cette explication permet une confirmation partielle de cette motivation des électeurs congolais au paradigme de Columbia, faisant du vote un acte qui tient compte des réalités sociales¹¹⁴⁹. Mais, contrairement à l'électeur américain dont le vote a été motivé par trois critères (statut socio-économique, religieux et résidentiel¹¹⁵⁰), l'électeur congolais a, quant à lui, essentiellement tenu compte de son environnement social, de la misère sociale généralisée, du dysfonctionnement des E.T.D., du chômage endémique¹¹⁵¹ et de l'absence des infrastructures de base, etc. L'amélioration du milieu social n'implique donc pas l'appartenance religieuse ou le lieu de résidence. Cette motivation revêt une caractéristique générale, au vu du degré de délabrement de l'environnement social. Ce qui a eu pour conséquence l'orientation du vote vers des candidats qui ont proposé des solutions allant dans le sens de son amélioration. La persistance ultérieure de cette attitude des électeurs, fondant leur vote en fonction de l'environnement socio-économique, risque de devenir une caractéristique régulière, avec pour conséquence le renouvellement du Parlement, à chaque épreuve réitérative, toutes choses restant égales par ailleurs.

La visibilité politique pertinente et médiatique, avec la pratique laudative des « *mabanga* », a été, aussi, partiellement confirmée, surtout dans le Bandundu, et moins influente dans le Bas-Congo et en

¹¹⁴⁸ La recherche de l'amélioration de l'environnement d'un individu, ici l'électeur, peut le prédisposer à poser un acte, le vote, sur cette base exclusive surtout lors d'une épreuve électorale réitérative. STOETZEL, J., 1943, p.169.

¹¹⁴⁹ LAZARFELD, P., BERLSON, B., GAUDET, H., 1944, p.47.

¹¹⁵⁰ FROGNIER, A.P., 1994, p.28.

¹¹⁵¹ Selon le rapport sur l'Indice du développement humain (IDH), publié le 15 décembre 2015, « le travail en général et en particulier celui des jeunes et des femmes, se pose avec acuité en RDC. La RDC est parmi les pays qui ont le taux de chômage le plus élevé, et aussi le taux de sous-emploi global, le plus élevé. Les conditions de travail sont pénibles pour la grande majorité bien que l'absence de statistiques ne permette pas de relever des évidences ». http://hdr.undp.org/sites/default/files/2015_human_development_report_overview_fr.pdf, p.30, consulté le 20 novembre 2017.

Equateur. Elle n'a pas été privilégiée à Kinshasa où elle aurait pu être plus influente pour des raisons avancées. Sa minimisation à Kinshasa contraste donc avec les résultats législatifs dispersés et diversifiés. Car, contrairement aux législatives de 1987¹¹⁵², par exemple, la dispersion partisane et ethnique voire provinciale des résultats de Kinshasa laisse apparaître une influence des « *mabanga* ». La capitale congolaise a élu quelques députés qui ont toujours bénéficié de cette pratique, sans nécessairement être originaires du Bandundu et du Bas-Congo¹¹⁵³. Leurs noms ont été chantés par plusieurs musiciens et orchestres ou cités dans de différents albums. Il est donc curieux de constater sa minimisation à Kinshasa.

La troisième hypothèse liée à la désorganisation de la CENI et à l'achat de voix auprès de ses agents n'a été, ni validée, ni invalidée, par les électeurs. Cette situation peut se comprendre par l'absence d'une question y relative. Le questionnaire administré a manqué une question spécifique en rapport avec le fonctionnement de la CENI et l'attitude de ses membres. Pour cette raison, il semble imprudent d'infirmier totalement cette hypothèse. A défaut de sa validation ou de son invalidation, cette enquête a permis de relever la complexité du processus électoral pour des motifs autres que ceux liés à la désorganisation de la CENI et à l'achat des voix.

La surprise de cette enquête a été l'invalidation ou la minimisation de l'ethnicité et du localisme, et donc de la quatrième hypothèse, comme variable explicative et déterminante du vote. L'ethnicité a été ici présentée comme un sentiment d'appartenance et d'identification à une ethnie, à la tribu, à la province ou à l'ancrage local. Nous avons constaté qu'aucune variable sociodémographique n'a privilégié l'ethnicité comme motivation du vote. Les électeurs congolais, du moins au niveau législatif, semblent ne pas accorder la même importance à l'ethnicité dans la désignation des représentants. Cette minimisation laisse libre cours à diverses interprétations au point de penser qu'elle peut avoir été évidente en raison du biais de l'échantillon de l'enquête. Cette interprétation a été écartée par l'analyse des populations faiblement représentatives de notre échantillon. Les non-instruits n'ont pas voté en privilégiant l'ethnicité comme motivation du vote. Est-ce à dire que l'appartenance au groupe social, ou l'ethnicité, n'influence plus les électeurs dans la désignation de leurs représentants ? Ou que d'autres motivations, à l'exemple du vote sur enjeux ou vote rationnel, sans être plus prégnant partout, influencent davantage le vote des électeurs ? Nous pouvons l'admettre

¹¹⁵² Rappelons qu'en 1987, les sièges de Kinshasa avaient été totalement remportés par les élus ressortissants essentiellement de Kinshasa, de Bandundu et du Bas-Congo (Bas-Zaïre) au point de nécessiter des législatives partielles ouvertes exclusivement aux candidats d'autres provinces pour rééquilibrer la représentativité de la ville.

¹¹⁵³ C'est le cas des députés Francis Kalombo, Gérard Mulumba, Zacharie Bababaswe, Jean-Marie Molato, etc.

dans ce cadre. Car, l'élargissement de l'identification au parti, à la religion n'a pas suffi à en faire une motivation privilégiée du vote des électeurs au niveau législatif¹¹⁵⁴. Cette minimisation contraste avec sa prégnance lors des législatives de 1960 à 1987.

En ce qui concerne le processus électoral, il ne répond pas encore aux attentes des électeurs qui le trouvent à la fois complexe et inefficace. La persistance de l'insatisfaction du processus électoral risque de favoriser la volatilité du vote des électeurs, à défaut de confirmer ce désintérêt par un vote blanc ou par un fort taux d'abstention. Déjà en 2011, plusieurs circonscriptions électorales ont vu le nombre de leurs sièges réduits, à la suite de la non-inscription de plusieurs électeurs¹¹⁵⁵. Cette attitude, si elle se confirme ultérieurement, devra constituer une interpellation tant pour tout scientifique intéressé par la question électorale congolaise que par la CENI et la classe politique afin de saisir ses réelles motivations. La normalité du vote blanc et nul¹¹⁵⁶ et la tendance vers une abstention galopante nécessitent d'en saisir les implications. Car, les deux scrutins déjà organisés ont connu un engouement évident. Mais, il nous semble qu'aussi longtemps que les préoccupations sociales de la population ne seront pas au centre de l'action politique, il y a à craindre une diminution d'intérêt du processus électoral comme cadre de désignation des représentants.

En résumé, et au vu des résultats de cette enquête, les électeurs ont mis en exergue quatre motivations ayant considérablement influencé le vote des électeurs congolais aux législatives de 2011. Il s'agit des problèmes sociaux et économiques, des jugements rétrospectifs et prospectifs, des enjeux socio-politiques et de la « visibilité politique et médiatique », associée aux *mabanga*. Ces motivations du vote peuvent être qualifiées de situationniste¹¹⁵⁷, de l'instant, susceptibles de revêtir une caractéristique volatile, instable, et conjoncturelle. Ce qui veut dire qu'en fonction des bouleversements de l'environnement social, politique et économique ultérieur, les électeurs peuvent adapter, réadapter voire changer leur comportement du vote. Dans cette perspective, une amélioration de la situation socio-politique et économique peut avoir une incidence positive du vote en faveur des représentants sortants. *A contrario*, la détérioration des paramètres socio-politiques et économiques pourrait inciter les électeurs à modifier leur comportement du vote contre des représentants sortants.

¹¹⁵⁴ D'autres études, comme celles de Dibwe Dia Mwembu et d'André Lubanza, ont abouti à la même conclusion faisant de l'ethnicité une motivation prégnante au niveau de l'élection présidentielle.

¹¹⁵⁵ CENI, 2012, *ibid.*

¹¹⁵⁶ BAUDEWYNS, P., SWYNGEDOUW, M., TEUBER, F., « Les transferts de voix en Wallonie : le cas des élections fédérales de 2007 et de 2010 », BAUDEWYNS, P., (ED.), 2014, p.58.

¹¹⁵⁷ STOETZEL, J., 1963, p.168

C'est ce qu'il faudra ultérieurement démontrer. Car, la connaissance du comportement électoral nécessite « l'accumulation de données, enregistrées par sondage ou par entretiens, sur les choix électoraux effectifs d'une population donnée, ces observations permettant d'établir des liens entre certaines propriétés sociales des individus étudiés et leurs votes »¹¹⁵⁸.

En attendant, Denis Lindon présente le vote situationniste, le vote de l'instant ou conjoncturel observé, comme se fondant essentiellement sur « des opinions conjoncturelles »¹¹⁵⁹. Il classe les opinions conjoncturelles en « trois groupes principaux : l'humeur des électeurs, leurs sujets de préoccupation et leurs positions sur les problèmes spécifiques »¹¹⁶⁰. Dans le cadre de cette recherche, nous pouvons considérer que le vote des répondants-électeurs en 2011 peut s'appréhender, fondamentalement, en fonction :

- Des « appréciations ou des jugements plus ou moins positifs »¹¹⁶¹, portés par les électeurs sur la situation antérieure et actuelle ;
- « Des prévisions ou pronostics plus ou moins optimistes ou pessimistes quant à l'évolution future »¹¹⁶² ;
- « Du degré plus ou moins fort de leur mécontentement (ou combativité sociale) »¹¹⁶³.

De ce point de vue, le vote des électeurs congolais ne pouvait qu'être en défaveur des représentants de 2006, et en faveur de nouveaux candidats, et élus en 2011. C'est la conclusion principale que nous pouvons retenir de l'analyse des données issues de l'enquête. La pertinence de cette interprétation ou explication nous permet de comprendre les résultats électoraux. Elle permet, également, de saisir le degré de certitude de la décision électorale, le contraste des résultats électoraux relevé et le renouvellement du Parlement, à hauteur de 78,2%.

Ainsi donc, par rapport aux modèles déterministes du vote, issus du paradigme de Columbia, celui dit situationniste ou conjoncturel qui a caractérisé les électeurs congolais aux législatives se différencie par sa tendance structurelle, par sa possible irrégularité¹¹⁶⁴ et sa volatilité. Par ailleurs, en prenant appui sur les jugements rétrospectifs et prospectifs, ce modèle situationniste ou conjoncturel

¹¹⁵⁸ SUREL, Y., 2015, p.34.

¹¹⁵⁹ LINDON, D., 1986, p.p.27-31.

¹¹⁶⁰ *Id.*

¹¹⁶¹ *Id.*

¹¹⁶² *Id.*

¹¹⁶³ *Id.*

¹¹⁶⁴ DOSQUET, F., « Comportement des électeurs et persuasion électorale », p.86.

se rapproche du choix rationnel (voir du vote instrumental¹¹⁶⁵) et de la conception que tout électeur peut se faire de la politique et du politique. Cette approche permet aux électeurs de comparer les actes posés par les représentants avant de se déterminer sur un vote futur. Il s'agit là d'une caractéristique de l'humain, instruit ou non-instruit. L'autre élément différentiel entre le paradigme de Columbia et la conclusion de l'enquête réalisée auprès des électeurs congolais se situe au niveau d'une certaine stabilité de choix des électeurs américains, selon quelques variables prises en compte, quoi que démenti plus tard. Alors que le vote situationniste ou instrumental congolais se singularise et se spécifie par sa forte tendance à l'instabilité et à la volatilité¹¹⁶⁶, une caractéristique observée auprès des électeurs belges, français voire américains.

Il sied, toutefois, de préciser que les motivations du vote ainsi mises en évidence se limitent à l'échantillon analysé. Il semble, dès lors, difficile de les généraliser à tous les électeurs congolais pour sa non-représentativité statistique et à la suite du type d'échantillon mobilisé. Toutefois, cette analyse et cette conclusion ont l'avantage de s'appuyer sur des données empiriques, obtenues dans des conditions, certes difficiles, mais auprès des électeurs ayant effectivement participé aux législatives de 2006 et de 2011. La conclusion de ce premier versant, relatif aux motivations du vote, ouvre la voie au deuxième versant de cette recherche qui aborde la question subsidiaire, à savoir, les stratégies persuasives des répondants-candidats dans la conquête des électeurs aux législatives de 2011.

¹¹⁶⁵ ENGLÉN, B., « Solving the paradox. The expressive rationality if decision to vote », vol.18 (3) : 1-23, www.sagepublications.com

¹¹⁶⁶ Dans le contexte théorique de cette étude, chapitre II, nous avons également relevé cette tendance de la volatilité du vote des électeurs américains, français et belges, au point d'en faire une caractéristique commune. C'est, du moins, ce qu'ont affirmé Gérard Grunberg pour la France, André-Paul Frogner et Damien Bol pour la Belgique, et Nie, Verba, Petrocik pour les électeurs américains dans leurs différentes études sur les motivations et comportements du vote.

CHAPITRE V

STRATEGIES PERSUASIVES AUX LEGISLATIVES DE 2011

L'établissement du gouvernement représentatif repose sur la sélection des représentants à divers niveaux de la gestion étatique par voie d'élection. Celle-ci s'assujettit au vote des électeurs. L'élection a été pensée pour se réitérer, contraignant les représentants à solliciter, à intervalles réguliers¹¹⁶⁷, leur légitimité. Ainsi, la réitération de l'élection restitue au peuple son pouvoir souverain afin de le conférer aux mêmes ou à d'autres candidats, en fonction des critères stables ou instables d'une élection à une autre. L'analyse des motivations du vote se présente comme la face A d'une élection. La face B s'applique aux candidats qui sollicitent le suffrage, en recourant à différentes stratégies persuasives pour convaincre les électeurs. Pour être élu, tout candidat à une élection doit convaincre les électeurs d'être leur meilleur représentant. Pour y parvenir, les candidats appliquent des stratégies diverses, devant s'adapter à la circonscription électorale. Stratagèmes et manipulations s'imbriquent souvent pour atteindre ce but. Ce chapitre tente de mettre en exergue les stratégies qui ont participé à la persuasion des électeurs, sur la base des données quantitatives obtenues auprès des répondants-candidats, en commençant, d'abord, par leur profil (section I). Il y est, ensuite, question de deux étapes importantes de la mise sur pied des stratégies persuasives, à savoir, la pré-campagne et la campagne électorale (section II). En outre, ce chapitre s'attarde sur les attitudes et les réactions des répondants-candidats face aux résultats électoraux (section III) ; et présente, enfin, leurs avis par rapport aux enjeux socio-politiques (section IV).

SECTION I

Réélus, élus et non-élus: qui sont-ils ?

La présentation des répondants-candidats se fait en fonction de leurs catégories respectives. Ce choix évite leur catégorisation sur la base de leur appartenance provinciale, au vu de leur nombre réduit. Elle est également fonction des variables sociodémographiques : statuts, genre, répartition par tranche d'âge, appartenance religieuse, milieu de naissance ou d'habitation. Détenant tous un diplôme supérieur ou universitaire, la variable niveau d'instruction tient essentiellement compte de leur orientation académique spécifique. Dans l'ensemble, 80 répondants-candidats, sur les 164 attendus, ont complété le questionnaire administré, soit 48,8% (tableau 51).

¹¹⁶⁷ MANIN, B., 2012, p.p.223-225.

Tableau 51. Répartition des répondants

Candidats	Répondants-attendus	Répondants effectifs	Répondants effectifs (%)	Différence entre attendus et répondants effectifs
Réélus	41	22	27,5%	19
Elus 2011	41	14	17,5%	27
Elus 2006	41	14	17,5%	27
Non-élus	41	30	37,5%	11
Total	164	80	100,0%	84

Pour rappel, les quatre provinces concernées par cette recherche ont réélus 41 représentants en 2011 (soit 38,7%) sur un total de 106 sur l'ensemble du pays. Alors que les représentants élus aux législatives de 2011 ont été dans ces provinces au nombre de 150, soit 38,1% sur un total de 394, représentant le nombre des élus de 2006 non réélus sur le plan national. Quant aux non-élus de deux scrutins, leur chiffre est plus important, soit plus de vingt-six mille candidats.

5.2.1. Profil des répondants à l'enquête

Les enquêtés présentent des profils académiques divers (tableau 52). Ils proviennent des sciences sociales et humaines, soit 67,5%, des sciences exactes et sciences appliquées, soit 12,5% et de la théologie, soit 5,0%.

Tableau 52. Profil des répondants selon l'orientation académique

Orientation académique	2006 et 2011	Elus 2011	Elus 2006	Non-Elus	Total	%Répondants
Sciences sociales et humaines	14	10	10	20	54	67,5%
Théologie	0	1	1	2	4	5,0%
Sciences exactes et appliquées	3	0	0	7	10	12,5%
Sans réponse	5	3	3	1	12	15,0%
Total	22	14	14	30	80	100,0%

Classés en fonction du genre (tableau 53), nous notons une forte représentation du genre masculin, soit 96,2% contre 3,8% du genre féminin. Rappelons que la proportion minime des femmes demeure constante à l'Assemblée nationale congolaise, depuis 1970.

Tableau 53. Profil des répondants selon le genre

Genre	Total	Pourcentage
M	75	96,2%
F	3	3,8%
Total	78	100,0%

Par ailleurs, la répartition en fonction de l'identification partisane (tableau 54) montre une majorité des députés du PALU, soit 15,0%, suivis de ceux de l'ARC (10,0%), du PPRD (7,5%), du MLC (6,3%) et 16,2% des indépendants.

Tableau 54. Identification partisane des répondants

Partis politiques	Total	Pourcentage
PPRD	6	7,5%
UDPS	1	1,3%
MSR	2	2,5%
ARC	8	10,0%
MLC	5	6,3%
PALU	12	15,0%
Aucun	13	16,3%
Autres partis	33	41,3%
Total	80	100,0%

Les répondants qui s'identifient à d'autres partis politiques représentent 41,3%. Cet important pourcentage représente près de 40 partis politiques différents. Cette situation semble compréhensible dans un pays qui compte plus de 477 partis¹¹⁶⁸. Ce chiffre peut déjà avoir été dépassé au vu de la création des structures partisanes à force de radiation ou de retournement des alliances. La majorité des enquêtés proviennent donc des partis politiques (83,8%). Par rapport à leur statut, presque tous les enquêtés se sont déclarés mariés, soit 92,5% (tableau ci-dessous).

Tableau 55. Statut des répondants

Statut	Total	Pourcentage
Marié ou vivant en concubinage	74	92,5%
Veuf / veuve	2	2,5%
Divorcé ou séparé	1	1,3%
Célibataire	2	2,5%
Total	79	100%

Avant de postuler aux législatives, les répondants-candidats ont déclaré majoritairement (79,5%) avoir travaillé dans le secteur public (tableau 56).

Tableau 56. Secteur professionnel des répondants

PROFESSION	Total	Pourcentage
Secteur public	62	79,5%
Secteur privé	16	20,5%
Total	78	100%

Par ailleurs, 72,5% d'entre eux appartiennent à la tranche d'âge 50 ans+. Les 20-29 ans sont les moins représentés, avec à peine 2,5% contre 8,8% pour les 30-39 ans et 16,3% pour les 40-49 ans, comme le montre le tableau ci-dessous.

¹¹⁶⁸ Liste actualisée des partis politiques autorisés à fonctionner en RD Congo, publiée par le ministère de l'Intérieur et Sécurité en mars 2015. Lors d'un débat de l'émission « Deux sons de cloche » entre deux parlementaires du PPRD et de l'ARC sur la RTNC, en date du 15 janvier 2018, nous avons appris que le nombre des partis politiques avoisinerait le chiffre de mille.

Tableau 57. Répondants selon l'âge

Tranche d'âge	Total	%
20-29 ans	2	2,5%
30-39 ans	7	8,7%
40-49 ans	13	16,3%
50 ans +	58	72,5%
TOTAL	80	100%

Classés par appartenance religieuse, les répondants se sont déclarés chrétiens catholiques, à hauteur de 51,4% (tableau 58), 33,3% des églises de réveil et 15,3 % de l'église protestante.

Tableau 58. Appartenance religieuse des répondants

Religion	Total	Pourcentage
Catholique	37	51,4%
Protestant	11	15,3%
Eglises de réveil	24	33,3%
Total	72	100,0%

Tableau 59. Répondants et lieu de résidence

Vivant dans la circonscription électorale	Total	Pourcentage
Non	45	57,0%
Oui	34	43,0%
Total	79	100%

Le tableau 59 montre que 57,0% des répondants ont déclaré ne pas vivre dans leurs circonscriptions électorales. Ceux qui ont déclaré habiter leurs circonscriptions électorales, soit (43%), se recrutent parmi les répondants de Kinshasa ou des chefs-lieux des provinces. Le taux élevé des répondants ne vivant pas au sein des circonscriptions électorales confirme la persistance du clivage « centre-périphérie », déjà évoqué dans le chapitre III, ou, pour le dire plus explicitement, « Kinshasa-province (ou territoire) » manifeste au sein de la société politique congolaise depuis 1960. Cette persistance permet de confirmer la forte emprise des citadins, ou des Kinois, depuis que s'organisent les élections en RD Congo. En réalité, il s'agit, pour la plupart, des villageois ayant déserté ces milieux d'origine à la quête d'une vie meilleure. Considérés comme des étrangers dans leurs milieux d'origine, ces citadins¹¹⁶⁹ ne renouent contact avec leurs circonscriptions électorales (territoires d'origine) qu'à la quête des suffrages. Un de candidats non-élus, vivant depuis toujours à Kinshasa, a renforcé cette prégnance des « Kinois » sur le processus électoral par une déclaration qui permet de constater le fossé profond qui existe entre ceux-ci, instruits et vivant à Kinshasa, et ceux-là, habitant encore la campagne et détenteurs de la légitimité représentative. En effet, lors de la campagne électorale et face

¹¹⁶⁹ Il faut, toutefois, signaler une exception, concernant le Bas-Congo. Dans cette province, la plupart des candidats, quoi vivant à Kinshasa ou dans d'autres villes, disposent chez eux d'une maison ou d'une activité commerciale. La prolifération des chaînes de radio et de télévision constituent une occasion de marquer sa présence chez soi.

aux électeurs en piteux état, ce candidat s'était interrogé: «Est-ce vraiment auprès de ces « gens-là » que je viens solliciter le suffrage ? »¹¹⁷⁰.

Par « ces gens-là » peut être diversement interprété. Le candidat peut avoir estimé que de par sa position sociale, requérir des suffrages auprès de « ces gens-là » constituait un rabaissement. Ou alors, « ces gens-là », cette masse non-instruite ne pouvait ni comprendre, ni saisir son propos, ni son programme et moins encore les enjeux électoraux. Distingué par son cursus académique et politique, ce candidat s'est estimé suffisamment supérieur à ses électeurs. Pour autant, et c'est cela le paradoxe de la société congolaise, ceux qui tiennent ces propos ont partagé pendant longtemps, généralement de la naissance à la fin des études secondaires, la vie de « ces gens-là ». A partir du moment où ils ont quitté « ces gens-là » pour côtoyer des gens d'un autre univers, ces camarades d'enfance sont devenus une masse inutile, bonne juste pour leur ascension politique. Concrètement, « ces gens-là » ne représentent aucun intérêt pour cette élite. On comprend le désintérêt manifeste des entités territoriales décentralisées où vivent ces « gens-là ». On saisit également la persistance du modèle léopoldien précédemment évoqué dans le chef des dirigeants et des élites postcoloniales.

Objectivement, au-delà de l'attitude condescendante qu'on peut attribuer à de tels propos, ils peuvent, en partie, paraître compréhensibles. En ce sens que la majorité des électeurs est non ou peu-instruite¹¹⁷¹, voire pas du tout formée et préparée pour ces enjeux politiques et électoraux. Mais faut-il leur imputer la faute au point de les minimiser puisqu'ils vivent dans un dénuement total ? Ces « gens-là », ne sont-ils pas l'expression d'une sorte de fuite de responsabilité de ces élites, issues de « ces gens-là » et incapables de se regarder dans le rétroviseur ou dans le miroir de l'histoire ou mieux, de la société commune ? L'image évoquée dans le premier chapitre de cette recherche trouve, une fois de plus, toute sa justification. Et pour être utile, ces élites ont doté « ces gens-là » d'un levier (le vote) pour conférer le droit de représentation aux candidats de leur choix, en adoptant le système représentatif. Arme efficace et désormais à leur portée, « ces gens-là » s'invitent désormais et régulièrement dans la vie politique, ne fût-ce que lors de la désignation des représentants, en dépit des difficultés évoquées.

L'autre clivage, corollaire au premier et déjà signalé, oppose « instruits et non ou peu-instruits ». Il est d'autant plus prégnant qu'il participe à la polarisation de la société congolaise. Dans ces

¹¹⁷⁰ Ces propos ont été tenus, à Kinshasa, par un Professeur d'université et ministre honoraire au cours d'un entretien voulu anonyme nous accordé le 25 juin 2013, lors de notre séjour de recherche.

¹¹⁷¹ Deuxième enquête démographique et de santé (EDS-RDC II 2013-2014), p.p.27-38.

conditions, les uns, instruits, passent pour l'incarnation de la modernité à l'occidental, pour avoir été à l'école occidentale. Les autres, non ou peu-instruits, demeurent confinés dans le rôle des gardiens de la tradition¹¹⁷² qu'ils sont seuls à maîtriser, malgré sa fausse invocation par les élites pour plus conforter leur perception autocratique du pouvoir que pour son recours effectif dans ses contours historiques. Puisque ces élites ne maîtrisent ni ses contours, ni son apport positif. En fait, la perception traditionnelle précoloniale de la gestion de l'Etat¹¹⁷³ ne sert pas de modèle ou de référence aux élites postcoloniales en vue de la gestion étatique. Car, si le pouvoir traditionnel avait, effectivement, un caractère sacré, il faut souligner que cette sacralité revêtait une double caractéristique opposée, comme le souligne Maurice Kamto. La sacralité précoloniale de la gestion du pouvoir était considérée, à la fois, comme « un facteur de légitimation du pouvoir »¹¹⁷⁴, et comme « une source de contestation du pouvoir »¹¹⁷⁵. Au-delà de cette double caractéristique oppositionnelle de la sacralité, le chef traditionnel se voyait assigner une mission dans l'exercice du pouvoir, consistant essentiellement à préserver et à sauvegarder, insiste Maurice Kamto, un « ordre ancien, non à en instituer un nouveau qui lui soit propre »¹¹⁷⁶. Voilà pourquoi la reconnaissance de la « toute puissance de l'Empereur »¹¹⁷⁷ faisait de lui, dans la pratique du pouvoir, « le gardien de l'ordre qui se voulait immuable¹¹⁷⁸, le gardien d'une tradition millénaire »¹¹⁷⁹. Dans cette configuration sociale, il semble subsister une nette différence dans la perception du pouvoir entre les chefs traditionnels précoloniaux et les dirigeants africains postcoloniaux.

Sur cette base, nous constatons que la loi électorale de 2011 a conforté la distinction parmi les conditions à réunir par chaque candidat à la députation pour avoir imposé la conditionnalité d'instruction ou de formation, avec un niveau supérieur ou universitaire¹¹⁸⁰. L'exception à cette conditionnalité distinctive peut s'observer au sein des assemblées provinciales où les chefs coutumiers peuvent y être cooptés, comme en 1960 et 1965, en qualité de membres¹¹⁸¹ et y disposent

¹¹⁷² BUAKASA NTULU KIA MPASU, G., 1996, p.125.

¹¹⁷³ KAMTO, M., 1987, p.112.

¹¹⁷⁴ *Id.*

¹¹⁷⁵ *Ibid.*, p.p.110-111.

¹¹⁷⁶ *Ibid.*, p.112.

¹¹⁷⁷ *Id.*

¹¹⁷⁸ Par comparaison à l'Etat moderne, le chef de l'Etat n'a pas pour mission de réviser, de modifier ou de changer la constitution, mais de maintenir celle en place, sauf en cas de nécessité afin d'assurer une gestion étatique adéquate.

¹¹⁷⁹ KAMTO, M., 1987, p.112.

¹¹⁸⁰ Article 9 de la Loi électorale.

¹¹⁸¹ Les articles 153-157 déterminent les conditions de cooptation des chefs coutumiers. Ainsi, l'article 154 précise les modalités d'élaboration de « la liste des candidats à coopter ». La procédure instituée stipule qu'« aucun chef coutumier ne peut être coopté au cours de deux législatures successives. Le principe de rotation des candidats chefs coutumiers doit s'appliquer en tenant compte des diversités ethniques du territoire ou de la province, selon le cas ». Par ailleurs, cette mesure de cooptation exclut « tout chef coutumier membre d'un parti politique ou d'un regroupement politique ».

encore d'un quota. Mais de plus en plus, la désignation des chefs coutumiers ne semble pas, non plus, échapper au principe de distinction. Deux tendances s'observent au sein de la société traditionnelle congolaise.

La première s'inscrit dans un nouvel ordre visant à adapter la tradition aux réalités modernes. Certaines tribus ou ethnies ont ainsi pris le pari de choisir leurs chefs coutumiers¹¹⁸², au sein de la famille régnante, mais à condition d'avoir un niveau universitaire. La deuxième tendance demeure dans le strict respect de la tradition, exigeant que le chef traditionnel possède davantage une bonne maîtrise des us et coutumes traditionnelles, minimisant le côté instructif comme un critère suffisant pour diriger un ensemble ethnique. D'autant que la pratique du pouvoir traditionnel fait du chef un serviteur de son peuple¹¹⁸³ qui a pour mission de garder et de veiller au respect de la tradition. La violation de l'ordre ancien peut lui coûter la vie ou son trône¹¹⁸⁴.

De ce point de vue, nous pouvons constater que ces spécificités et ces principes du pouvoir traditionnel ne sont pas souvent invoqués par les élites africaines postcoloniales au vu de leur incapacité de respecter les textes constitutionnels et légaux auxquels elles consentent et souscrivent librement. Et pour conférer une cohérence à cette tendance autocratique, les élites africaines postcoloniales n'hésitent pas à se référer à la tradition précoloniale du pouvoir lorsqu'elles subissent toutes sortes de critiques pour justifier leur pérennisation au pouvoir. Cette non-maîtrise des principes qui auraient permis un vivre ensemble harmonieux est à la base du saignement, par ces élites, de la vie, par des brimades contre toute contestation du pouvoir ; du saignement de l'économie, par la recherche de l'enrichissement et de l'appropriation de la chose étatique au lieu d'en être le serviteur (patrimonialisme prébendier et politique du ventre¹¹⁸⁵); du saignement du social et du culturel par le culte de la personnalité, l'institution des antivaleurs et de l'anarchie. Contrairement à ce qu'elles en disent, il ressort donc que les élites africaines postcoloniales détruisent tout ce qui a constitué le soubassement ou le socle des sociétés précoloniales.

Après avoir relevé cette contradiction des élites africaines postcoloniales et au lieu de nous y attarder, il nous semble à présent nécessaire de retrouver le fil conducteur de cette recherche et d'aborder, dans la prochaine section, la préparation, la conception et l'application des stratégies persuasives des répondants aux législatives de 2011.

¹¹⁸² Parmi ces chefs coutumiers universitaires, nous pouvons citer, à titre exemplatif, Sa Majesté Mwenda Bantu Munongo Godefroid, Roi des Bayekes, dans l'ex Katanga qui a étudié à Boston, aux USA, et feu Eméry Kalamba Wafuana Muanangana, roi des Bashilange (Lulua du Kasai Occidental), juriste formé à l'ULB et aux USA.

¹¹⁸³ KAMTO, M., 1987, p.112.

¹¹⁸⁴ *Ibid.*, p.76.

¹¹⁸⁵ BAYART, J.F., 2006, p. XXVI.

SECTION II

Avant et pendant la campagne : conception et application des stratégies persuasives

Une campagne électorale se prépare et comporte deux étapes complémentaires : la pré-campagne et la campagne électorale. La première étape est préparatoire et permet aux candidats de concocter et de cogiter sur les programmes à soumettre aux électeurs. Ces programmes sont pensés pour capter et attirer l'attention des électeurs vers les candidats, soit individuellement, soit par le canal des partis politiques. La conception du ou des programme(s) de campagne s'accompagne de l'élaboration des stratégies d'approche des électeurs par divers moyens (presse écrite et audio-visuel, téléphone, porte à porte, villages par villages, réunions et autres rencontres avec les électeurs). Les moyens financiers sont indispensables puisqu'ils permettent aux candidats d'atteindre l'objectif qu'ils s'assignent.

La pré-campagne, étape préliminaire, est tout aussi importante que la campagne électorale, la seconde étape. L'une est en amont et sert à préparer les programmes et les stratégies d'approches du terrain. L'autre se trouve en aval et consiste à matérialiser et à appliquer les stratégies de campagne préalablement conçues. La réussite d'une campagne électorale est, finalement, fonction de la bonne conjugaison de ces deux étapes qui poursuivent le même objectif : persuader et convaincre les électeurs à adhérer à leurs idées, à leur programme personnel ou partisan. Marketing et communication politiques¹¹⁸⁶ sont ainsi utilisés par les candidats dans leurs approches stratégiques au cours d'une élection.

Spécifions, avec Denis Lindon, que le marketing dont il est question ici doit s'appréhender comme « les moyens dont dispose une organisation (ici un candidat) pour influencer, dans un sens favorable à la réalisation de ses propres objectifs (le vote), les attitudes et les comportements des publics (électeurs) auxquels elle (ou il) s'intéresse »¹¹⁸⁷. En recourant au marketing et à la communication politique, le candidat à une élection poursuit pour objectif principal d'influencer et d'orienter le choix des électeurs par sa visibilité, son discours, ses stratégies d'approche. Pour toutes ces raisons, les candidats à un scrutin ont intérêt, d'une part, à « pouvoir agir sur un public »¹¹⁸⁸ qu'ils sont supposés

¹¹⁸⁶ Pour Marc Lits, « la communication politique a pour fonction de proposer à l'adhésion des citoyens des figures charismatiques dans lesquelles ils vont pouvoir se retrouver, autant en fonction du programme proposé par ces personnalités (ou personnages) que par leur image », LITS, M., « Le personnage politique », *KOUTROUBAS, T., LITS, M., Communication politique et lobbying*, 1^{ère} édition, Bruxelles, Editions de Boeck Université, p.54.

¹¹⁸⁷ LINDON, D., 1986, p.1.

¹¹⁸⁸ *Id.*

connaître; et d'autre part, à « choisir et à mettre en œuvre des *stratégies d'influence* efficaces, en utilisant les différents moyens »¹¹⁸⁹ à leur portée.

Ces deux étapes constituent le soubassement de la présente section et aborde, à la fois, les thématiques élaborées par le candidat et les moyens mobilisés pour atteindre les électeurs afin de les persuader et de les convaincre. Car, si le vote des électeurs est généralement fonction des diverses motivations et divers déterminants, le candidat en est l'épicentre, et donc l'acteur principal. De la manière qu'il déroule et expose son programme peut dépendre l'issue du vote. C'est pourquoi, signale Marc Lits, le candidat a intérêt à « devenir le personnage d'une histoire, jouant sur les registres émotionnels et rationnels »¹¹⁹⁰, en présentant « un *ethos* qui permet à l'électeur de s'identifier à lui (par les *ethos* d'identification) ou de retrouver en lui une figure forte et rassurante (par les *ethos* de crédibilité) »¹¹⁹¹.

5.2.1. Pré-campagne et campagne électorale : deux étapes complémentaires et déterminantes.

Analyser séparément la pré-campagne et la campagne électorale conforte la littérature qui les traite. Denis Lindon établit deux volets complémentaires de « la conduite d'une campagne électorale : l'élaboration (ou la formulation) d'une stratégie de campagne (pré-campagne), et la mise en œuvre pratique de cette stratégie »¹¹⁹² (campagne électorale). Pour Denis Lindon, la formulation des stratégies utiles et pertinentes oblige tout candidat à une élection à analyser le marché électoral et à inventorier « les ressources (matérielles et humaines) dont dispose le parti ou le candidat considéré »¹¹⁹³. L'imprégnation préalable des réalités du terrain électoral aide à cibler les types d'électeurs, à orienter et à préciser les stratégies efficaces.

5.2.1.1. Aperçu théorique de la pré-campagne

Denis Lindon subdivise la pré-campagne en « quatre catégories de décisions étroitement liées les unes aux autres. Il s'agit :

- De la fixation explicite et précise des objectifs de campagnes réalistes ;
- Du choix des cibles d'électeurs vers lesquels seront orientés les efforts de communication du candidat (ou du parti) ;
- Du choix des orientations maîtresses de la campagne, c'est-à-dire son terrain, et ses thèmes majeurs;

¹¹⁸⁹ LINDON, D., 1986, p.1.

¹¹⁹⁰ LITS, M., « Le personnage politique », *KOUTROUBAS, T., LITS, M.*, 2011, p.53.

¹¹⁹¹ *Id.*

¹¹⁹² LINDON, D., 1986, p.76.

¹¹⁹³ *Id.*

- De la stratégie-medias, c'est-à-dire le choix des vecteurs de communication qui seront utilisés ainsi que l'allocation, entre eux, des ressources disponibles¹¹⁹⁴.

Le deuxième volet concerne « la mise en pratique de la stratégie adoptée, qui implique l'emploi judicieux, au niveau tactique, des principaux moyens de communication retenus (1), et la mise en place d'un système efficace d'organisation, de planning et de contrôle de la campagne (2) »¹¹⁹⁵. En dépit de leur pertinence, l'application de ces deux volets peut se poser ailleurs, surtout si l'accessibilité des candidats aux medias et autres canaux de mobilisation des électeurs et de la communication constitue un handicap. Mais, ils peuvent permettre, pour quiconque tente de saisir les différentes approches, d'interpréter les enjeux qui se déroulent et se manifestent dans une autre société politique et étatique. Toutefois, tout candidat poursuivant pour but d'être élu doit intégrer ces deux étapes : l'une, préparatoire, et l'autre, exécutoire des stratégies conçues. Mettre sur pied les différentes étapes de la conceptualisation des stratégies, disposer des équipes de campagne et des moyens financiers, mobiliser des thématiques d'appui constituent des préoccupations permanentes de tout candidat à une élection.

En d'autres termes, les candidats savent, ou il serait rationnel d'en avoir conscience, que l'activité électorale est limitée dans le temps. Par conséquent, sa conduite nécessite du temps, de l'énergie et des ressources « dont les candidats ou les partis ne disposent pas » de manière illimitée¹¹⁹⁶. C'est pourquoi, dans un souci d'efficacité, les candidats doivent concentrer leurs efforts de sensibilisation « sur certains segments du corps électoral qui présentent pour eux une importance particulière et qui peuvent jouer un rôle déterminant dans l'issue du scrutin »¹¹⁹⁷. En outre, leurs efforts doivent consister à sauvegarder « leurs cibles naturelles, c'est-à-dire les segments du corps électoral qui leur paraissent devoir être les plus perméables à leurs idées ou à leur programme, les plus favorablement disposés à l'égard de leur personne, et par conséquent, les plus faciles à conquérir »¹¹⁹⁸. L'importance accordée à ces deux étapes interdépendantes d'une campagne électorale, la conception des diverses stratégies persuasives peuvent déterminer l'issue d'une élection, d'un vote en faveur ou en défaveur des candidats.

La première étape a trait au marketing politique¹¹⁹⁹ du candidat par lequel il se présente ou « se vend » auprès des électeurs. De la manière dont un candidat est perçu par les électeurs peut dépendre son

¹¹⁹⁴ LINDON, D., 1986, p.76.

¹¹⁹⁵ *Id.*

¹¹⁹⁶ *Ibid.*, p.81.

¹¹⁹⁷ *Id.*

¹¹⁹⁸ *Id.*

¹¹⁹⁹ Le marketing politique « est une opération qui autorise aux compétiteurs politiques virtuels d'organiser, avant le scrutin proprement dit, les réunions publiques à ce compris l'utilisation des medias en vue d'y développer un discours

élection. Car, un candidat n'est pas nécessairement élu en fonction de son programme partisan, mais parfois en fonction des relations tissées avec les électeurs, en fonction de la manière dont il est perçu et aborde ses électeurs, et donc en fonction de sa personnalité¹²⁰⁰. La deuxième étape exige du candidat une certaine profondeur dans sa communication politique. Etape importante lors d'une campagne électorale, le message ou le programme dont il est porteur peut faire adhérer le plus grand nombre d'électeurs.

Les réalités théoriques des deux étapes d'une campagne électorale nous ramènent à notre recherche. Il est dès lors question de présenter les stratégies persuasives dans leur conception et dans leur application par les répondants-candidats. En ce qui concerne la pré-campagne, elle est abordée au travers des différents moments de sa préparation: la modalité de sélection des candidats en 2011, le niveau de cette sélection (des candidats issus des partis politiques essentiellement), la préparation de la campagne (collecte des fonds, par exemple) ainsi que sur le choix des thèmes majeurs.

5.2.1.2. Pré-campagne électorale et sélection des candidats en 2011

La plupart des répondants-candidats ont été sélectionnés plus d'une année (tableau 60) avant les législatives par leurs partis politiques respectifs. Ils ont situé le début de la préparation de leur campagne juste après leur sélection. Le début de la campagne électorale proprement dite a obéi aux prescrits légaux, soit moins de trois mois avant le scrutin. Pour être plus précis, et en conformité avec la loi électorale de 2011, la campagne électorale a débuté dans le mois précédant le vote. Les contrevenants s'exposaient aux pénalités financières¹²⁰¹. Ce qui explique que 47 (soit 58,8%) sur les 80 répondants se sont effectivement lancés en campagne dans le délai légal.

Par ailleurs, les candidats issus des partis politiques ont été désignés au niveau des instances nationales des partis, comme le montre le tableau 61. Il faut, toutefois, préciser que la sélection des candidats par les directions nationales des partis politiques congolais n'induit pas une couverture nationale des structures partisans. Les partis politiques congolais se disent nationaux par conformité à la législation sur leur création et non par rapport à l'occupation spatiale du territoire. Dans la

électoral. Il admet la préparation et la mise en place d'une stratégie électorale capable de mobiliser, au moment du vote, les potentiels électeurs. Dans ce domaine, il est conseillé aux acteurs impliqués et/ou intéressés de développer et d'entretenir une stratégie de « *consommation politique permanente* » en vue de créer une sorte d'adéquation entre l'action politique et son acceptation par un électorat potentiel préparé à l'avance », ESAMBO KANGASHE, J.L., 2014, p.70.

¹²⁰⁰ Nous avons longuement évoqué cet aspect dans le deuxième chapitre, section V.

¹²⁰¹ L'article 80 de la loi électorale stipule que « quiconque se livre à la campagne électorale en dehors de la période légale est puni d'une amende de 20.000 à 100.000 francs congolais ». Par ailleurs, « la campagne électorale est ouverte vingt-quatre heures après la publication de la liste définitive des candidats et prend fin vingt-quatre heures avant l'ouverture du scrutin », article 112 de la loi électorale.

pratique, ces partis politiques sont rarement implantés à travers tout le pays¹²⁰². A ce propos, André Lubanza note que l'occupation géographique des partis politiques « obéit à la logique identitaire. Chaque parti est mieux implanté dans le milieu d'origine de son leader »¹²⁰³.

Tableau 60. Sélection des répondants, organisation et début de la campagne

Réélus, élus 2006 et 2011, non-élus	+ de 12 mois	+ de 9 mois	+ de 6 mois	+ de 3 mois	- de 3 mois	Pas applicable	TOTAL
Avez-vous été sélectionné(e) par votre parti ?	24	13	14	11	10	6	78
Avez-vous commencé à organiser votre campagne ?	22	10	15	16	16	0	79
Avez-vous commencé à battre campagne à plein-temps ?	4	3	8	9	47	6	77
TOTAL	50	26	37	36	73	12	80

Tableau 61. Niveau de sélection des répondants aux législatives de 2011.

Niveau de décision de sélection des candidats	TOTAL	%
Congrès de mon parti	21	26,3%
Direction de mon parti	47	58,7%
Autre	12	15,0%
TOTAL	79	100%

André Lubanza constate, par exemple, que « la forte implantation à l'est du PPRD et du MSR se justifie par l'origine géographique de leurs leaders, Joseph Kabila et Pierre Lumbi qui sont ressortissants des provinces de l'Est »¹²⁰⁴. Cette constatation vaut également pour le MLC et le PALU qui sont « plus implantés à l'ouest en raison de l'appartenance occidentale de leurs leaders respectifs, Jean-Pierre Bemba et Antoine Gizenga »¹²⁰⁵. Cette implantation identitaire permet de comprendre la suprématie de ces partis dans ces provinces, au point de se placer généralement en tête « de liste du nombre des sièges dans les provinces d'origine de leurs leaders »¹²⁰⁶. Cette réalité laisse persister, plus de cinquante ans après son indépendance, le nombrilisme identitaire en RD Congo, ou l'ethnicité¹²⁰⁷. Toutefois, une relativisation de cette affirmation s'impose. En ce sens que la

¹²⁰² C'est du reste, ce que rapporte Guy Aundu Matsanza, dans son analyse sur « L'environnement des politiques : géopolitique régionale ». Pour lui, « l'étude sociologique du Kasai aide à connaître la composition ethnique et les réseaux que les partis exploitent pour agir dans l'Etat ». Ce constat se généralise au sein de tous les partis politiques congolais qui mettent « en application cette stratégie dans toutes les entités territoriales du pays pour affirmer leur implantation nationale », AUNDU MATSANZA, G., 2010, p.66.

¹²⁰³ LUBANZA MUKENDI, A., 2008, p.64. « Dans un champ politique où l'engagement politique est fondé sur l'idéologie tribale, un leader ne peut prétendre à l'envergure nationale s'il n'est pas leader dans son propre terroir et de sa province d'origine ».

¹²⁰⁴ *Id.*

¹²⁰⁵ *Id.*

¹²⁰⁶ *Id.* Dans son livre, André Lubanza se fonde sur les données issues des législatives de 2006. Alors qu'en 2011, tout en gardant une certaine proportion dans les provinces de leurs leaders, les électeurs ont modifié leur vote, comme l'ont démontré les motivations du changement du comportement électoral.

¹²⁰⁷ AKELE ADAU, P., *ibid.*

confirmation identitaire et adhésive des militants au sein des partis politiques n'a pas constitué, curieusement, une motivation substantielle du vote des électeurs, comme a eu à le démontrer l'analyse des données quantitatives dans le précédent chapitre.

5.2.1.3. Financement de la campagne électorale à charge des candidats

Qui dit pré-campagne électorale sous-entend également la recherche des moyens financiers pour couvrir les dépenses liées à la campagne. Le candidat budgétise ses dépenses et cible ses sources de financement qui peuvent être partisans, personnelles ou privées. En RD Congo, la loi électorale organisant les législatives de 2011 n'a pas prévu des modalités de financement de la campagne électorale au niveau législatif¹²⁰⁸. A notre connaissance et après vérification, aucun texte légal ne règle la question financière des candidats aux différents scrutins. Ce qui signifie qu'en 2011, les candidats ont dû prendre en charge le financement de leur campagne électorale, en recourant à divers donateurs. Sur la base des réponses recueillies, il ressort que les frais de campagne électorale ont varié en fonction des moyens disposés par les candidats ou parfois, en fonction des partis politiques. Le tableau 62 présente les montants dépensés par les différents enquêtés en fonction de leur catégorie ainsi que la moyenne leur attribuée, obtenue après l'addition des sommes par candidat, divisé par l'ensemble des sommes de tous les candidats par catégorie¹²⁰⁹.

Tableau 62. Montants dépensés par les répondants et moyenne par catégorie

ENQUETES	MONTANTS DEPENSES	MOYENNE DEPENSEE
REELUS	12.000 à 120.000,00 \$US	39.636,36 \$US
ELUS 2011	6.500,00 à 120.000,00 \$US	46.857,14\$US
ELUS 2006	5.000,00 à 120.000,00 \$US	33.928,57 \$US
NON-ELUS	450,00 à 110.000,00 \$ US	15.281,66\$ US

Ces différents chiffres mettent en évidence un déséquilibre budgétaire entre les candidats aux législatives. Ce déséquilibre peut constituer un avantage pour certains, et un désavantage pour d'autres. Il peut également impacter les stratégies de campagne et les approches des électeurs. Et pourtant, et c'est cela encore un paradoxe à relever, certains candidats ou politiciens de carrière, voire membres de la majorité présidentielle, disposant des budgets plus conséquents, n'ont pu se faire

¹²⁰⁸ La situation n'est pas différente au niveau de la présidentielle. Marie Soleil Frère rapporte, à ce propos, qu'en 2006, Joseph Kabila avait dépensé 50 millions de dollars américains pour sa campagne électorale, contre 22 millions pour son challenger Jean-Pierre Bemba, FRERE, M.S., 2009, p.178.

¹²⁰⁹ Cette moyenne a été obtenue en additionnant l'ensemble des montants déclarés par les candidats, divisés par l'ensemble des candidats. Ce qui explique la différence qu'on peut observer selon les catégories. De sorte que les catégories qui ont moins d'enquêtés voient leur montant augmenté par rapport à celle ayant un nombre plus élevé.

réélire ou élire¹²¹⁰. Ce paradoxe incite, au-delà de susciter des questionnements, à une relativisation de cette donne dans le cas sous analyse. Par ailleurs, nous avons noté une participation insignifiante des partis politiques à la campagne électorale des candidats. Illustrons cette situation en prenant quelques exemples. Un candidat réélu, ayant avancé un budget de campagne de 120.000\$US, a présenté la ventilation suivante :

- Montant mobilisé par le candidat : 95,5%, soit 114.600,00\$US;
- Dons privés : 4%, soit 4.800,00\$US ;
- Participation du parti politique : 0,5%, soit 600,00\$US.

Les dépenses de candidats issus de certains partis ayant participé à la gestion de la législature 2006 - 2011 varient profondément. Le PPRD, par exemple, a conséquemment participé au budget de ses candidats aux législatives. Ainsi, un candidat issu de ce parti et ayant déclaré des dépenses de campagne de l'ordre de 80.000 dollars US, en a fait la répartition suivante :

- Quotité du parti : 40%, soit 32.000 dollars ;
- Montant en provenance du candidat : 40%, soit 32.000\$ US ;
- Dons privés : 20%, soit 16.000 dollars.

Pour sa part, un candidat du PALU, au pouvoir de 2006 à 2011, a affecté, à sa campagne électorale, un budget estimé à 50.000\$ US. La ventilation de ce montant se présente comme suit :

- Quotité du parti : 1%, soit 500 \$ US ;
- Fonds propres du candidat : 40%, soit 20.000,00\$ US ;
- Dons privés : 59 %, soit 29.500dollars.

Pendant ce temps, un candidat d'un parti d'opposition, ECIDE, ayant déclaré un budget de campagne de 50.000\$ US, a fait la répartition suivante :

- Quotité du parti : 0% ;
- Fonds propres : 98%, soit 49.000 dollars ;
- Dons privés : 2%, soit 1.000 dollars US.

Ces trois cas illustrent trois réalités différentes. Le principal parti de la majorité présidentielle, le PPRD, s'est fortement impliqué financièrement dans la campagne de ses candidats. L'autre parti de cette même majorité, le PALU, n'a pas suffisamment soutenu financièrement la campagne électorale de ses candidats. Quant à l'apport financier du parti de l'opposition, ECIDE, il s'est, simplement, avéré nul. Toute la charge financière de la campagne a été supportée par le candidat. Ainsi donc, la campagne électorale a été diversement organisée en fonction des moyens mobilisés.

¹²¹⁰ Antoine Ghonda est de ceux à avoir reconnu sa défaite dans le Bas-Congo. Des cas similaires peuvent être cités dans d'autres provinces du pays, exemple d'Alexis Tambwe Mwamba dans le Maniema, ou de Christophe Mboso Nkodia Puanga dans le Bandundu, etc.

5.2.1.4. Organisation de la campagne électorale en 2011

La campagne électorale est une étape au cours de laquelle les candidats appliquent les différentes stratégies persuasives, préalablement conçues, pour atteindre et convaincre les électeurs. Ces stratégies se conçoivent, se testent éventuellement avant toute mise en application afin de jauger les intentions et les orientations des électeurs, leurs attentes des candidats, ou leur perception face aux enjeux socio-politiques, économiques, sécuritaires. Ces évaluations visent à saisir le terrain électoral. Ainsi donc, pour Jean-Louis Esambo, «concevoir une stratégie de campagne, c'est établir, de manière rationnelle, un plan d'action visant à atteindre un objectif dans un environnement qui, à défaut d'être conflictuel, est, de toute évidence, concurrentiel. Loin d'être une science exacte, la stratégie de campagne est plutôt un art de faire, une analyse rigoureuse, ayant pour finalité une visée opérationnelle »¹²¹¹. Pour Avril et Gicquet, la campagne électorale se perçoit comme « une action coordonnée et systématisée à laquelle se livrent les candidats en vue d'amener les électeurs à adhérer à leurs idées ou projets de société, se déclinant en une doctrine politique professée pour solliciter le vote des électeurs dans le cadre d'une compétition réglementée»¹²¹². Si la campagne électorale joue naturellement un rôle déterminant, en tant qu'élément de vitalité démocratique¹²¹³, son importance consiste également « à présenter aux électeurs la justesse de ses propositions et la crédibilité de ses programmes en vue d'obtenir leurs suffrages »¹²¹⁴.

Notons qu'il existe une différence fondamentale entre la campagne électorale et la propagande électorale. La campagne électorale concerne toute une période au cours de laquelle les candidats s'affrontent. La propagande électorale s'appréhende comme une « technique de matérialisation de la campagne électorale »¹²¹⁵. Ainsi, la propagande électorale s'articule autour « d'un ensemble de moyens mis en œuvre par le candidat pour convaincre les électeurs à voter pour lui. Dans la pratique, la propagande électorale est modelée dans la campagne électorale, notamment en ce qui concerne le recours aux moyens audio-visuels, aux médias écrits ou aux sondages »¹²¹⁶.

La campagne électorale se présente, finalement, comme un moment de confrontation des projets et des rapports persuasifs entre les candidats, d'une part, et entre ceux-ci et les électeurs, par différents canaux et contacts, d'autre part. Nous pouvons, autrement, dire que la campagne électorale fait croiser les deux pôles de la vie politique ou représentative, à savoir, le *bottom* représenté par le peuple

¹²¹¹ ESAMBO KANGASHE, J.L., 2014, p.71.

¹²¹² AVRIL, P., et GICQUET, J., 2005, *Lexique de droit constitutionnel*, Paris, PUF, Collection Que sais-je ?, p.16.

¹²¹³ ESAMBO KANGASHE, J.L., 2014, p.69.

¹²¹⁴ *Id*

¹²¹⁵ *Id*.

¹²¹⁶ *Id*.

électeur, détenteur de la légitimité qu'il confère au *up*, le sommet (le candidat), pour le représenter et défendre ses intérêts.

Tableau 63. Candidats et recours d'un consultant pendant la campagne

Recours d'un consultant en communication	Total	Total (Pourcentage)
OUI	1	1,4%
NON	70	98,6%
TOTAL	71	100,0%

Au cours d'une campagne électorale, les candidats peuvent requérir les conseils d'un spécialiste en marketing politique. Mais, dans le cas sous analyse, la question posée aux candidats, consistant à savoir s'ils ont été aidés par un spécialiste, tant dans l'étape de la conception que de l'application des stratégies, a permis d'établir le tableau 63ci-dessus. En le scrutant, il montre que les candidats, à hauteur de 98,6%, n'ont pas recouru à un spécialiste de la communication ou du marketing politique¹²¹⁷ pour la campagne électorale ou pour le contact avec les medias, contre 1,4% des répondants-candidats ayant recouru aux services d'un spécialiste en communication ou en marketing politique.

Tableau 64. Candidats et équipes de campagne

Equipe de campagne	TOTAL	Total (pourcentage)
OUI	73	93,6%
NON	5	6,4%
TOTAL	78	100%

Le non recours, par la majorité de candidats, à un spécialiste en communication, peut également s'expliquer par le problème financier au vu des budgets présentés par les différents candidats. Cette absence d'un consultant en communication peut avoir été compensée par les équipes de campagne (93,6%), comme l'indique le tableau 64, lesquelles ont pu accomplir diverses tâches : la distribution des affiches de campagne, la sensibilisation des électeurs, l'accompagnement des candidats, la représentation des candidats lors de certaines manifestations organisées à cette fin ou en qualité des témoins et d'observateurs dans les bureaux de vote, voire en qualité d'intermédiaires entre les candidats et certains électeurs indécis.

5.2.2. Candidats et campagne électorale en 2011

Malgré sa nécessité au cours d'une élection, l'importance de la campagne électorale est, de plus en plus, relativisée surtout dans les démocraties occidentales où elle ne détermine ou ne motive pas, nécessairement, le vote de certains électeurs. Plusieurs raisons peuvent expliquer la diminution de

¹²¹⁷ FRERE, M.S., 2009, p.174.

l'influence de la campagne électorale, comme par exemple, l'absence de contrainte des promesses électorales autour desquelles elle s'articule. Cette absence de contrainte incite les électeurs critiques ou indécis, ceux qui ne peuvent pas facilement succomber aux discours des candidats, d'orienter leur vote en fonction, par exemple, des jugements rétrospectifs ou prospectifs¹²¹⁸, en fonction des enjeux ou de leurs utilités (choix rationnel). Néanmoins, c'est pendant cette période que s'appliquent les stratégies de campagne, présentées comme des instruments à la disposition des candidats dans la démarche persuasive des électeurs. Pour connaître les stratégies persuasives recourues par les candidats aux législatives de 2011, nous analysons les thèmes de campagne, tout d'abord, tels que repris à la question A7, et l'accès des candidats aux médias, ensuite (question A14).

5.2.3. Thèmes de campagne électorale

Les candidats ont utilisé différents thèmes de campagne pour faire passer leurs messages auprès des électeurs. Pour mieux les aborder et les présenter, nous les avons regroupés en trois catégories :

- Les problèmes sociaux ;
- Les problèmes économique-politiques ;
- Les problèmes sécuritaires.

5.2.3.1. Problèmes sociaux

Les problèmes sociaux englobent essentiellement la dégradation ou l'inexistence des infrastructures de base, la misère généralisée de la population, le chômage endémique de la majorité de la population, surtout de la jeunesse, la non-prise en compte des institutions de santé et la désintégration de l'enseignement primaire, secondaire et universitaire, etc. Ces problèmes concernent toutes les provinces et n'épargnent aucune partie du pays¹²¹⁹. Les nommer suffit-il, pour autant, de proposer des solutions quand on sait que les députés congolais ont une forte propension à désertier leurs circonscriptions électorales après l'élection. L'analyse des motivations du vote a démontré l'influence des problèmes sociaux dans l'orientation du vote des électeurs, au point de désigner leurs représentants en fonction de leurs capacités à être les meilleurs canaux de transmission des problèmes sociaux de la circonscription électorale auprès de l'Exécutif national. Cette attitude peut être taxée de manipulatrice. Mais, elle s'intègre dans la démocratie représentative qui n'exclut pas les promesses de campagne. Même si, comme le prévient Pierre Favre, personne n'a d'emprise réelle sur la validité préalable des promesses annoncées¹²²⁰. Néanmoins, le candidat, dans sa tentative de conquête et de

¹²¹⁸ MANIN, B., 2012, p.234.

¹²¹⁹ Lors de notre séjour de recherche nous ayant conduit dans plusieurs territoires et collectivités des provinces de l'ex Bandundu et du Bas-Congo, nous avons observé l'état de dégradation très avancée des routes secondaires ou des dessertes agricoles.

¹²²⁰ FAVRE, P., 2005, p.279.

persuasion des électeurs, se voit contraint à la fois, de « persuader en promettant » et de « persuader en manipulant »¹²²¹.

Pour éviter de succomber facilement aux promesses et aux programmes des candidats, les électeurs doivent faire preuve de lucidité. A condition qu'ils possèdent une opinion suffisante et une capacité compréhensive des enjeux et des intrigues politiques et électoraux¹²²². Auquel cas, ils s'exposent, comme l'affirme Frédéric Dosquet, aux manipulations des candidats « au travers de la mise au point de modèles et de différentes techniques de persuasion »¹²²³. Ce qui peut être advenu lors des législatives de 2011, au vu du plébiscite de la motivation « amélioration du milieu social », qui peut s'interpréter comme une réponse aux différentes offres politiques des candidats. Affirmativement, les problèmes sociaux doivent avoir profondément joué dans les stratégies persuasives des électeurs lors de la désignation de leurs représentants.

5.2.3.2. Problèmes politiques et économiques

La deuxième catégorie regroupe les thèmes traitant des problèmes politiques et économiques. Les enquêtés ont majoritairement critiqué la déliquescence du tissu économique du pays, accentuée par une mauvaise gouvernance de l'Etat. Pour contrer cette morosité économique, Elie Ngoma propose « la mise en œuvre d'une stratégie intelligente et rigoureuse assise sur trois grands impératifs de base :

- La soumission aux principes intellectuels, éthiques, juridiques et démocratiques rationnels universellement acceptables;
- La dotation du courage et de l'audace d'inventer des règles de vie et de travail nouvelles et innovantes pourvu qu'elles soient appropriées, très utiles et efficaces ;
- L'association des forces sociales et intellectuelles les meilleures, et la mise à leur disposition des moyens de performance et d'excellence (3) »¹²²⁴.

Le problème de gouvernance repose un autre lié au chômage endémique qui caractérise la RD Congo, de manière générale, et frappe davantage la jeunesse, instruite ou non-instruite. Ces problèmes économiques ont, naturellement, une incidence évidente sur le vécu quotidien de la population dont les lendemains demeurent incertains. Face à la misère généralisée, les thèmes économiques ont fortement participé au changement du vote des électeurs. Espérant que le choix de nouveaux représentants favorise l'application des solutions durables. Par ailleurs, la corruption généralisée de

¹²²¹ BRAUD, P., 2011, p.107.

¹²²² DOSQUET, F., 2013, p.116.

¹²²³ *Id.*

¹²²⁴ NGOMA BINDA, P., 2009, *Principes de gouvernance politique et éthique...Et le Congo sera sauvé*, Louvain-la-Neuve, Bruylant-Academia, p.16.

la société politique congolaise déjà évoquée¹²²⁵, voire au sein des institutions représentatives, accentue la mauvaise gouvernance étatique. Elle est à la base de la stagnation du pays et de son sous-développement, en dépit de toutes les ressources dont il regorge. Pire, la mauvaise gouvernance étatique maintient le pays dans une forte dépendance patrimonialiste et prébendière¹²²⁶, au point de faire de l'Etat une propriété privée des différents présidents de la République et de sa famille, biologique et politique. Cette tendance s'observe et se perpétue depuis 1965 et montre une permanente confiscation des pouvoirs étatiques au bénéfice des chefs de l'Etat et de leur oligarchie. Cette emprise s'amplifie davantage avec la tentative prégnante de ces chefs de l'Etat à réviser régulièrement les constitutions ou à en rédiger de nouvelles, devant se conformer à leurs desiderata¹²²⁷.

5.2.3.3. Problèmes sécuritaires

La troisième catégorie comprend les thèmes liés à la sécurité. L'insécurité, essentiellement à l'Est du pays¹²²⁸, ainsi que tous les autres phénomènes à la base de la perturbation de la quiétude des populations ont constitué le soubassement de la campagne électorale des répondants-candidats. La préoccupation des candidats de l'Ouest sur l'insécurité à l'Est a conforté le sentiment d'unité nationale des Congolais. Le confirment les réponses recueillies en rapport avec la question B1, à propos de leur sentiment d'appartenance. Sur sept propositions (RD Congo, province d'origine, district, territoire, collectivité, paroisse et groupe ethnique), 78 répondants, soit 97,5%, (tableau 65) ont placé le sentiment d'appartenir à la RD Congo en première position.

Tableau 65. Sentiment d'appartenance des répondants

Sentiment d'appartenance	En premier lieu	En deuxième lieu
A la RD Congo	78	2
A la province d'origine	1	31
A votre district	0	4
A votre territoire	0	12
A votre collectivité	0	5
A votre paroisse	0	4
A votre groupe ethnique	1	22
Total	80	80

¹²²⁵ KUTUMISA B. KYOTA, O., 2015, p.42.

¹²²⁶ BAYART, J.F., 2006, p. XXIV.

¹²²⁷ Les candidats aux législatives, surtout proches de l'opposition congolaise, ont condamné la révision constitutionnelle de janvier 2011. Celle-ci a ramené les tours de l'élection présidentielle de deux à un tour pour des problèmes financiers. Dans le précédent chapitre, les répondants-électeurs ont, également, déclaré avoir voté en défaveur des élus de 2006 pour le vote des lois jugées anti-démocratiques

¹²²⁸ On peut également citer, la milice dite de Kamuina Nsapu depuis janvier 2017, dans le Kasai-central.

5.2.3.4. Importance des thèmes de campagne

Pour établir un classement de trois thèmes les plus importants de leur campagne, nous avons posé aux candidats-répondants la question A7 ainsi libellée: « Sur lequel des thèmes suivants avez-vous le plus mis l'accent durant votre campagne ? Le second le plus important ? Le troisième le plus important ? ».

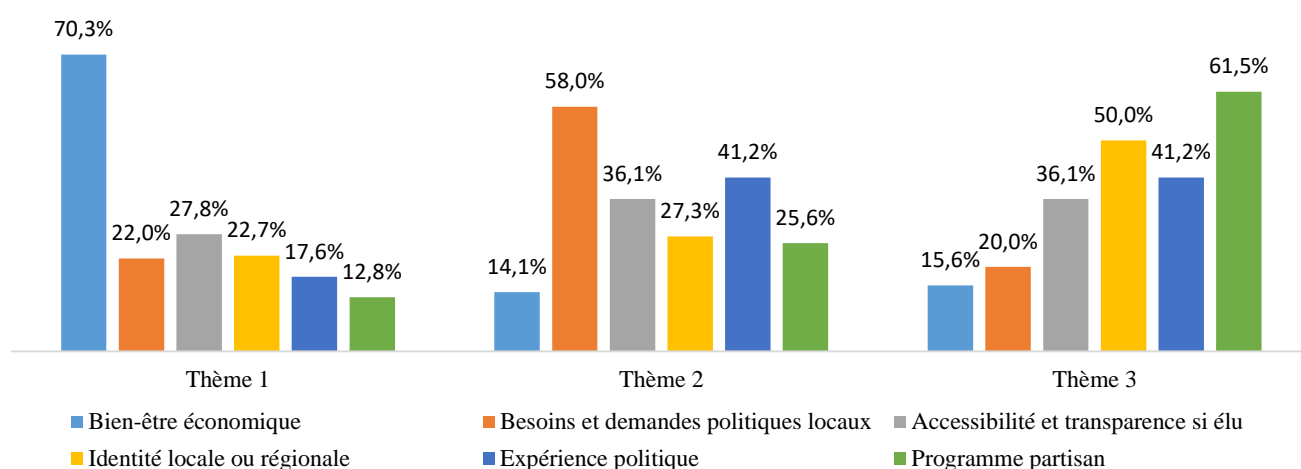
La situation économique de la circonscription (70,3%) a été plébiscitée par les répondants-candidats comme le premier thème de campagne. Vient, en deuxième position, le programme partisan (61,5%) et les besoins et demandes locaux (58,0%) comme troisième thème de campagne (tableau 66 et graphique 45).

Tableau 66. Classement de trois thèmes les plus importants des répondants

Thèmes	Thème 1	Thème 2	Thème 3	TOTAL
Bien-être économique	45	9	10	64
Besoins et demandes politiques locaux	11	29	10	50
Accessibilité et transparence si élu	10	13	13	36
Identité locale ou régionale	5	6	11	22
Expérience politique	3	7	7	17
Programme partisan	5	10	24	39

En fait, deux de trois thèmes, à savoir le bien-être économique de la circonscription et les besoins et demandes politiques locaux, se rapprochent, à plus d'égards, à la motivation « amélioration du milieu social » privilégiée par les électeurs interrogés. Par contre, si le programme partisan est perçu sous l'angle de l'identification partisane, il se trouve en contradiction flagrante avec la motivation des électeurs. De même, le privilège accordé par les candidats, durant la campagne électorale, à leur image qu'à celle du parti devait les inciter à minimiser l'impact de l'identification partisane. Surtout que les structures fonctionnelles des partis sont inexistantes dans les circonscriptions rurales et leur implantation dépasse rarement la ville de Kinshasa et certains chefs-lieux de provinces.

Graphique 45. Importance des thèmes de campagne aux législatives de 2011



5.2.3.5. Moyens d'approches des électeurs

Approcher les électeurs au cours d'une campagne électorale est l'activité principale de tout candidat sollicitant le suffrage. Le candidat utilise tous les moyens à sa portée pour faire passer son ou ses message(s) auprès des électeurs. Selon la circonscription et l'étude préalable, existent plusieurs techniques d'approche lors d'une campagne électorale. Les candidats peuvent solliciter le concours des leaders d'opinion¹²²⁹, jouer avec les électeurs dits flottant ou à faible implication « *low-involvement* » ou avec les électeurs « critiques »¹²³⁰. En fonction de la catégorisation des électeurs établie par les candidats, ils peuvent user des stratégies spécifiques pour les atteindre et les inciter à voter pour eux. La littérature en la matière ressasse abondamment sur les différentes approches, malgré les difficultés, pour certains électeurs, à saisir les programmes électoraux. Cette incapacité peut être fonction d'un faible degré de réflexion ou d'une limitation des moyens recourus¹²³¹, pour permettre aux électeurs d'appréhender la quintessence du contenu des programmes.

Cette faiblesse ouvre, selon Frédéric Dosquet, une large « opportunité à l'offre politique, d'essayer de les manipuler au travers de la mise au point de modèles et des différentes techniques de persuasion »¹²³². Elle n'impacte pas, par contre, un électeur éveillé dont l'engagement sur le plan cognitif à l'égard d'un enjeu favorise l'acquisition de l'information ainsi que la réception d'un message sur l'enjeu¹²³³. Car, comme le rappelle Jon Zaller, « les individus tendent à résister aux arguments contraires à leurs prédispositions politiques »¹²³⁴.

Dans leur approche stratégique, les candidats ont donc intérêt à en tenir compte, et à ne pas oublier, comme le fait remarquer Jacques Gerstlé, que « plus une considération a été évoquée récemment¹²³⁵, plus elle sera rapidement remémorée et activera une attitude mémorisée lui correspondant »¹²³⁶. C'est dans cette optique qu'il faut saisir la précision qu'apporte Frédéric Dosquet selon laquelle « certains messages bénéficient d'un volume plus important que d'autres, et sont donc, plus efficaces dans la

¹²²⁹ Dans le cas congolais, les leaders d'opinion peuvent être des chefs coutumiers, des chefs des villages, des musiciens, on l'a vu avec la pratique laudative des « *mabanga* ».

¹²³⁰ LINDON, D., 1986, p.82.

¹²³¹ DOSQUET, F., « Comportement des électeurs et persuasion électorale », *DOSQUET, F.*, (coord.), 2012, p.116.

¹²³² *Id.*

¹²³³ ZALLER, J., 1996, « The myth of Media Impact revived : New support for a Discredited idea », *MUTZ, D.C., SINIDERMAN, P.M., and BRODY, R.A.*, (eds), *Political Persuasion and Attitude Change*, Ann Arbor, MI, University of Michigan Press, p.p.17-18.

¹²³⁴ *Id.*

¹²³⁵ Il s'agit de l'effet de récence.

¹²³⁶ GERSTLE, J., 1996, « L'information et la sensibilité des électeurs à la conjoncture », *Revue française de Science Politique*, vol.46, p.731-752.

persuasion »¹²³⁷. Dans le cadre de cette recherche, nous pouvons établir une corrélation ou un lien de causalité entre l'importance des thèmes socio-politiques et économiques dont ont été porteurs les répondants-candidats et les prédispositions des électeurs, fortement préoccupés par la déliquescence de leur environnement social. L'existence de ce lien entre ces thèmes et les conditions de vie des électeurs justifie l'influence de la motivation « amélioration du milieu social ». En d'autres termes, les candidats qui se sont approprié la réalité sociale des électeurs et qui se sont appuyés, dans leurs programmes, sur ces thèmes, ont rencontré les préoccupations et les prédispositions des électeurs.

5.2.3.6. Spécificité des moyens d'approche des électeurs

Disposer notamment des thèmes de campagne, des moyens financiers, connaître le terrain électoral constituent des préalables indispensables qui permettent aux candidats de mieux affronter les électeurs. Mais ces préalables ne suffisent pas ou ne fonctionnent pas de manière automatique. Généralement, la rencontre avec les électeurs nécessite des moyens d'approche qui peuvent être communicationnel (medias et NTIC), interpersonnel (rencontres de toutes sortes) ou matériels (affiches etc.). De tous ces canaux d'approche des électeurs, les medias occupent sans doute une place de choix, surtout dans les démocraties occidentales où ils se captent, se suivent (audiovisuel) ou se lisent (presse écrite) partout. Ils permettent d'atteindre, indéniablement, les électeurs, et peuvent effectivement, et avec plus d'efficacité, orienter et déterminer leur vote. La campagne électorale s'y déroule essentiellement par le truchement des medias, à travers des débats radio-télévisés des candidats ou des tribunes de presse, des rencontres politiques avec les militants ou lors de la distribution des tracts. Les électeurs s'imprègnent ainsi du contenu des discours politiques et peuvent se faire leur opinion sur les enjeux et les orientations des candidats.

Les électeurs apprécient donc, par l'entremise des medias, la profondeur des analyses des candidats, les propositions concrètes en fonction des enjeux sociaux, ou encore, comme le signale Frédéric Dosquet, « la gestuelle des candidats, leur voix ou leur manière de s'adresser »¹²³⁸ et de communiquer. Les candidats insistent sur les points essentiels qui touchent la sensibilité des électeurs ou alors « l'usage de la triangulation à celle du bi-conceptualisme »¹²³⁹. Ainsi, si les medias sont à la portée de tous les candidats, ils constituent des outils importants d'une campagne électorale. Car, comme le mentionnent Grunberg et Laidi, ils permettent de « répondre à un enjeu de manière optimale

¹²³⁷ DOSQUET, F., 2012, p.116.

¹²³⁸ *Ibid.*, p.116-117.

¹²³⁹ GRUNBERG, G., LAIDI, Z., 2007, *Sortir du pessimisme social. Essai sur l'identité de la gauche*, Paris, Collection « Telos », Hachette littératures, p.150.

en intégrant les perspectives »¹²⁴⁰ des différents acteurs politiques, engagés dans une compétition électorale et aident à connaître les candidats qui sollicitent un mandat représentatif.

5.2.3.6.1. Candidats et medias en RD Congo : difficile cohabitation

Dans son chapitre sur l'élaboration d'une stratégie, Denis Lindon pense qu'après la formulation des objectifs de sa campagne, le ciblage des priorités et les orientations maîtresses (terrain, ton et thèmes majeurs), le candidat doit, « pour définir complètement sa stratégie de campagne, en choisir les medias, c'est-à-dire les canaux de communication par lesquels il va atteindre ses cibles afin de leur transmettre ses messages »¹²⁴¹. Mais, cette importance accordée aux medias ne se manifeste pas dans tous les pays et dépend généralement de la couverture nationale des Etats. L'efficacité des medias lors d'une campagne électorale s'assujettit, finalement, au degré de leur accessibilité ou de leur inaccessibilité. La RD Congo se trouve dans une situation d'inaccessibilité des medias. La presse écrite, par exemple, joue, généralement, un rôle très faible au sein de l'opinion nationale congolaise, et est exclusivement « réservée aux lettrés et enclavée dans la capitale », comme le constate Marie-Soleil Frère ¹²⁴². Dans ces conditions, cette presse écrite-là ne se « prédispose pas à jouer un rôle majeur dans le déroulement du processus électoral »¹²⁴³. Dans les chefs-lieux de certaines provinces où émettent certaines chaînes audio-visuelles, seule « la télévision¹²⁴⁴, étant donné son taux de pénétration, est identifiée comme le support privilégié de propagande et de mobilisation »¹²⁴⁵ des électeurs.

Concrètement, l'audio-visuel congolais se trouve dans un stade embryonnaire et tributaire de ses propriétaires, pouvant être soit du pouvoir, soit de l'opposition. A ce sujet, certaines chaînes privées, par exemple, malgré leur capacité à œuvrer au service de l'information, sont dirigées par « des hommes d'affaires non directement impliqués en politique »¹²⁴⁶. Néanmoins, ces chaînes privées évoluent « dans un contexte complexe où leur indépendance ne peut être que relative, leurs propriétaires tenant à ménager leurs relations avec le pouvoir en place pour protéger la prospérité de leurs affaires »¹²⁴⁷.

¹²⁴⁰ GRUNBERG, G., LAIDI, Z., 2007, *ibid.*, p.150.

¹²⁴¹ LINDON, D., 1986, p.107.

¹²⁴² FRERE, M. S., 2009, p.69.

¹²⁴³ *Id.*

¹²⁴⁴ Dans un processus électoral, Jean-Marie Cotteret note que la télévision « permet de suivre et de contrôler les agissements des hommes et des femmes au pouvoir. Elle offre aux téléspectateurs-électeurs une meilleure connaissance des mesures prises par les politiques et leur permet de vérifier que les promesses lancées lors des campagnes électorales ont été tenues », COTTERET, J.M., 2000, *La magie du discours. Précis de rhétorique audiovisuelle*, Paris, Editions Michalon, p.152.

¹²⁴⁵ FRERE, M. S., 2009, p.70

¹²⁴⁶ *Id.*

¹²⁴⁷ *Id.*

Si les chaînes privées appartenant aux hommes d'affaires posent un sérieux problème d'indépendance dans le traitement de l'information¹²⁴⁸, elles le sont davantage si elles sont des propriétés de certains acteurs politiques¹²⁴⁹. Dans ces conditions, les chaînes radio-télévisées servent exclusivement à défendre leurs patrons, en reprenant ou en matraquant « leur audience avec les images et les déclarations de leur propriétaire »¹²⁵⁰. Ce qui est de nature à complexifier la régulation des médias dès lors que l'espace communicationnel présente des inégalités et des déséquilibres.

5.2.3.6.2. Campagne électorale terne en province

Pour toutes ces raisons, la campagne des législatives paraît souvent terne dans certaines villes de provinces, et davantage dans les circonscriptions territoriales du fait de l'absence des médias, d'une part, et du budget limité des candidats, d'autre part¹²⁵¹. Et là où existent des radios communautaires, leur accès se complexifie et est assujéti à l'achat d'espaces. Car, la radio locale n'octroie pas de plage gratuite¹²⁵². La taxation des communiqués et autres annonces dans les langues locales demeure une nécessité pour ces chaînes radiodiffusées puisqu'elle permet de faire face aux besoins et à la paie du personnel. Mais, cette taxation handicape aussi le passage sur antenne de tous les candidats et accentue les difficultés de leur recours dans les stratégies de campagne. Par ailleurs, si aucune chaîne de télévision n'assure la couverture nationale, la radio parvient, de temps en temps, à pallier cette carence. La RTNC¹²⁵³ et Radio Okapi apparaissent comme les seules chaînes capables d'offrir une couverture nationale¹²⁵⁴. Mais, rien ne garantit leur recours par les candidats pour battre campagne dans les circonscriptions électorales territoriales. Quant à la majorité d'autres radios, leur couverture d'émission est limitée dans un rayon très limité, sans incidence directe sur la population.

¹²⁴⁸ Cette présentation de la réalité des médias congolais n'en fait pas une spécificité de ce pays, loin s'en faut. La lecture de certains auteurs occidentaux, surtout américains, permet de relever ces difficultés entre les médias et leurs propriétaires. Nous pouvons en retenir qu'un régime démocratique qui présente des disparités marquées dans la répartition de richesse et de la propriété, de ressentiment d'appartenance à leur communauté et d'inexistence d'un système de communication efficace en vue d'une participation réelle des citoyens, pose finalement un sérieux problème politique des citoyens, CHOMSKY, N., W.McHESNEY, R., 2016, *Propagande, médias et démocratie*, préface de Colette BEAUCHAMP, Nouvelle édition augmentée, traduit de l'anglais par Liria ARCAL et Louis de BELLEFEUILLE, Montréal, Editions Ecosociété, p.p. 101-102.

¹²⁴⁹ Citons, avec Marie-Soleil frère, quelques candidats aux législatives et propriétaires des chaînes de télévision à Kinshasa : Pius Muabilu Mbayu (Radiotélévision du Groupe l'Avenir) ; Canal Congo Télévision et Canal Kin Télévision de Jean-Pierre Bemba, mais qui défendaient les candidats du MLC, son parti politique ; Molière TV de Léon Nembalemba, Horizon 33 de Jean-Charles Okoto, Mirador de Michel Ladi Luya etc. On peut étendre la liste en province, FRERE, M.S., 2009, p.69.

¹²⁵⁰ *Id.*

¹²⁵¹ *Ibid.*, p.179.

¹²⁵² *Id.*

¹²⁵³ La radiotélévision nationale congolaise est une chaîne publique, ayant une direction provinciale au niveau des chefs-lieux de toutes les anciennes provinces.

¹²⁵⁴ FRERE, M. S., 2009, p.71.

Cette réduction d'influence des medias est également d'ordre linguistique. Une chaîne de radio ou de télévision ne peut pas avoir une grande audience si elle émet en français, la langue officielle et administrative, non-maîtrisée par la majorité de la population congolaise. Ces raisons permettent de saisir l'inefficacité des medias, tant de l'audio-visuel que de la presse écrite, lors d'une campagne électorale congolaise.

Prenons, pour le démontrer, l'exposition aux medias des femmes et des hommes au sein de la société congolaise telle que présentée par une enquête nationale¹²⁵⁵. Il en ressort que « 66,0 % de femmes n'utilisent aucun media (journal, radio ou télévision) pour s'informer contre 46,0 % d'hommes. Les résultats montrent ensuite que de tous les medias, c'est la radio qui est la plus utilisée: plus de deux femmes sur dix (22,0 %) et plus de quatre hommes sur dix (41,0 %) ont déclaré écouter la radio, au moins une fois par semaine »¹²⁵⁶. En ce qui concerne la télévision, cette enquête montre qu'elle est regardée « au moins une fois par semaine par moins de deux femmes sur dix (17,0 %) et par deux hommes sur dix (21,0 %). Les hommes ont déclaré un peu plus fréquemment que les femmes qu'ils lisaient des journaux. Seulement 8,0 % de femmes contre 21,0 % d'hommes de 15-49 ans ont déclaré lire un journal au moins une fois par semaine »¹²⁵⁷. Par ailleurs, la même enquête indique une faible proportion de celles et ceux qui s'exposent, habituellement, « à la fois aux trois medias : seulement 2,0 % de femmes et 6,0 % d'hommes »¹²⁵⁸.

Toutefois, cette exposition est variable selon qu'on se retrouve dans une ville, comme Kinshasa ou en milieu rural. La comparaison de l'exposition aux medias amène à constater, selon cette enquête, un écart « entre la ville de Kinshasa et les autres provinces. En effet, 14,0 % d'hommes sont habituellement exposés aux trois medias à Kinshasa contre au plus 9,0 % ailleurs. Chez les femmes, la proportion varie d'un maximum de 5,0 % à Kinshasa à moins d'un pour cent dans la province du Bas-Congo »¹²⁵⁹. Cette enquête conclut que « la comparaison de ces différentes proportions avec celles de l'EDS-RDC de 2007 révèle qu'il y a eu une augmentation de la proportion de personnes exposées à aucun media. En milieu rural, les proportions sont passées de 78,0 % à 82,0 % chez les femmes et de 52,0 % à 60,0 % chez les hommes tandis qu'en milieu urbain, elles sont passées de 38,0 % à 41,0 % chez les femmes et de 21,0 % à 23,0 % chez les hommes »¹²⁶⁰.

¹²⁵⁵ Deuxième enquête démographique et de santé (EDS-RDCII 2013-2014), p. 34.

¹²⁵⁶ *Id.*

¹²⁵⁷ *Id.*

¹²⁵⁸ *Id.*

¹²⁵⁹ *Ibid.*, p.44-46.

¹²⁶⁰ *Id.*

Ainsi, au-delà de la rareté des chaînes de radiodiffusion et de télévision et des problèmes soulevés par cette enquête liée à l'exposition aux médias, d'autres phénomènes entravent tout recours aux médias dans les stratégies de campagne des candidats. Nous pouvons citer, parmi ces entraves, le phénomène « coupage ».

5.2.4. « COUPAGE¹²⁶¹ » : phénomène néfaste contre les candidats et gangrène contre la profession journalistique

Le « *coupage* »¹²⁶² provient du verbe « couper ». Ce concept a été forgé par les journalistes professionnels en RD Congo. Il n'est pas le fait des seuls journalistes congolais. Il existe également ailleurs et revêt d'autres dénominations. Au Cameroun, par exemple, il s'appelle « gombo »¹²⁶³. Coupage et « gombo » signifient en réalité la même chose : il s'agit d'une rétribution financière (généralement) ou matérielle que perçoivent les journalistes pour la couverture d'un événement, quel qu'il soit. Plus concrètement, le coupage s'appréhende, selon Rigobert Munkeni, « comme le lieu d'apparition et d'entretien de nombreux paradoxes dont trois particulièrement »¹²⁶⁴ :

- L'acceptation du journaliste congolais d'exercer sa profession « parfois dans des conditions de précarité »¹²⁶⁵ ;
- La rétribution financière des journalistes par des « sources d'information, malgré l'interdiction de la pratique »¹²⁶⁶ ;
- La perception de ce présent¹²⁶⁷, devenu, en réalité une obligation ou un droit.

Le coupage est considéré tantôt comme « un acte de corruption disposé à l'avantage des journalistes par les organisateurs de manifestations, tantôt il est assimilé par les membres de la presse congolaise à un acte de motivation généré par les sources d'information en faveur des journalistes, leur procurant les moyens financiers ou matériels d'exercer leur métier »¹²⁶⁸. Concrètement, les journalistes perçoivent le coupage comme « une sorte de palliatif aux conditions précaires de l'exercice du journalisme en République démocratique du Congo »¹²⁶⁹. Pour ces différentes raisons, les journalistes le considèrent

¹²⁶¹ MUNKENI LAPESS, R., « La pratique du « coupage » dans la presse congolaise. Une analyse du processus de contractualisation et de contextualisation d'une pratique négociée », *CAIRN.INFO*, du 30 juin 2006, consulté le 30 décembre 2015, p.p.2-4.

¹²⁶² Pour avoir évolué dans différents médias congolais (presse écrite et radiotélévision nationale) pendant quinze ans, soit de 1986-2001, j'ai aussi été confronté à cette pratique, pour l'avoir subi durant toutes ces années de pratique journalistique.

¹²⁶³ « Cameroun - Presse et politique: Le Canard se mange à la sauce gombo », *La Cité du 10 Juin 2013*. Consulté le 05 janvier 2017. Ou encore, PETSOKO, Maturin, « Le "gombo", une gangrène qui ternit l'image du journalisme au Cameroun », *www.journaldu Cameroun.com*, du 3 mai 2010, consulté le 05 janvier 2017.

¹²⁶⁴ MUNKENI LAPESS, R., p.p.2-4.

¹²⁶⁵ *Id.*

¹²⁶⁶ Le code déontologique qui régit la profession de journaliste interdit de recevoir « un quelconque présent de la part des sources d'information », Code de déontologie et d'éthique du journaliste congolais, 2004.

¹²⁶⁷ MUNKENI LAPESS, R., *ibid.*, p.p.2-4.

¹²⁶⁸ *Id.*

¹²⁶⁹ *Id.*

souvent « comme un droit dont ils se réclament et se prévalent »¹²⁷⁰, conditionnant la collecte, le traitement et la diffusion de l'information. Cette pratique laisse assujettir tout intervenant à la radio, à la télévision ou dans une production écrite, à la rétribution obligatoire du journaliste. Depuis des décennies, cette extorsion financière gangrène la profession journalistique, au point d'assister à sa banalisation. Son existence persiste puisque le coupage est à la fois vilipendé par les « instances de régulation de la presse congolaise », en même temps, il est toléré et entretenu « par les acteurs de l'espace médiatique »¹²⁷¹. Finalement, le coupage s'est, unanimement, imposé au point d'être accepté par tout le monde, compliquant toute possibilité de son éradication¹²⁷² aussi longtemps que les conditions de l'exercice de la profession journalistique continueront à se détériorer.

Dans ces conditions, les professionnels des médias voient leur indépendance sensiblement réduite, et deviennent, de ce fait, partiels dans le traitement de l'information¹²⁷³. La limite entre la pratique journalistique et le propagandiste au service d'un candidat est généralement allègrement franchie. Il semble parfois difficile de différencier un article de presse d'un message de propagande officieux au profit du *coupeur*. La perpétuation de la pratique du coupage pousse finalement les professionnels des médias à s'interdire toute critique des bienfaiteurs - *les coupeurs*-, afin de ne pas tarir leur source financière. Il s'établit, ainsi, entre *coupeurs* et *coupés* une relation de confiance, mais davantage d'assujettissement du *coupé* à l'égard du *coupeur* qui tient en laisse le premier. Ces embûches compliquent manifestement la réglementation et la régulation¹²⁷⁴ des médias pendant la campagne électorale. Elles ne facilitent pas, tout naturellement, de manière équitable, leur recours et leur accès. Ces réalités posent, *in fine*, la problématique de leur indépendance au cours d'une période où elle est d'une nécessité évidente, d'une part, et celle de l'entreprise de la presse elle-même, d'autre part.

¹²⁷⁰ MUNKENI LAPRESS, R., *ibid.*, p.p.2-4.

¹²⁷¹ *Id.*

¹²⁷² Rigobert Munkeni Lapess a fait de cette thématique sa recherche doctorale. Il soutient que le fait de pourfendre le coupage par les instances de régulation n'empêche que « bon nombre de professionnels des médias l'entretiennent, notamment en recourant à diverses subtilités de langage, pour la nommer et à nombre de subterfuges pour la perpétuer et la conforter », *ibid.*, p.56.

¹²⁷³ La ressemblance entre la presse camerounaise et congolaise sur cette question est patente. On se croirait dans l'un ou l'autre pays. Dans les deux pays et d'autres d'Afrique noire, cette pratique repose, en réalité, la problématique de l'existence de l'entreprise de presse. KAZE, R., « La presse camerounaise gangrenée par le "gombo" et les pots-de-vin », <http://www.camer.be/51709/24:21/cameroun-les-journalistes-discutent-du-34gombo34-cameroon.html>, consulté le 05 janvier 2017.

¹²⁷⁴ Il existe en RD Congo un organe de régulation des médias, le CSAC (Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et de la Communication). A côté de celui-ci coexistent d'autres structures encadrant la profession journalistique, comme l'Union nationale de la presse du Congo (UNPC), ou encore, défendant la liberté d'expression des journalistes, à l'exemple de Journalistes en Danger (JED).

5.2.4.1. Indépendance des medias ?

Lors des élections générales de 2011, certaines structures d'encadrement des medias ont mis à la disposition des journalistes des outils indispensables pour une bonne gestion de la campagne électorale, à l'exemple du canevas de l'Observatoire des Medias Congolais (OMEC)¹²⁷⁵ sur la responsabilité du journaliste¹²⁷⁶. Dans ses recommandations¹²⁷⁷, L'OMEC insistait sur le respect de l'éthique et de la déontologie et préconisait une série de mesures devant permettre une gestion équilibrée de l'information électorale. Parmi ces mesures, le journaliste devait éviter, durant la campagne électorale, la diffamation et la corruption, d'être dérivatif et ne pas être malveillant. En outre, les medias devaient permettre « aux citoyens la possibilité d'exercer le droit à la libre expression et de les informer correctement pour qu'ils puissent prendre des décisions responsables le jour du scrutin »¹²⁷⁸. Cette mission constituait une garantie des élections apaisées dès lors qu'aucun media, quelle que soit sa capacité de couverture, ne pouvait favoriser la prise en compte « des opinions de partis politiques en compétition et des électeurs »¹²⁷⁹. Pour autant, ces avertissements n'ont pas résolu le problème d'indépendance des medias congolais et *du coupage*. La volonté d'ouvrir les medias à toutes les opinions et à tous les partis politiques n'a pas eu, concernant les législatives de 2011, une attitude contraignante. Par conséquent, la couverture voulue « libre et équitable des élections »¹²⁸⁰ s'est limitée aux bonnes intentions des instances de régulation.

S'agissant de l'indépendance attendue du journaliste ou des medias, Bill Kovach et Tom Rosenstiel retiennent trois principes universels autour desquels elle doit, normalement, s'articuler. Le premier est « la fidélité sans concession à la vérité »¹²⁸¹, c'est-à-dire la recherche de l'exactitude des faits à relater, se fondant sur la conviction profonde du journaliste. Le second est la sincérité lors du traitement de l'information vis-à-vis des lecteurs, des auditeurs ou des téléspectateurs, en privilégiant un traitement factuel. Le journaliste doit montrer prioritairement aux citoyens le monde tel que perçu. Le troisième contraint le journaliste à éviter d'être au service d'un « parti politique, d'un homme ou d'une fraction »¹²⁸². En s'en tenant à ces trois principes, le journaliste est invité à ne dire que « la

¹²⁷⁵ C'est le cas de l'Observatoire des medias congolais, OMEC, 2011, qui a publié un « Guide pratique du journalisme en période électorale », Kinshasa, Editions Mediaspaul, p.p.48-49.

¹²⁷⁶ *Id.*

¹²⁷⁷ *Id.*

¹²⁷⁸ OMEC, 2011, p.p.48-49.

¹²⁷⁹ *Id.*

¹²⁸⁰ *Id.*

¹²⁸¹ KOVACH, B., ROSENSTIEL, T., 2004, *Principes du journalisme. Ce que les journalistes doivent savoir, ce que le public doit exiger*, traduit de l'américain par Monique BERRY, Paris, Gallimard, p.p. 172-174.

¹²⁸² *Id.*

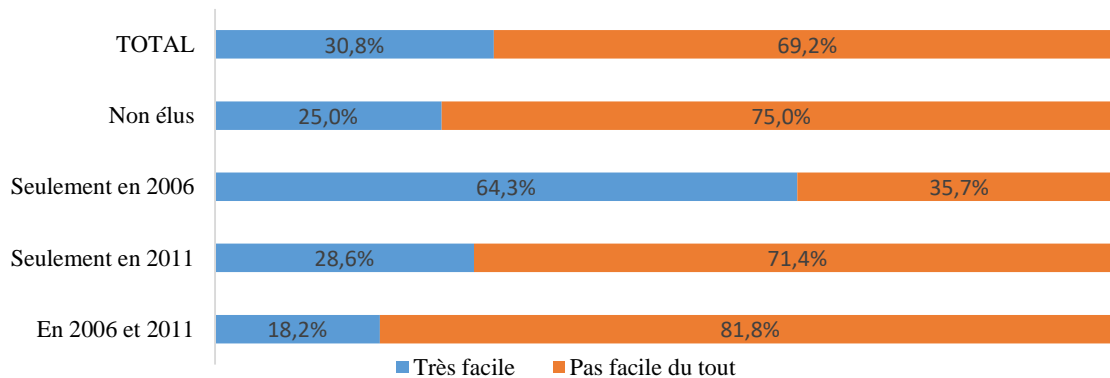
vérité à son public »¹²⁸³. Car, et c'est un principe fondamental des medias, « l'élément crucial dans la poursuite de la vérité et l'information des citoyens n'est donc pas la neutralité, mais l'indépendance »¹²⁸⁴.

On comprend que de tels principes, malgré leur pertinence, ne veulent rien dire dans la pratique et ne peuvent donc pas s'appliquer dans le contexte congolais. Au contraire, ils y subissent généralement des distorsions fondamentales. Ainsi, les medias congolais, tant publics que privés, ne peuvent pas facilement les assumer, et par là, leur indépendance est sujette à caution. Les journalistes demeurent respectivement otages de leurs propriétaires pour les medias privés, et de l'Etat ou du pouvoir en place, pour les medias publics. Au-delà de ces contraintes, ils demeurent également embrigadés par l'argent. En ce sens qu'ils privilégient les candidats les plus offrants avec la pratique hideuse de « *coupage* ». On comprend dès lors que l'accès des candidats aux medias a été jugé, globalement, difficile par les répondants.

Tableau 67. Accès aux medias des répondants pendant la campagne électorale

Accès aux medias	En 2006 et 2011	Seulement en 2011	Seulement en 2006	Non élus	Total
Très facile	4	4	9	7	24
Pas facile du tout	18	10	5	21	54
Total	22	14	14	28	78

Graphique 46. Accès des répondants aux medias



Le tableau 67 et le graphique 46 le confirment. L'accès aux medias « n'a pas été facile du tout » ou « pas facile du tout » aux candidats à hauteur de 69,2%. Seuls 30,8% d'entre eux ont déclaré avoir eu « un accès très facile » aux medias. En les prenant par catégorie et de manière isolée, les élus de 2006 (64,3%) sont les seuls à déclarer avoir eu un accès facile aux medias. Comparativement aux répondants de toutes les autres catégories, nous notons que les non-élus ont déclaré un accès « pas du tout facile » aux media, à hauteur de 75,0% ; de 71,4% pour les élus de 2011 et de 81,8% pour les

¹²⁸³ KOVACH, B., ROSENSTIEL, T., 2004, p.p. 172-174.

¹²⁸⁴ *Id.*

réélus. Cette difficulté d'accès aux médias confirme l'absence de leur impact dans la campagne électorale, dans le cas spécifiquement congolais. Elle contredit fondamentalement l'affirmation de Marie-Soleil Frère selon laquelle « les stratégies de campagne des partis influent fortement la manière dont les médias vont couvrir la période électorale »¹²⁸⁵.

Dans le cas d'espèce, les répondants-candidats ayant participé à notre enquête n'ont pas développé, pour reprendre Marie-Soleil Frère, « le même appétit médiatique et n'ont pas mobilisé les mêmes moyens pour approcher les électeurs »¹²⁸⁶. La difficulté de recourir aux médias dans les stratégies de campagne a laissé la voie libre aux candidats d'innover, en s'appuyant sur d'autres approches persuasives pour convaincre les électeurs.

5.2.4.2. Stratégies spécifiques d'approches des électeurs

Le vote est parfois fonction de la manière dont les candidats abordent les électeurs au cours d'une campagne électorale. Le candidat a donc intérêt à choisir les meilleures stratégies persuasives, en évitant de s'adresser, pendant la campagne électorale, de manière indifférenciée, à l'ensemble des électeurs¹²⁸⁷. Pour tirer parti de la campagne électorale, le candidat doit « se fixer dans le corps électoral des cibles prioritaires auxquelles il doit consacrer l'essentiel de ses efforts et de ses ressources, et de différencier sa campagne, sous certains aspects, en fonction des caractéristiques des électeurs faisant partie des cibles visées »¹²⁸⁸.

Dans le cas des législatives congolaises, ce ciblage revêtait tout son intérêt et nécessitait la prise en compte de ces stratégies persuasives spécifiques. Mais, rien ne prouve, non plus, que les répondants-candidats ont recouru à une telle prospection, visant à stratifier les électeurs afin de mieux les atteindre. En outre, le ciblage des électeurs aurait pu, également, se buter à l'absence d'idéologie comprise par les électeurs pour servir de base de stratification et d'identification à un parti politique donné. De la sorte, appréhender le terrain électoral congolais s'apparente à un véritable défi. Pour le dire autrement, il semble exister une réelle dispersion et une fluidité idéologique entre différents partis politiques¹²⁸⁹.

¹²⁸⁵ FRERE, M.S., 2009, p.175.

¹²⁸⁶ *Id.*

¹²⁸⁷ LINDON, D., 2006, p.79.

¹²⁸⁸ *Id.*

¹²⁸⁹ Nous avons déjà signalé l'existence de près de cinquante partis politiques se disant nationalistes, autant ou plus s'identifiant travaillistes ou chrétiens etc. Quand bien même l'idéologie serait clairement définie, le problème se poserait sans doute auprès des électeurs dont l'adhésion au parti tient plus compte des liens subjectifs, la fraternité par exemple, ou l'appartenance provinciale et ethnique, ou en fonction des intérêts individuels et de leurs attentes.

Constatons simplement que les difficultés d'approches stratégiques ont été également accentuées par l'inexistence du réseau routier. Non entretenues et en décrépitude, les infrastructures routières ont posé (ou posent encore) de sérieux ennuis aux candidats, au point de constituer un sérieux handicap au bon déroulement de la campagne électorale, surtout pendant la saison de pluie, période de la tenue des élections. Voilà pourquoi le recours aux approches spécifiques pour persuader et convaincre les électeurs s'est avéré utile. Pour saisir ces approches spécifiques, les enquêtés ont répondu à trois questions. La première traite de leurs activités pendant la campagne électorale. La deuxième met l'accent sur l'importance des matériaux utilisés pour battre campagne. Et la troisième établit l'ordre d'importance des matériaux de campagne.

5.2.4.3. Occupation des candidats dans le mois de la campagne

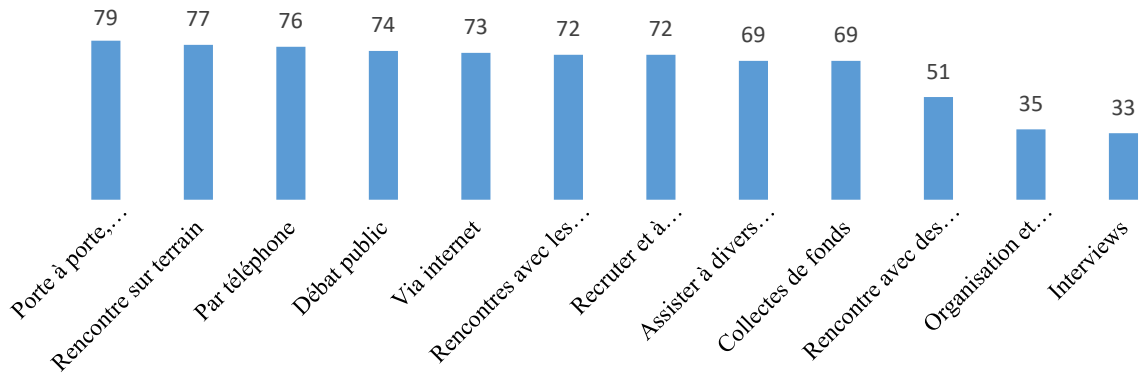
Durant une campagne électorale, les candidats organisent une série d'activités dans la circonscription électorale afin de se rapprocher davantage des électeurs, de faire passer le programme partisan ou leurs projets de société. Pour connaître ces activités, nous avons posé aux enquêtés la question A3 suivante : « *Durant le dernier mois de campagne, combien d'heures par semaine avez-vous personnellement consacré aux activités de campagne suivantes* ».

Les candidats devaient cocher, à leur choix, une case par rangée sur douze propositions différentes, sur une échelle de temps allant de 0 à 2h jusqu'à plus de 20 h par semaine. Pour une présentation harmonieuse, nous avons jugé utile de ne mettre dans le graphique 47 que la totalité d'heures réalisées et par activité par tous les répondants par semaine. Ainsi donc, les activités les plus importantes sont comprises entre 72-79 heures/semaine. Sur cette base, six activités ont été organisées de manière simultanée. Il s'agit de la rencontre de terrain avec les électeurs (79 heures/semaine), de porte à porte ou de village à village (76 heures/semaine), de la rencontre avec les membres du parti (76 heures/semaine), de l'organisation des manifestations (73 heures/semaine), de la rencontre avec des associations locales (75 heures/semaine) et de l'assistance aux manifestations organisées (72 heures/semaine).

L'importance de ces activités s'explique par la recherche des enquêtés d'établir ou de rétablir un contact physique avec les électeurs. Se faire connaître d'eux, répondre à leurs préoccupations et insister sur certains aspects contenus dans les programmes de campagne imposent une présence permanente dans la circonscription électorale. Elles constituent des opportunités de persuasion et de conviction des électeurs indécis. La gestion de ces activités, la manière de mener la campagne

électorale peuvent influencer ou déterminer le vote en faveur ou en défaveur de certains candidats¹²⁹⁰. Ainsi, la forte assistance à ces activités ou le refus d'y participer peut constituer des indices des intentions de vote et du soutien des électeurs, du probable succès ou de l'insuccès des candidats.

Graphique 47. Activités organisées durant le dernier mois de campagne (Nbre d'heures/semaine)



5.2.4.3.1. Recrutement et encadrement des équipes de campagne : une stratégie payante

Le recrutement et l'encadrement des témoins (72 heures/semaine), a revêtu toute son importance durant cette campagne électorale. En fait, disposer d'une grande équipe de campagne pouvait permettre d'assurer la validité du vote des candidats. Les candidats possédant plusieurs témoins pouvaient s'assurer le contrôle du déroulement du scrutin et de leurs voix dans les différents bureaux de vote, disséminés à travers la circonscription électorale, généralement distants de plusieurs kilomètres. Par ailleurs, mobiliser plusieurs témoins pouvait également conférer aux candidats une garantie d'élection. Les membres de l'équipe constituaient une bonne réserve des voix pour les candidats disposant d'un budget consistant, avec un ou plusieurs moyens de déplacement. Ils pouvaient ainsi recruter un nombre important des témoins qui, bien rétribués, pouvaient accomplir au mieux leur mission et orienter ou influencer le vote des indécis ou des non-instruits.

5.2.4.3.2. Téléphone, une influence relative

Les autres activités listées, et ayant obtenu un score intéressant auprès des enquêtés, sont les interviews (69 heures/semaine), la collecte des fonds¹²⁹¹ (69 heures/semaines) mais aussi le téléphone

¹²⁹⁰ Les électeurs nous ont rapporté le cas d'un candidat qui avait été accueilli par un chef coutumier. Celui-ci lui a proposé de le recevoir en tant que fils du regroupement. Face au refus du candidat, la cour du chef coutumier a préparé la nourriture et quelques calebasses de vin de palme remises au candidat et à sa suite. Juste après avoir quitté le village du chef coutumier, le candidat a ordonné à son équipe de campagne de jeter la nourriture et de casser les calebasses contenant le vin de palme. Lorsque la nouvelle est parvenue au chef coutumier, celui-ci a donné l'ordre à ses sujets de ne pas voter pour ce candidat pour l'avoir humilié. Comme on le voit, des actes anodins peuvent avoir une incidence sur le vote, surtout dans des circonscriptions électorales où l'influence coutumière est forte.

¹²⁹¹ C'est le cas d'un candidat non-élu de la circonscription de Masimanimba dans le Bandundu dont la campagne électorale a été totalement prise en charge par son frère, à hauteur de 110.000\$US, selon ses propos.

(76 heures/semaine) qui a pallié à l'absence d'influence des NTIC durant la campagne électorale. Mais son accessibilité a été relative, comme moyens de persuasion des électeurs. Concernant spécifiquement Internet, son inefficacité a été à la mesure de son inaccessibilité par la majorité de la population congolaise. Dans les territoires et les collectivités, seuls les prêtres catholiques¹²⁹² ou les pasteurs protestants disposent d'une connexion internet faible. Aussi, Internet est difficilement accessible à Kinshasa où existent, pourtant, plusieurs cyber-cafés. Cette inaccessibilité est davantage renforcée, d'une part, par une forte majorité de la population non-instruite, et d'autre part, par la lenteur de la connexion et son coût très élevé. Ce qui en fait un outil de luxe, justifiant son recours limité dans les stratégies persuasives des candidats auprès des électeurs.

5.2.4.3.3. Absence de débats entre candidats pendant la campagne électorale

Nous avons précédemment indiqué l'inefficacité des médias dans les stratégies de campagne des candidats, renforçant le côté terne de la campagne électorale aux législatives de 2011. Ce côté terne s'amplifie par l'absence de débats entre candidats et l'impossibilité d'organiser ces débats par manque d'une langue commune de communication entre les candidats et les électeurs. Si nous prenons en compte le problème linguistique, nous constatons qu'un débat aurait été difficilement suivi et saisi par les électeurs surtout dans les circonscriptions électorales territoriales. Car, nous l'avons relevé dans le profil des candidats, la majorité proviennent des milieux urbains où ils vivent. Cette rupture avec les milieux d'origine a pour conséquence l'incapacité de certains candidats citadins à communiquer aisément dans leurs langues (dialectes) d'origine, celles parlées par ces « gens-là ». Ils sont ainsi nombreux à se sentir plus à l'aise en français, la langue officielle et administrative, ou la langue nationale (Lingala, Kikongo dans l'aire géographique de cette recherche). Le français, le lingala et le kikongo ne sont pas nécessairement parlés partout en RD Congo où la communication se fait généralement dans des dialectes. Et de ce fait, ces trois langues ne peuvent favoriser un contact aisé avec les électeurs.

Par conséquent, débattre en recourant à l'une de ces langues peut ne pas avoir l'effet escompté, à savoir la transmission des messages et des projets des candidats auprès des électeurs. A défaut, les électeurs peuvent considérer ces débats, soit comme une insulte, soit comme un acte d'orgueil des candidats, ces « je le connais »¹²⁹³ qui les nargueraient dans une langue qu'ils ne maîtrisent pas. Ainsi,

¹²⁹² Nous avons administré quelques questionnaires auprès des électeurs de certaines paroisses situées très loin de Kinshasa ou des territoires (Kahemba, Feshi, Kasongo-Lunda dans certaines paroisses comme Kitenda, Tembo, Panzi, etc.) grâce aux contacts établis avec quelques prêtres catholiques ayant accepté de jouer les intermédiaires.

¹²⁹³ Gérard Buakasa a stigmatisé cette rupture persistante entre les instruits et les non-instruits qu'il considère comme la base de la stagnation des Etats africains, en général, et de la RD Congo, en particulier. BUAKASA NTULU KIA MPASU, G., 1996, p.194.

dérouler un programme partisan dans une langue incomprise par la majorité des électeurs peut avoir un effet contre-productif. Ensuite, il y a l'absence criante d'un outil de communication, (radio ou télévision par exemple) qui peut rendre possible toute tenue des débats publics entre candidats aux législatives. Là où ces médias existent, il pose un autre problème, lié au nombre important des candidats à la députation par circonscription. Le tableau comparatif ci-dessous concernant le nombre des candidats aux législatives de 2011 et de 1982¹²⁹⁴ permet de saisir la difficulté que pose l'organisation d'un débat entre les postulants aux législatives.

Tableau 68. Nombre des candidats par province aux législatives de 1982 et de 2011

Province	1982	2011
Bandundu	179	2.182
Bas-Congo	100	991
Equateur	139	1.483
Kinshasa	109	5.491
Total	527	10.147

Réunir autant de candidats sur un plateau de télévision ou dans un studio de radio est impossible. De même, ces chaînes étant des propriétés privées, le passage des candidats à la radio ou à la télévision peut encore poser le problème de « *coupage* » à déboursier par chaque candidat. Ces différents écueils ne peuvent pas permettre aux candidats de recourir aux médias dans les stratégies persuasives et la présentation de leur différence programmatique¹²⁹⁵ et de débattre entre eux pour préciser le contenu de leurs programmes respectifs.

Par ailleurs, les discours des hommes politiques, candidats aux législatives soient-ils, ont-ils encore un intérêt auprès des populations rurales ? Il semble difficile de répondre par l'affirmative. En réalité, il existe de plus en plus un désintérêt évident de ces populations face aux discours sans consistance de la classe politique. Les Congolais attendent de leurs représentants des solutions concrètes aux problèmes quotidiens. Ce qui veut dire, en d'autres termes, quelle que soit la pertinence des sujets à débattre entre les candidats, le débat peut ne pas avoir un impact significatif sur le vote des électeurs, comme l'a montré la forte décision électorale. Cette prédisposition à voter contre les élus de 2006 empêche de croire à un possible changement de vote à la suite des débats. Cela s'observe par l'orientation du vote qui a pris appui sur les programmes allant dans le sens de la recherche de « plus

¹²⁹⁴ Ordonnance-loi n°82-007 du 25 février 1982 portant organisation des élections des membres du Conseil législatif, des Assemblées régionales, des Conseils d Ville, des Conseils de Zone et des Conseils de Collectivité.

¹²⁹⁵ Cette situation apparaît hypothétique pour les territoires où les candidats devaient parcourir des kilomètres. Il aurait ainsi été difficile, sinon impossible de réunir les différents candidats au cours d'un débat radiodiffusé ou télévisé.

de satisfaction ou d'utilité »¹²⁹⁶. C'est à ce niveau qu'on peut établir un lien entre le vote des électeurs, se fondant sur la satisfaction des conditions sociales, « amélioration du milieu social », et les programmes des candidats ayant proposé de les améliorer.

5.2.4.4. Matériels de campagne électorale des candidats

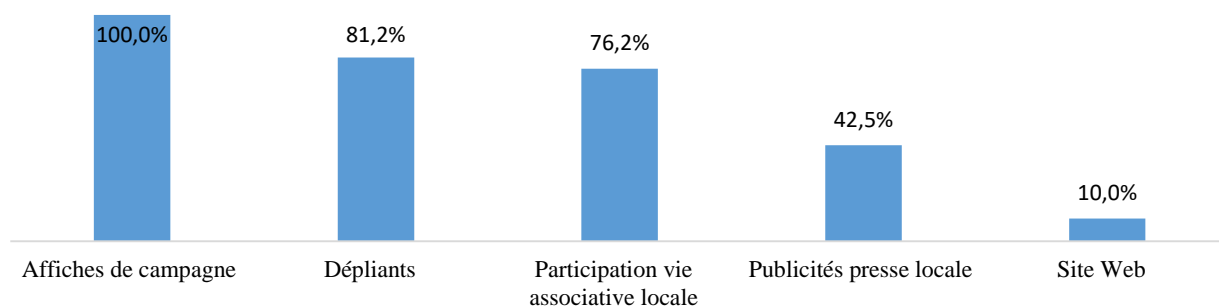
L'inaccessibilité aux medias a également été compensée dans les circonscriptions électorales par l'utilisation d'autres matériels de campagne. Face à l'inutilité rédactionnelle et l'édition des programmes ou des livres contenant leurs idées maîtresses, les candidats ont recouru aux affiches, aux tracts ou aux dépliants. Les enquêtés ont répondu à la question A4, comprenant deux parties : les matériels utilisés durant la campagne électorale pour assurer leur visibilité et l'importance accordée à ces matériels.

En ce qui concerne les matériels utilisés durant la campagne électorale, le tableau 69 et le graphique 48 montrent une préférence des candidats aux affiches lors de leur campagne électorale. En effet, la conception des affiches nécessite la possession « d'une claire conscience de la caractéristique essentielle de ce media, à savoir sa brièveté : une affiche n'est regardée normalement, par un électeur, que pendant un court instant. Il en résulte que l'on ne peut espérer transmettre, par une affiche, qu'un message très court, très simple, très facile à comprendre et qu'il ne saurait être question d'y présenter une argumentation »¹²⁹⁷.

Tableau 69. Matériels utilisés pendant la campagne

Moyens utilisés pendant la campagne	Oui	%
Affiches de campagne	80	100,0%
Publicités presse locale	34	42,5%
Participation vie associative locale	61	76,2%
Dépliants	65	81,2%
Site Web	8	10,0%

Graphique 48. Matériels utilisés pendant la campagne



¹²⁹⁶ BLONDIAUX, L., « Mort et résurrection de l'électeur rationnel, les métamorphoses d'une problématique incertaine », *Revue Française de Science Politique*, Vol.46, année 1996, p.p.753-791.

¹²⁹⁷ LINDON, D., 1986, p.86.

Ainsi, Denis Lindon confère à l’affiche électorale un triple objectif : «l’accroissement de la notoriété et de la crédibilité d’un candidat ; l’infléchissement de son image ; et la diffusion d’un thème important de campagne (ou éventuellement de plusieurs thèmes, à l’occasion d’affiches successives)»¹²⁹⁸. En ce qui concerne les candidats interrogés dans le cadre de cette recherche, ils ont tous (soit 100,0%) recouru aux affiches lors des législatives de 2011, apparues comme des outils de visibilité indispensables dans toutes les circonscriptions électorales, davantage rurales. A part les affiches, les candidats ont déclaré avoir eu recours aux dépliants, 81,2% et à la participation à la vie associative, 76,2%, et dans une moindre mesure, à la publicité dans la presse (42,5%). La dernière place accordée au site web et à internet se comprend pour des raisons antérieurement évoquées. Quant à l’importance de ces matériels de campagne, il a été proportionnel à leur degré d’utilisation.

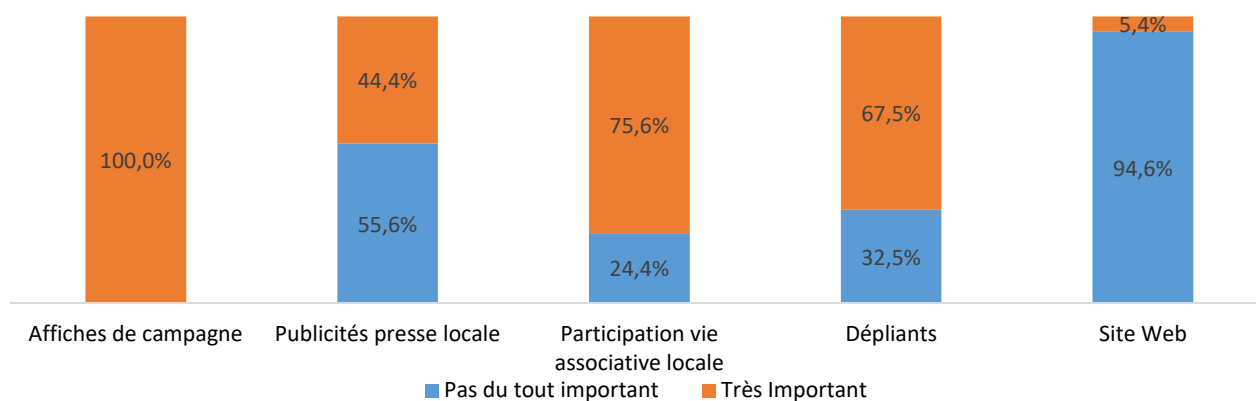
5.2.4.5. Importance des matériels de campagne électorale

Les candidats ont attribué 100,0% d’importance aux affiches de campagne (tableau 70 et graphique 49). Par ailleurs, ils ont accordé 75,6% d’importance à la participation à la vie associative et 67,5% aux dépliants explicatifs de leurs programmes. De l’avis des enquêtés, ces trois matériels de campagne ont efficacement participé à la persuasion des électeurs aux législatives. La publicité dans la presse, 55,6%, et le site web, 94,6%, ont faiblement influencé les stratégies de campagne électorale. La publicité, par exemple, a joué un rôle mineur, soit 44,4%.

Tableau 70. Importance des matériels de campagne

Importance matériaux de campagne	Pas du tout important	Très Important	TOTAL
Affiches de campagne	0	80	80
Publicités presse locale	40	32	72
Participation vie associative locale	19	59	78
Dépliants	25	52	77
Site Web	70	4	74

Graphique 49. Importance des matériels de campagne(en %)



¹²⁹⁸ LINDON, D., 1986, p.86.

Comme on le voit, la campagne électorale est fonction de l'environnement dans lequel elle se déroule et est donc spécifique. Puisque tous les candidats ne mobilisent pas les mêmes stratégies pour persuader et convaincre les électeurs. Dans le cas congolais, les stratégies persuasives des candidats diffèrent également et posent problème quant à la classification des électeurs telle qu'établie par Denis Lindon, en fonction de leurs « caractéristiques sociodémographiques, leurs conditions de vie, leurs attitudes politiques fondamentales et conjoncturelles, et leurs attitudes à l'égard des partis et des candidats »¹²⁹⁹. Nous pensons, concrètement, que le corps électoral congolais n'a pas offert « autant de profils différents et d'individus »¹³⁰⁰ ou une diversité en son sein, susceptible de permettre une catégorisation stratifiée. La majorité des électeurs dans les circonscriptions territoriales, étant non ou peu-instruits, ils subissent les mêmes difficultés sociales et économiques. Dans cette homogénéité sociale, la classification des électeurs en fonction des conditions de vie semble difficile à réaliser. Car, même le fonctionnaire qui appartenait, autrefois, à une classe moyenne se fond, actuellement, dans la misère globalisante ou totalisante. Les fonctionnaires ne se contentent plus d'acheter les produits agricoles des paysans, ils les produisent eux-mêmes. Le paiement irrégulier du salaire mensuel a favorisé leur réadaptation afin de subvenir à leurs besoins.

C'est dire que la campagne électorale congolaise a été non seulement spécifique, mais elle a aussi revêtu une caractéristique globalisante dans la tentative d'approche des électeurs. En lieu et place de rechercher un électeur moyen, difficilement décelable, au risque « de n'être adapté à aucun électeur réel »¹³⁰¹, les candidats ont plus misé sur les équipes de campagne ou les leaders d'opinion, leur conférant diverses tâches. C'est, sans doute, à ce niveau qu'il convient de trouver la clé participative à la détermination et à l'orientation de la motivation du vote de certains électeurs en faveur ou en défaveur d'un candidat.

Pour clore cette section, nous sommes amené à penser que les candidats se sont comportés en équilibristes lors de la campagne des législatives de 2011 face aux électeurs, s'interdisant de les mécontenter partiellement ou globalement. C'est ce qui permet d'observer une différence fondamentale lors de la campagne électorale sur la base des données analysées. Cette diversification stratégique s'est accentuée par l'absence des moyens de communication dans la conquête des électeurs, à l'exception des propriétaires des chaînes radio-télévisées privées¹³⁰², confortant le côté

¹²⁹⁹ LINDON, D., 1986, p.86.

¹³⁰⁰ *Id.*

¹³⁰¹ *Id.*

¹³⁰² FRERE, M.S., 2009, p.174.

terne¹³⁰³ de la campagne électorale aux législatives, tant en provinces qu'à Kinshasa. Ce côté terne a également été renforcé par l'absence des débats entre candidats qui n'ont pas pu confronter leurs différences programmatiques afin de présenter, aux électeurs, leurs spécificités. Les autres canaux de communication, comme les NTIC, ne sont pas, non plus, efficacement intervenus dans les stratégies persuasives des électeurs. Seul l'usage du téléphone a contribué, dans une certaine mesure, à la conquête des électeurs. Mais, son influence relative s'explique par l'absence de couverture nationale de la téléphonie mobile.

A ce stade, nous pouvons considérer qu'hormis les thèmes majeurs mis en évidence par les enquêtés (contenus dans leurs programmes de campagne), leurs stratégies persuasives se sont limitées aux affiches de campagne, aux dépliants, aux tracts et aux différents types de rencontres de terrain avec les électeurs ainsi qu'au recrutement d'équipes de campagne. Au moment de la proclamation des résultats électoraux par la CENI, les répondants-candidats ont, majoritairement, affiché une attitude mitigée. Même s'ils ont été nombreux à se convaincre d'être élus ou réélus.

¹³⁰³ FRERE, M.S., 2009, p.174.

SECTION III

Attitude mitigée des réélus, des élus de 2011 et de 2006, des non-élus face aux résultats électoraux

Avant la proclamation des résultats électoraux, les candidats appréhendent diversement l'issue du scrutin. Les uns s'attendent à être élus, d'autres à ne pas être élus, en fonction de la campagne électorale ou de l'enthousiasme suscité par leurs personnalités auprès des électeurs. C'est cette attitude qui est analysée dans cette section. Elle est abordée en deux phases. La première s'adresse à tous les enquêtés et permet de comprendre leur attitude avant la publication des résultats. La deuxième phase divise les quatre catégories en deux. Les réélus et les élus de 2011 avancent les motivations, de leur point de vue, qui ont participé à leur succès électoral. Alors que les élus de 2006 et les non-élus donnent les raisons à la base de leur insuccès électoral.

5.3.1. Attitude des candidats avant la publication des résultats de 2011

Cinq propositions contenues dans la question A15, ramenées à trois, ont été formulées pour connaître l'attitude des enquêtés avant la publication des résultats provisoires publiés par la CENI :

- « Sûrs de ne pas être élus ou réélus », donc sûrs de perdre les élections ;
- « Une compétition ouverte, donc possibilité de gagner » ;
- « Certains ou très certains de gagner », donc très sûrs de gagner.

Tableau 71. Attitude des répondants avant la proclamation des résultats

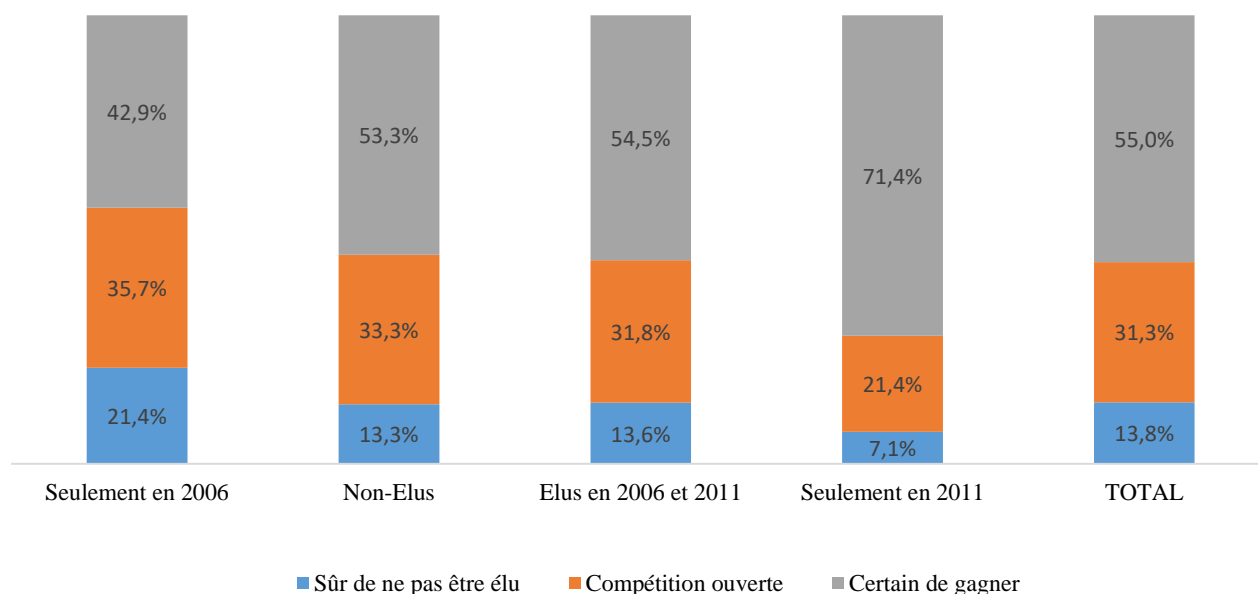
Attitude avant la proclamation des résultats	Seulement en 2006	Non-Elus	Elus en 2006 et 2011	Seulement en 2011	TOTAL
Sûr de ne pas être élu	3	4	3	1	11
Compétition ouverte	5	10	7	3	25
Certain de gagner	6	16	12	10	44
TOTAL	14	30	22	14	80

Le tableau 71 et le graphique 50 reprennent les données et les pourcentages attribués à chaque catégorie. Il en ressort que les élus de 2011, (soit 71,4%), les réélus (soit 54,5%) et les non-élus (53,3%)¹³⁰⁴ ont manifesté un taux de certitude élevé de l'emporter aux législatives de 2011, contrairement aux élus de 2006 (soit 42,9%) qui ont enregistré un faible taux de certitude de réélection. De même, certains élus de 2006 (soit 35,7%), les non-élus (soit 33,3%), les réélus (31,8%) ont trouvé la compétition ouverte. Pris dans leur ensemble, les enquêtés ont majoritairement manifesté un degré de certitude de réélection ou d'élection, à hauteur de 55,0%. Cette attitude peut

¹³⁰⁴ Nous pouvons, sur cette base, supposer que la certitude des candidats de succès électoral aux législatives explique les nombreuses contestations et les recours introduits à la Cour suprême de Justice, faisant office de Cour constitutionnelle.

avoir justifié les contestations des résultats électoraux provisoires¹³⁰⁵, au point de reposer la problématique organisationnelle de ces élections par la CENI.

Graphique 50. Attitude des répondants avant la proclamation des résultats (en %)



Plusieurs autres raisons ont été évoquées pour expliquer la mauvaise organisation des élections générales de 2011. Pour Elie Ngoma, la pression faite sur la CENI ne lui aurait pas permis de réunir les conditions requises pour organiser objectivement, « des élections sans irrégularités »¹³⁰⁶. En outre, il a mis à la décharge de la CENI huit autres griefs considérés comme des obstacles¹³⁰⁷ dans l'accomplissement serein de cette tâche :

- La mise en place tardive du Bureau définitif de la CENI;
- La tenue le même jour de deux scrutins, législatif et présidentiel¹³⁰⁸;
- L'accroissement exponentiel du nombre d'enrôlés;
- Le nombre trop élevé de candidats aux législatives;
- La garantie de moyens financiers;
- L'absence de civisme politique;

¹³⁰⁵ La Cour Suprême de Justice a traité près de 500 recours introduits par les candidats aux législatives. Elle a invalidé 32 députés proclamés provisoirement par la CENI, « Législatives: la Cour suprême de justice invalide les mandats de 32 députés », *www.radiookapi.net* du 26 avril 2012. Consulté le 27 décembre 2016.

¹³⁰⁶ NGOMA-BINDA, E. P., « Elections en RD Congo 2006 et 2011. Bref regard comparatif et prospectif », *Congo-Afrique*, n°462, février 2012, p.119.

¹³⁰⁷ A ces obstacles s'invite l'absence d'une administration locale et territoriale, support indéniable d'une bonne organisation électorale, évoquée dans le précédent chapitre. Nous demeurons convaincu que le bon fonctionnement des ETD demeure un gage de la crédibilisation du processus électoral en RD Congo.

¹³⁰⁸ Si la CEI, organisatrice des élections de 2006, avait bénéficié d'un peu plus de temps que la CENI, on doit noter que les élections présidentielles et législatives se sont également tenues, en 2006, le même jour sans que les unes n'entravent la bonne organisation des autres. Nous y reviendrons dans le chapitre VI.

- L'insuffisance d'infrastructures;
- L'analphabétisme de la population électorale¹³⁰⁹.

En attendant, les répondants ont donné leurs avis sur les motivations des électeurs par rapport à leur succès ou à leur insuccès électoral. Ainsi, le prochain point analyse les motivations du vote du point de vue des répondants-candidats dans un but essentiellement comparatif. Il doit permettre d'observer l'existence ou l'inexistence de convergence ou de divergence entre les motivations du vote des candidats-répondants (des réélus et des élus de 2011) et celles des électeurs.

5.3.2. Motivations du vote selon les réélus et élus de 2011

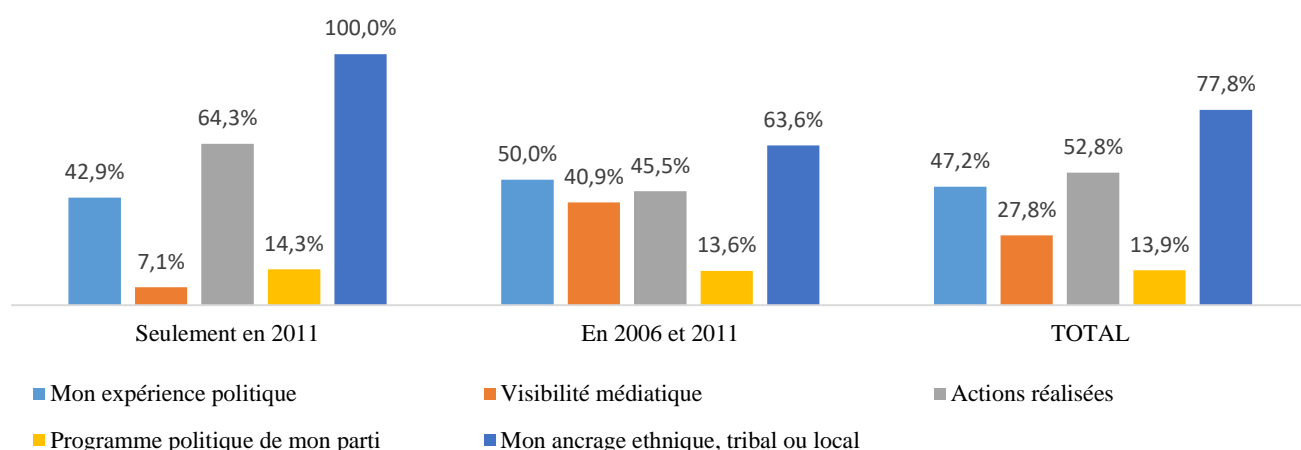
La question posée aux réélus et aux élus de 2011 a consisté à connaître les motivations du vote des électeurs en leur faveur. Nous avons proposé cinq motivations aux enquêtés de ces deux catégories, à savoir, (1) « l'expérience politique » ; (2) « les interventions parlementaires pertinentes et la visibilité politique » ; (3) « les actions concrètes réalisées » ; (4) « le programme partisan » ; et (5) « l'ethnicité et le localisme ». Les élus de 2011 et les réélus ont attribué leur succès électoral à « l'ethnicité et au localisme », respectivement à hauteur de 100,0% et de 63,6 % (graphique 51).

Tableau 72. Motivations du vote selon les réélus et les élus de 2011

Motivations du vote	Seulement en 2011	En 2006 et 2011	Total	Total (%)
Mon expérience politique	6	11	17	47,2%
Visibilité médiatique	1	9	10	27,8%
Actions réalisées	9	10	19	52,8%
Programme politique de mon parti	2	3	5	13,9%
Ethnicité et localisme	14	14	28	77,8%
Total	14	22	36	100,0%

Les autres motivations privilégiées par les élus de 2011 sont successivement les actions réalisées (64,3%), leur expérience politique (42,9%) et le programme politique du parti (14,3%). Quant aux réélus, ils ont soutenu avoir obtenu leur succès électoral grâce, en outre, à leur expérience politique (50,0%), aux actions réalisées au sein de la circonscription électorale (45,5%) et au programme politique du parti 13,6%.

¹³⁰⁹ NGOMA-BINDA, E. P., « Elections en RD Congo 2006 et 2011. Bref regard comparatif et prospectif », *Congo-Afrique*, n°462, février 2012, p.p.119-122.

Graphique 51. Motivations du vote selon les réélus et les élus 2011

5.3.3. Motivations du changement du comportement de vote

Pour leur part, les élus de 2006 et les non-élus ont avancé trois raisons pour expliquer leur insuccès électoral. Il s'agit, premièrement, de la désorganisation de la CENI et de l'achat des voix auprès de ses agents, comme le montrent le tableau 73 et le graphique 52.

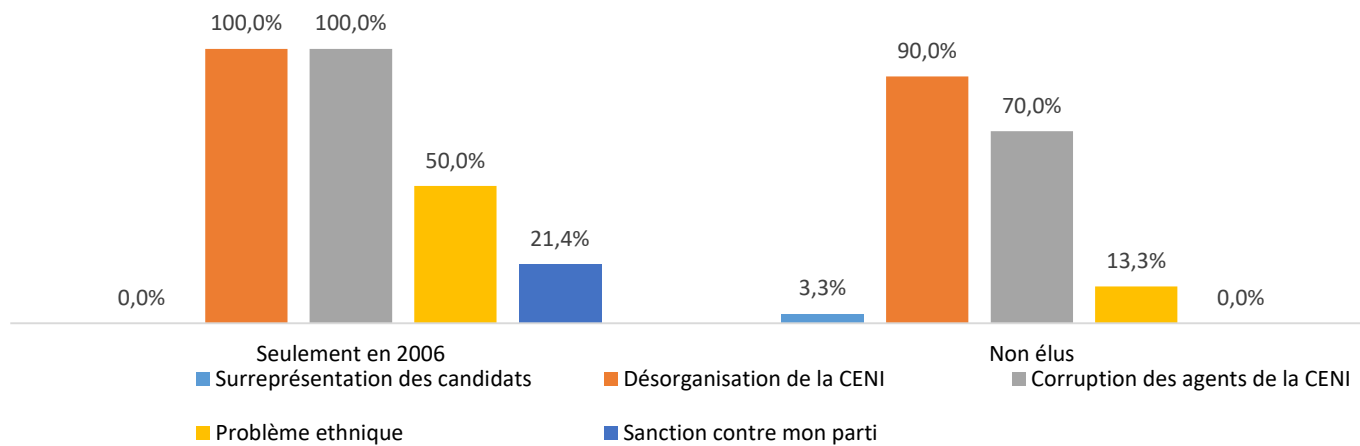
Tableau 73. Motivations du changement du vote

Motivations du changement du vote en 2011	Seulement en 2006	Non élus	Total
Surreprésentation des candidats	0	1	1
Désorganisation de la CENI	14	27	41
Corruption des agents de la CENI	14	21	35
Problème ethnique	7	4	11
Sanction contre mon parti	3	0	3
Total	14	30	44

Les élus de 2006 ont attribué à ces deux motivations un score identique, soit 100,0% pour justifier leur insuccès électoral en 2011 contre 90,0% pour les non-élus. Deuxièmement, les élus de 2006 ont attribué leur insuccès électoral à la corruption des agents de la CENI, soit 100,0%, contre 70,0% aux non-élus. Troisièmement, les élus de 2006 ont justifié leur insuccès électoral par un fort recours à l'ethnicité et au localisme, soit 50,0%, contre 13,3% pour les non-élus. A propos spécifiquement des partis ayant participé au gouvernement (2006-2011), seuls les élus de 2006 l'ont signalé comme une motivation justificative de leur insuccès électoral, à hauteur de 21,4%. Cette explication permet de comprendre la réduction du nombre de sièges remportés par certains partis qui ont participé au pouvoir au cours de la législature 2006- 2011, à l'exemple du PALU. Signalons, toutefois, que cette réduction n'a pas fait perdre, au PALU, le leadership provincial¹³¹⁰ dans le Bandundu.

¹³¹⁰ En nous référant à l'introduction générale, nous y avons noté, par exemple, que le PALU a conservé le leadership provincial en nombre des sièges dans le Bandundu, soit 11 en 2011 contre 23 en 2006.

Graphique 52. Motivations du changement de vote



5.3.3.1. Divergence des motivations et du changement du comportement de vote entre électeurs et réélus, élus 2006 et 2011, et non-élus

La confrontation des motivations du vote entre les réélus, les élus de 2011 et celles du changement de comportement de vote entre les élus de 2006, les non-élus et les électeurs diverge fondamentalement. Il n'y a pas une concordance plausible entre les motivations avancées par les uns et les autres pour justifier le succès ou l'insuccès électoral. Ce qui laisse la porte ouverte à diverses interprétations. Prenons-en deux. Tout d'abord, nous pensons qu'il se pose un problème de connaissance réciproque des réalités socio-politiques entre les électeurs et leurs représentants (réélus et élus de 2011). Cette méconnaissance a incité les réélus et les élus de 2011 à fonder leur élection sur l'ethnicité et le localisme. Alors que de leur côté, les électeurs ont globalement rejeté l'ethnicité et le localisme comme participatif de leurs motivations du vote. Leur priorisation de la motivation «amélioration du milieu social» peut être interprétée comme une recherche de leurs intérêts et une prise en compte, dans la détermination du vote, des programmes et des promesses de campagne des réélus et des élus de 2011, portant sur leur environnement social. La confirmation de cette motivation des électeurs contredit formellement l'importance accordée par les réélus et les élus de 2011 à l'ethnicité et au localisme, comme déterminant de leur réélection et élection. Il se pourrait que les réélus et les élus de 2011 n'aient pas tenu compte de la spécificité de l'ethnicité dans sa manifestation interprétative¹³¹¹. Ce qui peut, éventuellement, fausser sa saisie lors du vote, comme nous avons eu à le démontrer dans le chapitre III.

¹³¹¹ YOUNG, C., 1972, p.102.

Ensuite, la mise en évidence par les électeurs de l'« amélioration du milieu social », comme motivation du vote, a laissé supposer une prise en compte des programmes partisans ou des promesses de campagne. Or, les réélus et les élus de 2011 ont minimisé eux-mêmes l'impact des programmes des partis, en leur attribuant un très faible pourcentage. Cette attitude des réélus et des élus de 2011 conforte la divergence avec les électeurs.

Cette divergence est encore perceptible entre les représentants de 2006, les non-élus et les électeurs sur les raisons du changement du comportement de vote. Si les élus de 2006 et les non-élus ont attribué leur insuccès électoral, exclusivement, au problème organisationnel et à la corruption des agents de la CENI¹³¹², les électeurs ont déclaré avoir fondé la détermination du changement de leur vote en défaveur des représentants de 2006 en fonction des diverses motivations, à l'exemple de la rupture avec la base, du vote des lois anti-démocratiques, de la non-interpellation de l'Exécutif, etc. telles qu'exposées dans le chapitre IV. En outre, la prédisposition du vote (ou la décision forte) des électeurs contre les représentants de 2006 permet de saisir, d'une part, les raisons du changement du comportement de vote, et d'autre part, la persistance de la divergence constatée sur les motivations avancées par les uns et les autres.

¹³¹² Ceci ne signifie pas que la CENI est exempte de tout reproche, au vu des invalidations de certains députés proclamés provisoirement élus par la CENI. Mais, limiter leur insuccès électoral à l'incrimination de l'institution organisatrice ne résiste pas, non plus à l'analyse.

SECTION IV

Réélus, élus en 2011, élus en 2006 et non-élus face aux enjeux sociopolitiques

Les enjeux socio-politiques s'analysent autour de trois thématiques : le degré de satisfaction ou d'insatisfaction du fonctionnement des processus de démocratisation et électoral, l'opinion des membres de quatre catégories sur ces processus et leurs avis sur la gestion des partis.

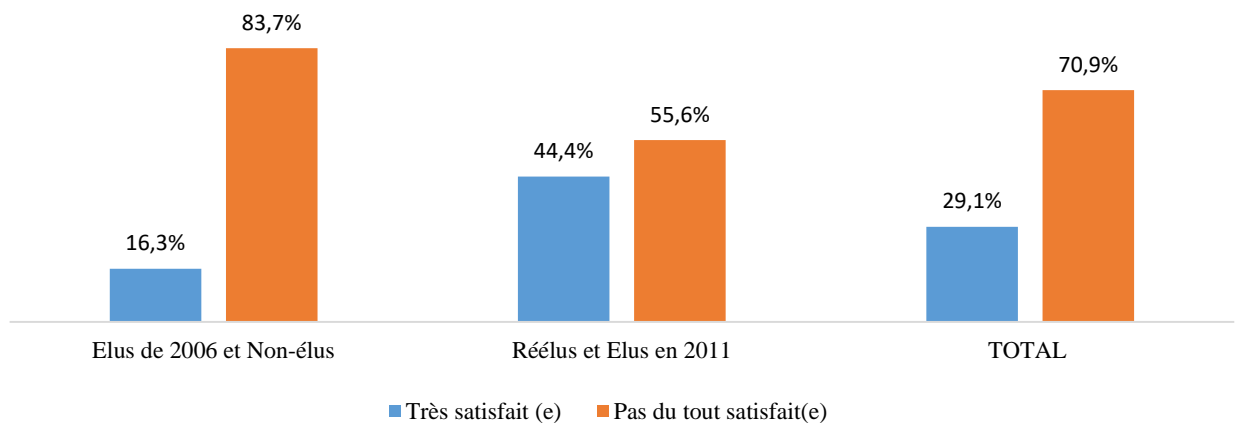
5.4.1. Degré de satisfaction des processus de démocratisation et électoral

La question C1 sur le degré de satisfaction des processus de démocratisation et électoral comporte quatre propositions : « Très satisfaits (es) », « plutôt satisfaits (es) », « plutôt pas satisfaits (es) » ou « pas du tout satisfaits (es) » du fonctionnement des processus de démocratisation et électoral en RD Congo. Au vu du nombre très réduit des répondants, ces quatre propositions ont été ramenées à deux. Ainsi donc, le degré de satisfaction est, soit « Très satisfait » ou « degré de satisfaction », soit « pas du tout satisfait » ou « degré d'insatisfaction ». De même, les quatre catégories d'enquêtés ont, également, été ramenés à deux groupes : les élus de 2006 et les non-élus et les réélus et les élus de 2011 et les réélus.

Tableau 74. Degré de satisfaction des processus de démocratisation et électoral

Degré de satisfaction	Elus de 2006 et Non-élus	Réélus et Elus en 2011	Total	Total (%)
Très satisfait (e)	7	16	23	29,1%
Pas du tout satisfait(e)	36	20	56	70,9%
Total	43	36	79	100,0%

Graphique 53. Degré de satisfaction des processus de démocratisation et électoral (en %)



Les résultats reproduits dans le tableau 74 et le graphique 53 montrent une divergence de degré de satisfaction de deux groupes. Mais, le degré d'insatisfaction semble caractérisé tous les groupes interrogés à hauteur de 70,9% contre seulement 29,1 % du degré de satisfaction. Mais, en comparant les deux groupes, il apparaît que les élus de 2006 et les non-élus ont manifesté un degré

d'insatisfaction élevé, soit 83,7%, contre seulement 16,3% de degré de satisfaction. Inversement, Les réélus et les élus de 2011 se disent satisfaits de ces processus, à hauteur de 55,6% contre 44,4% d'insatisfaits. Ces résultats laissent entrevoir un degré de satisfaction et d'insatisfaction proportionnel au statut des uns et des autres à l'issue des législatives. En d'autres termes, le fait d'être réélu, élu de 2011 ou de 2006 et non-élu peut avoir conditionné leur réaction face au degré de satisfaction ou d'insatisfaction des processus de démocratisation et électoral.

5.4.2. Reflet des opinions des représentants et des électeurs

Par ailleurs, les membres de quatre catégories ont répondu à la question C2 suivante : « *Considérant les spécificités du fonctionnement pratique du système électoral congolais, jusqu'à quel point pensez-vous que les opinions des parlementaires reflètent ou rencontrent celles des électeurs ?* ».

Quatre propositions, réduite à deux, ont été soumises, aux réélus, aux élus de 2011 et de 2006 et aux non-élus : « Très bien » et « Pas bien du tout ». Les résultats du tableau 75 et du graphique 54 montrent l'existence d'une divergence entre les opinions des parlementaires et celles des électeurs. Le degré de divergence des opinions sont de 78,5% contre 21,5% de convergence. Par rapport aux fondements de la démocratie représentative, cette attitude entre dans la normalité des choses. En ce sens que les élus, n'ayant pas un mandat impératif, peuvent émettre des avis contraires aux électeurs. Puisqu'ils ne sont tenus ni au respect strict de leurs promesses de campagne¹³¹³, ni à la prise en compte de l'opinion des électeurs. C'est pourtant un des griefs toujours mis à décharge de la représentation et à la base de sa contestation dans les vieilles démocraties¹³¹⁴. Mais, cette liberté dont bénéficient les représentants tout au long de la législature peut se retourner contre eux lors d'une épreuve réitérative électorale, surtout contre les représentants sortants, comme nous avons eu à le démontrer dans le cadre de cette recherche.

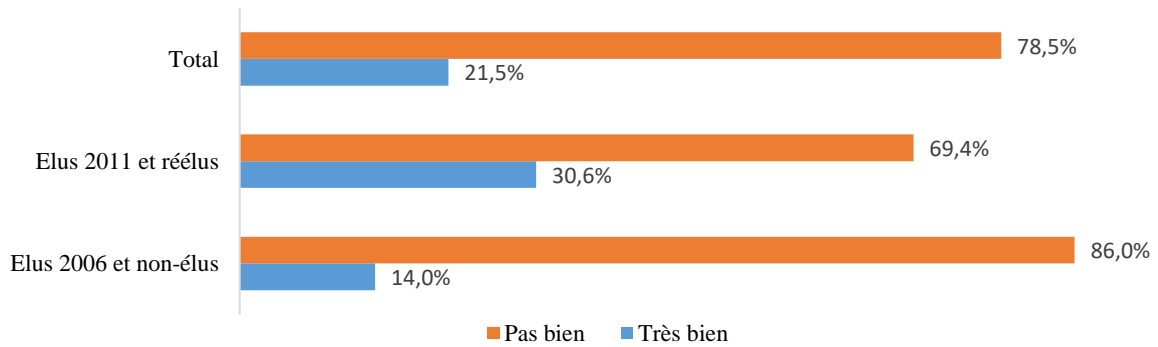
Tableau 75. Reflet opinion de l'électorat et des représentants

Opinion électeurs et représentants	Elus 2006 et non-élus	Elus 2011 et réélus	Total
Très bien	6	11	17
Pas bien	37	25	62
Total	43	36	79

Par ailleurs, tous les deux groupes, mais davantage les élus de 2006 et les non-élus (86,0%) contre 69,4% des réélus et des élus de 2011, pensent que les opinions des parlementaires ne reflètent pas celles des électeurs. Le reflet des opinions des uns et des autres par rapport aux électeurs est minime, soit 30,6% des réélus et élus de 2011 contre 14,0% des élus de 2006 et des non-élus.

¹³¹³ MANIN, B., 2012, p.218.

¹³¹⁴ *Id.*

Graphique 54. Reflet opinion de l'électorat et des représentants(en %)

Si nous attribuons ce mécontentement des non-élus et élus de 2006 à leur insuccès électoral, leur fort degré d'absence de reflet y trouve sans doute sa justification. Ce qui sous-entend que le changement de leur statut, d'insuccès en succès électoral, peut susciter un changement d'attitude. Il s'agit là d'un raisonnement par l'absurde qui ne se fonde sur aucune observation objective ou quantifiable. Il ressort de cette réflexion un constat observé tant auprès des électeurs que des membres de quatre catégories. Les processus de démocratisation et électoral apparaissent, à la fois, comme un espoir et une déception. Espoir au vu de la ferveur du peuple qui les considère comme un moyen de désignation et de sanction des représentants politiques et une opportunité de son implication dans le jeu politique. Déception ou mécontentement puisqu'ils semblent encore complexes, surtout par rapport à la frange de la population, majoritaire, qui ne les saisit pas. Ce qui nécessite des solutions à la hauteur des espoirs qu'ils suscitent afin de créer une synergie entre les représentants et le peuple. Ces solutions doivent être innovantes, spécifiques et tenir compte de l'environnement étatique et sociologique congolais. Elles doivent favoriser, harmonieusement, sa poursuite, d'une part, et l'implication et la participation effective des électeurs, d'autre part. Ainsi donc, le processus de démocratisation et le processus électoral ne sont ni contestés comme cadre de désignation et de légitimation des représentants, ni comme cadre de la gestion étatique. Jusque-là, les reproches faits se limitent, tantôt aux institutions organisatrices, tantôt aux difficultés de les saisir par la majorité de la population pour des raisons diverses, tantôt à leur incapacité à réguler la vie des citoyens.

5.4.3. Fonctionnement des partis politiques

Les partis politiques congolais sont, généralement, perçus comme des propriétés des leaders et des fondateurs. Ils n'apparaissent pas comme des structures construites autour des projets partagés par tous ceux qui y adhèrent. Ainsi perçus, les partis politiques ne constituent pas encore des cadres d'apprentissage et de pratique démocratique. Pour infirmer ou confirmer cette perception, nous avons interrogé les répondants sur cette thématique. Mais, notons préalablement que la liste actualisée du ministère de l'Intérieur de la RD Congo du 11 mars 2015 comportait 477 partis politiques recensés et

autorisés à fonctionner, pour un total de 34 regroupements politiques¹³¹⁵. Ce qui peut apparaître comme une cacophonie et une prolifération des structures partisans de l'espace politique congolais remonte en avril 1990.

Les décennies de règne autocratique et monocratique ont abouti à un constat d'échec du régime, contraignant Mobutu à tenter, à partir du 24 avril 1990, l'expérience du multipartisme limité à trois partis. Les diverses pressions subies, tant en interne qu'en externe¹³¹⁶, ont finalement obligé le régime à instituer le multipartisme intégral, considéré par Kisimba Ngoy, comme un « cadeau empoisonné »¹³¹⁷ alors que Kibassa Maliba de l'UDPS l'a exigé comme un gage de la liberté retrouvée¹³¹⁸. Dans la pratique, le multipartisme intégral s'est, effectivement, révélé être un cadeau empoisonné. La mouvance présidentielle (1990-1997) proche de Mobutu a créé, à coup de billets de banque, plusieurs partis dits « alimentaires »¹³¹⁹, répondant à la classification qu'établit Guy Aundu des types de partis politiques. Les partis élémentaires sont ainsi définis comme des structures créées ou engendrées « par un grand parti qui influence leur fonctionnement. Il s'agit du dédoublement ou d'une prolifération tentaculaire du grand parti dans l'environnement politique durant le processus électoral et/ou la prise de décisions parlementaires »¹³²⁰.

Les partis alimentaires ont vocation « à alimenter en voix favorables les grands partis » et leurs leaders sont généralement issus de la société civile¹³²¹. La centralisation de ces partis autour d'un leader assure le contrôle des réseaux partisans¹³²² et leur force s'assujettit au charisme et à la richesse de celui qui détient la bourse et auprès de qui ils font allégeance¹³²³. Ainsi, « les partis alimentaires visent en priorité à capter des ressources (matérielles et financières) du parti central en contrepartie de leur appui politique. Ils assurent le relais et la propagande en faveur de leaders du grand parti auquel ils font allégeance. Sans programme spécifique, ils sont un appendice politique de celui-ci, ils s'y collent tant qu'il y

¹³¹⁵ Comparée à celle du 17 août 2011, publiée par le titulaire de l'époque, le nombre des partis politiques a été augmenté de 60. Car, cette liste ne comprenait que 417 partis politiques autorisés à fonctionner.

¹³¹⁶ KABAMBA KAZADI, B., p.p. 232-233.

¹³¹⁷ Alors que l'UDPS se targuait d'être la génitrice du multipartisme intégral, Kisimba Ngoy soutenait, pour sa part, qu'il s'agissait bien « d'une manœuvre politicienne tendant à émettre l'opposition, c'est-à-dire à fragiliser sa situation. Permettre à tout le monde de créer un parti politique, c'est en fait arriver à vider de sa grande substance les formations qui commençaient, plus ou moins, à prendre de l'allure », BAKU FUITA, F., « Me Kisimba : Si le multipartisme intégral est un cadeau, alors il est empoisonné », *La Semaine* du 20 octobre 1990, p.p.18-19. A la page 2 de la même édition, on peut y lire, sous la plume de LUSSAMAKI OKITA, R., « Kibassa Maliba : L'UDPS est le géniteur du multipartisme intégral ».

¹³¹⁸ *Id.*

¹³¹⁹ BAKU FUITA, F., *ibid.* Ces partis étaient qualifiés d'alimentaires puisqu'ils devaient leur existence à l'argent reçu de la mouvance présidentielle dans le but de noyauter l'opposition.

¹³²⁰ AUNDU MATSANZA, G., 2017, *Comprendre la science politique en 9 leçons*, Louvain-la-Neuve, Academia-L'Harmattan, p.108.

¹³²¹ *Id.*

¹³²² *Id.*

¹³²³ *Id.*

a des ressources à capter ; dès qu'elles tarissent, ils vont se greffer ailleurs. Leur particularité : être multiples, éphémères et instables en alliances »¹³²⁴.

Véritable goulot d'étranglement de l'opposition politique¹³²⁵, le multipartisme intégral l'a profondément noyauté. Depuis lors, la RD Congo peine à réglementer la création des partis politiques. Les acteurs politiques congolais trouvent toujours des explications pour justifier ce qui paraît être un véritable désordre sur la scène politique¹³²⁶. Au point qu'à l'issue des législatives de 2006 et de 2011, la constitution de la majorité parlementaire a réuni près de 200 partis politiques¹³²⁷ aux idéologies parfois diamétralement opposées ou complémentaires.

Pour saisir le fonctionnement des partis politiques congolais, nous avons posé la question C6 aux répondants : « *Laquelle de ces phrases correspond à la pratique démocratique au sein de votre parti politique ?* ». Elle comportait quatre propositions. La lecture des résultats contenus dans le tableau 76 et le graphique 55 fait persister une structure pyramidale, à hauteur de 81,8% des répondants. Précisons, toutefois, que la structure pyramidale n'insinue pas nécessairement des décisions prises par les organes dirigeants. Ce qui aurait été plutôt rationnel. Dans les partis congolais, le sommet de la pyramide se limite, en réalité, au leader ou au fondateur du parti et à sa famille¹³²⁸.

Ainsi donc, s'il y a une manifestation permanente de la personnalisation politique au sommet de l'Etat, elle s'observe également dans d'autres structures politiques, à l'exemple des partis. On comprend dès lors que les répondants ont considéré, à 63,6%, que les partis politiques fonctionnent comme une structure privée, une « boutique » appartenant au leader, sans une implication d'autres membres des instances dirigeantes. Par contre, 74,6% des répondants pensent que les décisions prises par les partis politiques ne subissent pas une influence extérieure, surtout pas celle de la presse. Cette attitude semble compréhensible dans un pays où la survie de la presse dépend plus des acteurs politiques qui la financent directement, s'ils en sont propriétaires, ou indirectement, par la voie du coupage, s'ils sont au pouvoir.

¹³²⁴ AUNDU MATSANZA, G., 2017, p.109.

¹³²⁵ « Démocratie. L'opposition a marqué des points », *La Semaine* n°51 du 12 octobre 1990, p.2.

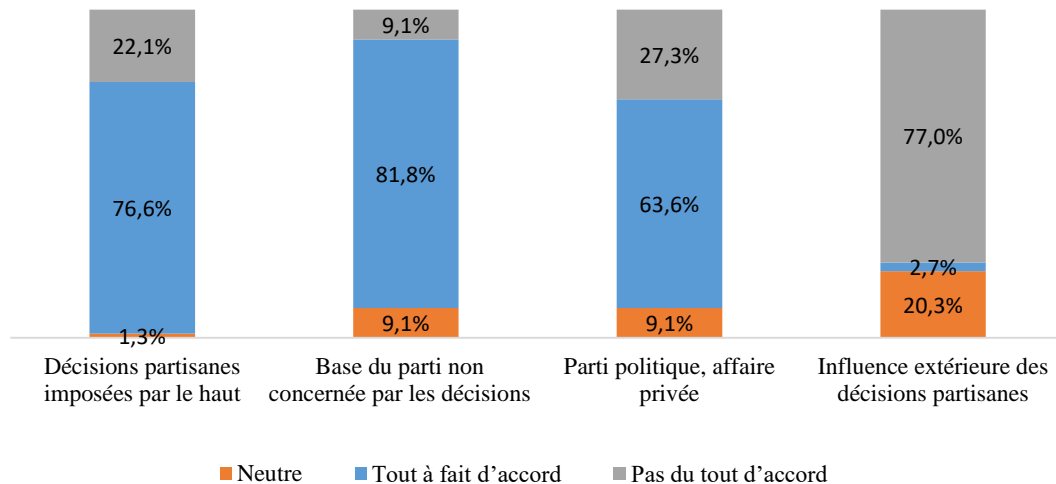
¹³²⁶ Toutes les personnalités politiques que nous avons interviewées ou ayant eu un échange sur la question, n'admettent pas une réglementation d'autorité du secteur.

¹³²⁷ MABAKA MUKWABUHIKA, P., 2016, p.p. 46-47.

¹³²⁸ En RD Congo, on les appelle « Autorités morales ».

Tableau 76. Pratique démocratique au sein des partis politiques

Pratique démocratique au sein des partis	Tout à fait d'accord	Neutre	Pas du tout d'accord	Total
Décisions partisanes imposées par le haut	59	1	17	77
Base du parti non concernée par les décisions	63	7	7	77
Parti politique, affaire privée	49	7	21	77
Influence extérieure des décisions partisanes	2	15	57	74

Graphique 55. Pratique démocratique au sein des partis politiques (en %)

Les réponses issues de cette enquête confirment une forte emprise des leaders dans le fonctionnement des partis politiques. Cette attitude rappelle fortement la gestion du parti-Etat sous la deuxième République. En effet, le « président-fondateur »¹³²⁹ a été, dans la pratique de la gestion du parti unique, son vrai propriétaire¹³³⁰ qui le dirigeait et l'orientait en fonction de ses perceptions et de ses objectifs. C'est dans cette perspective que s'inscrivent finalement les nouveaux partis politiques congolais, dirigés majoritairement par des présidents issus du parti unique ou ayant vécu sous le régime moniste, au point de s'inspirer de la logique personnalisée ou personnifiée du MPR, par manque d'autres modèles. De la sorte, les partis politiques congolais se nourrissent et s'imprègnent fortement de la mentalité et de la sève *mpériennes*. Puisqu'ils sont pensés et gérés uniquement par le sommet, poursuivant pour principal objectif le placement du président ou du leader¹³³¹ au sein des

¹³²⁹ Article 30 de la loi n°74/020 du 15 août 1974. Cet article stipulait : « Le Président du Mouvement Populaire de la Révolution est de droit Président de la République et détient la plénitude de l'exercice du pouvoir. Il préside le Bureau politique, le Congrès, le Conseil Législatif, le Conseil Exécutif et le Conseil Judiciaire »

¹³³⁰ WILLAME, J.C., 1994, p.81.

¹³³¹ Dans son étude sur « Partis politiques et transition en RD Congo », Hubert Kabungulu confirme cette tendance des partis politiques congolais consistant en « l'acquisition du pouvoir pour le gain personnel » et relève également « l'absence de doctrine ou idéologie, le manque de structures stables, ce qui explique l'instabilité interne au sein des partis ; et la survivance de la conscience ethnique ou le chef de parti est considéré avant tout comme le chef tribal », KABUNGULU NGOY-KANGOY, H., « Partis politique et transition en RD Congo », *EISHA Report*, N°20, 2006, p.104.

institutions nationales¹³³². L'absence d'une éthique politique et d'une gestion partisane démocratique laissent perdurer la difficulté de n'appréhender la politique et l'exercice du pouvoir que sous l'angle exclusif d'accession aux institutions et, surtout, aux privilèges en vue de l'enrichissement rapide des leaders¹³³³. Cette attitude renforce donc l'emprise du leader sur le parti.

Cet assujettissement du parti à la personnalité du leader complique sa pénétration au sein de la majorité de la population non-instruite qui n'en saisit ni l'importance ni l'utilité. Sa mise à l'écart de la gestion partisane se renforce par l'absence de vulgarisation des idées fondatrices de ces structures, favorisant une tendance adhésive se fondant exclusivement sur le rapprochement ethnique et linguistique, d'une part, et sur la notoriété et sur l'aura provinciale ou nationale du leader¹³³⁴, d'autre part. Et lors des élections, le parti dépasse rarement le cadre ethnique ou provincial¹³³⁵.

Nous devons tout de même préciser que cette critique sur la forte emprise des leaders sur les partis politiques ne vise pas à soutenir une spécificité congolaise. De plus en plus, les divergences apparaissent également entre adhérents et dirigeants au sein des sociétés de vieilles démocraties, lorsque les leaders s'écartent des lignes maîtresses du parti. La clarification des projets et des idéologies des partis politiques occidentaux favorise cette contestation. Les adhérents les connaissent et peuvent les rappeler aux leaders lorsqu'ils s'en écartent. Dans ces conditions, le déviationnisme des leaders nourrit les critiques des adhérents qui peuvent changer leur comportement de vote lors des consultations électorales. Cette attitude (changement du comportement de vote) peut ainsi s'interpréter comme une réponse, une sanction pour non-respect de l'idéologie partocratique¹³³⁶.

¹³³² « Roger Lumbala a presté comme ministre de l'Economie et Commerce avant de céder le poste à son épouse Ngalula. Celle-là même qui l'a remplacé au Sénat », KISUNGU KAS, NATINE K., « Les mésaventures de Roger Lumbala révélées par AfricaNews comme jamais », *Africa News*, Série II n°736 du mercredi 12 au jeudi 13 septembre 2012, consulté le 12 septembre 2017. De manière générale, la plupart de députés élus, et admis aux fonctions ministérielles, ont eu pour suppléants leurs fils ou épouses.

¹³³³ Pour illustrer cette réalité, pendant la transition de 2003-2006, un ministre contraint à la démission avait désigné, comme successeur, son épouse, vice-présidente du parti. De même, la plupart des députés, une fois au gouvernement, sont remplacés par les progénitures ou épouses au Parlement.

¹³³⁴ LUBANZA MUKENDI, A., propos tirés de l'entretien réalisé à Kinshasa/UNIKIN, le 26 juillet 2013.

¹³³⁵ Par rapport à la forte emprise ethnique ou provinciale partisane, nous pouvons dire, avec Guy Aundu que l'ethnicité est devenue une source de culture politique. Au point que les partis font de « l'identité ethnique de leurs dirigeants un critère de recrutement, et un facteur sur lequel les citoyens peuvent s'appuyer pour influencer leur sélection et les décisions politiques. Elle est donc devenue un moyen pour les partis de drainer ou d'entraîner les ethnies dans leur lutte », AUNDU MATSANZA, G., 2010, p.147.

¹³³⁶ Les différentes défaites électorales du PS français, tant aux régionales qu'aux européennes, trouvent leur origine par ce déviationnisme attribué au chef de l'Etat et à son gouvernement. Les membres du PS estiment de plus en plus ne pas se reconnaître dans les orientations de leur parti politique.

Par ailleurs, la gestion partisane diffère fondamentalement entre les partis politiques congolais et occidentaux. Les leaders des partis politiques occidentaux se font élire et assument des mandats dans le strict respect de leurs statuts. Même dans les pays où s'est manifestée une sorte de « parentocratie gouvernante »¹³³⁷, cas du Front national français, la succession « du père à la fille » s'est déroulée au cours d'un scrutin où les candidats ont battu campagne et défendu leurs orientations et programmes. Les adhérents ont effectivement voté même si le fait d'être « fille de » peut avoir fortement motivé le vote en faveur de Marine Le Pen. Le cas congolais ne dispose pas encore des exemples où l'alternance à la tête du parti s'est faite de manière démocratique entre un président sortant et un autre entrant. Les leaders ou présidents-fondateurs demeurent les seuls gestionnaires effectifs des partis politiques congolais. Et quand le leader disparaît, il entraîne outre-tombe « son » parti¹³³⁸. Comme il convient de le constater, la pérennisation des leaders à la tête des partis politiques contraste avec leur hargne en rapport avec l'alternance politique. Les acteurs politiques congolais ne conçoivent cette alternance politique qu'exclusivement au niveau d'une seule institution, la présidence de la République. L'évocation de cette alternance à tous les niveaux, surtout partisans, n'est jamais à l'ordre du jour. Aussi, le patrimonialisme prébendier et la politique du ventre énoncés par Jean-François Bayart est loin d'être la spécificité des Présidents de la République. Bien au contraire, ils sont une caractéristique des classes politiques africaines à différents niveaux, en général, et congolaises, en particulier.

5.4.4. Opinion des répondants sur les processus de démocratisation et électoral

Le retour aux processus de démocratisation et électoral congolais a été salué par les électeurs et la classe politique. L'engouement et la ferveur de la société étatique congolaise (électeurs et classe politique) aux élections générales de 2006 et de 2011 témoignent d'une adhésion à ce nouveau mode de désignation des représentants. Pour recueillir les avis des réélus, des élus de 2006, de 2011 et des non-élus, à la suite de ceux des électeurs (chapitre IV) sur les processus démocratique et électoral, nous leur avons proposé six affirmations. Les réponses obtenues sont reprises dans le tableau ci-dessous et le graphique 56.

Les membres de quatre catégories ont estimé majoritairement, soit 91,9%, que les processus de démocratisation et électoral sont inefficaces et complexes. En outre, ils privilégient les intérêts des

¹³³⁷ NJOYA, J., *ibid.* La succession du « père au fils » a été observé, en RD Congo, au niveau partisan par la succession d'Etienne Tshisekedi wa Mulumba par son fils, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, lors du congrès organisé par ce parti le 30-31 mars 2018. Par contre, les successeurs de Mobutu au sein du MPR n'ont pas été ses fils ou filles qui ont pris soin de créer d'autres structures partisans, à l'exemple de l'UDEM (Union des Mobutistes). Le positionnement du fils Gizenga Lugi au secrétariat permanent du PALU pourrait-il aboutir à la succession du « père au fils » ? Cela semble possible.

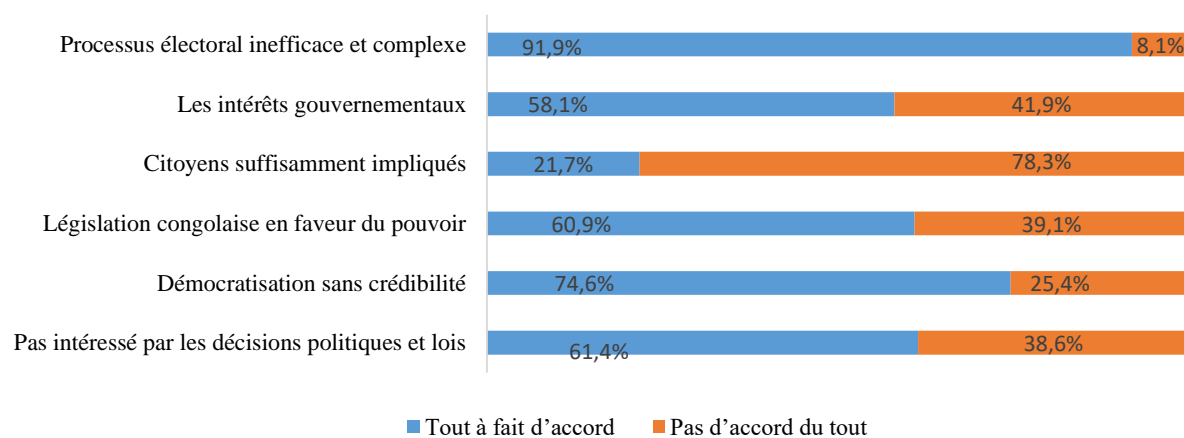
¹³³⁸ Citons, à titre illustratif, le cas de l'Union des fédéralistes indépendants, UFERI, de NGUZ-A-KARL-I-BOND. Depuis le décès de son fondateur, ce parti n'existe plus sur la scène politique congolaise.

gouvernants (58,1%) et sont en faveur des tenants du pouvoir (60,9%). Les citoyens ne sont pas suffisamment concernés (78,3%) dans la production parlementaire et dans ces processus. Cette dernière affirmation, faisant allusion à une implication limitée des électeurs, est en contradiction avec leur forte participation aux deux élections générales organisées depuis 2006. Par contre, si on s'en tient aux résultats attendus par les électeurs des processus de démocratisation et électoral, il semble évident qu'ils s'éloignent, de plus en plus, des préoccupations de la majorité de la population. C'est, peut-être, pour cette raison que les processus de démocratisation et électoral, pour diverses raisons, manquent de crédibilité (74,6%). Cette absence de crédibilité est à la base du désintérêt des électeurs aux décisions politiques et aux lois votées (61,4%).

Tableau 77. Opinion des répondants sur les processus de démocratisation et électoral

Opinion des répondants les processus de démocratisation et électoral	Tout à fait d'accord	Pas du tout d'accord	Total
Pas intéressé par les décisions politiques et lois	43	27	70
Démocratisation sans crédibilité	50	17	67
Législation congolaise en faveur du pouvoir	39	25	64
Citoyens suffisamment impliqués	15	54	69
Les intérêts gouvernementaux	36	26	62
Processus électoral inefficace et complexe	68	6	74

Graphique 56. Opinion des répondants sur les processus de démocratisation et électoral (en %)



Ces observations posent la problématique des conditions d'implémentation des processus de démocratisation et électoral en RD Congo. Veut-on effectivement en faire un vivier important de la gestion étatique congolaise ? Ou apparaissent-ils essentiellement comme un processus en vue de la satisfaction de l'opinion nationale et internationale comme sous la deuxième République ? Ces deux interrogations se fondent sur les difficultés évidentes relevées par les électeurs et les représentants. Paradoxalement, les uns et les autres s'accordent à reconnaître l'importance et l'inéluctabilité de ces processus comme mode de gestion étatique et comme cadre de désignation des représentants. Cette importance et cette inéluctabilité sont perceptibles par l'engouement qu'ils suscitent auprès des

populations, voire non ou peu-instruites, malgré sa complexité. Mais, cet intérêt risque de plus en plus s’effriter si les acteurs politiques, bénéficiaires des suffrages électoraux, ne mettent pas au centre de leur préoccupation l’amélioration du vécu quotidien des électeurs¹³³⁹. A cette allure, il faut craindre la persistance d’un maillage difficile à concilier entre, d’une part, la volonté de la société politique congolaise de réussir l’implémentation des processus de démocratisation et électoral, et d’autre part, la récurrence des problèmes sociaux des électeurs qui peinent à trouver des solutions.

Conclusion partielle

Les stratégies de campagne constituent une étape déterminante pour tout candidat participant à une élection. Elles jouent un rôle important dans la conquête des électeurs. Tout candidat subdivise sa campagne en deux étapes : la pré-campagne et la campagne électorale. L’une, la pré-campagne, balise les chemins en vue de mieux arrimer, l’autre, la campagne électorale proprement dite. Elles apparaissent comme deux faces d’une seule et même médaille, d’où leur interdépendance. Une fois les stratégies de campagne pensées, réfléchies et précisées en fonction de la circonscription électorale, le candidat choisit l’(les) outil(s) à mobiliser pour faire passer son message (ou son programme) afin de convaincre et de persuader ses électeurs. Ceux-ci sont, soit acquis, soit volatiles, soit indécis. En fonction de la catégorisation d’électeurs, le candidat, avec son équipe de campagne, met en place des stratégies adaptées pour faire adhérer le plus grand nombre à son programme. Car, Denis Lindon affirme que « la force et l’efficacité d’une campagne électorale réside dans l’articulation cohérente d’idées forces, d’orientations maîtresses »¹³⁴⁰ sur lesquelles tout candidat à une élection concentre l’essentiel de ses efforts de communication et de marketing politique. Le choix des idées maîtresses impose la connaissance du terrain d’application des stratégies préalablement conçues. La campagne électorale peut ainsi s’appuyer, soit sur des sujets locaux, soit sur des sujets nationaux¹³⁴¹.

Le discours dont est porteur le candidat est censé toucher tous les électeurs. Mais, il doit davantage atteindre les indécis et les volatiles. Dès l’instant qu’il considère que les acquis ne nécessitent plus une attention particulière. Mais, généralement, il est recommandé à tout candidat de conforter la conviction des électeurs acquis, tout en cherchant à étendre ses actions et ses stratégies vers les

¹³³⁹ Lors d’un entretien sur les réseaux sociaux avec un compatriote vivant au quartier Mombele, dans la commune de Limite à Kinshasa, celui-ci nous a affirmé avoir été surpris par des propos des jeunes de son quartier lors de l’interpellation d’un député. Ils lui auraient clairement dit ceci : « nous en avons marre de vos T-shirt, du sucre, du sel et de vos 2.000 francs congolais que vous nous donnez lors des élections. Sachez que désormais, nos souhaits consistent à voir nos parents trouver du travail afin que nous puissions aussi mieux bouffer comme vos enfants ».

¹³⁴⁰ LINDON, D., 1986, p.p.84-86.

¹³⁴¹ *Id.*

électeurs volatiles et indécis afin de capter leur vote¹³⁴². Pour y parvenir, le candidat doit mobiliser plusieurs canaux de communication pour mener à bien sa campagne électorale. Généralement, les medias jouent un rôle prépondérant dans les vieilles démocraties occidentales qu'ailleurs, comme en RD Congo. Nous avons observé que l'apport des medias a été inefficace dans les stratégies de campagne aux législatives de 2011 pour des raisons suivantes:

- Une très faible couverture médiatique des provinces congolaises dans leur ensemble, à l'exception de la capitale congolaise où grouillent plusieurs titres de presse écrite et des chaînes radio-télévisées privées ainsi qu'au niveau des chefs-lieux de provinces ;
- Une absence de l'électricité à travers toute la République ;
- Un problème linguistique évident, etc.

Ainsi, les campagnes électorales paraissent généralement ternes, moins vivaces, dans la majeure partie du pays. Par ailleurs, là où existent, de manière éparse, des chaînes radiodiffusées privées et communautaires, leur accessibilité pose fondamentalement deux problèmes : la langue de communication ou de diffusion pouvant permettre de faire passer des messages auprès des électeurs, d'une part, et les moyens financiers, accentués par le phénomène « coupage », d'autre part. Pour toutes ces raisons et sur base des réponses issues de l'enquête, il en ressort que les medias, ainsi que les NTIC, n'ont pas constitué un support efficace dans les stratégies de campagne des candidats en 2011. Concrètement, la majorité des électeurs n'ont pas accès aux NTIC, à l'exception du téléphone (GSM), avec les sms. Mais son importance semble également relative au vu de sa couverture limitée à travers le territoire national par les sociétés privées de téléphonie mobile. Plusieurs coins du pays sont encore inaccessibles par téléphone. L'autre difficulté intervenant dans la relativisation de l'usage du téléphone est liée à la non-électrification générale du pays, posant le problème de la recharge des batteries et d'achats des crédits. Pour toutes ces raisons, le téléphone ne semble pas, non plus, avoir efficacement participé dans les stratégies persuasives des enquêtés.

De ce point de vue, nous pouvons retenir que les medias et les NTIC ont posé, d'une part, la problématique de leur régulation par des institutions compétentes, malgré les recommandations diverses ; et d'autre part, leur inaccessibilité et inefficacité comme moyens d'approches stratégiques pour persuader et convaincre les électeurs. Le recours relatif des medias et des NTIC a laissé le

¹³⁴² LINDON, D., 1986, p.p.84-86.

champ libre à d'autres stratégies persuasives des électeurs. Les candidats ont mentionné avoir recouru aux thèmes majeurs dont les plus importants ont été d'ordre social, économique et sécuritaire, à connotation nationale et locale. Ces thèmes ont été essentiellement liés aux « problèmes (ou *issues*) politiques, économiques et sociaux d'actualité »¹³⁴³, sécuritaires, l'absence d'infrastructures de base, et le chômage endémique. La mise en évidence de ces problèmes socio-économiques et politiques, tout en constituant le soubassement des stratégies persuasives des électeurs, permet d'établir un lien avec la primauté de la motivation « amélioration du milieu social », privilégiée par les électeurs de trois de quatre provinces. Même si, et c'est à ce niveau que se situe le paradoxe, les répondants-candidats ont attribué leur élection ou réélection en fonction de l'ethnicité et du localisme (ancrage local), et au programme partisan, contredisant fondamentalement la motivation primordiale du vote des électeurs.

Hormis les thèmes majeurs, les candidats aux législatives de 2011 ont également misé sur les affiches, les dépliants explicatifs de programmes, les différentes rencontres de terrain avec les électeurs comme soubassement stratégique de leur conquête des électeurs. L'analyse des données empiriques a confirmé la forte importance accordée aux affiches dans les stratégies de campagne des candidats. Les affiches ont l'avantage, lors d'une campagne, de mettre en lumière l'image du candidat et de contenir un message bref et efficace¹³⁴⁴, susceptible d'orienter voire d'influencer le vote des électeurs. Elles ont également l'avantage d'être placardées partout, tant dans les centres urbains que dans les villages. S'il est vrai que les affiches concilient l'image du candidat au message qu'il véhicule, la question reste posée sur leur impact réel face aux électeurs majoritairement non ou peu-instruits. N'en déplaise à cette réalité, les candidats aux législatives ont accordé une importance indéniable aux affiches dans leurs stratégies de conquête des électeurs.

L'autre stratégie ressortie de cette étude a été le recrutement des équipes de campagne par les candidats auxquelles ils ont assigné diverses tâches. Hormis l'accompagnement des candidats, surtout dans des milieux ruraux où les voies de communication posent énormément problème, s'entourer des jeunes gens maîtrisant l'environnement s'est avéré une stratégie efficace. En outre, les équipes de campagne ont constitué, pour certains candidats, une bonne réserve des voix. Mieux rétribués, les membres des équipes de campagne sont apparus comme des supplétifs importants des candidats en vue de leur élection. Aussi, ils ont joué le rôle des propagandistes en leur faveur et des témoins dans

¹³⁴³ LINDON, D., 1986, p.93.

¹³⁴⁴ *Id.*

les bureaux de vote, voire d'intermédiaires entre les candidats et les électeurs. Leur apport dans les stratégies de campagne des candidats a été efficace et a constitué une garantie du succès électoral.

Si nous pouvons modéliser les stratégies de campagne des candidats lors des législatives congolaises de 2011, en nous basant sur les données analysées, nous en retenons essentiellement trois. La première stratégie a donc été « les thèmes majeurs ». La deuxième stratégie relevée a été « les affiches de campagne », comme moyens de visibilité des candidats dans les circonscriptions électorales rurales et urbaines. Et la troisième stratégie de campagne avancée par les candidats a été « les équipes de campagne ». Dans cette perspective se confirme l'hypothèse selon laquelle le succès électoral des réélus et des élus de 2011 a été fonction de leurs approches stratégiques de proximité, s'appuyant sur les desiderata des circonscriptions électorales. Ces réélus et élus sont apparus, auprès des électeurs, comme les porteurs de leurs espérances, de leurs utilités, auprès des différents exécutifs, provincial et national. En outre, ils ont eux-mêmes affirmé l'hypothèse relative à l'ethnicité et au localisme. Quant à nous, l'analyse des stratégies de campagne des candidats nous a permis de relever des contradictions profondes entre les réélus, les élus de 2011, les non-élus, les élus de 2006 et les électeurs sur les motivations de la réélection, de l'élection et de la non-élection des uns et des autres.

Le prochain chapitre analyse les deux thématiques, à savoir les motivations du vote et les stratégies persuasives des candidats, sur la base de la méthode qualitative, en recourant aux entretiens semi-dirigés réalisés avec les personnalités scientifiques et politiques interviewées lors de notre séjour de recherche.

CHAPITRE VI
REGARD CROISE DES PERSONNALITES SCIENTIFIQUES
ET POLITIQUES SUR LES MOTIVATIONS DU VOTE
ET LES STRATEGIES PERSUASIVES

Ce chapitre fait croiser les avis des différentes personnalités scientifiques et politiques congolaises interrogées sur les motivations du vote, sur les stratégies de campagne et sur les élections de 2006 et de 2011. Contrairement aux chapitres IV et V, ces thématiques sont abordées en recourant à la méthode qualitative, sur la base d'entretiens semi-directs. Par personnalités scientifiques et politiques, nous entendons des personnalités ayant une expertise scientifique¹³⁴⁵, d'une part, et celles qui ont été candidates aux législatives de 2011, d'autre part. Leur choix ne s'est pas fait en fonction d'une méthode scientifique spécifique face aux difficultés de terrain présentées dans le premier chapitre. Il n'a pas été, non plus, fonction de leur appartenance à une circonscription électorale. Nous avons interviewé des personnalités scientifiques et politiques en fonction de leur disponibilité et de leur volonté d'être enregistrées. Comme pour l'approche quantitative, nous pouvons dire avoir recouru à l'échantillon des volontaires. Les personnalités scientifiques interviewées proviennent de l'enseignement supérieur et universitaire. Les personnalités politiques sont membres de quatre catégories (réélus, élus en 2006 et en 2011, ou non-élus) qui ont ou pas répondu à l'enquête. La première section présente le profil des personnalités interviewées. Les motivations du vote sont analysées dans la deuxième section. Alors que les stratégies de campagne des candidats sont abordées dans la troisième section. Ce chapitre se termine par la comparaison (section IV) des élections de 2006 et de 2011 et fait ressortir leurs atouts et leurs faiblesses.

SECTION I

Profil des personnalités scientifiques et politiques interviewées

La plupart des personnalités scientifiques et politiques interviewées dans ce chapitre ont refusé d'être nommément citées. Pour respecter leur anonymat, nous les identifions par leurs prénoms, leurs titres académiques et politiques, comme on peut le constater dans le tableau 78, ci-dessous. Les entretiens ont été réalisés soit dans leurs lieux de travail (bureau), soit à leurs domiciles respectifs.

¹³⁴⁵ Par exemple, chercheurs et professeurs d'université.

Tableau 78. Prénom, profession, formation et activité des personnalités scientifiques et politiques

Prénom ¹³⁴⁶	Profession et Formation	Autre activité
André*	Professeur d'université/ Sociologue	Chercheur
Blaise	Homme d'affaires/Economiste	Député élu en 2011
Bruno	Professeur d'université/ Anthropologue	Député élu en 2011
Faustin	Prêtre et Professeur d'université/ Théologien	Non élu en 2011
Fidèle	Cadre d'entreprise/ Juriste	Député réélu
Léon*	Prêtre et Professeur émérite/ Philosophe et historien	Chercheur
Martin	Chef d'entreprise/ Management et Business	Député réélu
Nicaise	Chef des travaux/ Communication	Chercheur
Omer	Professeur d'université/ Linguiste	Non élu en 2011/ Ministre honoraire
Vicky	Juriste	Député élu en 2011 et gouverneur honoraire
Vincent	Professeur d'université/Juriste	Député élu en 2011

6.1.1. Utilité du recours aux méthodes mixtes

La problématique liée aux motivations du vote et aux stratégies persuasives a été abondamment traitée et analysée dans les chapitres IV et V, sur la base des données quantitatives recueillies auprès des électeurs et des répondants-candidats. Nous pouvons dès lors nous interroger sur la nécessité d'y revenir dans un autre chapitre. Nous pensons, en fait, que l'élargissement de l'analyse de ces deux thématiques, en recourant aux entretiens semi-dirigés, peut permettre un croisement comparatif élargi entre électeurs, réélus, élus de 2011 et de 2006, non-élus et les personnalités scientifiques et politiques. Dès lors que de plus en plus, la combinaison des méthodes mixtes (quantitatives et qualitatives) dans une même recherche est conseillée, comme l'affirme Christophe Lejeune, qui attribue à cette combinaison la « prétention à la totalisation. La triangulation consiste à multiplier les points d'entrée afin de consolider une interprétation »¹³⁴⁷. Pour leur part, Barney Glaser et Anselm Strauss partagent l'idée selon laquelle « les divergences d'interprétation n'y sont pas envisagées comme des réfutations, mais comme des opportunités d'amélioration de la théorie »¹³⁴⁸. Les méthodes mixtes ont, ainsi, l'avantage de permettre et de favoriser la consolidation interprétative¹³⁴⁹.

¹³⁴⁶ Les prénoms avec le signe* indiquent les personnalités scientifiques et politiques qui ont accepté d'être nommément citées dans cette recherche.

¹³⁴⁷ LEJEUNE, C., 2014, *Manuel d'analyse qualitative. Analyser sans compter ni classer*, Louvain-la-Neuve, de boeck, p.70.

¹³⁴⁸ GLASER, B.G., et STRAUSS, A.L., 2010, *La découverte de la théorie ancrée. Stratégies pour la recherche qualitative*, Paris, Armand Colin, p.110.

¹³⁴⁹ *Id.*

Dans le cadre de la présente recherche, nous avons pensé que les personnalités scientifiques observent objectivement la scène politique, avec une possibilité rationnelle d'émettre des avis supposés neutres. Puisque leur objectif ne consiste pas à soutenir un camp politique contre un autre, mais à présenter les faits socio-politiques dans leur manifestation afin d'aiguiller les acteurs politiques. Par contre, les personnalités politiques ont été des acteurs de terrain en qualité des candidats et donc, au cœur de la campagne électorale aux législatives de 2011. Ainsi présentées, les différentes personnalités concernées constituent ces différents « points d'entrée », évoqués par Christophe Lejeune¹³⁵⁰, susceptibles de nous aider à consolider une compréhension et une explication des motivations du vote et des stratégies persuasives comparativement à celles analysées dans les deux précédents chapitres. Puisque les matériaux recueillis auprès de ces différentes personnalités facilitent la comparaison des résultats qualitatifs et quantitatifs et peuvent permettre de déceler les points de convergence ou de divergence de deux thématiques analysées.

En ce qui concerne spécifiquement la méthode qualitative, fondée sur l'entretien semi-dirigé qui sert de soubassement à ce chapitre, Jean Poupard lui confère un certain intérêt, en ce sens qu'elle contribue à la saisie des faits sociaux par la prise en compte des avis des acteurs. Dans ces conditions, l'entretien incite à ne pas appréhender et à ne pas expliquer les conduites sociales en dehors de la perspective des acteurs sociaux¹³⁵¹. C'est pourquoi l'entretien est perçu comme « un outil (visant) à éclairer les conduites des acteurs sociaux dans la mesure où ces conduites ne peuvent s'interpréter qu'en considération de la perspective même des acteurs, c'est-à-dire du sens qu'eux-mêmes confèrent à leurs actions »¹³⁵². Ainsi donc, nous pouvons rappeler avec Elsa Ramos que ce type d'entretien permet de reconstruire le « subjectif, le sens vécu des comportements des acteurs sociaux »¹³⁵³. C'est aussi le sens qu'en donnent Pierre Caillé et Alex Mucchielli selon lequel le recours aux entretiens semi-dirigés aide le chercheur à se donner pour mission de procéder avec rigueur et réflexivité à son analyse, « d'une manière qui soit à la fois systématique et souple, selon une logique qui sera réfléchie et dont il pourra présenter les opérations, les raisonnements et les règles de décision »¹³⁵⁴. Dans cette perspective, la méthode qualitative tente de mieux comprendre les processus à l'œuvre dans la dynamique psychique, interactionnelle ou sociale »¹³⁵⁵. Dans ces conditions, « la logique à l'œuvre

¹³⁵⁰ LEJEUNE, C., 2014, p.70.

¹³⁵¹ POUPARD, J., 1997, p.175.

¹³⁵² *Id.*

¹³⁵³ *Id.*

¹³⁵⁴ CAILLE, P., MUCCHIELLI, A., 2016, p.10.

¹³⁵⁵ *Id.*

participe de la découverte et de la construction de sens. Elle ne nécessite ni comptage ni quantification pour être validée, généreuse et complète, même si elle n'exclut pas de telles pratiques. Son résultat n'est, dans son essence, ni une proportion ni une quantité, c'est une qualité, une dimension, une extension, une conceptualisation de l'objet »¹³⁵⁶ au centre de l'entretien ou de l'observation.

Au cours du traitement des données qualitatives extraites des entretiens semi-dirigés en RD Congo, nous avons pris l'option de nommer les personnalités scientifiques et politiques, dans ce chapitre, *interviewées, interrogées ou sollicitées*¹³⁵⁷. Pour Elsa Ramos, ces termes mettent «l'accent sur une individualité, un vécu particulier »¹³⁵⁸ et permettent donc de connaître et de suivre les personnalités scientifiques ou politiques dans l'explicitation de leur expérience, dans la manière de rapporter, de raconter, de discuter, de comparer des faits socio-politiques vécus. Cette attitude permet de tirer le plus de richesse et de profondeur possible¹³⁵⁹ des entretiens réalisés. Nous pensons donc qu'en nommant ainsi ces différentes personnalités, les matériaux recueillis ne perdent pas de pertinence et d'intérêt.

¹³⁵⁶ CAILLE, P., MUCCHIELLI, A., 2016, p.11.

¹³⁵⁷ Christophe Lejeune conseille le recours au concept *informateurs*, LEJEUNE, C., 2014, p.12.

¹³⁵⁸ RAMOS, E., 2015, p.14.

¹³⁵⁹ *Id.*

SECTION II

Motivations du vote selon les personnalités politiques et scientifiques

Deux thématiques ont constitué le point de mire des entretiens réalisés avec les personnalités scientifiques et politiques : les motivations du vote et les stratégies persuasives des candidats aux législatives de 2011. Nous avons ajouté à ces deux thématiques l'appréciation (faiblesses et atouts) des élections de 2006 et de 2011. En ce qui concerne spécifiquement les motivations du vote, nous avons précisé aux personnalités sollicitées et interviewées¹³⁶⁰ notre démarche et les objectifs poursuivis, consistant précisément à connaître, d'une part, les motivations qui ont influencé, de leur point de vue et selon leur entendement, le vote des électeurs congolais et, d'autre part, les stratégies qui ont persuadé et convaincu les électeurs aux législatives de 2011. Pour mener à bien les entretiens semi-directs ou semi-dirigés, Elsa Ramos conseille au chercheur de se doter «d'un guide d'entretien»¹³⁶¹ à cause de leur souplesse d'autant qu'ils obligent le chercheur à suivre «le fil conducteur du discours de l'interviewé»¹³⁶² pour mieux le relancer et demeurer dans le contexte du sujet.

Les réponses obtenues des divers entretiens avec les personnalités scientifiques et politiques, ayant trait aux motivations du vote, sont reprises dans le tableau 79. En les recoupant, elles permettent de mettre en exergue cinq motivations qui ont fortement motivé le vote des électeurs congolais aux législatives de 2011 :

- L'ethnicité, comprise à la fois comme une appartenance un groupe ethnique et ou à la fratrie ;
- Le localisme (ancrage local au sein de la circonscription électorale) ;
- L'identification à un leader politique et à un parti politique connus ;
- La possession des qualités distinctives et exceptionnelles par rapport à d'autres candidats;
- La disposition des moyens financiers pour assurer sa visibilité.

¹³⁶⁰ Il faut, toutefois, signaler que plusieurs personnalités scientifiques et politiques ont décliné nos demandes d'entretiens. En dépit du fait que nous garantissons aux uns et aux autres l'anonymat et la neutralité du traitement des matériaux recueillis.

¹³⁶¹ RAMOS, E., 2015, p.8.

¹³⁶² *Id.*

Tableau 79. Motivations du vote des électeurs selon les personnalités scientifiques et politiques

Personnalités	Critère 1	Critère 2	Critère 3	Critère 4	Critère 5
André	Posséder des qualités personnelles reconnues (Personnalité)	Etre de la fratrie	Appartenir à un parti	S'identifier à un leader connu	Etre dans un milieu éveillé
Blaise	Etre connu de sa base (avoir un ancrage local)	Participer aux activités politiques, culturelles etc.	Créer des emplois dans la circonscription	S'identifier à un leader connu	
Bruno	Etre connu de sa base (ancrage local)	Porter un message convaincant et attendu	Apparaître comme le meilleur porte-parole du message	S'identifier à un leader connu	Posséder des qualités exceptionnelles
Faustin	Avoir un ancrage ethnique essentiellement	Etre en phase avec la base			
Fidèle	Avoir un ancrage local (tribal)	S'identifier à un leader connu	Réaliser un travail individuel	Disposer des moyens financiers pour sa visibilité	Appartenir à un parti politique important
Léon	Appartenir à un groupe social déterminé (ancrage local)				
Martin	Avoir un ancrage local	Compter sur ses convictions et engagements politiques	Etre visible dans les medias	Appartenir à un parti politique	Se préoccuper des problèmes de l'électorat
Nicaise	Fratrie	Ancrage local			
Omer	Ancrage local				
Vicky	Appartenir à la tribu (ancrage local)	Avoir des relations personnelles avec la base	Disposer d'un bilan concret		
Vincent	Ancrage local évident	Etre le porte-parole de sa base			

6.2.1. Primauté de l'ethnicité selon les scientifiques et les politiques

La première motivation du vote aux législatives de 2011, selon les personnalités scientifiques et politiques, est l'appartenance à un groupe social déterminé, donc l'ethnicité¹³⁶³. Les scientifiques et les politiques interviewés se sont, unanimement, accordés sur l'importance que revêt l'appartenance à un groupe social donné, à savoir l'ethnicité, dans la motivation du vote des électeurs aux législatives. Les personnalités scientifiques et politiques demeurent convaincues que l'ethnicité est davantage significative et pertinente dans une société politique congolaise où le cadre idéologique et programmatique ne signifie, absolument, pas grand-chose auprès des électeurs¹³⁶⁴. L'importance de l'ethnicité comme motivation primordiale du vote est défendue par toutes les personnalités

¹³⁶³ YOUNG, C., 1972, p.102.

¹³⁶⁴ Pour Guy Aundu, l'identification singulière des leaders aux communautés ethniques les poussent à forger des discours qui incitent les ethnies à leur reconnaître la qualité de représentants, et donc, de briguer le pouvoir en leur nom, AUNDU MATSANZA, G., 2010, p.147.

scientifiques et politiques, mais avec plus de conviction par Léon de Saint Moulin, Nicaise et André Lubanza. Ces trois personnalités scientifiques soutiennent que l'appartenance à un groupe social donné demeure plus persuasive et influence fortement les électeurs, plus que toute autre motivation. Ils rejettent catégoriquement toute approche d'une étude sur les motivations du vote de type individualiste. Pour Léon de Saint Moulin, Nicaise et André Lubanza, aucun Congolais ne peut voter de manière autonome et indépendante, sans tenir compte de son environnement social et de son groupe ethnique d'appartenance¹³⁶⁵ ou de sa fratrie.

6.2.1.1. Eviter le mimétisme occidental pour saisir les faits socio-politiques congolais

Léon de saint Moulin est le plus critique de tous. Il pense que tout chercheur intéressé par les faits socio-politiques africains, en général, et congolais, en particulier, doit éviter le mimétisme occidental pour les saisir et les expliquer. Il soutient, dès lors, que *les motivations du vote (ou le comportement électoral) sont des concepts (ou des expressions) occidentaux qui ne doivent pas être perçus à l'identique ailleurs, surtout en RD Congo*¹³⁶⁶.

Ainsi donc, percevoir et traiter les motivations du vote comme un phénomène individuel, en le valorisant ou en privilégiant l'individu avant tout, ne peut avoir aucun fondement sociologique. S'entêter à analyser les motivations du vote par la primauté individualiste, c'est, soutient Léon de saint Moulin, décider de freiner véritablement la compréhension de la vie des Africains¹³⁶⁷, en général, et des Congolais, en particulier. Car, pour lui, l'homme n'est pas, en RD Congo, un individu uniquement. C'est son intégration au sein de sa société ethnique qui le fait considérer comme « *un sujet social qui perçoit et évolue dans et avec son groupe social* ». Par conséquent, Léon de saint Moulin demeure persuadé que « *les identités sociales déterminent et orientent le vote beaucoup plus que leur perception individuelle. Et les identités sociales supposent l'appartenance à de groupes donnés* »¹³⁶⁸.

Il en conclut que toute analyse visant à comprendre et à expliquer les motivations d'un vote ou les réactions des électeurs en RD Congo doit, inéluctablement, tenir compte de la donne ethnique. Se passer de l'ethnicité sous n'importe quel prétexte, c'est imposer des schèmes qui n'ont aucun fondement sociologique dans ce pays. Cette forte conviction de Léon de Saint Moulin incite à soutenir que les électeurs congolais, ou mieux, les Congolais, ne sont pas encore sortis de l'ethnicité ou de

¹³⁶⁵ Entretien réalisé le 25 juillet 2013 à la Maison saint Ignace.

¹³⁶⁶ *Id.*

¹³⁶⁷ MENTHONG, H.L., « Vote et communautarisme au Cameroun », *Politique Africaine*, n°69, Mars 1998, p.p. 40-41.

¹³⁶⁸ Entretien réalisé le 25 juillet 2013 à la Maison saint Ignace.

leur groupe social d'appartenance¹³⁶⁹. Cet enfermement au sein de l'ethnie influence leur comportement, les attache à leur identité ethnique. On comprend que Léon de saint Moulin disqualifie toute autre approche explicative du vote, de type objectif ou individualiste, des électeurs congolais. Car, il persiste à croire que *les ethnies constituent et demeurent une force mobilisatrice*. Au point qu'un mot d'ordre implicite ou explicite du chef traditionnel à ses sujets, en passant par différents canaux et qui dirait, par exemple, *celui-là, ce n'est pas notre homme*, suffit à orienter et à motiver le vote des électeurs¹³⁷⁰. Dans cette perspective, ce mot d'ordre, « *celui-là n'est pas notre homme* », peut constituer, ou constitue un des éléments susceptibles d'influencer et de déterminer le vote des électeurs d'une communauté ethnique. C'est pourquoi il conseille tout chercheur qui s'intéresse à la question motivationnelle du vote dans ce pays à ne pas se condamner à copier les schémas d'interprétations occidentaux. Puisqu'il persiste une différence évidente entre les *Africains*, qui ont leur modèle de vie et dont il faut absolument incorporer dans le schéma analytique et explicatif du vote- et les *Occidentaux qui ont pensé le paternalisme et l'approche individualiste du vote*. Ecarter l'ethnicité dans la saisie des problèmes congolais et africains, et surtout dans la compréhension et l'explication des motivations du vote aux législatives et aux présidentielles, insiste Léon de saint Moulin, *c'est tout fausser et aboutir à des conclusions qui ne tiennent nullement compte des réalités congolaises et africaines*¹³⁷¹.

6.2.1.2. « FRATRIE », motivation du vote aux législatives

Nicaise confirme l'analyse des motivations du vote faite par Léon de Saint Moulin. S'il partage l'idée de la primauté du vote ethnique, il pense qu'il faut aller à l'intérieur de l'ethnicité et parler davantage de la fratrie, comme motivation essentielle du vote des électeurs aux législatives de 2011. Pour l'explicitier, Nicaise évoque l'absence flagrante de l'Etat qui est supplantée, en RD Congo, par la « *République de la fratrie* »¹³⁷², la seule à avoir un impact considérable et indéniable auprès des citoyens. Ceux-ci s'attachent à la fratrie puisque *l'Etat ne sécurise pas et ne rassure personne*¹³⁷³. Ainsi donc, recourir à la fratrie pour motiver le vote des électeurs est la conséquence logique d'une *absence de sincérité citoyenne et de cohésion politique, d'une carence de fondement idéologique évidente*¹³⁷⁴. Cet attachement à la fratrie prend aussi de l'ampleur puisque, renchérit Nicaise, les élections *se*

¹³⁶⁹ Pierre Akele Adau dénonce cette forte tendance vers l'ethnisation de la sphère politique congolaise, renforcée par le découpage des provinces actuelles, « Réviser la constitution ou Remanier notre jeu sociopolitique : Respecter la constitution, c'est d'abord l'appliquer fidèlement », *Le Phare* du 12 août 2014.

¹³⁷⁰ Entretien réalisé le 25 juillet 2013 à la Maison saint Ignace.

¹³⁷¹ *Id.*

¹³⁷² Entretien réalisé le 20 juin 2013 à bord de sa voiture et dans son bureau.

¹³⁷³ *Id.*

¹³⁷⁴ *Id.*

déroulent de manière malheureuse. Par voie de conséquence, les candidats, sans conviction politique, ni idéologique, s'appuient exclusivement sur la fratrie pour persuader et convaincre les électeurs à voter pour eux¹³⁷⁵.

Dans un tel environnement, la fratrie apparaît donc, auprès des électeurs, comme une motivation exclusive susceptible d'influencer et d'orienter leur vote. Vue sous cet angle, Nicaise confère à la fratrie l'indice exclusif à même de dicter et d'influencer les positions des uns et des autres au moment du vote¹³⁷⁶. Pour le dire autrement, l'absence de sincérité citoyenne ne permet pas la maîtrise du concept *compatriote* qui se rattache à l'Etat. Ce concept est substitué par son pendant compréhensif congolais, « *mon frère* »¹³⁷⁷. Pour autant, cette fratrie s'appréhende dans son acception la plus large possible. Puisqu'elle implique et englobe, selon Nicaise, *la famille restreinte, les amis, les camarades d'école, ceux du village, de la paroisse, de la collectivité, du territoire, de l'ethnie voire de la province*¹³⁷⁸.

Ainsi donc, les Congolais considéreraient la fratrie ainsi élargie comme la seule relation sécurisante au sein de la société nationale. Cette perception agite la thèse suivante : l'insécurisation des institutions et de l'Etat contraint souvent les Congolais à se replier sur eux-mêmes, à se communautariser au sein de l'ethnie, et plus précisément au sein de la fratrie. Celle-ci apparaît comme le seul rempart face à leurs préoccupations existentielles. C'est tout naturellement que la fratrie s'impose comme motivation du vote lors de la désignation des représentants, surtout aux législatives. Nous constatons que cette thèse, considérant la fratrie comme motivation principale du vote, a été évoquée par toutes les personnalités scientifiques et politiques interviewées, tantôt sous l'angle ethnique, tantôt sous l'ancrage local. Ces personnalités conçoivent cette prégnance de la fratrie aux législatives de 2011 à double titre. Tout d'abord, le « *frère* » élu constitue une référence de la fratrie. Ensuite, il se présente comme le recours de la fratrie lorsque surviennent des conflits ou des problèmes au sein de l'ethnie ou de la fratrie. A ces deux titres, son appréciation ultérieure, par exemple lors de la réitération électorale, s'assujettit aux réalisations ou aux actions posées en faveur du groupe ethnique d'appartenance ou de la fratrie.

Nicaise illustre son analyse en évoquant l'attitude des témoins aux législatives de 2011. Elle constitue un indice significatif de la prégnance de la fratrie comme motivation du vote. Afin de s'assurer l'élection de leur « *frère* », Nicaise rapporte que *plusieurs témoins des candidats refusaient de quitter la*

¹³⁷⁵ Entretien réalisé le 20 juin 2013 à bord de sa voiture et dans son bureau.

¹³⁷⁶ *Id.*

¹³⁷⁷ *Id.*

¹³⁷⁸ *Id.*

salle de comptage de voix, jusqu'aux heures tardives pour se convaincre de l'élection de leurs membres, non de leurs partis politiques, mais de leurs familles. Ainsi, Nicaise pense que toute la confusion découle de cet état de chose, de cette tendance à la priorisation de la famille comme cadre existentiel de base, devenant, de ce fait, le combat de familles et des intérêts sociologiques. Si cela était idéologique, ce serait rationnel, plus réfléchi, même si à la base, on pouvait y mettre une dose de passion, de psychologie pour une meilleure mobilisation. Il y aurait eu un soubassement de rationalité sur lequel se seraient greffés et assis les partis politiques lors des législatives¹³⁷⁹.

Voilà pourquoi la fratrie constitue une motivation importante, voire principale, du vote. L'exclure, affirme Nicaise, c'est éviter d'analyser l'élection dans sa perception et dans son entendement sociologique congolais. Puisqu'à ce jour, les électeurs ne disposent pas d'autres cadres référentiels de motivation du vote pouvant supplanter la fratrie. En outre, la fratrie, voire l'ethnicité, constitue, à n'en point douter, une perspective unifiante et globalisante de l'action politique, et de là, de la motivation du vote des électeurs congolais.

6.2.1.3. « FRATRIE », prégnante au sein de la société politique et entretenue par l'Etat

L'analyse d'André Lubanza, en rapport avec les motivations du vote, corrobore les deux précédentes perceptions qui font de l'ethnicité, puis de la *fratrie*, deux (sinon une) motivation (s) essentielle (s) du vote aux législatives de 2011. Loin de considérer la fratrie comme un repli identitaire des électeurs, André Lubanza pense qu'elle est davantage *entretenu(e) par l'Etat qui recrute sur la base, pas toujours de la compétence, mais de l'équilibre régional ou provincial, le fameux partage équitable et équilibré du pouvoir¹³⁸⁰.*

Cette tendance qui vise à contenter les gens en fonction de leur appartenance ethnique consolide une identité à sa communauté, à sa province, à son ethnie. De ce fait, elle sacrifie la méritocratie sur l'autel de la fratrie ou de l'ethnie. Ainsi par leurs actes, les autorités insufflent auprès des électeurs la diversité communautaire ethnique comme une motivation essentielle de désignation des représentants au cours d'une élection. Autrement dit, l'absence d'un modèle objectif de gestion étatique oblige les électeurs, membres de cet environnement politique communautaire, à reprendre à leur compte les attitudes ou les comportements des dirigeants politiques au moment de se choisir les représentants¹³⁸¹. Les autorités politiques ne proposent pas encore, aux électeurs, une autre perspective, une alternative autre qu'identitaire, communautaire et ethniciste¹³⁸².

¹³⁷⁹ Entretien réalisé le 20 juin 2013 à bord de sa voiture et dans son bureau.

¹³⁸⁰ Entretien réalisé le 29 juillet 2014 dans son bureau.

¹³⁸¹ Nous avons expliqué la résurgence de l'ethnicité aux législatives de 1987 par la même réaction des électeurs de Kinshasa, ayant reproduit le comportement de la classe politique sous la deuxième République.

¹³⁸² Entretien réalisé le 29 juillet 2014 dans son bureau.

Les entretiens réalisés avec André Lubanza, Léon de Saint Moulin et Nicaise, trois personnalités scientifiques qui n'ont aucune coloration politique et qui n'ont pas été candidates aux législatives de 2006 et de 2011, permettent de tirer une conclusion : l'affirmation de la persistance de l'ethnicité, comme motivation du vote des électeurs congolais. Cette persistance de l'ethnicité se fonde sur deux versants complémentaires à sa manifestation: l'appartenance au groupe social déterminé, perspective identitaire ou communautaire, et la fratrie. Si on s'en tient à ces personnalités scientifiques, nous pouvons déduire que la motivation du vote, aux législatives de 2011, a pris, exclusivement, une forte coloration ethnique. Les candidats élus ou réélus ont donc été ceux qui ont eu un fort ancrage au sein de l'ethnie ou de la fratrie. Dans cette perspective, l'appartenance d'un candidat à son groupe social et à sa fratrie, perçue comme son représentant, a fortement motivé le vote des électeurs. Cette orientation du vote suppose qu'elle s'est fondée, essentiellement, sur le déterminisme social (ou le degré d'appartenance ethnique) et des attentes des électeurs qui se sont identifiés et se sont reconnus à un candidat donné, en qualité, tantôt de membre du groupe ethnique, tantôt de « frère ». L'ethnicité et la fratrie ont donc revêtu, de l'avis de ces personnalités scientifiques, une importance évidente dans la désignation des représentants aux législatives de 2011.

De ce qui précède, si Crawford Young a édicté le concept d'ethnicité, voire de supra-tribalisme, nous pouvons introduire une sous-catégorisation à ces deux concepts, dès l'instant que nous incluons, avec les personnalités scientifiques, la fratrie dans la motivation du vote. Cette sous-catégorisation peut ainsi se nommer infra ou intra-tribalisme ou infra-ethnicisme puisqu'il se manifeste en son sein. Plus simplement, nous pouvons emprunter un concept sociologique existant et parler du clanisme. D'autant que le clanisme englobe la fratrie au sens le plus large.

6.2.2. « Être connu de l'électorat ou avoir un ancrage local »¹³⁸³

Le tableau 79 (ci-dessus) fait ressortir une motivation complémentaire à la fratrie ou à l'ethnicité mise en exergue par presque toutes les personnalités politiques interviewées. Pour être élu aux législatives de 2011, le candidat devait avoir une notoriété, une aura et un ancrage local au sein de sa circonscription. La connaissance du candidat par les électeurs semble, en soi, logique. Cette connaissance, ou mieux, cette notoriété du candidat, doit être prise ici dans son acception la plus large possible et peut inclure le candidat personnellement, sa famille, ses amis, ses relations ou les fonctions

¹³⁸³ Ce critère « être connu » ou avoir un ancrage local caractérise l'électorat rural, ayant « les yeux fixés sur les candidats qui lui sont depuis longtemps familiers ; il se méfie de l'homme qu'il ne connaît pas, même s'il est vrai qu'il s'attache d'autant plus inébranlablement à lui sitôt que celui-ci est parvenu à mettre le succès de son côté », WEBER, M., 2003, p.165

qu'il occupe ou qu'il a occupées, etc. Toutefois, la notoriété, l'aura et l'ancrage local se fondent essentiellement sur un soubassement ethnique, comme le témoignent ci-dessous les personnalités politiques interviewées :

Faustin, non-élu (Bandundu-Opposition) : *En ce qui me concerne, quoique né et grandi au chef-lieu de ma circonscription électorale, j'ai été considéré comme un étranger (« nguadi » signifie perdrix) puisque mes parents viennent du territoire voisin¹³⁸⁴. « Nguadi » est un oiseau. Voter pour Faustin (identifié à une perdrix), c'est attribuer les voix à un étranger. Cet étranger, quoi que natif de cette circonscription, possède son nid, son origine, ailleurs qu'au sein de la circonscription électorale. L'interprétation à faire de la consigne de vote est évidente : les électeurs ne doivent pas attribuer leurs voix à un étranger, mais aux candidats autochtones. De ce point de vue, Faustin ne pouvait pas être le représentant de ce qu'il considérait être sa circonscription électorale, par manque d'un ancrage local (autochtonie).*

Fidèle, réélu (Kinshasa-Opposition), confirme l'importance de l'ancrage local du candidat aux législatives et la force numérique de son groupe ethnique (super-tribalisme) au sein de la circonscription électorale. Il s'explique: *Appartenir à une tribu, voire dans une ville comme Kinshasa, joue un rôle de premier ordre. Personnellement, je ne vis pas à Tshangu¹³⁸⁵. Mais, j'y ai encore ma famille élargie, la majorité de membres de ma tribu etc. Je me suis donc appuyé entre autres sur ces relations familiales, tribales et ethniques pour convaincre les électeurs à voter pour moi. S'il faut attribuer un pourcentage par rapport à cette motivation, elle participe, à mon avis, au vote des électeurs à hauteur de 45%. Ce qui est énorme et dont il faut, absolument, tenir compte¹³⁸⁶.*

Martin, réélu (Kinshasa-Opposition), met aussi l'ancrage local au sein de sa circonscription électorale (Lukunga) comme une motivation du vote. Contrairement aux deux précédentes personnalités qui rapprochent l'ancrage local à l'appartenance à un groupe ethnique, Martin le place sous l'angle de la notoriété du candidat, à savoir l'estime dont il jouit auprès des électeurs de sa circonscription : *L'électorat de ma circonscription me connaît et sait que je suis proche de lui et de ses problèmes. Il sait surtout que je ne fais pas de la politique pour m'enrichir, mais pour participer à l'amélioration des conditions de vie du peuple congolais¹³⁸⁷.* Martin ajoute la visibilité médiatique et interventions pertinentes pour justifier cet estime de ses électeurs qui le connaissent et l'apprécient pour son combat politique.

¹³⁸⁴ Entretien accordé à Fabien Kusuanika, Télé-Tshangu, et visionné le 18 avril 2013.

¹³⁸⁵ Tshangu est l'une de quatre circonscriptions électorales de la ville-province de Kinshasa.

¹³⁸⁶ Entretien réalisé le 26 juillet 2013 au siège de son parti.

¹³⁸⁷ Entretien réalisé le 10 juillet 2013 dans son bureau.

Blaise¹³⁸⁸, élu en 2011 (Bas-Congo-Opposition) : *les électeurs n'élisent que le candidat en qui ils s'identifient et donc, qu'ils connaissent bien. Qui est-il, que fait-il pour notre circonscription, où vit-il ? Dès l'instant que les électeurs se font une idée claire du candidat, alors seulement, ils peuvent se mobiliser pour voter pour lui. Les électeurs choisissent donc le candidat qu'ils estiment être le mieux à même d'être leur porte-parole. L'identification des électeurs au candidat joue, sans doute, un rôle primordial au moment du vote»¹³⁸⁹.*

Vicky, élu en 2011 (Bandundu-Majorité présidentielle), partage également la motivation liée à la connaissance du candidat et à son ancrage local et ethnique: *Le vote est essentiellement identitaire chez nous. La plupart des gens votent famille, clan ou tribu du candidat qu'ils connaissent. Il n'existe donc pas un problème de discours magico-religieux ou politique pouvant influencer les électeurs lors du vote¹³⁹⁰.*

Bruno, élu en 2011 (Bandundu-Majorité présidentielle) : *Il est difficile, dans le cadre de nos législatives, de se faire élire auprès d'un électorat qui ne vous connaît pas et qui ne sait pas ce que vous êtes par rapport à lui. Il n'y a pas de doute qu'être connu et avoir un ancrage local au sein de la circonscription suffisent pour se faire élire¹³⁹¹.*

Vincent, élu en 2011 (Equateur-Indépendant) : *Le candidat est élu essentiellement en fonction de l'opinion qu'il dégage auprès des électeurs. Ce qui suppose être préalablement connu des électeurs qui se déterminent, in fine, sur sa personnalité et son ancrage local¹³⁹².*

Omer, non-élu (Bandundu-Majorité présidentielle) : *Tout en reconnaissant que la plupart des représentants ont été davantage nommés qu'élus, il faut admettre que le vote est essentiellement identitaire. Le candidat doit être connu des électeurs au sein de la circonscription électorale. Cette connaissance, couplée à un ancrage local¹³⁹³ évident, peut lui permettre de se faire élire¹³⁹⁴.*

¹³⁸⁸ Entretien réalisé le 10 juillet 2013 dans son bureau.

¹³⁸⁹ Entretien réalisé le 19 juillet 2013 dans son bureau.

¹³⁹⁰ Entretien réalisé le 28 août 2013 en sa résidence.

¹³⁹¹ Entretien réalisé le 14 août 2013 à son domicile, poursuivi dans sa voiture et dans son bureau.

¹³⁹² Entretien réalisé le 24 juillet 2013 dans son bureau.

¹³⁹³ Il ressort des propos rapportés par les personnalités politiques une unanimité de l'ancrage local comme motivation du vote. Et pourtant, toutes ces personnalités ne vivent pas au sein de leurs circonscriptions électorales. Plusieurs d'entre elles n'y disposent pas d'une habitation et ne s'y rendent que rarement. L'ancrage dont il est question doit être compris en termes d'origine des candidats.

¹³⁹⁴ Entretien réalisé le 25 juin 2013 à son domicile.

Finalement, il ressort de diverses réactions de toutes les personnalités politiques, que le postulat de l'ethnicité¹³⁹⁵ et le localisme (ancrage local) ont, fortement, motivé la décision des électeurs aux législatives de 2011.

6.2.3. Autres motivations du vote selon les personnalités interrogées

Les personnalités scientifiques et politiques ont mis en exergue d'autres motivations du vote des électeurs en 2011, comme le montre le tableau 79. Il s'agit, entre autres, de l'aura du leader du parti politique d'appartenance, de la visibilité du candidat dans les médias et dans les chansons (phénomène « *mabanga* »),¹³⁹⁶ etc. Si nous prenons ces différents paramètres motivationnels de manière isolée, nous constatons qu'ils s'appliquent davantage aux personnalités ayant postulé à Kinshasa ou au niveau des chefs-lieux de provinces que dans les circonscriptions territoriales. Pour Fidèle, au-delà de son ancrage local dans sa circonscription, favorisé par la présence de sa tribu et de sa famille élargie, les électeurs l'ont également élu grâce à son identification au leader de son parti politique, à savoir Jean-Pierre Bemba. Il pense que l'identification à un leader politique revêt une importance certaine. Dans sa répartition de pourcentages, après les 45,0 % préalablement attribués à l'appartenance ethnique et à l'ancrage local, Fidèle répartit les 55,0 % restants de la manière suivante : 25,0 % à la couleur politique et à l'identification à l'aura d'un leader politique, 20,0% au travail personnel et à sa visibilité médiatique (avec, entre autres, la pratique laudative des *mabanga*) et 10,0 % aux moyens financiers pour assurer cette visibilité¹³⁹⁷.

Pour sa part, Blaise place en seconde position, comme motivation ayant permis l'élection des représentants en 2011, *la participation du candidat aux activités politiques, sportives et culturelles et la création des emplois dans la circonscription électorale*¹³⁹⁸. Quant à l'identification au leader politique, il est convaincu qu'elle a effectivement joué pour les candidats de certains partis politiques, comme l'UDPS ou le PALU (surtout en 2006 pour le PALU et en 2011 pour l'UDPS). Le nom de leurs leaders, Etienne Tshisekedi et Antoine Gizenga, peut avoir conféré une certaine notoriété aux candidats de ces partis. Toutefois, il préfère nuancer cette affirmation, au point de soutenir, finalement, que *l'appartenance partisane, sans une connaissance réelle du candidat par sa base, ne suffit pas à constituer une motivation du vote du candidat*¹³⁹⁹. La personnalité du candidat et son ancrage local participent fortement à son élection. Pour l'illustrer, Blaise croit fermement qu'*en dépit*

¹³⁹⁵ YOUNG, C., 1972, p.102.

¹³⁹⁶ FRERE, M.S., 2009, p.p.215-216.

¹³⁹⁷ Entretien réalisé le 26 juillet 2013 au siège du parti.

¹³⁹⁸ Entretien réalisé le 19 juillet 2013 dans son bureau.

¹³⁹⁹ *Id.*

de l'hostilité de Kinshasa au pouvoir en place, il y a eu quelques candidats du PPRD qui ont été normalement élus, sans avoir triché. Ils n'ont pas été votés en tant que candidats du PPRD, mais en raison de ce qu'ils représentaient auprès de leur ethnie et de leur fratrie¹⁴⁰⁰.

Le soutien à un leader politique connu à l'élection présidentielle a eu ses revers et incite à sa relativisation. Le cas de Faustin l'illustre à merveille. Au-delà de l'absence d'autochtonie au sein de sa circonscription électorale, Faustin a, par ailleurs, justifié sa non-élection par le soutien apporté à un leader politique connu, à la présidentielle. Les électeurs lui ont reproché ce choix. Et pourtant, il était convaincu que son candidat *présentait le meilleur profil en vue de la gestion de la transition. Il le croyait capable de mettre en place des dispositifs nécessaires et de promouvoir la démocratie dans ce pays¹⁴⁰¹.* Cette démarche n'a pas été appréciée par les électeurs qui l'ont doublement sanctionné¹⁴⁰², sans doute à la suite de leur instrumentalisation par des candidats profondément ancrés localement, sur fond d'appartenance à l'ethnie.

Ces deux exemples, celui de Fidèle et de Faustin, illustrent deux réalités différentes en rapport avec l'identification d'un candidat aux législatives à un leader politique connu. Puisqu'ils mettent en évidence deux finalités contradictoires, selon leur recours à Kinshasa, cas de Fidèle (réélu), et en circonscription territoriale, cas de Faustin (non-élu).

Dans son analyse des élections de 2006, André Lubanza attribue cette contradiction relevée en fonction du type d'élection. En d'autres termes, il a constaté l'inexistence automatique de répercussion du vote à l'élection présidentielle, d'un leader politique connu sur les résultats aux législatives, des candidats proches de ce leader. Il a observé qu'en 2006, *là où Antoine Gizenga avait, par exemple, obtenu beaucoup de suffrages, les membres de son parti n'y avaient pas été nécessairement élus¹⁴⁰³* dans la même proportion. Cette situation suscite un questionnement : les électeurs qui ont voté pour Gizenga appartiennent-ils ou pas à son parti politique, le PALU ? Nous pouvons supposer que l'absence de répercussion du vote du leader sur les candidats aux législatives peut avoir obéi à une logique mystificatrice sur sa personne, au point de ne pas avoir eu d'incidence directe sur les candidats de son parti aux législatives. Ou alors, les électeurs qui ont voté pour le leader politique connu n'ont

¹⁴⁰⁰ Entretien réalisé le 19 juillet 2013 dans son bureau.

¹⁴⁰¹ Entretien accordé à Fabien KUSUANIKA, *Télé-Tshangu*, visionné le 18 avril 2013.

¹⁴⁰² Les électeurs ne l'ont pas élu à la députation. Ils n'ont pas, non plus, accordé des voix à son candidat à l'élection présidentielle.

¹⁴⁰³ Propos recueillis lors de l'entretien réalisé dans son bureau, à Kinshasa.

pas été exclusivement constitués des membres de son parti. Dans un cas ou dans un autre, l'absence d'incidence directe du vote du leader connu sur les candidats aux législatives ne résout pas définitivement le rapport qui existe entre le parti politique, le leader du parti et les candidats aux législatives.

L'attitude des électeurs laisse apparaître, partant de ces différentes présentations, deux caractéristiques qu'il convient de relever, en fonction des différents milieux de vie. Nous pouvons en inférer le postulat selon lequel l'identification à un leader politique est davantage fonction de l'estime et de l'image qu'ont ou se font de lui les électeurs, d'une part, et du milieu de vie des électeurs, d'autre part. En d'autres termes, plus un électeur est éveillé, cas de celui de Kinshasa¹⁴⁰⁴, plus l'identification à un leader politique connu peut l'impacter au point de motiver et d'influencer son vote en faveur de ce leader et des candidats de son parti aux législatives. Par contre, moins l'électeur est éveillé et informé sur le leader politique, cas de celui de certaines circonscriptions électorales territoriales, s'exposant facilement aux manipulations des candidats à fort ancrage local, moins l'identification à un leader politique peut influencer ou modifier son vote en faveur du leader ou des candidats de son parti aux législatives.

Explicitement, l'attribution du vote à un candidat s'identifiant à un leader politique connu s'assujettit préalablement à un ancrage local et à un groupe social et ethnique d'appartenance. L'association ou la dissociation de ces conditions peut ne pas se traduire par une motivation du vote en faveur d'un candidat aux législatives. Cette interprétation amène à comprendre l'élection, à Kinshasa, de certains candidats du PPRD, évoqués par Blaise. Elle permet également de répondre, partiellement, au questionnement d'André Lubanza sur l'absence évidente d'impact entre le leader politique et le candidat aux législatives dans les circonscriptions territoriales. L'exception à ce postulat peut avoir été observée dans certaines circonscriptions électorales, surtout en 2006. Bruno note, à propos d'Antoine Gizenga, qu'*il a construit le PALU autour d'un mysticisme*¹⁴⁰⁵. On peut le qualifier d'idéologie,

¹⁴⁰⁴ Léon de Saint Moulin et André Lubanza Mukendi ont souligné la différence qui existe, au moment du vote entre les milieux éveillés et non-éveillés. C'est sans doute pour cette raison qu'André Lubanza l'a placé comme dernier critère dans le tableau 79.

¹⁴⁰⁵ A propos de ce mysticisme ou de cette mythification (pour le dire avec Comi Toulabor), un électeur nous a rapporté cette anecdote, lors de la campagne électorale de 2006 : « Avant de s'adresser au public venu nombreux assisté à son meeting, un candidat avait pris l'os d'une chèvre pour téléphoner à Antoine Gizenga. Il demanda à l'assistance de garder silence afin qu'il s'entretienne avec le « Mbuta muntu »- entendez Antoine Gizenga qui ne se trouvait pas au bout du fil, mais au bout de l'os de chèvre- afin de demeurer en phase avec lui tout au long de sa communication. Voici donc ses propos: « Je suis là, comme vous me l'aviez demandé pour battre campagne. Et les électeurs attendent votre mot d'ordre. C'est pourquoi j'ai tenu à vous contacter avant de commencer mon discours pour qu'ils sachent que vous êtes le seul et

*mais ce n'en est pas une, en soi. C'est ce mysticisme qui a permis au PALU d'arracher beaucoup de sièges au niveau de la députation nationale et provinciale en 2006. Ce mysticisme n'a plus joué en 2011*¹⁴⁰⁶.

Pour Bruno, la participation du PALU au gouvernement, de 2006 à 2011, a démystifié et décrédibilisé le PALU et son leader. Cette désapprobation et cette décrédibilisation du leader et des candidats du PALU ont été à la hauteur des espoirs suscités et non atteints, comme l'a démontré le bilan négatif de la législature 2006-2011. Cette interprétation permet de comprendre la réduction du nombre de sièges de ce parti politique, en 2011, dans le Bandundu, par exemple.

Nous pouvons dire, en résumé, que les personnalités politiques et scientifiques ont unanimement conféré à l'ethnicité et à l'ancrage local une primauté évidente dans la motivation du vote des électeurs aux législatives de 2011. A ces deux motivations se sont ajoutés l'identification des candidats à un leader connu et à sa mouvance ou à son parti politique, dans ses limites évoquées et les moyens financiers pour assurer leur visibilité médiatique. Nous verrons dans la conclusion générale, au moment de confronter les motivations du vote des électeurs, des membres de quatre catégories (réélus, élus en 2011, élus en 2006, non-élus et personnalités scientifiques et politiques), si les différentes motivations avancées par tous les enquêtés et les interviewés pour justifier la réélection ou l'élection des représentants établissent un lien de convergence ou de divergence. Ce sera le moment de voir s'il existe des raisons justificatives de la convergence ou de la divergence des motivations des uns et des autres. En attendant, la prochaine section aborde la deuxième thématique de cette étude, liée aux stratégies persuasives, dans l'entendement des personnalités scientifiques et politiques sollicitées et interviewées.

unique candidat qu'ils doivent voter à l'élection présidentielle, et nous, les candidats désignés par le parti, et donc vos représentants, au niveau législatif ».

¹⁴⁰⁶ Entretien réalisé le 13 août 2013.

SECTION III

Stratégies persuasives des candidats aux législatives

Le tableau 80 ci-dessous reprend les réponses des personnalités scientifiques et politiques, en rapport avec les stratégies persuasives des candidats aux législatives de 2011. Ce tableau ne prend en compte que les réponses des personnalités qui se sont intéressées à la question liée à cette thématique. La raison en est simple. Pour certaines personnalités interviewées, à l'exemple de Léon de saint Moulin, dès l'instant que les électeurs se déterminent essentiellement en fonction de leur appartenance à un groupe social donné, aucune autre approche stratégique ne peut être utilisée pour les persuader et les convaincre. Tout se réduit donc à une seule stratégie : l'appartenance ethnique des candidats. Autrement dit, attachés à leur groupe d'appartenance ethnique, les candidats ne recourent pas à d'autres approches stratégiques que celles liées à l'ethnicité pour convaincre et persuader les électeurs aux législatives. Dans cette perspective, le candidat élu par les électeurs, c'est celui qui se présente en meilleur porte-parole de l'ethnie ou de la fratrie ou qui est soutenu par le chef traditionnel. Il semble dès lors difficile voire impossible d'établir d'autres approches stratégiques persuasives. Dans cette optique, les législatives de 2011 n'ont pas offert aux candidats une autre approche persuasive que celle s'inscrivant exclusivement dans une perspective ethniciste.

Nous pensons que cette attitude statique pose un sérieux problème. Elle fige ou momifie les motivations du vote des électeurs, au point de croire que les électeurs perçoivent, de manière permanente, leur motivation sous un seul et unique angle, exclusivement ethnique. Cette attitude, consistant à s'interdire tout dépassement des conclusions antérieures, réfute tout approfondissement des motivations du vote sur des bases nouvelles. Nous n'avons donc pas voulu, tout en respectant la perception de ces personnalités scientifiques et politiques, nous inscrire dans cet immobilisme interprétatif et analytique des motivations du vote. Nous persistons à penser que le dynamisme des faits sociaux peut avoir permis aux candidats d'appliquer d'autres approches stratégiques, sans exclure définitivement la fratrie ou l'ethnicité. Le refus de la momification des approches stratégiques nous incite à davantage pénétrer ce processus et à l'analyser dans tous ses contours. D'autant que l'évolution de toute science, ou la compréhension des faits socio-politiques, est parfois fonction de la perspicacité. Cette conviction aide parfois, sinon souvent, à ouvrir par la force des serrures, sciemment fermées à double ou à plusieurs tours. Nous persistons donc à nous convaincre qu'aucune société humaine ne refuse l'évolution ou ne s'impose une attitude statique. Les aléas de l'existence l'obligent souvent à adopter des attitudes dynamiques, évolutives et changeantes, contradictoires ou réinventives. Cette forte conviction nous sert de guide dans cet exercice qui consiste à analyser une

thématique dont nous nous interdisons de croire être, définitivement, statufiée ou condamnée à l'immobilisme.

6.3.1. Affiches, proximité, imprégnation des desiderata des électeurs

Les données reprises dans le tableau 80 sont éparées et ne permettent pas une catégorisation des stratégies persuasives des candidats, au vu de la diversification des propositions. Mais en les rapprochant, nous pouvons retenir, comme stratégies persuasives, telles que proposées par les personnalités interviewées, les affiches de campagne, la proximité avec la base, l'imprégnation des desiderata des électeurs, le fait de se présenter en meilleur porte-parole de la circonscription, l'approche du terrain (village à village), la possession des équipes de campagne et le fait de porter un message clair, touchant à la vie des électeurs. Ces approches sont régulièrement reprises, par les personnalités politiques et scientifiques interviewées. En ce qui concerne les affiches de campagne, André Lubanza leur accorde une place de choix lors de la campagne électorale¹⁴⁰⁷ puisqu'elles sont porteuses des messages qui peuvent inciter les électeurs à déterminer leur vote. Les affiches ont, également, l'avantage de rendre visible le candidat dans la circonscription électorale, tant urbaine que territoriale. Elles contiennent de brefs messages¹⁴⁰⁸, mais percutants, et peuvent aider à différencier les candidats, au point d'orienter le vote des électeurs.

6.3.2. S'imprégner des desiderata des électeurs

Si les affiches demeurent importantes, elles doivent, pour capter et attirer l'attention des électeurs, contenir des messages ayant trait à leur existence au sein de la circonscription électorale. En d'autres termes, les affiches doivent être porteuses des messages concrets, imprégnés des desiderata des électeurs. Cette imprégnation confère à leur message une proximité avec les électeurs, comme l'ont noté Bruno, Blaise et Martin. De la sorte, la proximité avec les électeurs, l'imprégnation de leurs desiderata ou la vulgarisation des messages liés à leurs préoccupations s'imbriquent dans leur manifestation lors de la campagne électorale. En outre, nous savons que le système représentatif n'interdit pas la formulation de promesses, en dépit du fait qu'elles peuvent avoir une tentative manipulatoire des électeurs¹⁴⁰⁹. Pour autant, la manipulation et la persuasion, volontaire ou involontaire, participent intégralement au jeu électoral et à la démocratie représentative¹⁴¹⁰ et s'impliquent et s'imbriquent logiquement lors de toute élection, que ce soit à sa première tenu ou lors d'une épreuve réitérative¹⁴¹¹.

¹⁴⁰⁷ Entretien réalisé le 29 juillet 2014 dans son bureau.

¹⁴⁰⁸ LINDON, D., 1986, p.86.

¹⁴⁰⁹ *Id.*

¹⁴¹⁰ MANIN, B., 2012, p.228.

¹⁴¹¹ *Id.*

Tableau 80. Stratégies de campagne selon les personnalités scientifiques et politiques interviewées

Personnalités	Stratégie 1	Stratégie 2	Stratégie 3	Stratégie 4	Stratégie 5
André	Disposer des affiches de campagne (étude en cours).	Proposer des thématiques liées aux problèmes de l'électorat	Avoir une coloration partisane connue		
Blaise	Etre proche et à l'écoute de la base	Poser des actions visibles au sein de la circonscription	Se présenter en interlocuteur incontournable	Porter des messages prenant en compte les problèmes de l'électorat	Disposer des affiches de campagne
Bruno	Etre perçu comme un « nzonzi ya kieleka » (un vrai porte-parole)	Préparer une communication politique efficace pour atteindre l'électorat	Avoir un capital de confiance de l'électorat	S'imprégner des desiderata de la base	Disposer es et d'une équipe de campagne.
Faustin	Parcourir des villages à villages	Faire une pédagogie explicative sur les enjeux électoraux	Préparer l'électorat sur la différence des programmes	Avoir des affiches de campagne	
Fidèle	Disposer d'une équipe de campagne	Faire du porte à porte	Posséder des affiches de campagne	Avoir un programme de campagne attendu	Disposer d'une équipe de campagne
Martin	Apporter un message lié aux préoccupations de l'électorat	Disposer des affiches de campagne pour sa visibilité	Apparaître auprès de l'électorat comme son porte-parole	Etre présent dans les medias et tenir un discours cohérent	Disposer d'une équipe de campagne

En outre, battre campagne dans les circonscriptions électorales territoriales impose une autre stratégie qu'évoque Faustin, *le village à village*, le pendant direct du *porte à porte* dans les circonscriptions urbaines. Cette stratégie n'est pas toujours facile à cause de l'inaccessibilité de villages, accentuée par de mauvaises infrastructures de base. Les villages se distancient de plusieurs kilomètres les uns des autres. Les atteindre tous, surtout ceux qui sont éloignés et reculés, peut s'avérer être une stratégie payante. A défaut d'y arriver soi-même, cette absence peut être palliée par les équipes de campagne qui peuvent ainsi jouer le rôle de propagandistes et d'intermédiaires des candidats auprès des électeurs. Mais, s'imprégner des desiderata des électeurs oblige le candidat à en devenir, obligatoirement, le meilleur porte-parole, le « *Nzonzi ya kieleka* ».

6.3.2. Etre le « nzonzi ya kieleka » ou le meilleur porte-parole des électeurs

Une autre stratégie mise en évidence par Bruno consiste à se faire passer auprès des électeurs pour leur « meilleur porte-parole ». Le candidat doit apparaître auprès de ses électeurs comme leur meilleur défenseur, celui qui connaît leurs réalités et peut les préparer et les canaliser vers les instances exécutives provinciales ou nationales. Bruno se convainc donc que le message dont est porteur le

candidat, surtout dans une langue ou un dialecte que les électeurs maîtrisent, peut efficacement influencer et orienter leur vote. En ce qui le concerne, Bruno a dit s'être présenté auprès de ses électeurs, en « *Nzonzi ya kieleka* » (en Kikongo), le vrai (ou le meilleur) porte-parole. Il s'explique : *Mon slogan de campagne a été le « Nzonzi », c'est-à-dire le porte-parole lors de palabres. C'est celui qui parle et tranche les palabres. Pour me différencier des autres candidats qui pouvaient également se faire passer pour des « Nzonzi », j'ai ajouté une nuance importante. Je me présentais auprès des électeurs comme étant ce « Nzonzi ya kieleka »-là dont ils avaient besoin pour porter leurs problèmes auprès des instances politiques et exécutives du pays. Implicitement, les autres candidats étaient considérés comme les « Ba nzonzi ya mbi », les mauvais porte-paroles.*

Ainsi, en se différenciant fondamentalement d'autres candidats, catalogués « *Ba nzonzi ya mbi* », Bruno, le « *Nzonzi ya kieleka* », a finalement joué sur deux tableaux en sa faveur. Tout d'abord, son slogan de campagne le faisait passer pour un homme nouveau comparativement aux élus de 2006 (*les Ba nzonzi ya mbi*) de sa circonscription électorale. Candidat non-élu en 2006, Bruno s'est servi des promesses non-tenues de ces élus pour persuader, rationnellement, les électeurs de l'intérêt qu'ils avaient à le choisir lui, en lieu et place des élus sortants, en changeant leur vote en sa faveur. Durant la campagne électorale, il a invité les électeurs à éviter de reproduire l'erreur de 2006, les ayant orientés vers les « *Ba nzonzi ya mbi* ». La nouvelle opportunité qui leur était offerte, au moment de la réitération électorale, nécessitait un choix judicieux, un vote utile.

Ensuite, fort des enseignements de la campagne de 2006, Bruno s'est présenté, en 2011, en insistant sur les attentes des électeurs. Il raconte : *J'ai préparé ces législatives en m'impliquant personnellement pour m'imprégner des desiderata de la population afin de me les approprier (demandes, attentes, philosophie). A telle enseigne que j'ai facilement conquis l'électorat qui s'est, en 2011, mobilisé de lui-même, pour battre campagne avec un slogan : « cette fois-ci, ce sera notre candidat et personne d'autre ». L'adhésion générale a été perceptible puisque des gens parcouraient plusieurs kilomètres, abandonnant leurs ménages pour battre ma campagne. J'ai compris que la stratégie la plus efficace demeure l'ancrage à la base (local). C'est un capital de confiance qu'il vous donne et vous facilite la tâche. En plus, j'avais bien préparé le message communicationnel de campagne qui s'appuyait sur le vécu quotidien des électeurs, en prenant en compte les préoccupations de la population en matière de santé, d'éducation, d'agriculture et de l'élevage. Ce message est, finalement, bien passé.*

Bruno met donc en lumière quatre stratégies persuasives qui ont participé à persuader, à convaincre et à orienter le vote des électeurs :

- Posséder un mot d'ordre porteur et significatif. Dans ce cas, ce mot d'ordre ou ce slogan a été « *le nzonzi ya kieleka* » ;

- S'imprégner des desiderata des électeurs. Le discours de campagne du candidat doit s'articuler autour des problèmes réels de la circonscription électorale. Dans son cas, il s'agissait de la santé, de l'éducation, de l'agriculture et de l'élevage ;
- Avoir un ancrage local. Il faut que les électeurs s'impliquent dans la campagne électorale du candidat, coopté et considéré comme leur meilleur porte-parole ;
- Avoir une grande équipe de campagne. Son importance est indéniable. Bruno le signale par sa forte mobilisation afin de battre campagne pour celui qu'elle considère comme « son » candidat : « *Cette fois-ci, ce sera notre candidat et personne d'autre* ».

Comme on le voit, les approches stratégiques des candidats ont été spécifiques, à la suite de l'absence des medias dans les circonscriptions électorales. Le côté terne¹⁴¹² des législatives a été donc une évidence puisqu'aucune personnalité politique et scientifique n'a relevé le recours aux medias comme déterminatif lors de la campagne électorale, à l'exception de Martin, réélu de Kinshasa. Cette absence a été palliée par d'autres stratégies pour convaincre et persuader les électeurs. En synthétisant ces entretiens réalisés avec les personnalités politiques et scientifiques, il en ressort les stratégies spécifiques suivantes, recourues par les candidats aux législatives de 2011 : les affiches de campagne, le recrutement des équipes, l'imprégnation des desiderata de la circonscription électorale, le fait de se présenter en « *nzonzi ya kieleka* » (le meilleur porte-parole) et être connu des électeurs, le fait d'avoir un ancrage local. De l'avis des unes et des autres, ces stratégies de campagne ont fortement contribué à influencer et à orienter le vote des électeurs aux législatives de 2011.

Cette conclusion nous amène, à présent, à jeter un regard sur le processus électoral, essentiellement autour des élections de 2006 et de 2011. Nous avons demandé, lors des entretiens réalisés, aux personnalités scientifiques et politiques d'apprécier et de comparer ces deux élections, de ressortir leurs atouts et leurs faiblesses.

¹⁴¹² FRERE, M.S., 2009, p.197.

SECTION IV

Elections de 2006 et de 2011 : atouts et faiblesses

Les processus électoral congolais essuient des critiques acerbes depuis son lancement en 2006. A propos précisément des deux élections générales¹⁴¹³, elles ne font pas encore l'unanimité. Opposition nationale¹⁴¹⁴, observateurs nationaux et internationaux¹⁴¹⁵, institutions internationales¹⁴¹⁶, etc. critiquent les mauvaises conditions organisationnelles de ces élections. Plusieurs préalables, dont essentiellement le recensement de la population, la bonne tenue du fichier électoral, le bon fonctionnement des E.T.D, compliquent de plus en plus la marche vers la consolidation des processus de démocratisation et électoral en RD Congo. Pour saisir les raisons de cette non-consolidation de ce processus, les personnalités interviewées ont répondu à deux préoccupations liées à l'organisation des scrutins. Elles ont donné leurs avis sur ces deux élections, en relevant leurs atouts et faiblesses, repris dans les tableaux 81 et 82.

6.4.1. Atouts et faiblesses des élections de 2006

Le tableau 81 reprend les atouts et les faiblesses attribuées par les personnalités scientifiques et politiques aux élections de 2006. En le scrutant, on note, d'emblée, une tendance globale de la majorité des interviewées vers un satisfecit accordé aux élections organisées, en 2006, par la Commission électorale indépendante, CEI.

6.4.1.1. Atouts des élections de 2006

Les personnalités scientifiques et politiques ont indiqué que les élections générales de 2006 ont été mieux organisées. Elles ont cité, parmi les atouts attribués à ces élections, la facilité d'accès au bureau de vote¹⁴¹⁷. Les électeurs savaient où aller voter et dans quel bureau de vote¹⁴¹⁸, avec une « *possibilité de désigner correctement les candidats et de voter dans les meilleures conditions* » (Blaise)¹⁴¹⁹. Pour d'autres, comme Fidèle Babala, l'atout majeur des élections de 2006 se résume dans le pouvoir conféré, enfin, aux électeurs de « *légitimer tout accès au pouvoir* »¹⁴²⁰ par un processus électoral.

¹⁴¹³ Nous devons préciser que la généralité électorale se limite aux élections présidentielles, législatives en 2006 et 2011, et sénatoriales et provinciales seulement en 2006. Celles territoriales et locales n'ont jamais été organisées.

¹⁴¹⁴ MUTANDA, A., Rapport sur le processus électoral. Démonstration de la fraude électorale et de la victoire du président Etienne Tshisekedi wa Mulumba à la présidentielle du 28 novembre 2011, janvier 2012.

¹⁴¹⁵ Rapport final de la Fondation Carter, Elections présidentielle et législatives RD Congo du 28 Novembre 2011.

¹⁴¹⁶ Mission d'observation électorale de l'UNION EUROPEENNE, Rapport final, Élections présidentielle et législatives du 28 novembre 2011. Nous pouvons également mentionner le rapport de l'ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE, OIF, RAPPORT FINAL des Élections présidentielle et législatives du 28 novembre 2011 en RD CONGO.

¹⁴¹⁷ LUBANZA MUKENDI, A., Entretien réalisé le 29 juillet 2014 dans son bureau.

¹⁴¹⁸ Entretien réalisé avec Bruno le 14 août 2013 à son domicile, poursuivi dans sa voiture et dans son bureau.

¹⁴¹⁹ Entretien réalisé le 19 juillet 2013 dans son bureau.

¹⁴²⁰ Entretien réalisé le 26 juillet 2013 au siège du parti.

Tableau 81. Atouts et faiblesses des élections de 2006

Elections 2006						
Personnalité interviewée	Atout 1	Atout 2	Atout 3	Faiblesse 1	Faiblesse 2	Faiblesse 3
André	Accès facile au bureau de vote	Bonne participation de l'électorat	Volonté de l'électorat de se choisir ses représentants	Mauvaise tenue du fichier électoral	Accès difficile des circonscriptions territoriales	Résultats ne reflétant pas le vote de l'électorat
Blaise	Possibilité de désignation des candidats	Ferveur de l'électorat	Intérêt évident des candidats	Manque de viabilité et crédibilité du processus	Tricherie des candidats avec la complicité des agents de la CEI	Mauvaises conditions organisationnelles
Bruno	Bonne tenue du scrutin	Temps nécessaire d'organisation	Participation massive de l'électorat			
Fidèle	Légitimer tout accès au pouvoir	Appropriation du choix des représentants par le peuple		Fichier électoral mal tenu en province	Problème d'infrastructures de base	Cacophonie dans la création des partis politiques
Léon	Possibilité d'analyse cohérente des résultats	Présence d'indication des voix individuelles	Ferveur de l'électorat aux scrutins	Absence préalable de recensement des électeurs	Problèmes des infrastructures en province	Impossibilité de proclamation des résultats
Martin	Une certaine clarté du scrutin	Volonté de l'électorat de choisir ses représentants		CEI au service du pouvoir	Conférer une nette indépendance de la CEI	
Omer				Déception des résultats électoraux	S'assurer un bon fonctionnement de la justice	
Vicky	Appropriation du processus par l'électorat	Libre choix des représentants				

Ce qui a eu pour conséquence, évoque Vicky, une « *appropriation du processus de désignation des représentants par les électeurs* ». De même, les résultats électoraux en 2006, soutient Martin, ont permis « *une certaine clarté du scrutin et des résultats proclamés provisoirement par la CEI* »¹⁴²¹. Alors que pour Bruno, la CEI a eu le temps nécessaire pour organiser de bonnes élections. Voilà pourquoi Léon de saint Moulin a accordé une mention spéciale à ces élections pour avoir rendu possible « *une analyse*

¹⁴²¹ Entretien réalisé le 10 juillet 2013 dans son bureau.

cohérente des résultats » proclamés¹⁴²² et une « *présence d'indication des voix individuelles* » et donc, une possible traçabilité des résultats définitifs.

Le second atout attribué aux élections de 2006, par la majorité des personnalités interviewées, a été la ferveur des électeurs à participer au scrutin libre, transparent et pluraliste, plus de quarante ans après. Ces élections ont également revêtu, rapporte Blaise, un intérêt évident des candidats à y participer. Comme on peut le constater, il s'est donc dégagé une unanimité positive de toutes les autres personnalités interviewées sur les conditions organisationnelles des élections de 2006 et sur les résultats.

6.4.1.2. Faiblesses des élections de 2006

Malgré ce degré de satisfaction, les personnalités scientifiques et politiques ont relevé quelques faiblesses, liées entre autres, à la mauvaise tenue du fichier électoral (André Lubanza) ou à l'absence préalable de recensement des électeurs (Léon de saint Moulin), surtout en province (Fidèle). Pour d'autres, il y a eu un « *manque de viabilité et de crédibilité du processus* », fait remarquer Omer à la suite de la déception des résultats électoraux ou du rapprochement de la CEI au pouvoir (Martin). André Lubanza, Léon de saint Moulin et Fidèle ont aussi noté le difficile accès des circonscriptions territoriales ainsi que la tricherie des candidats avec la complicité des agents de la CEI, pour Blaise¹⁴²³. Comme dernières faiblesses des élections de 2006, les personnalités scientifiques et politiques ont mentionné la cacophonie dans la création des partis politiques (Fidèle), l'impossibilité de proclamer normalement les résultats électoraux¹⁴²⁴ (Léon de saint Moulin) au point que les résultats n'ont pas reflété le vote des électeurs (André Lubanza).

Il se dégage donc un constat général des personnalités scientifiques et politiques interrogées selon lequel l'organisation des élections dans les conditions optimales pose encore problème pour toutes les faiblesses relevées. Néanmoins, les personnalités scientifiques et politiques ont estimé que malgré ces écueils, les élections de 2006 ont été bien organisées. Les faiblesses mises en évidence auraient pu être prises en compte par les organisateurs des élections de 2011. Tel ne semble pas avoir été le cas, si l'on s'en tient aux critiques acerbes contre la CENI.

¹⁴²² Entretien réalisé le 25 juillet 2013 à la Maison saint Ignace/Gombe

¹⁴²³ Blaise a soutenu qu'il avait été proclamé élu et invalidé par la suite. Ce qui peut justifier sa déclaration sur la corruption des agents de la CEI.

¹⁴²⁴ Notons que les résultats électoraux avaient été proclamés dans des conditions rocambolesques, le Président de la CEI a été escorté par des chars de la MONUSCO. Cette proclamation a été suivie par des affrontements entre la milice du candidat Jean-Pierre Bemba Gombo et les forces gouvernementales congolaises.

6.4.2. Atouts et faiblesses des élections de 2011

Contrairement aux élections de 2006, celles de 2011 ont été fortement critiquées par la classe politique congolaise dans son ensemble. Concernant particulièrement les personnalités politiques et scientifiques sollicitées et interviewées, elles les ont égratignées sur plusieurs points, comme on peut l'observer dans le tableau ci-dessous.

Tableau 82. Atouts et faiblesses des élections de 2011

Elections 2011						
Personnalité interviewée	Atout 1	Atout2	Atout 3	Faiblesse 1	Faiblesse 2	Faiblesse 3
André	Poursuite du processus électoral			Mauvaise organisation du scrutin	Mauvaise participation de l'électorat (difficulté de retrouver le bureau de vote)	Planification de l'échec du processus électoral (voulue ?)
Blaise				Manque de crédibilité du processus	Tricherie des candidats avec la complicité des agents de la CENI	Mauvaises conditions organisationnelles
Bruno				Précipitation d'organisation du scrutin	Tricherie et contestation des résultats	Incompétence des agents de la CENI
Fidèle	Poursuite du cycle électoral			Fichier électoral mal tenu en province	Problème de légitimité de certains élus	Asservissement de l'électorat en vue d'un vote utile
Léon	Progression dans la conscientisation			Absence d'indication des voix individuelles	Impossibilité d'analyse crédible des résultats	Manipulation évidente des chiffres électoraux et une organisation catastrophique
Martin				Illégitimité de certains élus	Trois types de parlementaires : les élus, les nommés et les compilés	Non-maîtrise du fichier électoral
Omer				Insatisfaction du processus électoral	Absence d'indépendance de la CENI	Mauvaise qualité du bulletin de vote adopté
Vicky	Régularité du processus en vue du renouvellement des représentants			Difficultés de maîtriser l'électorat	Non-maîtrise par la CENI du fichier électoral	Problèmes d'infrastructures en province et confusion organisationnelle

6.4.2.1. Atouts des élections de 2011

Les personnalités interviewées ont estimé que les élections de 2011 n'ont pas été globalement bien organisées. Néanmoins, elles ont relevé, essentiellement, deux atouts. Le premier a été la poursuite

du processus électoral, selon André Lubanza, Fidèle et Vicky. La réitération électorale¹⁴²⁵ de 2011 a constitué une opportunité pour les représentants sortants et d'autres candidats de solliciter une nouvelle légitimité représentative auprès des électeurs, en vue de la consolidation du processus électoral. Le deuxième atout relevé par Léon de saint Moulin est le constat d'une progression dans la conscientisation des électeurs. Il a constaté l'existence d'une prise de conscience des électeurs au fil d'élection. Ce qui peut permettre, ultérieurement, un choix judicieux des représentants au-delà d'autres considérations, surtout ethniques.

6.4.2.2. Faiblesses des élections de 2011

Plusieurs faiblesses ont été mises à décharge des élections de 2011, comme le montre le tableau 82. André Lubanza et Bruno pensent que ces élections ont été, soit mal organisées, soit tenues dans la précipitation. Les causes de cette mauvaise organisation sont de plusieurs ordres : mauvaise tenue du fichier électoral en province (Fidèle) ou difficulté de maîtriser l'électorat (Vicky). Cette situation a favorisé une absence d'indice des voix individuelles (Léon de saint Moulin) et l'illégitimité de certains élus¹⁴²⁶ (Martin). Parmi les autres faiblesses attribuées aux élections de 2011 se trouve la mauvaise participation des électeurs (André Lubanza), conséquence logique de l'organisation précipitée des élections. Si Vicky et Omer ont souligné une certaine emprise de la CENI par le pouvoir, d'autres personnalités ont, quant à elles, relevé la persistance de l'illégitimité (Fidèle), dans un processus qui avait vocation à mettre un terme à la cacophonie dans la désignation des représentants. Aussi, elles ont accusé les membres de la CENI d'avoir participé à une forte tricherie et à l'achat des voix en faveur de certains candidats élus.

Pour l'illustrer, Martin classe les parlementaires en trois catégories. Premièrement, les élus sont ceux qui ont été effectivement désignés par les électeurs. Deuxièmement, les nommés ont été choisis par les différents niveaux hiérarchiques de la CENI intervenant dans l'organisation des élections. Et troisièmement, les compilés sont ceux qui ont été proclamés élus à la suite de la corruption des agents et cadres de la CENI (achat des voix lors de la compilation). Cette taxinomie établie par Martin situe deux niveaux de corruption des agents et cadres de la CENI. Le premier niveau aurait eu lieu au moment du déroulement du scrutin dans les différents bureaux de vote. Le deuxième est intervenu à

¹⁴²⁵ MANIN, B., 2012, p.224.

¹⁴²⁶ Dans un entretien accordé au journal en ligne Congo-indépendant, Antipas Mbusa Nyamwisi conforte cette affirmation de Martin. Cet élu de Béni et ancien ministre de 2003 à 2011 soutient que «*la plupart des députés de la majorité ont été « nommés » et non élus. Aubin Minaku, l'actuel président de l'Assemblée nationale, en tête. Je connais des gens qui n'avaient que 800 voix auxquels on avait attribué 15.000 voix*», www.congoindependant.com du 13 décembre 2017, consulté le 14 décembre 2017.

l'échelle supérieure de la CENI, au moment de la compilation des résultats. Cette classification tend à confirmer le manque criant de validité des procès-verbaux signés par les témoins et les autres membres des équipes de campagne qui auraient pu servir de cadre de désignation des représentants, d'une part, le manque de crédibilité et de traçabilité des résultats électoraux, tel qu'a eu à le soutenir Léon de saint Moulin, d'autre part. Au point que ces résultats ne se prêtaient pas à une analyse crédible, à cause de la difficulté d'attribuer, à chaque candidat, les voix effectivement remportées en fonction du nombre d'électeurs par circonscription¹⁴²⁷.

La dernière faiblesse attribuée aux élections de 2011 concerne la proclamation des résultats électoraux, d'une part, et les bulletins de vote, d'autre part. Au vu du nombre important des candidats, le choix des électeurs était difficile à effectuer, à cause de la mauvaise qualité du bulletin (Omer). Les non-instruits, par exemple, ne pouvaient aisément choisir leurs représentants avec des bulletins contenant des centaines de noms. Dans ces conditions, rien ne prouve que les élus proclamés par la CENI ont été effectivement ceux qui avaient été choisis par les électeurs. Ces faiblesses des élections de 2011 ont amplifié les différentes manipulations des chiffres électoraux (Léon de saint Moulin), au point de croire à une planification de l'échec du processus électoral (André Lubanza). Au-delà du problème de fichier électoral, la confusion organisationnelle des élections en province (Vicky) a également été favorisée par la désintégration ou l'inexistence des infrastructures de base et le dysfonctionnement des ETD, compliquant la circulation des organisateurs des élections, des candidats et des électeurs. Par conséquent, les élections de 2011 ont manqué cruellement de crédibilité (Blaise), accentuant l'insatisfaction généralisée du processus électoral.

En définitive, nous pouvons dire que les personnalités politiques et scientifiques sollicitées et interviewées ne se satisfont pas, unanimement, de la tenue des élections, en RD Congo, depuis leur lancement en 2006. Cette mauvaise organisation ne facilite pas la consolidation du processus électoral. Mais en prenant séparément les élections de 2006 et de 2011, les personnalités scientifiques et politiques ont apprécié celles de 2006 avec la CEI contrairement à celles de 2011, sous la supervision de la CENI. Ainsi donc, si les élections congolaises apparaissent anormales¹⁴²⁸ pour diverses raisons évoquées, celles de 2011 ont davantage posé un sérieux « *problème puisque les organisateurs n'ont donné aucune indication sur le nombre de voix obtenues par chaque candidat élu. Il s'est, dès lors, avéré problématique d'analyser le nombre de voix valables, non valables, les modalités de*

¹⁴²⁷ DE SAINT MOULIN, L., Entretien réalisé le 25 juillet 2013 à la Maison saint Ignace/Gombe.

¹⁴²⁸ *Id.*

désignation des élus, etc. »¹⁴²⁹. Alors qu'en 2006, une telle vérification a été possible au vu de la traçabilité des éléments qui ont fait cruellement défaut dans le traitement des élections de 2011. La transparence était beaucoup plus grande en 2006 qu'en 2011¹⁴³⁰.

Les différentes raisons avancées par les personnalités scientifiques et politiques permettent de comprendre les causes de ce tâtonnement dans la maîtrise d'un processus qui laisse persister une perception dichotomique et ambivalente. D'un côté, le processus électoral se présente comme une nécessité en vue de la désignation des représentants et a pour mission l'institution d'une culture de gestion étatique appelée à s'écarter de la dictature, par exemple. C'est ce qui explique l'engouement des électeurs, voire des candidats. De l'autre, le processus électoral semble échapper à la majorité de la population congolaise par sa complexité, sa difficile assimilation et l'absence de la politisation des électeurs, accentué par l'inculture de la classe politique dont l'intérêt se limite encore à la seule satisfaction des privilèges que confère la représentation. Cette inculture s'observe à tous les niveaux, davantage au niveau de la gestion des partis politiques, de l'Assemblée nationale, du gouvernement et de tout l'appareil étatique. Si toutes les personnalités scientifiques et politiques s'accordent à reconnaître la nécessité et l'utilité de la poursuite du processus électoral, sa crédibilité passe, inéluctablement, par son amélioration et sa réadaptation aux réalités sociologiques congolaises, la mise sur pied d'une politisation des masses, devant passer par un bon fonctionnement des ETD et des infrastructures de base à travers tout le pays¹⁴³¹. Ce qui ne semble pas encore constituer la priorité des acteurs politiques congolais.

Conclusion partielle

Ce chapitre s'est inscrit dans la logique des deux précédents ayant abordé les motivations du vote et les stratégies persuasives. La différence entre eux se situe au niveau de la méthode utilisée. L'analyse de ces deux thématiques s'est appuyée, ici, sur la méthode qualitative, en recourant aux entretiens semi-directs. A son issue, les personnalités scientifiques et politiques ont conféré à l'ethnicité¹⁴³² un fondement du vote des électeurs à ces législatives dans toutes les circonscriptions électorales, urbaines et territoriales¹⁴³³. En outre, les personnalités politiques et scientifiques ont associé à cette motivation une autre, à savoir, la visibilité ou la connaissance du candidat auprès de ses électeurs et

¹⁴²⁹ DE SAINT MOULIN, L., Entretien réalisé le 25 juillet 2013 à la Maison saint Ignace/Gombe.

¹⁴³⁰ *Id.*

¹⁴³¹ DELOYE, Y., 2017, p.82.

¹⁴³² L'ethnicité ainsi présentée englobe la tribu, la fratrie et l'ancrage local. Il s'étend également, comme l'évoque Guy Aundu, aux identités super-ethniques, incluant la région (ou la province) et l'aire culturelle commune, AUNDU MATSANZA, G., 2010, p.169.

¹⁴³³ Nous constatons une convergence de vue avec les réélus et les élus de 2011 sur la motivation ethnicité et localisme.

son ancrage local (localisme), l'identification à un leader politique connu, la possession des qualités intrinsèques du candidat le différenciant des autres postulants. Ces qualités intrinsèques ont été perceptibles lors des interventions politiques, surtout dans les circonscriptions accessibles aux medias, comme à Kinshasa ou les chefs-lieux de provinces. Elles ont pu se limiter, dans les circonscriptions territoriales, aux titres et autres fonctions antérieurement occupées, ou à la manière dont les membres des équipes de campagne ont vanté les mérites du candidat.

Quant aux stratégies de campagne, les personnalités politiques et scientifiques en ont épinglé essentiellement quatre: les affiches de campagne, la proximité avec les électeurs, l'imprégnation de leurs desiderata et le fait de se présenter en « *nzonzi ya kieleka* », leur meilleur porte-parole auprès des institutions exécutives provinciales et nationales. Ces différentes approches stratégiques, associées à une forte équipe de campagne, ont, de leur avis, favorablement influencé le vote des électeurs aux législatives de 2011.

Dans le souci de cerner l'évolution du processus électoral congolais, nous avons jeté un autre regard croisé des personnalités sur les deux élections pluralistes et compétitives déjà organisées en RD Congo depuis 2006. Si toutes les personnalités interviewées ont reconnu l'inefficacité du processus électoral congolais de manière globale, elles ont, néanmoins, donné une note de satisfaction à la CEI¹⁴³⁴ et aux élections de 2006 contrairement à la CENI et aux élections de 2011¹⁴³⁵. Parmi les raisons avancées pour justifier cette mauvaise organisation des élections de 2011, les personnalités interviewées ont noté la précipitation de l'installation du comité organisateur de la CENI, l'absence d'un fichier électoral¹⁴³⁶, la difficulté d'accès aux bureaux de vote, la difficile traçabilité des résultats électoraux, aggravée dans les circonscriptions territoriales, par le mauvais état des infrastructures et des voies de communication et le dysfonctionnement des E.T.D.

¹⁴³⁴ Cette satisfaction a été qualifiée par d'autres observateurs « d'incontestable succès » puisque les élections de 2006 ont permis « un rapprochement du peuple congolais avec son histoire ». Alors que pour d'autres, ces élections furent, certes, « un exploit technique remarquable ». Mais, elles « ne pouvaient constituer la panacée attendue, car, elles se limitaient à apporter une « réponse politique » à l'insécurité et à l'impunité caractérisant la société congolaise. FRERE, M.S., 2009, p.67.

¹⁴³⁵ Dans son entretien à www.congomikililive.com, le pasteur Daniel Ngoyi Mulunda a formellement contesté le discrédit des élections qu'il a supervisées en qualité de président de la CENI. Il promet de mettre à la portée du peuple congolais ses confessions et sa version des faits dans un livre à paraître en 2018. Il en a profité pour disqualifier plusieurs rapports, dont celui de la Fondation Carter qu'il a jugé de fantaisiste pour en avoir produit deux, soit l'un en présence de son coordonnateur, l'ancien Président zambien Banda, et l'autre en son absence, après son retour en Zambie.

¹⁴³⁶ Rappelons que le problème du fichier électoral et du recensement de la population continue de constituer une véritable épine des élections congolaises. En dehors des élections de 1960 et celles organisées sous le régime MPR, ce problème s'était également posé avec acuité lors des législatives de 1965. Il serait à la base du report des élections de 2016.

Ces contraintes reposent la problématique organisationnelle des scrutins en RD Congo et leur validité auprès de l'opinion nationale et internationale. Elles permettent ainsi de saisir le balbutiement du processus électoral congolais, nécessitant des critiques objectives. Ainsi donc, organiser des élections au suffrage universel direct ou indirect suppose de réunir des conditions de leur matérialisation afin d'atteindre les objectifs pour lesquels ce processus a été institué. En attendant, qu'il nous soit permis de constater, à l'issue de la décortication des matériaux qualitatifs, que depuis la réintroduction du processus électoral et pluraliste en RD Congo, en 2006, les élections subissent des critiques à la suite d'une organisation non-maîtrisée. Par conséquent, les résultats qui en sortent ne semblent pas encore reflétés le verdict des urnes, comme démontrés tout au long de ce chapitre. Comme on le voit, l'efficacité du processus électoral, et donc l'acte de voter, s'assujettit à sa capacité de constituer un cadre idéal du choix des représentants sur la base des suffrages exprimés par les électeurs et non par des voies détournées, à l'exemple de l'achat des voix, comme cela a été décrié par les personnalités scientifiques et politiques interrogées. A leur suite, nous émettons le souhait de voir ce processus électoral s'améliorer et constituer le socle d'un Etat au service du peuple. En questionnant ce processus, nous nous alignons sur Roland Pourtier qui a soutenu que se faisant, il ne s'agit pas d'autre autre chose que de « s'interroger sur le bien-fondé non pas du principe de la représentation populaire mais de ses modalités »¹⁴³⁷ et de ses objectifs.

¹⁴³⁷ POURTIER, R., « Les élections de 2011 en RDC, entre cafouillage et tripatouillage », *EchoGéo*, Sur le Vif, mis en ligne le 02 juillet 2012. URL : <http://echogeo.revues.org/13119> ; DOI : 10.4000/echogeo.13119, consulté le 27/12/ 2016.

CONCLUSION GENERALE

Deux préoccupations ont été au centre de cette recherche doctorale. La première visait à mettre en exergue les motivations du vote des électeurs aux législatives de 2011. Cette préoccupation principale a été suscitée par le constat du profond renouvellement de l'Assemblée nationale à l'issue de ce scrutin face à la non-réélection, en 2011, de la majorité des représentants élus en 2006. Plus concrètement, les législatives de 2011 sont apparues comme une sanction contre les représentants sortants en faveur de nouveaux représentants. Chercher à connaître les motivations du vote des électeurs dans la désignation de leurs représentants a revêtu tout son intérêt. La deuxième préoccupation, subsidiaire, a consisté à connaître les stratégies persuasives utilisées par les réélus et les élus de 2011, pour persuader et convaincre les électeurs. Ces deux thématiques ont été analysées sur base de deux méthodes différentes. La méthode quantitative a permis d'administrer un questionnaire aux électeurs (*bottom*) de quatre provinces retenues et aux candidats (*up*), placés dans quatre catégories différentes. La méthode qualitative a aidé à la réalisation des entretiens semi-dirigés avec diverses personnalités politiques et scientifiques. Le recours complémentaire à ces deux méthodes nous a paru utile, en vue de confronter, comparativement les résultats obtenus, et de ressortir les points de divergence et de convergence des uns et des autres en rapport avec ces deux thématiques.

La présente recherche a été subdivisée en deux parties de trois chapitres chacune. Le premier chapitre de la première partie a présenté l'élection, ses points forts et les critiques auxquels elle s'expose de la part de certains penseurs politiques. Malgré ces critiques, nous avons relevé l'utilité des élections en RD Congo, comme mode de désignation des représentants et comme moyen d'implication du peuple dans la gestion étatique, mais aussi comme voie de sortie de l'illégitimité représentative ayant caractérisé les différents régimes politiques. En outre, nous avons présenté, dans ce chapitre, l'échantillon prévisionnel, les modalités de sa répartition et les difficultés d'approche du terrain. Le deuxième chapitre a revisité la littérature féconde occidentale, en prenant en compte les avertissements des africanistes et des chercheurs occidentaux¹⁴³⁸. Ces derniers incitent, lors de toute recherche scientifique, à prendre en considération la littérature existante, produite par d'autres chercheurs dans le champ d'étude, tout en se méfiant, comme le conseille André-Paul Frogner, dans le cas de l'analyse des motivations du vote, « de l'explication unique, de la clé qui prétend ouvrir toutes les serrures »¹⁴³⁹. En d'autres termes, la survenance des conclusions contradictoires d'une étude à une autre ne doit pas être une source d'inquiétude puisque les motivations du vote ou les

¹⁴³⁸ POPPER, K.R., 2017, p.13.

¹⁴³⁹ FROGNIER, A.P., 1994, p.31.

stratégies persuasives ont une portée limitée aux populations ou à l'aire géographique analysées ou étudiées. Elles n'ont, donc, pas vocation à avoir une portée universelle. Dans cette perspective, les tentatives comparatives entre les résultats obtenus et le cadre théorique ne répondent finalement qu'aux exigences scientifiques qui recommandent un aller-retour entre la théorie et l'empirie. Elles ne poursuivent pour objectif primordial la validation automatique des motivations du vote des électeurs congolais par la confirmation des paradigmes pertinents édictés ailleurs.

Le troisième chapitre a jeté un regard rétrospectif et analytique sur les élections organisées antérieurement en RD Congo de 1960 à 1987, pendant la première et la deuxième République. Ces élections ont fait apparaître deux tendances tant sur le plan organisationnel qu'au niveau du vote des électeurs, en fonction des types de régimes politiques. Les élections de la première République (1960 et 1965) ont été démocratiques et pluralistes, permettant aux électeurs de voter en fonction des diverses motivations, essentiellement nationaliste et fédéraliste, avec une forte ascendance ethnique. Ces législatives ont été marquées par la personnalité du candidat, sur fond de la distinction et de l'ethnicité¹⁴⁴⁰. La primauté de l'ethnicité s'explique par l'origine ethnique et mutualiste des partis politiques¹⁴⁴¹, créés pour la plupart en prévision des élections générales de mai 1960. En outre, ces deux scrutins ont été également marqués par deux figures emblématiques de la scène politique congolaise, porteuses de deux idéologies et formes de l'Etat diamétralement opposées : Patrice Emery Lumumba en 1960 avec les nationalistes, et Moïse Tshombe, en 1965, avec les fédéralistes. Les uns, nationalistes, ne percevaient le développement et la gestion du Congo que sous une forme centralisée des pouvoirs. Les autres l'appréhendaient sous une forme fédéraliste en vue d'une coexistence des multiples ethnies.

Comparativement aux deux élections de la première République, celles de la deuxième République ont été, fondamentalement, marquées par une absence de liberté de vote. Nous avons observé qu'en 1970 et en 1975, les électeurs avaient dû « voter » leurs représentants par le choix des listes présentées par le parti unique. Les législatives ont été, par ailleurs, semi-démocratiques en 1977, sans échapper à la forte emprise du Parti-Etat, le MPR, et de sa doctrine, le « nationalisme zaïrois authentique », fondé sur les préceptes professés par le mobutisme. Mais, cette ouverture semi-démocratique a été entachée par l'achat de vote, par la publicité radio-télévisée qui a profité, exclusivement, aux différents acquéreurs des biens zaïrianisés, d'où sa relativisation dans la campagne électorale. La

¹⁴⁴⁰ YOUNG, C., 1972, p.106.

¹⁴⁴¹ LUBANZA MUKENDI, A., 2008, p.133.

majorité des représentants de 1977 était issue des nouvelles catégories socio-professionnelles, essentiellement des agriculteurs, des commerçants et des hommes d'affaires. En réalité, ces nouveaux commissaires du peuple ont été, pour la plupart, des bénéficiaires de la zaïrianisation. Ils ont, en outre, bénéficié pour la première fois depuis 1970, de la prérogative parlementaire liée au contrôle de l'action de l'Exécutif. Les commissaires du peuple ont ainsi interpellé quelques responsables politiques et managers des entreprises publiques.

Mais, cette liberté fut vite recadrée avant d'être, définitivement, étouffée sur intervention personnelle du Chef de l'Etat. Estimant que l'institution sous sa présidence ne pouvait s'exposer aux interpellations sans une préalable notification des motifs et sans son avis. Cette récupération des prérogatives parlementaires par le Président de la république a, sans doute, justifié la fronde des 13 parlementaires. Jointe par plusieurs personnalités scientifiques et politiques, cette fronde a abouti à la création, en janvier 1982, d'un deuxième parti politique, l'UDPS. Mais, son existence n'a pas fait fléchir l'orientation et la vision du parti-Etat. Les législatives de 1982 et de 1987 se sont déroulées dans le strict respect des dispositions juridiques qui conféraient toute leur importance aux structures partisans. Cela n'a pas empêché de constater l'échec patent du nationalisme zaïrois authentique, observé aux législatives de 1987 dans la ville de Kinshasa. La résurgence de l'ethnicité, comme motivation exclusive de vote des représentants de la capitale, par exemple, a fait prendre toute la mesure de l'échec du pouvoir autocratique. Et pour faire bonne figure, le pouvoir a organisé des législatives partielles, réservées exclusivement aux ressortissants d'autres provinces du pays, excluant les candidats originaires de Kinshasa, de Bandundu et du Bas-Congo. Et pourtant, nous persistons à croire que la résurgence de l'ethnicité dans la motivation du vote des électeurs kinois a été la manifestation, sinon la reproduction du comportement des autorités politiques dont la gestion étatique se fondait essentiellement sur le provincialisme, le tribalisme et le familiarisme, bref sur l'ethnicité.

L'autre fait majeur observé sur la scène politique congolaise sous la deuxième République a été la suspension des élections dans la partie orientale du pays¹⁴⁴², consécutive à l'annulation par décision du Comité central du MPR, de l'ordonnance accordant la nationalité zaïroise¹⁴⁴³, aux populations d'expression rwandophone¹⁴⁴⁴. Ce fait majeur a eu, plus d'une décennie plus tard, une incidence

¹⁴⁴² WILLAME, J.C., 1997, p.61.

¹⁴⁴³ Article unique de l'Ordonnance-loi n°71 du 26 mars 1971 relative à l'acquisition de la nationalité congolaise par les personnes originaires du Ruanda-Urundi établies au Congo au 30 juin 1960.

¹⁴⁴⁴ WILLAME, J.C., 1997, p.61.

significative sur l'évolution politique congolaise. On se rappelle que ces citoyens bannis de l'Etat ont constitué le fer de lance de la rébellion qui a mis à terme le régime de la deuxième République.

En ce qui concerne spécifiquement les motivations du vote lors des législatives sous la deuxième République, nous pouvons ainsi opiner qu'elles ont été davantage marquées par la primauté du parti unique, avec de temps en temps, une prégnance ethnique. Sur cette base, nous avons été amené, finalement, à la conclusion selon laquelle les commissaires du peuple devaient leur élection plus à la structure partisane qu'au vote effectif des électeurs.

Quant à l'élection présidentielle, elle a été organisée au suffrage universel indirect en 1960. La deuxième élection, prévue en 1965 et élargie pour la première fois aux assemblées provinciales, n'a pu avoir lieu. L'interprétation unilatérale des dispositions constitutionnelles relatives à la désignation du Premier ministre a favorisé le coup d'Etat du Haut commandement militaire. La classe politique a été contrainte de se mettre au pas. Pendant la deuxième République, les élections présidentielles ont revêtu une forte personnification et personnalisation du chef de l'Etat. Le parti-Etat ayant préséance sur toutes les structures étatiques, on n'élisait plus le Président de la République, mais le Président-fondateur du MPR qui, de droit, était le Président de la République¹⁴⁴⁵. Même lorsque le parti unique a décidé d'ouvrir ce scrutin à d'autres candidats, ce fut juste pour tester les intentions des probables candidats qui pouvaient s'exposer aux poursuites judiciaires pour outrage au chef. C'est dans ce cadre qu'il sied d'inscrire le cas de monsieur Ngoma cité. Il a parfaitement illustré l'embrigadement dans lequel étaient organisées ces élections présidentielles.

A tous points de vue, les élections présidentielles sous la deuxième République n'ont laissé aucune latitude aux électeurs dans leur choix. Celui-ci était assujéti à deux bulletins : le vert et le rouge, mais davantage le vert. Les différents témoignages évoqués ont montré à quel point ces élections ont été, en réalité, de la mascarade¹⁴⁴⁶. Puisque les résultats électoraux étaient communiqués bien avant le comptage des voix par le ministère de l'Intérieur aux différents gouverneurs de région¹⁴⁴⁷. Jusqu'à la fin du règne de Mobutu, le 17 mai 1997, le peuple congolais « *zaïrianisé* » n'a pas eu droit à des élections crédibles tant au niveau législatif que présidentiel. L'engouement et la ferveur suscités par les élections de 2006 et de 2011 peuvent s'expliquer par la volonté des électeurs congolais de

¹⁴⁴⁵ Articles 30-31 de la loi N°74/020 du 15 août 1974.

¹⁴⁴⁶ MONGUYA, D., 1977, p.p.56-57.

¹⁴⁴⁷ *Id.*

s'impliquer davantage dans la désignation et la sanction de leurs représentants politiques. En dépit du fait que le processus électoral ainsi espéré ne constitue pas encore le cadre idéal de la résolution de leurs problèmes quotidiens. Et que, par ailleurs, la politisation des électeurs au sein des circonscriptions territoriales et au niveau des collectivités ne constitue pas, autant d'ailleurs que les élections locales et territoriales, une priorité des autorités politiques congolaises depuis le lancement du processus électoral en 2006.

A. Motivations du vote aux législatives de 2011, fonction de la conjoncture socio-politique et économique

L'analyse des motivations du vote aux législatives de 2011 a poursuivi pour objectif la recherche de celles qui ont, effectivement, influencé et orienté le vote des électeurs. Leur connaissance devait nous permettre de valider ou d'invalider les quatre hypothèses de recherche. Celles-ci ont été établies en fonction de l'environnement politique congolais et de la littérature mobilisée. Les hypothèses autour desquelles s'est articulée cette recherche sont (1) les jugements rétrospectifs et prospectifs; (2) les interventions parlementaires pertinentes, la visibilité politique, médiatique et la pratique laudative des *mabanga*; (3) la désorganisation des législatives et la corruption des agents de la CENI; et (4) le vote identitaire, s'incrutant dans l'appartenance au groupe social ou à l'ethnicité et à l'ancrage local.

A.1. Validation de l'hypothèse sur les jugements rétrospectifs et prospectifs

Cette recherche a validé l'hypothèse relative aux jugements rétrospectifs et prospectifs. Si, de manière générale, ces deux jugements¹⁴⁴⁸ influencent fortement les électeurs lors d'une épreuve réitérative, en ce sens qu'ils permettent aux électeurs d'apprécier le mandat de leurs représentants et de se déterminer, au moment de son renouvellement, en fonction des actions réalisées ou des décisions prises, ils constituent, dans cette perspective, des jauges indéniables des électeurs au point d'avoir une forte incidence sur la motivation du vote. Cette manière de se déterminer, en fonction des actes posés par les représentants et leurs promesses, constitue pour les électeurs, des données objectives et rationnelles dans la motivation de leur vote¹⁴⁴⁹. Autrement dit, la rationalité doit inciter les électeurs à poser un acte, le vote, qui a certes une incidence prospective, en se fondant sur le comportement passé (incidence rétrospective) des représentants. De la sorte, le jugement des actes antérieurs, positifs ou négatifs, les décisions positives ou négatives prises ou votées au cours de la législature, peuvent participer à l'orientation et à la motivation du vote des électeurs. Ainsi, une non-élection ou une non-réélection des représentants peut se justifier par le recours au jugement rétrospectif. La présente recherche a démontré et confirmé la forte prégnance des jugements rétrospectifs et

¹⁴⁴⁸ MANIN, B., 2012, p.p. 228-229.

¹⁴⁴⁹ *Id.*

prospectifs dans la motivation du vote des électeurs enquêtés aux législatives de 2011. En changeant de vote, les électeurs ont sanctionné les représentants sortants et conféré, prospectivement, leur vote aux nouveaux candidats, ici, ceux de 2011.

Pour confirmer cette prégnance des jugements rétrospectifs et prospectifs, nous avons analysé l'(in) décision électorale. Celle-ci nous a permis de constater une prédisposition des électeurs à voter contre les représentants sortants. Les raisons avancées par les électeurs pour justifier cette prédisposition du vote ont été éloquentes et ne pouvaient que participer au changement du comportement de leur vote, en défaveur des représentants de 2006. De même, cette prédisposition trouve une explication prospective. C'est ce qui explique la priorisation de la motivation « amélioration du milieu social », privilégiée par les électeurs de trois des quatre provinces analysées (Bandundu, Equateur et Kinshasa) et d'autres variables sociodémographiques. Aussi, ces deux jugements peuvent également être attribués aux électeurs du Bas-Congo qui ont fondé leur motivation du vote sur la « dénonciation du pouvoir », en référence aux exactions subies par les adeptes de Bundu-dia-Kongo en 2006. Ces répressions, rétrospectives, ont eu une incidence prospective sur le vote réitératif de 2011. Ainsi donc, le « degré de certitude »¹⁴⁵⁰ élevé de l'(in) décision électorale s'est logiquement répercuté sur le vote des électeurs tant par province qu'en fonction des variables sociodémographiques. Il prouve que la prédisposition et la motivation à changer le vote ont conféré à ces deux jugements une primauté manifeste dans la désignation des représentants. Autant de raisons qui incitent à valider l'hypothèse des jugements rétrospectifs et prospectifs.

De ce qui précède, il ressort que les motivations du vote en 2011 peuvent s'interpréter comme une interpellation à l'endroit des représentants politiques. Voter en se fondant sur les jugements rétrospectifs et prospectifs, en insistant sur l'amélioration de l'environnement socio-économique et politique suppose la prise en compte des préoccupations des électeurs. Le fait de s'appuyer sur des situations vécues et sur la conjoncture sociale nous amène à qualifier ce type de vote de situationniste, de conjoncturel ou de vote instrumental. Ce type de vote se singularise par sa volatilité et son instabilité en puisque l'amélioration de l'environnement du milieu social peut avoir une incidence positive ultérieure sur la manière de voter des électeurs. De même, la persistance de la morosité sociale, économique ou politique, décriée et portée au passif des élus de 2011, comme cela a été acté contre les représentants de 2006, peut contribuer au renouvellement permanent de l'Assemblée

¹⁴⁵⁰ CAUTRES, B., JADOT, A., p.296.

nationale lors des futures législatives, les mêmes causes pouvant produire les mêmes effets. Dans cette perspective, et sur la base exclusive des motivations dites situationniste, conjoncturelle ou instrumentale, se fondant sur les jugements rétrospectifs et prospectifs, les électeurs peuvent être amenés, de manière répétitive, à changer les représentants à tous les scrutins législatifs. Cette observation ne peut se vérifier que lors de prochaines enquêtes. Ce champ de recherche doit ainsi être régulièrement alimenté au fur et à mesure que s'organiseront les législatives en RD Congo. Notons, néanmoins, que contrairement aux électeurs, les jugements rétrospectifs et prospectifs n'ont pas été formellement validés par les membres de différentes catégories. Ils l'ont été, partiellement, par certaines personnalités scientifiques et politiques.

A.2. Validation partielle de la deuxième hypothèse

La deuxième hypothèse mettait en évidence les interventions parlementaires pertinentes, la visibilité politique, médiatique et les *mabanga*¹⁴⁵¹ comme motivations du vote des électeurs. A l'issue de l'enquête, nous pouvons constater sa validation partielle. Si elle n'a pas été placée en première position auprès des électeurs, elle a, globalement, été signalée en deuxième ou troisième position. Curieusement, cette hypothèse, et surtout *les mabanga*, n'a pas été validée par les enquêtés de Kinshasa. Son infirmation dans la capitale congolaise constitue, en soi, une surprise au vu de la prolifération d'orchestres et de la possibilité offerte à la population kinoise, par les différents médias, de s'abreuver régulièrement à la musique, ce qui en aurait fait une motivation du vote. Cette surprise contraste avec l'élection de certains représentants de Kinshasa ayant bénéficié des *mabanga* dont les noms de ces représentants¹⁴⁵² ont été, régulièrement, cités dans plusieurs chansons. Ce constat incite à penser que leur élection a, inévitablement, été favorisée par cette pratique laudative.

En outre, les débats télévisés, les interventions des représentants dans différentes chaînes ou lors de la diffusion des débats parlementaires sont plus suivis par la population kinoise. La ville grouille de plusieurs chaînes télévisées privées, comparativement aux provinces. C'est sans doute pour cette raison que certaines personnalités politiques interviewées ont soutenu leur importance dans la motivation du vote des électeurs. Seuls finalement les électeurs de la province de Bandundu ont partiellement confirmé les interventions parlementaires pertinentes, la visibilité politique, médiatique et les *mabanga*. Si cette partialité peut être compréhensible pour les *mabanga* avec l'utilisation de

¹⁴⁵¹ FRERE, M.S., 2009, p.215-216.

¹⁴⁵² Nous avons déjà cité, à titre illustratif, les députés Gérard Mulumba, dit Gecoco, Francis Kalombo, dit Solution, Jean-Marie Molato, ancien patron de Kin-service express, l'animateur Zacharie Bababaswe, voire les différents pasteurs des églises de réveil élus, etc.

divers supports audio-visuels, la question se pose en ce qui concerne les interventions parlementaires pertinentes, la visibilité politique et médiatique. Ce questionnement se fonde sur l'inexistence d'une chaîne de télévision à même de couvrir toute la province de Bandundu, voire toute la République. Les retransmissions de la RTNC des débats parlementaires et politiques ne sont pas suivies à travers toute la République, soit à cause de l'absence de couverture médiatique nationale, soit par manque d'électricité, soit par l'impossibilité de détenir un poste téléviseur. Cette situation incite à relativiser la partialité de cette hypothèse dans la province où elle a été validée.

Par contre et contrairement aux électeurs, les interventions parlementaires, la visibilité politique, médiatique et les *mabanga* ont été placées en position utile par les membres des quatre catégories analysées et les personnalités politiques et scientifiques interviewées. Elles demeurent convaincues que le fait d'être connu, d'être visible à la télévision et de prendre régulièrement position en faveur de l'amélioration du milieu social a constitué un élément motivationnel du vote aux législatives de 2011, surtout de Kinshasa.

A.3. Troisième hypothèse : validée par les élus de 2006, les non-élus et les personnalités politiques et scientifiques

La troisième hypothèse était liée à la désorganisation des législatives, à l'achat des voix et à la corruption des agents de la CENI. Elle a été formellement confirmée par les élus de 2006 et les non-élus pour justifier leur défaite électorale. De même, les personnalités politiques interviewées ont confirmé la désorganisation des élections et la corruption des agents de la CENI. La classification faite des parlementaires, à savoir, les nommés, les compilés et les élus¹⁴⁵³, découle de cette confirmation de l'hypothèse liée à la désorganisation de la CENI, à la corruption de ses agents et à l'achat de voix. Cette désorganisation relevée a été évoquée comme fondamentale et justificative de l'absence de traçabilité des résultats électoraux proclamés par la CENI. Les personnalités politiques et scientifiques ont ainsi estimé l'inévitabilité de la fraude aux législatives de 2011 à cause des mauvaises conditions organisationnelles de ces élections par la CENI, de la précipitation de la tenue du scrutin et de la différence de vote entre les candidats à la présidentielle et les représentants à la députation. A ce sujet, Léon de saint Moulin a fermement soutenu que « les listes de la CENI posaient énormément des problèmes interprétatifs. Elles n'ont donné aucune indication ni sur le nombre de voix obtenues par chaque candidat élu, ni sur le nombre de voix valables, non valables, ni sur la décision finale de conférer la victoire ou pas à un tel et à tel candidat »¹⁴⁵⁴.

¹⁴⁵³ Martin, entretien réalisé le 10 juillet 2013 dans son bureau.

¹⁴⁵⁴ DE SAINT MOULIN, L., Entretien réalisé le 25 juillet 2013 à la Maison saint Ignace, à Kinshasa-Gombe.

Ainsi, l'absence de clarté ou de traçabilité des résultats va dans le sens de confirmer, finalement, les reproches formulés par les personnalités politiques et scientifiques ainsi que les élus de 2006 et les non-élus. Pour n'avoir pas été sur le terrain au moment de l'organisation de ces élections, il nous semble difficile de démêler l'écheveau. C'est ce qui justifie notre attitude, compréhensible, de nous en tenir exclusivement aux données issues de l'enquête quantitative et des entretiens réalisés. Sinon, nous ne pouvons que partager ces considérations au vu des incohérences manifestes relevées entre les résultats de la présidentielle et des législatives et des invalidations de certains députés préalablement et provisoirement proclamés élus par la CENI. Mais ces considérations semblent, à notre avis, difficiles à scruter méthodiquement. Elles donnent, toutefois, l'idée de la difficulté à établir la véracité des faits.

Mais si nous nous en tenons aux différents rapports des missions d'observation des élections, ils confirment tous l'hypothèse de la désorganisation des élections et de l'absence de traçabilité des résultats électoraux. Pour la Fondation Carter, « le chaos administratif a miné la crédibilité des résultats »¹⁴⁵⁵. Au point de conclure que « le vote et le processus de compilation ont été entachés de graves irrégularités avec un manque de crédibilité dans les résultats présidentiels et législatifs »¹⁴⁵⁶. De son côté, la mission d'observation électorale de l'UE a recommandé « la transparence et la crédibilité des scrutins »¹⁴⁵⁷ futurs. Sous-entendant, sans doute, que les élections de novembre 2011 ont souffert d'une absence de transparence et de crédibilité. Quant à la conclusion du rapport final de l'Organisation internationale de la francophonie, OIF, elle ne s'est pas forcément écartée de celles des deux autres missions. Elle a, ainsi noté, « avec profond regret, que la RDC ne semble pas avoir encore trouvé les voies rassurantes d'un fonctionnement consensuel de ses institutions et d'une régulation apaisée de la vie politique, acceptée de tous les acteurs, de manière à garantir la paix sociale et à créer les conditions incitatives idoines pour le développement du pays, que la population, depuis des décennies, appelle de tous ses vœux »¹⁴⁵⁸.

Ces observations rejoignent donc celles des personnalités scientifiques et politiques ainsi que les élus de 2006 et les non-élus, ayant soutenu la mauvaise organisation des élections par la CENI, d'une part, et la difficile traçabilité des résultats électoraux au niveau législatif, d'autre part.

¹⁴⁵⁵ Rapport final de la Fondation Carter, p.65.

¹⁴⁵⁶ *Id.*, p.70.

¹⁴⁵⁷ Rapport final de la mission électorale de l'UE, *ibid.*, p.54.

¹⁴⁵⁸ Rapport final de l'Organisation internationale de la francophonie sur les élections présidentielle et législative du 28 novembre 2011 en RD Congo, p.33.

A.4. Ethnicité : invalidée par les électeurs, mais validée par les candidats et les personnalités politiques et scientifiques

La quatrième hypothèse avait trait au vote identitaire qui se décline généralement en fonction de l'appartenance au groupe social donné, au facteur ethnique ou à l'ancrage local, soit à l'ethnicité et au localisme. Nous partageons aussi la certitude que le vote des électeurs congolais était essentiellement, sinon exclusivement, fonction du groupe d'appartenance ethnique, de la fratrie, de l'environnement social, et donc, de l'ethnicité et de l'ancrage local. Historiquement, nous avons eu à démontrer la primauté de l'ethnicité dans le choix des électeurs lors des législatives de mai 1960, avant l'accession du pays à l'indépendance. Les premiers partis politiques ont été créés par des leaders des mutualités ethniques et tribales, considérées comme le prolongement des ethnies dans les milieux urbains¹⁴⁵⁹. Aux élections générales de 1960 et de 1965, l'ethnicité a fortement participé à la motivation du vote des électeurs, malgré la présence des nationalistes et des fédéralistes. De toute façon, nationalistes (1960) et fédéralistes (1965) ont remporté les deux législatives en s'appuyant sur la fibre ethnique et locale des candidats poursuivant deux objectifs divergents : la centralisation des pouvoirs dans la diversité et la fédération des entités ethniques en vue de la cohabitation des peuples. De ce constat découle l'expression de « nationalisme tribal » empruntée à Célestin Kabuya¹⁴⁶⁰.

Au cours des élections organisées pendant la deuxième République, l'ethnicité s'est diluée, supplantée par la primauté et les orientations du parti unique lors des législatives. Sa réapparition, surtout lors des législatives de 1987 dans la ville de Kinshasa, a constitué un effet boomerang ou le reflet de la société politique. Elle a fait resurgir l'autre face du miroir montrant, par voie de conséquence, l'échec du parti-Etat dont la doctrine, le nationalisme zaïrois authentique, n'a pu s'incruster dans les mœurs politiques et sociales. On peut, dès lors, se demander comment l'ethnicité n'a pas pu être privilégiée par les électeurs dans la motivation de leur vote en 2011. Ou alors, comment peut-on expliquer l'attitude des représentants, des candidats, des personnalités politiques et scientifiques qui insistent sur la primauté de l'ethnicité dans la motivation du vote des électeurs congolais au niveau législatif¹⁴⁶¹ face à sa forte minimisation par les électeurs ?

A.4.1. Recourir aux deux échelles de l'ethnicité pour saisir son degré de manifestation

Un retour à la présentation de l'ethnicité peut, sans doute, aider à saisir les raisons de cette divergence entre les électeurs et les autres membres concernés par cette recherche. Rappelons que l'ethnicité se manifeste sous deux échelles distinctes, mettant en évidence deux différentes approches

¹⁴⁵⁹ AUNDU MATSANZA, G., 2010, p.59.

¹⁴⁶⁰ KABUYA LUMUNA SANDO, C., 1980, p.p.54-55.

¹⁴⁶¹ DE SAINT MOULIN, L., Entretien réalisé le 25 juillet 2013 à la Maison saint Ignace, à Kinshasa-Gombe.

interprétatives de l'ethnicité. Dans la première échelle, sa manifestation est évidente puisque la confrontation aux législatives oppose, par exemple, deux candidats appartenant à deux groupes ethniques différents (A et B). Dans ces conditions, les électeurs se déterminent en fonction de leur groupe d'appartenance. Leur motivation les range automatiquement derrière le candidat représentant leur groupe ethnique. Cette situation peut s'observer dans les circonscriptions urbaines (cas de Kinshasa et autres)¹⁴⁶² ou territoriales (Masimanimba, Idiofa¹⁴⁶³, etc.) voire autres où coexistent plusieurs groupes ethniques différents.

Par contre, dans les circonscriptions électorales monoethnique comme Popokabaka, Gungu, Kabinda, Lubefu, Kabeya Kamwanga, par exemple, composées majoritairement, sinon exclusivement des Yaka, des Pende, des Songye, des Tetela et des Luba, pour ne prendre que ces cinq circonscriptions électorales à titre indicatif, tous les candidats appartiennent au même groupe ethnique. Dans ce cas de figure, la motivation du vote des électeurs peut avoir tendance à se diversifier puisque l'élection se déroule dans la deuxième échelle de l'ethnicité telle que énoncée par Crawford Young. Dans ces conditions, l'ethnicité, comprise comme appartenance à un groupe social ou ethnique donné, ne joue plus forcément dans la motivation du vote. Puisqu'elle se présente comme un trait d'union, un élément fédérateur ou catalyseur des candidats en compétition électorale. Cette perspective offre donc aux électeurs la possibilité de diversifier leurs motivations du vote et donc, de faire appel aux motivations spécifiques.

Dans ces conditions peuvent trouver leur justification, comme motivations du vote, les jugements rétrospectifs et prospectifs, les promesses de campagne (amélioration du milieu social), le fait d'être connu par les électeurs ou d'être considéré comme le meilleur porte-parole de la circonscription électorale, ou encore d'être identifié au parti d'une personnalité politique connue. Cette dernière motivation, liée à l'identification à une personnalité politique connue, peut avoir certainement avantagé des candidats ayant postulé dans les circonscriptions électorales où existent des leaders politiques mythiques, cas des candidats de l'UDPS de feu Etienne Tshisekedi à Kabeya Kamwanga (dans le Kasai-oriental et éventuellement à Kinshasa) ou du PALU d'Antoine Gizenga, à Gungu, à Idiofa, ou à Tshikapa, etc. La démonstration faite de l'analyse des motivations du vote aux législatives de 2011 nous situe dans ce contexte. Ainsi donc, l'invalidation par les électeurs de l'ethnicité, comprise comme appartenance à un groupe social et ethnique donné, dans la motivation de leur vote,

¹⁴⁶² On se rappelle l'évocation d Fidèle et le pourcentage attribué au facteur ethnique, tribal et à l'ancrage local.

¹⁴⁶³ Dans ces trois circonscriptions coexistent plusieurs groupes ethniques. Si on prend le territoire d'Idiofa, par exemple, y vivent les Bunda, les Yansi, les Pende, les Ngole, les Dinga etc. De même dans Masimanimba se côtoient plusieurs ethnies comme les Suku, les Mbala, les Pindi, les Bawungana, les Kwese etc.

peut aisément se comprendre dans les circonscriptions mono-ethniques que dans celles multi-ethniques. C'est ce qu'ont, finalement, fait ressortir les données de l'enquête.

A.4.2. Nombre trop important des candidats aux législatives et par circonscription

Le nombre trop important des candidats aux législatives de 2011 peut aussi avoir participé à l'invalidation de l'ethnicité comme motivation du vote. La présence dans une même circonscription électorale des candidats issus des mêmes familles ou ayant de liens de parenté proches, de mariages, etc., peut avoir également complexifié, au point de diversifier, la manière de voter des électeurs. Face à cet embarras du choix, et au-delà de la division évidente des électeurs, le recours à l'ethnicité, ou à la fratrie, posait évidemment problème. Les électeurs ont ainsi eu la latitude de voter librement pour le candidat en fonction de leurs intérêts (choix rationnel ou se fondant sur les enjeux) ou en fonction des affinités ou des liens tissés avec les candidats, voire avec leurs équipes de campagne. Ainsi perçues, les législatives ont effectivement offert aux électeurs la possibilité de diversifier leur vote. L'invalidation de l'ethnicité comme motivation du vote peut ainsi se justifier et se comprendre.

A.5. Motivations du vote des électeurs, pas statiques, mais dynamiques

Ce qui précède nous permet donc de comprendre les raisons de la non-exclusivité de l'ethnicité comme motivation du vote des électeurs congolais, contrairement aux affirmations des personnalités politiques et scientifiques. Puisque sa manifestation ne se fait pas de manière automatique. Il faut préalablement la situer dans une échelle afin d'apprécier son impact réel auprès des électeurs et son degré de manifestation. Il semble, dès lors, exagéré de limiter son recours à une seule et unique explication. A l'exemple du dynamisme qui caractérise tout fait social, les motivations du vote des électeurs peuvent se modifier, changer et évoluer¹⁴⁶⁴, surtout lorsque les électeurs ne sont pas soumis à une contrainte mystique et qu'existe un éventail ou une pluralité des candidats. Nous pensons que les électeurs se sont retrouvés dans ce cas de figure au vu du nombre trop important des candidats. Persister à ne saisir la motivation du vote des électeurs que sous l'angle exclusif de l'ethnicité, sans spécifier son degré ou son échelle de manifestation (première ou deuxième échelle), conduit effectivement à la considérer comme une motivation exclusive du vote des électeurs, et donc à fausser sa saisie. La persistance de cette attitude empêche, croyons-nous, d'approfondir l'observation et l'analyse de la manifestation des motivations des électeurs. Autant elle contribue à la statufication ou à la momification de la démarche cognitive des motivations du vote des électeurs.

¹⁴⁶⁴ C'est, du reste, ce que soutient David Easton, lorsqu'il affirme que « les faits sociaux sont non seulement instables et en continuel changement, mais sont dans leur structure même les produits d'une histoire et d'un mode de rapport singulier de l'homme à son environnement social », EASTON, D., 1974, *Analyse du système politique*, Paris, Armand Colin, p.p.14-16.

Nous avons tenu, tout au long de cette recherche, à dépasser les préjugés acquis sur les motivations du vote des électeurs, en allant au-delà des conclusions antérieures et stables, voire au-delà de nos convictions¹⁴⁶⁵ qui limitaient la motivation du vote à l'ethnicité aux législatives. Les résultats issus de cette enquête nous empêchent de figer et les électeurs, et l'interprétation de leur acte, leur vote. C'est pourquoi nous persistons à penser que l'approche statique des motivations du vote apparaît, peut-être comme une certaine faiblesse analytique de la part des tenants de la primauté de l'ethnicité dans l'interprétation du vote des électeurs congolais. Toutefois, nous devons préciser que notre objectif ne vise pas à nier définitivement la prégnance de l'ethnicité comme motivation du vote des électeurs ou comme caractéristique essentielle de la gestion étatique congolaise. Par contre, nous soutenons que la seule manière de conférer à l'ethnicité sa primauté, comme motivation du vote, consiste à l'inscrire préalablement dans un contexte précis afin d'apprécier son degré d'implication et de manifestation, et de spécifier son recours selon les circonscriptions électorales, urbaines ou territoriales. La situer dans la première ou la deuxième échelle, peut aider à saisir le degré réel de son implication, de sa manifestation et de son recours effectif comme motivation du vote des électeurs. En attendant, il semble prudent de ne pas généraliser cette invalidation de l'ethnicité dans toute la sphère politique nationale congolaise.

Autrement dit, si l'ethnicité n'a pas motivé le vote aux législatives de 2011, elle peut bien avoir fortement influencé les électeurs dans d'autres scrutins, à l'exemple de l'élection présidentielle¹⁴⁶⁶, surtout au niveau « des cadres intermédiaires, constitués par des espaces linguistiques et provinciaux »¹⁴⁶⁷, comme le rappelle André Lubanza. A ce stade, les propagandistes des candidats peuvent fortement agiter la fibre ethnique pour obtenir des voix dans un cadre « tribal, ethnique et même provincial »¹⁴⁶⁸. Car, lors de l'élection présidentielle, l'expression électorale se situe davantage, sinon essentiellement, souligne André Lubanza, au niveau du « cadre supérieur »¹⁴⁶⁹ et surtout « linguistique pour essayer de l'articuler »¹⁴⁷⁰ et de saisir le vote. La liberté du choix qui a

¹⁴⁶⁵ Nous partageons, à ce sujet, le même avis que Céline Thriot et Mamadou Gazibo qui pensent que « les problèmes, comme les solutions, ne sont ni nécessairement spécifiques, ni standardisés », THIRIOT, C., GAZIBO, M., 2009, p.15.

¹⁴⁶⁶ C'est également la conclusion à laquelle a abouti Dibwe dia Mwemba dans sa thèse de doctorat. Il soutient que « le peuple congolais qui a pris part aux élections de 2006 était beaucoup plus animé par le sentiment tribal au sens large du terme, et cela, lors des élections présidentielles. La fracture Est-Ouest est une illustration de la pesanteur supra-ethnique », p.333. Cette conclusion est également partagée par André LUBANZA MUKENDI, 2008, p.133.

¹⁴⁶⁷ *Id.*

¹⁴⁶⁸ *Id.*

¹⁴⁶⁹ André Lubanza Mukendi reprend la subdivision de l'aire linguistique nationale congolaise (kikongo, lingala, tshiluba et swahili) pour expliquer la manière de voter des Congolais lors d'une élection présidentielle. La comparaison entre la subdivision linguistique et le vote des provinces de l'est l'ont conduit à conclure à l'existence d'une « constance significative de la correspondance entre identité linguistique et identité politique ». Ainsi, « l'identité linguistique a donc été un déterminant du vote à l'est du pays » lors de la présidentielle, *ibid.*, p.134.

¹⁴⁷⁰ *Ibid.*, p.133.

caractérisé le vote des électeurs aux législatives permet donc de se situer dans la deuxième échelle de l'ethnicité, justifiant l'évolution et la diversification des motivations du vote. L'importance de l'ethnicité, dans ce contexte politique, ne doit pas faire ombre à la spécificité qu'elle comporte, surtout lorsqu'elle s'analyse au niveau législatif. La confrontation entre candidats appartenant à la même communauté ethnique et sociale doit inciter à envisager les motivations du vote par l'invocation des motivations spécifiques ou locales. C'est ce que cette recherche a essayé de démontrer.

Cette conclusion nous amène finalement à relever l'inexistence de lien de causalité entre les résultats électoraux, dispersés au point de revêtir une caractéristique et une tendance partisane évidente, et les trois tendances partisans que nous leur avons attribuées en fonction de l'appartenance provinciale. L'identification partisane, telle qu'elle se manifeste dans certains pays comme les USA et la Belgique, autant d'ailleurs que celle d'appartenance à un groupe social donné, n'ont pas du tout influencé le vote des électeurs. De même, la dimension Gauche/Droite, plus prégnante dans le système multipartisan français, n'a pas orienté ou déterminé le vote des électeurs congolais.

La flagrante contradiction entre les résultats électoraux montrant des élus et des réélus appartenant à l'opposition, à la majorité présidentielle ou à la mouvance néo-mobutiste, dans les quatre provinces, et les critères motivationnels mis en évidence par les électeurs, n'a donc pas permis d'établir un lien significatif et pertinent. Par contre, la motivation du vote amélioration du milieu social, privilégié aux législatives, s'apparente à la fois au vote sur enjeux, aux jugements rétrospectifs et prospectifs et au choix rationnel. La priorité accordée par les électeurs enquêtés à l'amélioration de l'environnement social fait rapprocher ce vote, partiellement, au paradigme de Columbia, comme déjà évoqué¹⁴⁷¹. Dans le cas des législatives congolaises de 2011, le rapprochement à ce paradigme a essentiellement tenu compte de l'environnement social immédiat et en décrépitude ou en déliquescence permanente, des réalités de la vie quotidienne et du constat de la stagnation de l'existence sociale des électeurs. Face à ce qui est apparu comme un immobilisme social, les motivations du vote des électeurs ont revêtu une caractéristique situationniste, conjoncturelle et instrumentale, en défaveur des élus de 2006.

A.6. Comparaison des motivations du vote de 1960-1987 et de 2011

Notons finalement que la tentative comparative des motivations du vote des électeurs de 1960 à 1987 et ceux de 2011 met en évidence deux manières différentes de voter. Si dans un premier temps, les électeurs de 1960 à 1987 ont privilégié l'ethnicité, le nationalisme tribal, et donc, le vote identitaire

¹⁴⁷¹ « *A person thinks, politically, as he is, socially* », LAZARSELD, P., BERELSON, B., GAUDET, H., 1944, p.27.

et, plus tard, le militantisme *mpérien*, cette recherche a démontré que les électeurs de 2011 ont privilégié des motivations spécifiques, en fonction de l'environnement social, politique et économique du moment. C'est ce qui a justifié le recours aux motivations, « amélioration du milieu social » et « dénonciation du pouvoir ». Le vote situationniste et conjoncturel trouve, dans ces conditions, toute sa justification. En nous en tenant à cette observation, nous relevons une certaine discontinuité dans la manière de voter des électeurs congolais. Cette observation corrobore la position qui a été nôtre, réfutant formellement la momification des motivations du vote. Cette réfutation a l'avantage d'ouvrir des perspectives nouvelles dans l'interprétation, l'explication et la compréhension des phénomènes analysés ou à analyser. Les données issues du terrain nous ont évité tout enfermement dans des conclusions antérieures et statiques. De même, la discontinuité relevée des motivations du vote peut être, ultérieurement, confirmée ou infirmée. Seule l'analyse factuelle permettra d'aller dans un sens ou dans un autre lors des études ultérieures. A cet effet, nous pouvons dire que cette conclusion ne réfute pas totalement et définitivement les conclusions de ceux dont la certitude se fonde sur la momification des motivations du vote des électeurs congolais. Nous persistons, par contre, à penser que sa confirmation doit inéluctablement s'appuyer sur des données empiriques, et non seulement sur leur observation de la scène politique congolaise.

B. Stratégies et campagne électorale lors des législatives de 2011

La question subsidiaire de cette recherche visait à saisir les stratégies persuasives des candidats aux législatives de 2011 afin de mettre en évidence celles qui ont effectivement impacté les électeurs. De manière générale, cette recherche nous a permis de constater le côté terne des législatives¹⁴⁷² en RD Congo. Les médias n'ont pas constitué des canaux de mobilisation importants des électeurs. Ils n'ont pas, non plus, été impliqués dans les stratégies de campagne des candidats. Ou pour le dire autrement, ils n'ont ni influencé, ni participé à la détermination du vote des électeurs. Par voie de conséquence, les candidats n'y ont pas recouru dans leurs stratégies persuasives. Cette faible influence résulte de l'absence de couverture nationale des médias¹⁴⁷³ et des NTIC, d'une part, et de leur difficile régulation, amplifiée par le phénomène « coupage »¹⁴⁷⁴, d'autre part. Finalement, pour atteindre et convaincre les électeurs, les candidats ont recouru à d'autres stratégies persuasives, à l'exemple des affiches et des thèmes de campagne et auxquels ils ont accordé une grande importance. Si les affiches permettent de se faire connaître des électeurs et portent généralement un message bref¹⁴⁷⁵, mais

¹⁴⁷² FRERE, M.S., 2009, p. 179.

¹⁴⁷³ DEUXIEME ENQUETE DEMOGRAPHIQUE ET DE SANTE (EDS-RDCII 2013-2014), p. 34.

¹⁴⁷⁴ MUKENI LAPÉSS, R., *ibid.*, p.p.2-4.

¹⁴⁷⁵ LINDON, D., 1986, p.86.

percutant pour persuader les électeurs, les thèmes de campagne constituent un couteau à double tranchant, pouvant, à la fois, participer à l'élection des candidats, c'est le côté positif, et constituer également des arguments favorables ou défavorables (côté négatif) lors de l'épreuve réitérative électorale. Les électeurs peuvent se déterminer en fonction de l'application ou non des promesses de campagne des candidats au moment d'opérer des choix ultérieurs. L'autre stratégie persuasive utilisée par les candidats a été le recrutement des équipes de campagne, constituant, à la fois, une réserve sûre de voix, et des intermédiaires nécessaires auprès des électeurs. Il apparaît ainsi que les affiches, les thèmes et les équipes de campagne ont été des stratégies efficaces en vue du succès électoral aux législatives de 2011.

Les personnalités politiques et scientifiques ont ajouté d'autres stratégies persuasives : l'imprégnation des desiderata des électeurs, l'ancrage local (être connu des électeurs), être le meilleur porte-parole, « *nzonzi ya kielaka* », de la circonscription électorale, s'identifier à une personnalité politique connue, etc. De leur avis, ces différentes stratégies, de proximité et thématiques, ont joué un rôle crucial auprès des électeurs en 2011. Il en ressort donc une certaine similitude à l'issue du décryptage des stratégies de campagne entre les membres des catégories (réélus et élus de 2011 ou élus 2006 et non-élus) et les personnalités politiques et scientifiques. Les uns et les autres ont avancé le recours aux mêmes stratégies persuasives pour expliquer et justifier leur succès et insuccès électoraux aux législatives de 2011.

Nous pouvons à ce stade constater l'existence d'un lien entre le vote des électeurs, en fonction de la première motivation mise en exergue dans trois provinces, « amélioration du milieu social », et les stratégies persuasives lors de la campagne électorale. Le succès électoral des élus de 2011 et des réélus peut ainsi être attribué à leurs thèmes de campagne, aux affiches et aux équipes de campagne mobilisées, sous-entendant, en reprenant une expression des personnalités interrogées, que les électeurs ont considéré les réélus et les élus de 2011 comme leurs « *Banzonzi*¹⁴⁷⁶ *ya kieleka* », à même de porter les problèmes de la circonscription au niveau exécutif. *A contrario*, les élus de 2006 et les non-élus ont été considérés par les électeurs comme les mauvais porte-parole au vu des résultats négatifs de la législature 2006-2011. L'hypothèse, telle qu'articulée, a donc été validée.

C. Limites et points positifs de la recherche

Toute recherche présente des points positifs et des limites qu'il sied souvent de relever pour éviter toute tendance à l'autosatisfaction. Car, comme l'indique Jacques Monod, « il ne peut y avoir d'œuvre achevée que dans l'art. L'épistémologie doit suivre l'évolution de la connaissance, qui est

¹⁴⁷⁶ « *Banzonzi* » est le pluriel de « *Nzonzi* ».

radicalement imprévisible »¹⁴⁷⁷. La présente recherche, menée dans des conditions difficiles, mieux vaut le rappeler, ne peut pas échapper à cette réalité. Elle présente donc des limites et des points positifs.

C.1. Limites de cette recherche

Le problème linguistique a été la première limite lors de l'administration du questionnaire, surtout auprès des non ou peu-instruits. Cette difficulté d'enquêter sur la majorité des électeurs congolais a favorisé le recours à l'échantillon de volontaires qui a l'inconvénient de poser la problématique de représentativité statistique de l'échantillon et d'inférence¹⁴⁷⁸ des résultats. Ceux-ci nécessitent donc une interprétation précautionneuse à cause de l'impossible généralisation à l'ensemble de la population concernée¹⁴⁷⁹ par l'enquête.

La deuxième limite de cette recherche est, sans conteste, le facteur temps et le problème financier¹⁴⁸⁰. Administrer différents questionnaires et réaliser simultanément des entretiens semi-dirigés en trois mois, s'est révélé être, il faut l'admettre, un exercice très ardu. Surtout que ces deux étapes ont nécessité des contacts préalables qui n'ont pas été toujours faciles à obtenir. De même, administrer un questionnaire dans quatre provinces congolaises a été également très difficile, au vu de l'étendue de l'aire géographique.

Pour surmonter ces différentes limites, les recherches ultérieures sur les motivations du vote et les stratégies persuasives, auxquelles nous voudrions fortement nous impliquer, devraient apporter des solutions appropriées. Sur le plan temporel, nous pensons qu'il faudrait un minimum d'une année pour finaliser une enquête sur ces deux thématiques. Sur le plan financier, et au vu de l'immensité et de l'importance de la tâche à réaliser sur le plan national, il nous faudrait disposer d'un budget financier conséquent. Celui-ci constitue le gage évident pour atteindre le plus d'électeurs possibles, afin de rétribuer et d'encourager tous les intermédiaires. D'autant que dans une telle entreprise et dans l'environnement congolais, le rôle des intermédiaires semble indispensable pour obtenir des données utiles à l'analyse. En outre, les moyens financiers constituent un atout important pour toute enquête. Son importance peut également avoir une incidence évidente sur le plan méthodologique. Puisqu'ils peuvent permettre de contourner le recours à l'échantillon de volontaires, utilisé dans cette enquête

¹⁴⁷⁷ MONOD, J., Préface du livre de POPPER R., K., 2017, *La logique de la découverte scientifique*, traduit de l'anglais par Nicole THYSSEN-RUTTEN et Philippe DEVAUX, Paris, Payot & Rivages, p.5.

¹⁴⁷⁸ GAUTHY-SINECHAL, M., VANDERCAMMEN, M., 2005, p.263.

¹⁴⁷⁹ *Id.*

¹⁴⁸⁰ Nous estimons les dépenses effectuées, sur fond propre, pour notre séjour de recherche à hauteur de 6.000,00 euros.

pour favoriser, par exemple, un travail efficace sur la base de la méthode des quotas¹⁴⁸¹ ou celle des unités-types¹⁴⁸². La méthode des quotas, par exemple, aide « à construire, par choix raisonné, un modèle réduit de la population totale, en tenant compte d'un nombre restreint de ses caractéristiques »¹⁴⁸³. Le choix d'une de ces approches ou la combinaison de ces deux méthodes pourraient favoriser, croyons-nous, l'inférence des résultats à l'ensemble des électeurs congolais.

En attendant, et de ce point de vue, nous estimons que les conclusions issues de la présente recherche ne méritent aucunement une généralisation à l'ensemble des électeurs congolais. Et ce, en dépit du fait que nous avons obtenu un taux de participation intéressant, soit 469 sur 500 auprès des électeurs et, 80 sur 164 auprès des représentants. La limite généralisatrice des conclusions de cette recherche s'appuie également sur l'affirmation de Masuy-Stroobant qui conditionne toute généralisation des conclusions d'une enquête « à une population plus importante que l'échantillon qui a effectivement été observée, à un certain nombre de conditions des unités d'observation, une taille d'échantillon suffisante pour avoir des estimations assez précises »¹⁴⁸⁴. De même, cette limite généralisatrice corrobore le postulat¹⁴⁸⁵ énoncé antérieurement par les chercheurs américains. En les paraphrasant, nous admettons également que les conclusions de notre recherche, quoi qu'obtenu sur la base des données issues du terrain congolais, se limitent exclusivement aux électeurs enquêtés. Il nous semble difficile, sinon impossible de les généraliser à l'ensemble des électeurs de la RD Congo pour diverses raisons évoquées.

C.2. Points positifs de cette recherche

Le premier point positif de cette recherche a été la double convergence des vues des candidats-répondants et des personnalités politiques et scientifiques sur les motivations du vote et les stratégies persuasives des électeurs. Les uns et les autres ont montré une similarité des stratégies persuasives utilisées par les candidats lors de la campagne électorale aux législatives analysées. De même, les candidats-répondants et les personnalités scientifiques et politiques se sont accordés sur les motivations du vote des électeurs, ayant permis la réélection et l'élection des représentants en 2011.

¹⁴⁸¹ La méthode des quotas permet de reproduire « fidèlement certaines caractéristiques de la population étudiée, il sera également représentatif pour d'autres caractéristiques non contrôlables mais qui sont l'objet de l'enquête », GAUTHY-SINECHAL, M., VANDERCAMMEN, M., 2005, p.259.

¹⁴⁸² Quant à la méthode des unités-types, « elle consiste à partager l'ensemble de la population en groupes homogènes et différents les uns des autres et à choisir dans chaque groupe un individu moyen, c'est-à-dire une unité statistique représentative du groupe (« *unité-type* ») qui se situe dans la moyenne du groupe, eu égard à un certain nombre de caractères », GAUTHY-SINECHAL, M., VANDERCAMMEN, M., 2005, p.262.

¹⁴⁸³ GAUTHY-SINECHAL, M., VANDERCAMMEN, M., 2005, p.262.

¹⁴⁸⁴ MASUY-STROOBANT, G., « Interpréter les résultats », *MASY-STROOBANT, G., & COSTA, R., (dir.), 2013, p.286.*

¹⁴⁸⁵ « *We are frequently warned that the result of a specific study are valid only for the time and the place where it was conducted* », LAZARFELD, P., BERELSON, B., GAUDET, H., 1944, p. xxvi.

Néanmoins, cette convergence a été, formellement, contredite par les motivations du vote des électeurs. Les raisons de cette dissension fondamentale dans la perception différentielle entre les électeurs, les représentants et les personnalités scientifiques et politiques sur les motivations du vote ont été abondamment abordées tout au long de cette recherche.

Le deuxième point positif, et donc ce que nous pouvons considérer comme un apport de cette recherche, est la sortie des sentiers battus dans la saisie et la compréhension des motivations du vote en RD Congo, surtout par rapport à la primauté attribuée à l'ethnicité au niveau législatif. En effet, la démonstration faite a permis de situer l'impact réel de l'ethnicité et les raisons de son invalidation au niveau législatif. La minimisation de l'ethnicité a clairement contredit les affirmations des membres de catégories questionnés et de certaines personnalités politiques et scientifiques interviewées. Disons que si l'ethnicité demeure une donnée importante de la scène politique congolaise et persiste dans les mœurs socio-politiques, cette recherche a permis de démontrer, en ce qui concerne spécifiquement les motivations du vote aux législatives de 2011, l'absence de sa manifestation automatique. Et ce, en dépit du fait que les circonscriptions électorales, surtout territoriales ou rurales, sont majoritairement mono ethniques et/ ou pluriethniques.

Situer préalablement l'ethnicité dans le contexte de sa manifestation peut aider à déterminer son impact réel dans la motivation du vote des électeurs. De même, le nombre important des candidats aux législatives, tel qu'observé en 2006 et en 2011, participe inéluctablement à la réduction voire à la minimisation de l'influence de l'ethnicité dans la motivation du vote des électeurs, surtout dans les circonscriptions territoriales. Cette minimisation doit inciter à envisager le recours des motivations spécifiques pour comprendre et expliquer le vote des électeurs congolais. Ainsi donc, nous pensons que cette recherche a eu l'infime mérite de montrer le côté dynamique des motivations du vote, et par voie de conséquence, de refuser leur statufication dans la compréhension et l'explication du vote des électeurs congolais. Ce dynamisme doit inciter les scientifiques congolais à dépasser l'aisance des conclusions antérieures, afin d'approfondir le comportement des électeurs lors du vote et de le saisir dans son évolution, surtout au niveau législatif.

Cette conclusion rejoint l'affirmation de Cyril Lemieux, dans sa présentation de la sociologie pragmatique, selon laquelle « ce qui existe réellement, ce ne sont pas les choses, mais les choses en train de se faire. Dans cette perspective, le monde physique et social, plutôt que d'être considéré comme figé et stable-quoique ce soit l'impression qu'il puisse donner en certaines occasions- doit être systématiquement envisagé en tant qu'il est en action et en devenir. Cela revient non seulement à se rapporter à toute réalité en considérant

qu'elle n'a pas fini de se créer et qu'elle est toujours, par conséquent, en train de se faire ou de se défaire, mais encore à faire tendance à la réification du monde physique et social- notre tendance, autrement dit, à transformer ce qui est (*res*) bien arrêtée-un objet pour l'analyse et une cible pour la critique »¹⁴⁸⁶.

Sur le plan purement scientifique et, c'est le troisième point positif, aborder l'étude des motivations du vote et des stratégies persuasives nous a permis de poser les jalons de ce qui doit demeurer notre champ de recherche permanent. Ce premier pas nous indique la voie, certes difficile, complexe, mais exaltante à emprunter désormais, dans l'analyse de ces deux thématiques en RD Congo, voire en Afrique. Ce qui suppose prioritairement son élargissement à d'autres provinces de la RD Congo afin d'élaborer une cartographie complète des motivations du vote des électeurs. Loin d'être parfait, ce jalon nous permet de mesurer l'immensité du travail qui reste à réaliser avec le concours d'une équipe de recherche à mettre en place autour d'un projet ou d'un centre spécialisé.

De toute façon, cette dissertation doctorale s'est inscrite dans cette perspective, faisant croître, au fur et à mesure de son avancement, son importance et son intérêt. L'étape rédactionnelle est ainsi apparue comme un apprentissage utile, nous ayant aidé à saisir les ficelles de la recherche, et aussi à nous confronter et à nous frotter aux écueils inévitables qui se dressent sur cette voie. Les différentes difficultés dans la constitution de l'échantillon et le décodage des données nous ont amené à confectionner un nouveau questionnaire à administrer. Il doit nous permettre, croyons-nous, de mieux nous préparer à poursuivre cette recherche et d'appréhender les faits socio-politiques et électoraux congolais au fil d'années. Dans cette perspective, la présente dissertation doctorale a servi de balise très utile aux études ultérieures que nous souhaitons aussi affinées qu'approfondies des questions électorales et politiques congolaises, voire africaines.

¹⁴⁸⁶ LEMIEUX, C., 2018, *La sociologie pragmatique*, Collections REPERES, Paris, La Découverte, p.p.21-22, 38.

Annexe 1. Répartition des sièges par parti politique et par province en 2011

Partis politiques	Equateur	Bandundu	Bas-Congo	Kinshasa	Total
MLC	13	1	1	4	19
PPRD	11	10	2	4	27
ADH	5	0	0	0	5
ADT	4	0	0	0	4
ARC	0	9	1	3	13
AFDC	0	2	0	2	4
PALU	0	11	0	4	15
PDC	4	0	0	1	5
PPPD	4	2	1	1	8
INDEPENDANTS	5	2	2	0	5
UNC	3	0	0	1	4
UDEMO	2	0	0	0	2
UFC	2	0	0	0	2
CCU	1	0	0	0	1
CDC	1	1	1	0	3
CODELI	0	1	0	0	1
ACDC	0	0	1	0	1
AAA	0	0	1	0	1
ACO	0	0	0	1	1
ACRP	0	0	0	1	1
CNC	0	0	0	1	1
CRD	0	1	0	2	3
CONGO PAX	0	0	1	1	2
CPR	0	0	0	1	1
ECIDE	0	0	0	3	3
BCUP	0	0	0	2	2
DC	0	0	0	1	1
DDC	0	1	0	0	1
MSR	1	3	3	3	10
MPCR	0	0	2	0	2
MLP	0	0	0	1	1
MSC	0	0	0	1	1
PA	0	1	0	0	1
PANADER	0	0	0	1	1
PARC	1	0	0	0	1
PECO	0	1	0	0	1
PNRD	0	1	0	0	1
PT	0	0	0	1	1
PTL	0	1	0	0	1
ABAKO	0	0	2	0	2
RADESO	1	0	0	0	1
RECO	0	0	2	0	2
RDP	0	0	0	1	1
SET	0	0	0	2	2
RRC	1	2	0	0	3
SODENA	0	1	0	0	1
UCL	1	0	0	0	1
UDPS	0	3	4	5	12
ULDC	0	0	0	1	1
UNADEC	1	0	0	0	1
MIP	0	1	0	2	3
UNIR	1	0	0	0	1
TOTAL	62	55	23	51	191

Annexe 2.

Questionnaire destiné aux électeurs des provinces

A. Pendant la campagne électorale

A1. Pensez-vous que les candidats prennent en compte les préoccupations du peuple pendant la campagne électorale ?

Oui Non

A2. Lors du scrutin législatif de 2011, quelle(s) est (sont) le (s) motivations (s) qui a (ont) influencé, déterminé ou motivé votre vote? (veuillez cocher une ou plusieurs cases)

Visibilité médiatique et politique	<input type="checkbox"/>
Défense des intérêts locaux	<input type="checkbox"/>
Dénonciation du pouvoir	<input type="checkbox"/>
Interventions pertinentes lors des débats parlementaires	<input type="checkbox"/>
Ethnicité et localisme (ancrage local)	<input type="checkbox"/>
Amélioration du milieu social	<input type="checkbox"/>
Identification partisane ou idéologique	<input type="checkbox"/>
Appartenance religieuse	<input type="checkbox"/>
Enjeux socio-politiques et économiques (vote rationnel)	<input type="checkbox"/>

A3. Pourquoi n'avez-vous pas accordé la confiance aux députés élus en 2006 ? (une ou plusieurs réponses sont possibles).

Bilan globalement négatif	<input type="checkbox"/>
Défense de leurs intérêts essentiellement	<input type="checkbox"/>
Absence de contact avec leur base électorale	<input type="checkbox"/>
Vote des lois contre le processus de démocratisation en RD Congo (exemple : élection présidentielle à un tour au lieu de deux tours)	<input type="checkbox"/>
Souvent corrompus par le gouvernement central, selon la presse nationale	<input type="checkbox"/>
Non interpellation du gouvernement pour mauvaise gouvernance	<input type="checkbox"/>
Non-respect des programmes de campagne.	<input type="checkbox"/>

A4. Par rapport aux législatives de 2006, votre vote, en 2011, a été attribué :

Au même candidat et au même parti politique

Pas au même candidat, pas au même parti politique

- Au même candidat, mais à un parti politique différent
- A un candidat différent, mais au même parti politique
- A aucun candidat et à aucun parti politique (vote blanc)

A5. Selon vous, un député national représente :

Son parti politique	<input type="checkbox"/>
Son parti et sa circonscription	<input type="checkbox"/>
Son parti politique et l'Etat	<input type="checkbox"/>

A6. Quels sont les moyens qui vous permettent de suivre le travail des députés au Parlement national ?

Radio et télévision nationales	<input type="checkbox"/>
Radiotélévisions privées et communautaires	<input type="checkbox"/>
Presse écrite nationale et provinciale	<input type="checkbox"/>
Page web du parti ou du candidat	<input type="checkbox"/>
Autre (Prière spécifier)	

A7. Si vous vous rappelez des derniers jours précédents l'élection, connaissiez-vous déjà pour qui vous voteriez?

Non	Oui	Dubitatif	Décision de dernière minute	Tentative abstentionniste
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)

A8. Selon vous, l'électorat congolais (cochez la case qui vous paraît la plus importante) :

Impliqué dans le processus électoral	Ne maîtrise pas le processus électoral	A sensibiliser et à former	Facilement manipulé par les politiques	Vote sans savoir pourquoi
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)

B. Enjeux et politiques publiques

B1. En RD Congo, on discute souvent de la forme de l'Etat. A ce sujet, certains estiment qu'il faille garder la configuration nationale actuelle. D'autres sont d'avis que la RD Congo doit passer de 11 à 26 provinces, tendant vers une forte décentralisation. Vous personnellement, où vous situeriez-vous sur cette échelle?

RD Congo à 11											RD Congo à 26
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	

B2. A quoi avez-vous le sentiment d'appartenir en premier lieu ? Et en deuxième lieu ?

	En premier lieu	En deuxième lieu
1. RD Congo	<input type="checkbox"/> (1)	<input type="checkbox"/> (1)
2. Province d'origine	<input type="checkbox"/> (2)	<input type="checkbox"/> (2)
3. District	<input type="checkbox"/> (3)	<input type="checkbox"/> (3)
4. Territoire (commune)	<input type="checkbox"/> (4)	<input type="checkbox"/> (4)
5. Collectivité	<input type="checkbox"/> (5)	<input type="checkbox"/> (5)
6. Paroisse	<input type="checkbox"/> (6)	<input type="checkbox"/> (6)

7. Groupe ethnique

 (7) (7)

C. Démocratie et représentation

C1. Dans l'ensemble, êtes-vous très satisfait (e), plutôt satisfait (e), plutôt pas satisfait (e) ou pas du tout satisfait (e) de l'évolution des processus de démocratisation en RD Congo?

Très satisfait (e)	Plutôt satisfait (e)	Plutôt pas satisfait(e)	Pas du tout satisfait (e)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(1)	(2)	(3)	(4)

C2. Considérant les spécificités du fonctionnement pratique du système électoral congolais, les opinions des parlementaires reflètent-elles celles des électeurs ?

Très bien	Assez bien	Pas très bien	Pas bien du tout
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(1)	(2)	(3)	(4)

C3. Il existe également différentes visions sur ce qu'un parlementaire doit principalement faire pour sa circonscription. Quel est votre opinion ? (Veuillez cocher une seule case)

Servir et résoudre les problèmes de son électorat	<input type="checkbox"/>
Défendre les projets de sa circonscription	<input type="checkbox"/>
S'assurer du bien-être économique de sa circonscription	<input type="checkbox"/>
Garder des contacts avec sa circonscription	<input type="checkbox"/>
Incarner les coutumes et traditions locales	<input type="checkbox"/>

C4. Etes-vous d'accord ou pas d'accord avec les affirmations suivantes concernant la démocratie congolaise ?

	Tout à fait d'accord	D'accord	Neutre	Pas d'accord	Pas d'accord du tout
Totale implication des citoyens aux décisions politiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Processus de démocratisation non concerné par le peuple congolais	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Législation matérialisant les intérêts des citoyens.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Décisions parlementaires ne privilégiant pas les préoccupations du peuple	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Décision parlementaires favorables à la majorité au pouvoir	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Complexité du processus législatif	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)

D. Vous et votre Background

D1. Depuis combien de temps vivez-vous dans votre territoire ou ville ?An(s)

D2. Quel est votre diplôme le plus élevé?

D3. Si UNIVERSITAIRE : quelle était votre orientation principale ?

D4. Que vous soyez ou non membre d'un parlement, quel est / était votre situation professionnelle ? Etes ou étiez-vous ...

Secteur public	<input type="checkbox"/> (1)
Secteur privé	<input type="checkbox"/> (2)
Chômeur	<input type="checkbox"/> (3)
Retraité	<input type="checkbox"/> (4)
Si autre situation professionnelle, laquelle ?.....	<input type="checkbox"/> (5)

D4. Quelle est votre croyance religieuse et/ou philosophique ?

Catholique Protestant Eglises de réveil Kimbanguiste Musulman

Non croyant Autre (spécifier)

D5. Quel est votre statut familial actuel ?

Marié ou vivant en concubinage	Veuf / veuve	Divorcé ou séparé	Célibataire
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

D6. Vous avez entre :

20-29 ans 30-39 ans 40-49 ans 50-59 ans 60 ans +

Enfant(s) de 5 à 15 ans

E7. Vous êtes (votre sexe) : M F

D8. Etes-vous membre d'un parti politique. Si oui, lequel ?

PPRD	UDPS	MSR	ARC	MLC	PALU	Aucun
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(8)	(9)

Si autre, veuillez spécifier :

--	--	--	--

D9. En quelle année avez-vous rejoint ce parti ?

D10. Avez-vous été membre d'un ou plusieurs autres partis ? Si c'est le cas, précisez le(s)quel(s) ?

Non Oui

(1) (2)

Recruter et encadrer les témoins	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assister à des événements sportifs, culturels au niveau local et national	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Collecter de fonds pour votre campagne	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contacteur les associations et les clubs locaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Organiser et assister à des mobilisations « meetings »	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Des interviews dans la presse locale et régionale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Des interviews dans la presse écrite nationale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Des interviews dans les radios et TV locales et régionales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Des interviews dans les radios et TV nationales	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres :	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)

A4. Avez-vous, durant votre campagne, utilisé un des moyens suivants ? Et quelle importance représentaient-ils ?

	Oui	Non	Pas du tout important	Pas très important	Peu important	Très important
Affiches personnelles de campagne	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Publicités personnelles dans la presse locale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Participation à la vie associative locale	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépliants personnels	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Site Web personnel	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autre (lequel ?):	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

A5. Où vous placeriez-vous sur une échelle de 1 à 10, lorsque 1 représente « attirer le plus possible d'attention pour moi comme candidat » et 10 « attirer le plus d'attention possible pour mon parti » ?

Pour moi	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour mon parti
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	

A6. Avez-vous mis en évidence durant votre campagne un / des sujet(s) propre(s) à votre circonscription et qui n'était (en)t pas soulevé(s) par votre parti national ?

Non Oui

Si oui, le(s)quel(s) étai(en)t le(s) plus important(s)?

Bien-être économique de ma circonscription	<input type="checkbox"/>
Besoins et demandes politiques de ma circonscription	<input type="checkbox"/>
Accessibilité et ma transparence une fois élu	<input type="checkbox"/>
Identité locale ou régionale (vivre au sein de ma circonscription une fois élu)	<input type="checkbox"/>
Expérience politique	<input type="checkbox"/>
Programme et idéologie de mon parti	<input type="checkbox"/>

A8. Avez-vous eu recours à une équipe de campagne personnelle ?

Non Oui

A9a. Si oui, quelle taille faisait votre équipe de campagne et combien d'entre eux étaient employés par votre parti ?

Total de votre équipe de campagnepersonne(s)
Membres de l'équipe employés par le partipersonne(s)

A10. Avez-vous employé un consultant professionnel pour votre campagne ? Si oui, pour faire quelle tâche ?

Non Oui

Si oui, veuillez spécifier pour quelle activité:

A11. A combien estimez-vous le budget de votre campagne ? (y compris les fonds du parti, les dons et les fonds privés) ?

.....Dollars

A12. Quelle proportion de ce budget venait de votre parti, des dons, et de vos fonds privés ?

les fonds du parti	approx.%
les dons	approx.%
les fonds privés	approx.%

A13. La direction nationale de votre parti est-elle venue dans votre circonscription durant la campagne ?

Non	Oui, une fois	Oui, plus d'une fois
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

A14. Etait-ce facile de trouver une couverture médiatique pour votre campagne ?

Très facile	Assez facile	Pas très facile	Pas facile du tout
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

A15. Avant la proclamation des résultats définitifs, comment évaluiez-vous vos chances d'être élu ?

Impossible de gagner	Difficilement gagner	Compétition ouverte	Difficilement perdre	Certain de gagner
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

A16. Selon vous, quel (s) critère (s) a (ont) favorisé votre élection ?

Mon expérience politique et mes liens tissés auprès de mon électorat	<input type="checkbox"/>
Visibilité médiatique permanente	<input type="checkbox"/>
Réalisations et actions concrètes dans ma circonscription électorale	<input type="checkbox"/>
Identification partisane et solutions aux problèmes cruciaux des citoyens	<input type="checkbox"/>
Ancrage local, reconnu par les électeurs de ma circonscription	<input type="checkbox"/>

B. Enjeux et politiques publiques

B1. A votre avis, quels sont actuellement les trois problèmes les plus importants en RD Congo ?

Le problème le plus important est :

Le second problème le plus important est :

Le troisième problème le plus important est :

B2. Les gens ont différentes opinions sur des questions politiques. Que pensez-vous des sujets suivants ?

	Tout à fait d'accord	D'accord	Neutre	Pas d'accord	Pas d'accord du tout
RD Congo victime d'agression permanente.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mettre un terme à la corruption dans le pays.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réformer les FARDC	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lutte contre le chômage endémique.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Rigueur de la loi afin d'éviter l'impunité	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Promouvoir une justice distributive et collective	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réforme fondamentale du processus de démocratisation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les immigrés sont bons pour notre économie	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assurer la sécurité de ses frontières	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Diminution de l'influence de la tradition	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)

B3. En politique, on parle souvent de « gauche » et de « droite ». Personnellement, où vous placeriez-vous sur une échelle de 0 à 10, où 0 désigne le plus à gauche et 10 le plus à droite ?

Gauche (1) (2) (3) (4) (5) (6) (7) (8) (9) (10) **Droite**

B3a. Considérant la même échelle, où placeriez-vous votre parti ?

Gauche (1) (2) (3) (4) (5) (6) (7) (8) (9) (10) **Droite**

B3b. En RD Congo, on discute souvent de la forme de l'Etat. Deux conceptions semblent s'opposer au sein de la société congolaise : une qui pense que la RD Congo devrait garder sa configuration nationale actuelle ; une autre soutient le passage de 11 à 26 provinces, tendant vers une forte décentralisation. Où vous situeriez-vous sur cette échelle ?

RD Congo à 11 (1) (2) (3) (4) (5) (6) (7) (8) (9) (10) **RD à 26 provinces**

B3c. A quoi avez-vous le sentiment d'appartenir en premier lieu ? Et en deuxième lieu ?

	En premier lieu	En deuxième lieu
1. A la RD Congo	<input type="checkbox"/> (1)	<input type="checkbox"/> (1)
2. A la province d'origine	<input type="checkbox"/> (2)	<input type="checkbox"/> (2)
3. A votre district	<input type="checkbox"/> (3)	<input type="checkbox"/> (3)
4. A votre territoire	<input type="checkbox"/> (4)	<input type="checkbox"/> (4)

5. A collectivité	<input type="checkbox"/> (5)	<input type="checkbox"/> (5)
6. A votre paroisse	<input type="checkbox"/> (6)	<input type="checkbox"/> (6)
7. A votre groupe ethnique	<input type="checkbox"/> (7)	<input type="checkbox"/> (7)

C. Démocratie et représentation

C1. Dans l'ensemble, êtes-vous très satisfait (e), plutôt satisfait (e), plutôt pas satisfait (e) ou pas du tout satisfait (e) du fonctionnement des processus de démocratisation en RD Congo?

Très satisfait (e)	Plutôt satisfait (e)	Plutôt pas satisfait(e)	Pas du tout satisfait (e)
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(1)	(2)	(3)	(4)

C2. Considérant les spécificités du fonctionnement pratique du système électoral congolais, jusqu'à quel point pensez-vous que les opinions des parlementaires reflètent celles des électeurs ?

Très bien	Assez bien	Pas très bien	Pas bien du tout
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(1)	(2)	(3)	(4)

C3. Est-ce important pour vous de représenter les groupes suivants ?

	Très peu important				Très important		
	1	2	3	4	5	6	7
Tous les Congolais	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les électeurs de votre parti	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les électeurs de votre parti dans votre circonscription	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les citoyens de votre circonscription	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les électeurs qui ont voté pour vous	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Votre parti dans son ensemble	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

C4a. Il existe également différentes visions sur ce qu'un parlementaire doit principalement faire pour sa circonscription. Quel est votre opinion ? (Veuillez cocher une seule case)

Rendre services et aider son électorat	<input type="checkbox"/>
Définition et défense des préférences politiques de la circonscription	<input type="checkbox"/>
Recherche du bien-être économique de sa circonscription	<input type="checkbox"/>
Garder contact avec la circonscription	<input type="checkbox"/>
Incarner les coutumes et traditions locales	<input type="checkbox"/>

C4b. Comment un parlementaire doit-il voter?

a. Lorsque les électeurs ont une opinion qui diverge de celle du parti?	<input type="checkbox"/> En accord avec son parti	<input type="checkbox"/> En accord ses électeurs
b. Lorsqu'un parlementaire a une opinion différente de celle des électeurs?	<input type="checkbox"/> En fonction de son opinion	<input type="checkbox"/> En accord avec son électorat
c. Lorsqu'un parlementaire a une opinion différente de celle de son parti?	<input type="checkbox"/> En accord avec son opinion	<input type="checkbox"/> En accord avec son parti
	(1)	(2)

C4c. Quelles sont d'après vous les tâches les plus importantes d'un parlementaire au sein même du Parlement?

	Faible important			Grande importante			
	1	2	3	4	5	6	7
Participer à l'élaboration des lois	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôler le gouvernement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Articuler les besoins et les demandes importantes de la société	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Développer les stratégies politiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Etre médiateur entre les citoyens et le Gouvernement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assurer une représentation des intérêts des citoyens	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Autres, spécifier...							

C5. Etes-vous d'accord ou pas d'accord avec les affirmations suivantes concernant le processus de démocratisation en RD Congo?

	Tout à fait d'accord	D'accord	Neutre	Pas d'accord	Pas d'accord du tout
Les citoyens ne se sentent pas concernées par les décisions politiques et les lois votées par le parlement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La démocratisation manque de crédibilité par la non implication du peuple	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La législation congolaise satisfait plus les intérêts de la majorité gouvernementale que du peuple	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les citoyens sont suffisamment impliqués dans les décisions parlementaires et politiques	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La législation congolaise défend essentiellement les intérêts gouvernementaux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le processus législatif demeure inefficace et trop complexe pour le peuple	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)

C6. Laquelle de ces phrases correspond à la pratique démocratique au sein de votre parti politique?

	Tout à fait d'accord	D'accord	Neutre	Pas d'accord	Pas d'accord du tout
Les décisions au sein de mon parti sont prises du haut vers le bas : la base subit la loi du ou des leaders.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La base du parti participe à la prise des décisions à travers les comités de base	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le parti politique se dirige plus comme une boutique privée qu'une structure démocratique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
La presse influence beaucoup les décisions au sein de mon parti	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)

D. Background politique et activités

D1. Au nom de quel parti vous êtes-vous présenté(e) aux dernières élections législatives ?

PPRD	UDPS	MSR	ARC	MLC	PALU	Aucun
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(8)	(9)

Si c'est un autre, veuillez spécifier :

--	--	--	--

D2. En quelle année avez-vous rejoint ce parti ?

D3. Avez-vous été membre d'un ou plusieurs autres partis ? Si c'est le cas précisez le(s)quel(s) ?

Non Oui

Si oui, veuillez spécifier :

4. En quelle année avez-vous été candidat(e)?

Assemblée nationale	2006	2011
---------------------	------	------

D5. Avant d'être candidat(e) à l'Assemblée Nationale, avez-vous déjà été employé(e) dans un cabinet ministériel, provincial, au sein de l'Administration, dans les entreprises publiques, au sein des institutions bancaires ou internationales?

Non Oui

(1) (2)

Si oui : durant combien d'années au total? Prière préciser.

.....An(s)

D6. Avez-vous déjà été employé(e) par un parti ?

Non Oui

(1) (2)

Si oui : durant combien d'années au total?

.....An(s)

D7. Vivez-vous dans votre circonscription électorale ?

Non Oui

(1) (2)

Si oui : depuis combien d'années ?

.....An(s)

D8. Durant l'année précédente (2010), en moyenne, environ combien d'heures par mois participiez-vous à des activités de votre parti (tous niveaux confondus)?

Jamais	jusqu'à 10 H	10 à 20 H	20 à 40 H	plus de 40 H
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

E. Vous et votre Background

Voici quelques questions sur vous et votre background. Rappelez-vous que les informations que vous nous fournissez restent strictement confidentielles. Elles ne seront ni communiquées ni publiées en vous identifiant personnellement.

E3. Dans quel pays êtes-vous né(e) ?

En RD Congo Autre*

E3a. SI AUTRE : veuillez préciser :

E3b. Quel est votre titre scolaire le plus élevé ?

E4. Si UNIVERSITAIRE : quelle était votre orientation principale ?

E5. Que vous soyez ou non membre d'un parlement, quelle est / était votre situation professionnelle ? Etes ou étiez-vous ...

Secteur public	<input type="checkbox"/> (1)
Secteur privé	<input type="checkbox"/> (2)
Chômeur	<input type="checkbox"/> (3)
Retraité	<input type="checkbox"/> (4)
Si autre situation professionnelle,	<input type="checkbox"/> (5)

laquelle ?.....

.....

E5. Quelle est votre confession religieuse ou philosophique?

E6. Quel est votre statut familial actuel ?

Marié ou vivant en concubinage	Veuf / veuve	Divorcé ou séparé	Célibataire
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
(1)	(2)	(3)	(4)

E7. Vous êtes : M

F

E8. Vous avez entre :

20-29 ans 30-39 ans 40-49 ans 50-59 ans 60 ans +

Enfant(s) jusqu'à 5 ans

Enfant(s) de 5 à 15 ans

Annexe 4. Principaux modes de scrutins¹⁴⁸⁷

Paramètres Retenus Types de scrutins	Nombre De sièges	Dimension de la Circonscription	Nombre de tours	Répartition des sièges
Scrutin Majoritaire	Uninominal	Circonscription Sur mesure	Un ou deux	Majorité relative
	Plurinominal	Commune, Département Région, Pays tout entier		Majorité absolue au premier et Majorité relative au second
Scrutin Proportionnel	Plurinominal	Commune Département Région Pays tout entier	Un (sauf exception)	Répartition à la plus forte Moyenne Répartition au plus fort reste Exclusion éventuelle des petites listes

¹⁴⁸⁷ BRAUD, P., 2011, *ibidem*.

Annexe 5¹⁴⁸⁸ : Résultats Chambre et Sénat en 1960

PARTIS POLITIQUES	SIGLE	LEADERS	SIEGES SENAT/84	SIEGES ASSEMBLEE NATIONALE/137
Mouvement National Congolais/L	M.N.C./L	Patrice-Eméry LUMUMBA	19	35
Alliance des Bakongo	ABAKO	Joseph Kasa-Vubu	4	12
Cartel katangais	BALUBAKAT, FEDEKA, ATCAR	Jason SEN DWE	3	7
Confédération des associations tribales du Katanga	CONAKAT	Moïse TSHOMBE	6	8
Rassemblement de l'est du Congo	RECO	Edouard RUDAHINDWA	1	4
Parti de l'Unité Nationale	PUNA	Jean BOLIKANGO	7	7
Mouvement National Congolais/K	M.N.C./K	Albert KALONJI DITUNGA	3	8
Parti Solidaire Africain	P.S.A.	Antoine GIZENGA	4	13
Union Mongo	UNIMO	Léon ENGULU	2	1
Parti National du Progrès	P.N.P.	Paul BOLYA	3	15
Centre de regroupement africain	CEREA	Anicet KASHAMURA	6	10
Coalition kasaïenne	COAKA	Grégoire KAMANGA	0	3
Union nationale congolaise	UNC	Emery WAFWANA	0	3
Union du Lac Léopold	UNILAC		1	
Autres indépendants			2	11
Chefs coutumiers			23	
TOTAL			84	137

¹⁴⁸⁸ LIBOIS, G., VERHAEGEN, B., ibidem, p.266. Ce tableau reprend les résultats législatifs (Chambre et Sénat) de mai 1960, par parti politique.

Annexe 6. Résultats des législatives de 1965

Partis politiques	Sièges remportés
CONACO	122
ABAKO	10
PSA	7
MWINDA BAKONGO	5
PUNA	4
UJICENTRALE	4
ATCAR	3
BALUBAKAT	3
ASSOREBU	2
MNC/L	2
BA-LIKOLO	1
FRONCOKI	1
UNION BUDJALA	1
UNILAC	1
INDEPENDANT	1
TOTAL	167

Annexe 7. Résultats Sénat en 1965

Provinces	Sièges à pourvoir	Répartition des sièges par liste	Chef coutumier
Katanga-Oriental	6	Liste Katanga-Oriental : 3 Listes individuelles : 1	Chef coutumier: 1
Lulualaba	6	CONAKAT/CONACO : 3/ATCAR : 1	Ndembo Frères : 1/ Chef coutumier : 1
Nord-Katanga	6	CONACO: 3 ; BALUBAKAT : 2	Chef coutumier : 1
Kongo Central	6	ABAKO : 3 ; Mwindi Bakongo : 2	Chef coutumier : 1
Kwango	6	CONACO : 3 ; LUKA : 2	Chef coutumier : 1
Kwilu	6	PSA : 2 ; CONACO : 2	Intérêt Gungu : 1 Chef coutumier : 1
Lac Léopold II	6	UNILACA/RADECO : 5	Chef coutumier 1
Ville de Léopoldville	6	ABAKO : 3 ; BA-LIKOLO : 1 ; LUKA : 1 ; MNC/L : 1	
Cuvette centrale	6	UNICENTARLES : 5	Chef coutumier : 1
Moyen Congo	6	PUNA : 5	Chef coutumier : 1
Ubangi	6	PARECO/CONACO : 3/ MEDA : 2	Chef coutumier : 1
Lomami	6	MUB/MUL : 4/Liste individuelle : 1	Chef coutumier : 1
Luluabourg	6	CONACO : 3 ; UDA : 2	Chef coutumier : 1
Sankuru	6	Cartel Anamongo/CONACO : 4 ; Liste individuelle : 1	Chef coutumier : 1
Sud-Kasaï	6	RAPELU : 2/PANACO/DECO : 2 Liste individuelle : 1	Chef coutumier : 1
Unité Kasaïenne	6	CONACO : 4 ; Alliance des associations de l'Unité kasaïenne : 1	Chef coutumier : 1
Kivu Central	6	ASCO : 3 ; RO/PDC/CONACO : 2	Chef coutumier : 1
Maniema	6	5 élus, sans désignation d'appartenance politique	Chef coutumier : 1
Nord-Kivu	6	AWABELO : 4 ; PANACO : 1	Chef coutumier : 1
Haut-Congo	6	Listes individuelles : 5	Chef coutumier : 1
Kiabi-Ituri	6	Listes individuelles : 5	Chef coutumier : 1
Uele	6	Listes individuelles : 5	Chef coutumier : 1
Total	132		

Source. LIBOIS, J.G., VAN LIERDE, J., ibidem, p.p.235-236.

Annexe 8. Résultats des législatives 1970-1987

ANNEE	NOMBRE CIRCONSCRIPTIONS	MODE DE REPARTITION	NOMBRE CANDIDATS	NOMBRE D'ELUS
1970	35	Un député pour 50.000 habitants, avec possibilité d'un deuxième député par tranche de 25.000 ¹⁴⁸⁹	2.500	420 : 408 hommes et 12 femmes
1975	38	Un député pour 100.000 habitants, avec possibilité d'un deuxième député pour une tranche de 50.000 ¹⁴⁹⁰	1.300	244 ¹⁴⁹¹ : 217 hommes et 27 femmes ¹⁴⁹²
1977	100	Un député pour 100.000 habitants, avec possibilité d'un deuxième député pour une tranche de 50.000 ¹⁴⁹³ .	2.080	272 : 267 hommes et 5 femmes.
1982	154	Un député pour 100.000 habitants, avec possibilité d'un deuxième député po une tranche de 50.000 ¹⁴⁹⁴ .	1.409	310 : 299 Hommes et 11 femmes
1987	154	Un député pour 100.000 habitants, avec possibilité d'un deuxième député pour une tranche de 50.000.	1075	210 : 198 hommes et 12 femmes

¹⁴⁸⁹ Constitution du 24 juin 1967, article 36.

¹⁴⁹⁰ Loi n°74-020 du 15 août 1974, article 52.

¹⁴⁹¹ Idem.

¹⁴⁹² C'est la seule législative où on a assisté à une légère augmentation des femmes au Conseil Législatif.

¹⁴⁹³ Loi n°77/014 du 16 juillet portant organisation des élections des membres du Bureau Politique, du Conseil Législatif et des Conseils des zones urbaines, article 6.

¹⁴⁹⁴ Loi n°82-007 du 25 février 1982 portant organisation des élections des membres du Conseil Législatif, des Assemblées régionales, des Conseils de ville, des Conseils de Zone et de Conseils de Collectivité, article 6.

Annexe 9. Quelques tests du Khi-deux¹⁴⁹⁵

A9.1. Répartition des répondants par province (Tableau 11)

Province	Prévision	% Prévision	Répondants	% répondants
Bandundu	144	28,8%	135	28,8%
Bas-Congo	61	12,2%	60	12,6%
Equateur	161	32,2%	114	24,3%
Kinshasa	134	26,8%	160	34,1%
Total	500	100,0%	469	100,0%

Test d'homogénéité entre les prévisions et les répondants par province (Khi²)

Khi ² (Valeur observée)	9,649
Khi ² (Valeur critique)	7,815
DDL	3
p-value	0,022
alpha	0,05

Interprétation du test :

H₀ : La répartition des répondants est similaire aux prévisions (quelle que soit la par province)¹⁴⁹⁶.

H_a : La répartition des répondants par province n'est pas similaire aux prévisions¹⁴⁹⁷.

Etant donné que la p-value calculée (0,022) est inférieure au niveau de signification alpha=0,05 ; on doit rejeter l'hypothèse nulle H₀, et retenir l'hypothèse alternative H_a. Le risque de rejeter l'hypothèse nulle H₀ alors qu'elle est vraie est de 2,2%. La répartition des répondants n'est pas similaire aux prévisions. Ce qui est bien le cas pour l'Equateur et Kinshasa.

A9.2. Volatilité du vote entre 2006 et 2011 selon le niveau d'instruction (Tableau 23)

Etudes	Même candidat et parti politique	Pas même candidat ou parti politique	Vote banc	Total	%
Sans diplôme ou primaire	7	12	18	37	8,2%
Secondaire	24	52	30	106	23,6%
Supérieur ou universitaire	48	192	67	307	68,2%
Total	79	256	115	450	100,0%
%	17,6%	56,9%	25,6%	100,0%	

Test d'indépendance entre la volatilité du vote et le niveau d'instruction (Khi²)

Khi ² (Valeur observée)	18,709
Khi ² (Valeur critique)	9,488
DDL	4
p-value	0,001
Alpha	0,05

¹⁴⁹⁵ Source : Logiciel XLSTAT

¹⁴⁹⁶ En d'autres termes, il n'y a pas de différence significative entre les prévisions et les répondants des différentes provinces

¹⁴⁹⁷ Dans une au moins des provinces, les prévisions diffèrent significativement des effectifs réels.

Interprétation du test :

H_0 : La volatilité du vote est indépendante du niveau d'instruction.

H_a : La volatilité du vote est liée au niveau d'instruction.

Etant donné que la p-value calculée (0,001) est inférieure au niveau de signification $\alpha=0,05$; on doit rejeter l'hypothèse nulle H_0 , et retenir l'hypothèse alternative H_a . Il y a bien un lien entre la volatilité du vote et le niveau d'instruction du répondant.

A9.3. Volatilité du vote de 2011 par rapport à 2006 selon le genre (Tableau 24)

Genre	Même candidat et parti politique	Pas même candidat ou parti politique	Vote blanc	Total	%
M	57	194	64	315	68,80%
F	23	72	48	143	31,20%
Total	80	266	112	458	100,00%
%	17,50%	58,10%	24,50%		

Test d'indépendance entre la volatilité du vote et le genre (Khi²)

Khi ² (Valeur observée)	9,426
Khi ² (Valeur critique)	5,991
DDL	2
p-value	0,009
Alpha	0,05

Interprétation du test :

H_0 : La volatilité du vote est indépendante du genre.

H_a : La volatilité du vote est liée au genre.

Etant donné que la p-value calculée (0,009) est inférieure au niveau de signification $\alpha=0,05$; on doit rejeter l'hypothèse nulle H_0 , et retenir l'hypothèse alternative H_a .

Il existe bien un lien entre la volatilité du vote et le genre du répondant.

A9.4. Volatilité du vote de 2011 par rapport à 2006 selon l'âge (Tableau 25)

Age	Même candidat et parti politique	Pas même candidat et parti politique	Vote blanc	Total	Total (%)
20-29 ans	42	117	56	215	47,0%
30-39 ans	19	74	34	127	27,9%
40-49 ans	13	37	16	66	14,4%
50 ans +	6	33	10	49	10,7%
Total	80	261	116	457	100,0%
%	17,5%	57,1%	25,4%	100,0%	

Test d'indépendance entre la volatilité du vote et le genre (Khi²)

Khi ² (Valeur observée)	3,791
Khi ² (Valeur critique)	12,592
DDL	6
p-value	0,705
Alpha	0,05

Interprétation du test :

H_0 : La volatilité du vote est indépendante de l'âge.

H_a : La volatilité du vote est liée à l'âge

Etant donné que la p-value calculée (0,705) est supérieure au niveau de signification seuil $\alpha=0,05$; on ne peut pas rejeter l'hypothèse nulle H_0 . Le risque de rejeter l'hypothèse nulle H_0 alors qu'elle est vraie est de 70,5%. La volatilité du vote ne dépend donc pas de l'âge du répondant.

A9.5. Volatilité du vote de 2011 par rapport à 2006 selon la religion (Tableau 26)

Religion	Même candidat	Pas même candidat	Vote blanc	Total	%
Catholique	29	98	40	167	38,4%
Protestant	15	47	21	83	19,1%
Eglises de réveil	21	74	27	122	28,0%
Autres	5	10	7	22	5,1%
Non croyant	7	17	17	41	9,4%
Total	77	246	112	435	100,0%

Test d'indépendance entre la volatilité du vote et la religion (Khi²)

Khi ² (Valeur observée)	7,251
Khi ² (Valeur critique)	12,592
DDL	6
p-value	0,298
Alpha	0,05

Interprétation du test :

H_0 : La volatilité du vote est indépendante de la religion déclarée du répondant.

H_a : La volatilité du vote est liée à la religion déclarée du répondant.

Etant donné que la p-value calculée est supérieure au niveau de signification seuil $\alpha=0,05$; on ne peut pas rejeter l'hypothèse nulle H_0 . Le risque de rejeter l'hypothèse nulle H_0 alors qu'elle est vraie est de 29,83%. La volatilité du vote ne dépend donc pas de la religion déclarée du répondant.

A9.6. Volatilité du vote de 2011 par rapport à 2006 selon la province (Tableau 27)

Province	Même candidat et parti politique	Pas même candidat et parti	Vote blanc	Total	%
Bandundu	26	67	41	134	29,6%
Bas-Congo	10	33	13	56	12,4%
Equateur	21	59	25	105	23,2%
Kinshasa	20	101	37	158	34,8%
Total	77	260	116	453	100,0%
%	17,0%	57,4%	25,6%		

Test d'indépendance entre la volatilité du vote et la province (Khi²)

Khi ² (Valeur observée)	7,144
Khi ² (Valeur critique)	12,592
DDL	6
p-value	0,308
alpha	0,05

Interprétation du test :

H_0 : La volatilité du vote est indépendante de la province du répondant.

H_a : La volatilité du vote est liée à la province du répondant.

Etant donné que la p-value calculée (0,308) est supérieure au niveau de signification seuil $\alpha=0,05$; on ne peut pas rejeter l'hypothèse nulle H_0 . Le risque de rejeter l'hypothèse nulle H_0 alors qu'elle est vraie est de 30,8 %. La volatilité du vote ne dépend donc pas de la province du répondant.

A9.7. Moment de la décision du vote en 2011 selon le genre (Tableau 33)

	Non	Oui	Doute	Total
M	19	190	102	311
F	11	75	55	141
Total	30	265	157	452

Test d'indépendance entre le moment de la décision du vote et le genre (Khi²)

Khi ² (Valeur observée)	2,529
Khi ² (Valeur critique)	5,991
DDL	2
p-value	0,28
alpha	0,05

Interprétation du test :

H_0 : Le moment de la décision du vote est indépendant du genre.

H_a : Il y a un lien entre le moment de la décision du vote et le genre.

Etant donné que la p-value calculée (0,28) est supérieure au niveau de signification seuil $\alpha=0,05$; on ne peut pas rejeter l'hypothèse nulle H_0 . Le risque de rejeter l'hypothèse nulle H_0 alors qu'elle est vraie est de 28%. Le moment de la décision du vote ne dépend donc pas du genre du répondant.

A9.8. Moment de la décision du vote par province (Tableau 34)

Province	Non	Oui	Doute	Total
Bandundu	12	71	48	131
Bas Congo	5	32	19	56
Equateur	7	46	53	106
Kinshasa	6	112	40	158
Total	30	261	160	451

Test d'indépendance entre le moment de la décision du vote et la province (Khi²) :

Khi ² (Valeur observée)	23,372
Khi ² (Valeur critique)	12,592
DDL	6
p-value	0,001
alpha	0,05

Interprétation du test :

H_0 : Le moment de la décision du vote est indépendant de la province.

H_a : Il y a un lien entre le moment de la décision du vote et la province.

Etant donné que la p-value calculée (0,001) est inférieure au niveau de signification $\alpha=0,05$; on doit rejeter l'hypothèse nulle H_0 , et retenir l'hypothèse alternative H_a . Il existe bien un lien entre le moment de la décision du vote et la province du répondant.

A9.9. Moment de la décision du vote en 2011 selon le niveau d'instruction (Tableau 35)

Etudes	Non	Oui	Total
Sans diplôme ou primaire	25	11	36
Secondaire	53	52	105
Supérieur ou universitaire	110	193	303
Total	188	256	444

Test d'indépendance entre le moment de la décision du vote et le niveau d'instruction (Khi²) :

Khi ² (Valeur observée)	18,202
Khi ² (Valeur critique)	5,991
DDL	2
p-value	0,0001
Alpha	0,05

Interprétation du test :

H₀ : Le moment de la décision du vote est indépendant du niveau d'instruction.

H_a : Il existe un lien entre le niveau d'instruction et le moment de la décision du vote.

Etant donné que la p-value calculée (0,0001) est inférieure au niveau de signification alpha=0,05 ; on doit rejeter l'hypothèse nulle H₀, et retenir l'hypothèse alternative H_a. Il existe bien un lien entre le moment de la décision du vote et le niveau d'instruction du répondant.

NB. Nous avons regroupé les modalités « non » et « doute » à cause d'un effectif inférieur à 5 dans une cellule.

A9.10. Moment de la décision du vote en 2011 selon la religion (Tableau 36)

Religion	Non	Oui	Total
Catholique	76	91	167
Protestant	34	50	84
Eglises de réveil	44	78	122
Autres	27	33	60
Total	181	252	433

Test d'indépendance entre le moment de la décision du vote et la religion (Khi²) :

Khi ² (Valeur observée)	2,906
Khi ² (Valeur critique)	7,815
DDL	3
p-value	0,406
alpha	0,05

Interprétation du test :

H₀ : L'appartenance religieuse et le moment de la décision du vote en 2011 sont indépendants.

H_a : Il existe un lien entre le moment de la décision du vote et la religion déclarée du répondant.

Etant donné que la p-value calculée est supérieure au niveau de signification seuil alpha=0,05 ; on ne peut pas rejeter l'hypothèse nulle H₀. Le risque de rejeter l'hypothèse nulle H₀ alors qu'elle est vraie est de 40,6%. Le moment de la décision du vote ne dépend donc pas de la religion déclarée du répondant.

Remarque :

Nous avons regroupé le « non » et « doute » à cause des effectifs inférieurs à 5 dans certaines cellules

A9.11 Moment de la décision du vote en 2011 selon l'âge (Tableau 37)

Age	Non	Oui	Doute	Total
20-29 ans	18	124	76	218
30-39ans	5	77	45	127
40 ans+	7	69	33	109
Total	30	270	154	454

Test d'indépendance entre le moment de la décision du vote et l'âge (Khi²) :

Khi ² (Valeur observée)	5,308
Khi ² (Valeur critique)	12,592
DDL	4
p-value	0,505
alpha	0,05

H₀ : La tranche d'âge et le moment de la décision du vote sont indépendants.

H_a : Il y a un lien entre le moment de la décision et l'âge.

Etant donné que la p-value calculée est supérieure au niveau de signification seuil alpha=0,05 ; on ne peut pas rejeter l'hypothèse nulle H₀. Le risque de rejeter l'hypothèse nulle H₀ alors qu'elle est vraie est de 50,5%. Le moment de la décision du vote ne dépend donc pas de l'âge du répondant.

Remarque : Nous avons regroupé les 40 ans et 50 ans+.

A9.12. Degré de satisfaction du processus de démocratisation et électoral selon l'âge (Tableau 38)

	Satisfait (e)	Pas satisfait(e)	Total
20-29 ans	30	180	210
30-39ans	14	117	131
40-49 ans	9	57	66
50 ans +	10	39	49
Total	63	393	456

Test d'indépendance entre le degré de satisfaction et l'âge (Khi²) :

Khi ² (Valeur observée)	2,906
Khi ² (Valeur critique)	7,815
DDL	3
p-value	0,406
Alpha	0,05

Interprétation du test :

H₀ : L'âge et le degré de satisfaction du processus de démocratisation et électoral sont indépendants.

H_a : Il existe un lien entre le degré de satisfaction et l'âge.

Etant donné que la p-value calculée est supérieure au niveau de signification seuil alpha=0,05 ; on ne peut pas rejeter l'hypothèse nulle H₀. Le degré de satisfaction du processus de démocratisation et électoral ne dépend donc pas de l'âge du répondant.

A9.13. Degré de satisfaction selon la religion (Tableau 39)

Religion	Satisfait (e)	Pas satisfait (e)	Total
Catholique	28	142	170
Protestant	15	68	83
Réveil	10	112	122
Autres	5	56	61
Total	58	378	436

Test d'indépendance entre le degré de satisfaction et la religion (Khi²) :

Khi ² (Valeur observée)	7,253
Khi ² (Valeur critique)	7,815
DDL	3
p-value	0,064
Alpha	0,05

Interprétation du test :

H₀ : Le degré de satisfaction est indépendant de la religion.

H_a : Il existe un lien entre l'appartenance religieuse et le degré d'insatisfaction du processus de démocratisation et électoral.

Etant donné que la p-value calculée (0,064) est supérieure au niveau de signification alpha=0,05 ; on ne peut pas rejeter l'hypothèse nulle H₀. Le degré de satisfaction du processus de démocratisation et électoral ne dépend donc pas de la religion déclarée du répondant.

A9.14. Degré de satisfaction selon le genre (Tableau 40)

Genre	Satisfait (e)	Pas satisfait (e)	Total
M	39	274	313
F	24	116	140
Total	63	390	453

Test d'indépendance entre le degré de satisfaction et le genre (Khi²) :

Khi ² (Valeur observée)	1,772
Khi ² (Valeur critique)	3,841
DDL	1
p-value	0,183
Alpha	0,05

Interprétation du test :

H₀ : Le degré de satisfaction est indépendance du genre.

H_a : Il existe un lien entre le degré de satisfaction et le genre.

Etant donné que la p-value calculée (0,183) est supérieure au niveau de signification seuil alpha=0,05 ; on ne peut pas rejeter l'hypothèse nulle H₀. Le degré de satisfaction du processus de démocratisation et électoral ne dépend donc pas du genre du répondant.

A9.15. Degré de satisfaction selon le niveau d'instruction (Tableau 41)

Etudes	Satisfait (e)	Pas satisfait (e)	Total	%
Sans diplôme ou primaire	5	32	37	8,3%
Secondaire	13	90	103	23,2%
Supérieur ou universitaire	45	260	305	68,5%
Total	63	382	445	100,0%

Test d'indépendance entre le degré de satisfaction et le niveau d'instruction (Khi²) :

Khi ² (Valeur observée)	0,302
Khi ² (Valeur critique)	5,991
DDL	2
p-value	0,860
Alpha	0,05

H₀ : Le degré de satisfaction est indépendance du niveau d'instruction.

H_a : Il existe un lien entre le degré de satisfaction et le niveau d'instruction.

Etant donné que la p-value calculée est supérieure au niveau de signification seuil alpha=0,05 ; on ne peut pas rejeter l'hypothèse nulle H₀. Le risque de rejeter l'hypothèse nulle H₀ alors qu'elle est vraie est de 86%. Le degré de satisfaction du processus de démocratisation et électoral ne dépend donc pas du niveau d'instruction du répondant.

BIBLIOGRAPHIE

La bibliographie comprend les différents ouvrages consultés durant cette recherche. Ces livres sont présentés dans le texte de thèse selon les références codées des ouvrages figurant dans la bibliographie¹⁴⁹⁸. Quant aux articles scientifiques et de presse, aux cours, aux thèses de doctorat, et aux différents textes juridiques congolais, ils sont référencés selon la présentation habituelle, en reprenant les titres, les maisons d'édition, et l'année de publication.

OUVRAGES

- ALBARELLO, Luc, 2012, *Apprendre à chercher*, 4^{ème} édition, préface d'Etienne Bourgeois, postface de Guy BAJOIT, Bruxelles, Editions De Boeck.
- ARON, Raymond, 1983, *50 ans de réflexion politique. Mémoires*, Paris, Editions Julliard.
- ARON, R., 1965, *Démocratie et totalitarisme*, Paris, Gallimard.
- AUNDU MATSANZA, Guy, 2010, *Etat et partis au Congo-Kinshasa : L'ethnicité pour légitimité*, Paris, L'Harmattan.
- AUNDU MATSANZA, Guy, 2017, *Comprendre la science politique en 9 leçons*, Paris, L'Harmattan.
- BAGUENARD, Jacques, 1998, *L'Etat une aventure incertaine*, Paris, Ellipses.
- BALZACQ, Thierry, BAUDEWYNS, Pierre, JAMIN, Jérôme, LEGRAND, Vincent, PAYE, Olivier, SCHIFFINO, Nathalie, 2014, *Fondements de Science politique*, 1^{ère} édition, Louvain-la-Neuve, De Boeck.
- BAYART, Jean-François, 2006, *L'Etat en Afrique. La politique du ventre*, Nouvelle édition, Paris, Editions Fayard.
- BEAUD, Michel, 2006, *L'art de la thèse. Comment préparer et rédiger un mémoire de master, une thèse de doctorat ou tout autre travail universitaire à l'ère du Net*, Nouvelle édition, collection Guides, éditions La Découverte.
- BERELSON, Bernard, LAZAREFELD, Paul, MCPHEE, William N., 1954, *Voting : A Study of opinion Formation in a Presidential Campaign*, Chicago, University of Chicago Press,
- BERTHIER, Nicole, 2011, *Les techniques d'enquête en Sciences Sociales. Méthodes et exercices corrigés*, 4^{ème} édition, Paris, Editions Armand Colin.
- BIZER, G., BARDEN, J., & PETTY, R.E., 2003, « Attitudes », L. Nadel et al. (Eds.) *Encyclopedia of cognitive science*, Vol. 1, Hampshire, England : MacMillan.
- BOIS, Paul, 1960, *Les paysans de l'Ouest. Des structures économiques et sociales aux options politiques depuis l'époque révolutionnaire dans la Sarthe*, Paris, Flammarion.
- BOUDON, Raymond, 1986, *L'idéologie. L'origine des idées reçues*, Paris, Fayard.
- BOURDIEU, Pierre, 2012, *Sur l'Etat. Cours au Collège de France 1989-1992*, Paris, Editions du Seuil.

¹⁴⁹⁸ BEAUD, M, 2011, p.134.

- BOUHON, Frédéric, REUCHAMPS, Min, (dir.), 2012, *Les systèmes électoraux de la Belgique Bruxelles*, Editions Bruylant.
- BOUDON, Raymond, 1986, *L'idéologie. L'origine des idées reçues*, Paris, Fayard.
- BOUVIER, Paule, OMASOMBO TSHONDA, Jean (sous dir.), 2012, *La décentralisation. De la première République à la Troisième République 1960-2011*, Bruxelles, Edition LE CRI.
- BRAECKMAN, Colette, GASIBIREGE, Simon, GERARD-LIBOIS, Jules, KESTERGAT, Jean, VANDERLINDEN, Jacques, VAN DE STEEN, Daniel, VERHAEGEN, Benoît, WILLAME, Jean-Claude, 1990, *Congo-Zaïre. La colonisation- l'indépendance, le régime Mobutu- et demain ?*, Bruxelles, Editions GRIP- Informations.
- BRAUD, Philippe, 2011, *Sociologie politique*, 10^{ème} édition, Lextenso éditions, LGDJ.
- BRAUD, Philippe, 2014, *La Science politique*, 11^{ème} édition, Paris, PUF.
- BUAKASA TULU KIA MPANSU, Gérard, 1996, *Réinventer l'Afrique. De la tradition à la modernité au Congo-Zaïre*, préface de Gilles BIBEAU, Postface de V.Y. MUDIMBE, Paris, Edition L'Harmattan.
- BURDEAU, Georges, HAMON, Francis, TROPER, Michel, 1995, *DROIT CONSTITUTIONNEL*, 24^{ème} édition, Paris, Librairie Générale de Droit et Jurisprudence.
- CAMPBELL, Angus, CONVERSE, Philip E., MILLER, Warren E, STOKES, Donald E., 1966, *Elections and the Political Order*, New York, John Wiley and Sons.
- CAMPBELL, Angus, CONVERSE, Philip E., MILLER, Warren E, STOKES, Donald E., 1960, *The American Voter*, Survey Research Center, University of Michigan, John Wiley and Sons, New York-London.
- CHOME, Jules, 1974, *L'ascension de Mobutu. Du sergent Joseph au général Sese Seko*, Bruxelles, Editions Complexe.
- CHOMSKY, Noam, W.MCHESNEY, Robert, 2016, *Propagande, médias et démocratie*, préface de Colette BEAUCHAMP, Nouvelle édition augmentée, traduit de l'anglais par Liria ARCAL et Louis de BELLEFEUILLE, Montréal, Editions Ecosociété.
- CICERON, Quintus Tullius, 2007, *Petit manuel de campagne électorale*, préface de Nicolas WAQUET, Paris, Rivages Poche, Petite Bibliothèque.
- CLAISSE, Frédéric, COUNET, Maxime, VERJANS, Pierre, 2017, *Introduction aux doctrines et aux idées politiques*, Louvain-la-Neuve, deboeck supérieur.
- COHEN, Antonin, LACROIX, Bernard, RIUTORT, Philippe, 2009, *Nouveau manuel de Science Politique*, Collection Grands. Repères, Paris, Editions La Découverte.
- COMI M. TOULABOR, 1986, *Le Togo sous Eyadema*, Paris, Karthala.
- COMMAILLE, Jacques, MARTIN, Claude, 1998, *Les enjeux politiques de la famille*, Paris, Bayard Editions.
- COOSEMANS, Thierry, 2008, *Radioscopie des urnes congolaises. Une étude originale des élections en RDC*, Préface de Louis Michel, Paris, L'Harmattan.
- COTTERET, Jean-Marie, 2000, *La magie du discours. Précis de rhétorique audiovisuelle*, Paris, Editions Michalon
- CROZIER, Michel, FRIEDBERG, Erhard, *L'acteur et le système*, 2014, « Points politiques », Paris, Edition du Seuil.

- DAHL, Robert, 2016, *Polyarchie : participation et opposition*, traduction de Pascal DELWIT et Michèle MAT, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles.
- DAHL, Robert, 1970, *L'analyse politique contemporaine*, Collection « Science Nouvelle », Paris, Edition Robert Laffont.
- DANDOY, Régis (éd.), 2008, *Science politique et actualité : L'actualité de la science politique*, Collection Science politique, Louvain-la-Neuve, Editions Academia Bruylant.
- DARGENT, Claude, 2011, *La Sociologie des opinions*, Collection U, Paris, Editions Armand Colin.
- DE BONVILLE, Jean, 2006, *L'analyse de contenu des medias. De la problématique au traitement statistique*, collection Culture et Communication, Bruxelles, Editions De Boeck.
- DELOYE, Yves, MAYER, Nonna (sous la direction de), 2017, *Analyses électorales*, Traités de science politique, Bruxelles, Editions Bruylant.
- DELOYE, Y., 2017, *Sociologie historique du politique*, 4^{ème} édition, collection Repères, Nièvre, La Découverte.
- DELWIT, Pascal, 2013, *Introduction à la science politique*, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles.
- DESCHOVER, Kris, DELWIT, Pascal, HOOGE, Marc, WALGRAVE, Stefaan, 2010, *Les voix du peuple. Le comportement électoral au scrutin du 10 juin 2009*, Bruxelles, Editions de l'Université Libre de Bruxelles.
- DE SINGLY, François, *L'enquête et ses méthodes. Le questionnaire*, 3^{ème} édition, Paris, Editions Armand Colin.
- DE WITTE, Ludo, 2017, *L'ascension de Mobutu. Comment la Belgique et les USA ont installé une dictature*, préface de Jean Ziegler, Bruxelles, Investig'Action.
- DJOLI ESENG'EKELI, Jacques, 2013, *Droit constitutionnel. L'expérience congolaise (RDC)*, Paris, Editions L'Harmattan.
- DODGE, Yadolah, 1993, *Statistique. Dictionnaire encyclopédique*, Paris, Dunod.
- DOISE, Willem, CLEMENCE, Alain, LORENZI-CIOLDI, Fabio, 1992, *Représentations sociales et analyses des données*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble.
- DONEGANI, Jean-Marie, SADOON, Marc, 2012, *Critiques de la démocratie*, 1^{ère} édition, collection Fondements de la politique, Paris, Presse universitaire de France.
- DOWNS, Anthony, 1957, *An Economic Theory of Democracy*, New-York, Harper.
- DOWNS, Anthony, 1957, *Une théorie économique de la démocratie*, traduit en 2013 par Paul-Louis Van Berg, préface de Pascal DELWIT, Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles.
- DUJARDIN, Vincent, et SINGELYN, Maïté, 2012, « Histoire du système électoral en Belgique », *BOUHON, F., REUCHAMPS (dir.), Les systèmes électoraux de la Belgique*, Bruxelles, Editions BRUYLANT.
- DUNGIA, Emmanuel, 1992, *Mobutu et l'argent du Zaïre. Les révélations d'un diplomate ex-agent des services Secrets*, Paris, Editions L'Harmattan.
- DURKHEIM, Emile, 1930, *Le suicide*, Quadrige, Paris, PUF
- DURKHEIM, Emile, 1937, *Les règles de la méthode sociologique*, Introduction de François DUBET, Quadrige, Paris, PUF.
- EASTON, David, 1974, *Analyse du système politique*, Paris, Armand Colin.
- ELSTER, Jon, LE PILLOUER, Arnaud, 2013, *A quoi servent les élections*, Paris, PUF.

- ESAMBO KANGASHE, Jean-Louis, 2014, *Le droit électoral congolais*, Bibliothèque de Droit africain, Louvain-la-Neuve, Academia- L'Harmattan.
- EYSKENS, Gaston, 2012, *Mémoires*, Bruxelles, Editions CRISP
- FOX, William, 1999, *Statistiques Sociales*, traduction et adaptation de a troisième édition américaine par Louis IMBEAU, Paris, Bruxelles, Editions De Boeck Université.
- FRERE, Marie-Soleil, 2009, *Elections et medias en Afrique centrale. Voie des urnes, voix de la paix ?*, Paris, Karthala-Institut Panos.
- FROGNIER, André-Paul, AISH-VAN VAERENBERGH, Anne-Marie (dir.), 1994, *Elections. La fêlure? Enquête sur le comportement électoral des Wallons et des Francophones*, Bruxelles, Editions De Boeck Université.
- HABERLE, P., 2004, *L'Etat constitutionnel*, Paris, Economica.
- HABERMAS, Jürgen, 2014, *L'intégration républicaine. Essais de théorie politique*, Paris, Pluriel/Fayard.
- HERMET, Guy, 2012, *Démocratie et autoritarisme*, Paris, Editions du Cerf.
- HERMET, Guy, BADIE, Bertrand, BIRNBAUM, Pierre, BRAUD, Philippe, 2010, *Dictionnaire de la Science politique et des institutions politiques*, 7^e édition revue et augmentée, Paris, Editions Armand Colin.
- DE HERDT, T., MARYSSE, S., 1996, *L'économie informelle au Zaïre. (Sur)vie et pauvreté dans la période de transition*, n°21-22, Institut AFRICAÏN-CEDAF, Paris, L'Harmattan.
- HIMMELWEIT, HILDE, T., HUMPHREYS, Patrick, JAEGER, Marianne, KATZ, Michael, 1981, *How Voter decide. A longitudinal study of political attitudes and voting extending over fifteen years*, European Association of Experimental Social Psychology, Academic Press.
- HOLEINDRE, Jean-Vincent, RICHARD, Benoît (coordonné par), 2010, *La Démocratie. Histoire, théories, pratiques. La démocratie dans l'histoire. Les défis actuels de la démocratie. Diversité des expériences dans le monde*, Auxerre, Editions Sciences Humaines.
- HOCHSCHILD, Adam, 1998, *Les fantômes du Roi Léopold. Un holocauste oublié*, Paris, Editions Belfond.
- HUNTINGTON, Samuel P., 2000, *Le choc des civilisations*, Paris, Editions Odile Jacob.
- GASSNER, Marie, 2000, *Représentations parlementaires. Méthodes mathématiques biproportionnelles de répartition des sièges*, Bruxelles, Editions de l'Université Libre de Bruxelles-Ellipses.
- GAUTHY-SINECHAL, Martine, VANDERCAMMEN, Marc, 2005, *Etudes de marchés. Méthodes et outils*, préface de Roland SAINTROND, 2^{ème} édition, perspectives Marketing, Bruxelles, De Boeck & Larcier.
- GAXIE, D., (dir.), 1985, *Explication du vote. Un bilan des études électorales en France*, Paris, Références, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.
- GAZIBO et Céline THIRIOT, 2009, "Le politique en Afrique dans la longue durée: historicité et héritage", in *Le politique en Afrique. Etat de débats et pistes de recherche* (sous la dir. de Mamadou GAZIBO et Céline THIRIOT), Paris, Editions Karthala.
- GAZIBO, Mamadou, 2010, *Introduction à la politique africaine*, Deuxième édition revue et augmentée, Les presses universitaires de Montréal.
- GERARD-LIBOIS, Jules, et VERHAEGEN, Benoit, *Congo 1960*, tome I, Les dossiers du CRISP.
- GERARD-LIBOIS, Jules, et VAN LIERDE, Jean, (sous dir.), 1966, *Congo 1965*, CRISP/INEP.

- GERARD-LIBOIS, Jules, 2010, « Vers l'indépendance : une accélération imprévue », *Congo 1960. Echec d'une décolonisation*, ouvrage collectif, GRIP- André Versaille éditeur, Bruxelles.
- GIRANDOLA, Fabien, FOINTIAT, Valérie, 2016, *Attitudes et comportements : comprendre pour changer*, Presse Universitaire de Grenoble.
- GLASER, G.Barney, et STRAUSS, Anselm., 2010, *La découverte de la théorie ancrée. Stratégies pour la recherche qualitative*, Paris, Armand Colin.
- GOGUEL, François, 1947, *Initiation aux recherches de géographie électorale*, Paris, Centre de documentation universitaire.
- GOGUEL, François, 1951, *Géographie des élections françaises de 1870 à 1951*, 1^{ère} édition, Paris, Armand Colin.
- GOGUEL, François, 1983, *Chroniques électorales, 3, la Cinquième République après de Gaulle*, Paris, Presse de la Fondation nationale des Sciences Politiques.
- GRAWITZ, Madeleine, 2009, *Méthodes des sciences sociales*, 11^{ème} édition, Paris, Dalloz.
- GRUNBERG, Gérard, LAIDI, ZAKI, 2007, *Sortir du pessimisme social. Essai sur l'identité de la gauche*, Paris, Collection « Telos », Hachette littératures.
- HABERT, P., 1996, *Le nouvel électeur*, préface d'Alain Lancelot, Editions Vinci
- ILOSONO BEKILIB. INKONKOY, 1985, *L'épopée du 24 novembre. Témoignage*, Kinshasa, Arts et spectacles Editions
- JANSSENS, Pierre, 1997, *A la cour de Mobutu. Fracassantes révélations du gendre de l'ex-Président zaïrois*, Paris, Michel Lafont.
- JENSON, Jason, GAZIBO, Mamadou, 2006, *La Politique comparée. Fondements, Enjeux et Approches théoriques*, Les Presses universitaires de Montréal, 320 pages.
- KABAMBA NKAMANY A BALEME, 1997, *Pouvoirs et idéologies tribales au Zaïre*, Paris, L'Harmattan.
- KABUYA LUMUNA SANDO, Célestin, 1980, *Zaïre. Quel changement pour quelles structures ? Misère de l'opposition et faillite de l'Etat* (la mémoire historique d'un peuple), préface de Jean ZIEGLIER., Bruxelles, Editions A.F.R.I.C.A.
- KADHER, Bichara, 2009, *Le Monde Arabe expliqué à l'Europe. Histoire, Imaginaire, Culture, Politique, Economie, Géopolitique*, Editions L'Harmattan.
- KAMITATU MASSAMBA, Cléophas, 1971, *La grande mystification du Congo-Kinshasa. Les crimes de Mobutu*, cahiers libres 207-208, Paris, François Maspero.
- KAMTO, Maurice, 1987, *Pouvoir et droit en Afrique noire. Essai sur les fondements du constitutionnalisme dans les Etats d'Afrique noire francophone*, Paris, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence.
- KASHAMURA, Anicet, 1996, *De Lumumba aux colonels*, Paris, Editions Buchet/Chastel
- KESTERGAT, Jean, 2010, *Juillet 1960 : de mutineries en sessions*, in *Congo 1960 : Echec d'une décolonisation*, ouvrage collectif, Editions GRIP, Bruxelles.
- KISONGA MAZAKALA, Albert Rachel, 2009, « *Africains, nous devons changer! Recommandation appliquée au Congo ex Zaïre* », Paris, collection Points de vue concrets, L'Harmattan
- KONTCHOU KOUOMEGNI, Hélène, DECOURT, Olivier, 2007, *SAS Maîtrise SAS Base et SAS Macro. SAS 9.2. et versions antérieures*, 2^{ème} édition, préface de Denis TORREGROSA, Paris, DUNOD.

- KOUTROUBAS, Theodoros, LITS, Marc, 2011, *Communication politique et lobbying*, préface de Patrick Charaudeau, Bruxelles, 1^{ère} édition, Editions De Boeck.
- KOVACH, Bill, ROSENSTIEL, Tom, 2004, *Principes du journalisme. Ce que les journalistes doivent savoir, ce que le public doit exiger*, traduit de l'américain par Monique BERRY, Paris, Gallimard.
- KROSNICK, Jon, PETTY, Richard E., *KROSNICK Jon A., PETTY, Richard E.*, (dir.), 1995 *Attitudes Strength: Antecedents and Consequences*, Hillsdale, NJ : Erlbaum.
- KUTUMISA B. KYOTA, Omer, 2012, *Comment améliorer les élections au Congo ?*, Kinshasa, Digital Printer.
- KUTUMISA KYOTA, Omer, 2015, *Lutte contre la corruption en milieux de l'enseignement supérieur et universitaires congolais*, Editions universitaires Africaines.
- LANGELLIER, Jean-Pierre., 2017, *MOBUTU*, Paris, Editions Perrin.
- LAZARFELG, Paul F., BERELSON, Bernard, GAUDET, Hazel, 1944, *The People's Choice : How the Voter Makes Up His Mind in a Presidential Campaign*, Third Edition, Columbia University Press, New-York, and London.
- LEJEUNE, Christophe, 2014, *Manuel d'analyse qualitative. Analyser sans compter ni classer*, Louvain-la-Neuve, Bruxelles, De Boeck.
- LEMIEUX, Cyril, 2018, *La sociologie pragmatique*, Collections REPERES, Paris, La Découverte.
- LILBURN, John, OVERTON, Richard, and WALWYN, William, *Preamble to the third draft of The Agreement of the People* (1st May, 1649), *The Putney Debate*, October, 1647.
- LINDON, Denis, 1986, *Le marketing politique*, Paris, Editions Dalloz.
- LOCKE, John, 1966, *Second Treatise of Government*, chapter VII, in *Two Treatise of Government*, edited by P.Lslett, Cambridge University Press, pp.330.
- LORENZI-CIOLDI, Fabio, 1997, *Questions de méthodologie en sciences sociales*, Lausanne, Delachaux en Niestlé.
- LUBANZA MUKENDI, André, *Elections et constructions des identités politiques en République Démocratique du Congo*, Kinshasa, Editions Ceropic.
- MABAKA MUKWABUHIKA, Placide, (en collaboration avec SEFU THS-B'EM WADJIBOU, Djibril), 2016, *La constitution de la République Démocratique du Congo du 18/02/2006. Risques et perspectives*, préface de Frédéric Boyenga Bofala, Paris, Editions Publisud.
- MABI MULUMBA, Evariste, 2011, *Congo-Zaïre : Les coulisses du pouvoir sous Mobutu. Témoignage d'un ancien Premier Ministre*, Préface de Bob KABAMBA KAZADI, Liège, Les Editions de l'Université de Liège.
- MANIN, Bernard, 2012, *Principes du gouvernement représentatif*, postface inédite, Paris, Flammarion.
- MANIN, Bernard, 1995, *Principes du gouvernement représentatif*, Editions Calmann-Lévy, Paris.
- MARTIN, Olivier, 2012, *L'enquête et ses méthodes. L'analyse quantitative des données*, 3^{ème} édition, Paris, Editions Armand Colin.
- MARTIN, Pierre, 2006, *Les systèmes électoraux et les modes de scrutin*, 3^{ème} édition, Paris, Montchrestien.
- MASUY-STROOBANT, Godelieve & COSTA, Rafael (dir.), 2013, *Analyser les données en sciences sociales. De la préparation des données à l'analyse multivariée*, collections « Méthodes participatives appliquées », Bruxelles, P.I.E. Peter Lang S.A., Editions scientifiques internationales.
- MAYER, Nonna, 2010, *Sociologie des comportements politiques*, Paris, Armand Colin.

- MAYER, Nonna, 1997, (dir.), BOY, Daniel, *L'électeur a ses raisons*, Paris, Presses de Sciences Pô
- MAYER, Nonna, 1997, (dir.), *Les modèles explicatifs du vote*, Paris, L'Harmattan, collection « Logiques politiques ».
- MBEMBE, Achille, 1988, *Afriques indociles. Christianisme, pouvoir et Etat en société postcoloniale*, Paris, Editions Karthala.
- MBEMBE, Achille, 2000, *De la postcolonie. Essai sur l'imaginaire politique dans l'Afrique contemporaine*, Paris, Editions Karthala.
- MBUNGU NKANDAMANA, Joseph, 2008, *L'indépendance du Congo-belge et l'avènement de Lumumba. Témoignage d'un acteur politique*, préface de Benoît VERHAEGEN, collection Congo-Zaïre-Histoire & Société, Paris L'Harmattan.
- MONGUYA MBENGE, Daniel, 1977, *Histoire secrète du Zaïre. L'autopsie de la barbarie au service du monde*, Bruxelles, Editions L'Espérance.
- MONTESQUIEU (1689-1755), *De l'esprit des lois* (1748), Première partie (Livres I à VIII), collection « Les classiques des sciences sociales.
- MOSSUZ-LAVAU, J., 1985, « Le vote des femmes en France (1944-1984) », in GAXIE, D. (dir.), *Explication du vote. Un bilan des études électorales en France*, Paris, Références, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.
- MOUNIER, Pierre, 2001, *Pierre Bourdieu, une introduction*, Paris, Poche/La Découverte.
- MUELA NGALAMULUME NKONGOLO, 2000, *Le Campus martyr. Lubumbashi 11-12 mai 1990*, Paris, L'Harmattan.
- MWAMBA LUKUSA, Denys, 2010, *Dictionnaire de référence des dates et des événements historiques en RD Congo. Jubilé du cinquantième anniversaire d'accession à l'indépendance, de 1960 jusqu'en 2010*, Merignac, Editions Melonic, préface de Didier Reynders, postface de Henri Mova Sakanyi.
- MWAYILA TSHIYEMBE, *Le Zaïre et la Troisième République. Réflexions sur le projet constitutionnel adopté par la Conférence nationale souveraine*, In www.congonline.com/ConstEtudes.html.
- NAY, Olivier, (sous dir.), 2014, *Lexique de Science Politique. Vie et institutions politiques*, Paris, Dalloz.
- NDAYWEL è NZIEM, Isidore, 1998, *Histoire générale du Congo. De l'héritage ancien à la République Démocratique*, Préface de Théophile OBENGA, Postface de Pierre Salmon, Duculot, Afrique Editions.
- NDAYWEL è NZIEM, Isidore, 2008, *Nouvelle histoire du Congo. Des origines à la République Démocratique*, Préface d'ELIKIA M'BOKOLO, Avant-propos de Guido Gryseels. LE CRI. Afrique Editions.
- N'GBANDA NZAMBOKO ATUMBA, Honoré, 1998, *Ainsi sonne le glas ! Les derniers jours du Maréchal Mobutu*, Paris, Editions Gideppe.
- N'GBANDA NZAMBOKO ATUMBA, Honoré, 2000, *Crimes organisés en Afrique centrale. Révélations sur les réseaux rwandais et occidentaux*, Paris, Editions Duboiris.
- NGOMA BINDA PHAMBU, Elie, 2009, *Principes de gouvernance politique éthique...Et le Congo sera sauvé*, Collection « Espace Afrique », Louvain-la-Neuve, Editions Academia Bruylant.
- NGOMO OKITEMBO, L., 1998, *L'engagement politique de l'Eglise catholique au Zaïre : 1960-1992*, Paris, L'Harmattan.
- NGOMA BINDA PHAMBU, Elie, 2009, *Principes de gouvernance politique éthique...Et le Congo sera sauvé*, Louvain-la-Neuve, Academia Bruylant.

- NGOMA BINDA, OTEMIKONGO MADENFU YASHILE, J., MOSWA MOMBO, Leslie, 2010, *RD CONGO. Démocratie et participation à la vie publique : une évaluation des premiers pas dans la IIIème République*, une étude d'AFRIMAP et de L'OPEN Society Initiative for South Africa, Johannesburg, Editions OPEN SOCIETY FOUNDATIONS.
- NIE, Normand H., VERBA, Sidney, PETROCIK, John R., 1976, *The Changing American Voter*, Cambridge, MA, Harvard University Press.
- NIMY MAYDIKA NGIMBI, José Patrick, 2006, *Je ne renie rien. Je raconte...L'histoire d'un parcours sur un parcours d'histoires*, Paris, L'Harmattan.
- N'SANDA BULELI, Léonard, 2003, *La bataille de Kindu, ou le récit d'une défaite*, Institut africain-CEDAF, n°60, Paris, L'Harmattan.
- ONANA, Charles, 2012, *Europe, crimes et censure au Congo. Les documents qui accusent*, Paris, Editions Duboiris.
- OSISA, 2010, *République Démocratique du Congo. Démocratie et participation à la vie politique : une évaluation des premiers pas dans la IIIème République. Une étude d'Afrimap et de l'Open Society Initiative for Southern Africa*, Open Society Foundations.
- PAILLE, Pierre, MUCCHIELLI, Alex, 2016, *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, 4^{ème} édition, Paris, Armand Colin.
- PERROT, Claude-Hélène, FAUVELLE-AYMAR, François-Xavier (dir.), 2003, *Le retour des rois. Les autorités traditionnelles et l'Etat en Afrique contemporaine*, Paris, Editions Karthala.
- PICARD, Dominique, MARC, 2013, Edmond, *L'école de Palo Alto*, 2ème édition, collection Que sais-je ? Paris, Presse Universitaire de France.
- POPPER, Raimund Karl, 2017, *La logique de la découverte scientifique*, traduit de l'anglais par Nicole THYSSEN-RUTTEN et Philippe DEVAUX, préface de Jacques MONOD, Paris, Payot & Rivages.
- POUPART, Jean, 1997, *L'entretien de type qualitatif : considérations épistémologiques, théoriques et méthodologiques*, Gaëtan Morin, Montréal.
- PROMONTORI, Victor, 1964, *Les Institutions dans la constitution congolaise*, Kinshasa, Concordia.
- QUIVY, Raymond, MRQUET, Jacques et VANCAMPENHOUDT, Luc, 2017, *Manuel de recherche en Sciences Sociales*, Paris, Editions DUNOD.
- RAMOS, Elsa, 2015, *L'entretien compréhensif en sociologie. Usages, pratiques, analyses*, Paris, Armand Colin.
- RENTJENS, Filip, 1997, « La production constitutionnelle en situation de crise : cas du Rwanda et du Burundi », *DARBON D. et De GAUDUSSON J.*, La création du droit en Afrique, Paris, L'Harmattan.
- REYNTJENS, Filip, 2012, *La grande guerre africaine. Instabilité, violence et déclin de l'Etat en Afrique centrale (1996-2006)*, traduit de l'anglais par Pierre Lanotte, Paris, Editions Les Belles Lettres.
- RICOEUR, Paul, 2003, *Le conflit des interprétations. Essais d'herméneutique*, Paris, Editions du Seuil
- RONSAVALLON, Pierre, 2008, *La légitimité démocratique. Impartialité, réflexivité, proximité*, Paris, Editions Seuil.
- ROUSSEAU, Jean-Jacques, 1963, *Du contrat social ou Principes du droit politique*, Paris, Union Générale d'Editions, édition produite à partir du texte publié en 1762.
- SARTORI, Giovanni, 201, *Partis et systèmes de partis. Un cadre d'analyse*, Editions de l'Université de Bruxelles.

- SEILER, Daniel-Louis, 1980, *Partis et familles politiques*, 1ère édition, Paris, PUF.
- SEILER, Daniel-Louis, 2004, *La méthode comparative en Science Politique*, Paris, Edition Armand Colin.
- SIEFRIED, André, 1913, *Tableau politique de la France de l'Ouest sous la IIIème République*, Paris, Armand Colin.
- SIEYES, J.E., 1985, « Dire sur la question du veto royal », *Ecrits politiques*, Paris, Editions des archives contemporaines.
- SIMARD, Christiane, 2010, *Notions de statistique*, 2^{ème} édition, Montréal, Groupe Modulo.
- SINTOMER, Yves, 2007, *Le pouvoir au peuple. Jurys citoyens, tirage au sort et démocratie participative*, Paris, Editions La Découverte.
- STENGERS, Jean Maxime, 1989, *Congo. Mythes et réalités : 100 ans d'histoire*, Bruxelles, Editions Duculot.
- STENGER, Thomas, (coordonné par), 2012, *Le marketing politique*, Paris, Les Essentiels d'Hermès, CNRS Editions.
- STOETZEL, Jean, 1963, *La psychologie sociale*, Paris, Editions Flammarion.
- SUREL, Yves, 2015, *La science politique et ses méthodes*, collection Coursus sciences politiques, Paris, Arman Colin
- SYLLA, Lancina, 1977, *Tribalisme et parti unique en Afrique noire*, Abidjan, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.
- TAMBWE, Filip, « Les erreurs des nationalistes pendant la montée du mouvement des masses dans les années soixante », in *CONGO (ZAIRE)*, ouvrage collectif, *Démocratie néo-coloniale ou deuxième indépendance. Mouvement progressiste du Congo(Zaire)*, Paris, L'Harmattan.
- TOULABOR, COMI M., 1986, *Le Togo sous Eyadema*, Paris, Karthala.
- TSHOMBE, M., 1975, *Mémoires de Moïse Tshombe*, Bruxelles, Editions de l'Espérance.
- VANDERLINDEN, Jacques (sous dir.), 1981, *Du Congo au Zaïre 1960-1980. Essai de bilan*, Bruxelles, CRISP.
- VAN REYBROUCK, D., 2014, *Contre les élections*, essai traduit du néerlandais (Belgique) par ROSSELIN, Isabelle, et NOBLE, Philippe, Arles, Editions Actes Sud.
- VANSINA, Jean, 1976, *Les anciens royaumes de la savane. Les Etats des savanes méridionales de l'Afrique centrale des origines à l'époque coloniale*, 2^{ème} édition, Kinshasa, PUZ.
- VILLERS, Gauthier, (en collaboration avec), OMASOMBO TSHONDA, Jean, 1997, *Zaïre. La transition manquée 1990-1997, Zaïre, année 90, volume 2, n°27-28-29*, Institut Africain-CEDAF, Paris, L'Harmattan.
- VINCENT, Jean-Marie, 2009, *WEBER Max ou la démocratie inachevée*, préface de Catherine Colliot-Thélène, Paris, Editions du Félin.
- VUNDUAWA TE PEMAKO, Félix, 2000, *A l'ombre du Léopard. Vérités sur le régime de Mobutu Sese Seko*, Bruxelles, Editions Zaïre Libre.
- WEBER, Eugen, 1983, *La fin des terroirs. La modernisation de la France rurale 1870-1914*, Paris, Fayard.
- WEBER, Max, 2003, *Le savant et le politique*. Une nouvelle traduction, préface, traduction et notes de Catherine Colliot-Thélène, Paris, Editions La Découverte/Poche.
- WEBER, Max, 2004, *Œuvres politiques (1895-1919)*, Paris, Editions Albin Michel.
- WESSELING, Henri, 1991, *Le partage de l'Afrique*, traduit du néerlandais par Patrick GRILLI, Collection folio/Histoire, éditions Denoël.

- WILLAME, Jean-Claude, 1992, *L'automne d'un despotisme. Argent et obéissance dans le Zaïre des années quatre-vingt*, Paris, Karthala.
- WILLAME, Jean-Claude, 1994, *Gouvernance et pouvoir. Essai sur trois trajectoires africaines. Madagascar, Somalie, Zaïre*, Institut Africain-CEDAF, Paris, L'Harmattan.
- WILLAME, Jean-Claude, 1997, *Banyarwanda et Banyamulenge. Violences ethniques et gestion de l'identitaire au Kivu*, Zaïre, année'90, volume 6, n°25, Institut Africain-CEDAF, Paris, L'Harmattan.
- WILLAME, Jean-Claude et MATTHIEU, P., (sous dir.), 1999, *Conflits et guerres au Kivu et dans la région des Grands Lacs. Entre tensions locales et escalade régionale*, n°39-40, Institut Africain-CEDAF, Paris, L'Harmattan.
- WILLAME, Jean-Claude., 2010, « De l'ONUC à la MONUC : La communauté internationale au chevet du Congo », in *Congo 1960. Echech d'une décolonisation*, Editions GRIP André Versaille Editeur, Bruxelles.
- YOUNG, Crawford, 1972, *Introduction à la politique congolaise*, Kinshasa, Editions universitaires du Congo.
- ZACHARIE, Arnaud, KABAMBA KAZADI, Bob, 2009, *La reconstruction congolaise*, Bruxelles, Editions Luc Pire.
- ZALLER, John, 1996, « The myth of Media Impact revived : New support for a Discredited idea », *MUTZ, D.C., SINIDERMAN, P.M., and BRODY, R.A., (eds), Political Persuasion and Attitude Change*, Ann Arbor, MI, University of Michigan Press.
- ZANNA, Mark P. (dir.), *Advances in Experimental Social Psychology*, New York, Academic Press, vol.23.
- ZARKA, Yves Charles, (dir.) 2012, *Démocratie, état critique*, Paris, Editions Armand Colin.
- ZIEGLER, Jean, 2005, *L'empire de la honte*, Paris, Editions Fayard.

THESES DE DOCTORAT

- BAMBA DI LELO, Daniel, "La démystification du Parti-Etat au Zaïre : contribution à une dynamique de renouveau démocratique au Congo", thèse d doctorat défendue à l'UCL en 2003.
- DAOUDA DIA, « Les dynamiques de démocratisation en Afrique noire francophone », thèse de doctorat en Droit, Université Jean Moulin Lyon 3, défendue le 26 mai 2010.
- MWEMBU DIBWE, Ken-Anastase, « L'influence ethnique dans les suffrages universels de 2006 à Lubumbashi », défendue en 2012 à l'Université de Lubumbashi.
- GUERIN, Daniel, « Les déterminants économiques du vote fédéral au Québec et dans le reste du Canada de 1963 à 1993 », thèse de doctorat défendue à l'Université de Montréal, en mars 1996.
- KABAMBA KAZADI, Bob, « Interrégionalité des pays des grands Lacs africains. Elaboration d'un modèle d'intégration régionale en Afrique et son application à la région des Grands Lacs (Burundi, République démocratique du Congo, Kenya, Ouganda, Rwanda et la Tanzanie, thèse de doctorat défendue à l'Université de Liège en 2000.
- KALUBA DIBWA, Dieudonné, « Contributions à l'étude des fondements et des modalités d'exercice de la Justice constitutionnelle », thèse de doctorat en Droit, défendue à l'Université de Kinshasa, le 31 août 2010.
- VIGNERON, David, « L'expression territoriale des comportements électoraux au Mali », thèse de doctorat défendue à l'Université de Rouen en 2013.
- VISSER, Max, « Five theories of voting action. Strategy and structure of psychological explanation », thèse de doctorat défendue le 11 mai 1998 à Twente University.

PUBLICATIONS ET ARTICLES SCIENTIFIQUES, RAPPORTS ET COURS

AKELE ADAU, Pierre, « Réviser la constitution ou Remanier notre jeu sociopolitique : Respecter la constitution, c'est d'abord l'appliquer fidèlement », *Le Phare* du 12 août 2014.

AKELE ADAU, Pierre, et DJOLI ESENK'ELI, Jacques, « Les élections pour quel projet de société ? Elections et émergence d'une société démocratique », *Congo-Afrique numéro spécial 402-403*, 10-12 février –mars, 2006.

ALLPORT, Gabriel, « Attitudes », 1935, *MURCHISON, C., (dir.), Handbook of Social psychology*, Worcester, Mass., Clark University Press.

AUNDU MATSANZA, Guy, « La nouvelle édification de l'État à l'épreuve de l'ethnicité : esquisse de solutions pour la République Démocratique du Congo », *Fédéralisme-Régionalisme*, Vol. 5, 2004-2005, *La IIIe République Démocratique du Congo. Un nouveau régionalisme*.

BALANDA MIKUI LELIEL, « Organisation des pouvoirs et leur équilibre dans le projet de constitution, *Congo-Afrique*, numéro spécial 397 de septembre 2005, p.p.28-46.

BALLET Jérôme, DUMBI Claudine, LALLAU Benoît, « Enfants sorciers à Kinshasa (RD Congo) et développement des Églises du Réveil », *Mondes en développement*, 2/2009 (n° 146), p. 47-58.

BEMBA BONDO MUKELE, A., « L'héréditarisation du pouvoir politique en Afrique. Retour à la monarchie traditionnelle ou nouvelle approche de la gestion étatique postcoloniale ? », Mémoire de master en Science politique, orientation générale à finalité approfondie, Université Catholique de Louvain, U.C.L., Louvain-la-Neuve, année académique 2010-2011.

BOUDON, Raymond, « Théorie du choix rationnel ou individualisme méthodologique ? », *Sociologie et sociétés*, vol.34, n°1, 2002, p.9-34.

CAUTRES, Bruno, JADOT, Anne, « L'(in) décision électorale et la temporalité du vote. Le moment du choix pour le premier tour de l'élection présidentielle 2007 », *Revue française de science politique*, volume 57, numéro 3-4, Juin-Août 2007

CAZENEUVE, Jean, « La fabrication de l'opinion », *Les cahiers de la publicité*, n°1, p.p.33-58

CENTRE CARTER, « République démocratique du Congo : Résultats des élections législatives compromises », Rapport du 24 février 2012.

COMMISSION NATIONALE ELECTORALE INDEPENDANTE, CENI, « Les élections présidentielles et législatives du 28 novembre 2011 en RD Congo. Défis, Stratégies et Résultats », Kinshasa, Mars 2012.

DE SAINT MOULIN, L., « Le projet de Constitution de la RDC. III. Dimension sociale », *Congo-Afrique*, Numéro spécial 397, septembre 2005.

DE SAINT MOULIN, Léon, « Les leçons du premier tour de l'élection présidentielle en RDC », *Congo-Afrique*, n°408, Octobre 2006.

DESROSIERES, Alain, THEVENOT, Laurent, 1979, « Les mots et les chiffres: les nomenclatures professionnelles », *Economie et Statistique*, n°110, avril 1979.

DE WINTER, Lieven, « Systèmes électoraux et leurs effets », cours de Politique comparée des Etats Occidentaux, dispensé en Master Science politique de l'Université Catholique de Louvain, U.C.L., année académique 2009-2010.

DEUXIEME ENQUETE DEMOGRAPHIQUE ET DE SANTE (EDS-RDCII 2013-2014), réalisée sous la supervision des Ministères du Plan et Suivi de la mise en œuvre de la Révolution de la Modernité et de Santé publique, publiée en septembre 2014.

DJOLI ESENG'EKELI, Jacques, « Problématique de l'identité du projet constitutionnel », *Congo-Afrique*, numéro spécial, n°397, septembre 2005.

DJOLI ESENG'EKELI, Jacques, « La loi électorale : enjeux et perspectives », *Congo-Afrique* n°454, Avril 2011.

DUPEUX, Georges, « Pour une représentation nouvelle des résultats électoraux », *Revue française de science politique*, 1^{ère} année, n°1-2, 1951, pp.107-109.

ENGUELEGUELE, Maurice, « Voter en Afrique : différenciations et comparaisons », *colloques organisé par l'AFSP, Centre d'Etude d'Afrique Noire- Institut d'Etudes politiques de Bordeaux*, 7-8 mars 2002.

ESAMBO KANGASHE, J.L., « La protection du projet de Constitution de la RD Congo », *Congo-Afrique*, numéro spécial 397, septembre 2005, p.p.15-16.

ETUDES CONGOLAISES, Institut national d'Etudes politiques, N° 1 Janvier-février 1965 (pages 1-33) et n°2 de Mars-avril 1965 (pages 1-61).

FAZIO, Russel, 1990, « Multiple Processes by Which Attitudes Guide Behaviour: the Mode Model as an Integrative Framework », ZANNA, Mark P. (dir.), *Advances in Experimental Social Psychology*, New York ? Academic Press, vol.23, p.75-109.

GAXIE, Daniel, « Mort et résurrection du paradigme de Michigan. Remarques sur quelques résultats récents de la sociologie des comportements politiques aux Etats-Unis », *Revue française de science politique*, 32^{ème} année, n°2, 1982, pp.251-269.

GAXIE, Daniel, « Le vote désinvesti. Quelques éléments d'analyse des rapports au vote », *Politix*. Vol.6, N°22, Deuxième trimestre 1993, pp.138-164.

GIRARD, Alain, « Jean STOETZEL (1910-1987) », *Revue française de sociologie*, 1987, 28-2, p.p.201-211.

HALL, Peter, TAYLOR C.R., Rosemary, « La science politique et mes trois néo-institutionnalismes », *Revue française de science politique*, 74^è année, 1997, pp.469-496.

HERMAN, Jacques, Théories et méthodes de décision politique, cours dispensé en Master Science politique, U.C.L., année académique 2009-2010.

KABUNGULU NGOY-KANGOY, Hubert, The political role of the ethnic factor around elections in the Democratic Republic of the Congo, *African Journal on Conflict Resolution*, 2007, vol.7, N°2, p.p.219-238.

KABUNGULU NGOY-KANGOY, Hubert, Partis politiques et transition en République Démocratique du Congo, *EISA Reaseach Report*, N°20,

KAKA, Jean Claude, « Phénomène wewa à Kinshasa », *Congo-Afrique* n°485, Mai 2014, p.p.328-337

KALONJI, B., et KIBIDI, Z., « Elections, forces politiques et Parlement 1965 », *Etudes congolaises, Institut d'Etudes politiques*, n° Janvier-Février 1965.

KATZ, Elihu, Communications Research Since Lazarsfeld, *Public opinion Quarterly*, 51 (4 Part 2), S25-S45. [Http://dx.doi.org/10.1093/poq/51.4_PART_2.S25](http://dx.doi.org/10.1093/poq/51.4_PART_2.S25).

KEFLER, Alban, « La RDC en quête d'émancipation et d'ordre : Les acteurs et les perspectives d'une mutation démocratique annoncée », *Afrikanews rédaction* du 05 mars 2012. Consulté le 08 décembre 2012.

KENNES, Erik, « DU ZAÏRE A LA R.D. DU CONGO : La vieille termitière terrassée par le vent de la savane », *AfrikaFocus*, Vol. 13, nr. 1-4, 1997, pp. 31-77.

KIKASSA MWANALESSA, « La stabilisation des entreprises zaïrianisées et radicalisées. Des mesures du 30 novembre 1973 et du 30 décembre 1974 à celles du 30 décembre 1975 », *Zaire-Afrique*, numéro 102, février 1975.

- KIKASSA MWANALESSA, « Les réformes monétaires au Zaïre de 1960 à 1979 », *Zaïre-Afrique*, numéro 140, décembre 1979.
- KROSNICK, Jon, PETTY, Richard E., KROSNICK Jon A., PETTY, Richard E, 995, (dir.), *Attitudes Strength: Antecedents and Consequences*, Hillsdale, NJ: Erlbaum, p.247-282.
- LAMBERT, Philippe, « Analyse statistique de données qualitatives et quantitatives en Sciences Sociales », Université de Liège, année académique 2013-2014.
- LANCELOT, Alain, 1985, « L'orientation du comportement politique », *GRAWITZ, Madeleine, LECA, Jean* (dir.), *Traité de Science Politique*, Paris, PUF, tome 3.
- LEHINGUE, Patrick, « L'analyse économique des choix électoraux », *Politix*, vol.11, N°41, Premier trimestre, 1998, pp.82-122.
- LUNTUNDULA APALA PEN'APALA, Christophe., « Analyse de la légitimation de la transition et de la nouvelle République Démocratique du Congo », *Afrika Focus*, Vol.3, N°1-4.
- MABI MULUMBA, Evariste, « Projet de la Constitution de la RDC. II. Dimension économique et autonomie financière des provinces », *Congo-Afrique*, numéro spécial, n°397, septembre 2005.
- MABI MULUMBA et TSHIUNZA MBIYE, « Le Zaïre et l'unité monétaire DTS : les mesures du 12 mars 1976 », *Zaïre-Afrique*, numéro 104, avril 1976.
- MAKARIUS, Laura, Du « roi magique » au « roi divin », *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations, Année 1970 volume 25* Numéro 3, pp. 668-698.
- MATANGILA, Alexis, Pour une analyse du discours des Eglises de réveil à Kinshasa. Méthode et contexte, *Civilisations. Revue internationale d'anthropologie et des sciences humaines*, numéro 54, 2006, p. 77-84.
- MAYER, N., « Qui vote pour qui et pourquoi ? Les modèles explicatifs du choix électoral », *Pouvoirs n°120*, janvier 2007, p.17-27.
- MBEMBE, Achille, « Afrique des comptoirs ou Afrique du développement ? », *Le Monde Diplomatique* de Janvier 1992.
- MBEMBE, Achille, « Déconfiture de l'Etat et risques de la transition démocratique », *Le Monde Diplomatique*, de Mai 1993.
- MBEMBE, Achille, « L'Afrique entre localisme et cosmopolitisme », *ESPRIT*, Paris, Editions Seuil, Octobre 2002.
- MENTHONG, Hélène-Laure, « Vote et communautarisme au Cameroun », *Politique Africaine*, n°69, Mars 1998.
- MINEUR, Didier, 2005, « Les Partis politiques et la logique philosophico-juridique de la représentation politique », *CAIRN.INFO*, Presses de Sciences Po/Raisons Politiques, n°20.
- MONJIB, Maâti, « Comportement électoral, politique et socialisation confrérique au Sénégal », www.politique-africaine.com
- MULUMBATI NGASHA, Adrien, « Aperçu historique de la pratique électorale en République Démocratique du Congo depuis son accession à l'indépendance », *Journal of African Elections*, volume 2, numéro 1, p.27.
- MUNKENI LAPESS, Rigobert, « La pratique du « coupage » dans la presse congolaise. Une analyse du processus de contractualisation et de contextualisation d'une pratique négociée », *CAIRN.INFO*, revue-les-enjeux-de-l-information-et-de-lacommunication-2006, du 30 juin 2006, p. 53-62.

NJOYA, Jean, « Parenté et politique en imbrication : la construction politico-juridique de la succession héréditaire », *Polis* Vol.16, Numéro 1&2.

PERRINEAU, Pascal, « Les facteurs du vote », Actes des rencontres du 02 février, des 02 et 30 mars et du 11 mai 2007, Editions de la Bibliothèque publique d'information, 2008, p.p.28-31.

POIRIER, J., 1966, « Les formes anarchiques du pouvoir africain », *Annales Africaines*, p.p. 179-20.

POURTIER, Roland, « Les élections de 2011 en RDC, entre cafouillage et tripatouillage », *EchoGéo*, Sur le Vif, mis en ligne le 02 juillet 2012. URL : <http://echogeo.revues.org/13119> ; DOI : 10.4000/echogeo.13119, consulté le 27 décembre 2016.

Rapport final Fondation Carter : Elections présidentielle et législatives République Démocratique du Congo 28 Novembre 2011.

Rapport final : Élections présidentielle et législatives 28 novembre 2011 MISSION D'OBSERVATION ÉLECTORALE DE L'UNION EUROPÉENNE.

Rapport final OIF : Elections présidentielle et législatives en RD CONGO 28 Novembre 2011.

Revue française de science politique, volume 57, numéro 3-4, Juin-Août 2007.

QUERO, L. et VOILLIOT, C., « Du suffrage censitaire au suffrage universel. Evolution ou révolution des pratiques électorales », *CAIRN.INFO*, Paris, Le Seuil, Actes de la recherche en sciences sociales.

FONTAINE, Sébastien, « Méthodes multivariées appliquées à l'analyse statistique en criminologie et en sciences sociales », Université de Liège, année académique 2014-2015.

ROUSSEAU, Dominique, « Question de Constitution », *Le nouveau constitutionnalisme*, mélanges en l'honneur de Gérard Conac, Paris, Economica, 2001.

RULE B., James, « Les leçons du choix rationnel », *Sociologie et sociétés*, vol.34, n°1, 2002, p.51-66.

TAKUO IWATA, « Conférence nationale souveraine et la démocratisation au Togo du point de vue de la société civile », *Africa devleoppment* Vol. XXV, nos 3 et 4, 2000.

UNITED STATES CHARTERS of Freedom/Federalist Papers/Federalist No. 51-60.

VANDERLINDEN, Jacques, 1972, «La crise congolaise », Bruxelles, Académie royale d'outre-mer, Classe de sciences morales et politiques, N.S., XLII-1.

VIDAL DE LA BLACHE, Paul, « Tableau politique de la France de l'Ouest », *Annales de Géographie*, 1914, t.23, numéro 129.

VOILLOT, Christophe, Hugues DUMONT, 2012, « Le concept de démocratie représentative : De Sieyès à la constitution belge de 1831 », *BOUHON, F. et Min REUCHAMPNS (dir.)*, Les systèmes électoraux de la Belgique, Bruxelles, Editions Bruylant.

WILLAME, Jean-Claude, 1991, « L'automne d'une monarchie », *Politiques africaines*, n°41.

TEXTES JURIDIQUES DE LA RD CONGO

Acte constitutif du Compromis politique global de la transition du 30 juillet 1992.

Acte portant dispositions constitutionnelles relatives à la période de transition de 1994.

Accord Global et inclusif sur la transition en RD Congo du 17 décembre 2002, *Journal officiel de la RD Congo* (44^{ème} année), numéro spécial du 05 avril 2003

Constitution de la République Démocratique du Congo du 1^{er} Août 1964

Constitution de la République Démocratique du Congo du 24 juin 1967

Constitution de la transition de la RD Congo du 4 avril 2003.

Constitution de la RD Congo du 18 février 2006

Décision du Comité Central du MPR dans l'affaire NGALULA et consorts, Journal officiel n°3 du 1^{er} février 1981

Décision d'Etat n°28/82 du 14 Août 1982, portant publication des candidats aux Elections Législatives de 1982.

Décret -loi électorale du 06 octobre 1964 portant organisation des élections législatives prévues par la Constitution, *Moniteur congolais* n°20 du 15 octobre 1964.

Décret-loi du 8 décembre 1964, portant modification du décret-loi du 12 novembre 1964 relatif à l'organisation des élections communales dans la Ville de Léopoldville.

Décret n° 11/48 du 03 décembre 2011 portant création et fixation des statuts d'un Etablissement public dénommé Office National d'Identification de la Population, en sigle « ONIP ».

Décret-loi constitutionnel n°003 du 27 mai 1997 relatif à l'organisation et à l'exercice du pouvoir en RD Congo

Loi électorale relative aux élections législatives et provinciales au Congo du 23 mars 1960.

Loi fondamentale sur la structure de l'Etat du Congo-belge de Mai 1960

Loi n°70-001 du 23 décembre 1970 portant révision de la Constitution.

Loi n°1972-002 du 5 janvier 1972 relative à la nationalité zaïroise, publiée le 15 janvier 1972

Loi n°74/020 du 15 Août 1974 portant révision de la constitution du 24 juin 1967.

Loi n°77/014 du 16 juillet 1977 portant organisation des élections des Membres du Bureau Politique, du Conseil Législatif et des Conseils des Zones.

Loi n°77/023 du 14 septembre 1977 modifiant certaines dispositions de la loi n°77/014 du 16 juillet 1977 portant organisation des élections des Membres du Bureau Politique, du Conseil Législatif et des Conseils des Zones.

Loi n°80-012 du 15 novembre 1980 portant révision de la Constitution.

Loi n°84-001 du 20 janvier 1984 portant organisation de l'élection du Président du Mouvement Populaire de la Révolution, Président de la République, in Journal officiel N°3 du 1^{er} février 1984.

Loi n°06/006 portant organisation des élections présidentielles, législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales du 09 mars 2006

Loi organique n°10/013 du 28 juillet 2010 portant organisation et fonctionnement de la CENI.

Loi n°11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la constitution de la RD Congo du 18 février 2006.

Loi n°11/014 du 17 Août 2011 portant répartition des sièges par circonscription électorale pour les élections législatives et provinciales.

Loi de programmation n°15/004 du 28 février 2015 déterminant les modalités d'installation de nouvelles provinces en RD Congo.

Loi n°87/006 du 27 mai 1987 modifiant l'Ordonnance portant organisation des élections des membres du Conseil Législatif, des Assemblées Régionales, des Conseils de Ville, des Conseils de Zone et des Conseils de Collectivité.

Ordonnance-loi n°70-025 du 17 avril 1970 portant modification des dispositions de l'alinéa I de l'article II du titre IX de la Constitution du 24 juin 1967

Ordonnance-loi n°71 du 26 mars 1971 relative à l'acquisition de la nationalité congolaise par les personnes originaires du Ruanda-Urundi établies au Congo au 30 juin 1960

Ordonnance n°77/210 du 30 juillet 1977 portant fixation du nombre des sièges à pourvoir au Conseil Législatif par circonscription électorale.

Ordonnance-loi n°82-007 du 25 février 1982 portant organisation des élections des membres du Conseil Législatif, des Assemblées Régionales, des Conseils de Ville, des Conseils de Zone et des Conseils de Collectivité.

Ordonnance-Loi n°87/002 du 10 Janvier 1987 portant organisation des élections des Membres du Conseil Législatif, des Assemblées Régionales, des Conseils de Ville, des Conseils de Zone et des Conseils de Collectivité.

Ordonnance-Loi n°87/042 du 28 août 1987 modifiant et complétant l'Ordonnance-Loi n°87/002 du 10 Janvier 1987 portant organisation des élections des Membres du Conseil Législatif, des Assemblées Régionales, des Conseils de Ville, des Conseils de Zone et des Conseils de Collectivité.

Ministère du Plan et Révolution de la modernité, Institut national de statistique, « Annuaire statistique 2014 », 6^{ème} édition, Kinshasa, juillet 2015.

Ministère du Genre, de la Famille et de l'Enfant, « Stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre (SNVBG) », Kinshasa, novembre 2009.

ARTICLES DE PRESSE

Agence Belga du 28 janvier 2012 : « RDC, une quarantaine de députés réclament l'annulation des élections législatives ».

AMBA WETSHI, Baudouin, « Découpage, élection des gouverneurs ... : Et si Kabila « sacrifiait » le soldat Boshab ! », *Congoindépendant* du 22 juillet 2015, consulté le 24 juillet 2015.

AMBA WESTHI, Baudouin, « Questions directes à Vital Kamerhe », *Congoindépendant* du 08 mai 2014. Consulté le 10 mai 2014.

BANZA KAKESE, « Tshisekedi veut chasser Mobutu du pouvoir grâce à la pression populaire », *La Semaine* n°56 du 30 novembre 1990.

BEMBA BONDO MUKELE, « Contrairement à ce qu'on croit, le départ des Kasaiens ne résoudra pas l'imbroglio katangais », *La Semaine* n°122, du 21 au 24 mai 1993.

BEMBA BONDO MUKELE, A., « L'opposition plaide pour la rectification de l'histoire politique zaïroise », *La Semaine, deuxième année*, n°58 du 22 décembre 1990.

BOULET-GERCOURT, Philippe, « Bush 2 pire que Bush 1? » *Le Nouvel Observateur*, France, 4 novembre 2004.

« Cameroun - Presse et politique: Le Canard se mange à la sauce gombo », *La Cité* du 10 Juin 2013.

CONGOVISION: « Dons présidentiels : Un fléau à combattre à tout prix au Congo », du 25 novembre 2010.

COPPI, David, « Les profils types des électeurs wallons. Dans quels publics les formations politiques recrutent-elles ? », *Le Soir* de jeudi 11 juin 2015.

DIANA, Joachim, « Vive la renaissance de la Miba en passe de produire bientôt 2 millions de carats de diamants l'an, grâce à l'intervention du Chef de l'Etat », *Groupe L'Avenir* du 16 février 2011.

DURAND, B., ODENT, B., « La machine populiste de George W. Bush », *L'Humanité (France)*, 4 novembre 2004.
KABEMBA, C., cité par NGAPI, R., « Le parlement congolais : une évolution en dent de scie », *Le Potentiel* du 12 décembre 2005.

KABEYA M.M., Polydor Edgard, « Joseph Kabila, la diaspora congolaise et les élections », *La Libre.be*, Débat et opinions, du 28 janvier 2012.

KEFLER, Alban, « La RDC en quête d'émancipation et d'ordre : Les acteurs et les perspectives d'une mutation démocratique annoncée », *Afrikanews rédaction* du 05 mars 2012. Consulté le 08 décembre 2012.

KISIMBA, Dorian, KEBONGO, Didier, « DECOUPAGE TERRITORIAL : Lutundula craint la création des principautés tribales, pauvres et misérables », *Forum des As, Quotidien d'information générale* du 27 avril 2015.

KISIMBA NGOY NDALEWE, « Si le multipartisme intégral est un cadeau, alors c'est un cadeau empoisonné », interview réalisée par BAKU FUITA, F., *La Semaine*, deuxième année n°52 du 20 octobre 1990.

LUSSAMAKI OKITA, Roger, « PALU. Gizenga bientôt au Zaïre », *La Semaine 86* du 29 août 1991.

KAZE, R., « La presse camerounaise gangrenée par le "gombo" et les pots-de-vin », <http://www.camer.be/51709/24:21/cameroun-les-journalistes-discutent-du-34gombo34-cameroon.html>.

KISUNGU KAS, NATINE K., « Les mésaventures de Roger Lumbala révélées par AfricaNews comme jamais », *Africa News*, Série II n°736 du mercredi 12 au jeudi 13 septembre 2012.

LKT, Trois pasteurs des églises de « réveil » se liguent contre l'Eglise catholique, *La Tempête des Tropique*, du 10 décembre 2015.

« Grincements de dents au gouvernement : Matata bloque les dépenses de ses ministres, Muzito n'y est pas étranger! », *www.7SUR7.CD* du 25 avril 2015, consulté le 28 avril 2015.

MAKAYA SAMBA, « Violente répression policière contre une manifestation pacifique du PALU », *La Semaine* n°54 du 9 novembre 1990.

MAMPUYA A-T., A., « Projet de la Constitution : Copie à refaire », *Le Potentiel quotidien*, n°3438, juin 2005.

MBELU BABADIA KABUDI, Jean-Pierre, « La voie « lumumbienne » pour le Congo », *Newsletter L'Africain numéro 2*, Août 2014.

MOBATELI, ANGELO, Etat de lieux de la situation politique Etat des lieux de la situation politique- La RDC « malade » de ses dirigeants, *Le Potentiel* de mercredi 30 juin 2010.

MUSSEAU, François, « La Droite prend l'Espagne en main », *Libération* du 22 novembre 2011.

MUZITO, Adolphe, « La RD Congo : un royaume des aveugles conduits par des borgnes », <http://7sur7.cd/new/8eme-trbune-dadolphe-muzito-la-rdc>.

Radio Okapi du 20 octobre 2010 signale : « Kinshasa, la garde de Zoé Kabila bat un policier de roulage, selon les témoins », consulté sur le site www.radiookapi.net le 27 décembre 2012.

MWARABU KIBOKO, A., « NE MUANDA NSEMI : Une transition de 3 ans en RDC sur quelles bases constitutionnelles et légales ? », <http://www.lepotentielonline.com/> d'avril 2015.

PETSOKO, Maturin, « Le "gombo", une gangrène qui ternit l'image du journalisme au Cameroun », www.journalduCameroun.com, du 3 mai 2010.

RIOUX, Christian, « Sans illusions, l'Espagne choisit la droite pour affronter la crise », *Le Devoir* du 21 novembre 2011, Québec, Canada.

